Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/legouvernementde0000rpbe

# LE
# GOUVERNEMENT
## DES
# COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

## DU MÊME AUTEUR

**La Religieuse en retraite.** — Ouvrage comprenant : 1° Un directoire pour la Retraite générale ; 2° Un choix de Méditations et de Considérations pour une Retraite particulière ; 3° Une série d'exercices pour la retraite de chaque mois. Nouvelle édition, revue, améliorée, annotée et mise d'accord avec les dernières décisions romaines par le P. E. JOMBART S. J. 1 beau volume in-12 de 424 pages. **7 fr. 50**

**Les vertus religieuses.** 19e édition, revue par le P. VULLIEZ-SERMET. 1 beau volume in-12. . . . . **5 fr. »**

**Le directoire du prêtre dans sa vie privée et dans sa vie publique.** 18e édition. 1 volume in-18. . . . . **2 fr. »**

R. P. Benoit VALUY S. J.

# LE GOUVERNEMENT DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

8e ÉDITION

Revue et corrigée par le P. J.-F. VULLIEZ-SERMET S. J.

ALMA COLLEGE
348.352
LIBRARY
V249
Alma, California
58770

PARIS, VIe
A. TRALIN, ÉDITEUR
12, rue du Vieux-Colombier, 12

1925

*Tous droits réservés*

Nihil obstat

*Ore Place, 14 maii 1925,*

H. Riondel.

IMPRIMATUR

*Parisiis, die 3ª Augusti 1925.*

J. Gaston.
*Vic. Gén.*

# PRÉFACE

*Celle édition nouvelle du « Gouvernement des Communautés Religieuses » se présente sous un volume diminué. On a essayé de faire certains retranchements sans porter préjudice à la valeur vraie de l'ouvrage.*

*Ils ont eu pour objet des citations multiples d'auteurs païens démodées, des passages notables peu ou point du tout en harmonie avec la législation actuelle de la Sainte Eglise.*

*En revanche, les citations maintenues ont été contrôlées et les références indiquées avec précision dans la mesure du possible.*

*Puisse ce beau directoire du P. Valuy à l'usage des supérieurs et de tous les prêtres qui ont à s'occuper des communautés religieuses rendre, comme par le passé, de précieux services. Nous en demandons la grâce au Cœur de Jésus par l'intercession de la T. S. Vierge.*

Ore, 1er mai 1925.

LE

# GOUVERNEMENT

DES

# COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

## LIVRE PREMIER

### DE LA SUPÉRIORITÉ EN GÉNÉRAL

Difficultés qu'elle rencontre. — Dangers auxquels elle expose. — Avantages qu'elle procure. — Qualités générales exigées de l'élu. — Devoirs du Supérieur à l'époque des élections.

### CHAPITRE PREMIER

**Difficultés que rencontre la Supériorité.**

1

*Le gouvernement des communautés est l'art des arts.*

Si l'homme, au dire d'un ancien, est un petit monde renfermé dans un grand, ou plutôt, comme parle saint Grégoire, un grand monde renfermé dans un petit, ne faut-il pas conclure que de gouverner un homme, c'est gouverner un monde, et que gouverner une communauté, c'est gouverner autant de mondes qu'elle compte de religieux?

De tous les êtres visibles, l'homme est le plus rusé et le plus changeant ; il est volage en son imagination,

déréglé en ses appétits, indépendant dans son jugement, insaisissable dans sa volonté. Combien trouve-t-on d'hommes dont les génies sont tout différents? un esprit craintif et timide, qu'il faut rassurer, enhardir ; un esprit bouillant et impétueux, qu'il faut réprimer ; un esprit lent et tardif, qu'il faut attendre ; un esprit vif et plein de feu, qu'il faut devancer ; un esprit sombre, dissimulé, qu'il faut accoutumer à la confiance ; un esprit trop facile, trop ouvert, qu'il faut rendre plus circonspect. Comment découvrir le mécanisme de tant de cœurs, s'adapter à tant de caractères disparates, avoir ou du moins emprunter tant de sortes de conduite, mettre en mouvement tant de ressorts, sans les briser?

Telle est la difficulté du gouvernement en général, cette diversité et cette mobilité des esprits, cette impossibilité de les contenter tous, en les soumettant à un régime uniforme et invariable. Mais combien cette difficulté s'accroît pour les communautés religieuses ! Qu'est-ce en effet qu'une communauté religieuse, sinon une réunion de personnes qu'on ne peut ni éblouir par l'éclat du faste, ni intimider par les menaces, ni surprendre par les artifices de la politique, et sur qui l'on n'a d'autorité qu'autant qu'elles en laïssent prendre? De plus, le gouvernement religieux tend à la fin la plus haute et la plus sublime, l'union de l'homme avec Dieu par la sainteté spéciale que donnent les vœux de religion, et il se trouve que l'homme a une inclination furieuse pour les choses terrestres, peu ou point d'attrait pour les choses célestes. Qui ne sait, d'ailleurs, que les âmes, plus encore que les corps, sont sujettes à des maladies compliquées, et que les communautés, non moins que les nations, ont leurs moments de crise? Enfin le Supérieur reste homme, par conséquent sujet à beaucoup d'ignorance et à plus d'une faiblesse.

Le gouvernement religieux, en d'autres termes, l'art de conduire une communauté à la perfection, de tous le plus

noble, est donc aussi le plus difficile. Nul ne demande autant de sagacité, de vigilance et de force ; c'est le chef-d'œuvre de la sagesse éclairée par l'expérience.

Cependant, on ne saurait le méconnaître, du commandement dépend en grande partie l'obéissance : qui saura bien commander sera presque toujours bien obéi, vu que, le Supérieur sage appuyant son commandement sur la justice, et le rapportant à un but d'utilité générale, les inférieurs sont comme contraints d'obéir par l'empire de la raison et l'amour du bien commun. Le plus redoutable fléau des communautés, ce n'est pas la persécution, ce sont les Supérieurs inhabiles.

## 2

*Cet art demande un rare concours de qualités, et une sorte de noviciat préalable.*

Outre la sainteté, quelles qualités et quels talents ne faut-il pas ici? Bonté, pour faire naître la confiance ; autorité, pour entretenir le respect, conserver dans la soumission ; sévérité qui n'a rien de rebutant ; complaisance qui n'a rien de lâche ; douceur qui sait punir et reprendre ; fermeté qui sait tolérer et pardonner ; vigilance à qui rien n'échappe ; sagesse qui dissimule et quelquefois semble ignorer tout jusqu'au moment opportun. Or ce précieux assemblage de qualités et de talents, autant pour être développé et perfectionné que pour être reconnu et constaté, suppose et exige un apprentissage préliminaire. L'orateur politique, avant de monter à la tribune pour défendre les intérêts de la patrie, s'exerce longtemps en secret, et reçoit les leçons de ceux qui possèdent l'art d'enchaîner la foule par l'ascendant de la parole. Le médecin, pour traiter utilement les maladies, se livre pendant de nombreuses années à des études sérieuses. Tous les hommes s'occupent à se former,

jusqu'à ce qu'ils atteignent le point de maturité et de perfection que leur rang ou leur profession exige, et, chez tous les peuples civilisés, les lois arrêtent dès le début le jeune imprudent qui voudrait s'élancer dans la carrière, au risque de compromettre par son inexpérience la vie ou la fortune de ses semblables.

Les gouvernements confient-ils l'école de marine à des professeurs qui ignorent la mer, ou qui ne se sont rendus fameux que par leurs naufrages; la conduite des armées à des généraux qui n'ont jamais vu que des combats en peinture, ou que l'ennemi a constamment mis en déroute ; l'administration des finances à des hommes pour qui le calcul est une énigme, ou qui n'ont pas su gérer leurs propres affaires? Avec quel soin ne choisit-on pas les précepteurs des princes, « dans la conviction, dit Saave-« dra Faxardo, qu'un cœur rampant et vulgaire ne sau-« rait inspirer de nobles sentiments aux fils de rois ! « Donnez à l'aiglon pour précepteur un hibou ; au lieu « de lui apprendre à regarder le soleil en face et à planer « au-dessus des cèdres et des montagnes, il le retiendra « dans les broussailles et les ombres de la nuit (1). »

Le Supérieur des familles religieuses serait-il seul excepté de la loi commune? L'art le plus difficile serait-il le plus abandonné au hasard, celui qui tirerait le moins de secours de l'exercice et de l'enseignement? Vit-on jamais une communauté investir un sujet de l'autorité sans garantie suffisante, présumer qu'il saurait commander parce qu'il avait su obéir, et vouloir que son coup d'essai fut un coup de maître?

Dans chaque institut, il est sagement établi que l'élu aura passé par les emplois subalternes, se sera exercé dans la connaissance des hommes et le maniement des affaires religieuses, aura donné des preuves de sa prudence, de sa charité, de son courage, de sa patience, et n'arri-

(1) *Idea principis christiano-politici* (Parisiis, apud Frid. Leonardum, 1660, symb. 1.

vera, pour ainsi dire, au faîte de l'autorité qu'après avoir fait un stage plus ou moins prolongé dans les rangs intermédiaires.

Tel a su obéir, qui ne saura pas pour cela commander.

« Vous en verrez, dit saint Bonaventure, qui, simples « religieux, vivaient pacifiquement avec leurs frères, et « qui, supérieurs, sont des êtres non seulement incapa- « bles, mais insensés, mais insupportables (1). » Autre chose, en effet, est bien vivre en société, autre chose bien gouverner la société : c'est une tout autre science, c'est un tout autre mérite. Pour satisfaire à ses obligations et travailler à sa propre perfection, l'inférieur n'a besoin que de veiller sur lui-même et d'obéir ; mais le Supérieur, placé à la tête de ses frères, doit non seulement veiller sur lui-même et obéir aux règles, vu que sa conduite influe puissamment sur toute la communauté, mais encore corriger les défauts, diriger les vertus, faire concourir les volontés particulières à un même but, à un plan général qui souvent contrarie les inclinations, les intérêts individuels, les préjugés, les habitudes. La condition privée, quand on y joint l'obéissance et un peu d'esprit pour bien parler, couvre les défauts naturels et fait paraître un homme digne de toutes les places dont il est éloigné ; mais c'est l'autorité qui met les défauts en relief, et donne la juste mesure de la capacité et de la vertu.

Ce n'est pas que quelques inférieurs ne se flattent peut-être en secret de réunir les qualités d'un Supérieur parfait et consommé, et d'éclipser de prime abord ceux qui les gouvernent, si jamais ils étaient mis à leur place ; mais, hélas ! la critique est aisée, et l'art est difficile ; et, pour les convaincre que leur unique mérite est l'amour de la domination, et leur principal talent le secret de s'aveugler, il suffirait sans doute de les mettre à l'œuvre.

(1) *De sex alis*, cap. 1, n. 1 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII. p. 131).

## 3

*Le Supérieur doit étudier l'art de gouverner.*

Pour tout Supérieur qui a besoin de perfectionner les qualités et de compléter le noviciat dont nous venons de parler, c'est plus qu'un acte de sagesse, c'est un devoir d'étudier les principes de l'art de gouverner, principes dictés par la prudence, appuyés sur l'expérience, puisés pour la plupart dans l'Écriture ou les ouvrages des Saints, suivis et recommandés par tous les fondateurs d'Ordres. De l'étude de ces principes et du soin de s'y conformer, dépend la prospérité des maisons religieuses. Nulle communauté ne peut avancer dans les voies de la perfection, si elle n'est gouvernée suivant les lois de la sagesse chrétienne, comme nul Supérieur ne peut être irréprochable devant Dieu, s'il ne gouverne d'après ces lois ; mais, pour suivre ces lois, il faut les connaître, et, pour les connaître, il faut les étudier.

Erreur de croire qu'on possède la science du gouvernement religieux par le seul fait de l'élection, que cette science est pour tous et toujours une science infuse, qu'elle n'a pas ses règles et ses préceptes comme les autres, ou que, pour bien gouverner, les talents naturels suffisent! Sans doute des grâces et des lumières spéciales sont accordées au Supérieur ; grâces d'autant plus abondantes, lumières d'autant plus vives et plus sûres, qu'il est plus uni à Dieu et plus dévoué à sa gloire. Toutefois sont-ils bien communs ceux qui reçoivent immédiatement du Ciel, comme Salomon, le don de sagesse, ou qu'une longue expérience a rendus capables de gouverner sans le secours des règles écrites, ou à qui la nature a donné un esprit si étendu et si juste qu'ils se conforment toujours aux lois de la justice et de la prudence, sans s'en écarter jamais? Hier encore j'étais inférieur, aujourd'hui

me voici Supérieur : que prouve ma nomination? qu'avec l'autorité on m'a conféré la sagesse? Nullement : ma nomination prouve une seule chose, à savoir que j'ai été jugé le plus digne, pour le moment, d'être mis à la tête de mes frères, mais qu'on espère bien, tout en tenant compte du secours d'en haut, que dans ce poste, nouveau peut-être pour moi, je me hâterai d'étudier, dans mon institut ou dans les livres qui traitent du gouvernement religieux, les règles qui doivent me diriger, et me montrerai docile à les suivre.

Pour tous les autres arts, la guerre, la navigation, l'architecture, on reconnaît qu'il faut en apprendre les maximes, les apprendre longtemps, les apprendre sous des maîtres expérimentés ; et pour le plus sublime des arts, celui de conduire les âmes à la perfection sous un régime commun, on se flattera d'y exceller, ou du moins d'en savoir assez, parce qu'on a de la raison et de la vertu, du courage et du zèle? Non : si le gouvernement religieux demande de la raison et de la vertu, du courage et du zèle, il ne s'en contente pas ; ce n'est là que la base, la condition essentielle, la matière première ; outre ces qualités et ces talents, il faut la connaissance des règles, il faut les leçons des maîtres : sans cela, le Supérieur ne deviendra habile qu'à force de bévues ; plus même il aura d'ardeur et de génie, plus il courra risque, en se créant un plan arbitraire de gouvernement, d'égarer sa communauté et de s'égarer avec elle. « Pour réussir dans « une profession quelconque, disait Aristote, il faut le « concours de ces trois choses : la nature, l'étude, l'exer- « cice. »

L'art de gouverner les maisons religieuses ne peut être un art problématique et douteux, que pour ceux qui ne se seraient pas donné la peine d'étudier suffisamment le cœur humain et le but de l'état religieux. Les principes du gouvernement religieux sont clairs, évidents, démontrés, pour quiconque aura réfléchi sur ces objets impor-

tants. De l'étude du cœur humain et de la considération des fins de l'état religieux, on peut et on doit déduire un art de gouverner qui n'a rien de hasardé, un ensemble de vérités intimement liées, un enchaînement de lois aussi sûres que celles de n'importe quelle science humaine.

## CHAPITRE II

### Dangers auxquels expose la Supériorité.

#### I

*Elle met la vertu à une rude épreuve.*

Qu'il est malaisé de conserver l'union avec Dieu et la sainte habitude de la prière au milieu de tant de soins embarrassants, d'affaires imprévues, de visites qui remplissent l'âme d'idées étrangères, dessèchent le cœur et éteignent la piété ! On s'accoutume à une vie dissipée, jusqu'à s'y complaire ; on compte pour rien l'omission de l'oraison, de l'examen, de la lecture spirituelle ; on ne se fait aucun scrupule des infractions les plus considérables à la règle, sous prétexte que cela est inséparable de l'emploi, et que Dieu n'exige rien d'impossible. Tout entier dans l'étude des règles qui tendent à rendre parfaits les inférieurs, on n'a que rarement l'idée ou le loisir d'étudier celles qui tendent à rendre un Supérieur parfait. Ainsi perd-on peu à peu l'esprit de piété et l'heureuse facilité de converser avec Dieu.

L'histoire profane, au dire de Tacite (1), n'a remarqué qu'un seul prince, Vespasien, qui soit devenu meilleur en prenant le sceptre. Les plus modérés n'ont pu se défendre absolument de l'air contagieux qui environne le trône impérial ; ils se sont plus souvenus de leur élévation au-dessus des hommes que de l'obligation de les conduire par la justice et par les lois, et ils ont été ordinaire-

(1) *Hist.*, lib. 1, cap. 50.

ment plus touchés du soin de faire respecter leur autorité que de celui de la rendre utile.

Il y a dans tous les hommes un secret penchant à la domination et à l'orgueil, qui, si l'on n'y prend garde, va sans cesse en se développant. Sans s'en apercevoir, on s'accoutume à la douceur de commander ; on se sent gêné par tout ce qui borne le pouvoir ; on consulte avec plus de peine ; on écoute avec moins de bonté ; on conclut avec plus de précipitation ; on devient plus délicat et plus sensible ; on laisse moins d'accès à la vérité ; on se dégoûte des personnes sincères, et l'on trouve plus commodes celles qui approuvent tout ; on fait moins de réflexion sur soi-même et sur ses devoirs ; et le changement est quelquefois si prompt qu'après un an ou deux le Supérieur n'est plus connaissable, tant l'enivrement de son autorité a prévalu sur ses premiers sentiments.

Aaron avait été établi grand-prêtre par l'ordre de Dieu, et cependant il fut à la veille de se perdre pour avoir donné les mains à l'idolâtrie du veau d'or. Moïse son frère, intime ami de Dieu, fut exclu de la Terre promise pour une faute commise en conduisant le peuple. Saül, sacré roi par le choix divin, fut abandonné à son sort infortuné pour avoir prévariqué aux devoirs de sa charge.

« J'ai vu, dit l'Ecclésiaste, qu'il y a des temps où c'est « pour son malheur qu'un homme en a dominé d'au- « tres (1). »

Et non seulement les Supérieurs tombent avec plus de facilité, parce que l'embarras des affaires, la multitude des occasions, les honneurs et les flatteries les ébranlent et les affaiblissent graduellement ; mais c'est un fait non moins certain qu'ils se relèvent avec plus de peine. Comment se relève-t-on? le plus souvent par l'effet d'une correction ou d'un avis charitable : or les Supérieurs

(1) Eccl. VIII, 9.

manquent trop souvent de ce double secours, dit Modeste de Saint-Amable (1) ; on les critique ou on les flatte, mais de les avertir ou de les reprendre, c'est un office dont on a peu de souci ; et moins on leur parle de leurs écarts et des moyens de les redresser, plus ils sont tentés de se croire irrépréhensibles et affranchis du besoin de recevoir ou de demander des conseils. Chose étonnante ! on est tout langue pour censurer un Supérieur, on est muet pour lui signaler ses défauts ; les uns n'osant le faire par complaisance, les autres par faiblesse, quelques-uns par politique, ceux-ci par indifférence, ceux-là par crainte d'être accusés de mauvais esprit : si bien que le secours qui arrive si à propos à l'inférieur, semble fuir à dessein le Supérieur ; comme si le rang qu'il occupe, en lui donnant le droit de corriger ses frères, le mettait lui-même à l'abri de la correction.

## 2

*Elle entraîne une effrayante responsabilité.*

Plus un homme est élevé, plus il est exposé par son élévation même à rouler au fond de l'abîme, et le Supérieur, non moins que le prêtre, ne peut ni se sauver seul, ni se perdre seul. Fera-t-on observer fidèlement les règles? poussera-t-on chaque religieux à la perfection que Dieu attend de lui? procurera-t-on tout le bien? empêchera-t-on tout le mal? a-t-on assez de prudence, de charité, de zèle, de dévouement? Les meilleurs Supérieurs ne font presque jamais le bien qu'ils voulaient faire, et ils font souvent, par surprise, le mal qu'ils voulaient éviter : il y a si peu de cœurs sincères et entièrement ouverts à la grâce!

Un ancien disait qu'on pourrait peindre dans un anneau d'or tous les bons rois. Il voulait faire entendre par là

(1) *Le Parfait Supérieur*, liv. I, chap. 15.

que, l'art de gouverner étant le chef-d'œuvre de la sagesse humaine, ce chef-d'œuvre est peu commun, et que le meilleur prince n'est au fond que celui qui commet le moins de fautes.

Qui ne sait les malheurs que le grand-prêtre Héli attira sur lui, sur sa famille et sur tout le peuple par sa faiblesse? Qui ne connaît les menaces terribles faites, dans l'Apocalypse, à quelques évêques loués pour leur patience, leur courage, leur foi, leur charité, leurs bonnes œuvres, mais accusés de manquer de vigilance et de fermeté contre les hérétiques?

« Le prélat, dit saint Pierre Damien, répondra des « âmes que ses négligences ou ses mauvais exemples « auront perdues (1). » « Celui, ajoute saint Grégoire, qui, « obligé par état de vivre saintement, occasionne par sa « conduite ou ses paroles la ruine de ses frères, serait « moins à plaindre s'il se fût livré dans le monde aux « désordres d'une vie licencieuse, qu'il ne l'est en deve- « nant un sujet de scandale dans l'exercice d'un minis- « tère saint car périssant seul, il serait certainement « traité avec moins de sévérité dans l'enfer. Cependant « rien n'est plus propre à multiplier le scandale, que la vie « déréglée d'un homme honoré d'un caractère sublime ou « remplissant des fonctions sacrées. Nul ne s'avise de le « corriger quand il fait mal ; et le respect qu'on lui porte « à cause de sa dignité, rend sa faute extrêmement con- « tagieuse (2). » La pensée de ces deux Docteurs est que, les fautes du Supérieur étant comme des fautes originelles contractées d'abord par ceux qui en sont les témoins puis trop souvent transmises et perpétuées, il sera recherché et puni pour tout ce qui lui est imputable. Vous aviez cru peut-être que vos infractions à la règle passeraient inaperçues : ah ! la communauté en est

(1) Cf. opusc. 19, *de abdicatione episcopatus, ad Nicolaum* II, R. P., cap. 5. M. L. 145$^{430}$.
(2) *Reg. Past.*, p. I, cap. 2. M. L. 77$^{16}$.

informée, la communauté se les permet à son tour, et quiconque s'en rend coupable augmente votre responsabilité sans diminuer la sienne.

Moins on a de compte à rendre aux hommes, plus on a de compte à rendre à Dieu : l'impunité à l'égard des hommes soumet à des peines plus terribles devant Dieu ; la primauté dans la condition attire une sorte de primauté dans les supplices : « La miséricorde est pour les petits, « mais les puissants seront puissamment tourmentés ; « aux plus grands est préparé un plus grand châtiment (1). »

« O le plus infortuné des mortels, s'écrie saint Jean Chrysostome apostrophant celui qui brigue la prélature ; tu ne sais ce que tu fais quand tu demandes une charge si pesante ; car, si tu demeures simple particulier, tu n'auras à rendre compte que de toi-même ; et si tu te perds, tu n'auras que ton supplice ; au lieu que, cherchant à être promu au gouvernement, tu souffriras autant de supplices qu'il se perdra d'âmes sous ta conduite. Et si tu ne veux pas que ce malheur t'arrive, combien de chagrins ne te faudra-t-il pas dévorer ! N'est-ce pas être ennemi de soi que de convoiter des plaisirs si cuisants? On a déjà tant de peine à se sauver soi-même ! (2) »

## 3

*Il faut plutôt craindre que désirer la Supériorité.*

Les Saints sont unanimes à reconnaître que la prélature est si délicate et si susceptible, qu'elle ne peut souffrir qu'on s'approche d'elle quand et comme on veut ; elle se réserve de choisir elle-même ceux à qui elle préfère se donner, et c'est lui faire violence que de l'attirer à nous avant qu'elle ait fait les premières démarches

(1) *Sap.* VI, 7-9.
(2) *Hom.* 1, *in Epist. ad Titum*, M. G. 62$^{668}$.

pour nous attirer à elle. La prélature fuit ceux qui ont l'audace de la convoiter et de la poursuivre ; et si elle est assez malheureuse pour tomber entre leurs mains elle ne s'abandonne à eux que pour leur ruine ; au contraire, elle va au-devant de ceux qui la fuient, et s'efforce de leur alléger son joug.

La supériorité étant pleine d'amertume pour le cœur et de périls pour l'âme, celui qui la désire ne la connaît pas ; et, ne la connaissant pas, comment en remplira-t-il les devoirs?

Les Apôtres, dit Tostat, avaient commencé par ambitionner les premières places dans le royaume de Jésus-Christ, parce qu'ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit Saint ; mais après la Pentecôte, comprenant que l'apostolat les obligeait à souffrir, à s'humilier, à servir, à supporter, ils le regardèrent comme un fardeau immense et une dure servitude : et telle est l'idée qu'après eux en ont eue tous les Saints (1).

« Ceux qui désirent la charge des âmes, dit saint Jean « Chrysostome, n'ont aucune crainte des jugements de « Dieu. Ce serait merveille qu'un seul de ces téméraires pût « se sauver ; car si ceux-là même qui n'arrivent à la pré- « lature que par nécessité et par contrainte, sont exposés « à tant de dangers, que sera-ce de ceux qui s'y précipi- « tent de plein gré, et qui n'y entrent que par la porte de « l'ambition? Il faut trembler et frissonner en présence « d'une telle responsabilité. Si on vous laisse libre, refu- « sez ; si l'on use de violence, résistez ; si l'on vous « enchaîne, ne cessez de veiller et de craindre (2). » « Pour « moi, dit le même Docteur dans son *Traité du Sacer-* « *doce*, depuis le jour où vous m'avez averti qu'on son- « geait à me faire évêque, je flotte sans cesse entre la vie « et la mort, tant la crainte et la douleur qui m'ont saisi « sont vives et profondes. Lorsque je considère, d'un

(1) *In cap.* XX *Matth.*
(2) *In Epist. ad Hebr.*, cap. 13, *Hom.* 34, M. G. 63233

« côté, la beauté et la sainteté de l'épouse de Jésus-
« Christ, de l'autre mes péchés et mes vices, je ne puis
« m'empêcher de déplorer son malheur et le mien. De
« quelle si grande offense l'Église s'est-elle donc rendue
« coupable contre son Dieu? par quel crime a-t-elle si
« fort irrité son Seigneur, qu'il veuille la déshonorer en
« m'en donnant la conduite? La conviction de mon indi-
« gnité m'accable, me fait fondre en larmes, me jette hors
« de moi-même. » « Non, dit à son tour saint Augustin,
« je ne vois pas d'autre cause de ma promotion à l'épisco-
« pat que la multitude et la grandeur de mes péchés ;
« moi qui ne sais pas seulement manier l'aviron, on
« m'adjoint au maître pilote pour tenir le gouvernail (1).»

C'était la même appréhension dans les Saints pour le gouvernement des maisons religieuses, qui n'est qu'un diminutif du gouvernement des diocèses.

Saint Thomas applique aux Supérieurs réguliers ce qu'il dit des évêques : Dans la supériorité, on peut distinguer trois choses : 1° l'office et la charge qui tendent à l'utilité des inférieurs ; 2° l'élévation et l'honneur attachés à la dignité ; 3° les égards et la satisfaction naturelle. Désirer la supériorité pour la charge, abstraction faite du reste, est louable ; la désirer pour l'élévation, c'est ambition criminelle ; la désirer pour les égards, c'est un honteux égoïsme (2).

De nos jours, avouons-le, les prélatures ecclésiastiques et religieuses sont bien plus redoutées que recherchées, et il est plutôt besoin d'encourager les timides que d'effrayer les présomptueux, d'appeler les premiers que d'écarter les derniers.

(1) *Epist.* 21, M. L. 33$^{88}$.
(2) 2*a* 2*ae*, *q.* 185, *a.* 1, *ad.* 1.

## CHAPITRE III

### Avantages que procure la Supériorité.

#### 1

*Elle fait pratiquer de grandes vertus.*

*La Charité.* Elle est plus étendue, plus universelle, plus semblable à celle de Dieu, à considérer les occasions qui s'offrent de la pratiquer, et le nombre de ceux qui en sont l'objet. Alors même que le Supérieur n'est pas encore parvenu au comble de la perfection, il ne laisse pas d'y diriger efficacement ses inférieurs, comme un peintre laid, dit saint Grégoire, ne laisse pas de faire le portrait d'un bel homme (1).

*La Patience.* Elle est plus éprouvée par les murmures, les mépris, les contradictions, et surtout la lâcheté et l'ingratitude. Le Supérieur fait de nécessité vertu en faisant de ses déboires journaliers une matière de pénitence. Cela vaut bien les macérations et les jeûnes ; c'est un purgatoire anticipé. Et puis, à quelles consolations et à quelle récompense n'a pas droit dans le ciel celui qui, sur la terre, n'a eu le plus souvent que chagrins et que peine?

*L'Humilité.* Elle est plus profonde, tant à cause de l'impuissance où se trouve presque à chaque instant le Supérieur d'obtenir ce qu'il désire, qu'à cause des efforts incessants qu'il doit faire pour conserver cette vertu au milieu des honneurs et des flatteries. Souvent aussi il a

(1) *Reg. Past.*, P. IV, *in fine*. M. L. 77128.

lieu d'admirer dans ses inférieurs des vertus éminentes, qu'il est loin de retrouver en lui au même degré.

Il est vrai que le Supérieur est plus exposé à faillir ; mais ses fautes provenant, pour la plupart du moins, ou d'un excès de zèle, ou de la surprise, ou de la multitude des embarras, Dieu les excusera et les pardonnera avec plus d'indulgence, en même temps qu'il en réparera les mauvais effets et tirera le bien du mal tant pour les inférieurs que pour le Supérieur.

Il est vrai que le Supérieur n'a pas le mérite de l'obéissance ; mais n'a-t-il pas le mérite de l'obéissance à Dieu, de l'obéissance à la règle, de l'obéissance aux Supérieurs majeurs, de l'obéissance en un sens à ses religieux dont il est véritablement le serviteur? — Une fille de la Visitation, élue Supérieure, se lamentait de perdre le fruit de l'obéissance. « Tant s'en faut ! lui répondit saint François « de Sales ; ce fruit va se multiplier pour vous : car, si vous « demeuriez dans la sujétion, vous n'auriez que le fruit de « l'obéissance imposée par votre Supérieure ; au lieu que, « devenant supérieure, vous ferez autant d'actes d'obéis- « sance que vous ferez d'actes d'autorité. Car enfin n'est- « ce pas Dieu qui, par le choix qu'il a fait de vous, vous « ordonne de commander? Donc, en obéissant au com- « mandement qui vous est fait de commander, vous obéis- « sez aussi souvent que vous commandez, puisque vous « ne commandez que pour obéir. »

Le même Saint écrivait à une autre Supérieure : « Dieu « a peut-être permis votre élection pour vous corriger de « tous vos défauts, ou du moins pour vous engager à les « cacher soigneusement, vous voyant en spectacle à Dieu, « aux anges et aux hommes ; car, lorsqu'on marche en un « lieu élevé, on prend garde à ses pas. »

Un Supérieur, obligé d'avoir toutes les vertus, afin d'en donner l'exemple, de se corriger de tous ses défauts en travaillant à corriger ceux des autres, de s'appliquer à soi-même tout ce qu'il dit, d'exciter dans son cœur tous

les sentiments pieux qu'il veut faire naître, ne trouve-t-il pas dans sa charge même un aiguillon qui l'anime et comme un lien qui l'attache à la perfection religieuse?

## 2

*On doit se résigner à la Supériorité avec confiance.*

Les vertus ne se combattent pas entre elles : un excès de modestie ne doit pas faire perdre la soumission à Dieu. Ce serait fausser les principes de l'humilité chrétienne que de conclure qu'étant incapables par nous-mêmes d'un ministère, Dieu ne saurait nous en rendre capables, en nous y appliquant par son choix et sa vocation : car ce serait conclure que, si nous sommes faibles, Dieu l'est aussi, tandis qu'il est essentiel à la véritable humilité d'être fortement persuadé que, si nous ne pouvons rien par nous-mêmes, Dieu peut tout par quelque instrument qu'il lui plaise d'employer ; et il est aussi peu permis de douter de la force de Dieu, que de présumer de celle de l'homme. Du moment donc que la volonté de Dieu s'est déclarée par une élection légitime, il convient de se soumettre avec résignation et confiance. Refuser la supériorité canoniquement imposée, c'est, dit saint Thomas, aller : 1° contre la charité, qui ordonne de sacrifier son repos à l'utilité commune ; 2° contre l'humilité, qui veut qu'on se soumette aux Supérieurs : or l'élection légitime équivaut ici à un ordre des Supérieurs.

« Ceux qui acceptent indifféremment et immédiatement toutes les charges qu'on leur présente, sont trop hardis ; et ceux qui les refusent toutes, sont trop timides. Je me place entre les uns et les autres, dit saint Grégoire de Nazianze ; je suis plus timide que ceux qui volent aux dignités, et plus hardi que ceux qui les refusent toutes (1).

(1) *Orat.* 2 *a* apologetica, 112, M. G. 35510.

« Il y a humilité véritable, dit saint Grégoire pape, à ne « point résister avec opiniâtreté, quand on reçoit l'ordre « d'accepter la prélature pour le bien général ; et il y « aurait orgueil réel à s'y dérober, quand il est manifeste « que c'est Dieu qui l'impose... Moïse nous offre sur ce « point un exemple admirable. Il ne voulait pas être le « conducteur du peuple hébreu, et il le devint par obéis- « sance. Il se serait montré présomptueux peut-être, s'il « avait pris, sans hésiter, la direction de tant de millions « d'hommes ; il n'aurait pas été moins coupable, s'il avait « résisté à l'ordre du Maître de l'univers. Il fit donc, dans « l'une et dans l'autre circonstance, preuve d'humilité « et de soumission. Se défiant de ses propres forces, il « refusa d'abord la conduite de ses frères ; et il l'accepta « ensuite, plein de confiance en la vertu puissante de « Celui dont il accomplissait la volonté (1). »

C'est une vérité certaine, et par la foi et par la raison, que rien n'est si puissant pour notre salut que le secours de Dieu, et que nous sommes plus assurés au milieu des plus grands dangers, quand Dieu nous y protège, que nous ne pourrions l'être dans les lieux les plus retirés et les états les plus tranquilles. Or, si la supériorité a des dangers, elle a aussi des secours particuliers ; si elle a des difficultés, elle a pour la pratique de la vertu des avantages considérables ; et, dans la perspective et l'assurance de cette compensation, on doit s'en remettre à Dieu en toute confiance. Saint Grégoire pape écrivait à Cyriaque, élu patriarche de Constantinople : « Vous nous mandez « que vous sentez profondément votre indignité, que le « fardeau est au-dessus de vos forces ; dès lors nous con- « cluons de notre côté que votre capacité est à la hauteur « de vos éminentes fonctions : car jamais on n'est plus à « même de remplir les prélatures de l'Église, que lors- « qu'on avoue de bonne foi et avec humilité son insuffi- « sance ; parce qu'alors on met sa confiance en Celui-là

(1) *Reg. Past.*, p. I, cap. 6, 7, M. L. $77^{19-20}$.

« seul qui peut proportionner les secours aux obligations « qu'il impose (1). »

Le pape Innocent III répondit à un prélat qui témoignait un violent désir de se défaire de la dignité épiscopale, pour jouir du repos de la solitude : « Quand vos « désirs seraient si véhéments qu'ils vous donneraient des « ailes pour voler dans cette solitude chère à votre âme, « je veux pourtant que vous sachiez que ces ailes doivent « se replier, et ne s'ouvrir pour prendre leur essor que sur « notre commandement (2). »

---

(1) *Epist.*, l. 7, ind. 15, ép. 5, M. L. $77^{858}$.
(2) *Regestorum sen Epistularum*, lib. 9, ép. 1, *Nisi cum pridem*. M. L. $215^{810}$.

## CHAPITRE IV

### Qualités générales exigées de l'élu.

#### 1

*Un bon esprit.*

Si cette qualité est rigoureusement exigée pour l'admission, combien plus pour la supériorité !

Qu'est-ce donc que le bon esprit? C'est celui qui voit et qui traite les choses sous leur vrai point de vue, sans les exagérer ni les atténuer ; qui saisit d'abord le pour et le contre, le fort et le faible ; qui ne donne pas aux choses plus d'importance qu'elles n'en méritent, et leur donne toute celle qu'elles méritent ; dont l'œil est parfaitement sain, dont le poids est parfaitement juste. Il résulte presque autant de la droiture de la volonté que de l'étendue de l'intelligence ; car, si l'intelligence distingue et apprécie les choses dans la spéculation, la volonté se soumet et se détermine dans la pratique.

Le bon esprit est opposé au mauvais esprit et à l'esprit faux. Le mauvais esprit, alors même qu'il verrait la vérité et la justice, ne voudrait pas s'y conformer ; l'esprit faux, quelque bon que soit son vouloir, n'a pas même la faculté de discerner la vérité de l'erreur, la justice de l'iniquité.

Tout bon esprit est plus ou moins bon ; il peut faillir quelquefois, sans pour cela cesser d'être bon. Bien qu'il soit, en grande partie du moins, un don de la nature, il est cependant susceptible d'être perfectionné, d'un côté par le développement progressif de l'intelligence, de l'au-

tre par l'impulsion toujours plus droite donnée à la volonté. Le mauvais esprit n'est pas non plus constamment mauvais, comme l'esprit faux n'est pas universellement faux. Le mauvais esprit n'est tel que quand il cède aux caprices du moment ou à la pente de la nature ; et l'esprit faux ne trébuche, le plus ordinairement du moins, que sur certains points et dans certaines circonstances ; mais alors, comme le vice n'est pas dans le cœur, mais dans la tête, il trébuche inévitablement, et, dans les mêmes circonstances, sur les mêmes points, les mêmes bévues se reproduiront toujours. Sous ce rapport, il est irréformable, et l'on ne peut jamais compter sur lui. Dans une machine, s'il manque une roue ou seulement une dent de roue, les ressorts crient, et le jeu devient impossible ou irrégulier. Ainsi en est-il des esprits faux : sur les autres points tout marche, tout fonctionne ; mais touchez-vous à ce rouage, faites-vous partir cette détente le mécanisme se déconcerte, et vous constatez pour la centième fois que vos efforts pour le redresser sont vains et inutiles.

Un Supérieur à esprit faux serait le pire des Supérieurs ; il ne verrait que d'un œil, n'entendrait que d'une oreille, ne pousserait que d'un côté, et entraînerait tôt ou tard la communauté dans l'abîme.

Or le bon esprit se reconnaît à ces traits généraux :

Dans ses jugements, il n'est point téméraire ; il sait douter, consulter, avouer son insuffisance.

Dans ses sentiments, il est modéré, égal, positif ; il se conserve dans la paix, ne se passionne pas pour des futilités, ne s'adore pas lui-même.

Dans ses discours, il est réservé, discret, précis ; il pense comme il parle, et parle comme il pense ; il sait garder un secret, et rarement on le surprend manquant de tact.

Dans ses démarches, il est prudent, circonspect ; il examine, pèse, discute, combine les moyens, prévoit les

difficultés ; il domine les événements, et demeure maître de lui-même.

Dans ses torts, il n'estime point honteux de dire : Je me trompais, je fais mes excuses ; et dans les torts d'autrui, il sait excuser, pardonner, laisser tomber une parole offensante, et passer inaperçu un mauvais procédé.

Dans son emploi, il est exact, fidèle, dévoué, désintéressé ; il saisit l'étendue de ses obligations, et met tous ses soins à les remplir.

Dans ses rapports avec la communauté, il ne se distingue point de l'esprit de famille ; il vit avec tous, comme tous et pour tous.

## 2

*Une vertu solide.*

Rempli des plus belles maximes, et avec le talent d'en remplir les autres, on peut aisément n'être rien moins que ce qu'on fait profession d'être. Le plus digne n'est donc pas celui qui raisonne le mieux sur les vertus et les règles, mais celui qui les a écrites dans le fond de son cœur, s'il a d'ailleurs la prudence et le sens pratique.

Le premier de tous les empires est celui qu'on a sur ses désirs : « Ta cupidité te sera soumise, et tu la domineras (1). » Qui a l'autorité sur soi-même, mérite de l'avoir sur les autres ; qui n'est pas maître de ses passions, n'a rien de fort, car il est faible dans le principe. Il faut donc que le Supérieur soit un homme habitué à résister à ses passions et à se vaincre. Il n'y a point de puissance, si l'on n'est premièrement puissant sur soi-même ; ni de fermeté véritable, si l'on n'est premièrement ferme contre ses propres passions. « Il faut souhaiter, dit saint « Augustin, d'avoir une volonté droite, avant de souhai- « ter d'avoir une grande puissance (2). »

(1) *Gen.* IV, 7.
(2) *De Trin.*, l. 13, cap. 13 n. 17. M. L. 43 1027.

Combien doit être saint celui dont la fonction est de rendre les autres saints ! Le sel est très salé, le feu très chaud, le miel très doux ; sans cela, comment le sel pourrait-il assaisonner, le feu réchauffer, le miel adoucir? Le peintre instruit et forme le peintre, le musicien le musicien, le philosophe le philosophe, et le saint le saint. Et comme la vertu des effets est contenue dans leur cause d'une manière plus énergique et plus éminente, il ne faut pas dans le Supérieur une sainteté commune et médiocre, mais très grande et très élevée. Qu'il soit assez riche en grâce pour pouvoir donner à tous sans s'appauvrir, assez solidement établi dans la vertu pour soutenir tous les autres sans avoir besoin d'être lui-même soutenu, assez fervent pour réchauffer les plus froids sans s'attiédir. « Le « Prélat, dit saint Bovanenture, doit être tellement rem- « pli de l'esprit de dévotion, qu'il s'exerce à la pratique « de toutes les vertus, sans le secours d'autrui, par une « continuelle vigilance sur lui-même, attendu que per- « sonne n'est là pour l'instruire, l'avertir, le relever (1). »

Qui ne sait d'ailleurs que la supériorité est comme certains verres qui grossissent tous les objets? Tous les défauts paraissent croître dans les hautes places, où les moindres choses ont de grandes conséquences, et où les plus légères fautes ont de violents contre-coups. La communauté entière est occupée à observer un seul homme, non pas toujours pour imiter ses vertus, quoiqu'elles soient en grand nombre, parce qu'elles sont une condamnation et un reproche ; mais quelquefois pour copier ses imperfections, quoiqu'elles soient légères, parce qu'elles sont une justification du relâchement.

(1) *De sex alis*, cap. 1, n. 3. (Quarachi Florence 1898, t. VIII, p. 132.)

## 3

*La Science compétente*

La science apprend ce qu'il faut faire, la vertu le fait faire ; l'une sans l'autre ne fait rien.

Ecoutons l'Esprit Saint : « A peine installé, le roi prendra copie du volume où est écrite la loi de Dieu, et il se servira pour cela de l'exemplaire fidèle que les prêtres de la tribu de Lévi lui donneront. Il aura avec lui cette loi, et il la lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, qu'il garde ses préceptes, ses cérémonies et tout ce qui est ordonné dans sa loi ; que son cœur ne s'élève point avec orgueil au-dessus de ses frères, et qu'il ne se détourne pas du sentier de la justice, ni à droite ni à gauche, et qu'il règne ainsi longtemps, lui et sa postérité, sur Israël (1). » Lire la loi, l'étudier tous les jours, la graver dans son esprit et dans son cœur, pour en faire la règle de sa conduite et de son gouvernement : telle est la condition et le secret pour devenir un bon et grand prince. Aussi le Seigneur veut-il faire miséricorde à son peuple : « Je vous donnerai, dit-il, des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de science et de doctrine (2). » Veut-il appesantir sur lui sa colère : « Je vous livrerai aux mains d'hommes insensés (3). » Et encore : « Le roi insensé perdra son peuple (4). » Et encore : « Le peuple d'Israël passera plusieurs jours sans Dieu, sans loi, sans prêtre et sans docteur (5). » Dans Amos, il le menace de l'affamer, en lui ôtant non le pain qui nourrit le corps, mais la parole de Dieu qui nourrit l'âme (6).

(1) *Deut.* XVII, 18-20.
(2) *Jerem.* III, 15.
(3) *Ezech.* XXI, 36.
(4) *Eccli.* X, 3.
(5) 2 *Paral.* XV, 3.
(6) *Amos*, VIII, 11.

Changeons seulement les termes, et appliquons aux Supérieurs et aux communautés ce qui est dit ici du prince et du peuple. Les inférieurs se dépouillant non seulement de leur volonté, mais encore de leur prudence, pour se laisser conduire, ce qui peut leur arriver de plus avantageux, est de rencontrer un Supérieur plein de la science spirituelle, qui la fasse descendre sur eux comme le soleil fait descendre la lumière sur ses satellites, car il est dans l'ordre que les choses les plus élevées impriment la direction aux plus basses ; et ce qui pourrait leur arriver de plus funeste, serait de tomber entre les mains d'un Supérieur inexpérimenté dans les voies de Dieu, qui recevrait les honneurs, la soumission, la déférence, et dont on ne recevrait en échange ni les exhortations célestes, ni les salutaires conseils, ni les divins enseignements de l'Ecriture ; car c'est alors que, punie d'avoir préféré l'insensé au sage, la communauté réaliserait ce proverbe de Salomon : « Celui qui honore un fou, est comme celui « qui, passant devant la statue de Mercure, augmente « par un culte ridicule le tas de pierres qui lui est dé- « dié (1). » Nommer le Supérieur, c'est nommer l'homme de la science, de toute la science religieuse ; il ne doit pas moins briller par cette science que par la sainteté : car si la science sans la sainteté rend arrogant, la sainteté sans la science, fruit de l'étude et de la méditation, rend inutile. Du Supérieur comme de l'évêque, on peut dire avec le concile de Trente, citant la constitution d'Alexandre III : « Il lui faut la science de ce qui concerne son « office (2). » Est-ce que le Supérieur, lui aussi, n'est pas, au langage de saint Paul, ambassadeur de Jésus-Christ, chargé de déclarer ses ordres, d'interpréter ses volontés, et de négocier les intérêts éternels de ses inférieurs? Mais l'ambassadeur n'est que le porteur de la pensée de son

(1) *Prov.* XXVI, 8.
(2) Sess. 24, *Decretum de Reformatione*, cap. 1. (Mansi, t. XXXIII, col. 156). Cf. sess. 22, cap. 2 (Mansi, t. XXXIII, col. 134.)

prince : il doit donc avoir le secret de cette pensée, de toute cette pensée ; faute de quoi, il s'exposerait à contrarier les desseins du prince, à substituer aux idées du prince ses propres idées.

Que le Supérieur connaisse bien l'état religieux en général, ce qui est de l'essence et de la perfection des vœux ; les constitutions, règles, décrets et coutumes de son Ordre ; les fonctions de tous les officiers et principalement les siennes ; quelles sont les bornes de son autorité, ce qu'il peut seul, ce qu'il peut avec son conseil. Qu'il connaisse le cœur humain, les divers caractères, les maladies de l'âme et leurs remèdes, les vertus et les moyens de les acquérir. Et afin que, déjà habile et expérimenté, il le devienne plus encore ; de peur aussi que le temps et les affaires n'effacent insensiblement ses connaissances, qu'il profite de tous ses moments de loisir pour étudier la religion, l'ascétisme et son institut. C'est là qu'il doit chercher, démêler, approfondir la pensée et les desseins de Jésus-Christ, dont il est l'ambassadeur ; là qu'il puisera ces traits divins, ces illuminations toutes célestes qui le transformeront en flambeau éclatant et en phare lumineux au milieu de sa communauté ; là qu'il composera son miel, comme dit saint Ambroise, du suc le plus exquis des fleurs ; qu'il formera ce riche et précieux trésor d'où il tirera, comme porte la règle de saint Benoît, des choses anciennes et nouvelles ; qu'il fera de son cœur une bibliothèque vivante, ainsi que s'exprime saint Jérôme, parlant de Népotien ; qu'il remplira son âme de tout ce qu'il y a de plus pur et de plus substantiel, pour donner à propos le lait aux enfants et le pain aux forts, selon cette parole de Malachie : « Les lèvres du prêtre « seront les dépositaires de la science, et on ira chercher « la loi de sa bouche (1). »

Au reste, la science compétente du Supérieur étant

(1) Malach. II, 7.

pour le Supérieur religieux, comme pour l'évêque, la science de ce qui concerne son office, varie selon le degré qu'il occupe dans l'échelle hiérarchique. Le premier degré, où se trouve le Général, demande la science éminente qui consiste à pouvoir résoudre les questions les plus épineuses relatives à l'institut en particulier et à la vie religieuse en général. Le second degré, qui est celui du Provincial, exige la science moyenne qui démêle et éclaircit les difficultés communes, renvoyant à un tribunal suprême ce qui excède son pouvoir et ses lumières. Le troisième degré, celui des simples Supérieurs, se contente de la science suffisante au moyen de laquelle on satisfait aux obligations ordinaires de sa charge, sachant douter et au besoin consulter. Inutile de dire que telle maison plus nombreuse, ou composée de jeunes religieux, réclame un Supérieur dont la capacité et l'expérience soient à la hauteur de sa mission.

## CHAPITRE V

### Devoirs du Supérieur à l'époque des élections.

#### 1

*Qu'il soit disposé à quitter la Supériorité avec plus de joie qu'il ne l'a acceptée.*

Quand on voit approcher le terme, chercher à rendre sa prorogation ou sa réélection nécessaire par des emprunts, des constructions inachevées, ou même en se conciliant personnellement la faveur des bienfaiteurs ou la confiance de la communauté, au préjudice ou à l'exclusion de tout autre, et, après la déposition, vouloir se mêler encore du gouvernement, ou du moins l'entraver secrètement ; critiquer et contrôler tout ce qui se fait, comparer sans cesse le passé avec le présent, et faire naître des regrets et des murmures ; former un parti et retenir la confiance, ne pouvoir se résoudre à demander les permissions ; se croire et se dire disgracié, se livrer à la tristesse et se concentrer en soi-même des années entières : ne serait-ce pas montrer que la vertu dont on faisait parade n'était ni solide ni sincère, et que l'erreur ou l'injustice n'a pas été dans la déposition, mais dans l'élection? « Si les Supérieures, dit sainte Chantal, sont « aussi mortifiées et aussi humbles qu'elles doivent l'être « dans des maisons consacrées à Dieu, où l'on fait une « profession si particulière de mortification et d'humilité, « elles ne croiront point avoir sujet de se plaindre quand « on les déposera. Et si, au contraire, elles en ont de la « peine, il paraîtra clairement, par ce désir d'être Supé-

« rieures, qu'elles n'étaient pas capables de conduire des « âmes qui aspiraient à une si haute perfection. Quelque « grande que soit la peine qu'ait le Supérieur à déposer « une Prieure, parce qu'elle lui paraît une sainte et qu'elle « n'a que de bonnes intentions, il faut qu'il se fasse vio- « lence pour remédier à un si grand mal, et je l'en conjure « au nom de Notre-Seigneur. Il ne saurait trop rejeter « cette fausse compassion dont le démon est l'auteur, « puisque ce serait la plus grande cruauté dont il pourrait « user envers des âmes confiées à sa conduite (1). »

Le Supérieur doit donc se tenir toujours prêt à se démettre de sa charge au premier signal de l'obéissance. Nous voyons que saint François d'Assise, saint Dominique, saint Ignace et la plupart des Saints, Fondateurs ou Supérieurs d'Ordres religieux, ont voulu abdiquer la supériorité, tant parce qu'ils ne se croyaient pas dignes de l'exercer, que parce qu'ils étaient persuadés qu'on court beaucoup plus de risques pour le salut en commandant qu'en obéissant. Plus un Supérieur est saint, plus il est disposé à redescendre au dernier rang, non seulement avec résignation, mais encore avec joie. A l'exemple de saint Paul, il s'estime le plus misérable entre ses frères, et justifie cette maxime, que nul n'est digne de la supériorité que celui qui s'en croit indigne. Le Père Lainez donne trois caractères d'une élection divine : 1° si l'élu n'a contribué au choix qui a été fait de lui ni directement ni indirectement, s'opposant, au contraire, à ce choix de tout son pouvoir ; 2° si l'élection s'est faite canoniquement, dans la paix, sans cabale et sans tumulte, sous l'empire de la raison, et comme sous l'inspiration de Dieu ; 3° si le Supérieur, loin de se complaire dans son élévation, en éprouve une confusion telle, qu'il n'aspire qu'à reprendre son ancienne place.

Un ange se croit assez chargé du soin d'une seule âme, et un homme faible et pécheur désirerait et se croirait

(1) *Réponses sur les Constitutions.*

capable d'en conduire un grand nombre ! Où prendra-t-il la grâce, s'il veut s'ingérer lui-même, ou se continuer, en dépit des règles, dans la supériorité?

Cependant, soit par l'attrait inséparable du pouvoir, soit par l'effet du long exercice du commandement, quelques-uns, rares sans doute, ont bien de la peine à résigner leurs fonctions. On ne descend pas volontiers dans les rangs de la foule quand, par les charges honorables qu'on a remplies, on a été élevé au-dessus d'elle, et la tranquillité que procure la vie privée ne dédommage pas des honneurs dont on jouissait dans la vie publique. Sans doute on répète avec une affectation mal déguisée qu'on tient un rang dont on est indigne ; on se plaint du lourd fardeau qu'on est condamné à porter ; on se dit attaché à la croix ; au moment où l'on sort de charge, on annonce que l'on va enfin respirer et goûter quelque repos ; mais, hélas ! ce langage est à la mode : on veut se faire honneur des sentiments des Saints, et, en même temps qu'on s'efforce de produire une joie inaccoutumée, on sent au fond de l'âme une plaie douloureuse qui sera peut-être longtemps à se fermer. Bientôt la tristesse prend visiblement la place de cette joie prétendue ; l'embarras succède à cet épanouissement de commande ; on mène une vie insignifiante, peu propre à soutenir les leçons de vertu qu'on avait si libéralement données, et Dieu veuille qu'on ne détruise pas en peu de jours tout le bien qu'on avait fait !

Serait-ce un cas chimérique, dans les congrégations modernes, que celui d'une maison particulière se détachant de la maison-mère, sous le prétexte apparent d'une nécessité locale ou d'un désir impérieux, mais au fond pour satisfaire l'ambition cachée d'une Supérieure intrigante qui, pour avoir commandé trop longtemps, aime mieux rompre avec sa congrégation et en fonder une nouvelle, où elle occupera le premier rang, que de redescendre au rang d'inférieure?

2

*Qu'il rappelle et explique au besoin l'obligation d'élire le plus digne.*

Entre les devoirs que l'institut et la conscience imposent dans cette circonstance solennelle, le premier et le plus grave sans contredit est celui-ci. Ce n'est ni aux sollicitations, ni à la faveur, ni à l'amitié, mais au seul mérite qu'on doit accorder son suffrage ; agir autrement, c'est se rendre coupable, et envers le sujet indigne ou incapable qu'on élève, et envers la communauté dont on compromet l'avenir.

Les Théologiens, saint Thomas à leur tête, traitant des pasteurs de l'Eglise, établissent qu'il ne suffit pas d'être un sujet digne, mais qu'il faut être le plus digne. Jésus-Christ dit à Pierre : M'aimez-vous plus que ceux-ci? pour montrer que, pour paître ses brebis, il exige une charité supérieure à celle des autres. La nature elle-même avertit que l'élévation du rang emporte l'excellence de la vie : un berger est plus raisonnable que son troupeau, un général plus habile que le simple soldat, un roi plus puissant que ses sujets. « Puis-je croire que vous avez grâce pour me diriger, dit saint Ambroise, si votre vie est encore plus déréglée que la mienne? »

« Ce n'est qu'au plus vertueux et au plus juste, dit Saave-
« dra Faxardo, que les peuples ont de tout temps accordé
« le pouvoir souverain, dans cette double persuasion,
« qu'ils révéreraient plus volontiers un prince recomman-
« dable par ses vertus, et que Dieu de son côté serait plus
« propice à ce prince et favoriserait son gouvernement
« d'une particulière et visible assistance. Cyrus, au rap-
« port de Xénophon, ne trouvait point digne de l'empire
« un homme qui n'était pas meilleur que tous les au-
« tres (1). »

(1) *Idea principis christiano-politici*, (Paris, apud Frid. Leonardum, 1660), symb. 18.

Dès là que j'ai mission de nommer à une charge, je dois nommer le plus digne. Deux choses, en effet, recommandent au dépositaire le soin de l'objet confié : le prix du dépôt et le danger de le perdre ; mais quoi de plus précieux et de plus exposé que le salut des âmes? Pour prendre soin de ce dépôt, il est donc nécessaire de choisir celui qui offre le plus de garanties. Le roi est malade, le vaisseau est battu par la tempête, l'armée est en présence de l'ennemi : entre deux médecins, deux pilotes, deux capitaines, choisirez-vous le moins expérimenté? Or le pasteur, lui aussi, est médecin, pilote, capitaine ; vous n'élisez pas le plus capable, n'est-ce pas vous rendre responsable, en cas de malheur, de la mort spirituelle des âmes, du naufrage des âmes, de la défaite des âmes? et de quelles âmes !

Donc 1° ne pas élire pour les Eglises les pasteurs les plus dignes, au dire du concile de Trente, c'est un péché mortel (1). Donc 2° élire un sujet indigne, qui n'a ni l'âge requis, ni l'honnêteté des mœurs, ni la science, ni la prudence nécessaire, c'est toujours un péché d'autant plus grave que l'indignité ou l'incapacité du sujet entraînera des conséquences plus désastreuses. C'est ce qu'on peut conclure de plusieurs passages du Droit canon, et d'une foule de bulles et de réponses des Souverains Pontifes.

Qui ne voit que ce qui est dit des pasteurs de l'Eglise, s'applique du plus au moins aux Supérieurs des communautés?

Toutefois, le plus digne, dit saint Thomas, n'est pas toujours le meilleur en soi, mais le meilleur par rapport à l'emploi. La régularité, la charité, la grâce, les vertus, font sans doute le mérite de l'inférieur et contribuent à sa sanctification personnelle ; mais la prudence, la fermeté, le talent, la science, le crédit, voilà ce qui fait le mérite du Supérieur et contribue au bien général ; et non

(1) Sess. 24. *Decretum de Reformatione*, cap. 1. (Mansi, t. XXXIII. col. 156).

seulement il n'y a pas acception de personnes à considérer ces dernières qualités et à les préférer aux premières, mais c'est un trait de sagesse et une obligation pour tout électeur.

Il est même des cas où l'on peut élire un moins digne, sous le double rapport de la sainteté et de l'habileté, en concurrence d'un plus digne ; c'est : 1° lorsque le plus digne est un prédicateur, un professeur, etc., employé plus utilement ailleurs ; 2° lorsque cela est nécessaire pour empêcher une faction d'élire un indigne ; 3° lorsque la différence de mérite est de peu d'importance ; 4° lorsqu'une raison grave, dans l'intérêt de l'Eglise ou de la communauté, semble le demander : car il ne faut jamais perdre de vue le plus grand bien et l'utilité commune.

## 3

*Qu'il prémunisse contre la brigue et la coalition.*

Les statuts de certains Ordres défendent absolument aux religieux, sous peine d'excommunication, de solliciter les suffrages pour eux-mêmes ou pour autrui, directement ou indirectement ; ils ne laissent pas toutefois de permettre aux électeurs de s'informer des qualités de ceux qu'ils ont dessein d'élire, et aux religieux qu'on interroge de répondre simplement, sans vouloir, comme le porte le texte, *ni persuader, ni induire.*

En général et sauf les dispositions particulières d'un institut, on peut, d'une part, manifester aux électeurs le mérite d'un sujet pour leur suggérer la pensée de lui donner leur suffrage, de l'autre découvrir les imperfections d'un sujet pour lequel ils penchaient, afin de les détourner de l'élire. Ces sortes d'entretiens et d'informations sont licites : car comment faire un bon choix sans la connaissance des sujets?

« Quand on achète un esclave, dit saint Jean Chrysos-
« tome, on le fait visiter par un médecin, on s'informe
« auprès des voisins, on le prend d'abord à l'épreuve, on
« demande toutes les sortes de garanties ; et pour élire un
« Prélat on donnera sa voix au premier venu, sans consi-
« dérer les qualités qu'il possède? N'est-ce pas se rendre
« responsable de tout le mal qu'il pourra faire (1) ? »
« L'examen qui précède l'élection du Prélat doit être d'autant plus sévère, dit saint Grégoire, qu'une fois élu il ne peut plus être jugé par personne, attendu qu'il ne relève que de Dieu (2). »

Mais il faut : 1° que celui qui éclaire les autres ne soit pas un homme de parti, qui cherche à faire triompher sa faction ; 2° qu'il ne se soit pas entendu avec le religieux en faveur duquel il parle ; 3° qu'après les données reçues relativement à tel sujet, les électeurs ne délibèrent pas entre eux à l'effet de réunir sur lui leurs voix, parce que, si la consultation est permise, la convention ne l'est pas et ne peut jamais l'être.

Dans les communautés de femmes, le délégué de l'évêque doit laisser la plus entière liberté, afin que l'obéissance soit d'autant plus spontanée que le choix de la Supérieure l'a été davantage. Qu'il se garde d'imposer son opinion personnelle, et évite de rien dire et de rien faire qui gêne la liberté des votes, qu'il prémunisse les religieuses contre le respect humain et la timidité ; qu'il s'assure qu'aucune pression n'a été exercée sur elles. Combien, hélas ! rencontre-t-on de communautés où les cœurs sont à la gêne, où tout se traîne dans la même ornière, où les officières indéfiniment maintenues et laissées à elles-mêmes deviennent de petits tyrans, parce qu'une Supérieure a trouvé le secret de s'éterniser dans sa charge, soit en circonvenant l'autorité à qui elle en impose, soit en disposant si bien les choses qu'on ne puisse

(1) *De Sacerdotio*, lib. 4, n. 2, M. G. 48663.
(2) *Epist.*, l. III, ind. 11, ép. 29. M. L. 77627.

se passer d'elle, soit en ôtant à ses inférieures la pensée ou le moyen de faire l'élection autrement que pour la forme ! Si le délégué est consulté et qu'on lui nomme un sujet qu'il juge moins capable, il peut, sans parler des défauts de celui-ci, composer avec les qualités du sujet qu'il a en vue un portrait du bon Supérieur si ressemblant que chacun l'y reconnaisse sans peine.

L'élection faite, que le Supérieur déposé soit le premier à faire publiquement sa soumission humble et filiale à son successeur ; et, rendu à lui-même, sous les yeux de Dieu, les Règles à la main, qu'il examine sérieusement s'il a conservé à la discipline sa vigueur, s'il a fait acquérir à chaque religieux la sainteté que Dieu exigeait de lui, s'il est devenu lui-même plus mortifié, plus humble, plus uni à Dieu, plus charitable envers ses frères, et plus amateur de l'obéissance.

## 4

*Avis de sainte Chantal aux Supérieures élues et aux Supérieures déposées sur les rapports qu'elles doivent avoir entre elles.*

« La Supérieure élue doit porter un cordial respect, qui « paraisse devant toutes les sœurs, à celles qui sont dépo- « sées, quelles qu'elles soient, se servant de leur avis et con- « seils, comme dit la Règle. Mais tout particulièrement « il faut traiter de cette sorte celles qui ont été des pre- « mières à la fondation et qui en ont porté le faix et le soin « principal, ne les maîtrisant, ni humiliant et mortifiant « comme l'on fait des autres sœurs, surtout en public, « sinon qu'elles y fissent des choses extravagantes. Elle « doit tâcher de suivre, autant qu'il lui sera possible, le « train de celle qui l'a précédée, honorant et approuvant « son gouvernement, sans jamais le censurer ni picoter, « bien que peut-être elle en pût avoir quelque sujet. Car « ce serait présomption de penser mieux faire que les

« autres ; et un défaut de charité, de se vouloir exalter « et faire connaître meilleure que celle qui nous a précé- « dée. Une âme humble, sincère et droite, pour ne point « blesser la charité due à celle qui l'a devancée, couvri- « rait avec toutes sortes de soins les fautes qu'elle pour- « rait avoir commises, et ne les réparerait qu'insensible- « ment et avec une si prudente charité que personne ne « s'en apercevrait. Enfin, il faut tenir en main notre « grande Règle, ne faisant à autrui que ce que nous vou- « drions qui nous fût fait. Elle ne doit aussi témoigner « aucune aversion ni jalousie, si elle voit que les sœurs la « respectent comme elles doivent. Si elles désirent lui « parler quelquefois, elle doit leur donner congé avec une « grande franchise et charité, afin que les sœurs ni la dé- « posée ne soient point gênées pour cela. Que si les sœurs « manquent à lui rendre leur devoir, elles les doit redres- « ser. Car croyez-moi, que rien ne déplaît tant à Dieu que « le péché d'ingratitude, et l'oubli des biens et bénédic- « tions que l'on reçoit d'une bonne et charitable Supé- « rieure.

« Celles qui sont déposées de la charge de Supérieure se « doivent rendre exemplaires en toutes vertus et faire « paraître qu'elles ont appris en commandant la bonne « leçon de l'obéissance et soumission qu'elles ont ensei- « gnée aux autres. Par le rang dernier que la Règle leur « marque, elles sont averties de se tenir en grande humi- « lité, mais humilité suave et douce, sans gêne ni con- « trainte, se maintenant dans une sainte liberté parmi les « sœurs, et même avec la Supérieure, quoique avec très « grand respect ; en quoi elles doivent servir d'exemple « aux sœurs, de toutes autres vertus. Elles feront fort « bien de vider leur esprit du soin du gouvernement, et « de le laisser, comme elles y sont obligées, à celle à qui « Dieu l'a remis, ne désirant ni procurant de savoir ni « plus ni moins des affaires que ce que la Supérieure leur « en voudra communiquer ; et que jamais, ni par un

« biais ni par un autre, elles ne désapprouvent ni censu-
« rent sa conduite. Dans les choses où elles verront que
« la Supérieure aura besoin d'avis, elles le lui doivent
« donner avec franchise. Elles se doivent bien garder
« d'attirer les filles à elles, mais elles les doivent conti-
« nuellement porter à leur Mère, ne témoignant aucun
« désir de leur parler ; au contraire, elles les doivent
« détourner d'en demander le congé, sinon que la Supé-
« rieure leur eût témoigné qu'elle le désirât pour l'utilité
« de quelques-unes. Elles doivent avoir grand soin de
« faire profit du temps que Dieu leur donne pour vaquer
« à elles seules et à leur perfection. Que si la Supérieure
« élue et la déposée se comportent avec esprit de sincère
« charité tel qu'il doit être entre les vraies filles de la
« Sainte Vierge et de notre bienheureux Père, mon Dieu,
« que de bénédictions sa bonté répandra et sur elles et
« sur toute la communauté laquelle recevra une admira-
« ble édification, de voir cet esprit d'union parfait entre
« elles (1) ! »

Dans ses réponses sur les Constitutions la Sainte parle du respect qui doit être rendu à la déposée par la communauté : « Les sœurs lui doivent porter beaucoup
« d'honneur, comme dit la Règle, lui témoignant de la
« gratitude de la peine qu'elle a eue après elles, se gardant
« bien de jamais rien dire ou faire qui montre qu'elles
« désapprouvent son gouvernement, ni en général ni en
« particulier. Elles ne doivent pas aussi la ramener par
« exemple à l'autre, en confrontant son gouvernement
« avec celui de la Supérieure élue, et exprimant des re-
« grets ; car elles doivent transférer de tout leur cœur
« l'honneur, l'obéissance, l'amour et confiance à celle que
« Dieu leur a donnée présentement. »

« Il serait extrêmement à désirer, dit-elle encore, que
« les Supérieures aimassent fort à demeurer après leur

(1) *Lettres secrètes.*

« déposition aux maisons qu'elles ont gouvernées, afin « qu'elles enseignassent dans la soumission, par l'exemple « de leur profonde humilité et exacte observance, ce « qu'elles ont fait de parole. Il n'est pas croyable combien cela leur serait utile et à la maison. Je sais les « grands fruits que quelques-unes en ont tirés. *Car nul ne « sait ce que c'est de la vraie soumission, qui ne l'a pratiquée après avoir longuement gouverné.* Je fais tant d'état « de celles qui se comportent comme il faut en cette occasion, que j'estime que c'est une des bonnes preuves « qu'elles puissent donner de leur vertu. Ce point me « semble important, pour nous maintenir dans l'humilité « et simplicité de notre esprit ; bien que, si nos Supérieurs « nous voulaient employer ou rappeler, nous devons « obéir (1). »

Elle répondit à une déposée qui s'était plainte amèrement de la Supérieure élue : « J'ai reconnu dans votre « lettre un esprit trop ardent et sévère à l'endroit de la « Mère Supérieure, et que vous manquez au respect et à « la soumission que vous devez à Dieu dans sa personne. « Vous le faites sous le prétexte de zèle, ma chère fille ; « mais c'est un faux zèle, qui ne procède pas de la charité qui nous fait agir en toute chose avec humilité et « douceur ; mais il procède de votre esprit naturel, qui « est impérieux, sensible, peu compatissant et peu endurant. En ce que vous reprochez à la Mère, il y a plus de « faiblesse que de malice ; elle doit être excusée, supportée et soulagée : car la supériorité ne donne pas la « capacité et la perfection. Je vous conjure de vous comporter désormais envers la Supérieure, comme il était « raisonnable qu'elle se comportât envers vous, quand « vous portiez la charge. Quand nous avons des supériorités, exerçons-les selon l'esprit de Jésus-Christ qui est « humble et doux ; quand nous ne les avons plus, soyons

(1) *Ibid.*

« bonnes inférieures, comme nous voudrions que fussent « les sœurs, si nous étions Supérieures : car autrement la « balance ne serait pas juste (1). »

Qu'ajouter à ces magnifiques paroles de sainte Chantal, sinon ce qu'elle ajoutait si souvent à ses réponses sur les Constitutions? « Mes sœurs, il n'y manque que la pratique. »

(1) *Ibid.*

# LIVRE DEUXIÈME

## DE LA SAINTETÉ DU SUPÉRIEUR

Esprit d'oraison. — Humilité. — Régularité. — Charité.

---

### CHAPITRE PREMIER

**De l'esprit d'oraison nécessaire au Supérieur.**

#### I

*L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour ne point tomber dans la dissipation et la dureté de cœur.*

Bien que toutes saintes, les occupations du Supérieur sont néanmoins accompagnées de beaucoup d'agitation et d'embarras ; et saint Grégoire, après les avoir appelées une tempête de l'esprit, avoue que, dans ce trouble et ce tourbillon, l'âme inquiète et distraite peut aisément s'oublier elle-même, fermer les yeux sur les pertes qu'elle fait et les fautes qu'elle commet, demeurer stationnaire en poussant les autres, et même s'égarer du droit chemin en y faisant rentrer ceux qui s'en détournent (1). On doit craindre d'être courbé et appesanti par les actions extérieures, dit saint Augustin, si l'on ne soulève l'âme en l'appliquant à la douce et céleste contemplation de la vérité (2). Sainte Thérèse écrivait à l'évêque d'Osma :

(1) *Reg. Past.*, p. I, cap. 5, M. L. 77$^{22}$.
(2) *De Civit. Dei*, lib. 19, cap. 19, M. L. 41$^{647}$.

« Notre Seigneur m'a fait connaître qu'il vous manquait « ce qu'il y a de plus fondamental, l'oraison et la persé- « vérance dans l'oraison ; de cette omission naît l'aridité « dont l'âme souffre. Quand la base manque, tout l'édi- « fice s'écroule (1). »

Mais il faut entendre saint Bernard s'adressant au pape Eugène : « Que votre considération commence par « vous, de peur que vous ne la portiez inutilement sur le « reste, vous étant négligé vous-même. A quoi vous servi- « rait de gagner le monde entier, si vous vous perdiez « vous-même? Quelque sage que vous soyez, si vous ne « l'êtes pas pour vous, il manque quelque chose à votre « sagesse : quoi donc? à mon sens, tout. Quand votre « savoir embrasserait l'étendue de la terre, et la hauteur « des cieux, et la profondeur des mers, et les plus sublimes « mystères ; si vous vous ignorez vous-même, vous ressem- « blez à un homme qui bâtit sans fondement, et qui, au « lieu d'un édifice, n'entasse que des ruines. Tout ce que « vous construirez hors de vous-même sera, comme le tas « de poussière, le jouet des vents. Non, celui-là n'est « point sage, qui ne l'est point pour lui-même. Le sage « le sera d'abord pour lui, et il boira tout le premier de « l'eau de son puits. Le premier objet de votre considéra- « tion, quel est-il? vous. Et le dernier? vous encore. Ne « remarquez-vous pas que Dieu envoie à la fois et retient « son Verbe? Eh bien ! votre Verbe, à vous, c'est la con- « sidération. Qu'elle s'élance donc en avant, mais sans « vous perdre de vue ; qu'elle parte sans vous quitter ; « qu'elle fasse çà et là des excursions sans vous aban- « donner. Toute pensée, je ne dis pas contraire, mais seule- « ment étrangère à votre salut, repoussez-la. Dans l'affaire « du salut, nul ne vous touche de plus près que le fils « unique de votre mère (2). »

(1) Lettre à D. Alph. Velasquez, évêque d'Osma. Lettre 295 (édit. Bonix, 2e éd., Paris, Lecoffre, 1882, t. III, p. 293).
(2) *De consider.*, l. II, cap. 3, M. L. 182746.

« Et quoi ! dit toujours le même Docteur à ce Pontife, « qui avait été autrefois son disciple, tout le monde vient « à vous, et vous n'y venez point vous-même ! Vous vous « donnez à tous, et vous vous refusez à vous seul ! Cha- « cun a la liberté de puiser dans votre sein comme dans « une source intarissable, et vous vous laissez mourir « de soif ! »

Puis il ajoute cette réflexion frappante de vérité pour quiconque en a fait l'expérience : « Cette dissipation où « vous vivez, cet accablement d'affaires, peut vous avoir « été d'abord insupportable ; mais peu à peu on s'y ac- « coutume, on ne trouve plus ce joug aussi pesant ; bien- « tôt il paraît léger : ensuite on ne le sent plus du tout ; « enfin on en vient jusqu'à l'aimer et à s'y complaire. « C'est ainsi que, par des degrés insensibles, on tombe « dans l'endurcissement de cœur, et de ce profond abîme « dans celui du dégoût et de l'aversion des choses saintes. « Il est donc de la prudence de vous retirer par interval- « les de vos occupations, avant qu'elles vous entraînent « où vous ne voudriez pas aller. Eh ! où m'entraîne- « raient-elles, dites-vous? Je réponds : dans l'endurcisse- « ment de cœur. Qu'est-ce donc que l'endurcissement de « cœur? Si vous me faites cette question, et que vous ne « soyez pas saisi de frayeur en entendant seulement nom- « mer cet état funeste, je dis que vous y êtes déjà (2). »

Un disciple de saint Bernard, Gilbert, ajoute de nouveaux traits à la peinture de cette dureté esquissée par son maître : « Le dégoût des choses de Dieu entraîne tou- « jours le trouble de l'âme, le chagrin de l'esprit, la fierté « dans les paroles, l'immodestie dans la tenue ; un visage « morne et sévère, un geste dissolu ; nulle inclination à « obliger, point de cœur, à peine le sens commun dans « les jugements portés sur autrui. La vertu est bannie, la « dévotion éteinte ; nul accès aux bons religieux, moins

(1) *De Consid.*, l. I, cap. 2, M. L. 182730.

« encore au divin Epoux et à ses grâces ; l'égoïsme et les « pensées du siècle ont tout envahi (1). »

Que le Supérieur se prémunisse donc, par l'oraison du matin, contre la dissipation inséparable de sa charge ; qu'il se bâtisse une solitude intérieure pour s'y recueillir au plus fort de ses occupations, et qu'il ait soin, le soir, de réparer, dans de nouvelles communications avec Dieu, les pertes de la journée : sans cela, il court risque, en s'employant au secours de ses frères, de ressembler à ces bâtons desséchés qui soutiennent les ceps de vignes, et laissent ceux-ci porter des fruits, tout en demeurant eux-mêmes stériles et sans vie.

## 2

*L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour agir constamment sous la dépendance et dans l'esprit de Dieu.*

Ce qu'est Dieu dans l'univers, le Supérieur l'est à un certain degré dans sa communauté. Lieutenant de Dieu et dépositaire de son autorité, il doit, autant qu'il est en lui, parler et agir comme Dieu agirait et parlerait à sa place, et gouverner ses religieux comme Dieu gouverne ses créatures.

Dieu est partout ; il voit et examine tout sans se montrer ; il se fait entendre sans parler sensiblement ; il pourvoit à tout sans oublier ou négliger une seule de ses créatures ; son empire est marqué au sceau de la prudence et de la sagesse, de la force et de la constance ; les fins qu'il se propose sont toujours dignes de lui ; les moyens qu'il emploie ne sauraient être plus saints ni plus sûrs ; Dieu punit et récompense avec équité et sans acceptation de personnes ; il s'accommode aux caractères et attend, pour agir, les moments favorables ; les faibles, il les en-

(1) *Serm.* 29, *in Cant.*, M. L. 184153

courage : les affligés, il les console ; les bons, il les rend meilleurs ; les méchants, il s'efforce de les gagner par les prévenances de la grâce ; s'il faut châtier, il châtie en père, au-dessous du mérite et toujours en vue de l'amendement ; au milieu d'une si prodigieuse multitude d'affaires à traiter, de personnes à entendre, d'événements à conduire, Dieu conserve une paix inaltérable, soit qu'il écoute ou réponde, qu'il reçoive des louanges ou des outrages, qu'il décerne des récompenses ou inflige des châtiments ; il reste intimement recueilli en lui-même, sans jamais suspendre ses opérations intérieures.

Tel est le modèle que le Supérieur doit contempler et étudier sans cesse, afin de retracer dans son gouvernement les perfections divines : la majesté, par sa gravité et sa modestie ; la puissance, par son énergie et son courage ; la sagesse, par sa prudence ; la bonté, par sa douceur et son affabilité ; l'immensité par sa vigilance ; la providence, par ses soins assidus ; la libéralité, par sa bienfaisance ; la charité, par sa paternelle tendresse ; la justice, par son impartialité ; la miséricorde, par sa compassion et son indulgence ; le calme, par sa tranquillité ; son immutabilité, par sa fermeté ; l'éternité même, par son invincible persévérance dans l'accomplissement de ses devoirs (1).

« Quiconque, dans la supériorité se montre un peu attentif à la marche de la Providence, découvre bientôt qu'il n'est pas seulement le vicaire de Jésus-Christ, mais l'instrument dont Jésus-Christ veut se servir et dont il se sert, pour ainsi dire, bon gré mal gré. On a beau composer dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu, de sorte qu'on dit et qu'on fait toujours, plus ou moins qu'on ne pensait ; et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où

(1) *Le Guide des Supérieures*, avis 5.

Dieu agit et le ressort qu'il remue. S'il gouverne de cette façon les hommes en particulier, à plus forte raison les gouverne-t-il en société. Il agit surtout sur le mouvement principal, par lequel il donne le branle à chaque membre de la société : « L'homme dispose ses voies, mais Dieu conduit ses pas (1). » Plus l'ouvrage du Supérieur est grand, sublime, divin ; plus Dieu se l'est réservé, et plus le Supérieur doit s'abandonner à ses conseils. En vain le Supérieur s'imaginerait être l'arbitre de son sort à cause qu'il l'est de celui des autres, il est plus gouverné qu'il ne gouverne : « Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur (2). »

Fénelon, qui écrivait ces lignes à un Supérieur, ajoute :

« Tenez donc votre esprit continuellement uni à Dieu ; laissez-vous diriger par lui en toutes choses : entretenez avec lui un commerce fréquent et cordial ; dites-lui confidemment tout ce que vous savez ; demandez tout ce que vous ne savez et ne pouvez pas, et que vous avez besoin de savoir et de faire. Sans cette union, vous ne manqueriez pas de suivre vos vues et vos idées plutôt que les vues et les idées de Dieu, et de faire fond sur ces petites industries qui périssent et que Dieu ne bénit pas. Avec cette union, vous connaîtrez les voies de Dieu dans les âmes, et les besoins des âmes, et les moyens de les aider ; Dieu vous ôtera votre esprit pour vous donner le sien, car il faut qu'il soit lui seul en toutes choses ; et quand Dieu sera tout en vous, il atteindra d'un bout à l'autre avec force et douceur, et vous ferez par la ferveur ce que vous n'auriez jamais fait avec toute la sagesse humaine (3).»

« Trois choses, dit Modeste de Saint-Amable, nous font réussir dans nos desseins : l'humble défiance de nous-mêmes, la droiture de nos intentions, et la prudente cir-

(1) *Prov.* xvi, 9.
(2) *Prov* xxi, 30.
(3) Lettre 4 à un Supérieur. Paris, Leroux et Gaume, 1851, t. VIII, p. 443.

conspection ; or l'oraison n'est qu'un sincère aveu de notre insuffisance, qu'un témoignage éclatant de la pureté de nos motifs, et qu'une attention sérieuse à nos démarches (1). » Dieu ne peut donc manquer de bénir celui qui, pour agir constamment sous sa dépendance et dans son esprit, le prie constamment.

## 3

*L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour se défaire des difficultés et aider efficacement les inférieurs.*

L'oraison fut toujours regardée comme la mère de la prudence et l'oracle de quiconque exerce l'autorité. Celui qui juge et décide à chaque instant, doit à chaque instant recourir à Celui au nom duquel il juge et décide. « Moïse entrait dans le tabernacle et en sortait fréquem- « ment, dit saint Grégoire. Dans les affaires douteuses, il « alla toujours auprès de l'Arche où reposait la Loi, pour « consulter le Seigneur ; enseignant aux pasteurs, par son « exemple que, si les affaires qu'ils règlent au dehors, « deviennent embarrassantes, ils doivent rentrer en eux- « mêmes et consulter en quelque sorte le Seigneur devant « l'Arche où repose sa loi, en rappelant à leur souvenir « les paroles de l'Ecriture qui peuvent avoir rapport aux « difficultés qui les occupent (2). »

Qu'un homme inconnu à la cour, rencontrant par hasard les portes du palais ouvertes, pénètre jusqu'au roi et lui présente sa requête; au lieu d'être écouté, ne sera-t-il pas chassé ignominieusement? « C'est ainsi, dit saint Pierre Damien, qu'un Supérieur, peu familiarisé avec Dieu par l'oraison, qui ne l'aborde que rarement et seulement dans les besoins extrêmes, au lieu de recevoir un favorable accueil lorsqu'il viendra implorer son secours

(1) *Parf. Sup.*, liv. II, chap. 2.
(2) *Reg. Past.* p. II, cap. 5, M. L. 77[33].

dans une nécessité pressante, se verra éconduit sans avoir obtenu ce qu'il demandait (1). » « Ce serait bien pis encore, dit saint Grégoire, si cet intercesseur avait justement provoqué par sa conduite le courroux du prince ; sa seule présence ne porterait-elle pas jusqu'au comble l'exaspération dans l'âme de celui qu'il voulait fléchir (2) ? »

« Lisez, mais préférez l'oraison à la lecture des livres de « science, écrivait encore Fénelon au même Supérieur. « C'est dans la prière seule que vous trouverez le conseil, « le courage, la patience, la douceur, la fermeté, le ména- « gement des esprits. C'est là que vous apprendrez à gou- « verner sans trouble. Si vous décidez et si vous agissez « sans prière, votre propre esprit vous agitera beaucoup, « vous attirera bien des contradictions, vous causera des « doutes et des incertitudes très pénibles ; mais, si vous « êtes fidèle à la prière, votre purgatoire se changera bien- « tôt en paradis terrestre, et vous ferez plus de bien en un « jour que vous n'en faites en un mois dans le trouble (3). »

Nous ajouterons : tendez toujours à calmer votre esprit en l'unissant à l'esprit de Notre-Seigneur. Quand vous aurez besoin de conseil, et que les affaires se présenteront à temps et à contre-temps et en tumulte, recommandez-lui la chose dont il s'agit. Un regard tranquille sur votre Maître fera plus que cette ardeur excessive à chercher des expédients. On s'épargnerait bien de la peine, si l'on savait s'abandonner à Dieu. Ne vous empressez point trop pour quoi que ce soit : vous n'avez rien de plus pressant que de vous maintenir en paix et parfaitement libre devant Dieu.

« Nous semons et nous arrosons, dit le grand Apôtre, « mais Dieu seul donne l'accroissement (4). » « Si le Seigneur « lui-même ne travaille pas à la construction de l'édifice,

(1) *Ep.* 15, *ad Alex. pap.* M. L. $144^{227}$.
(2) *Reg. Past.*, P. I, cap. 10, M. L. $77^{23}$.
(3) Lettre 4 à un Supérieur (Paris, Leroux et Gaume, 1851, t. VIII, p. 443).
(4) 1 *Cor.* III, 6.

« dit le Psalmiste, l'homme ne peut faire que d'inutiles « efforts. Si Dieu ne veille au salut de la cité, c'est en « vain que veille la sentinelle (1). » Or, comment Dieu donnera-t-il l'accroissement aux plantes, comment travaillera-t-il à la construction de l'édifice, comment veillera-t-il au salut de la cité, si le Supérieur, qui doit arroser, construire, protéger sous la dépendance et pour la gloire de Dieu, vit par rapport à Dieu dans une perpétuelle indifférence, et s'il ne sait tellement tempérer l'action par l'oraison, et l'oraison par l'action, que l'une serve à l'autre, sans lui préjudicier jamais?

« L'oraison du Supérieur, dit saint Jean Climaque, est « le casque qui couvre la tête du solitaire (2). » « Que le Su« périeur, dit l'*Institut* de saint Ignace, soit un homme « d'oraison, et qu'il porte la maison sur les ailes de ses « saints désirs (3). »

Saint Bernard faisait cette recommandation à Beaudoin abbé de Riéti : « Nourrissez vos Religieux de la « parole, nourrissez-les de l'exemple, nourrissez-les du « fruit de vos oraisons. Voilà bien trois choses distinctes : « mais celle qui l'emporte sur les autres, c'est l'oraison (4). » Saint Hilaire, archevêque d'Arles, après avoir dit de saint Honorat, son maître, que l'oraison était son refuge et sa ressource lorsqu'il ne pouvait se faire obéir de ses religieux, ajoute : « C'est ainsi que l'oraison d'un saint « ramène les fugitifs, subjugue les rebelles, porte la con« viction au cœur des opiniâtres (5). »

« Il faut aux Pasteurs, dit saint Liguori, une double « nourriture spirituelle, comme aux nourrices, qui doi« vent se nourrir elles-mêmes et nourrir aussi leurs enfants. « Une parole, sortie d'un cœur embrasé de l'amour divin, « produira plus de fruit que mille exhortations sorties

(1) *Ps.* CXXVI, 1.
(2) *Scala Paradisi, grad.* 4, M. G. 88$^{677}$.
(3) Const. p. IV, cap. 10. n. 5.
(4) *Epist.* 201, M. L. 182$^{370}$.
(5) Sermo de Vita S$^{ti}$ Honorati, cap. 5, n. 23, M. L. 50$^{1263}$.

« d'un cœur froid et glacé. Or, cette flamme de la charité, « c'est l'oraison qui la communique. On apprendra sou- « vent plus en un moment par l'oraison, que par dix ans « d'étude dans les livres (1). » Saint Grégoire, dans son *Pastoral*, veut que le Pasteur se conduise de manière à pouvoir arroser de l'eau spirituelle de la doctrine les cœurs arides de ses frères ; qu'il soit familiarisé avec la prière, qu'il puisse obtenir promptement du Seigneur ce qu'il lui demandera ; car c'est de lui que le Prophète a dit plus particulièrement : « Tu n'auras pas encore cessé de parler que je te répondrai : Me voici (2). » « Que le Pasteur, dit-il encore, se rapproche de chaque fidèle par sa bonté compatissante, et soit avancé plus qu'aucun d'eux dans la vie contemplative : de sorte que la méditation élève son âme et lui inspire le goût des choses célestes, pendant qu'il se charge par commisération des infirmités des autres ; ayant également soin que le désir de la perfection ne lui rende point insupportable les faiblesses de son prochain, et que son attention à soulager ses infirmités ne lui fasse pas perdre de vue les choses célestes (3). »

Concluons. Que le Supérieur se dise souvent à lui-même :

— J'ai les mêmes motifs de vaquer à l'oraison que les autres religieux : comme eux je suis obligé de tendre à la perfection, comme eux j'ai des passions à combattre, comme eux j'ai des devoirs à remplir.

— J'ai, pour y vaquer, des motifs particuliers : je suis tenu à une sainteté plus éminente, le démon est intéressé à me livrer des assauts plus violents, mes obligations sont plus graves et plus délicates, l'embarras des affaires me rend le recueillement plus difficile.

— Je devrais même, si cela était possible, consacrer d'autant plus de temps à l'oraison que mes affaires sont

(1) Selv. *de Orat. ment.*
(2) *Reg. Past.*, p. I, cap. 10, M. L. 77$^{23}$.
(3) *Reg. Past.*, p. II, cap. 5, M. L. 77$^{32}$.

plus accablantes ; comment, sans l'oraison, découvrir les desseins de Dieu, prendre le meilleur parti, éviter les écueils? comment faire un juste tempérament de douceur et de fermeté, de simplicité et de prudence, de condescendance et de zèle? Où trouver ailleurs que dans l'oraison, la consolation, le calme, la patience, le courage? A quelle autre source puiser, pour faire descendre sur la communauté dont je suis chargé, les grâces, les lumières, les bénédictions célestes?

Au reste, si le Supérieur veut persévérer dans l'oraison, trois choses lui sont nécessaires : un règlement particulier, la fidélité à l'examen, et la mortification.

*Un règlement particulier.* Qu'il en concerte les articles avec tant de sagesse, qu'il ne soit pas obligé d'y faire des changements essentiels. Tout doit y trouver sa place : les devoirs publics et les devoirs particuliers ; ce qui est dû à Dieu, à la communauté, à soi-même ; le temps de la prière et des affaires ; ce qu'il faut faire chaque jour, chaque semaine, chaque mois, ou plus rarement. Et cet ordre une fois arrêté et reconnu sage par l'expérience, qu'il ne s'en dispense que pour des raisons de nécessité ou de charité.

*La fidélité à l'examen.* C'est là que, recommençant sans cesse à être Supérieur et ne s'accoutumant jamais à l'être, il s'interrogera non seulement sur ses obligations journalières, mais encore sur ses dispositions et le goût qu'il trouve à commander ; là qu'il observera si les respects diminuent en lui la modestie, si la vérité lui paraît toujours aussi précieuse, si l'esprit particulier ne se substitue pas insensiblement à l'esprit de l'institut; là enfin qu'il travaillera à devenir tous les jours plus digne de la supériorité, et en même temps plus indifférent à la gloire d'y être élevé.

*La mortification.* « L'oraison et la mortification, dit Modeste de Saint-Amable, se sont prêté un serment de fidélité inviolable, à savoir, que l'une n'entrerait jamais dans un cœur sans y introduire l'autre, et n'en sortirait

jamais sans elle. C'est, comme l'explique Trithène, Marie qui ne peut vivre sans Marthe, non plus que Marthe sans Marie : il faut les accueillir ou les disgracier ensemble : quand l'une est malade, l'autre ne saurait se bien porter. Et parce que l'oraison, dans les prélats, doit l'emporter sur celle des inférieurs, leur mortification, par concomitance, doit s'élever au même degré (1). »

(1) *Parfait Sup.*, liv. II, ch. 4.

## CHAPITRE II

### De l'humilité nécessaire au Supérieur.

1

*Le Supérieur humble se croit indigne de sa charge et ne s'attribue point le bien qui se fait pendant son gouvernement.*

Il sait que l'autorité attachée à sa charge lui est étrangère, c'est-à-dire qu'il n'en est pas la source, qu'elle lui est seulement prêtée, et comme appliquée par le dehors, sans pouvoir jamais lui appartenir en propre ; parce que l'autorité dans sa source est à Dieu seul, souverain Seigneur du ciel et de la terre. Dès lors il reconnaît que relevant et dépendant en tout de Dieu comme le moindre d'entre ses inférieurs, il demeure devant Dieu absolument le même quant à son être intérieur et véritable, quoiqu'il ait sur la communauté une autorité qui ne convient qu'à lui seul. Il se regarde comme n'étant Supérieur que par commission et par emprunt, exerçant la juridiction de Dieu jusqu'au jour où il lui plaira de le révoquer, ainsi qu'un officier député par son prince pour le représenter dans un jour de cérémonie, qui ne se fait pas illusion au point de croire que son maître lui a cédé sa place en l'honorant d'une fonction passagère. Il unit dans son esprit la double idée de ce qu'il est dans le fond et de ce qu'il est par le dehors, soutenant devant ses inférieurs le caractère auguste de Supérieur, puisqu'il en a la conduite, et conservant la modestie d'un inférieur devant le Supérieur de tous les Supérieurs, puisqu'il obéit en commandant

et ne commande même que pour obéir. Il est convaincu qu'il est né avec les mêmes faiblesses que les autres, que la supériorité ne donne par elle-même aucun avantage personnel d'esprit ou de corps, qu'elle n'est point inséparable de la sagesse et de la vertu, qu'elle n'est le remède d'aucun défaut, qu'elle sert au contraire souvent à les multiplier et à les rendre publics, et que l'autorité qui élève un supérieur au-dessus de ses inférieurs, le laisse quelquefois fort au-dessous de plusieurs d'entre eux, s'il n'est élevé que par sa place et recommandable que par sa dignité ; qu'il se tromperait donc grossièrement si, mesurant son mérite à son rang et sa sainteté à son élévation, oubliant que le rang suppose le mérite, mais ne le donne pas, que l'élévation exige la sainteté, mais ne la produit pas, il concluait de ce qu'il est Supérieur, qu'il est digne de l'être, et s'imaginait surpasser en vertu tous ceux qu'il surpasse en autorité. Afin donc de prévenir, ou du moins d'étouffer soigneusement dans son cœur tout sentiment de vanité, il regarde sa charge non comme la récompense de son mérite, mais comme la punition de ses péchés ; il confronte sans cesse l'étendue de ses obligations avec l'étendue de sa misère ; et, intimement persuadé que ces deux prééminences, la sainteté et la supériorité, qui devraient être toujours unies, le sont moins en lui qu'en tout autre, il n'aspire qu'après le jour où il pourra descendre les degrés qu'on lui a fait monter et rentrer dans les joies et la sécurité de la dépendance.

Au lieu de ces sentiments, « combien voit-on de prélats, « dit saint Bernard, qui, au début, se lamentaient de « leur indignité, alléguaient leur incapacité, et qui, avec « le temps ont conçu une telle opinion d'eux-mêmes, « qu'ils se sont pris à convoiter des sièges plus hauts et « des charges plus difficiles encore? (1) » « Comme cha- « cun s'empresse à les servir, dit saint Grégoire, et que

(1) *De offic. et mor. Episc.*, cap. 7, M. L. 182826.

« leurs ordres sont promptement exécutés ; comme on « loue leur conduite, alors même qu'elle est répréhen- « sible, et que nul ne s'avise de leur reprocher leurs fautes, « il arrive que, corrompus par tous ces moyens de séduc- « tion, leur âme s'enorgueillit, et que, loin de se croire « tels qu'ils sont en effet, ils se figurent au contraire être « tels que la flatterie les suppose (1). » « Si l'homme, « ajoute le même Docteur, s'élève et s'enfle alors qu'il « n'est que l'égal des autres, par la seule pente de sa « nature viciée, que sera-ce lorsqu'il sera devenu leur « Supérieur? La tête lui tourne au fond du vallon où il « est assis à l'abri des orages, ne sera-t-il pas la proie des « tempêtes lorsqu'il sera debout à la cime des monts?(2) »

Volontiers, dit Modeste de Saint-Amable, le capitaine s'attribue les hauts faits de son armée, le ministre d'Etat la prospérité du royaume, et trop souvent aussi le Supérieur le bien qui se fait dans sa communauté. J'ai construit cet édifice, j'ai terminé heureusement cette fâcheuse affaire, j'ai concilié à la maison des amis et des protecteurs, etc. Comme ce roi de Babylone qui disait : N'est-ce pas là cette belle et puissante cité que j'ai fait bâtir par mon industrie et mes richesses?

Saint Grégoire pape écrivait à Boniface, évêque de Reggio : « Si d'un côté je suis rempli de joie en apprenant vos œuvres de miséricorde, de l'autre je suis profondément affligé en vous entendant publier sans cesse et partout que c'est vous qui avez assisté ce pauvre, vous qui avez délivré cet orphelin de l'oppression, vous qui avez fait ces beaux statuts, vous qui avez réformé les abus et rétabli la discipline dans votre diocèse. Une pareille ostentation est un énorme attentat à la Majesté divine, à qui doit revenir la gloire de tout (3). »

Les Saints attribuaient tout à Dieu et au mérite de

(1) *Reg. Past.*, p. II, cap. 6, M. L. 77$^{35}$.
(2) *Reg. Past.*, p. II, cap. 6, M. L. 77$^{35}$.
(3) *Epist.* l. III, ind. 11, ép. 4, M. L. 77$^{606}$.

leurs frères. Saint Ignace avouait que de tous les péchés la vaine gloire était celui dont il avait le moins à se confesser, habitué qu'il était à renvoyer tout le bien à Dieu et à ses religieux. La bienheureuse Colette, apprenant qu'on la louait, répondit : « Je n'ai jamais rien fait de bon et si j'avais fait quelque chose, il faudrait l'attribuer à Dieu et aux prières de mes sœurs. » Maximilien, duc de Bavière, après une victoire, disait : « J'ai combattu, et Dieu et les bonnes âmes ont remporté la victoire (1). »

## 2

*Le Supérieur humble ne se complaît point dans les honneurs qu'on lui rend*

Au Supérieur est justement dû le respect et la vénération, car c'est Dieu qu'il représente, c'est l'autorité de Dieu qu'il exerce. Mais plus il est certain que les honneurs rendus à la supériorité sont nécessaires et légitimes, parce qu'elle est établie de Dieu et a pour but le bien public, plus il est évident qu'ils se rapportent moins à la personne du Supérieur qu'au rang qu'il occupe. Ils sont une suite naturelle de la supériorité, et il en faut porter le même jugement : ils ne donnent, comme elle, rien d'intérieur et de personnel ; ils ne sont point nécessairement liés à la vertu, et n'en sont point une preuve ; ils laissent tous les défauts, et n'ont la propriété d'en corriger aucun ; s'ils trouvent le Supérieur destitué de quelques qualités essentielles, ils n'en sont point le supplément. Dès lors le Supérieur s'abuserait étrangement, s'il voulait s'attribuer à lui-même des honneurs rendus à son autorité, et croyait mériter tout ce que mérite sa place. Ces deux choses sont très différentes, le caractère et la personne : l'un est sacré et divin, l'autre peut avoir plus ou moins d'imperfections et de misères ; et le Supé-

(1) *Parf. Sup.*, liv. II, ch. 8.

rieur ne saurait mettre trop avant dans son esprit, qu'en lui confiant une autorité qu'il ordonne de respecter, Dieu n'a point prétendu fournir une matière à sa vanité, mais lui faire entendre combien il doit craindre de déshonorer une autorité si respectable et s'efforcer de concilier à la sainteté de sa conduite la vénération due à la sublimité de son caractère. Quelle puissante exhortation, en effet, quel stimulant pour un Supérieur, que ces respects, cette espèce de culte plus religieux encore que filial ! N'éprouverait-il pas une répugnance invincible à les recevoir, s'il ne travaillait à s'en rendre digne? Ne les prendrait-il pas pour un reproche public et solennel, si sa conscience l'avertissait tout bas que ces hommages s'adressent à sa place et à son autorité, non à sa personne et à son mérite? Et avec quelle confusion verrait-il à ses pieds des religieux d'une sainteté éminente, auxquels lui-même devrait rendre tous les honneurs qu'il en reçoit et de plus grands encore, s'il s'agissait de les régler sur la vertu et non sur le rang !

« Les Supérieurs véritablement appelés de Dieu à la « conduite des âmes, dit saint Prosper, ne s'enflent point « de vanité au milieu des honneurs, mais ils songent « plutôt au travail qu'on leur demande ; ils ne se préoc- « cupent point de l'éminence de leur degré, mais du far- « deau mis sur leurs épaules ; ils ne se laissent pas éblouir « par l'éclat de leur office, mais ils gémissent sous le « poids des obligations qui y sont annexées (1). » « Un « homme, dit saint Basile, occupé à essuyer et à bander « les plaies d'un grand nombre de blessés, loin de trouver « dans ce ministère un sujet d'orgueil, n'y trouverait-il « pas, au contraire, un juste sujet d'humilité? (2) » Or telle est la fonction du Supérieur. « Sachez, dit saint « Grégoire qu'en vous élevant intérieurement au-dessus « de vos frères, vous vous précipitez dans l'abîme de la

(1) *De vita contempl.*, lib. II.
(2) *Reg. disp. Resp.*

« bassesse ; et qu'en rivalisant d'orgueil avec Satan qui « prenait son vol à travers les cieux des cieux, vous « l'imitez dans sa chute, frappé du même coup de foudre, « perdant comme lui la possession d'un bien réel par le « désir d'un bien imaginaire (1). » « L'humilité, dit ailleurs « le même Docteur, avait fait choisir Saül, l'orgueil le fit « rejeter. Le Seigneur le déclare expressément dans ce « reproche qu'il lui adresse : Lorsque vous étiez petit à « vos propres yeux, ne vous ai-je point placé à la tête des « tribus d'Israël? Donc, lorsqu'il était petit à ses yeux, il « était grand aux yeux de Dieu ; et quand il fut grand à « ses yeux, il fut petit aux yeux de Dieu (2). »

Que le Supérieur, uniquement jaloux de voir Dieu honoré dans son ministre, lui renvoie soigneusement les respects, les soumissions et les déférences, sans rien réserver pour la vanité et l'amour-propre.

« Certes, dit saint Grégoire, ne serait-ce pas une trahi- « son et un adultère, si un serviteur, député par son « maître pour porter des présents à son épouse, les lui « présentait comme siens, afin de gagner ses bonnes « grâces? (3) »

D'ailleurs, le Supérieur peut-il toujours se fier à ces démonstrations extérieures? Que de choses feintes en ce monde, et même en religion ! que d'apparences sans réalité ! Qu'il est facile et ordinaire à la flatterie et à l'intérêt de prodiguer la louange et se couvrir du masque du respect !

## 3

*Le Supérieur humble se porte volontiers aux offices les plus bas.*

Erreur, dit Modeste de Saint-Amable (4); de se figurer qu'on compromet son autorité et sa réputation en

(1) *Reg. Past.*, p. II, cap. 5, M. L. 77$^{33}$.
(2) *Moral.* lib. XXVI, cap. 15, M. L. 76$^{632}$.
(3) *Reg. Past.*, p. II, cap. 8, M. L. 77$^{42}$.
(4) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 16.

embrassant les emplois les moins relevés de la communauté. C'est le moyen, au contraire, de fortifier et de faire éclater la vertu en laquelle seule reposent l'autorité et la réputation.

Car 1° il n'est point de degré si noble dans la hiérarchie sacrée qui puisse rougir de la croix de Jésus-Christ, puisque c'est la croix qui fait toute notre gloire. Plus le poste du Supérieur est éminent, plus il doit s'abaisser pour se rapprocher du divin Maître et se conformer à lui. « Qu'en toute chose, dit l'Ecclésiastique, la profondeur « de votre humilité réponde à l'élévation de votre « rang (1). » Et Jésus-Christ : « Les princes des nations « les dominent avec hauteur ; pour vous, il n'en sera pas « de même : que celui qui, parmi vous, voudra être le « premier, commence par se faire le serviteur des autres. « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais « pour servir, et donner sa vie en rédemption (2). »

2° On n'élève le Supérieur au-dessus de tous qu'afin qu'il serve de modèle à tous ; or, comment servira-t-il de modèle dans les exercices pénibles et humiliants, s'il les dédaigne pour son compte et refuse d'y toucher? « Avez- « vous été constitué en dignité, dit encore l'Ecclésiastique « ne vous abandonnez pas à la vanité, mais soyez au « milieu de vos frères comme l'un d'eux (3). » Sur quoi saint Bernard ajoute : « Comment serez-vous comme « l'un d'eux, si vous êtes orgueilleux au milieu des sim- « ples, hautain parmi les modestes, dur à l'égard des « doux? (4) » Saint Grégoire, après avoir dit que le bon prélat sait conserver l'égalité avec ses frères dans l'inégalité du rang, s'étudiant à être utile, non à dominer, et arrêtant sa vue sur sa charge, non sur sa dignité, ajoute : « C'est pour cela qu'il est toujours attentif à deux choses « également nécessaires, à se servir de son autorité et à

(1) *Eccli.* III, 18.
(2) *Matth.* XX, 25-29.
(3) *Eccli.* XXXII, 1.
(4) *Off. Episc.*, cap. 9, M. L. 182831.

« ne jamais servir son ambition, à faire ce qu'il doit et à « ne point faire ce qu'il veut (1). » Saint Bernard a dit dans le même sens, sur l'Epître aux Romains : « Hono- « rez votre ministère, à l'exemple de l'Apôtre ; je dis « votre ministère et non votre domination ; c'est à votre « ministère, non à votre personne, que vous devez faire « honneur ; celui qui recherche son intérêt, fait honneur « à sa personne et non à son ministère ; et lorsque vous « faites honneur à votre ministère, ne le faites pas par de « beaux habits, des équipages, des bâtiments superbes, « mais par la pureté de vos mœurs, l'application aux « choses spirituelles, et l'abondance de vos bonnes « œuvres. »

3° C'est mal raisonner, au point de vue de la foi et de la raison, que d'accuser les travaux de la sainteté et du zèle entrepris et exécutés avec courage et patience d'affaiblir l'éclat de la réputation : comme si l'humilité, la mortification, la pauvreté, les œuvres de miséricorde et toutes les vertus portaient avec elles une sorte d'infamie. « Le solide honneur, dit saint Jean Chrysostome, « c'est celui que donne la vertu. Pour celui-là, il n'a ni « fard, ni masque, ni aucun artifice emprunté ; c'est un « honneur vrai et de bon aloi et qui sort victorieux de « toutes les circonstances difficiles (2). » Le Fils de Dieu lave les pieds à ses Apôtres ; saint Paul travaille de ses mains pour gagner sa vie ; saint François de Paule lave les robes de ses frères, les sert à table, balaie l'église, nettoie le marchepied des autels ; saint Ignace, à peine élu Général de son Ordre, va remplir les plus vils emplois à la cuisine ; sainte Claire prend pour maxime et pour règle de conduite de se porter elle-même à ce qu'il y a de plus humble et de plus pénible, plutôt que de le commander. Quel Supérieur se persuadera jamais que la réputa-

(1) *Reg. Past.*, p. II, cap. 6, M. L. 7734.
(2) P. G. T. 52, col. 470, milieu.

tion et l'autorité se trouvent là où Jésus-Christ et les Saints ne les ont point cherchées, ou se flattera d'arriver au même but en prenant une voie diamétralement opposée à celle qu'ils ont suivie?

## 4

*Le Supérieur humble ne cache pas ses vertus et ses talents, et ne laisse pas avilir son autorité.*

Saint Thomas, examinant si le soin de conserver sa réputation ne serait pas un fruit de la vaine gloire, avoue que cela pourrait être dans certains cas, par exemple, lorsqu'on a pour but les applaudissements humains ; mais si c'est dans un but d'utilité publique, oh ! alors, c'est le fruit d'une charité généreuse et digne d'éloges (1).

Saint Pierre Damien écrivait à un de ses disciples promu à l'épiscopat : « Appliquez-vous à mener une con-« duite religieuse et à conserver une réputation intacte ; « la conduite sera pour vous, la réputation pour vous et « pour moi ; ou plutôt, moins pour vous que pour vos « ouailles (2). » L'épouse des Cantiques se compare à un lis ; car le lis a reçu de la nature deux qualités singulières, la beauté et le parfum. « Or, dit saint Bernard, la vertu « a aussi sa couleur et son odeur, et elle n'est point par-« faite, si elle n'a l'une et l'autre ; car il servirait peu « qu'elle fût pure, si elle n'était odoriférante : c'est à la « conscience qu'il faut demander la couleur, et c'est à la « réputation qu'il faut demander l'odeur (3). » Combien de saints personnages, tels que Léon II, saint Charles Borromée, Dom Barthélemi des Martyrs, et une infinité d'autres, sous le coup de noirs calomnies, n'omirent rien pour

(1) 2 *a.* 2 *ae, q.* 132, *a.* 1, *ad.* 3.
(2) Lib. 4, épist. 1, M. L. 144297.
(3) *Sermo* 7 *in Cant.* M. L, 183805.

faire constater leur innocence, moins, disaient-ils, pour eux que pour les peuples confiés à leurs soins !

Et parce que la réputation s'appuie aussi sur la science, l'humilité ne consiste pas non plus à la cacher. « Ce qui « ne se voit pas, est comme s'il n'était pas, dit le jésuite « Gracian. Votre savoir n'est rien, si les autres ignorent « que vous savez. Savoir et le savoir montrer, c'est dou- « blement savoir. Les choses ne passent pas pour ce « qu'elles sont, mais bien pour ce qu'elles paraissent être. « A quoi servirait la réalité sans l'apparence? Qu'il y a « de choses d'elles-mêmes grandes qui ne le paraissent « pas? et combien d'autres de minime valeur paraissent « beaucoup ! J'aime mieux une once de talents connus, « que cent livres de talents enfouis (1). »

Si l'humilité ne consiste pas à cacher ses bonnes qualités, elle ne saurait aussi consister à laisser avilir son autorité. Il faut unir inséparablement l'amour de l'humilité et le soin de l'autorité ; car l'autorité sans humilité dégénère en arrogance, et l'humilité sans autorité n'est que pusillanimité. « Que le Pasteur, dit saint Grégoire, « prenne garde de laisser les droits de l'autorité s'affaiblir « entre ses mains par suite d'une humilité mal entendue. « Il doit craindre qu'un mépris trop profond de lui-même. « ne l'empêche de maintenir dans les bornes du devoir, « ceux dont il a la direction. Qu'il fasse donc respecter au « dehors l'autorité dont il a été investi, dans l'intérêt de « ses frères ; et qu'il conserve en même temps dans son « âme la crainte de se laisser dominer par la vanité (2). » « Ayez une humilité telle, dit saint Augustin dans sa « Règle, que l'autorité nécessaire pour gouverner n'en « soit pas énervée », telle que les inférieurs aperçoivent dans l'autorité ce qu'ils doivent redouter, et dans l'humilité ce qu'ils doivent imiter. Si vous insistez trop sur

(1) *Homme de cour*, max. 99, 130, 277.
(2) *Reg. Past.*, P. II, cap. 5, M. L, 7783.

l'humilité, vous brisez le nerf de l'autorité ; car le frein de la discipline, indispensable pour plier les inférieurs sous le joug de la règle, échappe des mains du Supérieur qui s'abaisse plus qu'il ne convient. Entre une humilité pusillanime et une fierté arrogante est le juste milieu qu'il faut tenir

## CHAPITRE III

### De la régularité nécessaire au Supérieur.

Motifs qui rendent la régularité nécessaire au Supérieur. — Ce que la régularité exige du Supérieur.

### ARTICLE PREMIER

MOTIFS QUI RENDENT LA RÉGULARITÉ NÉCESSAIRE AU SUPÉRIEUR

#### 1er MOTIF

*Il est au-dessus et en vue de tous ses inférieurs.*

« Les chefs des républiques chrétiennes, dit le vénérable Dupont, doivent resplendir de l'éclat de toutes « les vertus et résumer en eux toutes celles des membres. « De même, en effet, que l'auteur de la nature, composant le corps humain, a placé dans la tête les cinq sens, « qui en font toute la beauté et tout le gouvernement, « ne laissant aux autres membres que le sens du toucher ; « ainsi l'auteur de la grâce, organisant le corps mystique « de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et les différentes républiques qui y sont renfermées, veut que toutes les vertus « soient réunies dans le chef, tant celles qui sont nécessaires pour la beauté que celles qui sont indispensables « pour le gouvernement. Comme Notre-Seigneur, en qualité de chef, a possédé éminemment et universellement « les grâces, les vertus, les dons répartis entre les tribus

« de la terre et les phalanges du ciel ; de même entend-il « que les chefs des sociétés humaines excellent en vertus « sublimes au milieu de leurs subordonnés, semblables à « la statue de Nabuchodonosor, dont la tête était d'or « et le reste d'une matière moins précieuse (1). »

Tant que le Supérieur ne surpasse pas ses inférieurs en sainteté exemplaire comme il les surpasse en autorité, il doit s'estimer indigne du rang qu'il occupe et des honneurs qu'il reçoit ; car il est dans l'ordre que la place suive le mérite. Salvien affirme que la dignité sans la vertu n'est qu'un titre honorifique sans homme pour le porter, et un riche ornement dans la fange (2). « C'est « une chose monstrueuse, dit saint Bernard, d'occuper « un rang élevé et d'avoir un esprit rampant ; d'être le « premier pour le siège, et le dernier pour la vertu. De tels « Supérieurs rappellent ces figures de singe qui grimacent « sous les toits (3). » Faut-il monter si haut pour étaler son ignominie?

C'est le propre de l'homme, à moins qu'il n'ait abjuré toute pudeur, de se composer selon les règles de la décence lorsqu'il est en vue du public : or le Supérieur, placé au-dessus de tous, est constamment exposé aux yeux de tous ; ses défauts aussi bien que ses vertus s'élèvent avec lui, sa conduite est observée dans l'ensemble et le détail, ses secrets les plus impénétrables échappent par mille ouvertures. Ce que le visage est au corps, dit saint Grégoire, le Pasteur l'est à ses ouailles ; c'est le visage qui apparaît le premier, le visage qu'on considère surtout, le visage qui donne le vrai signalement de l'homme.

« Comment les défauts du Supérieur échapperaient-ils à des inférieurs sans cesse occupés à pénétrer, à travers l'enveloppe de sa conduite, jusqu'au fond de son cœur? Le bien qu'il fait peut rester secret, car on a grand'peine

(1) Tom II, Trait. 3, chap. 1.
(2) Lib. 2, *adv. avaros.*
(3) *De consid.*, lib. II, cap. 7, M. L. 182750.

à y ajouter foi, alors même qu'il est plus ostensible ; mais le mal, on le devine, on le subodore, on le croit sur les plus légers indices. Où a-t-on plus d'adresse que dans les communautés pour découvrir ce que la dissimulation s'efforce de cacher? Les hypocrites font quelquefois fortune dans le monde ; mais dans les communautés, c'est sans succès qu'ils se déguisent : parce que l'étude assidue et la longue pratique des vertus apprennent aux religieux à ne pas confondre les fausses avec les véritables, et à ne pas précipiter leur jugement sur de simples apparences. Il en est des religieux, en matière de vertu, comme des banquiers que l'usage de manier de l'argent rend habiles à démêler au coup d'œil et au toucher la fausse monnaie (1). »

« On remarquera tôt au tard en ce Supérieur quelque contradiction de conduite, des aversions, des sentiments d'orgueil, mille immortifications ; car il ne pourra se contraindre ou se contrefaire qu'en certains temps et sur certains points. Il parviendra bien à se déguiser à lui-même les fautes qu'il commet, les défauts auxquels il est sujet ; mais il ne parviendra pas également à les déguiser aux autres, qui ont autant de malignité pour vouloir le connaître qu'il a d'amour-propre pour vouloir n'être pas connu. Tout ce qu'il gagnera à ce jeu de courte durée, c'est de se tromper soi-même et de perdre tout crédit auprès de ceux dont il avait cru faire des dupes (2). »

## 2e MOTIF

*Ses actions bonnes ou mauvaises sont une loi à ses inférieurs.*

De particulier à particulier, l'exemple n'est pas toujours une loi, quoiqu'il soit un encouragement ; mais de supérieur à inférieur, l'exemple est une loi presque néces-

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 2e (Paris, Lacroix, 1835, p. 43).
(2) *Ibid.*, p. 42.

saire : « Je ne crois pas, dit saint Grégoire de Nazianze que le drap prenne plus vite la teinture, et le vase l'odeur de la liqueur, que les inférieurs ne prennent la manière d'être du Supérieur (1). » On en peut apporter plusieurs raisons ; la première, c'est la pente instinctive des inférieurs à imiter leur Supérieur, la seconde, c'est cette crainte non moins naturelle aux inférieurs de ne pas agir comme leur Supérieur : la troisième est cette idée intime qu'ont les inférieurs, que la vie du Supérieur est le miroir fidèle de la sainteté, la règle vivante, la personnification de la vertu, une sorte de morale en action qui peut et doit leur servir de modèle. D'où saint Bernard conclut que les inférieurs avancent, reculent ou demeurent stationnaires, ni plus ni moins comme leur Supérieur, semblables, dit-il, aux roues du char mystérieux aperçu par Ezéchiel, lesquelles suivaient de point en point tous les mouvements des animaux. Le Supérieur ne peut ni avancer seul, ni reculer seul ; sa conduite est l'horloge qui règle bien ou mal toute chose ; le soleil qui répand la lumière ou laisse les ténèbres envahir le monde, selon qu'il brille ou qu'il s'éclipse ; le livre de ceux qui n'entendent pas les règles, mais qui les voient vivantes et comme personnifiées dans le Supérieur ; et le roi Théodoric a pu dire qu'on verrait plutôt la nature errer dans ses ouvrages que les sujets démentir les mœurs de leur prince.

Palafox, dans ses remarques sur sainte Thérèse, établit judicieusement cette différence entre la foi et la charité : « La foi entre dans notre cœur par les oreilles, et la charité par les yeux : » car, pour persuader les dogmes, la prédication est nécessaire ; mais pour les préceptes, l'exemple suffit. Le Supérieur devrait donc être si exact observateur des règles, qu'alors même que le livre vînt à s'en perdre, on les retrouvât dans sa vie. N'est-ce pas ainsi que l'Esprit Saint écrivit l'Evangile dans le cœur

(1) *Orat. Apol.* 1, num. 22.

des Apôtres, avant de l'écrire sur le papier? « Attendu « que la doctrine de Jésus-Christ est moins sensible et « moins intelligible quand elle se produit sous l'enveloppe « du langage, dit saint Bonaventure, retracez-la en vous « trait pour trait, traduisez-la dans vos actes, identifiez-la « avec votre être, afin qu'elle frappe plus fortement les « yeux et se grave plus profondément dans les cœurs (1). » Les religieux ont moins besoin d'exhortations que de modèles ; ils croient moins aux raisonnements qu'aux faits, et la perfection est plutôt une affaire de pratique que d'enseignement. Le précepte est long, car il se borne à un petit nombre de vérités exposées froidement et par intervalles ; l'exemple est plus court, car il est continu, s'étend à tout, et entraîne plus encore qu'il n'éclaire.

Qu'on jette un regard sur la plupart des hommes : ils ne vivent que d'imitation ; ils écoutent peu, mais ils copient et suivent volontiers. Leur légèreté et l'embarras des affaires domestiques leur rendent la leçon difficile à entendre, ou du moins la leur font oublier bien vite ; mais les vertus dont on leur offre l'exemple sont accessibles et saisissables aux moindres esprits, et se gravent dans les mémoires les plus ingrates en traits presque ineffaçables. Sous ce rapport, le religieux diffère peu du séculier ; il aime mieux voir que d'écouter, et son âme est plus dans ses yeux que dans ses oreilles.

Donc des exemples, point de mauvais exemples, beaucoup de bons exemples. Alors, quand le Supérieur ne prêcherait pas, sa conduite parlera assez haut.

### 3e MOTIF

*Ses vices ont des suites désastreuses pour la communauté.*

Le vice est par lui-même un poison contagieux ; de quelque part qu'il vienne, nous somme disposés à le rece-

(1) *De sex alis*, cap. 5. (Edit Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 142.)

voir. Eussiez-vous cent vertus, si vous avez un seul défaut, c'est lui que je me sentirai enclin à imiter, semblable à ces animaux qui ne tirent des corps auxquels ils s'attachent que le venin. La raison en est dans la corruption de notre nature qui, depuis sa déchéance, est incomparablement plus portée au mal qu'au bien; ce qui a fait dire à un ancien : « Nous n'apprenons rien plus aisément qu'à mal faire, et nous ne désapprenons rien plus difficilement. » Comme rien ne nous pèse plus que le joug de la discipline, nous avons l'œil toujours ouvert pour voir si quelqu'un ne prend pas fantaisie de le secouer, afin de le secouer aussitôt à son exemple.

Mais, quand la contagion vient du Supérieur, on ne saurait dire avec quelle rapidité et jusqu'où elle s'étend. En vain se flatterait-il d'en paralyser l'effet par le spectacle éclatant de ses vertus, saint Grégoire lui répond : « Un peu d'absinthe et trois gouttes de fiel changent une grande quantité de liqueur douce en liqueur amère. Mille hommes robustes ne peuvent communiquer leur santé à un seul pestiféré, lequel va donner son mal à toute une province. Une forte et épaisse muraille résiste à peine à une rivière enflée, et la petite pierre qui s'en détache est le principe d'une inondation effroyable (1). »

Disons plus encore avec Modeste de Saint-Amable (2). Les fautes du Supérieur sont en quelque façon indélébiles et éternelles. Dès qu'une chose, en effet, est passée en loi, elle ne s'abolit plus, où elle ne s'abolit qu'avec des difficultés immenses, le mal surtout, qui s'enracine si promptement et si profondément dans notre nature corrompue. Or nous venons d'établir que les actions du Supérieur deviennent une sorte de loi impérieuse. Dès que, par son irrégularité ou sa négligence, il a permis à un abus de s'introduire, la réforme sur ce point est comme

(1) *Orat.*, 1.
(2) *Parf. Sup.*, liv. 1, chap. 15.

impossible, les inférieurs soutenant que telle est la coutume, qu'ils l'ont trouvée et suivie, et que nul n'a le droit de la faire disparaître. Roboam avait élevé des autels aux idoles ; ses successeurs furent pieux, néanmoins l'historien sacré répète presque de chacun cette formule : « Et il ne détruisit point les hauts lieux. » Les enfants de Coré demeurèrent, il est vrai, fidèles à Dieu, malgré l'exemple de leur père (1) ; mais ce fut un miracle tel que l'Ecriture a cru devoir le signaler.

### 4e MOTIF

*S'il ne donne l'exemple, ses corrections se retournent contre lui.*

« Que les affections du Pasteur soient toujours si pures, « dit saint Grégoire, qu'il n'y ait jamais la moindre souil- « lure dans le cœur chargé de purifier les autres. Il ne « faut pas que les mains soient couvertes de boue, lors- « qu'elles touchent aux objets dont on veut enlever les « taches ; sans quoi on s'exposerait à les mettre dans un « état pire que celui où ils étaient (2). » C'est pour cette raison que saint Paul recommande à Tite, son disciple, d'être exempt de tous les vices et d'être orné de toutes les vertus, pour pouvoir reprendre les autres.

En effet, les inférieurs se croient à couvert du reproche, dès qu'ils ont pour s'autoriser dans leur relâchement la conduite du Supérieur, ne pouvant se persuader qu'il leur fasse un crime de ce qu'il se permet. Médecin, guérissez-vous vous-même. De quel front osez-vous attaquer une faute dont vous vous sentez coupable? Marchez le premier, et nous vous suivrons ; en nous jugeant, vous vous condamnez ; vos actions démentent vos discours ; vous renversez d'une main ce que vous édifiez de l'autre. Les règles sont-elles moins pour vous que pour nous?

(1) *Num.* XXVI, 10-11.
(2) *Reg. Past.* p. II, cap. 1, M. L. 77[26].

N'avez-vous pas fait les mêmes vœux? S'il y a quelque différence entre vous et nous, ne doit-elle pas consister dans une ponctualité plus grande de votre part à remplir les devoirs de la religion? Vous n'avez, sans doute, à répondre à personne de votre conduite ; mais Celui qui règne aux cieux n'est-il pas votre juge?

Et non seulement il faut être exempt de la faute qu'on veut corriger, mais de toute autre ; car, comme il n'est rien de plus humiliant que la correction, nous tâchons par tous les moyens possibles de renvoyer au Supérieur la honte dont il nous couvre. Aussi saint Grégoire de Nazianze remarque-t-il que les Supérieurs vicieux tombent nécessairement dans l'un de ces deux excès : ou de dissimuler les plus grandes fautes, par le besoin qu'ils ont eux-mêmes d'indulgence ; ou d'exercer sur les coupables une sorte de cruauté, par les punitions excessives qu'ils infligent, pour ôter l'idée qu'eux-mêmes puissent les commettre (1). « Je me suis souvent étonné, dit saint « Bernard, que, notre règle obligeant si strictement les « Abbés à réprimer les abus, on rencontre néanmoins « tant d'abus contre lesquels personne ne crie. J'en vois « la raison : c'est qu'il est naturel au Supérieur de tolérer « dans les autres ce qu'il tolère en lui-même (2). » « Cette irrégularité que la conscience reproche au Supérieur, dit Beaufils, le rendra timide ; il n'osera agir, quand il faudrait du courage et de la vigueur ; ou, s'il agit, ce sera mollement et avec une contrainte visible ; il ne fera que figurer dans la place ; son langage froid et vague apparaîtra comme un langage de convenance, non de conviction; à tout ce qu'il dira, on opposera, comme un démenti formel, ce qu'il fait. Enfin, après avoir joué son rôle le moins mal possible, le temps de sortir de charge étant venu, il quittera la scène pour reprendre son premier personnage ; la nature et l'habitude rentreront dans leurs

(1) Cap. 21.
(2) *Apol. de morte et vita relig.*, cap. 10.

droits, il se livrera à ses anciennes faiblesses, et n'ayant plus d'intérêt à se gêner, il fera voir, malgré qu'il en ait, que tout cet étalage de vertu factice n'était qu'un jeu (1). »

## 5e MOTIF

*S'il ne donne l'exemple, ses exhortations sont sans fruit.*

« L'exemple doit appuyer la correction, il doit aussi appuyer l'exhortation : il la rend plus intelligible, il lui donne force et autorité. Jésus-Christ commença par faire, puis il enseigna : il n'hésita pas à traiter d'hypocrites ceux qui disaient et ne faisaient pas (2). »

« Rien de plus contraire à l'ordre que de séparer ces deux choses faites pour être unies, l'instruction et l'exemple ; de se réserver l'autorité, et de se dispenser de l'exécution de ce qu'elle impose ; de vouloir être obéi, sans mériter ni se soucier d'être imité ; de se montrer absolu, et de compter pour rien d'être irrépréhensible. Les Supérieurs n'ont le pouvoir qu'ils exercent qu'à titre onéreux ; ils n'occupent un rang plus élevé que pour placer la vertu dans un plus grand jour ; s'ils ont droit d'exiger la régularité de leurs inférieurs et de les corriger, ceux-ci, à leur tour, ont droit d'exiger du Supérieur l'exemple, et souvent ils s'arrogent celui de le censurer sans ménagement : nulle autre différence en ce point, sinon que les inférieurs n'ont qu'un Supérieur pour veiller sur eux, au lieu que le Supérieur a autant de surveillants qu'il a d'inférieurs, et que c'est devant tous et devant chacun qu'il a à répondre de ses actes (3). »

Joignez l'exemple à l'autorité, vous viendrez à bout de tout : l'exemple attire sans violence, il adoucit la peine, il montre la possibilité de ce qui, sans lui, serait réputé

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 2e (Paris, Lacroix, 1835, p. 44).
(2) *Ibid.*, p. 31.
(3) *Ibid.*, p. 32-36.

impraticable. Au contraire, exhortez, pressez, conjurez ; si vous ne soutenez l'autorité par l'exemple, tout est inutile : vous pourrez intimider, subjuguer, mais non persuader. Le sel devenu insipide donnera-t-il de la saveur aux viandes? Des lampes éteintes dissiperont-elles les ténèbres? Persuade-t-on ce qu'on ne sent pas? Et ne pourrait-on pas comparer ces Supérieurs qui recommandent dans leurs discours des vertus auxquelles ils restent étrangers dans la pratique, à des astronomes qui n'auraient jamais vu les constellations que sur la sphère, ou à des médecins qui ne parleraient des propriétés des plantes que sur le rapport de l'histoire?

L'inobservation des règles vient de deux causes : 1° de l'impossibilité prétendue qu'on suppose ; 2° de la basse opinion qu'on en a. — Pourquoi tenter ce qui est au-dessus de nos forces? — Pourquoi s'arrêter à des minuties? — Si le Supérieur donne l'exemple, il réfute les objections et les excuses, en montrant dans sa conduite personnelle la possibilité et l'importance de la discipline ; mais, s'il s'affranchit des règles, les inférieurs concluront aussitôt ou que l'observation en est impossible, ou qu'elle est inutile : car qui mieux que le Supérieur doit les estimer et peut les observer? Peu feront la distinction entre la doctrine et l'exemple, entre la bonté de l'une et la perversité de l'autre ; ce serait une sorte de miracle, s'ils prenaient une haute idée de la règle, lorsque celui qui doit la maintenir est le premier à l'enfreindre ; s'ils consentaient à se charger d'un fardeau auquel le Supérieur ne veut pas toucher du bout du doigt. Hélas ! même en joignant l'exemple à la leçon, on ne réussit pas toujours : ce que l'entraînement de l'exemple obtient à peine, des mots, l'obtiendront-ils?

## ARTICLE II

### Ce que la régularité exige du Supérieur

#### I

*Qu'il garde exactement la résidence.*

Modeste de Saint-Amable prouve excellemment la nécessité et l'importance de cette obligation (1).

Pour le Supérieur comme pour l'évêque, quoique à un degré inférieur, la résidence est de droit divin et de droit naturel. Pasteurs l'un et l'autre, ils ne peuvent remplir leurs fonctions qu'à la condition de résider au milieu de leurs ouailles, et la conscience, non moins que les saints Canons, leur trace cette règle : Ne vous absentez pas sans raison légitime, ni trop souvent, ni trop longtemps : votre présence maintient l'ordre et la discipline, et prévient une foule de manquements.

Saint Bernard, parlant des évêques et des curés, dit que ce sont des pasteurs chargés de nourrir leur troupeau de la parole et de l'exemple, et qu'ils ne peuvent lui donner ce double aliment, s'ils ne sont près de lui. L'argument conserve toute sa force, appliqué au Supérieur. « Le sommeil du pasteur, dit saint Ephrem est la joie des loups (2). » Mais, si dormir ou sommeiller au milieu de la bergerie est une annonce de désastre et un crime, que sera-ce de dormir ou de sommeiller loin de la bergerie? Saint Grégoire attribue aux sorties fréquentes d'un Abbé le relâchement où est tombé son monastère : « Qu'il vous « suffise de savoir que, par votre négligence, l'esprit de « votre monastère s'affaiblit ; dès lors absentez-vous « moins souvent. »

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 18.
(2) *De Timore Dei.*

« La majeure partie des fautes est retranchée, dit Trithême, par la présence et la crainte du prélat (1). »

« Décidez-vous rarement à sortir, écrivait saint Pierre Damien, afin d'arroser assidûment et de faire fructifier la semence de la parole que vous avez jetée. Ne vous faites pas regarder au monastère, par vos fréquentes sorties, comme un étranger qui n'y pose le pied qu'en passant ; mais, hôte assidu et constant, rendez-vous, s'il le faut, importun par votre présence (2). » « C'est une chose vraiment étrange, dit saint Bernardin, que certains prélats veuillent, éloignés de leurs sujets, ressusciter, par l'entremise de leurs officiers, ceux que le péché a frappés de mort ; puisque ni Elisée ne put ressusciter un mort par l'entremise de Giézy, ni Jésus-Christ n'en voulut ressusciter aucun sans être lui-même présent (3). Un cardinal évêque s'excusait, en présence de saint Charles Borromée, de ne pas garder la résidence, parce que, disait-il, mon diocèse est si petit qu'un grand vicaire peut suffire à tout. Le grand saint lui fit cette réponse : « N'y eût-il qu'une seule âme dans votre diocèse, c'est assez pour exiger votre présence ; car il vous en doit coûter votre âme, si cette âme se perd par votre faute. » Lui-même, dans une horrible peste, pressé par ses amis de quitter Milan, demanda s'il était plus parfait de rester ; comme on lui répondit que oui : « Eh bien, reprit-il, il y a obligation pour moi de rester, puisque l'état du prélat est un état de perfection. »

Saint Hilaire affirme que ce commandement du Sauveur, *veillez et priez*, s'adresse plus au Supérieur qu'à nul autre ; car trois choses requièrent de nous une vigilance incessante : la multitude des ennemis qui nous assiègent, l'excellence du trésor qu'il s'agit de garder, et la fragilité du vase qui renferme ce trésor. Or : 1° le Supérieur a plus

(1) *In*, cap. 2, *Reg.*
(2) *Op.* XIII, cap. 15, M. L. 145296.
(3) *S. in fer.* III, *post dom. III Quadrag.*

d'ennemis à combattre que personne, puisqu'il a tous ceux de ses inférieurs ; 2° il a à garder plus de trésors, puisqu'il en a autant que d'âmes confiées à ses soins ; 3° il reconnaît trop souvent que ces trésors sont renfermés dans des vases bien fragiles (1). L'exercice d'une pareille vigilance ne réclame-t-il pas la résidence et une résidence telle que, pour légitimer ses fréquentes absences, le Supérieur ne peut même alléguer le zèle des âmes?

Saint Bernard ayant appris qu'Arnold, abbé de Morimond, voulait s'absenter, sous prétexte d'exercer le zèle, lui écrivit en ces termes : « Ne voyez-vous pas la triste « réputation que vous vous faites, de ne pouvoir être sta- « ble nulle part, et le pernicieux exemple que vous donnez « aux autres Abbés ; mais surtout, et c'est ce que je vous « représente avec le plus d'instance, le dommage que « vous causez à vos inférieurs, en les laissant seuls au mi- « lieu et à la merci des loups? Qui ira au-devant de l'en- « nemi? qui consolera les affligés? qui corrigera les indis- « ciplinés? qui soutiendra les faibles, ou les relèvera « après leurs chutes? Et tandis que vous laissez vos reli- « gieux manquer du secours qui leur est légitimement « dû, comment pouvez-vous vous rassurer sur le prétendu « zèle que vous brûlez d'exercer au loin (2). » Le même saint écrivait à un de ses religieux qui se plaignait de sa longue absence : « Vous me dites que mon éloigne- « ment vous est on ne peut plus ennuyeux et insuppor- « table ; mais dès lors vous pouvez juger combien il m'est « dur et pénible à moi-même, puisque, assurément, ce « n'est pas une perte égale, que tous soient privés de la « société d'un seul, et que ce seul soit privé de la société « de tous. Ce qui m'afflige le plus, c'est que ce seul est pré- « cisément celui qui répond pour tous, et qui par consé- « quent doit souffrir autant d'angoisses de cœur qu'il y en « a parmi vous qui peuvent avoir besoin de sa présence.

(1) Cap. 36, *in Matth.*
(2) *Epist.* 4, M. L. 182[89].

« Aussi, me trouvé-je dans l'impossibilité de goûter au-
« cune consolation jusqu'au jour où, revenu parmi vous,
« je pourrai veiller et pourvoir, comme il convient à un
« bon pasteur, au besoin de chacune de mes brebis (1). »

Vous dites que c'est pour gagner des âmes à Dieu ; et Dieu vous répond qu'il ne vous demandera pas compte des âmes sur lesquelles il ne vous a pas établi. Soyez donc une fois tout à votre charge. Ayez le courage de vous sevrer de cette étude, de renoncer à cet emploi, qui vous absorbe au préjudice de la communauté. La science sur laquelle Dieu vous interrogera, c'est celle du gouvernement ; le ministère que vous devez remplir, est auprès de vos religieux, dans l'enceinte même de vos murs. Vous trouveriez déplacé qu'un de vos inférieurs perdît une partie de ses journées à s'immiscer dans l'administration qui ne le regarde pas : pourquoi perdez-vous une partie de vos journées à faire l'office des inférieurs, office qui n'est plus le vôtre, et auquel vous ne pouvez désormais consacrer que le temps que vous laissent vos nombreuses et difficiles obligations?

On peut réduire à trois les raisons qui légitiment des absences longues ou fréquentes : 1° la nécessité, par exemple, lorsque le médecin exige le changement d'air, ou qu'une persécution contraint de fuir ; 2° l'importance et la qualité des affaires qu'on traite, lorsque ce sont celles de la communauté, de la province, de l'Ordre, ou qu'elles intéressent à un certain degré l'Eglise ou l'Etat ; 3° les circonstances exceptionnelles où se trouve la communauté, lorsque le Supérieur gouverne aussi bien éloigné que présent.

Dans certains instituts, il est interdit au Supérieur, à moins d'une permission expresse du Général, d'aller prêcher hors du lieu de sa résidence pendant l'Avent, le Carême et le temps qui les suit.

(1) *Epist.* 143, M. L. 182[298].

## 2

*Q'il soit constamment à la tête de la communauté.*

« Si le Supérieur, dit Modeste de Saint-Amable, se fait gloire d'être le chef de sa communauté, il doit se tenir uni à sa communauté, le propre du chef étant de faire un tout avec le corps ; or, qu'est-ce que faire un tout avec le corps, sinon se trouver partout où se trouvent les membres (1)? Saint Bernard appelle le Supérieur l'œil de Jésus-Christ, et cela pour deux raisons sans doute : d'abord, parce que le Supérieur est aussi cher à Jésus-Christ que la prunelle de son œil ; ensuite parce que le Supérieur est l'œil par lequel Jésus-Christ voit en terre. Mais de quelle utilité serait l'œil, s'il ne suivait tous les mouvements du corps? et comment les suivrait-il, s'il ne restait au haut de la tête où le Créateur a fixé sa place? « Toutefois le véritable esprit de communauté ne consiste pas précisément à se trouver tous ensemble, à habiter sous le même toit et dans le même cloître, à porter le même nom et le même costume, puisque cette union tiendrait plus du corps que de l'esprit ; mais à mener la vie commune, à vaquer aux mêmes exercices, à partager également les travaux et les délassements, les repas et la prière, cette uniformité de vie et de régime pouvant seule témoigner de la conformité du dessein et des affections (2). »

Saint Grégoire fait observer qu'une cérémonie du sacre de David fut de lui faire l'onction au milieu de ses frères : pourquoi : 1° pour marquer au prélat qu'il ne doit pas se rechercher lui-même dans sa charge, mais se proposer le bien de ses inférieurs, puisque le milieu n'est pas pour soi, mais pour les extrémités ; 2° pour montrer que le prélat, quoique élevé au-dessus de tous par sa dignité, doit se ren-

(1) *Parfait Supér.*, liv. I, ch. 14.
(2) Modeste de Saint-Amable, *ibid.*

dre égal à tous par la vie commune, comme le milieu l'est à toutes les parties qu'il lie ; 3° pour déclarer qu'étant au milieu et en vue de tous, il ne doit faire aucune action qui ne soit un sujet d'édification pour tous (1).

La nécessité et l'importance pour le Supérieur de mener la vie commune ont été si bien senties par les fondateurs et les réformateurs d'Ordres, qu'ils s'accordent tous à écarter de la supériorité ceux que la vieillesse ou les infirmités mettent dans l'impuissance de suivre les exercices communs. Saint Bernard, tout accablé qu'il était d'infirmités, ne laisait pas de se traîner à tous les exercices, alléguant pour raison, qu'il y a toujours du péril à séparer le chef des membres. Un de ses disciples, le bienheureux Guerric, s'écriait : « O comble de malheurs ! la « maladie m'ôte la consolation d'être à la tête de tous mes « frères, selon le devoir de ma charge. Que reste-t-il, « sinon que, n'étant plus capable ni de gouverner, ni de « suivre la communauté, je me mette au-dessous de tous « pour obéir à tous? »

On objecte : 1° qu'un certain éloignement concilie le respect, car les hommes ont coutume d'environner d'honneurs plus profonds ce qui s'enveloppe dans les ombres du mystère. — Non : ceci ne saurait avoir lieu pour le chef qui doit être avec son corps, qui trouve sa gloire, sa félicité et sa vie dans l'union constante avec son corps, qui perd sa raison d'être dès qu'il ne peut plus diriger et vivifier le corps. « O pasteur, idole qui abandonne le troupeau ! » s'écrie Zacharie (2). Qu'est-ce, en effet, qu'une idole? une fausse divinité s'attribuant des honneurs qui ne sont dus qu'à l'Etre suprême. Or un Supérieur qui vit éloigné de sa communauté, est-il autre chose qu'un fantôme de Supérieur, puisqu'il a des yeux et ne voit pas, des oreilles et n'entend pas, des pieds et ne marche pas?

On objecte : 2° que le Supérieur peut se donner un

(1) *In I. Reg.*, l. VI, cap. 3, n. 20, M. L. 79459.
(2) *Zachar.* XI, 17.

substitut digne et capable. — Non encore : l'expérience prouve que le substitut n'a jamais l'ascendant et le poids du Supérieur. « Ici, disait Louis de Grenade, s'applique admirablement l'ancien proverbe : Rien ne refait mieux un cheval que l'œil de son maître, et à nulle culture ne vaut l'empreinte des pieds du propriétaire. Voilà bien l'œil et la visite du Supérieur. Que de mal prévient son regard ! que de bien fait sa présence ! D'ailleurs, on n'est pas établi pasteur pour conduire les brebis par un tiers, mais pour les conduire par soi-même. »

On objecte : 3° que la multitude des affaires empêche le Supérieur de suivre la communauté. — Comme si la plus grande et la principale affaire du Supérieur, celle qu'il doit singulièrement avoir à cœur, à laquelle cèdent toutes les autres, n'était pas d'être à la tête de ceux qu'il a reçu l'ordre de présider, de gouverner, de surveiller, d'exhorter et d'édifier ! Comme si les généraux d'armée ne laissaient pas toute autre affaire, pour s'occuper de l'unique affaire qui leur a été confiée, celle de soutenir le courage de leurs soldats et de les conduire à la victoire en marchant à leur tête ! « Que chacun se règle sur moi et suive ce qu'il me verra exécuter », disait Gédéon. De tels ordres sont les plus nobles et les plus fiers qu'un capitaine puisse donner à ses soldats. « Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ (1) », écrivait saint Paul aux Corinthiens. Et Jésus-Christ à ses Apôtres : « Je vous ai donné l'exemple afin que ce que j'ai fait moi-même, vous le fassiez aussi (2). » C'est la recommandation la plus juste et la plus efficace qu'un pasteur puisse faire à ses ouailles, pour les porter à la pratique de la vertu.

(1) 1 *Cor.* IV, 16.
(2) *Joan.* XIII, 15.

## 3

*Qu'il ne se permette pas ce qu'il refuse aux autres.*

C'est ici le grand écueil des Supérieurs. Comme les autres, ils ont à combattre leurs passions, et ils ont de plus à combattre leur propre puissance ; car, comme il est absolument nécessaire à l'homme d'avoir quelqu'un qui le retienne, les Supérieurs, sous qui tout fléchit, doivent se servir à eux-mêmes de frein, d'autant plus obligés de se réduire sous cette discipline sévère, qu'ils savent que le sentiment de leur pouvoir leur persuade plus aisément de s'accorder les choses qui ne sont pas permises. « Nul, « dit saint Grégoire, ne sait user de la puissance, que celui « qui sait la contraindre (1). » « Celui-là seul, continue « Bossuet, sait maintenir son autorité dans de justes bor- « nes, qui ne souffre ni aux autres de la diminuer, ni à « elle-même de s'étendre trop ; qui la soutient au dehors « et la réprime au dedans ; qui se résiste à lui-même, « faisant par un sentiment de justice ce qu'aucun autre « ne pourrait entreprendre sans attentat (2). » Celui qui, tenant le premier rang et jouissant d'une puissance en quelque façon illimitée, opprime la gloire sous le voile de l'humilité, et ne se permet que ce qui est permis aux autres. « Rien n'expose la vertu à une tentation plus sé- « duisante, dit saint Ambroise, que de pouvoir ce qu'on « veut, de trouver sous la main ce qu'on convoite (3). » Telle est, peut-être, la vérité la plus nécessaire que puisse jamais entendre un Supérieur.

Mais que cette preuve est difficile ! que ce combat est dangereux ! Qu'il est malaisé à l'homme, pendant que chacun acquiesce à ses désirs, de se refuser quelque chose! qu'il est malaisé à l'homme de se retenir quand il n'a

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 6, M. L. 77$^{35}$.
(2) *Serm.*
(3) *Apol. David.*, lib. II, cap. 2.

d'obstacle que lui-même ! Ne doit-il pas s'écrier souvent : Mon Dieu ! gouvernez ceux qui gouvernent ; qu'ils vous craignent du moins, puisqu'ils n'ont que vous à craindre ; et, ravis de ne dépendre que de vous, qu'ils soient du moins toujours ravis d'en dépendre !

Saint François de Sales distinguait quatre sortes de Supérieurs : 1° Ceux qui sont fort indulgents à autrui et aussi fort indulgents à eux-mêmes ; ce sont des paresseux, disait-il, qui laissent couler la rivière sous le pont et abandonnent le navire à la merci des vagues. 2° Ceux qui sont sévères à autrui et sévères aussi à eux-mêmes ; ils gâtent souvent tout, disait-il, pour vouloir atteindre au plus parfait. Quoique le Supérieur soit le modèle de ses inférieurs, il ne peut pourtant pas commander tout ce qu'il fait ; ses actions devant répondre à son rang, et son rang étant toujours plus élevé, il convient que ses actions soient aussi toujours plus éminentes. D'ailleurs, le Supérieur est établi pour exiger les points de règle non les choses de surérogation ; il aurait donc grand tort de mesurer ses ordres sur ce qu'il peut et doit, plutôt que sur ce que peuvent et doivent ses inférieurs. 3° Ceux qui sont indulgents aux autres et sévères à eux-mêmes ; ce sont les plus excusables, puisqu'ils traitent avec bénignité le prochain. 4° Ceux qui sont indulgents à eux-mêmes et sévères aux autres. On peut les comparer à la cloche qui sonne l'office et qui n'y va pas, à la trompette qui donne le signal de la mêlée et ne combat pas, au poteau qui indique le chemin et ne bouge pas. Qu'ils prennent pour eux cette parole du droit canon au pasteur : « En vivant « bien et en prêchant bien, vous apprenez au peuple com- « ment il doit se comporter ; en prêchant bien et en vivant « mal, vous apprenez à Dieu comment il doit vous juger. »

Le Seigneur dit autrefois à son peuple : « Quand vous « vous serez établi un roi, il ne lui sera pas permis de multi- « plier sans mesure ses équipages, ses femmes et ses trés- « sors. Lui-même écrira cette loi, qu'il aura toujours dans

« sa main et lira tous les jours de sa vie, pour la suivre « sans se détourner ni à droite ni à gauche (1). » « Or, « ajoute Bossuet, cette loi ne comprenait pas seulement la « religion, mais encore la loi du royaume, à laquelle le roi « était soumis autant que les autres, ou plus que les autres, « par la droiture de sa volonté (2). »

Le temps n'est plus où les Abbés affectaient des airs princiers, habitaient des cellules dorées, mangeaient à part, visitaient leurs immenses domaines, traînés par de superbes attelages, ne faisaient dans leurs monastères que de courtes et furtives apparitions, se communiquaient à leurs religieux le plus rarement et le moins possible, dans le but de se concilier la vénération et l'estime par ces singularités exorbitantes. C'était bien peu connaître les hommes, que d'ignorer que l'esprit de contradiction les gouverne le plus souvent, qu'ils défèrent sans peine l'honneur à qui le fuit, et le refusent opiniâtrement à qui le cherche.

Les efforts qu'avait faits saint Bernard pour détruire ce désordre, saint François d'Assise les fit pour l'empêcher de s'établir. Un jour il aperçut Elie, un des principaux de l'Ordre, avec un vêtement d'une étoffe plus riche, un capuce plus long, des manches plus larges, et une démarche peu convenable à sa profession. « Donnez-moi cet habit », dit-il. Elie se retire un instant et l'apporte. Alors François l'accommode par-dessus le sien, le plisse avec grâce, relève le capuce, et, marchant avec fierté, fait trois ou quatre tours au milieu de la communauté réunie, en criant d'une voix forte : « Dieu vous garde, bonnes gens! » Puis, arrachant cet habit avec indignation, il le jette loin de lui : « Voilà, dit-il à Elie, les allures et le costume des frères illégitimes de notre religion. » Ensuite il adoucit l'air de son visage, reprit sa contenance mo-

(1) *Deut.* XVII, 15 *sq.*
(2) *Polit. sacr.*, liv. IV, art. 1, prop. 4 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1846 t. XXIII, p. 563.)

deste, sa démarche humble, et dit à la communauté : « Voilà quel sera l'habit et la tenue des véritables Frères Mineurs. »

4

*Qu'il se montre le parfait modèle des vertus religieuses.*

La santé des médecins du corps ne passe pas aux malades, mais, dans la médecine des âmes, la santé du malade dépend beaucoup de celle du médecin, la sainteté du Supérieur donnant une grande efficacité à tout ce qu'il dit et fait pour ses inférieurs. Loin donc de lui la pensée que, pour être bon, il suffise de n'être pas méchant ; que, pour être exemplaire, il suffise de n'être pas scandaleux. Ce n'est pas construire que de ne pas démolir ; ce n'est pas paître un troupeau que de ne le pas égorger. Si la simple omission du bien qu'on devait faire, et qu'on ne fait pas, n'était déjà par elle-même un péché, Jésus-Christ aurait-il donné sa malédiction à l'arbre qui ne portait point de bons fruits, mais qui n'en portait point non plus de mauvais? Aurait-il condamné le serviteur qui enfouissait, il est vrai, son talent, mais qui ne le dissipait point? Ne pas édifier, pour le Supérieur, c'est scandaliser ; Dieu lui demandera compte des actes de vertu qu'une sainteté exemplaire aurait fait produire, et dont, par une conduite toute naturelle, il n'aura donné ni le modèle ni l'idée. Et comment donnerait-il le modèle et l'idée des vertus qu'il n'a pas? En les affectant hypocritement? Mais ce serait vouloir éteindre une dette réelle avec de la fausse monnaie, et ajouter vis-à-vis des créanciers l'injure à l'injustice. Pour édifier, le Supérieur religieux, ainsi que saint Paul l'exige de l'évêque, devrait être irréprehensible, en ce sens que ni les yeux de ses frères, ni ses propres yeux, ni ceux de Dieu n'aperçoivent rien dans sa conduite qui soit opposé à la justice et qui ait besoin

d'être réformé. Ce serait peu de n'être irrépréhensible qu'aux yeux des hommes, il faut l'être, comme l'Evangile dit que Zacharie et Elisabeth l'étaient, « devant Dieu ». Qui ne sait qu'une seule faute peut ébranler la réputation et qu'un grand nombre d'actions vertueuses ne sont pas capables de la rétablir, parce qu'il n'est point de tache qui s'efface si bien qu'elle ne laisse quelque trace, ni de blessure qui se guérisse si parfaitement qu'on n'y découvre toujours quelque cicatrice?

Plus encore : le Supérieur doit posséder toutes les vertus dans un degré éminent, ne s'arrêter jamais, monter sans cesse, se faire de la perfection une idée à laquelle il n'y ait rien à ajouter et s'efforcer de la réaliser, se persuader que ce qui est de conseil pour les autres est de précepte pour lui, avoir plus de chagrin à la vue de ce qui lui manque que de joie à la vue de ce qu'il a déjà, se confronter uniquement avec la ferveur requise par l'institut, et, au lieu de mettre dans un des bassins de la balance la conduite des autres, y mettre celle que Dieu demande des ministres de son autorité. « Attendu, dit saint Grégoire, « que le prélat, par le rang qu'il occupe, est obligé d'ap- « prendre à ses inférieurs la voie la plus sublime et la plus « parfaite, il est également obligé de leur en présenter le « modèle dans la sublimité et la perfection de la sienne (1). » Tout agent, dit la philosophie, produit son semblable, et l'effet ne dégénère pas de sa cause. Pour que l'inférieur exprime et reproduise la sainteté, il faut que le Supérieur en montre dans sa personne l'original et la forme. « Un « particulier, ajoute saint Grégoire, est coupable dès « qu'il commet des fautes, et le prélat cesse d'être inno- « cent dès qu'il ne pratique pas de sublimes vertus. On « condamne l'un quand il tombe, et l'autre quand il ne « monte pas. Le premier est pauvre, s'il n'a rien du tout, « et le second, s'il n'a pas tout. On ne pousse les infé-

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 3, M. L. 77²⁸.

« rieurs jusqu'à la médiocrité, qu'autant qu'on s'élève « soi-même jusqu'au point culminant ; et c'est par l'exem- « ple plus que par l'autorité qu'on les y fixe (1). » Celui, dit-il encore, qui veut faire passer son bateau à la rive opposée, s'y prend de fort haut, de peur que le courant ne l'entraîne trop bas : ainsi le Supérieur, pour retenir ses inférieurs sur la pente rapide de l'oubli des règles, doit-il en prendre lui-même l'observance pour ainsi dire de plus haut, afin de les amener au moins à la pratique de l'essentiel. S'il ne va au delà du devoir, les inférieurs resteront en deçà, parce que s'imaginant qu'ils ne sont pas aussi redevables, ils feront toujours moins que lui et n'atteindront pas même au strict nécessaire. « Un enfant à la « mamelle est-il malade, le médecin ordonne à la nourrice « de prendre à fortes doses la potion salutaire, et par le « lait l'effet en passe à l'enfant. Voilà, dit saint François « de Sales, ce que la vertu du prélat, prise à fortes doses, « opère sur les peuples pour les guérir du vice. Sa vie, si « elle est fortement empreinte de sainteté, déteint sur la « leur, comme les baguettes de Jacob, présentées aux « brebis de Laban, déteignaient sur les agneaux. De ces « deux choses, la parole et l'exemple, qui forment son « cortège obligé, laquelle estimez-vous davantage? Pour « moi, je prise plus une once de celle-ci que cent livres « de celle-là. »

---

(1) *Orat. Apol.*, 1, num. 26

## CHAPITRE IV

### De la charité nécessaire au Supérieur.

#### 1

*Combien la charité est nécessaire au Supérieur.*

« Jésus-Christ avait déjà établi dans le monde des « ministres de sa justice, les juges ; des ministres de sa « puissance, les rois ; des ministres de sa parole, les pré- « dicateurs. Quant à la plus noble de ses vertus, la cha- « rité, il en a chargé les Supérieurs. Aussi ne demande-t-il « à saint Pierre que l'amour. Si cet apôtre est humble, « s'il est patient, s'il est généreux, s'il est savant, c'est « de quoi il ne s'informe pas ; mais aime-t-il? voilà « l'unique question qu'il lui adresse à trois reprises. Les « Supérieurs étant les ministres de l'amour, et le plus « haut témoignage de l'amour étant de prendre la con- « duite de ses frères, Jésus-Christ voulut bien s'assurer « que saint Pierre avait pour gouverner autant d'amour « en proportion que lui-même en avait eu pour sauver.

« Avec l'amour, le Supérieur religieux a la forme essen- « tielle et comme l'âme de la prélature ; sans l'amour, « même avec le concours de toutes les autres qualités, « il n'a pour ainsi dire que le corps et les accidents de la « prélature (1). Par l'empire qu'il a sur elles, l'amour « donne le mouvement, la direction et la vie à toutes « les vertus essentielles au bon gouvernement. »

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parfait Sup.*, liv. I, chap. I.

C'est par l'amour que le Supérieur portera le fardeau des autres, rien ne prouvant ni n'exigeant plus l'amour que le support. Le rational, où étaient écrits les noms des douze tribus d'Israël, était lié à la fois sur les épaules et sur la poitrine du grand-prêtre, pour indiquer que l'amour, dont le siège est dans la poitrine, adoucit le faix placé sur les épaules, et qu'il n'y a point d'amour sans patience comme il n'y a point de patience sans amour. C'est par l'amour qu'il se conciliera le cœur, et avec le cœur la confiance de ses inférieurs. Pour être aimé, il faut aimer : l'amour ne peut s'acquérir ni ne peut se payer que par l'amour ; mais à peine s'est-il fait sentir, il obtient les sacrifices et les actes les plus héroïques. Un religieux, convaincu que son Supérieur agit non par intérêt, humeur ou quelque autre passion, mais uniquement par amour, reçoit avec reconnaissance tout ce qui vient de lui, la correction même.

A combien de titres touchants cet amour n'est-il pas dû aux inférieurs? 1° Les religieux sont les enfants bien-aimés de Dieu, le fruit le plus précieux de la conquête de Jésus-Christ, le sanctuaire vénérable du divin Esprit : n'ont-ils pas droit à plus d'amour ceux que Dieu aime davantage, et en qui resplendit la vertu d'elle-même si aimable? Les religieux ayant tout quitté pour Dieu, le Supérieur leur tient lieu de père et de mère, de frères et de sœurs : en lui doivent se résumer les prévenances, les caresses, les délicates attentions de la famille. 3° Trop souvent ils sont en butte, de la part du monde, au dédain, à l'outrage, à la persécution : quel autre que le Supérieur les soutiendra, les consolera, les dédommagera? 4° Dans la prière, l'étude, l'exercice de la charité ou du zèle, ils se sacrifient pour Jésus-Christ et son Eglise : en faut-il davantage pour les rendre chers à quiconque aime Dieu et fait des vœux pour l'agrandissement de son royaume? 5° Si cet amour du Supérieur leur faisait défaut, ils seraient les plus délaissés et les plus

misérables d'entre les hommes : car, lorsque les séculiers ont à souffrir du côté de leur position ou des personnes qui les entourent, il leur reste cette ressource d'user de leur liberté pour demander à d'autres lieux, à d'autres sociétés, un sort plus doux ; tandis que les religieux, enchaînés par le vœu d'obéissance et la clôture, sont condamnés à passer de longues années, quelquefois leur vie entière, dans la même situation et avec les mêmes caractères.

Frappé sans doute de ces considérations, le Père Aquaviva, Général des Jésuites, écrivait aux Supérieurs de son Ordre : « Le régime sous lequel vivent les religieux « doit être tel qu'ils puissent servir le Seigneur avec « une charité non feinte, d'un grand cœur et d'une âme « pleine de bonne volonté. Ils sont enfants de Dieu ; dès « lors, il est aisé de comprendre de quels yeux il faut les « regarder, de quel amour les aimer, de quels égards les « environner. Regardez-les, aimez-les, traitez-les comme « des enfants ; soyez pour eux, père, mère, nourrice, « médecin, en un mot, tout à tous ; n'omettez rien « pour les convaincre que tels sont vos sentiments cons- « tants et sincères. Par là vous les conduirez où et comme « vous voudrez, car vous les tiendrez par le cœur. Saint « Bernard l'a dit : Apprenez que vous êtes, non les maîtres, « mais les mères de vos inférieurs ; qu'il faut s'en faire « aimer, non redouter. Pourquoi appesantissez-vous le « joug sur des épaules auxquelles vous devriez substi- « tuer les vôtres? Pourquoi cet enfant, mordu par le « sêrpent, est-il réduit à fuir le sein où il eût fallu cher- « cher et trouver un refuge? N'avez-vous pas entendu « l'Apôtre : Mes petits enfants, que j'engendre une « seconde fois ? (1) Et ailleurs : Nous nous sommes « faits petits au milieu de vous, comme une nourrice « qui réchauffe et caresse ses enfants (2). Il est donc

(1) *Gal.*, IV, 19.
(2) I. *Thess.*, II, 7.

« d'une extrême importance que les Supérieurs se mon-
« trent si affables et si bienveillants, qu'on n'éprouve
« aucune peine à se découvrir à eux en toute sincérité
« et en toute confiance. »

Saint François Xavier avait dit dans une de ses lettres : « Un Supérieur qui se ferait plus craindre qu'aimer, qui « montrerait la sévérité et l'autorité d'un maître plutôt « que la douceur et la tendresse d'un père, verrait entrer « peu de sujets dans la Compagnie et beaucoup en « sortir (1). »

## 2

*Qualités que doit avoir cette charité.*

Le Supérieur est père, le nom d'Abbé le dit assez, Il est chef aussi, et c'est plus sans doute d'être chef que d'être père. Le corps que la tête anime l'intéresse plus qu'un fils, qui peut subsister à part. On peut trouver quelque distinction entre l'intérêt du père et celui de ses enfants, mais on n'en peut imaginer entre le chef et les membres. Comme père et comme chef, le Supérieur doit aimer ses religieux d'un amour intime et profond, généreux et effectif, tendre et compatissant, persévérant et invincible, surtout sincère et universel. Bornons-nous au développement de ces deux derniers caractères, d'après le Père Beaufils.

1° L'amour du Supérieur doit être sincère. S'il ne part du cœur et n'est établi dans le cœur par de fortes racines, il s'arrêtera aux démonstrations extérieures, aux simples apparences, aux paroles obligeantes, aux manières polies, aux airs gracieux, aux inutiles désirs : tout y sera forcé, plein de gêne et de contrainte, d'affectation et de faux semblants, de vivacités et d'inconséquences. On ne sera

(1) Laborde, *Esprit de Saint François Xavier* (2e éd., Paris, Téqui, 1922, p. 222).

officieux et affable qu'à certains moments, quand on sera d'humeur de l'être, quand cela accommodera, quand l'intérêt ou la politique voudront qu'on le soit. Concentré en soi-même et rapportant tout à soi, indifférent et presque étranger aux chagrins et aux joies des inférieurs, dépouillé de ces entrailles de charité et de compassion dont parle l'Ecriture, on ne saura ni soutenir la faiblesse, ni applaudir aux succès, ni pourvoir aux besoins, ni surtout supporter patiemment les défauts. Trop lâche pour s'élever jusqu'à la tendresse et au dévouement du père, on se renfermera dans le ton sec et froid de l'administrateur ; on se consolera de n'être point aimé, pourvu qu'on soit craint ; on laissera le cœur et l'on gardera le bras, ou plutôt, on mettra l'un et l'autre au service du caprice et de l'égoïsme. A la vue de ce manège, les inférieurs se demanderont tout bas et entre eux jusques à quand on prétendra ainsi leur donner le change, jouer la comédie, confondre l'apparence avec la réalité, et, au lieu des soins et des attentions de la charité qu'on leur avait tant vantée et promise, les traiter en administrés ou ne les payer que de vaines grimaces. En attendant, les cœurs se fermeront à la confiance, l'amour de la vocation s'affaiblira, et l'on verra disparaître insensiblement de la communauté cette joie de l'âme et cet esprit de famille qui devaient en faire l'édification et le charme.

2° L'amour du Supérieur doit être universel. Si les oiseaux nourrissent tous leurs petits, si les poules recouvrent de leurs ailes tous leurs poussins, si les autres animaux présentent la mamelle à tous ceux qu'ils portèrent dans leur sein, comment le Supérieur, dont la paternité est incomparablement plus noble et plus excellente, pourrait-il établir quelque distinction entre ses inférieurs et ne pas aider d'un égal amour ceux que la grâce a faits également ses enfants? Le cerveau n'est pas un sens particulier, mais la source commune des esprits qu'il insinue dans les autres organes ; et, si loin que le pied soit de la

tête, il lui est cher et ne peut échapper à sa direction. Le cœur est au milieu du corps, pour distribuer universellement la chaleur vitale à tous les membres. Le soleil luit sur les bons et sur les méchants, depuis les lieux où il se lève jusqu'à ceux où il se couche. La croix sur laquelle Jésus-Christ est mort, regardait toutes les parties du monde. C'est ainsi que le cœur du Supérieur est un bien commun auquel tous ses inférieurs ont un droit égal, et sa charité doit s'étendre sans exception et sans réserve sur tous ceux qu'il a mission d'éclairer, de nourrir, de réchauffer, de vivifier spirituellement, quels que soient leur degré, leur nation, leur mérite même. Qu'il n'aime personne précisément à cause de ses qualités, et qu'il n'ait de l'éloignement pour personne à cause de ses défauts. Qu'il soit accessible, affable, dévoué aux parfaits et aux imparfaits, à ceux qui sont aimables et à ceux qui ne le sont pas. « De même, dit Modeste de Saint-Amable, que « l'inférieur ne peut jamais se dispenser d'obéir à son « Supérieur, quelque imparfait qu'il soit, tandis qu'il est « revêtu de l'autorité ; ainsi le Supérieur ne peut se dis- « penser d'aimer son inférieur, quelque vicieux qu'il « puisse être, tant qu'il demeure sous sa dépendance. La « brebis égarée ou malade, n'en est pas moins la brebis « du pasteur ; et puis, qui sait combien durera l'égare- « ment ou la maladie? Peut-être est-on à la veille de la « guérison la plus consolante et du retour le plus ines- « péré (1). »

Revêtu de ce double caractère, la sincérité et l'universalité, l'amour du Supérieur sera le plus fort lien entre lui et ses inférieurs : tous l'auront dans leur cœur, parce que tous se sentiront dans le sien ; ne pouvant douter qu'il les estime et les aime, ils lui rendront amour pour amour, estime pour estime. Cet amour sera aussi l'heureux lien qui réunira en un seul faisceau tant de sujets

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 2.

d'humeurs et d'inclinations différentes : car il n'y a que l'amour qui ait le secret de rapprocher les contraires, et la philosophie nous dit que les choses identiques à un moyen terme sont identiques entre elles. Saint Grégoire de Nazianze raconte de lui-même que, lorsqu'il paraissait en public pour instruire le peuple, les habitants de Constantinople, gagnés par sa suavité et sa charité, accouraient pour l'entendre et semblaient suspendus à ses paroles ; tels, dit-il, des anneaux détachés d'une chaîne de fer, si on leur présente un morceau d'aimant, les plus rapprochés s'y attachent, puis les autres à ceux-ci, et tous finissent bientôt par former une longue chaîne réunie par une invisible attraction. Cet amour n'ira point par élans et par saillies ; il ne sera ni arrêté par les obstacles, ni vaincu par l'ingratitude, ni lassé par la résistance et l'obstination ; toujours le même, ou plutôt toujours croissant, il surmontera le mal par le bien, s'animera à la vue des difficultés ; et, tel que la mère qui compte pour rien ses soins assidus et ses caresses les plus tendres, tant qu'elle n'a pas obtenu la guérison de son enfant malade, le Supérieur se multipliera, imaginera de nouveaux expédients, et ne goûtera de repos et de consolation qu'en proportion du bonheur que ses inférieurs trouveront dans leur vocation et du progrès qu'ils feront dans la pratique des vertus religieuses.

# LIVRE TROISIÈME

## DE LA PRUDENCE

Sa nécessité. — Politique religieuse et politique mondaine. Conditions essentielles de la prudence religieuse.

---

### CHAPITRE PREMIER

**Nécessité de la prudence pour bien gouverner.**

1

*Définition de la prudence.*

Selon saint Basile, la prudence n'est autre chose que le discernement exact de ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Au dire de saint Bernard, c'est la connaissance du bien et du mal, qui nous apprend comment nous devons nous comporter et les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre le but. Il appelle la prudence l'Abbesse des autres vertus, attendu qu'elle les dirige toutes, les retient dans le juste milieu et les empêche de dégénérer ; et comme Dieu a donné des yeux aux animaux pour les conduire, ainsi, ajoute ce docteur, Dieu a-t-il donné la prudence aux Supérieurs pour mener sûrement leurs communautés, à travers les écueils et parmi les ténèbres, au terme désiré de la perfection.

Le bienheureux Léonard de Port-Maurice définit la prudence, cette vertu qui enseigne à l'homme à tout faire de la manière, dans le temps et le lieu convenables. Ses qualités essentielles sont la circonspection et la réserve, et ses effets précieux, savoir bien consulter et bien juger.

Saint Thomas complète ces définitions en exigeant de plus la docilité pour profiter des lumières étrangères, l'habileté pour faciliter l'exécution des projets, l'art de raisonner juste pour se garantir des erreurs et des mécomptes, la circonspection pour soumettre à l'examen une entreprise qu'on a conçue, l'adresse pour aplanir les difficultés et éloigner les dangers qui pourraient surgir.

D'où l'on voit que la prudence est une effusion de la lumière divine qui nous éclaire pratiquement dans nos démarches et nos desseins, nous aide à discerner le vrai du faux et le bien du mal, nous propose les moyens et nous ouvre les voies qui conduisent heureusement au but, nous découvre l'avenir dans le passé et nous fait tirer de celui-ci des inductions et des conjectures pour sonder les abîmes et les ténèbres de celui-là. Elle a son siège dans l'entendement, tandis que les autres vertus ont le leur dans la volonté, parce quede là, comme une reine, elle les règle et les préside toutes. Ses trois parties principales sont : la mémoire du passé, la connaissance du présent, et la prévoyance de l'avenir.

Un hiéroglyphe des anciens représente la prudence sous l'emblème d'une main semée d'yeux. Les cinq doigts de cette main sont : 1° *La mémoire* : elle apporte pour son contingent le fruit de ses lectures, les observations faites sur la conduite des autres, les expériences fournies par ses propres démarches. 2° *L'intelligence* : elle apprécie les procédés, les intentions, l'humeur et le caractère, la capacité et les aptitudes des personnes avec lesquelles on traite ; elle approfondit les affaires, au lieu de les effleurer et de s'arrêter à la superficie ; elle sait prendre conseil des plus entendus, des plus désintéressés, des plus fidèles ;

elle condescend par docilité, après un mûr examen, à l'avis où se trouve le plus de probité, d'honnêteté, de sûreté. 3° *La circonspection* : qui épie l'occasion et le moment opportun, démasque les pièges et l'imposture, se tient sans cesse sur ses gardes, et ne s'expose qu'à propos et à coup sûr. 4° *La prévoyance*, dont l'office est de faire au loin et tout autour des excursions, de pressentir et d'augurer à l'aide d'analogies les événements et les accidents, d'inventer des expédients et d'imaginer des industries pour déterminer le succès. 5° *L'exécution* : c'est à elle qu'il appartient de mettre la main à l'œuvre dès que le projet est résolu, d'user de dextérité et de diligence, d'avancer ou de reculer, d'affronter ou de tourner les difficultés, selon les circonstances, en demeurant toujours ferme et inébranlable dans la poursuite du but.

## 2

*Sans la prudence le Supérieur ne saurait remplir les fonctions de sa charge.*

La prudence est la vertu essentielle du Supérieur, que rien ne peut suppléer. Sans elle, on peut être un saint, mais on ne sera jamais un homme propre à gouverner ; on fera rarement le bien, on le fera à contre-temps, on en fera peu et celui qu'on fera restera imparfait. S'il faut, selon l'opinion de quelques Pères, des intelligences célestes pour diriger dans leurs révolutions des astres destinés seulement à produire la diversité des saisons ; s'il fut nécessaire de communiquer à Béséléel un surcroît de capacité, et de le remplir, comme disent les Ecritures, de sagesse et de science, pour ajuster les pièces de l'Arche d'alliance ; si Salomon, appelé à la construction du Temple, conjura le Seigneur de lui prêter le concours de cette main qui a dessiné et créé l'univers : quelle science et quelle sagesse ne faudra-t-il pas pour conduire des âmes très nobles à la plus noble fin qui fut jamais? La

grandeur du péril qu'on leur ferait courir sans la prudence ne serait-elle pas égale à la sublimité de la fonction dont on est investi?

Aussi les Docteurs s'accordent-ils à reconnaître, et l'expérience est là pour le démontrer, que, dans les communautés comme dans l'Eglise, l'autorité est mieux placée entre les mains d'un homme moins saint et plus prudent, qu'entre les mains d'un homme plus saint et moins prudent, et que, dans la concurrence, il faudrait préférer le premier au second. On connaît cette maxime de saint Ignace, si compétent en cette matière : « J'avoue « que les moins sages, selon le monde, conduisent quel- « quefois mieux les affaires de Dieu, parce qu'ils prennent « conseil de lui et en reçoivent des lumières que l'humaine « prudence ne fournit pas. Néanmoins, à parler en géné- « ral, la sainteté ne suffit pas pour bien conduire les « autres : un bon Supérieur doit être tout ensemble un « homme d'une grande vertu et d'un grand sens ; et « mieux vaut, en ce point, une prudence exquise avec une « sainteté commune, qu'une sainteté éminente avec une « prudence moindre (1). » La perfection dans le gouvernement serait, sans doute, de joindre une grande sainteté à une rare prudence ; mais, puisque la perfection, ici comme en tout le reste, est rare et difficile à rencontrer, on ne devrait pas hésiter, le cas échéant, à préférer les qualités de la tête à celles du cœur, attendu que la sainteté est pour l'individu et la prudence pour la communauté. Qu'on remarque, en effet, que le Supérieur doit posséder la prudence pour soi d'abord et pour les autres ; car, puisqu'il n'est pas permis aux inférieurs de se conduire eux-mêmes dans les routes périlleuses de la perfection, leur partage étant d'obéir aveuglément, il faut, par une conséquence nécessaire, que le Supérieur soit sage et prudent pour lui-même et pour ses inférieurs.

(1) X. de Franciosi, *L'Esprit de Saint-Ignace*, (Montreuil-sur-mer, Delambre, 1898, cap. 9 (Prudence), n° 2.

Nous l'avons déjà dit au chapitre 1er du premier livre, en parlant des difficultés que rencontre la supériorité : tant d'humeurs et d'intérêts à ménager, tant de passions et de surprises à craindre, tant de choses à considérer et à prévoir : comment sans prudence suffire à cette tâche? Il y a des religieux que l'on conduit par la parole, d'autres par l'exemple. A quelques-uns il faut l'éperon pour les faire avancer, le frein est nécessaire aux autres pour les retenir. La louange fait du bien à celui-ci et lui donne une vigueur nouvelle, celui-là en concevrait de l'orgueil et deviendrait intraitable. Tels demandent à être encouragés, tels veulent être repris. On doit avertir les uns en particulier, et les autres en public. Vive et forte, la correction sera profitable à ceux-ci, mais elle sera nuisible à ceux-là. Ce qui convenait hier ne convient plus aujourd'hui, parce que l'humeur et les dispositions ont changé. Il en est qu'il faut suivre jusque dans leurs plus petites actions, d'autres qu'il ne faut pas éclairer de trop près, de peur que le grand jour ne les blesse. Enfin, il existe une telle variété entre les religieux d'une même communauté, qu'il faut à un Supérieur un discernement exquis et une rare capacité pour connaître ce qui convient à chacun et le diriger selon son caractère et la trempe de son humeur. Il est déjà si difficile de discerner et de modérer les sentiments intimes de son propre cœur ; que sera-ce de discerner et de modérer les sentiments intimes des autres?

C'est à la prudence qu'il appartient de tempérer le zèle, de tracer des bornes à la vigilance, de marquer en toute chose ce juste milieu où réside la sagesse, lequel, pour n'être pas assez connu, laisse souvent les vertus dégénérer en vices. C'est à la prudence de suggérer les légitimes exceptions qu'il faut mettre aux règles générales, de distinguer dans la loi l'esprit qui vivifie de la lettre qui tue, de balancer les intérêts de Dieu et les intérêts des hommes, et, en les accordant quand cela est pos-

sible, de sauvegarder les premiers sans sacrifier les seconds. C'est la prudence qui apprend à concilier les choses en apparence opposées, comme l'indulgence avec la sévérité, la bienveillance avec la rigueur, la simplicité avec la défiance, la diligence avec la lenteur, et fait disparaître l'incompatibilité qui paraissait exister entre deux devoirs contraires. C'est elle qui, comparant les avantages avec les inconvénients, ce qu'on peut raisonnablement craindre et raisonnablement espérer, adopte ou rejette un projet, et, quand il faut mettre la main à l'œuvre, s'insinue dans les esprits, tourne les volontés, lève les obstacles, et trouve une issue aux affaires les plus désespérées. La prudence, en un mot, se mêle à tout, décide de tout dans le gouvernement ; et, dès qu'il abandonne son flambeau et ferme l'oreille à sa voix, un Supérieur s'expose à autant d'erreurs et de bévues qu'il fait de démarches.

### 3

*Le Supérieur doit demander instamment à Dieu la prudence.*

Dieu seul est sage ; en lui est la source de la sagesse, et c'est lui qui la donne. « Toute sagesse vient du Seigneur; « elle a été avec lui avant tous les siècles, et y sera à « jamais (1). » D'où saint Jacques conclut : « Si quelqu'un « a besoin de la sagesse, qu'il en demande à Dieu, qui en « donne à tous abondamment (2). » « J'aime ceux qui « m'aiment, dit la Sagesse, et qui me cherche dès le « matin me trouve (3). » « Le commencement de la « sagesse est un véritable désir de la savoir (4). » « Aimez « mes discours, dit-elle, et désirez de les entendre, et vous « aurez la science (5). » « La sagesse se laisse voir facile-

(1) *Eccli.* I, 1.
(2) *Jac.* I, 5.
(3) *Prov.* VIII, 17.
(4) *Sap.* VI, 18.
(5) *Sap.* VI, 12.

« ment à ceux qui l'aiment, et se laisse trouver à ceux qui « la cherchent, elle prévient ceux qui la désirent, et se « montre la première à eux ; qui s'éveille dès le matin « pour penser à elle ne sera pas rebuté, il la trouvera à sa « porte (1). » Salomon la demanda en ces termes : « Dieu « de mes pères, Dieu de miséricorde, qui avez tout fait « par votre parole, qui avez formé l'homme par votre « sagesse, afin qu'il eût la domination sur les créatures « que vous avez faites, afin qu'il gouvernât le monde dans « l'équité et la justice, et qu'il prononçât les jugements « avec un cœur droit, donnez-moi cette sagesse qui est « assise auprès de vous dans votre trône, et ne me rejetez « pas du nombre de vos enfants, parce que je suis votre « serviteur et le fils de votre servante ; je suis un homme « faible, qui dois vivre peu, et qui suis peu capable d'en- « tendre les lois et de bien juger. Car encore que quelqu'un « paraisse consommé parmi les enfants des hommes, il « sera néanmoins considéré comme rien si votre sagesse « n'est point en lui. Or, vous m'avez choisi pour être le « roi de votre peuple et le juge de vos fils et de vos filles. « Et vous m'avez commandé de bâtir un temple sur votre « montagne sainte, et un autel dans la cité où vous habi- « tez, qui fût fait sur le modèle de ce tabernacle saint que « vous avez préparé dès le commencement du monde « pour y habiter éternellement. Et votre sagesse, qui est « avec vous, est celle qui connaît vos ouvrages, qui était « présente lorsque vous formiez le monde, et qui sait ce « qui est agréable à vos yeux, et quelle est la rectitude de « vos préceptes. Envoyez-la donc du ciel, votre sanc- « tuaire, et du trône de votre grandeur, afin qu'elle soit « et travaille avec moi, et que je sache ce qui vous est « agréable : car elle a la science et l'intelligence de toutes « choses ; elle me conduira dans toutes mes œuvres avec « circonspection, et me protégera par sa puissance. Ainsi

(1) *Sap.* VI, 14-15.

« mes actions vous seront agréables ; je gouvernerai votre « peuple avec justice, et je serai digne du trône de mon « père. Car qui est l'homme qui puisse connaître les des- « seins de Dieu? ou qui pourra pénétrer ses volontés? « Les pensées des hommes sont timides et nos prévoyances « sont incertaines, parce que le corps qui se corrompt « appesantit l'âme, et cette demeure terrestre abat « l'esprit par la multiplicité des soins qui l'agitent sans « cesse. Nous ne comprenons que difficilement ce qui se « passe sur la terre, et nous ne discernons qu'avec peine ce « qui est devant nos yeux. Mais qui pourra découvrir ce « qui se passe dans le ciel? et qui pourra connaître votre « pensée, ô mon Dieu! si vous ne donnez vous-même « la sagesse et si vous n'envoyez votre Esprit-Saint du « plus haut des cieux, afin qu'il redresse les sentiers de « ceux qui sont sur la terre, et que les hommes appren- « nent de lui ce qui vous est agréable? (1) »

Tout est remarquable dans cette prière. Il est clairement établi qu'aucune prudence, aucune expérience, aucun travail, ne peuvent mettre un Supérieur en état de bien gouverner ses inférieurs, s'il n'est lui-même gouverné par la Sagesse éternelle ; et la raison qu'on en donne, c'est que tout est l'ouvrage de cette divine Sagesse, et qu'elle connaît, elle seule, ce qu'elle a mis dans les créatures ; que c'est elle qui a créé l'homme en particulier, qui lui a marqué sa destination, en lui donnant tout ce qu'il a, et qu'elle est seule bien instruite de ce qu'il est et de la manière dont il doit être conduit par les lieutenants de Dieu.

« Non que nous puissions obtenir toujours une sagesse « infuse, il y aurait de la témérité à la demander et à y « prétendre ; la Providence semble être avare de ce don : « elle a départi un grand esprit et une grande mémoire à « beaucoup de gens, mais une grande prudence à bien

(1) *Sap.* IX, 1-18.

« peu. Toutefois, nous pouvons obtenir des secours suffi-
« sants pour nous servir avec utilité des dons naturels
« d'intelligence et de discernement dont Dieu a pourvu
« plus ou moins tous les hommes, et qu'on exige, dans
« une certaine mesure, de quiconque frappe à la porte de
« l'état religieux : car nous avons tous, à quelque diffé-
« rence près, tout ce qu'il faut pour être prudents et
« sages autant qu'il est nécessaire que nous le soyons, à
« la condition néanmoins de ne pas pervertir l'usage des
« lumières que nous tenons de la nature. Il n'est pas ques-
« tion pour cela d'avoir un génie éminent ni une profonde
« doctrine. Combien a-t-on vu de personnes gouverner
« très sagement, quoique assez bornées du côté de l'es-
« prit et du savoir? Connaître les choses les plus com-
« munes, en porter un jugement sain, posséder médiocre-
« ment l'art de raisonner, savoir douter et consulter dans
« les cas difficiles : voilà le suffisant pour la prudence dans
« le gouvernement ordinaire des communautés (1). »

O vous que le ciel appelle à diriger vos frères ! demandez avant tout, demandez toujours, demandez instamment la sagesse, de peur que l'esprit d'incertitude et de doute ne vous égare tantôt en des conseils extrêmes qui découragent la vertu, tantôt en des conseils lâches qui détruisent la discipline,et qu'on voie se réaliser la parole de Jérémie : « Les pasteurs ont agi d'une manière
« insensée ; ils n'ont point cherché le Seigneur : voilà
« pourquoi ils ont été sans intelligence, et tout leur trou-
« peau a été dispersé (2). »

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 11e (Paris, Lacroix, 1835, p. 206).
(2) *Jérém.* x, 21.

## CHAPITRE II

### Politique religieuse et politique mondaine.

#### 1

*Tableau de la politique religieuse.*

Dans la septième congrégation générale de l'Ordre des Jésuites, un profès s'avisa d'appeler politique la suavité recommandée aux Supérieurs. Vitelleschi, alors Général, répondit qu'il y avait une double politique : l'une diabolique, pleine d'astuce, d'artifice et de fraude, qui a recours à des voies obliques pour arriver à ses fins, et qui n'est au fond que duplicité, fourberie, mauvaise foi ; l'autre céleste et divine, qui a une fin louable, un principe saint, et n'emploie que des moyens légitimes. La première procède de l'égoïsme et de la perfidie ; la seconde, de la charité et du zèle. L'une se propose de tromper et de perdre ; l'autre, de corriger et de sauver.

Ce qu'on peut dire, en général, de la politique religieuse c'est qu'elle est un heureux mélange de la prudence du serpent et de la simplicité de la colombe. Si elle ne se fie pas légèrement à toute parole et à tout individu, elle ne montre pas non plus trop de défiance. Réservée et non dissimulée, elle sait aussi bien découvrir la pensée et les sentiments des autres que leur voiler les siens, lorsqu'elle ne pourrait se laisser pénétrer sans mettre des âmes faibles en alarmes, sans disposer à l'insubordination des esprits indociles, sans trahir des secrets, sans profaner

des mystères et jeter des perles devant les pourceaux. Loin d'elle la finesse et la ruse ; on lui rendrait finesse pour finesse et ruse pour ruse. Elle observe les circonstances des lieux, des temps, des événements, des personnes pour s'y adapter : car, dans le gouvernement, la pratique ne peut toujours répondre à la spéculation ; il faut quelquefois ajuster les choses, non pas de la manière qu'elles seraient le mieux, mais de la manière qu'elles peuvent l'être ; et, dans bien des cas aussi, de peur de scandaliser, le Supérieur est réduit à dire comme l'Apôtre : « Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient. » Sa principale étude est celle du cœur humain, et son premier talent celui d'attirer et de plier les volontés sans les briser ni les contraindre. Elle exige pour les charges importantes la vertu non moins que le talent, et ne les confie que par degrés, après de suffisantes épreuves. Elle gagne la multitude des mécontents par leur chef, avertit les coupables l'un par l'autre, prend chacun par son faible et ses inclinations, donne du lait à l'enfance spirituelle et une nourriture plus solide aux vertus déjà formées. Elle soigne le malade en lui présentant des remèdes comme des aliments, et en guérissant ses plaies sans qu'il ait la crainte ni presque le sentiment de l'opération; à défaut d'autres ressources, elle s'efforce de vaincre une passion par une autre passion, de contenter un désir pour faire diversion et obtenir à son tour ce qu'elle demande, de soumettre la nature par elle-même, ou plutôt d'enter la grâce sur la nature ; en mille rencontres, elle imite Dieu, dont la providence arrive à ses fins en cachant sa conduite et les moyens qu'elle emploie, et dont la bonté prévient nos désirs, surpasse nos espérances, et fait tout avec plus de suavité que de rigueur, de miséricorde que de justice. La politique religieuse se tient en garde contre les préjugés, les coutumes abusives, les faux rapports ; n'agit point par humeur, passion, entêtement ; consulte volontiers, et préfère le jugement du

grand nombre au sien ; elle met à profit ses propres fautes et celles d'autrui, cherche à imiter les sages qui ont gouverné et gouvernent encore, remonte dans le passé pour y trouver les instructions du présent et les présages de l'avenir ; après avoir réfléchi lentement, elle exécute promptement, prévoit tout ce qui peut être prévu, prépare tout ce qui peut être préparé, consolide tout ce qui peut être consolidé, fait concourir avec adresse et circonspection au succès tout ce qui peut y concourir, esprit, talent, vertus, crédit, événement et circonstances diverses.

Le chapitre troisième, en développant les conditions essentielles de la prudence religieuse, montrera plus clairement en quoi consiste la politique à laquelle elle sert de base et les ressorts qu'elle fait agir.

## 2

*Tableau de la politique mondaine.*

Telle est maintenant la marche tortueuse de la politique mondaine : feindre des vues et des sentiments qu'on n'a pas, afin de faire prendre le change ; avoir une chose à la bouche et une autre dans le cœur ; parler d'une façon et agir de l'autre ; dans les récompenses et les punitions, se servir d'un faux poids et d'une fausse mesure ; cacher une haine véritable sous les dehors de l'amitié ; s'insinuer dans les esprits par de basses flatteries ou des caresses artificieuses ; s'épuiser en belles promesses, à dessein d'exploiter la crédulité de ceux qu'on abuse et d'obtenir d'eux ce qu'on prétend ; faire de prétendues confidences pour arracher un secret ; s'exprimer en termes équivoques, comme pour se réserver le droit de sévir ou de blâmer, quelque parti qu'on prenne. Cette politique cherche en toutes choses ses intérêts individuels, qu'elle n'hésite jamais à préférer aux

intérêts publics. Pour servir ses desseins ambitieux, elle emploie indifféremment toute sorte de moyens : dissimulation, perfidie, hypocrites apparences de probité et de zèle, sacrilège, abus de ce qu'il y a de plus saint et de plus vénérable. Sa maxime est qu'il ne faut point être esclave de la vertu, qu'on peut en prendre le masque lorsque les convenances l'exigent, mais qu'on doit savoir la sacrifier au besoin ; et son habileté est de disposer les voiles de son navire selon la direction du vent ou le souffle de la fortune, d'entrer dans le mal sans paraître sortir du bien, de couvrir l'iniquité du manteau de la justice ou du prétexte du bien public. Faut-il tirer vengeance des injures personnelles, ruiner ou écarter ceux qui peuvent faire ombrage, ou dire hardiment la vérité? faut-il s'entourer de flatteurs ou de lâches toujours disposés à applaudir à ses passions, à ses injustices? faut-il donner les charges à ceux qui ne les exerceront que selon ses vues, les vendre même au plus offrant, et abandonner le peuple à leurs exactions et à leurs rapines? elle est prête à tout, et elle a toujours des plumes et des voix à gage pour vanter ceux qu'elle veut élever, et dénigrer ceux qu'elle veut abattre. A l'en croire, les méchants sont mieux avisés dans l'exercice de l'autorité que les bons, comme si la malice était la prudence, et que la raison pût être saine où la vertu n'est pas. Elle nourrit des divisions pour rendre son intervention nécessaire, ou pour se mettre en état de maîtriser les deux parties avec plus d'empire ; et, comme Tertullien l'affirme des démons, elle fait des maux pour paraître les guérir quand elle ne les envenime pas. Elle donne ses terreurs simulées pour de justes craintes et ses rêves pour des réalités, et, sous ce prétexte, elle exerce la violence comme si elle était dans les conditions d'une juste et indispensable défense. Appauvrir, abrutir, se parjurer, abroger les assemblées nationales ou les acheter : tout lui est bon pour régner et se grandir.

Quoique le lot trop ordinaire des Etats, cette politique pourrait cependant, sous une forme adoucie, s'introduire dans les communautés ; et les Supérieurs, non moins que les rois, ont à se prémunir contre elle : car, puisque l'ensemble de ses manœuvres n'est, au fond, que la prudence de la nature corrompue, et que la nature corrompue tend sans cesse à s'insinuer dans nos actions même les plus louables, s'ils ne veillent habituellement sur eux, ils ne manqueront pas d'agir, du moins quelquefois, sous l'influence des maximes de cette détestable politique.

Qu'il nous suffise d'exposer l'application plus ou moins déguisée qu'on serait tenté d'en faire dans le gouvernement religieux.

## 3

*Quelques traits de politique mondaine dans le gouvernement religieux*

S'imaginer qu'on peut traiter toutes les affaires spirituelles et temporelles sans le secours de son conseil, comme si l'on renfermait dans sa tête toutes les lumières.

Ne pas réunir les consulteurs aux époques voulues ; n'apporter au conseil que des questions sans importance ; perdre à dessein un temps qui, sans cette diversion, serait employé à des discussions qu'on a intérêt d'écarter : en termes équivalents, décider seul et par soi-même les points majeurs, et prendre minutieusement les avis sur des bagatelles.

En arrivant à la supériorité qu'on convoitait, se hâter d'appeler ses amis, changer les consulteurs, donner les emplois importants à d'autres religieux ; faire, comme on dit, maison neuve, et tenir à distance le Supérieur déposé et ceux qui lui étaient attachés.

Choisir, pour officiers subalternes, des hommes sans initiative, incapables de se décider sur rien par eux-mêmes, afin de les plier à toutes ses idées particulières,

même dans ce qui est de leur ressort, et d'exercer ainsi une autorité sans limites.

Faire sortir de la maison ou du conseil, refuser d'avoir pour ministres, consulteurs ou admoniteurs, les religieux pleins de vertu et de courage qui pourraient réclamer contre des abus d'autorité ; les suivre de près ou les séparer, pour leur ôter les moyens de s'entendre dans un but d'utilité générale ; intercepter les lettres adressées aux Supérieurs majeurs, ou donner à ceux-ci des préventions contre les dénonciateurs, en écrivant à temps contre eux et en présentant les faits sous un jour favorable à sa cause.

De peur que les inférieurs, apercevant le vice trop manifeste de la conduite du Supérieur, ne fassent éclater de justes plaintes et ne recourent enfin aux mesures légitimées par la nécessité ou déterminées par l'institut, les surcharger de travaux comme autrefois Pharaon les Hébreux, ou les tenir perpétuellement occupés dans des ministères extérieurs loin de la maison.

Pour ruiner l'influence de ceux qui pourraient s'opposer aux actes arbitraires ou dont la régularité serait un reproche vivant, et montrer ainsi à la communauté ce qui l'attend si elle s'avise d'élever la voix, les humilier dans l'occasion, traiter avec dédain tout ce qu'ils font et disent, leur imposer silence, les tenir bas et loin des emplois de confiance.

Dans la crainte de donner l'éveil, et afin que les inférieurs ne puissent ni confronter la manière de faire du Supérieur avec ses obligations, ni s'élever eux-mêmes à des vertus qui feraient avec ses défauts un trop choquant contraste, ni prouver, le texte en main, que tel point a été ajouté à la règle et que tel autre en a été retranché, distraire à dessein de l'étude et de la lecture de l'institut, diminuer le nombre des exhortations domestiques ou les faire sur des sujets insignifiants, laisser la ferveur se refroidir, l'esprit religieux s'éteindre peu à peu, d'un côté

en fermant les yeux sur les négligences, de l'autre en épargnant les secours spirituels.

Pour se perpétuer dans la supériorité et rendre le successeur impossible, capter la bienveillance de personnages influents qu'une déposition contristerait ou indisposerait contre la communauté, contracter des dettes auxquelles on saura seul trouver le moyen de satisfaire, entreprendre des constructions ou des œuvres de zèle que nul autre ne pourra conduire à bonne fin.

Se ménager à propos des triomphes pour rehausser son mérite et se rendre nécessaire, en n'arrêtant que mollement certaines oppositions venues du dehors, ou en les feignant plus grandes qu'elles ne sont en effet.

Mettre à dessein sur le tapis ou ne pas interdire certaines questions ardentes, scientifiques ou politiques, pour détourner l'attention et opérer, dans les esprits indignés et scandalisés de la manière de vivre ou de gouverner du Supérieur, une heureuse diversion ; ou bien encore, ne pas éteindre d'abord des divisions nées entre deux religieux, pour les dominer plus aisément ou pour trouver l'occasion de relever son autorité par un coup d'état, les abattant l'un et l'autre en leur attribuant publiquement un tort égal, au lieu de condamner hautement le coupable ; ou cherchant à se les attacher tous les deux en donnant à chacun en particulier raison contre son adversaire, au lieu de travailler à les réconcilier.

Lorsqu'un religieux, dans un emploi, une classe, une résidence, commence à être environné de la considération et de la confiance, bien qu'il tourne les cœurs vers Dieu et qu'il n'use de son ascendant et de son crédit que dans l'intérêt commun, le remplacer par un autre, sous prétexte qu'il affaiblit l'autorité et diminue l'influence du Supérieur, mais en réalité parce qu'on veut éclipser ses inférieurs et écarter ceux dont le talent fait ombrage. Eh ! c'est précisément alors qu'il faudrait continuer le

religieux dans son emploi, le laisser dans cette classe, cette résidence, puisqu'il y fait ce qu'il y doit faire et qu'on lui adresserait de justes reproches s'il ne le faisait pas.

Quand on a l'intention de se débarrasser d'un sujet ou de le ruiner dans l'opinion de ses frères, au lieu de prévenir et d'enlever les occasions dans lesquelles il a coutume de dire ou de faire des choses compromettantes, faire naître ces occasions et l'attirer perfidement dans le piège ; par exemple : mettre la désunion entre lui et les autres religieux en répétant des paroles confidentielles, l'exposer volontairement dans des circonstances critiques, lui confier des emplois au-dessus de ses forces où il ne manquera pas d'échouer, lui imposer un ordre ou lui faire un reproche qui blessera au vif sa sensibilité et provoquera de sa part des réponses offensantes ou des actes d'insubordination.

Transmettre tout chaud au Supérieur majeur un fait blâmable ou une parole dite contre lui, sans autre profit que de se faire bien venir et de montrer son dévouement ; réunir tous les torts du passé et tous ceux du présent, et en faire un faisceau pour accabler un sujet ; tandis qu'on sollicite avec ardeur son changement, redoubler à son égard ses offres de service et ses protestations d'attachement.

Avoir pour maxime gouvernementale que la sévérité est préférable à la douceur ; qu'un Supérieur doit faire observer rigoureusement tous les points de discipline, sans s'occuper de dilater les cœurs et d'accorder les privilèges nécessaires ; et que, pourvu que la machine fonctionne, peu importe qu'elle crie faute d'huile, s'use en pure perte et menace de voler en éclats. Conformément à ce système, frapper quelquefois un grand coup sans raison valable, pour inspirer la crainte ; punir un sujet à l'improviste, sans l'avertir ni le préparer, sans adoucir le coup, de manière à le laisser terrassé et hors d'état

de faire entendre sa défense ; n'hésiter pas dans l'occasion à blesser la charité et la justice pour accroître ou rétablir son autorité, sous le spécieux prétexte que le bien général le demande et que dans un corps il faut à tout prix sauver la tête ; exercer ainsi sur la communauté une sorte de despotisme, en apparence pour la conduire plus efficacement à la perfection, et au fond pour la dominer au gré de son orgueil et de ses caprices, et pour s'épargner la peine d'employer les voies, plus pénibles à la nature et à l'amour-propre, de l'insinuation et de la douceur.

Sous prétexte que les inférieurs sont des esprits étroits ou des cœurs ingrats, qu'il est impossible de les gagner par des avances et de faire tomber leurs préventions, en prendre son parti et vivre avec eux dans une sorte d'indifférence, sans les honorer jamais d'une parole gracieuse, d'une prévenance ou d'une confidence ; se chercher, parmi les séculiers, des amis, des conseillers ; avoir le cœur fermé au dedans et ouvert au dehors, laissant entendre que si la communauté refuse l'affection et l'estime, on trouve amplement de quoi se dédommager ailleurs.

Ménager ses faveurs, les faire attendre, les accorder en détail pour les faire mieux sentir, désirer, apprécier ; abuser les simples par des offres et des promesses trompeuses ; revenir sur des permissions accordées ; singer la candeur et le dévouement, et n'être au fond qu'un politique masqué et un égoïste sans charité ; s'applaudir en secret de son talent de faire des dupes, et croire que tel est l'art de bien gouverner.

Avec un cœur parcimonieux affecter la libéralité ; annoncer beaucoup et donner peu ; ressaisir dans une circonstance ce qu'on a paru prodiguer dans une autre ; déverser le blâme sur certains traits d'avarice, faire ressortir avec une sorte d'ostentation ce qu'on procure à la communauté et aux individus, afin de mieux cacher le système d'économie sordide qu'on a adopté.

Se contenter du masque de la piété ; en imposer par des dehors mensongers ; déguiser le désordre de l'intérieur sous le voile d'une régularité purement extérieure ; débiter les maximes de la plus haute perfection, dont on a retenu la lettre sans en prendre l'esprit.

Attendu qu'il est impossible de contenter tout le monde, et qu'un Supérieur est inévitablement blâmé par les fervents ou les tièdes, les prudents ou les téméraires, les doux ou les sévères, tourner selon les vents, adhérer au parti le plus fort contre le plus faible, reculer devant certaines réformes, pactiser avec le relâchement, s'abandonner soi-même au courant des coutumes abusives, aimant mieux contrister les bons religieux et déserter le drapeau de la perfection que de lutter contre le mal et de perdre la faveur du grand nombre.

## 4

*Combien les maximes de la politique mondaine sont opposées à celles de l'Evangile.*

La politique mondaine dit : « Tout est bon, pourvu qu'on réussisse ; la fin et le succès justifient les moyens. » L'Evangile dit : « C'est un crime de faire mal, même pour obtenir un bien (1). »

La politique mondaine dit : « Tout pour soi, chacun pour soi. » L'Evangile dit : « Que chacun cherche non ses intérêts individuels, mais les intérêts des autres (2). »

L'une ose tenir ce langage : « Mentez, dissimulez, trompez. » L'autre répond : « Déposez toute malice, toute ruse, la dissimulation et la jalousie ; soyez comme des enfants qui viennent de naître (3). »

Celle-là trace cette règle à ses adeptes : « Abattez, écrasez, exploitez ; mieux vaut être craint qu'aimé. »

(1) *Rom.* III, 8.
(2) *Philip.* II, 4.
(3) *I. Petr.* II, 1-2.

Celle-ci au contraire : « Paissez le troupeau de Dieu qui « vous est confié, non en employant la violence, mais en « employant l'insinuation ; non en vue d'un gain honteux, « mais avec un entier désintéressement ; non en domi- « nant avec hauteur, mais en gagnant les cœurs par « l'attrait d'une imitation amoureuse (1). »

La politique mondaine dit : « La vertu peut quelquefois « être fatale, et qui voudrait faire étroite profession de « probité serait bientôt débordé et supplanté. » L'Ecriture dit : « La justice consolide le trône (2). » « La justice élève une nation (3). »

La politique mondaine dit : « Soyez à vous-même votre conseil ; on ne peut être bien conseillé, ni se fier à l'amitié des hommes. » L'Ecriture dit : « Mon fils, ne faites rien sans conseil ; c'est le moyen de ne jamais se repentir de « ce qu'on a fait (4). » « Ne soyez point sage en vous-même (5). »

La première dit : « Suscitez des divisions et des querelles, rompez l'unité pour dominer sur les partis. Saint Paul nous crie : « Gardez la paix avec tous les hommes (6). Ayez tous les mêmes pensées, vivez en paix ; et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous (7). »

On lit sur l'un des drapeaux : « Ne comptez point vous attacher vos ennemis par des bienfaits, domptez-les par la force. » On lit sur l'autre : « Si votre ennemi a faim, « donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire : « car, agissant de la sorte, vous amasserez des charbons « de feu sur sa tête. Ne vous laissez point vaincre par le « mal, mais travaillez à vaincre le mal par le bien (8). »

Il est aisé maintenant de marquer la différence qui

(1) *I. Petr.* v, 2-3.
(2) *Prov.* xvi, 12.
(3) *Prov.* xiv, 34.
(4) *Eccli.* xxxii, 19.
(5) *Prov.* iii, 7.
(6) *Rom.* xii, 18.
(7) *2 Cor.* xiii, 11.
(8) *Rom.* xii, 20-21.

existe entre le despote formé sur les maximes de la politique mondaine et le bon prince qui les déteste. Duguet, dans son *Institution d'un prince*, en a esquissé le parallèle.

L'autorité souveraine, quand elle est pure et qu'elle n'a dégénéré ni de son origine, ni de sa fin, gouverne par les lois, règle sur elles ses volontés, et se croit interdit tout ce qu'elles défendent. Le despote, séparant son pouvoir du droit public, donne ses caprices pour des lois et sa conduite pour règle.

Le bon prince tâche de résumer en lui-même tout ce qu'il y a de sagesse et de prudence dans l'État, pense et agit comme l'État penserait et agirait s'il délibérait en corps, et il en est tout à la fois l'âme, l'interprète et la main. Le pouvoir despotique regarde l'État comme étranger, comme un tout à part, un être dont les intérêts sont distincts et souvent contraires aux siens.

Le premier ne considère son élévation que comme une honnête servitude, qui, en le plaçant au-dessus de tous, le charge des besoins de tous, bien convaincu que l'autorité n'est pas pour celui à qui elle est remise, mais pour ceux qui lui sont confiés. Le second, s'incorporant l'autorité comme si elle était née avec lui et qu'elle fût inhérente à sa nature, croit que tout lui est dû, n'accorde aux autres que ce qui lui plaît, et règne pour le plaisir de régner.

Le bon prince est bien instruit de deux choses : l'une, que le peuple est incapable d'une entière liberté, l'autre qu'il ne mérite par une entière servitude, et il sait conserver un sage milieu entre un gouvernement faible qui serait pernicieux et un gouvernement tyrannique qui opprimerait, enlevant la portion de liberté dont on abuserait, et laissant celle dont l'usage est nécessaire à l'action et au bonheur. Il occupe la première place, pour empêcher que les factieux ne l'occupent, pour maintenir l'ordre parmi des citoyens, non pour mettre aux fers

des esclaves. Le despote exige tout, parce qu'on lui doit quelque chose ; il ôte toute la liberté, parce qu'il a droit sur une partie ; il ne connaît point d'enfants, parce qu'il n'a pas les entrailles d'un père ; il ne voit que des esclaves parce qu'il n'envisage que son autorité, et croirait s'avilir lâchement si, cédant à la compassion, il adoucissait tant soit peu la pesanteur du joug.

L'un, vraiment digne de régner, ne fait rien que par raison ; il n'est point réduit à donner son bon vouloir comme l'unique cause de ses actes, et si jamais la fantaisie et l'instinct lui servaient de guide, ce trait de ressemblance avec la bête serait à ses yeux une tâche insoutenable. L'autre, assis sur le trône pour le malheur du genre humain, regarde comme une injure d'être interrogé sur les motifs de sa conduite, et comme une bassesse de répondre autre chose, sinon : « Je veux, parce que je veux » ; on l'irrite par les plus modestes remontrances ; on l'affermit en lui opposant des considérations péremptoires ; on l'importune dès qu'on lui parle d'intérêt public. A son point de vue, tout ce qui est possible est légitime ; la seule impuissance est capable de lui donner des bornes, et, lorsqu'il est ainsi le jouet de ses caprices, c'est alors qu'il se croit grand et puissant.

Disons tout d'un mot : le bon prince est le pasteur prêt à donner sa vie pour défendre ses brebis ; le despote est le mercenaire qui ne songe qu'à prendre le lait et la laine des siennes, en attendant qu'il les égorge pour se repaître de leur chair.

## 5

*Combien le Supérieur doit avoir en horreur la politique mondaine, et combien elle serait funeste à son gouvernement.*

Saint Thomas de Cantorbéry écrivait au pape Alexandre III : « Ce n'est ni la dissimulation, ni l'artifice qui « doit présider au gouvernement de l'Église, mais la

« vérité et la justice (1). » Certes, les religieux n'ont pas quitté le monde pour être dirigés par les maximes du monde ; ils n'ont quitté le monde que pour être dirigés par les maximes de Jésus-Christ. Citoyens du ciel, il est juste qu'ils soient conduits selon les lois du ciel, non selon les lois de la terre. Si Jésus-Christ a établi les Supérieurs à sa place et les a investis de son autorité, ce n'est point pour qu'ils gouvernent leur communauté dans un esprit étranger et profane, mais pour qu'ils la gouvernent dans son propre esprit. De quel droit d'ailleurs les Supérieurs exigeraient-ils que leurs inférieurs leur obéissent comme à Dieu même, s'ils n'avaient soin de commander comme Dieu même, en toute droiture et simplicité?

L'évêque de Belley disait un jour à saint François de Sales : « Je crois que vous eussiez réussi à merveille en politique. » Le saint répondit : « Les seuls mots de prudence, d'affaires, de politique, me font peur ; je m'y connais fort peu ou point du tout. Je vous dirai ce petit mot en ami, à l'oreille, et encore à l'oreille du cœur : « Je ne sais ni mentir, ni dissimuler, ni feindre, ce qui « pourtant est le maître-ressort en politique et l'art des « arts en affaires diplomatiques. J'y vais à l'ancienne « gauloise, à la bonne foi, et tout simplement. Ce que « j'ai sur les lèvres est justement ce que j'ai dans ma « pensée ; je ne saurais parler en un cœur et en un « cœur (2). Je hais la duplicité comme la mort, sachant que Dieu a en abomination l'homme trompeur (3). »

« Je ne sais, dit-il dans une autre circonstance, ce que « m'a fait cette pauvre vertu de prudence ; j'ai de la « peine à l'aimer, et si je l'aime, ce n'est que par néces- « sité, d'autant qu'elle est le sel et le flambeau de la vie. « La beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais « toujours cent serpents pour une colombe. Je sais que

(1) Ep. 25, *ad Papain Alexandr.* M. L. 190[479].
(2) *Ps.* XI, 3.
(3) *Prov.* XII, 22.

« leur mélange est utile, et que l'Evangile nous le recom-
« mande ; mais pourtant il me paraît qu'il faut faire
« comme en la composition de la thériaque, où, pour un
« peu de serpent, on met beaucoup d'autres drogues
« salutaires. Si la dose de la colombe et du serpent était
« égale, je ne m'y voudrais pas fier : le serpent pourrait
« tuer la colombe, non la colombe le serpent. On me dit
« que, dans un siècle aussi rusé, il faut de la prudence,
« au moins pour s'empêcher d'être surpris ; je ne blâme
« point cette maxime, mais je crois tout aussi évangé-
« lique la maxime qui dit : « C'est une grande sagesse
« selon Dieu de souffrir qu'on nous dévore et qu'on
« nous dépouille, car nous savons qu'un bien meilleur
« et plus assuré nous attend. » En un mot, un bon
« chrétien aimera toujours mieux être enclume que mar-
« teau, volé que voleur, meurtri que meurtrier, martyr
« que tyran (1). »

Saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Nous avons
« cette gloire, et notre conscience nous rend ce témoi-
« gnage, que nous nous sommes conduits en ce monde,
« et surtout à votre égard, dans la simplicité de cœur
« et dans la sincérité de Dieu ; non avec la sagesse de la
« chair, mais dans la grâce de Dieu (2). »

La bénédiction du Ciel et l'obéissance franche et cordiale des inférieurs sont à ce prix.

Si la duplicité est odieuse dans un particulier, combien plus dans un Supérieur, qui est le protecteur de la simplicité et de la bonne foi ! Un religieux qui se voit conduit avec droiture fait tout avec joie ; s'il entrevoit de la finesse, il se déguise, s'enveloppe, fait tout à regret, et ne manque point de s'émanciper dès qu'il en trouve l'occasion. L'artifice, dans un Supérieur, est un défaut qu'on ne lui pardonne point. Ne l'eût-on surpris qu'une

(1) *Esprit de Saint François de Sales,* 3e p., cap. 21, art. 3 (Edit. Baudry).
(2) 2 *Cor.* I, 12.

fois en flagrant délit, et dût-il désormais prendre le Ciel à témoin de sa droiture, nul n'a plus de confiance en lui. Qui voudrait ouvrir son âme à un rusé?

Les ruses ne manquent jamais d'embarrasser celui qui s'en sert : « Qui marche droitement, se sauvera, « qui cherche les voies détournées, tombera dans quel- « qu'une (1). » Il n'y a rien qui se découvre plus tôt que les mauvaises ruses : « Celui qui marche simplement, « marche en assurance ; celui qui pervertit ses voies, sera « bientôt découvert (2). » Le trompeur peut s'attendre à être le premier trompé : « Les voies du méchant le trom- « peront ; le trompeur ne gagnera rien (3). » Et encore : « Celui qui creuse une fosse, tombera dedans ; qui rompt « une haie, un serpent le mord (4). »

Sur ces paroles d'Isaïe : « Le hérisson y a fait sa « tanière (5) », saint Grégoire dit que le hérisson est le symbole des âmes doubles et dissimulées : « Quand on « surprend le hérisson, on voit sa tête, ses pieds et tout « son corps ; mais à peine l'a-t-on touché, qu'il se roule, « cache ses pieds, sa tête, et disparaît en quelque sorte « tout entier entre les mains de celui qui le saisit (6). » C'est ainsi que le Supérieur, surpris dans ses ruses, se dérobe adroitement à l'œil qui l'a démasqué, et perce de ses traits la main qui ose le toucher. « Ce qu'il y a « de funeste pour ces hommes voués à la ruse, c'est qu'à « leurs yeux la conduite tortueuse qu'ils tiennent passe « pour un raffinement de sagesse (7). »

« L'homme double d'esprit est inconstant et flottant « en toutes ses voies, disait saint François de Sales ; il « se défie de chacun, et chacun se défie de lui ; vrai « Ismaël, de qui les mains sont contre tous, et les mains

(1) *Prov.* XXVIII, 18.
(2) *Prov.* X, 9.
(3) *Prov.* XII, 15-27.
(4) *Eccl.* X, 8.
(5) *Is.* XXXIV, 11.
(6) *Reg. Past.*, P. III, cap. 11, M. L. 77⁶⁵.
(7) *Ibid.*

« de tous contre lui. Sa langue est un rasoir qui tranche
« des deux côtés ; et lorsqu'il parle de paix, c'est juste-
« ment alors qu'il couve quelque malignité et médite la
« guerre. Pour moi, j'estime qu'il n'y a nulle si bonne
« et si désirable finesse que la simplicité. »

## CHAPITRE III

### Conditions essentielles de la prudence religieuse.

Se défier de soi-même. — Connaître les hommes. — Profiter des leçons de l'expérience. — Savoir consulter. — Bien conduire les entreprises. — Être discret. — Avoir un admoniteur.

### ARTICLE PREMIER

#### PREMIÈRE CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE, SE DÉFIER DE SOI-MÊME

1

*Il importe, avant tout, que le Supérieur se connaisse lui-même.*

« La science la plus nécessaire à la vie humaine, c'est « de se connaître soi-même ; et saint Augustin a raison de « dire qu'il vaut mieux savoir ses défauts que de péné- « trer tous les secrets des empires et de savoir démêler « les énigmes de la nature. Cette science est d'autant « plus belle qu'elle n'est pas seulement la plus nécessaire, « mais encore la plus rare de toutes (1). » Connais-toi toi-même : cette maxime, qui était comme le résumé de la sagesse païenne, peut encore être regardée comme le fondement de la sagesse chrétienne ; et, de tous les hommes que le Supérieur doit étudier, celui qu'il lui

(1) Bossuet, sermon pour le mardi de la 3e sem. de Carême, 2e point. Ed. Lachat, 1862, t. IX, p. 244.

importe le plus de bien connaître, c'est lui-même. « Il y a des miroirs pour le visage, mais il n'y en a point pour « l'esprit. On y supplée par une sérieuse réflexion sur « soi-même (1). »

Il faut connaître son fort et son faible : 1° *son fort*, c'est-à-dire la nature de son talent, la mesure de sa capacité, la trempe de son caractère, les inclinations et les ressources qu'on a pour certaines vertus.

Cette connaissance sert à cultiver ce qu'on a d'excellent, à perfectionner ce que l'on a de médiocre, à faire valoir ses qualités naturelles ou acquises pour en tirer le meilleur parti possible. Tout ne convient pas à tous, chacun doit savoir à quoi il est propre. « Bien des gens « seraient devenus de grands personnages, dit Gracian, « s'ils eussent connu et développé leur génie (2) »; faute de s'être étudiés eux-mêmes ou de s'être appliqués à leur spécialité, ils ont passé inaperçus ou ils se sont rendus méprisables. Avec la connaissance de soi-même, on proportionne ses projets à sa capacité, on adapte ses moyens à son genre et à son caractère, on se trace un système de conduite fondé sur son naturel : par là on suit une voie uniforme et constante, et l'on n'agit jamais témérairement. Il ne hasardera et ne compromettra point sa réputation, celui qui n'entreprend que ce qu'il se sent capable de faire ; il pourra être malheureux, mais il ne saurait être coupable.

2° *Son faible*, c'est-à-dire son vice dominant, son humeur, les répugnances et les difficultés qu'on éprouve pour certains devoirs.

Comment combattre heureusement une passion dont on n'a analysé ni le principe, ni le développement, ni les effets? Comment modérer les saillies d'un cœur aux replis mystérieux duquel on est demeuré toujours étranger? Se prémunira-t-on contre des préventions ou contre

(1) Gracian, *Homme de cour*, max. 89.
(2) *Homme de cour*, max. 34.

des sympathies dont on ne s'est jamais rendu compte? Opposera-t-on une digue à des penchants qu'on ignore?

Il y a aussi des vices de l'esprit ; plus l'esprit est grand, plus ces vices sont apparents. L'homme le plus accompli en a toujours quelques-uns. Ces vices choquent autant ceux qui les voient, qu'ils contentent ceux qui les ont. Chacun frappe à ce but, et, au lieu de relever tant de bonnes qualités, on s'arrête à un défaut unique qui déprécie tout le reste. Ignorer ces travers d'esprit ou s'y laisser aller, ce serait être également répréhensible.

« Le vice de l'esprit ou du cœur connu, dit Modeste de Saint-Amable, que le Supérieur le combatte énergiquement pour l'empêcher de se produire au dehors ; car les inférieurs ne tardent pas à découvrir le faible du Supérieur, et leur esprit une fois prévenu voit ce faible empreint dans tout son gouvernement. S'ils ont jugé qu'il est fier, ils verront partout des actes de despotisme ; si défiant, ils verront partout des actes d'inquisition. »

« C'est peu encore : qu'il insiste constamment du côté opposé à son vice dominant, et montre en toute rencontre, et de la manière la plus ostensible, la vertu dont il prévoit qu'on le soupçonnera de manquer. N'est-ce pas ainsi que Notre-Seigneur, prévoyant qu'on l'accuserait de vouloir détruire la loi de Moïse, s'en fit le fidèle et scrupuleux observateur, et ne laissa échapper aucune occasion d'en recommander la pratique? Non content de manifester sa sainteté par des miracles éclatants et par une vie toute divine, il voulut encore en tirer la déclaration publique de la bouche de ses ennemis par ce défi : « Qui de vous me convaincra de péché? (1) »

« Que le Supérieur, loin de mépriser les jugements de ceux qui le condamnent, s'en serve comme d'un frein pour réprimer ses écarts, et comme d'un aiguillon pour

(1) *Joan.* VIII, 46.

s'exciter à l'accomplissement de ses devoirs. Autre chose est braver l'opinion pour le bien, autre chose la braver pour le mal. Le respect humain est une lâcheté criminelle, la satisfaction donnée à une juste censure est l'acte d'une vertu courageuse (1). »

## 2

*Le Supérieur doit se tenir en garde contre la passion, l'humeur, l'égoïsme.*

Les passions sont des guides aveugles, ou, s'ils ont des yeux, ils ne les appliquent qu'à ce qui peut les satisfaire, comptant pour rien les inconvénients et les dangers qui naîtront pour la communauté. La raison seule doit décider, et c'est à un renversement que les passions veulent la conduire : aux passions d'obéir, à la raison de commander. Quoi de plus conforme à l'ordre? La raison humaine est comme une émanation de l'intelligence souveraine, un rayon de la lumière qui jaillit de la face de Dieu. Les passions, au contraire, nées d'un cœur corrompu, sont comme un nuage qui voile la vérité ; ou plutôt, elles ont l'effet de ces verres colorés qui donnent leur couleur à tous les objets qu'on regarde à travers. Volontiers, on soupçonne dans autrui ce qu'on retrouve en soi, et l'on se fait de son cœur un passe-partout pour ouvrir les autres cœurs, et de sa conduite personnelle une sorte de règle infaillible qu'on applique à toute une communauté.

Fénelon, dans son *Télémaque*, donne cette leçon à son royal élève : « Soyez en garde contre votre humeur ; « c'est un ennemi que vous porterez partout avec vous « jusqu'à la mort : il entrera dans vos conseils, et vous « trahira, si vous l'écoutez. L'humeur fait perdre les « occasions les plus importantes ; elle donne des inclina- « tions et des aversions d'enfant, au préjudice des grands

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 27.

« intérêts ; elle fait décider les plus grandes affaires par « les plus petites raisons ; elle obscurcit tous les talents. « Le roi, dominé par son humeur, n'est capable ni « d'attendre, ni de délibérer, ni de donner des ordres « précis ; il croit que tout doit céder à ses désirs, et ne « prend le temps de rien calculer ; il force toute chose « pour se contenter, il rompt les branches pour cueillir « le fruit avant qu'il soit mûr, il brise les portes plutôt « que d'attendre qu'on les lui ouvre, il veut moissonner « quand le sage laboureur sème ; tout ce qui est fait à la « hâte et à contretemps est mal fait, et ne peut avoir de « durée, non plus que ses caprices. Comme un homme « qui court dans un char et qui n'a pas la main assez forte « pour arrêter, quand il le faut, ses coursiers fougueux ; « ils n'obéissent plus au frein, ils se précipitent, et le « conducteur faible auquel ils échappent est brisé dans « sa chute : ainsi le roi est-il entraîné par son humeur « indomptée dans une multitude de fautes ; la moindre « résistance enflamme sa colère ; alors il ne raisonne « plus et prend toujours des partis extrêmes contre les « véritables intérêts de son peuple (1). »

« C'est la marque d'un riche fonds, dit Gracian, de « savoir prévenir et corriger son humeur, d'autant que « c'est une maladie d'esprit, où le sage doit se gouverner « comme dans celle du corps (2). »

Il n'y a pas jusqu'à la direction spirituelle où son humeur ne puisse se mêler, s'il ne la maîtrise. Est-il d'une humeur mélancolique, il n'emploiera que la sévérité. Est-il d'une humeur douce et pacifique, il laissera agir la bonté et la condescendance. Celui en qui la bile prédomine, consultera moins la prudence que la vivacité impétueuse de ses désirs. Le lymphatique demeurera dans l'inaction, quand il faudrait du mouvement et de l'énergie. Chacun agit sous l'influence de son humeur.

(1) Livre 18.
(2) *Homme de cour*, max. 69.

Qu'il connaissait bien le cœur humain et l'égoïsme qui lui est propre, celui qui a dit : « La nature rapporte « tout à elle-même, combat, discute pour ses intérêts, et « en toute chose calcule le gain qu'elle peut retirer des « autres (1) ! » Mais quel désordre, si ces instincts de la nature, diamétralement opposés à la conduite de Jésus-Christ, et qui nous révoltent dans les magistrats civils, se faisaient jour jusque dans le gouvernement religieux ! Saint Augustin remarque que le dérèglement du pécheur consiste en ce qu'il fait de la fin les moyens et des moyens la fin, mettant Dieu à la place de la créature et la créature à la place de Dieu. N'est-ce pas en un sens ce que ferait le Supérieur qui, au mépris du bien général, rapporterait tout au bien individuel, terminerait tout à soi, ferait tout converger vers soi? « O pasteur ! s'écrie saint Bernard, considérez qu'on a commis à vos soins une portion de cette Eglise qu'on appelle une cité, vous devez donc veiller sur elle ; une épouse toute belle et toute pure, il faut donc la nourrir et la parer incessamment ; un bercail rassemblé par le divin Pasteur, il est donc essentiel de le paître et de le défendre (2). » Tout cela suppose et exige la vigilance, la sollicitude, le désintéressement. Que si vous regardez les âmes confiées à vos soins comme une proie, et que vous prétendiez faire tourner à votre profit les peines, l'honneur, la vie, la personne de vos inférieurs, que faites-vous autre chose, dit-il ailleurs, que sacrifier à vos intérêts particuliers tout le fruit de la passion de Jésus-Christ? Quand un orfèvre veut avoir un lingot d'argent, il n'a qu'à jeter dans le creuset une multitude de pièces d'argent : bientôt il pourra retirer, pour s'en servir au gré de ses désirs, un tout composé de ces diverses parties. Mais vous, quand vous exploitez à votre profit ces âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, que faites-vous autre chose que

(1) *Imitation de J.-C.*, lib. III, cap. 54, n. 4.
(2) *Sermo* 76, *in Cant.* M. L. 1831154.

jeter dans le creuset de votre cupidité les gouttes de sang du Sauveur, sa croix, ses clous, sa lance, ses opprobres, sa flagellation, les crachats et les soufflets qu'il a supportés, la mort qu'il a subie, pour en retirer quelque avantage personnel ; puisque, ces âmes ayant été rachetées au prix inestimable des douleurs et des ignominies de Jésus-Christ, c'est véritablement convertir en égoïsme les mérites infinis du Sauveur que de rechercher votre intérêt privé dans tout ce que font ces âmes (1)? »

Il est aisé de comprendre de quelles imprudences et de quelles fausses démarches la passion, l'humeur, l'égoïsme pourraient devenir la source dans un gouvernement où tout doit porter le sceau de la raison, de la sagesse, du dévouement.

### 3

*Le Supérieur doit se tenir en garde contre la précipitation et l'entêtement*

« Dites à ceux qui agissent avec précipitation, qu'ils « dénaturent les bonnes œuvres en les faisant avant leur « temps, et qu'ils tombent souvent dans le mal, faute de « savoir discerner le bien. Ils n'ont égard ni à ce qu'ils « font, ni à la manière dont ils le font, ni au temps où « ils le font, et ils ne s'aperçoivent qu'ils n'auraient pas « dû le faire que lorsque l'action est terminée. Salomon « leur donne cette leçon : « Que vos paupières précèdent « vos pas. Or, nos pas sont précédés de nos paupières, « lorsque nos actions sont précédées d'une mûre délibé- « ration. Celui qui agit inconsidérément marche les yeux « fermés, avance sans rien prévoir ; aussi ne tarde-t-il « pas à tomber, parce que sa marche n'est pas éclairée « par l'œil de la délibération. » Tel est le langage que saint Grégoire, dans son *Pastoral* (2), veut qu'on adresse aux hommes impatients et irréfléchis.

(1) *Ad clerum in concil. Rem. congr.* 5. M. L. 1841082.
(2) *Reg. Past.*, p. III, cap. 15, M. L. 7775.

La précipitation et la colère, voici, au dire d'Aristote, les deux grands ennemis de la droite raison. C'est la marque d'un esprit sublime, que de ne se passionner jamais, puisque c'est par là que l'homme se met au-dessus de toutes les imperfections vulgaires. Il n'y a point de royauté plus auguste que celle qu'on exerce sur soi-même et sur ses passions. Pour devenir maître des autres, il faut l'être de soi. Celui qui ne peut pas se modérer est comme celui qui ne sait pas taire un secret : l'un et l'autre manquent de fermeté pour se retenir.

Le calme et la réflexion sont aussi la condition du succès de nos entreprises et de la perfection de nos œuvres. « Assez tôt, si assez bien » : ce mot de saint François de Sales mérite de servir de devise. « Les ou-« vrages qui sont le plus tôt achevés, ajoute le P. Bou-« hours, ne sont pas les plus parfaits. La nature met des « siècles entiers à former l'or et les pierres précieuses. « Les choses qui acquièrent rapidement leur perfection « tombent bientôt en décadence : ainsi les fruits avancés « ne sont pas de garde. Au contraire, ce qui est long à se « faire dure aussi longtemps (1). »

Apelles, entendant un peintre se vanter de ne mettre que peu de jours à faire ses tableaux, répondit : « On n'a « pas de peine à le croire, car on le voit. »

« Nous n'examinons jamais, dit Gracian, combien l'on « a été à faire un ouvrage, mais bien s'il est parfait. On « ne regarde qu'à la perfection, et rien ne dure que ce qui « est parfait. Le *tôt* ou *tard* sont des accidents qui s'igno-« rent ou qui s'oublient, au lieu que le *bien* est permanent. « Ce qui vaut beaucoup coûte beaucoup. Ce qui s'est fait « subitement se défera subitement (2). » Et ailleurs : « Il « faut penser à loisir et exécuter promptement. Un retar-« dement raisonnable mûrit les secrets et les résolutions, « au lieu que la précipitation engendre des avortons qui

(1) 2e *Entretien.*
(2) *Homme de cour*, max. 57.

« n'arrivent point à la vie de l'immortalité. Ce mot de « Philippe, roi d'Espagne, est digne de mémoire : Le « temps et moi nous en valons deux autres (1). »

Laissons le même auteur signaler, dans son style piquant et sentencieux, une autre source féconde d'imprudences et de bévues dans le gouvernement, l'entêtement :

« Tous les sots sont opiniâtres, et tous les opiniâtres « sont des sots. Plus leurs sentiments sont erronés, moins « ils en démordent. Ils se font gloire de ne se rétracter « jamais, d'autant que leur esprit étant aveugle, ils ne « découvrent rien de mieux que ce qu'ils se sont une fois « mis dans la tête. Ils agissent comme ils pensent, et ils « pensent comme ils agissent. »

« Il y a des têtes de fer, très difficiles à convaincre, et « qui vont toujours à quelque extrémité incurable ; et « quand une fois le caprice se joint à leur entêtement, ils « font une alliance indissoluble avec l'extravagance. L'in- « flexibilité doit être dans la volonté, et non pas dans le « jugement. Dans les choses mêmes où l'on a plus de rai- « son et de rectitude, c'est chose honnête de céder ; car « alors personne n'ignore qui avait raison. Il se perd plus « d'estime par une défense opiniâtre, qu'il ne s'en gagne « à l'emporter de vive force ; car ce n'est point là défendre « la vérité, mais montrer sa rusticité (2). »

« Quelques-uns se font un engagement de leurs bévues ; « lorsqu'ils ont commencé à faillir, ils croient qu'il est de « leur honneur de continuer. Leur cœur accuse leur faute, « et leur bouche la défend. Une promesse imprudente ni « une résolution mal prise n'imposent point d'obligation. « Un roi de Sparte étant requis de tenir sa parole : « Si la « chose n'est pas juste, reprit-il, je ne l'ai pas promise. » « Charles-Quint avait signé un privilège injuste ; s'en « étant plus tard aperçu, il se le fit rapporter et le déchira,

(1) *Ibid.*, max. 53.
(2) *Homme de cour*, max. 183.

« disant : « J'aime mieux rompre ma signature que de « blesser ma conscience (1). »

Gardez-vous donc, pour remédier à une bévue, de tomber dans une plus grande. Retournez sur vos pas, si vous vous êtes égaré. Démolissez l'édifice commencé, si vous voyez que la base chancelle. Renouez vite la chaîne qui s'est rompue. Le Supérieur qui, par un faux point d'honneur, persiste dans une résolution reconnue mauvaise, préfère une vaine ombre de gloire au bien général ; il veut paraître constant, et il n'est qu'opiniâtre ; pour couvrir une faute, il en fait mille. Une faute corrigée a cela de bon qu'elle oblige à se surveiller de plus près, et souvent il est expédient d'avoir failli pour ne pas faillir plus lourdement une autre fois.

Ajoutons néanmoins ici qu'il est de la prudence de dissimuler si adroitement sa correction, que les inférieurs, autant que possible, ne s'en aperçoivent pas ; car l'ignorance ou le mauvais vouloir leur fait également appeler la faute une imprudence, et la correction une légèreté. Il est même certaines fautes, dans le gouvernement, où il faut persévérer jusqu'au bout quand les moyens employés sont justes et honnêtes, soit parce qu'il n'est plus temps de reculer, soit parce qu'elles ne sont pas de nature à faire échouer complètement l'entreprise.

Gracian, après avoir donné cette leçon de sagesse : « Sois plus attentif à ne pas manquer un coup qu'à en tirer « cent », fait ce commentaire, qui, sous une forme exagérée, ne laisse pas d'avoir une certaine application dans les communautés : « Quand le soleil luit, personne ne le re- « garde ; mais lorsqu'il s'éclipse, chacun le considère. Le « vulgaire ne te comptera point les coups qui porteront, « mais seulement ceux que tu manques. Tous les bons « succès joints ensemble ne suffisent pas pour en effacer « un mauvais. Tiens pour assuré que l'envie remar-

(1) *Ibid.*, max. 261.

« quera toutes tes fautes, mais pas une de tes belles « actions (1). »

## 4

*Le Supérieur doit se tenir en garde contre l'idée de sa capacité, les préjugés, les préventions.*

C'est un grand malheur lorsque le Supérieur se croit prudent. Du moment où l'homme s'arrête à cette pensée qu'il peut seul acquérir et posséder la prudence, saint Bernard lui déclare que sa détresse est extrême : « Tout « manque, dit-il, à qui croit ne manquer de rien. » Il est nécessaire que d'autres nous aident à faire et à conserver cette précieuse conquête : « Ne vous appuyez point sur votre prudence », dit l'Esprit-Saint (2). « Les vieillards eux-mêmes, qui paraissent être les possesseurs naturels de la prudence, sont obligés de la mendier, dit Cassiodore, et de demander conseil. » D'où saint Thomas conclut que la docilité d'esprit n'est pas seulement la vertu des jeunes gens, mais des plus anciens et des plus expérimentés, qui ne peuvent jamais se flatter d'être infaillibles et impeccables (3).

Comment énumérer toutes les causes d'erreur qui peuvent influer sur nos jugements? L'amour-propre, la passion, l'infidélité ou l'insuffisance des rapports, la douceur de la flatterie, la haine de la vérité, le défaut de pénétration et de discernement, les apparences trompeuses, les fausses maximes de gouvernement.

Saint Augustin a dit : « La présomption produit iné- « vitablement sur le cœur un de ces deux effets, ou de « l'aveugler entièrement, au point qu'il n'aperçoive plus « rien ; ou de lui rendre les yeux louches, si bien qu'il voie « tout de travers. Dans l'un et l'autre cas, il approuve ce

(1) *Homme de cour*, max. 169.
(2) *Prov.* III, 5.
(3) 2 *a* 2 *al*, *q*. 49, *a*. 3.

« qu'il devait condamner et condamne ce qu'il devait « approuver (1). »

« Il n'y a rien de plus difficile, dit Gracian, que de se « désabuser de l'opinion qu'on a de sa capacité, et chacun « se croit digne du plus grand emploi. Plût à Dieu qu'il y « eût des miroirs pour l'entendement comme il y en a « pour le visage ! L'entendement se trompe aisément, « parce qu'il est à lui-même son miroir. Tout juge de soi- « même trouve incontinent des excuses et des échappa- « toires, et se laisse subordonner à sa passion (2). »

L'idée intime et profonde de son insuffisance produit dans le Supérieur la précaution et l'humilité : la précaution, qui fait éviter le péril; l'humilité, qui gagne le cœur des inférieurs.

Qu'est-ce donc, au fond, que ces lumières dont on est si fier et sur lesquelles l'obstination est si commune? Hélas ! trop souvent ce que nous appelons nos lumières n'est qu'un amas de préjugés, c'est-à-dire des opinions combattues par des opinions au moins aussi probables ; des jugements préconçus que nous portons sur les gens avant de les bien connaître ; une estime ou un mépris fondés sur de simples apparences ; des récits dont les auteurs sont incertains, et qui n'acquièrent de poids qu'en passant de bouche en bouche ; une facilité à confondre ce qui est permis avec ce qui est toléré, ce qui est de règle avec ce qui est de surérogation ; des décisions qu'on se transmet sans en vérifier l'authenticité, ou dont on compte les autorités sans les peser. Quoi de plus suspect et de plus méprisable que de pareilles lumières, et comment peut-on s'obstiner quelquefois à les suivre et à ne suivre qu'elles?

Enfin, un dernier écueil contre lequel le Supérieur prudent doit se prémunir, et l'un des plus dangereux, ce sont les préventions.

Le Supérieur peut être prévenu ou par les autres ou par

(1) L. XVI, *contra Faustum*, cap. 14, M. L. 42[3]3.
(2) L. IX, *Héros*.

lui-même. Il l'est par les autres quand il a reçu sans précaution ce qu'on lui a dit et qu'on n'a pas prouvé ; et il l'est par lui-même quand il forme son jugement avant que d'avoir tout examiné, et qu'il désire moins de trouver la vérité que de se persuader qu'il l'a trouvée. Ces deux défauts viennent de la même source, et l'on a rarement l'un sans l'autre, car on écoute les autres comme on se parle à soi-même. Si l'on est soupçonneux, crédule, précipité, quand on parle seul, on l'est aussi quand les autres communiquent leurs pensées, et l'on est toujours exposé à la séduction étrangère quand on n'est point en garde contre celle qui est naturelle.

Il faut donc commencer par se faire des règles sur ses propres jugements ; ne pencher d'aucun côté, ou du moins ne point prononcer avant un sérieux examen ; ne donner à aucune vraisemblance le nom de vérité ; laisser les conjectures et les doutes dans le degré des conjectures et des doutes ; ne tirer des preuves que la conclusion légitime ; peser les raisons pour et contre, et s'arrêter à celles qui subsistent sans pouvoir être ébranlées.

Il est rare qu'on en use ainsi. La promptitude de l'esprit se trouve à la gêne par un examen qui la retient et la suspend. La volonté s'intéresse aux jugements et veut y avoir part sans en prendre la discussion, qui ne la regarde point, et mille sources secrètes de préjugés précipitent la conclusion avant qu'on ait eu le loisir de considérer tout ce qui devait servir à la former.

## ARTICLE II

### DEUXIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : CONNAITRE LES HOMMES

#### 1

*Une des principales affaires du Supérieur est l'étude des hommes.*

Un Supérieur ne fait pas les fonctions de Supérieur en réglant les détails que d'autres, sous lui, peuvent régler ;

moins encore en se chargeant d'un emploi subalterne, comme s'assujettir à faire une classe, servir assidûment les malades, entendre les confessions, prêcher et aller en mission : ce serait dérober à la communauté un temps précieux, surtout quand la communauté est nombreuse. Sa fonction principale, essentielle, on pourrait presque dire unique, exclusive, que nul autre que lui ne peut faire, dont rien ne peut le dispenser, c'est de mettre chacun dans l'emploi qui lui convient ; c'est de faire tout, non par lui-même directement et immédiatement, mais par des hommes qu'il choisit, entre lesquels il répartit son autorité, et qu'il sait, au besoin, animer et redresser ; c'est surtout de conduire chacun à la perfection par des moyens adaptés à son caractère et aux opérations de la grâce, de l'aider efficacement dans la lutte contre le vice et les tentations, dans la pratique des vertus et des observances religieuses.

La direction spirituelle, le choix des officiers, la sage application des divers talents, supposent donc, avec la connaissance de la conduite de l'Esprit-Saint sur les âmes, celle des attraits et des aptitudes, des ressources naturelles et surnaturelles que possèdent les religieux d'une communauté. Impossible au Supérieur de les gouverner sans les bien connaître, et son gouvernement ne sera qu'une suite de fautes et de bévues, s'il néglige une science qui est, à proprement parler, celle des Supérieurs, qui doit faire l'étude de toute leur vie, et qui, après beaucoup de réflexions et d'expériences, demeure toujours très imparfaite. Scipion l'Africain comparait une société bien organisée, où chacun remplit l'emploi qui lui est propre et obéit au commandement, à un luth où chaque corde est à sa place, et qui, touché par un maître habile, exécute sur des tons variés à son gré les concerts les plus harmonieux. Fût-on gardien de brebis, on ne pourrait les conduire avec succès, sans en connaître les instincts et les besoins, sans être attentif à

ce qui peut leur nuire ou leur être utile, sans étudier les manières de les élever qui réussissent le mieux, et sans profiter des découvertes que fait la science sur l'art de traiter leurs maladies. Combien est-il plus juste qu'un Supérieur, chargé de la conduite des religieux, donne tous ses soins à les bien connaître, et justifie en lui cette parole des *Proverbes* : « Comme le visage de ceux qui se mirent « dans un ruisseau se réfléchit à leurs yeux, ainsi les cœurs « des hommes se révèlent à la sagacité du sage (1). »

Un Supérieur prudent désire savoir ce qui est capable de remuer les hommes, de les attirer, de les attacher; ce qu'ils attendent, ce qu'ils craignent, ce qui les blesse ; il s'applique à découvrir par quels moyens tant d'esprits de trempe différente peuvent être persuadés et réunis dans un même sentiment, par quelles insinuations on gagne leur confiance, comment on guérit leurs préjugés, à quelles preuves on reconnaît qu'on possède assez les cœurs pour en obtenir tout ce qu'on croit nécessaire. Et parce qu'il y a dans les hommes mille ressorts qui n'agissent et ne se détendent que dans l'occasion, pour en bien juger, il les examine beaucoup moins par rapport à ce qu'ils sont qu'à ce qu'ils peuvent devenir. Une condition obscure tient toutes les passions engourdies, et l'on pourrait croire qu'elles sont éteintes, parce que rien ne les met en jeu : mais, dès que leur objet cesse d'être à une distance aussi lointaine, c'est une chose étonnante combien, à son approche, les mêmes hommes paraissent différents, et combien on s'était abusé en jugeant qu'ils seraient toujours ce qu'ils avaient été d'abord.

Certes ce n'est pas pour tromper ses religieux que le Supérieur les étudie, mais pour n'être point trompé par eux. « Prenez garde à ceux qui vous environnent, et tenez conseil avec les sages », dit l'*Ecclésiastique* (2). Et le livre des *Proverbes* : « Regardez avec soin vos brebis, et

(1) *Prov.* XXVII, 19.
(2) *Eccli.* IX, 14.

considérez vos troupeaux (1). » En termes équivalents : Vous ne devez avoir auprès de vous et sous votre conduite que des hommes sur qui vous puissiez compter ; or, pour savoir à qui vous pouvez vous fier, il est nécessaire d'étudier les hommes.

C'est aussi dans leur intérêt et pour ne les point tromper que le Supérieur étudie ses religieux : car on ne saurait trop s'en convaincre et le redire : de leur caractère connu, dirigé et réprimé dépendent, en grande partie du moins, leurs progrès dans la vertu et leurs succès dans les emplois qui leur sont confiés, leur seul vrai bonheur en cette vie et le degré de leur gloire dans l'éternité.

Le Supérieur qui s'habitue à étudier et à connaître les hommes, paraît en tout inspiré d'en haut, tant il donne droit au but. C'est ce que voulait dire Salomon dans cette belle sentence : « La prophétie est dans les lèvres du roi, « et il ne se trompe point dans son jugement (2). »

Sous un Supérieur inconsidéré qui ne sait pas choisir les hommes, et qui prend à l'aventure ceux que l'occasion lui présente ou que l'humeur lui signale, la surprise et l'erreur confondent tout, et il arrive ce que déplore le Sage : « J'ai vu sous le soleil qu'on ne confie pas la course « au plus agile, ni la guerre au plus vaillant... et que ce « ne sont pas les plus intelligents qui plaisent le plus, mais « que la rencontre et le hasard font tout sur la terre (3). « J'ai vu sous le soleil un mal auquel le prince, abusé, se « laisse aller : un fou tient les hautes places, et les grands « sont à ses pieds (4). »

(1) *Prov.* XXVII, 23.
(2) *Prov.* XVI, 10.
(3) *Eccl.* IX, 11
(4) *Eccl.* X, 5-6

## 2

*Comment parvient-on à connaître les hommes.*

Il semble de prime abord assez difficile de connaître des hommes qui ne se connaissent point eux-mêmes et qui sont les premiers trompés sur leur sujet, qui pensent avoir ce qu'ils n'ont pas, qui se croient propres à des choses qui les dépassent, qui prennent leurs idées pour des dispositions et des vertus, et se persuadent être capables de tout, parce qu'ils ne se rendent justice sur rien. Toutefois cette connaissance des hommes, aussi rare qu'elle est précieuse, peut s'acquérir par des moyens sûrs et légitimes, pourvu qu'on n'y apporte ni négligence, ni maladresse, ni mauvaise foi.

Sans parler des inductions générales et éloignées qu'on peut tirer de l'histoire sacrée et profane, où l'on voit ce que sont les hommes, la manière de les gouverner, ce qu'on en doit craindre ou espérer ; sans parler encore de la lecture des livres sapientiaux, où le cœur humain est mis à nu tout entier, et où sont tracées, pour toutes les circonstances, les règles assurées qui doivent diriger les hommes dans leur propre conduite et dans la conduite des autres : on parviendra à connaître et à discerner les hommes.

1° *Par leurs paroles.* La conversation avec ses inférieurs sera beaucoup plus utile au Supérieur que d'autres travaux de science ou de zèle qu'il serait tenté de croire plus importants. Il y remarquera la légèreté, l'indiscrétion, la vanité, l'artifice, les flatteries, les fausses maximes. Sans paraître les étudier, il les sondera jusqu'au plus intime de l'âme. Les Supérieurs ont un pouvoir infini sur ceux qui les approchent et ceux-ci ont une faiblesse infinie en les approchant. La vue d'un Supérieur réveille toutes les passions et rouvre toutes les plaies du cœur. Si un Supérieur sait profiter de cet ascendant, il sentira

bientôt le fort et le faible de chaque individu. L'amour-propre des inférieurs prête au Supérieur des armes pour le combattre ; sa sagesse est de découvrir les vices de ses inférieurs, sa force de profiter de leur faiblesse ; par là il deviendra habile dans le grand art d'opposer les bonnes inclinations aux défauts, de faire servir les forces de la nature aux opérations de la grâce.

« Trouver le faible de chacun, dit Gracian, c'est l'art de « manier les volontés et de faire venir les hommes à son « but. Il n'y a point de volonté qui n'ait sa passion domi- « nante, et cette passion est différente selon la diversité « des esprits. Tous les hommes sont idolâtres, les uns de « l'honneur, les autres de l'intérêt, et la plupart de leur « plaisir. L'habileté est donc de bien connaître ces idoles, « pour entrer dans le faible de ceux qui les adorent ; c'est « comme tenir la clef de la volonté d'autrui. Il faut aller « au premier mobile. Or, ce n'est pas toujours la partie « supérieure, le plus souvent c'est l'inférieure ; car en ce « monde le nombre de ceux qui gauchissent est bien plus « grand que celui des autres (1). »

« Oui, dit ailleurs le même auteur, ne point se tromper « en hommes, discerner leurs esprits et leurs humeurs, est « une excellente philosophie qui l'emporte sur la science « des secrets de la nature. On connaît les métaux au son « et les hommes au parler. C'est ici qu'il faut de la péné- « tration, de la circonspection et de la précaution. »

Le moyen de prévenir l'artifice est de le surprendre lui-même dans le principe qui le fait naître. L'ignorance a beau se retirer dans le sanctuaire du silence, l'hypocrisie se couvrir du manteau de la piété, la malice envelopper ses discours, il échappe toujours quelques traits dont profite l'homme judicieux. La dissimulation est trop gênante pour qu'on n'en oublie pas quelquefois les leçons. Engagez donc vos inférieurs à parler ; et, comme ceux

(1) *Homme de cour*, max. 26.

qui veulent en imposer ne donnent qu'à demi leurs pensées, soyez attentif à la signification de certains mots qui mettent à découvert les profondeurs de l'âme.

Si chacun a un vice dominant, chacun aussi a une qualité dominante qui lui fait contre-poids. Les uns cachent leur qualité par modestie, les autres leur vice par un motif opposé ; et c'est ce qu'il s'agit pourtant de connaître.

Il importe donc souverainement qu'un Supérieur voie et entretienne ses religieux, qu'il traite avec eux dans un commerce fréquent et amical, pour les étudier et les connaître à fond. Il s'assure que le cœur et la bouche sont d'accord, en confrontant les actions avec les paroles ; il examine les liaisons particulières, pour connaître, l'un par l'autre, deux religieux ; il ne néglige même pas l'air ni la contenance.

Qui considère attentivement les hommes, y est rarement trompé. La nature a imprimé sur le dehors une image du dedans : « L'homme se connaît à la vue (1). » « La « sagesse reluit sur le visage de l'homme sensé ; les yeux « du fou regardent aux extrémités de la terre (2). »

Il ne faut pourtant pas en croire les premières impressions : il y a des apparences trompeuses, il y a de profondes dissimulations. Le même Esprit qui a dit que l'homme se connaît à la vue, a dit aussi : « Ne louez ni ne méprisez « l'homme par ce qui paraît à la vue : l'abeille est petite, « et il n'y a rien de plus doux que ce qu'elle fait (3). »

Le plus sûr est donc d'observer tout, mais de n'en croire que les œuvres : « Vous les reconnaîtrez par leurs fruits (4). » Encore faut-il faire attention à ce que dit l'*Ecclésiastique* : « Tel pèche de la langue, qui ne pèche « point du cœur ; car qui est celui qui ne pèche point de « la langue (5) ? » Comme s'il disait : Ne prenez point garde

(1) *Eccli.* XIX, 26.
(2) *Prov.* XVII, 24.
(3) *Eccli.* XI, 2-3.
(4) *Matth.* VII, 16.
(5) *Eccli.* XIX, 16-17.

à quelque parole ni à quelque faute qui échappe ; c'est en regardant la suite des discours et des actions que vous porterez un jugement droit.

On parvient à connaître et à discerner les hommes 2° *par l'opinion publique.* Des religieux ne peuvent vivre longtemps dans une même maison sans se bien connaître. Un Supérieur peut donc et doit interroger ses religieux les uns sur les autres, ceux qui ont fait ensemble leur noviciat ou exercé ensemble le même emploi. Il peut même, dans certains cas, demander prudemment à ceux qui sortent de charge quels sujets ils trouvent plus dignes et plus capables de les remplacer.

Un Supérieur doit bien se persuader qu'il connaît beaucoup moins ses religieux que ses religieux ne se connaissent entre eux. On est souvent masqué auprès de lui, on a recours à mille petits artifices pour le tromper ; mais les religieux se montrent à leurs frères tels qu'ils sont, sans détours ni déguisement.

Il est encore utile de converser avec des hommes expérimentés et versés dans l'étude du cœur humain, avec ceux qui ont vieilli dans les charges : on apprend à juger des hommes comme on apprend à juger des poètes, en conversant avec des gens du métier.

« La vie se passe presque toute à s'informer, dit Gra-
« cian. Ce que nous voyons est le moins essentiel ; nous
« vivons sur la foi d'autrui. L'ouïe est la seconde porte
« de la vérité et la première du mensonge. D'ordinaire la
« vérité se voit, mais c'est une exception de l'entendre.
« Elle arrive rarement toute pure à nos oreilles, sur-
« tout lorsqu'elle vient de loin ; car alors elle prend quel-
« que teinture des objets qu'elle rencontre sur sa route.
« Elle plaît ou déplaît selon les couleurs que lui prête
« la passion qui lui sert de véhicule. Prends bien garde
« à celui qui loue, plus encore à celui qui blâme. C'est là
« qu'on a besoin de pénétration pour découvrir l'inten-
« tion du panégyriste et du diffamateur, et le but où ils

« visent. Ne confonds pas les pièces fausses ou légères « avec les bonnes (1). »

Comme on se tromperait souvent si l'on voulait juger de l'intérieur par l'extérieur et de l'intention par l'action, ainsi se tromperait-on souvent si l'on basait sur l'opinion publique un jugement certain et irrévocable. Ce qui suffit pour constituer un doute, un soupçon, ne suffit pas toujours pour fonder un jugement formel et définitif.

Les paroles, l'opinion publique, tel est donc le double objet de l'attention du Supérieur qui veut connaître et discerner les hommes pour les diriger et les employer. Plus son étude sera sérieuse, plus sa science sera étendue et sûre.

## ARTICLE III

### TROISIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : PROFITER DES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE

#### 1

*On doit mettre à profit ses expériences et celles des autres.*

Qui veut bien juger de l'avenir, dit Bossuet dans sa *Politique sacrée*, doit consulter les temps passés. Si vous voulez savoir ce qui fera du bien ou du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles écoulés. Il n'y a que le passé qui puisse nous apprendre et nous garantir l'avenir. « Qu'est-ce qui sera? ce qui a été. Qu'est-ce « qu'on fera? ce qui a été fait. Rien n'est nouveau sous « le soleil, et personne ne peut dire : Cela n'a jamais été « vu ; car il a déjà paru dans les siècles qui sont devant « nous (2). » C'est pourquoi, comme il est écrit dans la Sagesse : « Qui sait le passé, peut conjecturer l'avenir (3). »

(1) *Homme de cour*, max. 80.
(2) *Eccl.* I, 9-10.
(3) *Sap.* VIII, 8.

N'écoutez pas les vains raisonnements qui ne sont pas fondés sur l'expérience. Les personnages changent ; les scènes, les mœurs, les coutumes restent les mêmes.

Que le Supérieur rappelle donc à son souvenir la conduite de ceux qu'il a vus exceller dans l'art de gouverner, étudiant avec soin leur manière d'agir, leurs maximes, leur méthode, leurs industries. Qu'auraient-ils fait dans telle conjoncture? Quels expédients auraient-ils pris? Quels dangers auraient-ils appréhendés? Avec quelle dextérité auraient-ils manié les esprits?

Outre les secours spéciaux, les moyens propres, les prescriptions pour ainsi dire personnelles que chaque institut fournit au Supérieur, il lui offre encore les modèles qu'il doit imiter dans le fondateur et ses principaux successeurs qui se sont sanctifiés et ont travaillé efficacement à la sanctification de leurs frères par la fidélité aux règles communes et le rigoureux accomplissement des devoirs de leur charge. Ils ont, en quelque sorte, personnifié en eux-mêmes l'esprit particulier et distinctif de l'institut et de son gouvernement : ils l'ont interprété par leur conduite, comme ils l'ont glorifié par l'éclat de leur vertu. Quoi de plus sage que de puiser dans leur histoire des leçons et des exemples? Là s'applique la définition que saint Grégoire de Nazianze donne de l'histoire : « C'est « l'esprit d'un grand nombre d'hommes condensé en « un seul et réuni sous le même point de vue (1). » Et celle de Saavedra : « Ce sont des cartes marines où, à l'aide « des naufrages des uns et des heureuses traversées des « autres, on apprend à connaître les rivages, les écueils, « les bancs de sable, et la ligne sûre que le pilote doit sui- « vre (2). »

Il n'est pas moins expédient et profitable de se rappeler ses propres jugements et ses impressions lorsqu'on

(1) *Nicobuli filii ad patrem*, v. 61-62, M. G. 37¹⁵¹⁰.
(2) *Idea principis christiano-politici* (Paris, apud Frid. Leonardum, 1660), symb. 28, p. 167.

était inférieur. Comment aurai-je voulu être gouverné? Qu'approuvais-je, que condamnais-je dans mes Supérieurs? N'ai-je pas blâmé telle démarche? Lorsqu'ils me commandaient sur ce ton, avec cet air, dans ces circonstances, que ressentais-je en moi-même? Ce que j'ai pensé d'eux, pour avoir suivi ce système, pris cette mesure, ne le pensera-t-on pas de moi?

Règle générale et qui souffre peu d'exceptions : il commande et gouverne bien celui qui recevrait volontiers les ordres qu'il intime et consentirait à vivre sous le régime qu'il impose aux autres.

Par l'expérience on met à profit ses propres fautes, et c'est avoir fait plus de la moitié du chemin pour arriver à la prudence que d'avoir appris, à ses dépens, à éviter les imprudences. Si les fautes des autres nous sont profitables, les nôtres propres peuvent l'être bien davantage. Nous voyons, nous entendons celles-là ; nous palpons, nous sentons celles-ci. Les naufrages vus du port émeuvent l'esprit, mais ne le corrigent guère ; le navigateur qui a failli périr, n'oubliera jamais les mesures de prudence qu'il aurait dû prendre. Le passé enseigne à remédier au présent et à aller au-devant de l'avenir. Notre capacité est si bornée, que nos fautes mêmes nous servent de maîtres. Nous leur sommes quelquefois plus redevables qu'à nos succès, parce que ceux-ci nous aveuglent et que celles-là nous instruisent. La plus sage république a commis bien des imprudences avant de se perfectionner, et l'histoire nous apprend que les meilleures lois et les plus beaux exemples de vertu sont nés des fautes d'autrui. Quel est l'homme qui peut gouverner sagement, s'il ne s'est jamais trompé, et s'il n'a jamais profité des maux ou des affronts que ses erreurs ou ses fautes lui ont attirés? « Que sait celui qui n'a point été tenté? « L'homme d'une grande expérience aura de grandes « vues, et celui qui a beaucoup appris parlera avec sagesse. « Celui qui est peu expérimenté connaît peu de choses ;

« mais celui qui a fait beaucoup d'épreuves, s'est acquis « une grande prudence. Quelle est la science de celui « qui n'a point été tenté? Mais celui qui a été surpris « aura une grande adresse pour ne l'être plus. J'ai bien « vu des choses, voyageant en divers lieux, et j'ai remar- « qué bien des coutumes différentes. Je m'y suis vu quel- « quefois en danger de perdre la vie; mais Dieu m'a « délivré par sa grâce (1). »

## 2

*On ne doit pas imiter les autres sans discernement.*

Quoique l'expérience des autres puisse beaucoup nous servir, rien ne nous saurait être plus fatal qu'une imitation servile et aveugle. Il y faut chercher non une règle invariable, mais un enseignement ; non une loi, mais une induction et une conjecture.

1° Les cas varient selon les circonstances : ce qui a été bon dans un temps peut ne l'être pas aujourd'hui. Ni le succès ne dépend toujours de la prudence, ni le revers ne peut être toujours imputé à la témérité. Mille choses imprévues y contribuent souvent beaucoup ; et les mêmes résolutions ne sont pas infailliblement bonnes pour tous les temps.

2° Tel Supérieur a pu prendre des précautions, des mesures que nous n'avons point prises, qu'il ne nous est plus peut-être permis de prendre ; il avait affaire à des esprits autrement disposés ; il a trouvé dans son naturel, pour triompher de certains obstacles, des ressources qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir. Ajoutez surtout que les événements ne répondent pas toujours aux moyens, et que Dieu, cause supérieure, s'est réservé de suspendre ou de changer, quand il lui plaît, l'effet des

(1) *Eccli.* XXXIV, 9-13.

causes secondes, confondant la sagesse humaine et renversant les projets les mieux concertés.

3° Celui-ci avait acquis, par son crédit, son âge, ses talents, ses services, les charges qu'il avait remplies, un ascendant qui lui était propre et personnel.

4° Les plus sages ont des défauts qu'il faut bien se garder d'imiter. Tout ce qu'ont fait les anciens n'est pas toujours marqué au coin de la prudence. Saint Bernard lui-même a dû modifier sa conduite.

5° Combien qui vont secrètement chercher dans les exemples de leurs prédécesseurs de quoi autoriser leur passion dominante et la couvrir d'un beau voile : les sévères, des actes de rigueur ; les doux, des actes de faiblesse? N'en voit-on pas s'engouer tellement d'un modèle, qu'ils copient jusqu'à ses travers et ses défauts?

6° Nul ne réussira jamais s'il ne suit sa pente, s'il n'adapte à son caractère les moyens qu'il emploie, s'il n'est lui-même en un mot. Dieu a donné à chacun un genre, une manière d'apprécier, de sentir, de vouloir et de faire ; nos ressources et nos qualités se complètent les unes par les autres. N'essayons pas de les forcer, moins encore de les diviser : ce serait nous amoindrir en nous enlevant ce qui fait notre force, ce qui constitue notre individualité.

Dans l'étude et l'imitation des exemples, il importe donc de considérer les moyens de succès qu'avaient leurs auteurs, l'autorité singulière qu'ils s'étaient acquise, l'âge qui les rendait vénérables, leur sainteté reconnue, la bénédiction donnée peut-être à cause de l'intention à un zèle indiscret, les lumières extraordinaires qui les poussaient à certaines choses, la docilité et la vertu de ceux qu'ils avaient à gouverner. Il faut tenir compte du temps, des personnes, des circonstances.

Travaillez donc à vous remplir de sagesse ; l'expérience presque toute seule vous la donnera, pourvu que vous soyez attentif à ce qui se passe sous vos yeux, aux lectures que vous faites, et jusqu'à vos fautes ; puisque nos

fautes mêmes nous éclairent, et que quiconque sait en profiter est assez savant. N'hésitez même pas à mettre par écrit certaines choses. La mémoire, il est vrai, est le dépôt naturel des expériences, mais un dépôt peu sûr, si l'on ne se sert de la plume pour les éterniser sur le papier. C'est ainsi que la sagesse se forme et que l'esprit se raffine par les expériences et la confrontation du passé avec le présent : « Comme le fer émoussé s'aiguise avec grand tra-« vail, ainsi la sagesse suit le travail et l'application (1). » Mais appliquez-vous de bonne heure : autrement, vous vous trouverez aussi peu avancé dans un grand âge, que vous l'étiez dans votre enfance : « Pouvez-vous trouver « sur votre déclin ce que vous n'aurez point ramassé dans « votre jeunesse? Qu'il est beau à la vieillesse de bien « juger, et aux anciens d'avoir de la lumière et du conseil! « Que la sagesse sied bien aux personnes avancées en « âge, et une conduite éclairée à ceux qui sont dignes de « respect ! L'expérience consommée est la couronne des « vieillards, et la crainte de Dieu est leur gloire (2). »

## ARTICLE IV

### QUATRIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : SAVOIR CONSULTER

Combien il est avantageux au Supérieur de demander conseil. — Quel choix le Supérieur majeur ou le Chapitre doivent faire des conseillers. — Comment on doit procéder dans la consultation et la délibération.

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Combien il est avantageux au Supérieur de demander conseil.*

1

*Témoignage de l'Écriture.*

« Celui qui reçoit conseil y trouve une sauvegarde, et la « prudence le mettra à couvert (3). » Au contraire, qui-

(1) *Eccl.* x, 10.
(2) *Eccli.* xxv, 3-7.
(3) *Prov.* ii, 11.

conque agit sans conseil est semblable à une armée qui campe sans sentinelles en présence de l'ennemi.

C'est en prenant conseil et en donnant toute liberté à ses conseillers qu'on découvre la vérité et qu'on acquiert la sagesse : « Moi, Sagesse, j'ai ma demeure dans le conseil, « je me trouve au milieu des délibérations sensées (1). » « Où il n'y a pas de conseil, les pensées se dissipent ; où « il y a plusieurs conseillers, les pensées se confirment (2).» « La science du sage est une inondation, et son conseil est « une source inépuisable (3). » « Le peuple trébuche par « faute de conseil ; mais il est affermi par la multitude des « bons conseillers (4). »

Ne croyez pas que vos yeux suffisent pour tout voir : « La voie de l'insensé est droite à ses yeux », il s'imagine toujours avoir raison ; « le sage accepte le conseil » (5). Un Supérieur présomptueux, qui n'accepte pas le conseil et qui adore ses propres pensées, devient intraitable : « Il vaut mieux rencontrer une ourse à qui l'on enlève ses « petits, qu'un fou qui se confie dans sa folie (6).» « Avez- « vous jamais rencontré un homme qui fût sage à ses « propres yeux? Un fou a plus à espérer que lui (7). » En effet, si ce Supérieur était inférieur, il pourrait être redressé par son Supérieur ; mais, étant ce qu'il est, il ne peut être redressé ni par les lumières des autres qu'il dédaigne et refuse, ni par ses lumières, qu'un sot orgueil obscurcit, et rend défectueuses ; et il arrive ce que dit le Sage : « Le fou n'écoute pas les discours prudents, si vous « ne lui parlez selon sa pensée (8). »

Dieu partage son esprit sur les ministres et les conseillers du Supérieur ; si le Supérieur veut avoir cet esprit

(1) *Prov.* VIII, 12.
(2) *Prov.* XV, 22.
(3) *Eccli.* XXI, 13.
(4) *Prov.* XI, 14.
(5) *Prov.* XII, 15.
(6) *Prov.* XVII, 12.
(7) *Prov.* XXVI, 12
(8) *Prov.* XVIII, 2.

tout entier, il faut qu'il aille le chercher dans ses ministres et ses conseillers ; chacun n'en a qu'une parcelle, pour ainsi dire. « Le Seigneur répondit à Moïse : Assemblez-« moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël que vous « savez être les plus expérimentés et les plus propres à « gouverner et menez-les à l'entrée du tabernacle de « l'alliance, où vous les ferez demeurer avec vous. Je « descendrai là pour vous parler ; je prendrai de l'Esprit « qui est en vous et je leur en donnerai, afin qu'ils sou-« tiennent avec vous le fardeau de ce peuple, et que vous « ne soyez pas trop chargé en le portant seul... Alors le « Seigneur, étant descendu dans la nuée, parla à Moïse, « prit de l'Esprit qui était en lui, et le donna à ces « soixante-dix hommes. L'Esprit s'étant donc reposé sur « eux, ils commencèrent à prophétiser et continuèrent « toujours depuis (1). »

## 2

*Témoignage des Saints.*

« Quiconque, dit saint Cyprien, n'est pas bon disciple, « ne saurait être bon docteur (2). » Pour mériter d'être écouté, il faut écouter volontiers soi-même. On n'est admis à imposer aux autres ses sentiments et ses manières de voir, qu'à la condition de recevoir et d'adopter au besoin leurs sentiments et leurs manières de voir.

Saint Benoît, pour engager les Abbés à prendre conseil, leur disait : « Sachez que Dieu fera parfois connaître aux « plus idiots de la maison ce qu'il cachera aux plus éclai-« rés, et partant, n'ayez jamais honte, quelles que soient « votre dignité et votre prudence, de demander à vos « frères le secours de leurs lumières, fussent-ils les derniers « du monastère (3). »

(1) *Num.* XI, 16, 17, 25.
(2) Ep. 74, *ad Pomp* M. L. 31135.
(3) *Reg.* cap. 3, M. L. 66287.

Saint Basile veut que tous les Supérieurs d'un même Ordre se réunissent à certaines époques, afin de conférer ensemble sur la manière dont ils exercent leurs charges, et de se communiquer réciproquement leurs expériences (1). Quoi de plus utile, en effet, que ces congrégations générales où l'on s'entretient de l'art de gouverner, des difficultés que l'on rencontre, de la tendance que prennent les esprits, des désordres les plus communs, des industries qui peuvent être employées avec succès, des fautes qu'un Supérieur est plus exposé à commettre?

Louis de Grenade, ayant fait nommer Dom Barthélemi des Martyrs à l'archevêché de Bragues, lui donna trois avis : le premier, de dissimuler longtemps avant de punir ; le second, d'être fort circonspect et modéré dans ses actions ; le troisième, de n'être pas attaché à son propre sens, mais de rechercher soigneusement l'avis des autres.

Saint Grégoire pape assure que Dieu éprouve ses élus sur la terre en trois façons : par la rigueur des châtiments, par la dureté de ses commandements, ou par la soustraction de ses lumières (2). Dans ce dernier cas, les plus habiles sont quelquefois réduits à se faire conduire par les plus ignorants. « Il arrive souvent, dit encore ce Docteur au même livre, que les Supérieurs jugent moins sainement des affaires du gouvernement que leurs inférieurs, à cause que le nuage de la présomption obscurcit leur intelligence. Que faire alors? sinon recourir aux lumières de ceux qui voient ce que nous ne voyons pas. » Ailleurs, saint Grégoire met en doute si le Supérieur ennemi du conseil, n'est pas plus coupable et plus nuisible à la communauté que l'inférieur ennemi de l'autorité (3).

Saint Bernard écrivait au pape Eugène : « Ce serait une

(1) *Regulæ fusius tractatæ, int.* 54, M. G. 31$^{1014}$.
(2) *Moral.*, l. 28, cap. 5, M. L. 76$^{453}$.
(3) *Moral.*, l. 28, cap. 11, n. 27, M. L. 76$^{464}$.

« honte de revenir souvent sur vos démarches, et une « inconvenance d'ébranler vos décisions. Pour obvier à « cet inconvénient, soumettez à vos propres réflexions et « à l'examen de vos amis tout ce que vous avez à faire. « Délibérez avant d'agir, pour n'être point obligé de vous « rétracter après (1). »

### 3

*Témoignage de l'expérience.*

Quiconque est initié aux secrets des maisons religieuses a pu reconnaître, qu'ordinairement, plus le Supérieur se défie de ses lumières, plus son autorité s'affermit dans la paix, l'union des cœurs, la subordination.

En consultant, le Supérieur a tout à gagner. Passe-t-il pour prudent, et son opinion est-elle fondée en raison? Ses conseillers tombent d'accord avec lui. Est-il réputé peu habile, et son opinion personnelle est-elle combattue? Les affaires de sa communauté vont d'autant mieux qu'il gouverne par les lumières de son conseil plutôt que par les siennes.

« Oui, dit saint Bonaventure, c'est dans le Supérieur « un grand acte de sagesse de recevoir volontiers le « conseil et de le demander humblement : car, d'abord, « il est plus certain qu'il ne se trompe pas, si les autres « sont de son avis ; ensuite il est moins en butte à la cri- « tique, si ce qu'il a décidé en conseil vient à ne pas « réussir ; enfin il reçoit de Dieu, immédiatement ou par « le secours d'autrui, des lumières spéciales en récom- « pense de son humilité (2). »

Cette parole du même Docteur mérite une attention particulière : « Le Supérieur qui demande conseil a cou- « tume de se proposer un de ces trois motifs : ou d'éclairer

(1) *De consid.* l. 4, cap. 4, M. L. 182780.
(2) *De sex alis*, c. 6, n. 18-19 (Edit. Quaracchi, Florencé, 1898, t. VIII, p. 146-147).

« son jugement sur un point douteux, ou de donner plus « de poids à sa décision, ou d'enlever les prétextes aux « murmures. Dans le premier cas, il interroge les plus « expérimentés ; dans le second, les plus influents ; dans « le troisième, tous ceux que l'affaire intéresse (1). » Or qui ne voit qu'en procédant ainsi, le Supérieur, à proprement parler, n'échoue jamais, du moins auprès de ces religieux, dans ce qu'il entreprend? car tous ceux qu'il a consultés sont pour lui, et quoi qu'il arrive, succès ou revers, ils loueront toujours sa conduite.

Chacun l'a éprouvé : rien n'est plus propre à nous gagner que cette confiance qu'on nous témoigne en nous consultant, lorsque rigoureusement on pourrait se passer de nous. Rien, au contraire, ne nous indispose plus aisément que cet air de dédain qu'on affecte à notre égard, cette manière de dire qu'on est assez fort et assez habile pour tenir seul le gouvernail, et que les autres ne sont bons qu'à tout perdre.

Pourquoi, en effet, les officiers et les religieux laissent-ils quelquefois le Supérieur se débattre péniblement et s'en tirer comme il peut dans une entreprise? C'est qu'ils n'ont pas été consultés, ni même peut-être avertis ; dès lors ils se tiennent à l'écart. Et pourquoi, quand le Supérieur subit un échec, au lieu de trouver dans ses officiers et ses religieux des amis qui le consolent et s'efforcent de le justifier, ne trouve-t-il en eux trop souvent que des accusateurs et presque des adversaires? Toujours pour la même raison; ils n'ont pas été intéressés à la chose, ils ne s'en croient pas solidaires.

4

*Témoignage de la raison.*

C'est trop présumer de soi-même que de s'imaginer ne pouvoir être redressé ou aidé par autrui. L'homme pru-

(1) *De sex alis*, c. 6, n. 20 (t. VIII, p. 147).

dent reçoit des conseils de toute main, parce qu'il n'y en a point qui n'ait quelque chose de bon. Plusieurs flambeaux éclairent mieux qu'un seul, dit le proverbe. La même affaire pouvant être envisagée sous divers points de vue, l'un verra souvent, par l'effet de la perspicacité naturelle ou d'un heureux hasard, ce qui échappe à l'autre. En mille rencontres, le conseil peut suppléer au défaut de science et d'expérience. « Celui qui a de bons « conseillers est en possession d'autant d'entendements, « d'autant d'yeux, d'autant d'oreilles, d'autant de « mains ; il connaît, il raisonne, il écoute, il travaille par « eux. Celui qui prétend se suffire à lui-même se rape- « tisse à ses proportions individuelles, il ne vit qu'à « demi (1). ».

« Quelque parfait que l'on soit, on a quelquefois « besoin de conseil ; il faut laisser une porte à l'amitié et « aux bons avis : c'est par cette porte que viendra le « secours. Il y a des hommes incurables, à cause qu'ils « sont inaccessibles ; ils se précipitent, parce qu'ils « n'écoutent personne et que nul n'ose approcher d'eux « pour les retenir (2). » Cette parole de Gracian rappelle celle-ci de saint Bonaventure : « Comme il n'existe aucun « génie assez universel pour ne se tromper jamais, le « Supérieur qui estime justes toutes ses pensées et n'es- « time qu'elles, donne libre entrée à son mortel ennemi « qui, sous le spécieux prétexte du bien, l'engagera dans « mille illusions (3). »

Quand la folie a fait irruption avec l'orgueil dans un grand esprit, la plus évidente marque de sa présence et le plus certain présage d'un immense désastre, c'est qu'il ne peut plus ni demander ni recevoir le conseil. Qui vit jamais un fou demander ou recevoir un conseil? Ainsi le Supérieur, jeté par la présomption hors des voies

(1) Gracian, *Homme de cour*, max. 156.
(2) *Ibid.*, max. 147.
(3) *De sex alis*, c. 6, n. 18 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 146).

de la sagesse, ne peut souffrir ni avis, ni observations ; il croit d'autant plus savoir qu'il sait moins ; il s'imagine tout voir parce qu'il se voit lui-même, et, au moment où il répond à ses conseillers qu'il sait parfaitement ce qu'il doit faire, il met partout le trouble et la confusion.

« Non, ajoute Gracian, ce n'est point une diminution « d grandeur ni une marque d'incapacité que de prendre « conseil ; au contraire, on se met en réputation d'habile « homme en se conseillant bien. Il faut savoir, ou écouter « ceux qui savent : on ne saurait vivre ni gouverner sans « entendement ; on doit en avoir ou par nature, ou par « emprunt (1). »

## 5

*Quelques exemples.*

Plus un homme est sage et plein de l'esprit de Dieu, plus ses idées lui sont suspectes ; car cette sagesse même et cet esprit l'avertissent de ne pas trop se fier à ses lumières.

La véritable sagesse commence par la docilité. Qui est incapable de conseil est incapable de gouvernement. Avoir le cœur docile, c'est n'être pas entêté de ses pensées, c'est être capable d'entrer dans celles des autres. Un cœur docile est un cœur toujours prêt à écouter, un cœur qui a des oreilles, dit Bossuet. Salomon demande un cœur docile en même temps que la sagesse, comme si dans sa pensée l'un eût été la condition de l'autre, et que ces deux termes, docilité et sagesse, fussent en quelque sorte corrélatifs. Qu'il est beau d'entendre parler ainsi Salomon, le plus sage roi qui fût jamais ! Qu'il se montre vraiment sage, en reconnaissant que sa sagesse ne lui suffit pas ! Qu'à bon droit il peut se rendre ce témoignage : « J'étais un enfant ingénieux, et j'avais reçu en partage

(1) *Homme de cour*, max. 176.

une bonne âme » (1), c'est-à-dire une âme portée au bien et capable de prendre conseil! Il parvint, par ce moyen, en peu de temps, au plus haut degré de la sagesse.

Moïse, quoique instruit de la bouche de Dieu même, consentit à être averti par Jéthro, son beau-père. David écoutait Nathan. Saint Paul se montra toujours très docile aux conseils qu'on lui donnait. Lorsque saint Jacques l'engage à se soumettre aux expiations pratiquées par les Nazaréens, il s'y soumet. Ceux de Damas lui disent de s'enfuir en se faisant descendre le long des murs dans une corbeille, il se laisse faire. A Ephèse, au moment où il veut s'élancer au milieu de la sédition, les fidèles le retiennent; il se résigne. On sait avec quelle docilité il se remit entre les mains d'Ananie.

Le grand saint Augustin ne dédaigna pas de consulter le jeune évêque Auxilius : « Non, lui écrivait-il, je ne « méprise ni votre âge, ni votre récente promotion ; tout « ancien que je suis dans l'épiscopat, me voici disposé « à recevoir les conseils de celui qui est mon collègue « depuis à peine un an (2). »

En face de tels exemples, quel Supérieur voudra rejeter le conseil d'autrui et s'en rapporter exclusivement à ses lumières? Avec ce double secours, ses lumières et celles de ses conseillers, il fera encore des fautes sans doute, mais il en fera peu ; il saura les réparer, et tirera souvent d'un petit mal un grand bien.

Pour toutes ces raisons, les différents instituts nomment un conseil aux Supérieurs, avec injonction de prendre son avis dans les choses graves ; et la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, en approuvant les instituts modernes de femmes, a soin d'ajouter cette clause, quand elle ne la trouve pas dans les constitutions : « L'autorité de la Supérieure générale ne « doit pas être trop absolue et indépendante. Hors du

(1) *Sap.* VIII, 19.
(2) *Epist.* 250, M. L. 33[1066].

« Chapitre général, elle n'agira que du consentement « du Conseil dans les cas de majeure importance, tels « que la réception des aspirantes, l'admission des novices « à la profession, les contrats, achats ou aliénations, « à l'égard desquels on doit toujours réserver le *Beneplacitum* apostolique, suivant le droit commun ; les fondations, la collation des emplois, l'interprétation des « constitutions, la remise de la dot, la suppression des « maisons, la nomination des assistantes et des maîtresses de novices, et autres actes de ce genre. La « Sacrée Congrégation dit à peu près la même chose des « instituts d'hommes (1). »

### PARAGRAPHE 2

*Quel choix le Supérieur majeur ou le Chapitre doivent faire des Conseillers.*

#### 1

*Les Conseillers doivent être probes et désintéressés.*

Il n'y a pas de plus sûr lien que la crainte de Dieu : « Celui qui craint Dieu trouvera un ami fidèle, parce que « son ami lui sera semblable (2). » Les conseillers doivent donc être, avant tout, gens de bien ; car s'ils ne l'étaient pas, que le Supérieur fût prudent ou non, les affaires iraient toujours mal : prudent, il ne verrait pas tout par lui-même ; imprudent, ils le traîneraient au précipice.

Jéthro disait à Moïse : « Choisissez dans tout le peuple « des hommes puissants et craignant Dieu, qui aient la « vérité à cœur et qui détestent l'avarice (3). » Quand Joas vint à la couronne, ce n'était qu'un enfant de sept

(1) *Analecta*, liv. 38.
(2) *Eccli.* VI, 17.
(3) *Exod.* XVIII, 21.

ans, mais il eut pour conseiller Joad son oncle, homme d'un courage et d'une vertu invincibles, et tout alla bien. L'impie Achab tint une conduite bien différente, lorsque, ayant appelé les prophètes à son Conseil, il en exclut Michée dont il détestait la présence, parce qu'il ne lui prophétisait que des choses désagréables. Ajoutez que les bons conseillers rehaussent inévitablement la gloire et augmentent le crédit du Supérieur ; car on ne manque jamais de lui faire honneur de toutes les sages résolutions, au lieu que, si les conseillers sont peu considérés, on lui attribuera la honte de tous les échecs et de toutes les bévues.

« La pire et la plus ordinaire des erreurs, disait Gra-« cian, c'est de se tromper en hommes ; il y a bien de la « différence entre entendre les affaires, et se connaître « en hommes. » C'est ici qu'il faut prier et consulter Dieu : qui a Dieu pour ami, Dieu lui donnera des amis. « Un ami « fidèle est un remède pour nous assurer la vie et l'im-« mortalité (1). »

Au reste, la probité, pour le conseiller religieux, se borne au dégagement de toute vue d'amour-propre ou d'intérêt particulier.

Chacun se fait valoir et cherche son profit : il ne faut donc admettre aucun conseiller suspect, ou du moins faut-il pénétrer les vues de chacun. C'est ce que veut nous dire l'Ecclésiastique : « Ne prenez pas conseil de celui « qui vous dresse un piège, et cachez vos desseins à ceux « qui vous portent envie. Tout conseiller donne son con-« seil, mais il y en a qui conseillent pour eux-mêmes. « Défiez-vous d'un conseiller, et sachez avant toute chose « quels sont ses intérêts, car il hasardera vos affaires « pour faire les siennes. Craignez qu'il ne plante un pieu « dans votre chemin et qu'il ne vous dise : Votre voie est « bonne ; et qu'il ne se tienne à l'écart, pour voir ce qui

(1) *Eccli.* VI, 16.

« arrivera. Va-t-on consulter un homme sans religion « sur les choses saintes, un voleur sur la justice, une « femme sur sa rivale, un cœur timide sur la guerre, un « marchand sur la difficulté des transports, un acheteur « sur le prix des denrées, un envieux sur la récompense « des services, un mercenaire sur le prix de l'ouvrage « commencé, un serviteur paresseux sur l'assiduité au « travail? Loin de vous de tels conseillers ; mais ayez « auprès de vous un homme religieux qui garde les com- « mandements, dont l'esprit revienne au vôtre, et qui « compatisse à vos maux quand vous tomberez. Et « faites-vous un conseil dans votre cœur, car vous n'en « trouverez pas de plus fidèle. L'esprit de l'homme saint « lui rapporte plus de nouvelles que sept sentinelles pla- « cées sur les hauteurs. Et par-dessus tout cela, priez le « Seigneur, afin qu'il conduise vos voies (1). »

« Chez les Perses, dit Bossuet dans son *Histoire univer- « selle*, c'était une maxime que les grands qui compo- « saient le conseil étaient les yeux et les oreilles du prince ; « par là on avertissait tout ensemble, et le prince qu'il « avait ses ministres comme nous avons les organes de « nos sens, non pas pour se reposer, mais pour agir par « leur moyen ; et les ministres qu'ils ne devaient pas agir « pour eux-mêmes, mais pour le prince qui était leur chef « et pour tout le corps de l'Etat (2). »

Saint Bonaventure veut qu'on écarte deux sortes de conseillers : les flatteurs, qui donnent au Supérieur trop bonne opinion de lui-même ; et les détracteurs, qui lui donnent trop mauvaise opinion des autres. Les premiers, par un principe de lâcheté ou par excessive complaisance, applaudissent à tout ce que propose le Supérieur ; les seconds, par des rapports faux ou exagérés, réussissent

(1) *Eccli.* XXXVII, 7-16.
(2) *Discours sur l'Histoire Universelle,* 3e partie, ch. 5 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIV, p. 602).

trop souvent à lui faire partager leurs préventions, leurs rancunes, leurs petites vengeances (1).

Le conseiller probe et désintéressé appuie son avis de solides raisons, pour lui donner toute l'autorité qu'il lui paraît mériter ; puis il écoute l'avis des autres, disposé à y applaudir et à le suivre, s'il est le meilleur. L'attachement obstiné à son idée par cela seul que c'est son idée, lui semblerait une petitesse et une trahison ; sa gloire est de découvrir la vérité qu'il cherche uniquement, et son bonheur de coopérer à celui de la communauté.

## 2

*Les conseillers doivent être peu nombreux, mais recommandables par l'âge et l'expérience.*

Il faut, sans doute, plusieurs conseillers, car ils s'éclairent mutuellement et un seul ne peut pas tout voir. Toutefois, demander conseil à trop d'individus ou permettre à tous de donner leur avis, ce serait pour le Supérieur s'exposer à l'incertitude d'abord, puis à une sorte d'esclavage ; car, si ceux que l'on interroge en dehors du conseil d'office sont d'une grande autorité, leur opinion devient une espèce d'ordre. Mieux vaut peser les suffrages que de les compter.

Le destin des esprits faibles, quand ils sont élevés à la supériorité, est de périr par les conseils. La multitude des conseillers fait auprès d'eux ce que fait la multitude des médecins auprès d'un riche malade. « Ne découvrez « pas votre cœur à tout le monde, dit l'Esprit-Saint (2). » « Que plusieurs personnes soient bien avec vous, mais « choisissez pour conseiller un homme entre mille (3). » Le secret étant une condition essentielle des conseils, et

(1) *De sex alis*, cap. 6, n. 20 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 147).
(2) *Eccli.* VIII, 19.
(3) *Eccli.* VI, 6.

rien n'étant plus rare que l'inviolabilité du secret, il sera infiniment plus facile de choisir au Supérieur quelques hommes discrets que de lui en choisir un grand nombre.

Autres, d'ailleurs, les religieux qu'il faut ordinairement consulter, parce qu'ils composent le conseil du Supérieur ; autres ceux qu'on peut écouter, et dont il convient quelquefois de connaître la pensée. Le Supérieur, il est vrai, tient son conseil habituel avec le nombre très restreint de religieux que la Règle lui assigne, mais il ne renferme pas là tous ceux à qui il ouvre son oreille : car, s'il arrivait qu'il y eût de justes plaintes contre ses conseillers, ou des choses qu'ils ne sussent pas ou qu'ils résolussent de lui taire, il n'en saurait jamais rien.

Rappelons, en le développant, le texte de saint Bonaventure cité plus haut : « Si le Supérieur veut éclaircir des doutes, qu'il prenne conseil des plus habiles », des plus entendus dans la spécialité. Qu'il ne rougisse pas de s'adresser aux frères convers pour ce qui concerne le temporel. Dieu bénit cette manière de faire. La sagesse du Supérieur consiste à faire jaillir des moindres esprits quelque étincelle dont il composera ensuite un faisceau de lumières pour se déterminer et se diriger.

« Si le Supérieur veut donner du poids à ses entreprises, « qu'il obtienne l'assentiment des plus importants », surtout des conseillers d'office, fussent-ils réputés moins expérimentés au jugement de la communauté. Quelque petite que soit une affaire, dès qu'elle sort du train ordinaire, on gagne à la soumettre aux conseillers, tant afin de prévenir leurs murmures que pour leur fournir les moyens de prendre au besoin la défense du Supérieur. Pour le même motif, lorsque l'affaire est difficile et grave, il est expédient d'interroger les plus influents de la communauté, et particulièrement les conseillers et les amis du Supérieur déposé. On peut, par ce procédé bienveillant, chercher à les gagner. « C'est une grande habileté, dit « Gracian, de faire son confident de celui qu'on eût eu

« pour adversaire, de transformer en arcs-boutants de son « dessein ou de sa réputation ceux qui menaçaient de les « détruire. On coupe passage à la contradiction et à l'in- « jure par une civilité ou une confidence. »

« Si le Supérieur veut fermer la bouche aux contradic- « teurs, qu'il consulte tous ceux que la décision inté- « resse. » Il arrivera de trois choses l'une : ou les suffrages seront unanimes, et, en conséquence, nul n'aura lieu de se plaindre ; ou il y aura majorité sur un point, et le Supérieur montrera sa sagesse en se rangeant du côté de la majorité ; ou il y aura partage égal, et dès lors qui pourra contester au Supérieur le droit de faire pencher la balance? C'est pour connaître, autant que possible, la pensée de la communauté sur ce qui la touche, et tarir la principale source du murmure, que, dans les maisons où un Provincial ne désigne pas les conseillers, le Chapitre doit nommer non ceux qui sont plus souples et plus enclins à flatter, mais ceux que la communauté elle-même choisirait, si la faculté lui en était laissée.

Règle générale, l'expérience étant la mère et la nourrice de la prudence, il faut préférer les anciens aux jeunes. « Allez volontiers dans l'assemblée des vieillards, dit « l'Esprit-Saint, et unissez-vous de cœur à leur sa- « gesse (1). » « Ecoutez ce qu'ils vous racontent, car ils « l'ont appris de leurs pères. Vous trouverez l'intelli- « gence dans leurs conseils, et vous apprendrez à répon- « dre comme le besoin des affaires le demandera (2). » « La sagesse est dans les vieillards, et la prudence vient « avec le temps (3). » Saint Remi écrivait à Clovis : Montrez-vous affable aux jeunes gens, mais ne traitez les affaires qu'avec les vieillards. On doit prendre garde aux simples propositions des vieillards non moins qu'à des démonstrations, dit Aristote, parce que l'expérience

(1) *Eccli.* VI, 34.
(2) *Eccli.* VIII, 9.
(3) *Job.* XII, 12.

leur fait découvrir de loin les causes d'où dérivent les conséquences. Les vieillards, d'ailleurs, étant plus maîtres de leurs passions, leurs conseils éclairent sans échauffer comme le soleil d'hiver.

Bacon toutefois était d'avis d'admettre les jeunes avec les vieillards, attendu que si les premiers volent au terme sans vouloir ni s'arrêter, ni tourner les obstacles, ni mesurer les degrés et les intervalles, les seconds craignent trop les dangers, délibèrent sans fin et poussent rarement les affaires jusqu'à leur dernière période. Pour obtenir le même tempérament et le même mélange, Bacon eût pu demander également qu'on joignît dans le conseil les caractères hardis aux timides, les doux aux sévères, ceux qui sont trop circonspects à ceux qui ne le sont pas assez.

Les conseillers d'office une fois nommés, que le Supérieur puise la lumière à la source qui lui est ouverte ; Dieu pourrait-il le bénir, et la communauté l'approuver, s'il se livrait à un confident subalterne ou étranger?

### PARAGRAPHE 3

*Comment on doit procéder dans la délibération.*

#### 1

*Consulter en toute franchise, à dessein de connaître le meilleur parti.*

Pour cela, il est nécessaire : 1° de réunir les conseillers avant et non après la détermination. Orgueil, pur orgueil qui ne peut manquer d'être puni par des bévues grossières, de ne consulter qu'après avoir pris son parti, dans le but unique de s'affermir irrévocablement dans son sentiment, ou de sauver les apparences, peut-être même d'échapper à l'odieux d'un échec probable, bien résolu à l'avance de repousser ou d'adopter les avis selon qu'ils seront conformes ou contraires à sa manière de voir.

Celui qui serait si délicat qu'il dédaignerait d'adhérer à l'avis d'un autre, et qui n'interrogerait son conseil que pour colorer son entreprise, s'imaginerait donc ou que son autorité serait compromise par cette condescendance, ou que son esprit est assez vaste pour suffire à tout. Mais pourrait-on plus mal connaître la nature de l'autorité que d'avoir la première pensée? car qui se persuadera jamais que la condescendance à la sagesse d'autrui soit une faiblesse et fasse déchoir l'autorité? Et ne serait-ce pas s'en faire accroire à l'excès que d'admettre la seconde? car quel est l'homme, si favorisé de la nature et de la grâce, qui puisse se flatter de tout voir, de tout comprendre, sans jamais avoir besoin d'un secours étranger pour compléter ou rectifier ses idées?

La marque la moins équivoque du peu d'habileté est, sans contredit, cette opiniâtre et aveugle témérité qui s'attache à ses propres pensées et repousse toutes celles qu'on lui suggère. Un négociant trahit son ignorance des affaires, en n'y voyant aucune difficulté ; combien plus le Supérieur trahirait-il son inhabileté, en ne voyant aucune difficulté dans l'art de gouverner? On remarque, en effet, que les hommes les plus entendus sont précisément ceux qui consultent le plus, et que les plus incapables sont généralement ceux qui consultent le moins.

Il est nécessaire : 2° de renoncer jusqu'à un certain point à son sentiment personnel, afin de se rendre propre à écouter et à apprécier celui des autres ; car, tandis qu'on est prévenu de sa pensée, on est peu en état d'entrer dans la pensée des conseillers. Toute idée que nous avons nous-mêmes conçue, par cela seul que nous l'avons conçue, nous paraît toujours la plus belle, la plus juste, la plus plausible, la plus sûre. Quiconque ne se défiera pas de ce secret amour-propre, verra tout comme dans un prisme.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que le Supérieur en consultant doive exagérer le besoin qu'il a d'être éclairé et

laisser prendre une opinion basse de sa capacité ; ce serait avilir son autorité, et porter imprudemment la confiance et l'estime sur ses conseillers. On ne doit jamais exposer les conseillers à la tentation de se faire craindre, ni les mettre dans le cas d'attirer à eux la considération due au Supérieur.

2

*Laisser aux conseillers toute liberté de dire leur avis.*

Les conseillers d'office étant obligés, pour le bien commun, de dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils savent, leur liberté de penser ce qu'ils veulent et de dire ce qu'ils pensent doit rester pleine et entière.

Que le Supérieur donc 1° dissimule autant que possible le sentiment vers lequel il incline, ou, s'il donne son sentiment, qu'il ne parle point le premier ; car, pour peu qu'il laisse voir sur son visage ou dans ses paroles le fond de sa pensée, plusieurs par flatterie ou respect humain opineront avec lui, d'autres par esprit d'opposition ou par quelque autre motif moins droit opineront contre lui.

Voici un principe que le Supérieur ne doit jamais perdre de vue et selon lequel il doit constamment agir, sous peine de tomber dans les plus graves illusions : c'est qu'il consulte non pour faire abonder dans son sens les conseillers, mais pour reconnaître et suivre l'avis le plus sage ; ce n'est pas une approbation commandée, mais une opinion librement émise qu'il cherche.

Qu'il expose 2° nettement l'état de la question ; qu'il a présente sous son vrai point de vue, qu'il la fasse envisager sous toutes ses faces et donne toutes les explications nécessaires, afin que chacun puisse juger avec connaissance de cause. Il montrerait bien qu'il ne consulte que pour la forme, celui qui, dans la crainte de voir prévaloir un avis contraire au sien, s'attacherait à développer

toutes les raisons qui militent en faveur de son opinion, et supprimerait soigneusement ou atténuerait celles qui la combattent.

Qu'il fasse bien entendre 3° que son unique désir, en consultant, est de connaître le mieux, le plus expédient, et qu'il agréera la liberté franche et loyale avec laquelle chacun émettra son opinion, dût-on contredire et renverser la sienne.

Une attache excessive à son sens est moins un vice de l'esprit que l'effet d'un orgueil condamnable. On s'est fait de sa capacité une idée trop avantageuse ; on se flatte d'avoir saisi, dans chaque question et dans chaque entreprise, les raisons pour et contre ; on ne soupçonne dans sa manière de juger et d'agir ni erreur ni mécompte. L'esprit ainsi préoccupé, on rejette fièrement tout ce qui vient à l'encontre, sans se donner la peine de l'examiner ; on laisse clairement entendre aux conseillers qu'ils n'ont plus qu'à courber la tête ; et quand même, dans certains cas, on aurait assez de droiture et de bonne foi pour avouer qu'on se trompe, une mauvaise honte empêche de reculer, et l'on passe outre. Toute détermination que vous êtes tenté de soustraire au conseil, ou à laquelle vous voulez rallier de vive force le conseil, doit vous être, par cela même, justement suspecte.

Dans les choses importantes et majeures, 4° qu'il demande l'avis des conseillers par écrit, et leur accorde du temps pour dresser comme un mémoire où se trouvent les principales raisons.

Il emploiera le même moyen quand il aura besoin de s'assurer du secret, ayant la précaution de défendre à chaque particulier d'en conférer avec les autres, et même de dire qu'il est consulté, ni sur quoi. Quand il aura écouté ou lu ce qu'on avait à lui dire, et que le secret sera d'une extrême conséquence, il pourra ne point déclarer à son conseil la résolution qu'il aura prise, mais l'exécuter aussitôt.

Disons encore, qu'en général, il est plus à propos que le Supérieur ne donne son sentiment ni avant ni après les conseillers; car il pourra ensuite exécuter plus librement ce qui lui semblera le meilleur.

### 3

*Apprécier la valeur de chaque opinant.*

La prudence veut encore que le Supérieur examine ce que les avis ont de solide ou de frivole, pour se décider entre des avis opposés et débattus. Qu'il s'en faut que tous les opinants soient toujours et également propres à donner d'utiles conseils ! « Ne croyez pas à tout esprit, dit saint Jean (1). » L'humeur influe à notre insu sur nos décisions, et notre langage est trop souvent inspiré par quelque secret intérêt, par une passion qui craint ou espère.

Le conseiller dont vous avez reçu l'avis est-il suffisamment instruit sur le fond et les circonstances de l'affaire? A-t-il la capacité et les lumières requises pour que son jugement soit de quelque poids en cette matière? A-t-il un intérêt personnel, plus ou moins direct, à vouloir une chose plutôt qu'une autre? Est-il actuellement sous l'influence d'une passion qui plaide en sa faveur? Est-il d'un caractère timide, qui le porte à vous communiquer de vaines appréhensions ; d'un caractère hardi et entreprenant, qui puisse vous engager dans un mauvais pas et vous y laisser? car on donne volontiers des conseils hasardeux, quand on ne doit entrer pour rien dans l'exécution et qu'on n'est point responsable des suites. Est-ce un homme complaisant et astucieux, qui, après avoir pressenti votre opinion, cherche à vous faire sa cour à vos dépens, et vous suggère l'agréable de préférence à l'utile?

(1) *Joan.*, t. IV, 1.

Ce dangereux poison de la flatterie nous aveugle tellement que, souvent, nous n'apercevons pas les pièges les plus grossiers tendus à notre vanité. Il faudrait laisser cette impression trop douce de la flatterie s'affaiblir peu à peu ; puis considérer de sang-froid, sans prévention comme sans acception de personnes, l'avis de l'opinant, quelle inclination de notre cœur il a voulu caresser, quel sera le résultat inévitable de notre adhésion. Ajoutez cet autre inconvénient : si les conseillers s'aperçoivent d'une distinction trop marquée, ou ils n'oseront contredire le favori du Supérieur, ou ils le contrediront de préférence ; et comme ce favori a ses passions et ses préjugés, le Supérieur, en inclinant de son côté, court risque de prendre ces passions et ces préjugés pour règle de ses déterminations. Hélas ! que le pas est glissant ! combien la nature est ingénieuse ! qu'il est difficile et rare de chercher toujours et uniquement le bien public !

Quelque dévoués et experts que vous paraissent vos conseillers, pesez toujours leur suffrage. L'un, pour s'épargner la peine de réfléchir, jette la première pensée qui lui vient à l'esprit, supposant, au pis aller, qu'un autre après lui en présentera de meilleures. L'autre, se défiant de ses lumières et leur préférant aveuglément celles de la majorité, se range au parti qu'il voit le plus suivi, sans se rendre compte par lui-même s'il est le plus sûr et le plus sage. Celui-ci, vous ayant entendu d'abord formuler votre opinion, n'ose plus exprimer franchement la sienne. Celui-là, poussé par l'esprit de contradiction, combat des sentiments très raisonnables et qu'il jugerait tels, s'il les eût émis le premier.

Sondez donc les intentions et les passions, appréciez l'autorité et les lumières, démêlez dans les paroles ce qu'il faut attribuer à la force et à l'amour de la vérité, et ce qui est la part présumable de la légèreté ou de la passion. Tels sont les conseils du P. Beaufils à une Supérieure (12e *Lettre*).

4

*Prendre sa résolution par soi-même.*

C'est au Supérieur, chef de son conseil, de comparer les avis et d'amener, s'il le peut, ses conseillers à l'unité. Si les avis sont trop contraires pour être accordés, c'est encore à lui de les balancer et de prendre le parti le plus raisonnable.

Le propre de l'inférieur est de donner le conseil qu'on lui demande ; le propre du Supérieur est de le prendre ou de le laisser, selon qu'il le juge convenable.

Le cardinal de Mantoue se plaignait un jour au cardinal de Pavie que le Pape ne suivît pas toujours leur avis : « Vous devez savoir, répondit celui-ci, que les cardinaux sont les conseillers et non les maîtres du Pape ; que leurs avis sont appelés des votes, et non des volontés ; et dès lors, nous n'avons pas lieu de nous plaindre lorsque le Pape suit un sentiment contraire au nôtre. » Saint Benoît dit aux consulteurs : « Que les frères donnent le conseil « en toute humilité, sans disputer avec acharnement ni « raisonner avec arrogance, mais qu'ils s'en remettent « au sentiment de l'Abbé, et obéissent en tout ce qu'il « ordonnera (1). » Saint Grégoire, après avoir exhorté les Pasteurs à donner pleine liberté à leur conseil, avertit les consulteurs que cette liberté ne doit point dégénérer en licence ou en orgueil (2).

On est toujours sage en écoutant les conseils, mais on ne l'est pas toujours en les suivant. Les suivre, sans les considérer, ce n'est pas s'en servir, c'est leur obéir et se rendre indiscrètement l'esclave de celui qui les donne. La coutume de l'homme prudent, lorsqu'on lui apporte des conseils, c'est de les écouter et de les recevoir civilement

(1) *Reg.*, cap. 3, M. L. $66^{287}$.
(2) *Reg. Past.*, p. II, cap. 9, M. L. $77^{13}$.

comme ami, de les examiner comme juge, et de les exécuter comme maître. « Il voit la vérité par ses conseillers, « dit spirituellement Saavedra, mais comme on voit par « des lunettes, c'est-à-dire en les mettant devant soi et « en y appliquant ses propres yeux (1). » Il a son but, ses desseins ; il se fait tout dire, tout expliquer, et regarde si les moyens qu'on lui propose vont à sa fin ; il écoute ses amis, ses conseillers, mais ne se livre pas à eux. Quand il fait ce qu'on lui a conseillé, il ne suit point l'opinion d'un autre, mais la sienne.

Résoudre tout sans conseil serait une dangereuse présomption ; exécuter tout par le conseil d'autrui serait un indigne abandon de l'autorité. Trop d'attache à son sentiment et trop de facilité à en changer sont deux défauts également contraires à la prudence, ennemie de tout excès ; le second, quoique sujet à de moindres inconvénients, ne laisse pas de mettre en péril le gouvernement du Supérieur. Les ordres ne sont pas respectés, quand on voit que le Supérieur ne les donne pas, mais qu'il les reçoit. C'est le défaut où donnent certains esprits inconstants : soit crédulité de leur part, soit bonté de naturel, soit paresse à entrer dans la discussion, on leur persuade tout ce qu'on veut ; toutes raisons leur sont bonnes ; ils ne savent ni débattre une question, ni contredire un opinant. Mais aussi, quand vous les avez amenés à votre sentiment, il faut bien les tenir et les surveiller de près ; car, si un autre leur parle, il aura bientôt renversé ce que vous avez fait, et l'avis du dernier sera infailliblement le sien.

Sous ce titre : *Ne pas se laisser aller au dernier*, Gracian a écrit cette parole : « Il y a des hommes de dernière « impression : ils ont un esprit et une volonté de cire ; le « dernier y met son sceau et efface tous les autres. Cha-

(1) *Idea principis christiano-politici*, symb. 55.

« cun leur donne sa teinture ; ils sont enfants toute « leur vie (1). »

Qui se laisse mener ne voit rien, c'est un aveugle qui suit son guide.

Les leçons de l'Esprit-Saint sont admirables : « Trois « choses émeuvent la terre : la première est un serviteur « qui règne (2). » Et ailleurs : « Séparez-vous de vos « ennemis, prenez garde à vos amis (3). » Ils peuvent se tromper ; ils peuvent vous tromper : s'ils avaient l'adresse de vous prendre par votre faible, ce ne serait pas vous qui gouverneriez, mais eux.

Sachez donc prendre votre décision par vous-même ; autrement, vous ne la prenez pas, on vous la donne. Lorsque vous aurez appris ce que vous pensiez ne pas savoir, lorsque vous aurez recueilli les lumières qui vous manquaient, prononcez, en Supérieur, votre opinion, fût-elle contraire à celle de tous, et soyez sûr que la Providence est de votre côté. Si le cœur du roi, comme disent les *Proverbes* (4), est dans la main de Dieu, son intelligence y est aussi ; et, avant d'incliner le cœur, Dieu a coutume d'éclairer l'intelligence. C'est vous qui êtes Supérieur, c'est sur votre tête que tout roule. Si vous laissez les autres gouverner, vous n'aurez plus droit à recevoir des secours d'en haut ; car ils ne vous sont dus qu'autant que vous êtes véritablement Supérieur.

On ne veut pas dire par là que vous deviez toujours préférer votre sentiment à celui de vos conseillers ; quand ils sont tous contre vous, et qu'il est manifeste que le zèle du bien public les anime, à moins d'une impulsion intérieure et d'une lumière secrète, surmontez-vous vous-même et cédez. Chaque institut, d'ailleurs, détermine le cas où le Supérieur doit suivre l'avis de la majorité des conseillers, et ceux où il peut suivre le sien propre.

(1) *Homme de cour*, max. 248.
(2) *Prov.* XXX, 21-22.
(3) *Eccli.* VI, 13.
(4) *Prov.* XXI, 1.

Au reste, que vous admettiez ou que vous rejetiez les conseils, montrez-vous toujours reconnaissant, du moins ne blâmez jamais ; car, à ce compte, qui voudrait être conseiller?

## 5

*Ne point précipiter son jugement.*

La vérité se fait quelquefois longtemps chercher ; elle ne consiste que dans un point indivisible, qu'il faut saisir après l'avoir démêlé à travers mille fausses apparences, et si, comme dit le Sage « ce qui est même sous nos yeux « et à notre portée ne se trouve souvent qu'avec beau- « coup de travail (1) ». Que sera-ce lorsque la matière sera embrouillée, lorsqu'il sera nécessaire de recourir à l'enquête, d'éclaircir des doutes, de percer des obscurités?

Parmi les choses proposées en conseil, les unes paraissent belles et grandes d'abord, qui ensuite sont reconnues vaines et inutiles ; les autres, au contraire, semblent n'être rien, dont le résultat pourtant sera considérable ; plusieurs sont facilement conçues, et ne seront que très difficilement exécutées ; quelques-unes nuisent au début, et ont une issue avantageuse : celles-ci ont réussi sur une petite échelle, et échoueront sur une plus grande. Il en est dont l'effet est tout différent de celui qu'on se promettait.

« L'homme impatient ne peut rien faire à propos et « n'opère que des folies (2). » « Où il n'y a point d'intel- « ligence, il n'y a point de bien ; qui se précipite, chop- « pera : la folie des hommes les fait tomber, et puis ils « s'en prennent à Dieu dans leur cœur (3). »

Saint Thomas (4) donne trois sources de la présomption,

(1) *Sap.* IX, 16.
(2) *Prov.* XIV, 17.
(3) *Prov.* XIX, 2-3.
(4) 2 *a* 2 *al*, *q.* 130, *a* 2.

qui le sont, par là même, de la précipitation : 1° juger légère une affaire considérable ; 2° s'exagérer à soi-même les ressources dont on dispose ; 3° se flatter d'avoir des qualités qu'on n'a pas. Il aurait pu en ajouter une quatrième : prendre des décisions sur un premier exposé. Malheur au Supérieur qui, pour faire preuve de vivacité d'esprit ou de force de caractère, précipite son jugement et ses démarches ; il s'arrêtera bientôt tout court, en présence d'un obstacle imprévu.

Plus il est facile au Supérieur de faire exécuter ses ordres, plus il doit être lent à les donner. Aux inférieurs, la difficulté de l'exécution ouvre la porte à de meilleurs conseils ; dans le Supérieur à qui parler c'est faire, on ne saurait dire combien la promptitude est fatale.

Prenez donc du loisir, n'avancez que par raison ; laissez mûrir votre délibération ; attendez, revenez derrière vous, pesez une seconde fois ; au besoin, consultez de nouveau quelques hommes de sens ; ne dédaignez pas de profiter des discours mêmes par lesquels on vous critique, pour rectifier, modifier ou perfectionner votre dessein. Un dessein mal conçu ne vient jamais à maturité. Toutes les entreprises faites avec plus de chaleur que de raison ont des commencements vigoureux, mais la suite n'y répond pas. « Il est toujours bon, dit « Gracian, de prendre du temps ; il vient de nouvelles « pensées qui confirment et fortifient les résolutions. Les « matières doivent être examinées à deux envers et « préparées à *pour* et à *contre*, en sorte que l'on soit prêt « à *oui* et à *non*. Il n'y a point de cas fortuits pour ceux « qui prévoient, ni de pas dangereux pour ceux qui « s'y attendent. L'oreiller est une sibylle muette : dor- « mir sur une chose à faire vaut mieux que d'être éveillé « par une chose faite. La béquille du Temps fait plus de « besogne que la massue d'Hercule (1). »

(1) *Homme de cour*, max. 55 et 151.

## 6

*Ne pas toujours délibérer.*

Il n'en est pas, dit saint Thomas, des conclusions pratiques de la morale comme des conclusions spéculatives des sciences : celles-ci, étant renfermées dans leurs principes, en découlent avec plus ou moins d'évidence ; tandis que celles-là, variant presque à chaque cas, selon les circonstances, ne peuvent être décidées qu'avec des probabilités. Pourquoi chercher l'évidence où elle ne saurait être? La prudence elle-même veut qu'on agisse quelquefois dans le doute, et qu'on risque quelque chose plutôt que de rester dans une éternelle inaction. Après avoir raisonnablement délibéré, il faut prendre le meilleur parti et abandonner le surplus à la Providence : car enfin toutes les conditions de la prudence, que nous avons développées, ne sont que pour celle-ci, savoir se résoudre.

Ne soyez pas de ceux qui, à force d'écouter, de s'informer, de réfléchir, se confondent dans leurs pensées, et qui, s'attendant à trouver dans leurs conseils une assurance entière, ne savent jamais à quoi se déterminer : gens de grande délibération, mais de nulle exécution ; à la fin, tout leur manquera. « Où il y a beaucoup de discours, des « propositions, des raisonnements sans fin, la pauvreté « y sera. L'abondance est dans l'ouvrage (1). » « Ne soyez « pas prompt à parler et tardif à faire (2) », comme ces discoureurs qui ont à la bouche de belles maximes dont ils ne savent pas faire l'application, et dans l'esprit des théories admirables dont ils ne font aucun usage. « Ne « soyez point trop juste ni trop sage, de peur qu'à la fin « vous ne soyez comme un stupide (3). » Cet homme trop

(1) *Prov.* XIV, 23.
(2) *Eccli.* IV, 34.
(3) *Eccl.* VII, 17.

juste et trop sage est celui qui, par faiblesse d'esprit ou de caractère, se fait scrupule de tout, trouve des difficultés inextricables en tout. « Qui observe le vent, ne sèmera point ; « qui observe les nuées, ne fera jamais sa moisson (1). » Toutes les choses demandent de la lenteur et de la promptitude : celle-là pour disposer, celle-ci pour achever. L'empereur Charles-Quint avait coutume de dire que la lenteur était l'âme du conseil, la promptitude l'âme de l'exécution, et que du mélange de la lenteur et de la promptitude se composait la prudence du prince.

## 7

*Résumé des qualités nécessaires pour discerner le meilleur.*

On peut les réduire à six :

1° Un esprit juste, qui va droit au but, voit dans chaque affaire ce qu'il y a d'essentiel, ne s'arrête point aux circonstances accessoires, sépare d'une question tout ce qui la charge et l'obscurcit, examine bien si chaque raison est concluante, si les moyens proposés conduisent sûrement à la fin, si les avis ne se partagent point parce qu'on perd de vue le but qui doit tout réunir.

Cette qualité, c'est Dieu qui la donne. Aucune instruction n'en peut tenir lieu, aucune ressource humaine n'en peut couvrir le défaut. Il ne reste qu'à perfectionner le fond, à cultiver un heureux génie, à l'élever, à l'étendre.

2° Un esprit solide, ennemi des fausses subtilités, des faibles moyens, des remèdes qui ne serviraient qu'à pallier le mal, des maximes qui n'ont qu'un effet passager, et qui ne conviennent ni à la dignité du Supérieur, ni aux véritables intérêts de la communauté.

Quand les conseillers ont un esprit superficiel, ou que la situation est telle qu'il faut aller au plus pressé, on est

(1) *Eccl.* XI, 4.

exposé à se contenter de frivoles expédients, de finesses, de promesses vaines. L'esprit solide rejette cela comme capable d'enlever la confiance et l'estime sans remédier efficacement à rien.

3° Un esprit étendu qui, voyant ensemble, d'un même coup d'œil, les choses dont il doit juger, compare tout, met en parallèle les inconvénients et les avantages, et les balance les uns par les autres. Celui qui a un grand sens sait beaucoup.

Il est des esprits bornés qu'une seule pensée remplit tellement, qu'une seconde n'y peut entrer que lorsque la première en est sortie. Les idées s'y suivent à la file, et ne se rangent jamais de front. Chacune a son effet, parce qu'elle est seule, et que ce qui pouvait en suspendre ou en diminuer l'impression n'est pas présent ; mais l'effet de chacune ne dure qu'autant que la pensée qui l'a produit. Une autre qui lui succède apporte une nouvelle vue et de nouvelles réflexions ; et l'esprit est ainsi toujours dominé par ce qui s'offre à lui, sans être jamais éclairé.

4° Un esprit ferme, incapable de se laisser ébranler par les raisons déjà examinées, de s'étonner d'un péril déjà prévu, de céder aux derniers qui parlent, d'être successivement poussé vers des résolutions opposées, de délibérer quand il est question d'agir.

Cette qualité, si nécessaire à un Supérieur, dont les décisions doivent être constantes et durables, dépend de celles qui ont précédé : de la justesse, de la solidité, de l'étendue de l'esprit ; et elle n'est une vertu que par l'union qu'elle conserve avec elles ; autrement, elle ne serait qu'une opiniâtreté déraisonnable.

5° Un esprit décisif, qui ne soit pas poussé par des ressorts étrangers et déterminé précisément parce qu'on le détermine ; mais qui ait senti le poids des raisons alléguées, qui soit entré par lui-même dans les difficultés et puisse prendre un parti lorsque les avis sont divisés. Il consulte plutôt par précaution que par faiblesse ; sa

perspicacité lui a déjà découvert ou fait soupçonner ce qu'il veut apprendre ; et, si on lui montre le chemin, il regarde, examine et se décide.

Un Supérieur, privé de cette qualité, est presque toujours gouverné ; et, par un second malheur, c'est ordinairement un mauvais guide qui lui donne la main, un religieux adroit qui, le prenant par son faible, le mène et le tourne au gré de ses vues intéressées.

6° Un esprit modeste, que l'orgueil n'aveugle point, que l'opiniâtreté ne rend point inflexible ni les préventions intraitable ; prêt à tout écouter et à profiter de tout dans la condition qu'il y aura toujours pour lui beaucoup à apprendre, et qui préfère un bon conseil à tous les autres services.

Chez lui, au reste, la modestie et la docilité n'excluent point la prudence qui examine, avec la valeur et l'opportunité des avis, les motifs et la compétence de ceux qui les donnent. Sans la prudence, qui suppose et résume les six qualités requises dans l'esprit du Supérieur, à quoi serviraient tous les conseils? « Parler de la sagesse à un « insensé, c'est entretenir un homme qui s'endort ; à la « fin du discours, il vous dit en s'éveillant : Qui est celui-« ci? et que me veut-il? (1) »

## ARTICLE V

### CINQUIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : BIEN CONDUIRE LES ENTREPRISES

#### 1

*Universaliser le bien.*

En tout et toujours on doit chercher la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien du prochain, et cela

(1) *Eccli.* XXII, 8.

pour deux raisons : la première, parce que, dans l'impuissance où l'on est de tout faire, il faut au moins choisir le mieux ; la seconde, parce que, selon la parole de saint Ignace, le bien est d'autant plus divin qu'il est plus universel

Donc, dans les œuvres, préférez ce qui est plus conforme à l'esprit de votre institut à ce qui y convient moins ; ce qui est prescrit, ce pourquoi vous êtes envoyé, à ce qui est de surérogation et de conseil. Ne vous ingérez pas dans les choses dont vous n'êtes pas chargé, alors surtout que vous éveilleriez la critique, sans une vraie nécessité. Ne vous ingérez pas non plus dans celles où vous exposeriez votre vertu à quelque péril. Je préfère, disait saint Ignace, une once de bien fait avec sécurité à cent livres fait avec risques pour son âme.

Préférez le certain à l'incertain, ce qui a plus de chances de succès à ce qui en a moins, le plus utile au moins utile, le plus durable au moins durable, ce qui est urgent à ce qui peut se différer, ce qui s'expédie facilement à ce qui demande plus de temps et de peine, ce que vous conduirez à terme à ce que vous laisseriez imparfait et inachevé.

Préférez ce dont nul ne se soucie ou ne viendrait à bout à ce que d'autres feront volontiers et aussi bien. Les saints avaient un tact merveilleux pour découvrir les œuvres à faire et délaissées, et une charité infinie pour amener au festin du Père de famille tout ce qui gît dans les carrefours ou se cache dans les réduits de la misère. Ces œuvres et ces institutions tournent, elles aussi, à la plus grande gloire de Dieu, sinon à cause du bien qui en rayonne plus loin avec des résultats plus considérables, du moins à cause de l'édification qu'elles donnent et des bénédictions qu'elles attirent sur les communautés qui les entreprennent ou comme principales ou comme accessoires. Préférez le spirituel au temporel, le plus digne au moins digne, soit dans les personnes, soit dans les choses ;

ce qui est abandonné à ce qui est secouru d'ailleurs ; les œuvres purement ecclésiastiques à celles où se mêle l'administration civile.

Préférez les hommes qui ont des instruments et comme des centres d'action pour le bien ; ceux qui, par leur rang élevé, leurs talents, leur profession, leurs relations extérieures, exercent sur leurs concitoyens une grande influence, peuvent seconder ou entraver beaucoup, et qui, une fois gagnés, formeront l'opinion et entraîneront après eux la multitude ; ceux qui, selon la droiture ou la perversité de leur cœur, selon aussi leur sympathie ou leur antipathie pour la religion font régner ou laissent périr la moralité et la foi parmi les personnes dont ils disposent ; ceux en qui l'on découvre des germes de vocation pour l'état ecclésiastique ou religieux, ou qui, à raison de la grâce dont Dieu les prévient, de leur caractère et de leur aptitude, entreprendront beaucoup pour la gloire de Dieu dès qu'ils auront été façonnés à la charité et au zèle ; ceux à qui la fortune, unie à la générosité, permet de devenir des auxiliaires ou des protecteurs, comme aussi ceux dont la parenté, l'amitié, la reconnaissance, font un devoir de cultiver la vertu avec des soins plus particuliers ; ceux dont la jeunesse, la trempe d'esprit, la position sociale, les divers avantages de la nature, peuvent devenir un piège à eux-mêmes et aux autres ; ceux qu'on prévoit devoir être constants dans le bien après leur éducation ou leur conversion ; certaines âmes d'élite qui, par leurs prières, leurs conseils, leurs exemples, peuvent beaucoup pour l'édification commune.

C'est-à-dire que, pour universaliser le bien dans les œuvres, il faut préférer le plus excellent, le plus nécessaire, le plus fécond en heureux résultats, sans s'écarter jamais de l'esprit de son institut.

## 2

*Savoir se contenter de ce qu'on peut.*

Il faut sans doute viser toujours haut, concevoir de nobles et vastes plans et s'efforcer de les réaliser, tendre à faire beaucoup et de grandes choses. Quand la grâce commence à opérer, c'est le moment de lui ouvrir de plus en plus les cœurs et de secouer son action ; après avoir coupé les branches, extirpez les racines ; après avoir arraché les vices, plantez et cultivez les vertus ; après avoir établi dans une sainteté commune, poussez jusqu'à la perfection.

Toutefois, ne l'oubliez jamais : quand on ne peut obtenir tout ce qu'on veut, on doit tâcher d'obtenir au moins ce qu'on peut. On vous refuse la pratique des conseils, obtenez au moins celle des préceptes ; on vous refuse les œuvres de piété, obtenez au moins la fuite des vices ; on vous refuse le sacrifice de tous les vices, obtenez au moins le sacrifice de quelques-uns, des plus scandaleux ; on vous refuse l'abolition et même la diminution du mal, obtenez au moins la prière, la dévotion à la Sainte Vierge ; on refuse la prière, obtenez au moins l'aumône ; on refuse tout, tâchez au moins de vous séparer amis, montrant de la bienveillance et faisant naître le désir d'une autre entrevue ; laissez agir Dieu et le temps, et vous expérimenterez bientôt que les hommes se lassent autant de refuser que de donner.

Quoiqu'il faille être magnanime et ne point reculer, il est pourtant des cas où la prudence veut que nous cédions et que nous donnions nos soins à d'autres personnes ou à d'autres œuvres.

On perd souvent à force de vouloir trop gagner.

Saint Ignace s'estimait trop heureux de diminuer au moins le nombre des crimes des femmes de mauvaise

vie, en leur offrant un asile. Saint François Xavier, voyant qu'il ne pouvait obtenir la conversion d'un riche négociant, lui arracha successivement un grand nombre de peaux pour ses pauvres.

Ne vous surchargez point d'affaires même bonnes et conformes à votre état ; n'essayez pas d'en traiter à la fois plusieurs de disparates, car : 1° une occupation excessive emporte le temps destiné aux exercices de piété ; 2° on ruine en pure perte sa santé et ses forces ; 3° la précipitation empêche de bien faire chaque chose ; 4° en ne se réservant rien pour l'étude, on se réduit bientôt à l'impossibilité de remplir convenablement certains emplois. Certes, n'est-il pas juste de réparer ses forces physiques et intellectuelles pour les dépenser au service de Dieu? N'est-il pas juste, surtout, de veiller à ne point laisser refroidir sa charité, en travaillant à réchauffer celles des autres? « Celui qui est méchant pour soi, dit l'*Ecclésiastique*, pour qui sera-t-il bon (1) ? » Et comment rallumera-t-il la lampe des autres, celui qui a laissé s'éteindre la sienne, faute d'huile?

## 3

*Prévoir tout ce qui peut être prévu.*

Un hiéroglyphe représente la prévoyance sous l'emblème d'un mûrier qui a sur ses branches une grue. C'est que le mûrier, le plus prudent de tous les arbres, fleurit le dernier, pour échapper à la gelée ; et que la grue, de peur d'être surprise, est toujours en sentinelle.

Ce n'est pas assez au Supérieur de voir, il faut qu'il prévoie. Que les inférieurs aient des vues courtes, cela peut être supportable ; le Supérieur doit toujours regarder au loin, et ne pas se renfermer dans les limites de son gouvernement. Qu'il consulte l'avenir plus que le présent ; qu'il

(1) *Eccli.* XIV, 5.

oublie ses intérêts pour ceux de la communauté, et ceux qui viendront après lui en jouiront. Il accepte cette œuvre, cet emploi ; mais ses successeurs voudront-ils, pourront-ils les continuer? Ne leur crée-t-il point une servitude, des embarras?

Dans la plupart des affaires, ce n'est pas tant la chose que la conséquence qui est à craindre : qui n'entend pas cela n'entend rien. La santé dépend plus des précautions que des remèdes : « Apprenez avant de parler ; prenez le « remède avant la maladie (1). » « L'habile homme a vu le « mal qui le menaçait, et s'est mis à couvert ; le malhabile « a passé outre, et a fait une grande perte (2).» «Jouissez « des biens dans les temps heureux, mais donnez-vous « de garde des temps fâcheux : car le Seigneur a fait l'un « et l'autre (3). »

Ce n'est point une prévoyance inquiète et soucieuse qu'on demande, mais une prévoyance attentive et vigilante, qui pense aujourd'hui pour demain et pour longtemps ; qui, sans donner à toutes les affaires la même importance ne néglige jamais les petites choses, parce qu'elle sait que de celles-là dépendent les grandes.

Ne pas réussir, c'est un malheur ; ne pas prévoir, c'est une faute.

Cette sentence de saint Ignace n'est pas moins pleine de sens : « On ne doit mettre la main à l'œuvre dans les « affaires, surtout dans les affaires publiques, exposées « aux regards scrutateurs et à la critique impitoyable de « la multitude, qu'après avoir prévu et ordonné les « moyens qui peuvent les conduire à bonne fin. De plus, « quand tout est prévu et discuté, il faut laisser la nuit « apporter un dernier conseil. »

On trouverait difficilement un saint ou un empereur qui ait porté plus loin la prudence. Il approfondissait

(1) *Eccli.* XVIII, 18.
(2) *Prov.* XXII, 3
(3) *Eccl.* VII, 14

mûrement et la nature des affaires, et le genre d'esprit de ceux avec qui il avait à traiter, et les résultats fâcheux ou favorables, puis l'opportunité du moment, les moyens propres à la réussite, quels obstacles l'attendaient, d'où ils venaient, comment ils pourraient être surmontés. Dans les choses graves, après les avoir méditées et soumises à la délibération d'un premier conseil pour le fond, il les soumettait, quelque temps après, à la délibération d'un second conseil pour l'exécution ; et, afin de s'assurer qu'il n'était guidé ni par la passion, ni par aucun intérêt propre, il les considérait comme lui étant étrangères et seulement proposées à son examen. Les lettres qu'il faisait écrire ou qu'il écrivait lui-même à ce sujet, passaient trois ou quatre fois sous ses yeux et sous sa plume. Doué d'une telle prudence et surtout d'une perspicacité qui lui découvrait de si loin les conséquences de ses démarches, il savait prendre quelquefois des résolutions qui, au premier abord, paraissaient étranges et presque opposées à celles qu'aurait prises un homme moins prévoyant ; ou bien, on le voyait choisir, pour en assurer le succès, des moyens en apparence tout à fait insuffisants ; mais les résultats, imprévus pour ceux qui ne les avaient pas calculés comme lui, démontraient la sagesse des plans qu'il avait suivis.

4

*Ne point raffiner en matière de prudence.*

« N'imitez point ces esprits singuliers qui se croient « sages en se faisant une prudence à part, laquelle ne res- « semble en rien à celle des autres ; ces faiseurs de systèmes « qui, fuyant toujours les routes battues, ne font cas que « des idées difficiles à trouver, bien qu'elles ne soient pas « toujours les plus sûres ; et qui, à force de creuser, de sub- « tiliser, d'écarter tout ce qui est vulgaire, sortent du bon « sens et tombent dans les chimères.

« C'est mal connaître la sagesse que de la chercher si « loin ; nous la trouvons en nous-mêmes, dans la manière « de juger du plus grand nombre, dans les principes de la « droite raison. Car la prudence ne varie pas comme les « modes ; elle est de tous les pays, elle est la même dans « tous les temps. On peut perfectionner les arts et les « sciences par de nouvelles découvertes et par les efforts « d'un génie inventif et profond, mais vouloir rendre la « sagesse plus parfaite par des raffinements et des spé- « culations, c'est l'altérer et la détruire. Ceux qui n'en « possèdent d'autre qu'une de leur invention et qu'ils « prétendent leur être propre, sont bien loin de leur compte, « s'ils se persuadent être véritablement sages (1). »

Qui veut se montrer sage en tout, montre souvent qu'il ne l'est en rien. La plus grande science est de savoir être ignorant à propos. Il n'est rien de plus difficile ni de plus nécessaire que de modérer la sagesse. Tout conspire contre celui qui croit être plus sage que les autres, soit par envie, soit pour défendre leur ignorance, soit parce qu'ils tiennent pour suspect ce qu'ils ne sauraient pénétrer.

« Ne jamais négliger l'occasion d'opérer un bien pré- « sent, par l'espérance incertaine d'en procurer un plus « grand dans l'avenir ; car c'est un artifice subtil du « démon de nous faire concevoir des desseins qui parais- « sent grands et commencer des choses admirables, pour « nous détourner d'un bien commun et ordinaire que « nous aurions pu faire » (2).

« Il ne faut pas non plus se faire une affaire de ce qui « n'en est pas une. Il y a des gens qui s'embarrassent de « tout, d'autres qui ne s'embarrassent de rien. La prudence « ressemble plus qu'on ne croit à la simplicité qui suit son « chemin, sans se détourner ni à droite ni à gauche, pour

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 11e (Paris, Lacroix, 1835, p. 213).
(2) X. de Franciosi, *L'Esprit de Saint Ignace* (Montreuil-sur-mer, Delambre, 1898), cap. 9 (Prudence), n° 25.

« voir ce qu'on dit, ce qu'on pense ou ce qu'on fait. On ne « doit jamais éplucher les choses, surtout celles qui ne sont « guère agréables; c'est une espèce de fureur que d'aller « chercher des sujets de chagrin; c'est faiblesse que de « n'être jamais content de soi, comme c'est folie d'en être « trop content; on doit être au-dessus et non au-dessous « de ses affaires (1). »

Quand on s'est déterminé, après une délibération raisonnable, il ne faut pas, à parler en général, admettre des craintes, des perplexités, des irrésolutions, si ce n'est qu'on vînt à découvrir qu'on s'est trompé et qu'il est encore temps de réparer cette erreur involontaire. Il y a un certain sens droit qui fait qu'on prend son parti nettement : « Dieu a fait l'homme droit, et il s'est embarrassé « de questions infinies (2).» Il reste à notre nature, même après sa chute, quelque chose de cette droiture : c'est par là qu'il faut se résoudre, et ne point s'abandonner toujours à de nouveaux doutes.

Gracian développe ainsi cette maxime : Croire au cœur, surtout quand c'est un cœur de pressentiment.

« Quelques-uns ont un cœur qui leur dit tout, marque « certaine d'un riche fonds : car ce cœur les prévient tou- « jours et sonne le tocsin aux approches du mal, pour les « faire courir aux remèdes. Il ne faut pas dédire notre « cœur, attendu qu'il a coutume de pronostiquer ce qui « nous importe davantage. C'est un oracle domestique : « il semble avoir le soin de tout ce qui est nécessaire pour « conserver l'homme (3). »

Et ailleurs : « Un sage a compris toute la sagesse en ce « précepte : *Rien de trop*. L'orange qui est trop pressurée « donne un jus amer. L'esprit même s'épuise à force de se « raffiner. A vouloir tirer trop de lait, on fait venir le « sang (4). »

(1) Gracian, *Homme de cour*, max. div.
(2) *Eccl.* VII, 29.
(3) *Homme de cour*, max. 178.
(4) *Ibid.*, max. 82.

## 5

*Saisir les occasions et les temps.*

« Chaque chose a son temps, et tout passe sous le soleil « dans l'espace qui lui est marqué. Il y a le temps de « naître et le temps de mourir, le temps de planter et « le temps d'arracher. Dieu même fait tout en certain « temps (1). Chaque affaire a son temps et son occasion, « et la vie de l'homme est pleine d'afflictions, parce qu'il « ne sait point le passé, et qu'il n'a point de messagers « qui lui annoncent l'avenir (2). »

Il faudrait transcrire toutes les histoires pour marquer ce que peuvent, dans les choses humaines, les temps et les contre-temps. Nul ne fait ce qu'il veut : une force majeure domine partout. Les moments passent rapidement : qui les manque, manque tout. Si toutes les choses dépendent du temps et de l'occasion, la science des temps et des occasions est donc la vraie science des affaires et le vrai ouvrage du sage. Aussi est-il écrit : « Que le cœur du sage « connaît le temps et règle sur cela son jugement (3). » Et ailleurs : « Mon fils, observez les temps et évitez le mal (4). »

Ce mot est digne de saint Ignace : « Il faut suivre le « cours de la Providence, non aller contre ses ordres ; « c'est à nous de nous accommoder au temps, sans vou- « loir exiger que le temps s'accommode à nous ; comme « c'est à nous de nous plier aux affaires, sans prétendre « que les affaires se plient à nous. » Savoir s'adapter aux personnes, aux lieux, aux circonstances, en un mot, au temps, c'est tout savoir. Le temps découvre les secrets, le temps fait naître les conjonctures, le temps révèle les

(1) *Eccl.* III, 1, 2, 11.
(2) *Eccl.* VIII, 6-7.
(3) *Eccl.* VIII, 5.
(4) *Eccli.* IV, 20.

expédients, le temps confirme les bons desseins : il n'y a pas de meilleur conseiller que le temps.

Pour ne rien heurter ni précipiter, il faut donc épier les occasions les plus favorables et les saisir à propos : le succès dépend souvent d'un moment. Connaissez, choisissez et exécutez promptement : ces trois mots résument les principales fonctions de la prudence. Dans toutes les affaires, en effet, il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir ; la prudence doit donc étudier sérieusement les moyens et mettre résolument la main à l'œuvre.

Il y a quelques affaires qui, pour être bien conduites, demandent de la précipitation ; un plus grand nombre qui demandent de la vigueur ; presque toutes de la patience. En général, il faut user de lenteur, quand le délai ne peut causer aucun préjudice, et qu'on reconnaît qu'en temporisant les desseins se mûriront et les conjonctures se présenteront. Dans ce sens, Auguste disait : Hâtez-vous lentement. Mais il faut user de promptitude et de diligence lorsqu'on est assuré d'un plein succès, et, à plus forte raison, lorsque le retard pourrait amener des difficultés. C'est le cas de dire avec saint Ignace : « Ne ren-« voyez pas au soir ce que vous pouvez faire le matin, ni « au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même, si « vous ne voulez le faire avec plus de peine et moins de « fruit, ou l'oublier entièrement, ou rencontrer des obsta-« cles suscités par l'enfer ou nés du changement des « dispositions. »

### 6

*Ne se montrer pas d'abord entièrement.*

C'est un grand art de savoir se ménager, de s'effacer quelque temps et de se déclarer à propos, de s'avancer régulièrement et de proche en proche, de s'affermir avant que de s'étendre, de ne faire un second pas qu'après avoir

consolidé le premier. La comparaison du gouvernement passé avec le présent et du prédécesseur avec le successeur est toujours dangereuse, lorsqu'on ne retrouve pas dans le dernier ce qu'on trouvait dans le premier; il est donc nécessaire d'étudier d'abord ce qui plaisait ou déplaisait, ce qui était accordé ou refusé, et de dissimuler si bien son plan de conduite, son caractère même, qu'il semble que c'est toujours la même main qui tient les rênes. Les vertus mêmes passent pour vices aux yeux de certains, lorsqu'elles se montrent brusquement, sans que la transition ait été ménagée.

Ne vous annoncez pas comme un censeur sévère qui damne tout le monde, ou comme un réformateur qui veut tout bouleverser. Montrez-vous plein d'affabilité et de bienveillance, toujours mais surtout à votre début. Que votre zèle soit discret, peu empressé, peu ardent. Plus vous voudriez obtenir avec empire et comme d'assaut, moins on serait disposé à vous accorder. Ne demandez en commençant que ce que chacun peut et veut vous donner, peu à la fois et le moins opposé aux vices que vous avez dessein de déraciner : si l'on est disposé à sacrifier d'abord quelques vices, évidemment ce sont ceux auxquels on tient le moins ; cette victoire facile donnera du cœur et attirera des grâces.

Ne prodiguez pas vos visites, pour les faire apprécier ; faites-vous désirer. Conversez avec modération et modestie, plutôt moins que trop. Examinez vos paroles, avant de les livrer à la circulation, comme si tout devait être scruté et divulgué par vos ennemis. Ne pas dire tout ce qu'on pense, ne s'ouvrir qu'avec mesure, est un des plus sûrs moyens de se concilier l'estime et le respect. Ne vous hâtez pas d'affirmer ce qui est incertain, de peur de subir plus tard la honte d'une rétractation ou d'être soupçonné de légèreté et peut-être de mensonge. Dans les conversations, il faut savoir expédier honnêtement les importuns et trouver un motif plausible de se retirer.

On ne doit pas craindre, pour le bien, de faire entrevoir son mérite et son savoir. Gardez-vous de laisser croire que vous mendiez la gloire ou l'argent. Soyez reconnaissant, mais sans être adulateur.

Parlez toujours des choses divines avec dignité, jamais jusqu'à satiété. On peut, jusqu'à un certain point, appliquer aux conversations saintes ce que dit Gracian des entretiens profanes : « Il faut laisser les gens avec le « nectar sur les lèvres. Le bon est doublement bon, quand « il y en a peu. Jusque dans la soif du corps, c'est un « raffinement que de la provoquer, et de ne la contenter « point entièrement. Gardons toujours quelque chose de « nouveau, pour paraître le lendemain : à chaque jour « son échantillon ; c'est le moyen d'entretenir d'autant « plus son crédit qu'on ne laisse jamais voir les bornes de « sa capacité. Pittacus avait raison de dire que la moitié « est plus que le tout, attendu qu'une moitié en montre, « et l'autre en réserve, vaut mieux qu'un tout déclaré. « Que tout le monde vous connaisse, soit; mais que per- « sonne ne vous connaisse à fond. Par cette industrie « votre peu paraîtra beaucoup, et votre beaucoup in- « fini (1). »

## 7

*Ménager les esprits.*

On gagne l'affection et l'estime en rendant des visites, en demandant des conseils, en confiant quelques secrets peu importants, en donnant des louanges.

Veillez à ne jamais froisser par vos discours et vos démarches les hommes constitués en dignité et ceux qui peuvent vous servir ou vous nuire beaucoup. Sauf le devoir, abstenez-vous de blâmer ce qu'ils font et disent de répréhensible. Dissimulez leurs torts à votre égard ; en

(1) *Homme de cour,* max. 94.

jetant un voile sur le mal, appliquez-vous à faire ressortir le bien ; tout leur sera répété.

N'entreprenez la conversion d'un personnage fier ou susceptible qu'avec des chances probables de succès, car, le premier pas manqué, tout retour devient impossible ou très difficile. Avant de vous ouvrir avec lui, faites-vous une idée juste de ce qu'il est, de son caractère, de ses antécédents, de ses préjugés.

En entrant dans un pays, prenez une connaissance exacte de ses mœurs par son histoire, par les conversations que vous tâcherez d'avoir avec des hommes habiles, par vos propres observations.

Quoiqu'il faille se conformer aux usages, non à la folie du vulgaire, accommodez-vous autant qu'il vous sera possible aux habitudes locales, au langage, aux sentiments ; n'hésitez pas à laisser un grand bien, ou du moins à l'ajourner, plutôt que de heurter les idées reçues. La conformité des goûts gagne et attire, on se défie moins de celui qui a la même manière de penser et d'agir. C'est ce que saint Ignace appelle entrer par la porte des autres pour les faire sortir par la sienne.

Si la division règne dans le pays, demeurez neutre. Ne laissez pas ignorer que vous êtes l'homme de Dieu, non l'homme d'un parti.

Détruisez les préjugés et réformez les mœurs avec circonspection et réserve. Montrez combien est doux et facile ce que les mondains regardent comme dur et intolérable. Donnez des motifs tirés des intérêts temporels, avant de donner ceux tirés des intérêts spirituels et éternels. Imitez l'ange gardien qui fortifie l'âme, l'éclaire, lui donne confiance, ne la presse point trop, tempère l'amertume des reproches par la suavité des consolations. Imitez aussi la marche du démon, pour faire servir au salut des âmes ce qu'il fait servir à leur perte : talents, fortune penchants, caractère. Les grands, on les apprivoise par les soumissions et les respects ; les égaux on les attire

par les témoignages d'amitié et de sympathie ; les inférieurs, on les soumet par les services ou par l'ascendant de l'autorité. Offrez aux ambitieux l'appât de la gloire immortelle, aux avares la perspective des trésors célestes, aux voluptueux les délices inénarrables de la patrie.

Avec les railleurs et les moqueurs, la pire de toutes les espèces d'hommes et la plus inaccessible à la vérité, il ne faut ni perdre le temps, ni jeter des perles devant les pourceaux, ni les rendre plus coupables : passez outre.

L'homme de qualité vous fera bon accueil, tant qu'il pourra croire que vous ignorez le vice caché de son âme ; dissimulez donc ce que vous savez sur sa conduite, tâchant de vous ménager pour le moment opportun.

Entretenir des relations étroites et suivies avec des hommes ouvertement impies, ou réputés immoraux, ou même simplement indifférents en fait de pratique religieuse, ce serait tout à la fois un défaut grossier de tact, un scandale et une sorte d'outrage pour tous les vrais chrétiens du pays : la protection ni l'aumône ne doivent s'acheter à ce prix.

## 8

*Consolider les œuvres.*

Comme le vice le plus inhérent, si l'on peut parler de la sorte, aux institutions humaines, est leur propre caducité, celui qui sait conserver et perpétuer les œuvres a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui les crée et les multiplie. Prenez donc votre temps et vos mesures pour assurer le succès et la durée de vos œuvres, pour les asseoir solidement, pour les transmettre fortes et vivaces à vos successeurs : le temps manque aux choses qui veulent se passer du temps. Il vaudrait mieux ne les point entreprendre que de les précipiter et de les établir sur des bases ruineuses ; car, une fois tombées,

on ne pourra de longtemps les relever ou en fonder d'analogues.

Entourez-vous d'hommes influents, consultez ceux qui peuvent vous assister de leurs lumières, faites-les entrer dans vos œuvres à titre d'agents ou de protecteurs. Vous avez dû, dès le début, vous informer auprès d'eux du caractère du pays, des vices qui y dominent, du bien qui est à faire ; prenez encore leur avis sur les obstacles à écarter et sur les moyens à combiner. Plus vous intéresserez de personnes et de familles à vos entreprises, plus elles auront de chances de succès et de stabilité.

Non qu'il faille se fier aveuglément aux hommes et compter toujours sur leur fidélité et leurs promesses. Voici une parole de Saavedra pleine de vérité : « Une « résolution fondée sur des principes qui dépendent « d'une volonté étrangère ne peut être assurée. Nous « nous trompons souvent en ce point, présupposant que « les autres ne feront rien contre la religion, la justice, « la parenté, l'amitié, l'honneur, l'intérêt même, sans « considérer que les hommes n'agissent pas toujours « comme ils le devraient ou comme il leur serait plus « expédient, mais selon leurs sens et leurs passions. Aussi « ne doit-on pas mesurer leurs actions à la raison seule- « ment, mais encore à la malice et à l'injustice dont le « monde offre tant d'exemples (1). » Cette parole doit être surtout pesée par les religieux, charitablement portés à juger de la probité et de la sincérité des séculiers par la leur.

En fait de fondations, suivez la maxime de saint François de Sales, *peu et bien*. Durant les treize années qu'il vécut encore depuis l'établissement de la Visitation, il n'accepta que douze fondations et en refusa trois fois autant, répétant son mot favori, *peu et bien*. Il craignait

(1) *Idea principis christiano-politici*, symb. 37.

de confier les monastères à des Supérieures inexpérimentées, convaincu que tout dépend des Supérieures. « Elles « naissent à peine à la piété, disait-il, laissez-les s'affermir « un peu dans leur vocation. Ayons patience, et nous « ferons assez, si ce peu que nous ferons est au gré du bon « Maître. Il vaut mieux qu'elles croissent par les racines « des vertus que par les branches des maisons. En « seront-elles plus parfaites, pour avoir beaucoup de « monastères? Je vois que la plupart des Ordres se sont « par là relâchés de l'observance. La plus grande gloire « de Dieu est le spécieux prétexte de cette multiplica- « tion, mais l'amour-propre n'y est-il pour rien? »

S'il s'agit de constructions, voici la méthode suivie et conseillée par la mère Rivier, fondatrice de la Présentation.

Après avoir ébauché le plan de l'édifice avec ses dépendances, chargez tous les officiers de désigner par écrit les dispositions qu'ils désirent pour la commodité, la salubrité, l'agrément ; que la communauté réunie fasse ses observations sur ces notes ; consacrez quelque temps à ordonner tout selon le vœu de chacun ; il ne vous restera plus qu'à demander à l'architecte un plan définitif.

Combien cette méthode préviendrait de changements capricieux et ruineux, en mettant de l'ensemble et de la commodité dans l'édifice !

## 9

*Ne s'étonner de rien et ne jamais se déconcerter.*

Dans les difficultés et les revers, relevez toujours la tête ; ne les envisagez que pour vous instruire, non pour vous affliger. Le vrai courage consiste à prévoir et à envisager les périls et les obstacles, à écarter ceux qu'on peut écarter, à mépriser et affronter ceux qui sont inévitables.

Il ne faut pas moins de cœur dans l'adversité que dans le danger. Quiconque n'a pas assez de sang-froid pour se rendre compte de la situation et mesurer sur elle les moyens qu'il a de la dominer, ne pourra ni supporter la vue des maux qui viendront sur lui, ni réparer sur-le-champ ses fautes, ni imaginer de nouveaux expédients, ni poursuivre son plan avec une imperturbable persévérance ; et souvent son irrésolution sera pire que ses erreurs.

Le découragement provient toujours ou de faiblesse d'âme, ou de défaut de foi ; il ôte au Supérieur toute l'énergie dont il a besoin, et le renferme dans un cercle fatal dont il ne peut plus sortir : il se décourage, parce qu'il ne réussit pas ; il ne peut réussir, parce qu'il est découragé. Il y a peu d'affaires que l'esprit ne surmonte, ou que le temps et l'occasion ne facilitent ensuite insensiblement. La plupart des affaires manquées ne l'ont été que pour avoir été jugées trop tôt désespérées.

Ceux qu'on veut attirer à Dieu sont des malades et des frénétiques, non des hommes sains et tranquilles : avec cette persuasion, rien ne surprend. Priez pour eux ; dissipez par vous-même ou par d'autres leurs préventions ; dites en public du bien d'eux.

« Une marque évidente qu'une entreprise vient de « Dieu, c'est quand elle est beaucoup contredite. Où il « y a de violentes oppositions, on recueille d'ordinaire les « plus grands fruits ; et jamais on ne navigue mieux « qu'en marchant contre le vent. On ne peut rien faire « qui soit digne de Dieu, sans que le monde s'agite et « que l'enfer se déchaîne. Qui veut faire beaucoup pour « Dieu, doit bien se garder d'être trop sage. Si les « Apôtres eussent consulté la prudence humaine, jamais « ils n'eussent entrepris la conversion du monde. Qui « craint trop les hommes, ne fera jamais rien de grand « pour Dieu. Quand la chose n'est pas de soi mauvaise, « la laisser à cause de quelques abus ou de quelques

« inconvénients, c'est renoncer à une bonne partie de la « gloire qu'on pourrait rendre à Dieu. Ce qui est facile « se doit entreprendre comme s'il était difficile, et ce qui « est difficile comme s'il était facile : l'un, de peur de se « relâcher par trop de confiance ; l'autre, de peur de se « laisser abattre par trop de défiance. Comptons sur « Dieu comme si tout dépendait de lui et rien de nous, « et travaillons néanmoins comme si nous devions tout « faire et Dieu rien. Au reste, comme ce n'est pas sur la « facilité, mais sur la difficulté que se mesure le résultat, « on a le droit d'estimer qu'on a fait plus en faisant peu « sur une nature ingrate et rebelle qu'en faisant beau- « coup sur une nature docile et traitable (1). »

Nous donnerons à ces maximes leur développement au Traité de la patience dans les contradictions, qui termine cet ouvrage.

## ARTICLE VI

### SIXIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : ÊTRE DISCRET

Importance de la discrétion. — Objet de la discrétion du côté du Supérieur. — Objet de la discrétion par rapport aux inférieurs. — Légitimes manières de pratiquer la discrétion.

#### PARAGRAPHE PREMIER

#### *Importance de la discrétion.*

1

*La discrétion est un des fondements nécessaires d'un gouvernement sage.*

Ne point mentir, mais ne pas dire toutes les vérités : les unes, parce qu'elles vous importent à vous-même ; les autres, parce qu'elles importent au prochain. Rien ne

(1) Saint Ignace, cf. X. de Franciosi, *L'esprit de Saint Ignace* (Montreuil-sur-mer, Delambre, 1898), ch. II (Espérance), n° 22, p. 24-25.

demande plus de circonspection que la vérité : car c'est se saigner au cœur que de la dire ; on paie tribut à autant de gens que l'on se découvre. Quiconque est incapable de porter un secret, est incapable de gouverner ; il a perdu le premier titre à la confiance, ses plus beaux talents restent inutiles.

Ne dites donc jamais votre secret, et surtout ne trahissez jamais le secret d'autrui. « Il est bon de cacher « les secrets du roi (1). » Le secret des conseils est une imitation de la sagesse profonde et impénétrable de Dieu : « On ne peut connaître la hauteur des cieux, ni la « profondeur de la terre, ni le cœur des rois (2). » Un cœur sans secret est une lettre ouverte, chacun peut y lire à souhait : « Le sage a sa langue dans son cœur », parce qu'il ne parle qu'avec discrétion ; tandis que « l'insensé a son cœur sur sa langue (3) », épanchant sans discernement tout ce qu'il pense.

Il n'y a point de force où il n'y a point de secret. « Celui qui ne peut retenir sa langue est une ville sans « murailles (4) », qu'on attaque et qu'on enfonce de toutes parts. Si trop parler est un caractère de folie, savoir se taire est un caractère de sagesse et le sceau de la capacité. Où il y a du fonds, les secrets sont insondables : car il faut qu'il y ait de grands espaces là où peut tenir à l'aise tout ce qu'on y jette. « Le fou même, s'il sait se taire, passera pour sage (5). » Le sage interroge plus qu'il ne parle : « Faites semblant de ne pas savoir « beaucoup de choses, et écoutez en vous taisant et en « interrogeant (6). » Ainsi, sans vous découvrir, vous découvrirez les autres. Le désir de montrer qu'on sait empêche de parvenir à des connaissances utiles. Il faut donc parler avec mesure : « L'insensé dit d'abord tout

(1) *Tob.* XII, 7.
(2) *Prov.* XXV, 3.
(3) *Eccli.* XXI, 26.
(4) *Prov.* XXV, 28.
(5) *Prov.* XVII, 28.
(6) *Eccli.* XXXII, 12.

« ce qu'il a dans l'esprit, le sage réserve toujours quelque « chose pour l'avenir (1). » L'un ressemble à un vaisseau vide qui résonne fort et longtemps, l'autre à un vaisseau plein qui ne fait que peu de bruit.

Saint François Xavier avait pour principe de ne jamais raconter à un autre ce qu'il ne voudrait pas lui raconter, s'il prévoyait qu'il dût devenir un jour son ennemi.

## 2

*La discrétion est souvent une obligation de conscience.*

On peut être obligé au secret 1° par le droit divin : ainsi les confesseurs sont tenus au secret le plus strict et le plus sacré ; 2° par le droit naturel : quand on ne pourrait découvrir une chose secrète, sans occasionner au prochain quelque dommage dans son corps ou dans son âme, dans ses biens ou dans sa réputation ; 3° par une promesse ou une convention tacite : les Supérieurs à l'égard de leurs inférieurs, les amis à l'égard de leurs amis.

La violation du secret prend un caractère de gravité qui peut en faire un péché mortel, lorsque deux conditions concourent et s'unissent : 1° l'importance de la matière du secret ; 2° l'absence d'une juste cause de manifestation. Or, d'après les théologiens, les justes causes de manifestation sont : 1° la concurrence d'une loi d'un ordre plus élevé ; 2° un préjudice notable pour le public ou pour un particulier ; 3° le dommage spirituel ou temporel qui menace l'individu intéressé au secret ; 4° un préjudice considérable que subirait le dépositaire du secret ; 5° le consentement donné par les membres d'une communauté pour le bien général.

Deux sortes de secrets excluent sans aucune exception l'application de ces justes causes : le secret de la

(1) *Prov.* XXIX, 11.

confession et celui résultant du compte de conscience.

Un Supérieur, généralement parlant, n'a pas le droit d'exiger de ses inférieurs la révélation du secret naturel, attendu que le droit naturel passe avant le droit positif. Dans certains cas toutefois, il le pourrait pour une des raisons exposées ci-dessus et que nous avons dit être une juste cause. Mais alors: 1° qu'il y ait réellement un bien procuré ou un mal évité, par exemple, la correction du coupable ou la justification du révélateur ; 2° que le bon effet attendu surpasse ou égale le mauvais qui va frapper l'individu ; 3° que l'intention soit droite et pure ; 4° qu'on ne dise que la vérité, ce qui est appuyé sur un témoignage solide ; 5° qu'on ne mêle ni exagérations, ni commentaires, ni interprétations fausses et défavorables ; 6° qu'on ne confie la chose qu'à des personnes consciencieuses et discrètes.

### PARAGRAPHE 2

### *Objet de la discrétion du côté du Supérieur*

#### 1

*Les confidences et les fautes de ses inférieurs.*

1° Jamais rien qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, puisse porter la moindre atteinte aux confidences faites dans l'ouverture de conscience. Règle, confiance, autorité, tout serait ruiné au moment même, et chacun voudrait user de représailles en se donnant carrière sur votre compte.

2° Tenez soigneusement sous clef vos lettres et vos notes ; n'exposez pas les indiscrets à la tentation délicate de lire ce qu'ils ne peuvent lire sans péché, ni les religieux désignés dans ces lettres ou ces notes au danger de voir leurs secrets trahis et leur réputation compromise.

3° Ne laissez point parvenir, sans une vraie utilité, les fautes de vos religieux à la connaissance des Supérieurs majeurs ou ecclésiastiques, et des confesseurs ou directeurs. Sainte Chantal, traitant de la correction et indiquant les cas où il faut recourir à l'évêque, fait cette recommandation : « Que la Supérieure avertisse l'évêque. « Ce point mérite considération entre tous les autres ; « car porter dehors, sans une grande nécessité et précipi- « tamment, les défauts des sœurs, serait une indigne im- « prudence. N'ayez point recours au dehors, mes chères « filles, pour faire au père spirituel ou au confesseur des « plaintes frivoles et des lamentations sans fondement, « qui ne servent qu'à faire mésestimer la religion et ceux « qui la gouvernent. Certes, nous devons être jalouses « de conserver l'honneur et la bonne odeur des maisons « religieuses, qui sont les familles de Dieu. Prenez garde « à ceci, comme à un point essentiel et qui oblige à resti- « tution. »

4° Ne déclamez point, même en général et sans nommer les coupables, en présence de la communauté, contre des fautes dont on sera venu vous faire l'aveu en secret, à moins d'une permission librement donnée.

5° Ayez la délicatesse de ne jamais reprendre ou avertir, hors de votre chambre, ceux qui vous auront ouvert confidentiellement leur cœur : point d'allusion.

6° Êtes-vous dans la nécessité de prendre conseil pour la conduite à tenir envers un religieux dont la faute ou l'état vous sont connus autrement que par la confession ou le compte de conscience, choisissez un religieux grave, prudent, discret. Saint Ignace, s'étant aperçu qu'il avait révélé à deux conseillers la faute d'un religieux, lorsqu'il eut suffi de la révéler à un seul, manda aussitôt son confesseur. Assez souvent même, on peut, sans nommer le coupable, demander le conseil nécessaire.

7° Ne découvrez à personne le jugement que vous portez sur un tiers, lorsque vous avez sujet de croire que ce

tiers, l'apprenant, se tiendrait pour offensé. Abstenez-vous encore de répéter le jugement qu'un religieux a porté sur un autre, soit qu'il ait répondu à une de vos questions, soit qu'il ait émis spontanément son sentiment en votre présence.

2

*Ce qui intéresse une tierce personne.*

1° Ne profitez point du compte de conscience pour vous informer de la conduite des autres : cela dégénérerait en espionnage, et ferait à bon droit appréhender à chaque religieux d'être traité par ses frères comme lui-même les traite. Tout pour celui qui est là, rien pour les absents, sauf des cas très rares.

2° On ne doit presque jamais obliger le complice à nommer son complice, dans l'ouverture de conscience. S'il le nomme, à moins de circonstances très graves, regardez la déclaration comme non avenue et faites semblant de ne l'avoir pas entendue : vous gagnerez la confiance des deux. La pratique de l'Eglise, qui défend au confesseur, sous peine de péché mortel, de demander le nom des complices, sans aucune exception, peut vous aider à comprendre les motifs et la nécessité de la discrétion en pareille matière, alors même que l'ouverture n'a point lieu au tribunal de la pénitence.

3° De peur d'amener insensiblement le religieux qui vous ouvre sa conscience à révéler ce qu'un autre lui a confié sous le secret, soyez réservé à provoquer des explications ou des confidences. N'abusez ni de votre position ni de l'ingénuité de quelques-uns. Plus tard, réfléchissant sur ce qu'ils vous ont dit dans l'épanchement d'un cœur sans défiance, et peut-être accusés par ceux qui croiraient ressentir le contre-coup d'une révélation, ils rougiraient de leur facilité, et prendraient la résolution d'opposer désormais à vos questions le silence ou

l'artifice. Faites-vous une règle invariable de n'interroger que sur les points nécessaires ou notablement utiles ; c'est la règle des confesseurs à l'égard de leurs pénitents, pour prévenir tout abus de confiance.

4° Quoiqu'il faille se défendre de toute prévention défavorable et de tout soupçon, il est néanmoins des conjectures si plausibles et d'une telle gravité, qu'il peut être à propos et même nécessaire de s'en éclaircir. Dans ce cas, conférez avec des hommes sages de vos craintes et de vos doutes ; demandez-leur ce qu'ils pensent de l'individu et du fait en question ; mais n'oubliez pas de leur dire qu'ils sont tenus, comme vous, au secret le plus inviolable.

5° Lorsqu'on vous a mis sur la trace d'une faute, ne nommez point celui qui vous a averti, ne citez aucune de ses paroles, n'employez la confrontation qu'à l'extrémité. Une imprudence sur ce point dénoterait l'absence du tact le plus vulgaire, et jetterait au sein de la communauté un germe fécond de division et d'antipathie. Mieux vaut fermer les yeux pendant quelque temps sur des écarts individuels et cachés ; tôt ou tard, en cherchant l'occasion, vous prendrez sur le fait.

## 3

*Les affaires du gouvernement intérieur et les lettres.*

1° Gardez le silence sur les questions débattues en conseil : vous l'exigez, pour de bonnes raisons, des consulteurs ; ils n'ont pas de moindres raisons de l'exiger de vous.

2° Ne laissez pas percer votre intention d'élever un religieux à telle charge ; car, outre que vous pourriez éveiller la jalousie et la critique, quelle peine ne causeriez-vous pas au sujet, si vous veniez à changer de résolution!

3° S'il s'agit d'une entreprise, souvenez-vous qu'un

projet éventé est ordinairement un projet traversé, les mauvais esprits et les esprits faux ne manquant guère de le trouver détestable et de susciter mille difficultés. Tout homme qui déclare son dessein, appelle sur lui la censure ; et s'il ne réussit pas, il est doublement malheureux. Il faut imiter la conduite de Dieu, qui tient les esprits en suspens.

4° Vous ne pouvez en aucun cas lire ni vous faire lire les lettres adressées par un inférieur à un Supérieur majeur, ou par un Supérieur majeur à un inférieur. Le canal de cette communication doit rester parfaitement libre.

5° Dans les communautés de femmes qui relèvent d'un Supérieur ecclésiastique, la Supérieure doit également laisser libre la communication par lettres entre ses religieuses et leur Supérieur, ayant soin toutefois de rappeler la parole de saint Vincent de Paul à ses filles : « Demander l'avis de tant de personnes, c'est ressembler aux plaideurs qui cherchent matière à chicane. » Une Supérieure doit rarement permettre un échange suivi de lettres ou de billets avec le confesseur ordinaire et même extraordinaire ; si elle a un juste sujet de craindre, qu'elle intercepte d'abord les lettres ; et si les soupçons redoublent, qu'elle y jette un coup d'œil.

6° Nul doute que vous n'ayez le droit d'ouvrir les lettres adressées à vos religieux : chacun y a consenti, le bien l'exige. Cependant la discrétion veut qu'en certains cas, pour les affaires de famille, dès que l'écriture est une fois connue, on se contente au plus de briser à demi le cachet. Entr'ouvrez à peine les lettres que le religieux adresse à sa famille : Lancicius désire qu'on donne quelquefois cette marque de confiance, pour les lettres qui partent ou arrivent, aux religieux d'une grande autorité et d'une vertu reconnue. Il désire aussi, pour la consolation des religieux, qu'on se hâte de mettre à la poste les lettres qui partent et de distribuer celles qui arrivent (1).

(1) *De conditionibus boni Superioris*, Turin, Marietti, 1901, cap. 19.

7° Quant aux lettres qui ont trait à la conscience, reçues ou envoyées, ces lettres étant souvent aussi confidentielles que la confession, et pouvant être considérées quelquefois comme le complément du ministère exercé par le religieux-prêtre, qui consentirait à les écrire, s'il ne comptait sur la discrétion du Supérieur? Il vous suffira, pour la sécurité du religieux, de connaître l'adresse ou la signature.

» Ne parlez point en récréation du contenu des lettres : point d'allusions ; vous passeriez pour un homme qui apprend les lettres par cœur.

### PARAGRAPHE 3

*Objet de la discrétion par rapport aux inférieurs.*

#### 1

*Les choses que la charge ou l'emploi ordonne de tenir secrètes.*

1° Les religieux, confesseurs de leurs frères, savent assez qu'il se rendraient grièvement coupables par la plus légère révélation.

Saint Ignace avait expressément défendu à Jacques d'Eguia, son confesseur, de jamais parler de ses actions et de ses vertus. Le bon vieillard, ne pouvant se contenir, disait quelquefois qu'Ignace était un saint et un grand saint. Celui-ci, en ayant été informé, ne le voulut plus pour son confesseur ; il lui fit même faire trois pénitences pendant trois psaumes, et après chaque pénitence le ministre l'avertissait d'être désormais plus fidèle à garder le secret, et moins prompt à louer ses frères.

2° Les Supérieurs déposés doivent, autant que possible, ensevelir dans l'oubli toutes les confidences qu'on leur a faites, les défauts et les fautes dont eux seuls ont eu la connaissance, les dispositions prises ou à prendre par les

Supérieurs majeurs, leurs appréciations et leurs jugements, en un mot, tout ce qu'ils ne pourraient révéler sans blesser la charité ou la prudence. Combien n'a-t-on pas à s'observer dans les conversations amicales où le cœur s'épanche en toute liberté, dans les moments surtout où quelque passion émue n'a qu'un mot à dire, un souvenir à évoquer, pour se satisfaire !

3° L'admoniteur du Supérieur ne peut ni rapporter les avis qu'il a donnés, ni nommer les religieux qui se sont servis de son canal, ni répéter les réponses qui lui ont été faites, à moins que ces réponses ne renferment une justification de la conduite du Supérieur, propre à calmer des esprits prévenus.

4° Les conseillers d'office et ceux à qui le Supérieur a pu faire quelque ouverture, ne sauraient être trop réservés ni trop discrets. Ah ! un secret confié est un dépôt si doux à accepter, et si pénible à garder ! L'expérience journalière ne nous apprend-elle pas que, de tant de dépositaires prompts à vanter leur fidélité, à peine un petit nombre, au bout de quelques jours, pourraient reproduire intacte la chose cachée au fond de leur cœur?

5° Il n'est point permis au portier de dire ni qu'il a reçu, ni qu'il a fait partir des lettres à telle adresse. On voit aisément quelles seraient les suites d'une pareille indiscrétion. S'il s'agit d'une lettre arrivant du dehors, et que le Supérieur juge à propos de la retenir, voilà un religieux dans le trouble et la défiance ; et si c'est une lettre adressée par un inférieur ou par le Supérieur local à un Supérieur majeur, voilà le champ ouvert à mille conjectures.

On a déjà recommandé au Supérieur de n'exposer personne à la tentation de curiosité, et de serrer exactement ses lettres et ses notes. Décacheter les lettres qui sont à l'adresse du Supérieur serait un péché presque toujours mortel, au dire des théologiens. Le péché serait à peu près le même, si, soupçonnant que les lettres renfer-

maient des choses intimes et importantes, on les retirait du feu ou l'on rapprochait les débris. N'est-il pas évident que lire une lettre décachetée et mise sous clef, ou jetée parmi les papiers qu'on brûle ou qu'on déchire pour cause, c'est une violation du secret qui ne diffère de la première que comme le vol simple diffère du vol avec effraction?

## 2

*Les choses qu'on ne peut divulguer sans violer les lois de l'amitié ou de la charité fraternelle.*

1° Ceux à qui des cœurs blessés ont fait des communications pour se consoler ou s'éclairer, doivent imiter sainte Monique, dont saint Augustin a dit : « Quoiqu'elle « reçût habituellement les plaintes d'un grand nombre « de personnes divisées et ennemies, jamais elle ne laissait « échapper une parole qui donnât atteinte au secret ou « qui pût envenimer la plaie (1). »

2° Puisque le Supérieur, à moins d'une juste cause, n'a pas le droit d'interroger sur un secret naturel, ainsi qu'il a été dit au paragraphe 1er de cet article, l'inférieur, convaincu de l'absence d'une juste cause, pécherait en livrant le secret que l'amitié lui a confié. Parmi ces justes causes, on comprend évidemment l'honneur et la conservation de l'institut, l'intérêt spirituel et surtout la vocation du religieux qui s'est ouvert à son frère.

3° Il ne faut point porter au parloir ce qu'on appelle petits secrets de famille. Saint Ignace imposa la discipline pendant trois psaumes à un Père très grave, pour avoir dit à des étrangers, d'un religieux malade, que la fièvre le faisait délirer. On veut se rendre agréable ; pour se rendre agréable, on fait des confidences ; et le public, sans franchir le cloître, connaît quelquefois l'intérieur et le personnel du couvent jusque dans les menus détails.

(1) *Confessions*, l. 9, cap. 9, M. L. 32773.

4° On doit pratiquer la discrétion à l'égard du confesseur même. Sainte Chantal, après avoir donné aux Supérieures l'avis qu'on a lu plus haut, le répète, en le développant, aux inférieures : « Aux personnes à qui l'on parlerait « de sa conscience, il ne faut parler que de soi, et non du « tiers et du quart, sinon qu'il fût requis et nécessaire « pour la gloire de Dieu. Les sœurs ne doivent jamais par- « ler lorsqu'elles sont émues de quelque passion. Il faut « qu'elles laissent accoiser leur esprit : autrement il se- « rait dangereux qu'elles n'offensassent beaucoup Dieu « et le prochain. Je sais des exemples de ceci ; et quelque « fille, dans le trouble de sa passion, a dit des choses « contre la Supérieure et le monastère, dont le scrupule « lui venant et se confessant vers un autre confesseur « extraordinaire, il lui fit voir la gravité de sa faute, et « lui commanda de se dédire de tout ce qu'elle avait dit « au confesseur auquel elle avait donné mauvaise im- « pression : ce qu'elle fit. Que les sœurs prennent garde « à ne parler que d'elles. »

5° Les religieux qui, volontiers et sans raison, s'entretiennent des fautes et des défauts de leurs frères, ne s'exposent-ils pas à blesser, sinon toujours la justice, du moins trop souvent la charité et la prudence? Hélas ! comment se fait-il qu'après un certain temps ceux qu'on avait d'abord le plus estimés et vénérés, perdent insensiblement la confiance et tombent presque dans le mépris? Est-ce l'œil, pour les avoir vus de trop près, ou l'oreille, pour s'être prêtée à certains discours, qui a changé à leur égard les dispositions de l'âme?

Quoique la discrétion, traitée dans ce paragraphe, regarde directement les inférieurs, elle ne laisse pas de se rattacher à la prudence du Supérieur, en tant qu'elle appelle spécialement sa vigilance et son attention.

### PARAGRAPHE 4

*Légitimes manières de pratiquer la discrétion.*

1

*Aux indiscrets, opposez le silence et la retenue dans les paroles.*

On se repent rarement de s'être tu, souvent d'avoir parlé : maxime usée, que chacun sait et que peu de gens suivent. Le silence est le sanctuaire de la prudence ; ce sanctuaire doit être inaccessible : « Qui garde sa bouche et sa langue, garde son âme de grands embarras et de grands chagrins (1). » Un mot échappé par inadvertance coûte souvent un repentir qui durera toute la vie. Il ne faut jamais trop s'ouvrir avec certaines gens dans la manière de s'expliquer ; en parlant beaucoup, on s'expose trop à découvert. Celui qui dévoile tous les mystères de son cœur prodigue un don que la nature lui a fait, en ce qu'elle l'a rendu impénétrable ; il livre ses armes à l'ennemi. « Les lèvres sont les fenêtres du cœur, dit Saave-« dra ; en les ouvrant, on montre tout ce qu'il renferme (2).» « Toute révélation d'un secret, dit La Bruyère (3), est la « faute de celui qui l'a confié.» Cette maxime, fausse en bien des cas, ne laisse pas d'avoir quelque vérité. Avec nos amis, avec ceux dont la droiture et la discrétion nous sont connues, nous devons, sans doute, nous montrer tels que nous sommes ; mais avec ceux dont la mauvaise volonté ne cherche qu'à nous nuire, et avec les indiscrets, il y a des stratagèmes de guerre légitimes. Si jamais nous y sommes pris, ne nous plaignons qu'à nous-mêmes : n'avons-nous pas assez fait l'expérience de la malice et de l'imprudence des hommes? Ceux qui savent le plus, et

(1) *Prov.* XXI, 23.
(2) *Idea principis christiano-politici*, symb. 55, p. 332.
(3) *De la Société et de la conversation*, § 81 (Hachette, grands écrivains, 1865, t. I, p. 244).

qui ont le plus vu, sont ordinairement ceux qui croient et se fient le moins.

Quand vous voulez dissimuler prudemment une chose, ne parlez de rien qui puisse y avoir quelque rapport, n'en portez point de jugement ; car c'est d'ordinaire par ces jugements qu'on découvre vos véritables intentions. « Avec les gens qui, par finesse, écoutent tout et parlent « peu, dit La Bruyère (1), parlez encore moins ; ou si vous « parlez beaucoup, dites peu de chose. » C'est une grande science que de savoir se taire ; mais c'est une science plus grande encore, avec les indiscrets, les femmes surtout, que de savoir parler beaucoup sans rien dire de ce qui doit être tenu secret.

Vous questionne-t-on sur une affaire sur laquelle vous ne pouvez répondre, prenez bien garde de mentir ou de dire ce qu'il faut taire. Le mensonge, outre l'offense de Dieu, vous ferait tomber dans le mépris et vous ôterait toute créance. Par un seul mensonge, un Supérieur perd tout ce qu'il a de prestige et de réputation ; car si, d'un côté, la vérité donne de l'éclat et de la force ; de l'autre, le mensonge ruine et dégrade, surtout dans une fortune élevée. On connaît ce mot de François Ier, roi de France : « Si la fidélité se perdait, elle devrait se retrouver dans « le cœur d'un roi » ; et celui d'Isocrate à Nicoclès : « La « simple parole d'un roi doit être plus sûre que le serment « d'un particulier. »

Dans l'alternative du mensonge ou de l'indiscrétion, quelle conduite tenir? D'abord, faites-vous une loi dont vous ne vous départirez jamais, celle de ne répondre ni oui ni non à de pareilles questions. Alors, instruit de votre manière de faire, on ne vous interrogera plus, ou l'on ne pourra donner un mauvais tour à votre silence. Si ceux qui vous interrogent ignorent votre manière de faire, interrompez le discours et passez à autre chose, ou

(1) *De la cour*, § 85 (*ibid.*, p. 333).

faites l'étonné et questionnez à votre tour. Mais cela ne réussit pas toujours. Le plus sûr est d'éluder absolument la réponse, et de laisser celui qui interroge aux premiers termes de sa question, ou de lui faire sentir l'impertinence de sa demande à mots couverts ou sans détours, suivant la condition des personnes.

Défiez-vous de ces interrogations qui, au moment où l'on s'y attend le moins, se font jour jusqu'au plus intime de l'âme. Défiez-vous de ces réponses non moins perfides où, par l'embarras ou l'ambiguïté des termes, on prétend obtenir des explications plus nettes et plus précises, afin d'en tirer avantage contre vous.

On se rend quelquefois coupable d'indiscrétion en voulant être discret, en disant une partie de la chose et supprimant l'autre. Toute confidence est dangereuse, si elle n'est entière : il y a peu de conjonctures où il ne faille ou tout dire ou tout cacher. On a déjà trop dit de son secret à celui à qui l'on croit devoir en dérober une partie : il suffit souvent d'une circonstance omise ou rendue incomplètement, pour donner l'éveil et mettre sur la trace.

La réserve bien entendue garantit d'une infinité de fautes : mal pratiquée, elle met les gens en défiance et fait penser à des moyens de surprendre auxquels on ne pensait pas auparavant.

Règle générale : en matière d'affaires, il faut parler sobrement aux uns, par précaution ; et aux autres, par bienséance.

## 2

*A ceux qui rusent, opposez la droiture et l'impassibilité.*

Le meilleur moyen, pour n'être point pris, avec ceux qui rusent toujours et qui croient que vous rusez aussi toujours, c'est de dire toujours vrai et de marcher toujours

droit, ne les perdant pas un instant de vue et suivant toutes leurs manœuvres. Dès qu'ils auront découvert votre droiture, ils se troubleront dans leurs desseins et seront forcés d'abandonner leurs artifices. Quels stratagèmes n'imagine-t-on pas contre l'astuce du renard? Mais qui s'avisa jamais d'en user contre la simplicité de l'hirondelle?

L'homme rusé qui en veut à votre institut, ou qui cherche à vous supplanter dans vos ministères, ne fait pas toujours ce qu'il paraît vouloir faire ; il fait semblant de viser à un but, mais pour tromper les yeux qui le regardent ; il jette une parole en l'air pour vous amuser, et, dès que votre attention est occupée à ce qu'il pense, il exécute aussitôt ce que vous ne pensez pas. Vous devez donc plus prendre garde à ce qu'il cache qu'à ce qu'il montre, à ce qu'il fait qu'à ce qu'il déclare. Il sait aussi varier à propos son procédé et rompre l'uniformité ; au second coup, il serait découvert ; on le préviendrait et l'on ferait avorter ses projets ; il est aisé de tuer l'oiseau qui vole droit, mais non celui qui n'a pas de vol réglé. « Ayez l'œil sur celui qui joue de seconde intention, « dit Gracian. C'est une ruse, chez quelques-uns, d'amu- « ser la volonté pour l'attaquer. On dissimule sa préten- « tion pour y parvenir, on assure son coup sur l'inad- « vertance de celui qu'on veut tromper. C'est à vous de « remarquer les visées que prend l'individu pour frapper « à son but. Comme il propose une chose et en prétend « une autre, il faut bien regarder à ce qu'on lui accorde, et « quelquefois même il sera bon de lui donner à entendre « qu'on a compris sa pensée (1). » Celui qui cherche les occasions de nuire les trouve ou les fait naître; il en est de sa malice comme de la lumière, qui se glisse par les moindres fentes.

Rien n'est instructif sur ce sujet comme les ruses et les

(1) *Homme de cour*, max. 215.

questions captieuses qu'employaient contre Jésus les scribes et les pharisiens, et la sagesse avec laquelle Jésus, sans trahir la vérité, les déjouait et les confondait. Ce qu'on a fait contre le Maître, on n'a cessé et l'on ne cessera point de le faire contre les disciples.

Comme on use d'ordinaire, pour nous observer, des mêmes moyens dont nous usons pour observer les autres, il faut tâcher d'être habile sans avoir la réputation d'être rusé. Il est même avantageux quelquefois que plusieurs nous prennent pour dupes, afin que nous ne le soyons de personne. Véritablement on ne saurait vivre et surtout gouverner sans être habile, mais il ne faut en aucune façon être rusé ni passer pour tel. L'habileté est une bonne qualité, lorsqu'elle demeure dans les bornes de la prudence ; si elle va jusqu'à la ruse, c'est un vice insupportable. La ruse est réputée fausse monnaie ; et le rusé, faussaire. Celui qui ruse ébranle le commerce de la société humaine, et perd le principal instrument pour avancer les affaires, qui est la confiance : sa circonspection est appelée malice ; sa prudence, dissimulation ; ses précautions, fourberies. On doit se servir de l'habileté comme d'un remède contre la malice des autres ; non comme d'un poison. La sincérité ne doit jamais dégénérer en simplicité, ni l'habileté, en ruse. Chacun fuit l'artifice et aime la droiture. Le renom d'être habile est honorable et attire la confiance ; celui d'être rusé est odieux et engendre la défiance.

La retenue et la prudence viennent de l'empire qu'on a sur ses passions : les passions sont les brèches de l'âme et les pièges qu'on tend à la discrétion sont, avec l'irascible, de feindre de n'être point de son avis, de le contredire à propos, pour tirer une explication, de lui jeter des mots piquants, pour lui faire prendre feu ; avec l'orgueilleux, de le vanter, d'entrer dans ses vues, pour qu'il dise ses projets, ou bien de paraître douter de son habileté, se défier de ses desseins, pour qu'il expose ses moyens ; avec

tous, en un mot, de caresser ou d'irriter la partie faible ou sensible. Celui-ci affecte des sentiments opposés aux siens ; celui-là s'insinue dans votre cœur, en blâmant ou louant ce qu'il veut découvrir ; quelques-uns vous accablent de demandes multipliées comme de coups redoublés, que votre diligence ne peut réussir à parer ; d'autres emploient un doute simulé, le mépris adroit de quelques mots mystérieux, pour ouvrir les bouches les plus obstinément fermées. Telle est la sonde au moyen de laquelle on découvre terre, la clef qui ouvre infailliblement le cœur, la torture morale qui en arrache les secrets.

Demeurez impassible, refoulez vos émotions, ne laissez paraître ni joie ni dépit. Sans dire précisément la chose qu'ils doivent taire, ni faire celle qu'ils veulent omettre, quelques-uns révèlent tout : ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend ; ils n'agissent pas, et on les devine ; on lit sur leur front, et dans leurs yeux ce qu'ils croient n'avoir que dans le cœur ; on voit au travers de leurs poitrines, ils sont transparents.

## ARTICLE VII

### SEPTIÈME CONDITION ESSENTIELLE DE LA PRUDENCE RELIGIEUSE : AVOIR UN ADMONITEUR

#### 1

*L'admoniteur est pour le Supérieur le plus utile de tous les amis.*

Assurément le point le plus essentiel qu'un Supérieur doive connaître, c'est sa propre conduite, sa manière de gouverner, ce qu'elle a de louable et de répréhensible, ce qu'on en pense dans la communauté, ce qu'il doit en penser lui-même. Un mal connu est à demi guéri, les plaies cachées deviennent incurables. Ce qui fait dire à l'*Ecclésiastique* : « Qui donnera un coup de fouet à mes

« pensées et une sage instruction à mon cœur, afin que je « m'épargne moi-même et que je connaisse mes défauts, « de peur que mes ignorances et mes fautes ne se multi- « plient et que je ne donne de la joie à mes ennemis, qui « me verront tomber à leurs pieds (1)? » « Qui aime à savoir, « dit le *Proverbe*, aime à être enseigné ; qui hait d'être « repris est insensé (2). » « Pour le sage et l'oreille docile « la correction est un pendant d'or et une perle bril- « lante (3). » En effet, c'est un caractère de folie de se croire sans défauts, et de ne pouvoir supporter la correction : « L'insensé, marchant dans sa voie, trouve « tous les autres fous (4). » Et encore : « Ne conférez point « avec le fou, qui ne peut aimer que ce qui lui plaît (5). »

C'est ici que l'amour-propre joue son rôle avec tant d'adresse, qu'il ne vous permet seulement pas de vous défier de lui. On approuve tout ce qu'on fait, on s'y complaît, on s'admire, on suppose les autres dans les mêmes sentiments et on se les figure contents, parce qu'on est content de soi. « Tout le monde, dit Bossuet, « connaît nos défauts, nous seuls ne les savons pas, et deux « choses nous en empêchent. Premièrement, nous nous « voyons de trop près : l'œil se confond avec l'objet, et « nous ne sommes pas assez détachés de nous pour nous « regarder d'un regard distinct et nous voir d'une pleine « vue. Secondement, et c'est le plus grand désordre, nous « ne voulons pas nous connaître, si ce n'est par les beaux « endroits ; et nous aimons mieux ne voir que notre om- « bre et notre figure, si peu qu'elle semble belle, que notre « propre personne, si peu qu'il y paraisse d'imperfec- « tions.

« Venez donc, ami véritable, s'il y en a quelqu'un sur « la terre, venez me montrer les défauts, que je ne vois

(1) *Eccli.* XXIII, 2-3.
(2) *Prov.* XII, 1.
(3) *Prov.* XXV, 12.
(4) *Eccl.* X, 3.
(5) *Eccli,* VIII, 20.

« pas. Montrez-moi les défauts de mes mœurs, ne me ca-
« chez pas même ceux de mon esprit. Ceux que je pour-
« rai réformer, je les corrigerai par votre assistance ; et
« s'il y en a qui soient sans remèdes, ils serviront à con-
« fondre ma présomption. Venez donc encore une fois,
« ô ami fidèle, ne me laissez pas manquer en ce que je
« puis ni entreprendre plus que je ne puis, afin qu'en toute
« rencontre je mesure ma vie à la raison et mes entre-
« prises à mes forces (1). »

Saint Bernard fait dire dans le même sens au pape Eugène : « Qu'y aurait-il au-dessus de mon bonheur, de
« ma sécurité, si je voyais autour de moi de fidèles gar-
« diens de ma personne, de fidèles gardiens de ma vie?
« C'est à eux que je pourrais sans crainte confier tous
« mes secrets, communiquer toutes mes pensées ; à eux
« que je m'ouvrirais tout entier comme à un autre moi-
« même. Ils me retiendraient, si je m'écartais ; me répri-
« manderaient, si je m'emportais ; me stimuleraient, si je
« m'assoupissais. Leur respectueuse franchise saurait à
« propos rabaisser mon orgueil, ou tempérer les excès de
« mon zèle. Leur constance et leur énergie raffermiraient
« ma volonté flottante, relèveraient mon courage abattu.
« Leur foi et leur sainteté me porteraient à tout ce qui est
« saint, honnête, pur et aimable (2). »

C'est un principe avoué par les politiques, que nul gouvernement ne peut être durable, s'il n'est pas par ses propres lois capable de correction, et ne trouve quelque part un contrôle salutaire. Pour que les abus d'autorité puissent être réprimés, une portion d'autorité doit être remise à un censeur qui en fasse usage contre le prince, ou plutôt, en faveur du prince. David regardait comme une grâce et une miséricorde que le juste le reprît, et il rejetait le parfum que le pécheur, c'est-à-dire le flatteur,

(1) Sermon pour le mardi de la 3e semaine du Carême, sur la Charité (2e point). Edit. Lechat, Paris, Vivès, 1862, t. IX, p. 244.
(2) *De consid.*, l. IV, cap. 5, M. L. 182783.

voulait répandre sur sa tête (1). Saint Ambroise dit de Théodose : « Je l'ai aimé, parce qu'il repoussait la flat-« terie et souffrait volontiers qu'on le reprît (2). »

Or ce censeur, ce gardien, cet ami, pour le Supérieur, c'est l'admoniteur ; il doit lui être sans comparaison plus cher que ses yeux, dit Bossuet, parce que souvent il verra mieux par les yeux de son admoniteur que par les siens ; et si l'admoniteur fait parfois quelques blessures, le Supérieur n'ignore pas la parole du Sage : « Mieux vaut être blessé par un ami que caressé par un ennemi (3). »

Toutes les communautés bien constituées donnent au Supérieur un admoniteur d'office. « Quiconque, dans la « supériorité, veut se conduire avec sécurité et sagesse, « dit saint Bonaventure, doit abaisser son autorité de-« vant une autorité qui secrètement le dirige et le re-« prenne ; je n'en exempte pas le Souverain Pontife lui-« même (4). » « Non, dit très justement sainte Chantal, il « n'est pas raisonnable que la Supérieure ne puisse être « aidée et corrigée, ainsi que dit la Constitution puisqu'elle « peut faillir et tomber aussi bien que ses sœurs (5). » Comprendrait-on, en effet, que celui qui prodigue si libéralement aux autres les avis et les conseils, n'eût personne pour l'avertir et le redresser, vu surtout qu'il doit servir de modèle et que ses moindres fautes ont les plus funestes conséquences? Convient-il qu'on débite sur le compte du Supérieur mille choses plus ou moins fondées, et que lui seul reste étranger à ces bruits? Remédiera-t-il à des maux qu'il ne connaît pas? Se mettra-t-il en devoir de réformer une conduite qu'il croit sans reproche?

Plusieurs saints, entre autres saint Bernard, saint François d'Assise, saint Charles Borromée, sainte Thérèse,

(1) *Ps.* CLX, 5.
(2) *De obitu Theod*, M. L. 161396.
(3) *Prov.* XXVII, 6.
(4) *De sex alis*, cap. 1, n. 3 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 132).
(5) *Réponses.*

s'étaient nommé secrètement un admoniteur pour les reprendre de leurs défauts, contrôler leurs actes et, au besoin, leur intimer des ordres.

2

*Le flatteur est pour le Supérieur le plus perfide de tous les ennemis.*

La flatterie est un commerce de mensonge, fondé d'un côté sur l'intérêt personnel, de l'autre sur l'orgueil d'autrui.

1° Sur l'intérêt personnel. Celui qui flatte a un dessein. Il ne veut pas tromper précisément pour tromper ; il veut tromper pour plaire, et il veut plaire pour obtenir ce qu'il désire. La ressemblance de la flatterie avec une affection sincère et un respect légitime est quelquefois si parfaite, que les plus habiles y peuvent être trompés, s'ils n'ont beaucoup d'attention et une certaine expérience.

Au fond, quels personnages diffèrent plus que l'ami et le flatteur? L'ami se propose le bien du Supérieur, le flatteur son propre avantage. L'un aime son Supérieur d'un amour vrai et effectif, s'efforçant d'ajouter à son mérite et à la considération dont il jouit ; l'autre s'aime lui-même, et n'hésite point à sacrifier les intérêts de toute une communauté pour ses intérêts particuliers. Le premier montre modestement au Supérieur ses défauts en sa présence, et le loue en son absence ; le second encense le Supérieur en face, et, par derrière, il le diffame et le dénigre, se vantant de le mener au gré de ses caprices. L'ami, pour encourager, donne quelques rares éloges, seulement à ce qui est juste, saint et grand ; le flatteur les prodigue à des actions vulgaires, quelquefois accomplies par un autre, ou même répréhensibles. On n'aime point ceux qu'on n'estime pas. On n'estime point ceux que l'on croit devoir flatter ; car, qui dit flatter, dit attri-

buer à quelqu'un des vertus qu'il n'a pas et excuser des vices qu'il a. Or peut-on estimer ceux à qui l'on reconnaît de véritables vices et de fausses vertus.

2° Sur l'orgueil d'autrui. L'homme n'aime pas la vérité qui le rabaisse et l'humilie, et il ne trouve point mauvais qu'elle ne lui soit pas dite. Il veut que ses défauts soient ignorés, et on lui fait plaisir de lui témoigner qu'on n'en découvre aucun. Il souhaite que ce qu'il a de mérite soit connu, et c'est le toucher dans un endroit fort sensible que de lui apprendre que tout le monde y est attentif. Il voudrait être parfait, mais sans qu'il lui en coûtât, et c'est une agréable surprise pour lui, de l'assurer qu'il l'est devenu. Dès lors, il est secrètement enclin à recevoir sans précaution la louange, et à juger favorablement de tous ceux qui l'admirent ou qui témoignent pour ses volontés une complaisance sans bornes.

Voyant l'homme naturellement si plein d'amour-propre, et si disposé à canoniser ses vices eux-mêmes, que fait le flatteur? Il prend toujours pour sujet de ses éloges les vices qui touchent par quelque côté aux vertus. Si le Supérieur est entreprenant, irréfléchi, le flatteur lui persuade qu'il a de l'initiative, du zèle. S'il est prodigue, dissipateur, il relève sa manière de faire large et libérale. Est-il léger, sans dignité et sans tenue, il ne cesse de lui répéter qu'il est agréable, accessible et sait se faire tout à tous. Ainsi le flatteur, ingénieux à trouver mille artifices dont la vanité ne se défie pas, a-t-il soin de louer le Supérieur par la ressemblance de quelque vertu voisine ; car la plupart des vices ont quelque ressemblance avec certaines vertus dont ils sont l'excès ou la contrefaçon. « Il « s'insinue si adroitement, dit Bossuet, dans ce commerce « de nos passions, dans cette secrète intrigue de notre « cœur, dans cette complaisance de notre amour-propre, « qu'il nous fait demeurer d'accord de tout ce qu'il « dit (1). »

(1) Sermon pour le mardi de la 3e semaine du Carême. Cf. *supra*.

Quoique reconnue par le Supérieur, la flatterie ne laisse pas d'avoir sur lui un très grand effet, si son cœur n'est pas droit. Il voit bien alors qu'on le trompe, mais il n'en est pas fâché. Il est bien aise de se regarder dans l'esprit d'un autre, sous une plus agréable idée que celle qu'il a de lui-même ; et pourvu qu'on ne lui dise rien de si visiblement faux qu'il puisse le prendre pour une ironie, il excuse facilement un mensonge qui semble l'honorer. Les louanges données à propos pénètrent jusqu'au plus intime de l'âme ; elles y demeurent lorsqu'on croit les avoir oubliées, elles reviennent souvent à l'esprit, et toujours plus séduisantes. On y trouve tant de douceur et l'habitude s'en contracte si vite, qu'on ne considère bientôt les avis fondés sur la vérité et dictés par la charité que comme des critiques insolentes, inspirées par la malignité et l'envie. On parle au censeur importun avec moins de bonté, on le consulte moins, on lui refuse plus de choses et plus durement ; au contraire, on devient tous les jours plus ouvert, plus familier, plus libéral avec celui qui approuve et admire tout.

Un historien s'adresse à lui-même cette question : Qu'est-ce qui rend les princes méchants? Il répond : c'est 1° la liberté qu'ils se donnent de faire tout ce qu'ils veulent ; 2° le moyen qu'ils ont de satisfaire tous leurs caprices ; 3° l'ignorance des affaires publiques ; 4° les amis pervers (1). Qui ne voit qu'un Supérieur livré aux flatteurs, ou qui dans l'admoniteur ne trouve qu'un panégyriste, ignore l'état réel de sa communauté et s'ignore lui-même? Enivré qu'il est des éloges qu'on lui prodigue, il en vient jusqu'à s'imaginer que son gouvernement fait l'admiration et la félicité publiques, tandis que chacun gémit et se plaint. Et si parfois des représentations arrivent jusqu'à lui, il les méprise et les attribue sans hésiter au mauvais esprit.

(1) *Vopiscus, in Vita.* Aurel.

Il faut entendre les saints à ce sujet. « La langue adula-
« trice est pire que la main du meurtrier (1). » « Elle nous
« enchaîne à un monceau de péchés et nous ôte jusqu'à
« l'idée du repentir, et par conséquent tout espoir de
« salut (2). » « Elle ne se borne pas à une parole et à une
« circonstance : elle s'attache à sa victime qu'elle pour-
« suit, qu'elle enlace, qu'elle envahit, tant qu'enfin cette
« âme caressée, amollie, enivrée, perd toute sa vigueur et
« toute sa rectitude naturelle (3). » « Quand un homme en
« exalte un autre, c'est un menteur qui trompe un men-
« teur, un superbe qui trompe un superbe, un aveugle qui
« trompe un aveugle, un malade qui trompe un malade ;
« et les vaines louanges sont une véritable confusion pour
« qui les reçoit (4). »

Dès que le Supérieur s'aperçoit qu'on veut le sonder et le mener par la flatterie, qu'il témoigne ouvertement qu'elle lui déplaît, et plus encore celui dont elle vient. Qu'il l'arrête par un visage sévère, s'il le faut, par quelque chose de plus ; qu'il change le discours et fasse sentir qu'il se tient offensé du dessein de l'entamer par la flatterie et de l'espérance d'y réussir.

Jésus-Christ, ordinairement muet et silencieux au milieu des calomnies, répliqua avec une sorte de vivacité aux Pharisiens qui le flattaient : « Hypocrites, pourquoi me tentez-vous (5)? »

### 3

*L'admonition doit être faite avec discrétion et respect.*

« Il est, sans doute, des circonstances graves où il faut
« mettre dans l'admonition de la fermeté et de la vigueur,

(1) Saint Augustin Enarr., *in Ps*, 69, n. 5, M. L. $36^{869}$.
(2) Saint Prosper, *Epigrammatum*, liber 88. M. L. $51^{525}$.
(3) Saint Grégoire, pape, *Hom. in Ezech.*, l. I, *Hom.* 11, nº 14. M. L $76^{911}$.
(4) *Imitation de Jésus-Christ*, lib. III, cap. 50.
(5) *Matth.* XXII, 18.

« car remarquez, le divin Sauveur n'a pas dit *avertissez « votre frère*, mais *reprenez votre frère* ; usez de la liberté « que l'amitié vous donne, ne cédez pas, ne vous rendez « pas, soutenez vos justes sentiments, parlez à votre ami « en ami.

« Certes, avouons-le, ce n'est pas le trait d'un ami, mais « l'action d'un barbare, que de laisser nos frères dans un « précipice faute de lumière, tandis que nous avons en « main un flambeau que nous pourrions leur mettre de- « vant les yeux.» « L'homme injuste séduit son ami, et il le « conduit par une voie qui n'est pas bonne (1). » « Celui « qui tient à son ami un langage doux et flatteur, celui-là « jette un filet devant ses pas (2-3). »

« Mais avec cette fermeté et cette vigueur, reprend « Bossuet, gardez-vous bien de sortir des bornes de la dis- « crétion : je hais ceux qui se glorifient des avis qu'ils « donnent, qui veulent s'en faire honneur plutôt que d'en « tirer de l'utilité, et triompher de leur ami plutôt que de « le servir. Pourquoi le reprenez-vous, ou pourquoi vous « en vantez-vous, devant tout le monde? Ecoutez le Sau- « veur des âmes : Reprenez, dit-il, entre vous et lui ; « parlez en secret, parlez à l'oreille. N'épargnez pas le « vice, mais épargnez la pudeur, et que votre discrétion « fasse sentir au coupable que c'est un ami qui parle. »

Celui qui s'avise de donner un avertissement à un autre, semble accuser ses actions et montrer qu'il le surpasse en jugement et en vertu : or, c'est ce que nous ne pouvons souffrir, parce que nous croyons trouver de l'irrévérence dans cette franchise ; l'admoniteur nous paraît un juge qui examine notre conduite, et ne pas nous approuver, c'est nous offenser. Que l'admoniteur s'acquitte donc de son emploi avec autant de prudence que de charité, choisissant le moment opportun, mettant l'affa-

(1) *Prov.* XVI, 29.
(2) *Prov.* XXIX, 5.
(3) Bossuet, sermon pour le mardi de la 3e semaine du Carême. Cf. *supra*.

bilité sur ses lèvres et sur son visage, écartant toute parole aigre et sévère, louant beaucoup de choses pour en blâmer quelques-unes, et évitant par-dessus tout ce qui sent l'exagération, le mécontentement ou le mépris.

« Il faut, dit Gracian, détremper la vérité avec force « sucre, pour lui ôter son amertume, et puis la saupoudrer « de beaucoup d'ambre, pour en tempérer l'odeur forte et « désagréable ; on doit ensuite la donner à boire aux hom- « mes dans une tasse d'or et non pas dans un verre, de « peur qu'ils ne la voient au travers. La vérité est une « fille qui a autant de pudeur que de beauté, et c'est « pour cela qu'elle va toujours voilée ; mais il faut que les « princes la découvrent galamment. Les princes veulent « bien être aidés, mais non surpassés. Ceux qui les con- « seillent doivent parler comme des gens qui les font sou- « venir de ce qu'ils oublient, et non comme leur ensei- « gnant ce qu'ils ne savaient pas (1). »

Nous voyons Dieu lui-même avertir les princes avec circonspection et réserve : car, pouvant déclarer ouvertement à Pharaon et à Nabuchodonosor certaines vérités pénibles, par le moyen de Joseph et de Daniel, il les leur figure par des songes, lorsque leur majesté est, pour ainsi dire, ensevelie avec leurs sens dans le sommeil ; et afin d'adoucir la peine de ces princes, et peut-être de détourner de leurs ministres les effets d'une fureur subite, il se sert d'emblèmes et d'hiéroglyphes dont l'interprétation demande nécessairement un certain intervalle de temps.

Sainte Chantal, dans ses *Réponses sur les Constitutions*, trace ainsi les règles de l'admonitrice : « La Supérieure « choisira avec soin une bonne sœur pour son aide ; car « cette charge est fort importante et demande beaucoup « de sagesse, de douceur et d'affabilité, afin que les sœurs « s'adressent à elle sans peine. L'aide doit s'appliquer « avec une attention spéciale à calmer les esprits aigris, et

1) *Homme de cour*, max. 7 et 210.

« à maintenir l'union et la charité. C'est le mieux, sans au-
« cun doute, de dire soi-même à la Supérieure ce que l'on
« a remarqué sur elle ; et, à ce sujet, il me souvient que
« notre Bienheureux Père a déclaré que les plus confiantes
« sont les meilleures, et qu'il n'avait envoyé la coadju-
« trice que pour celles qui n'osent pas s'ouvrir à la Supé-
« rieure. Oui, l'aide fera son possible, afin que les sœurs
« aient pleine et entière confiance en la Supérieure :
« c'est le plus parfait de marcher avec cette candeur et
« cette simplicité. Pour celles qui auraient de la répu-
« gnance à s'adresser directement à la Supérieure, qu'elles
« s'adressent à son aide. Dans le cas où la Supérieure
« ferait des fautes considérables ou qui parussent avoir
« des suites, certes, après avoir invoqué Dieu, l'aide doit
« l'avertir doucement et humblement. Que si la Supé-
« rieure persévère, elle ira se jeter à ses pieds, et la con-
« jurera de se corriger de telles fautes, ajoutant que les
« sœurs en sont affligées et qu'elles désirent ardemment
« son amendement, pour n'être point obligées de recourir
« au Supérieur. En effet, je pense vous l'avoir dit ailleurs
« et je vous le répète : il ne faut point parler au dehors des
« défauts de la Supérieure ; on ne doit en venir à cette
« extrémité que dans le cas où les admonitions faites à la
« maison seraient impuissantes. »

Dans une autre lettre, sainte Chantal donne cet avis à une Supérieure : « Vous devez choisir pour votre coad-
« jutrice une sœur qui soit de vertu exemplaire, et
« capable de savoir tout sans se mal édifier, afin que les
« sœurs aient la confiance de s'adresser à elle pour vous
« faire avertir. Et ceci est important : car si les sœurs
« n'ont la confiance de vous avertir, ou faire avertir par
« votre coadjutrice, quand on fera la visite, elles n'ou-
« blieront rien à dire au visiteur. »

Rien n'est plus conforme à la charité et à la prudence : les inférieurs ne doivent recourir au Supérieur majeur pour les fautes du Supérieur local qu'à l'extrémité ; mais,

à son tour, que le Supérieur local n'ait recours au Supérieur majeur pour les fautes de ses inférieurs qu'à l'extrémité.

Nous dirons de plus à l'admoniteur : Vous donnez des avis, non des ordres ; le Supérieur, après les avoir reçus, reste libre d'en faire l'usage qu'il lui plaira ; et ne serait-ce pas vous ériger en Supérieur du Supérieur que de prétendre qu'immédiatement et en toute rencontre il doit, sur votre parole, réformer sa conduite? Ignorez-vous qu'en bien des cas la prudence défend au Supérieur de donner les motifs secrets qui le déterminent?

Tout cela suppose que l'admoniteur est un religieux sincèrement attaché au Supérieur, puisqu'il ne peut consentir à le trahir en lui cachant la vérité ; sage, pour discerner ce qu'il est à propos de signaler, et pour ne jamais nommer ses commettants ; respectueux, qui ménage la délicatesse et la susceptibilité du Supérieur ; ferme, qui, au besoin, contredise hardiment, pour prévenir ou faire réparer des fautes ; désintéressé, qui puisse donner, pour le bien commun, un avis contraire à ses intérêts personnels, avec la prévision peut-être d'un reproche ou d'une disgrâce.

4

*L'admonition doit être reçue avec docilité et reconnaissance.*

Le Père Balthazar Alvarez, jésuite, entre autres avis, donne aux Supérieurs celui-ci : « Recevez bien toute « espèce d'avertissement, et de quelque part qu'il vienne, « manifestant le plaisir que vous en avez par vos paroles « et par l'air du visage. Il résultera de là que ceux qui « venaient à vous le cœur ému, seront aussitôt calmés. « De plus, on vous prémunira contre bien des fautes « auxquelles vous étiez exposés, et vous aurez pour vous « avertir et vous garder autant d'individus que vous

« avez d'inférieurs (1). » « Les bons Supérieurs, dit « saint Grégoire, étant sans amour-propre, regardent « comme un témoignage de bienveillance les paroles « pleines d'une sainte liberté, qui leur sont adressées « par leurs inférieurs. » Il venait de dire : « Celui qui met « son affection dans le mal, et qui cependant ne veut « pas que les autres l'en avertissent, est convaincu par « sa propre conduite qu'il se préfère à la vérité, dont il « veut impunément méconnaître les droits (2). »

Lors donc qu'on vous communique des observations, si vous êtes innocent, ne craignez pas de donner un mot d'explication ; si vous êtes blâmable, convenez franchement de votre tort, surtout si le religieux qui exprime sa plainte ou signale un défaut, est grave et ancien. On ôte tout prétexte à la censure, en profitant du premier avis et en portant les précautions au delà même des soupçons ; on se concilie la confiance et l'estime, en ajoutant à l'éclat de ses autres vertus celui de la docilité et de l'humilité ; car nul n'ignore la maxime : « Il com-« mande bien, celui qui sait bien obéir»; on apprend à ses inférieurs à convenir de leurs torts dans l'occasion et à se corriger, en se hâtant de réformer dans sa conduite tout ce que la communauté y trouve de répréhensible.

Si vous voulez connaître toute la vérité, entendez toujours plus que l'admoniteur ne dit, comprenez à demi-mot ; substituez une expression plus forte à une expression moins forte, *beaucoup* à *un peu*, *souvent* à *quelquefois*. Car l'admoniteur, de peur d'irriter et de tout perdre, n'ose jamais exprimer tout ce qu'il pense ; il adoucit autant que possible ses couleurs ; il voile les choses sous de belles enveloppes. « Les princes, dit Gracian, doivent « tenir beaucoup de la condition des devins et des lynx, « pour pénétrer la vérité. » Henri IV, roi de France, se déguisait quelquefois et se mêlait à la foule, pour en-

(1) *Vie*, par le P. du Pont, cap. 23.
(2) *Reg. Past.*, p. II, cap. 8, M. L. 7743.

tendre ce qui se disait de lui et de son gouvernement, et saisir sur les lèvres du peuple la vérité tout entière. « J'ai confiance, écrivait saint Bernard au pape Eugène, « que vous ne vous contentez pas de ces conseils timides, « et que vous suppléerez à leur insuffisance en supposant « plus que je ne dis. En effet, pour ce surplus à ajouter, « il n'est pas difficile de décider en qui doit être la hardiesse, en vous qui occupez un si haut rang, ou en moi « qui me trouve à une si prodigieuse distance de votre « grandeur. N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, qu'il convient « d'avertir le sage, selon ce qui est écrit : Donnez au sage « une occasion d'apprendre, et il deviendra encore plus « sage (1-2). »

Lorsque l'admoniteur tarde trop à vous voir, allez le trouver et priez-le de vous faire la charité, lui rappelant l'importance de l'obligation qu'il a de vous dire la vérité ; ce délai est une preuve, non que tout va bien, mais qu'il redoute les susceptibilités de votre amour-propre. Samuel lui-même n'osa déclarer sa vision à Héli, jusqu'à ce qu'il en eût reçu l'ordre. Un Supérieur sage aime la vérité, il la cherche, il la demande ; à tout prix, il veut se réformer et se perfectionner. Et ce n'est pas par vaine grimace, comme Pilate, qu'il s'informe de la vérité qui le touche ; c'est sincèrement, par amour de la vertu et par zèle pour sa communauté : aussi la reçoit-il comme il désire qu'on la reçoive de lui, avec cette différence que l'inférieur doit quelquefois être repris publiquement, tandis que le Supérieur, pour conserver son autorité et ne point scandaliser les faibles, ne peut l'être que secrètement.

C'est le propre des esprits petits ou orgueilleux, qui font mal et croient faire bien, ou qui manquent de courage et de bonne volonté pour se corriger, de n'appréhender rien tant que d'entrevoir les traits de la vérité,

(1) *Prov.* IX, 9.
(2) *De consid.*, lib. I, cap. 5, M. L. 182[735].

et de n'employer leur autorité qu'à défendre leurs torts. Pour soutenir une faute, ils en font cent. Plutôt que de se rétracter et de revenir sur leurs pas, ils préféreront faire fausse route. Dès lors il arrive ce que dit Pascal : « On s'éloigne de nous rendre un office qu'on sait nous « être désagréable ; on nous traite comme nous voulons « être traités ; nous haïssons la vérité, on nous la cache ; « nous voulons être flattés, on nous flatte ; nous aimons « à être trompés, on nous trompe (1). »

Les bons esprits, au contraire, reconnaissent bientôt leurs fautes, et se rendent avec docilité et reconnaissance à la vérité qui les condamne. Ils ne se fâchent non plus contre un admoniteur, qu'une femme contre un miroir qui lui découvre une tache, ou qu'un malade contre le médecin qui lui indique le principe et le remède de son mal. « L'homme prudent et instruit ne murmure « pas étant repris (2). » « Qui méprise l'instruction, « méprise son âme ; qui acquiesce aux répréhensions, « est maître de son cœur (3). » De l'admonition, comme du conseil, on peut dire avec Gracian : « Ce n'est point « une diminution de grandeur, ni une marque d'inca- « pacité, que de recevoir un avis ; on se met en réputa- « tion d'habile homme en s'entourant d'hommes qui « disent la vérité. »

Est-ce que saint Pierre n'était pas le prince des Apôtres? Et cependant il se laisse reprendre par saint Paul, résister en face par saint Paul, convaincre devant tout le monde par saint Paul qu'il a agi d'une manière répréhensible (4).

---

(1) *Pensées*, Ed Brunschwig minor (Hachette, 1900), sect. II, § 100, p. 378.
(2) *Eccli.* x, 28.
(3) *Prov.* xv, 5.
(4) *Galat.* II, 11.

# LIVRE QUATRIÈME

## DE L'ALLIANCE DE LA DOUCEUR AVEC LA FERMETÉ

La douceur et la fermeté sont des éléments constitutifs du gouvernement religieux. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop rigoureux. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop doux. — De l'affabilité, compagne nécessaire de la fermeté. — De l'attention paternelle à pourvoir aux besoins des inférieurs, autre compagne de la douceur. — De la vigilance, autre compagne de la fermeté. — Quelques modèles de douceur.

---

## CHAPITRE PREMIER

### La douceur et la fermeté sont les éléments constitutifs du gouvernement religieux.

1

*Quel est le meilleur gouvernement religieux?*

A cette question cent fois posée et jamais résolue, il semble qu'on puisse répondre :

C'est celui qui se rapproche le plus du gouvernement de Dieu dans le monde, de Jésus-Christ dans la société de ses Apôtres, de Joseph dans la sainte Famille, des Anges dans la conduite des hommes, des Souverains Pontifes dans l'Eglise, des Fondateurs d'Ordres dans leurs communautés.

Celui dont la Sagesse dit qu'il arrive à ses fins avec force, en disposant toute chose avec suavité.

Celui qui, dans le même Supérieur, présente à la fois et le caractère du père, toujours grave quand il caresse, et le caractère de la mère, toujours tendre quand elle punit.

Celui qui tient la balance en équilibre, sans la faire pencher ni du côté de la mollesse, ni du côté de la dureté.

Celui où l'épine ne se montre qu'avec la rose ; où le miel se trouve non loin de l'aiguillon ; où la colère, comme parle Jérémie, est une colère de colombe.

Celui où le son grave se mêle au son aigu, pour produire dans un accord parfait une harmonie ravissante.

« Celui, dit saint Ignace, qui est doucement efficace et efficacement doux (1). »

« Celui, dit saint François de Sales, que caractérisent une douceur ferme et une fermeté douce. »

« Celui, dit saint François d'Assise, où le Supérieur, à la fois craint et aimé, n'énerve point la discipline par une fausse indulgence, et ne pousse pas les âmes à leur perte par une rigueur excessive. »

« Celui, dit saint Grégoire, qui nous est figuré par « cette Arche de l'Ancien Testament, où, près des tables « de la loi, étaient en même temps et la verge d'Aaron et « un gomor de manne : car, si la science des Ecritures est, « dans le pasteur, accompagnée de la verge de la sévérité, « il convient aussi qu'elle le soit de la manne de la dou- « ceur.

« Celui que désigne David au psaume vingt-deuxième : « Votre verge et votre bâton, c'est en eux que j'ai trouvé « ma confiance (2). En effet, la verge sert à châtier, « et le bâton à soutenir : si vous avez la dureté de la « verge pour frapper, ayez aussi le secours du bâton pour « prêter un appui.

(1) Cité par le P. Binet (*Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?*), ch. 1, Toulouse, Dieulafoy, 1833, p. 29.
(2) *Ps.* XXII, 4.

« Celui que la Vérité nous enseigne dans la parabole « de ce Samaritain que l'on conduit mourant dans une « hôtellerie. On verse sur ses plaies de l'huile et du vin : « du vin pour les resserrer, et de l'huile pour calmer « l'irritation. Quiconque est chargé de guérir les blessures « de l'âme doit pareillement employer le vin de la douleur « et l'huile de la bienveillance, afin d'enlever, par l'astrin- « gent du premier, tout ce qu'il y a de putride dans la « plaie, et de calmer, par l'émollient du second, le mal « qu'il veut guérir (1). »

L'objet de ce quatrième livre est de montrer la nécessité de ce mélange et la manière de le faire.

## 2

*La douceur, essentielle à tout gouvernement, l'est surtout au gouvernement religieux.*

« Le gouvernement, dit Bossuet, est doux de sa nature, « et le prince ne doit être rude qu'y étant forcé par les « crimes. Hors de là, il lui convient d'être doux, affable, « indulgent, en sorte qu'on sente à peine qu'il soit le « maître. La douceur aide à entendre et à bien répondre : « Soyez doux à écouter la parole, afin de la concevoir et « de rendre avec sagesse une réponse véritable (2). Par « la douceur, on expédie mieux les affaires et on acquiert « une grande gloire : « Mon fils, faites vos affaires avec « douceur, et vous éléverez votre gloire au-dessus de tous « les hommes (3). » Moïse était le plus doux de tous les « hommes, et par là le plus digne de commander sous un « Dieu qui est la bonté même : Il a été sanctifié par sa foi « et sa douceur, et Dieu l'a choisi parmi tous les hommes « pour être le conducteur de son peuple (4-5). »

(1) *Moral.* l. xx, cap. 5, n. 14, M. L. 76[144].
(2) *Eccli.* xxxii, 4.
(3) *Eccli.* xxxii.
(4) *Eccli.* xlv, 4.
(5) *Polit. sacr.*, liv. iii, art. 3, prop. 12 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 553).

L'amour et le respect peuvent s'allier, mais non l'amour et la crainte servile : ce qui est craint est haï, ce qui est haï ne peut durer longtemps. La haine blâme tout et interprète tout en mal ; dès que le Supérieur cesse d'être aimé, ses meilleures actions passent pour mauvaises ; le blâme ouvre la porte aux manœuvres, aux dénonciations, et finit par amener la déposition ou un malaise universel.

Que si la douceur est l'apanage indispensable du roi, combien plus l'est-elle du Supérieur? C'est elle qui doit dicter toutes ses paroles, présider à toutes ses démarches ; et si, par intervalles, son zèle l'oblige d'en sortir, qu'il se hâte d'y rentrer, comme le poisson jeté par la tempête sur le rivage se hâte de retourner à son élément.

C'est au Supérieur qu'il appartient de réaliser la solennelle promesse qu'a faite Jésus-Christ, de donner le centuple dès cette vie à quiconque abandonne tout pour le suivre ; à lui d'empêcher, par les industries de son inépuisable et paternelle bonté, qu'on ne pense et qu'on ne dise que tous ces prétendus avantages de la vie religieuse, tant vantés dans les livres, ne sont que de pieuses exagérations, des pièges tendus à la crédulité d'un âge simple et candide ; à lui de se proportionner aux petits, de porter les faibles, de rappeler ceux qui s'égarent, de relever ceux qui tombent, de panser les blessés, d'essuyer toutes les larmes, de soulager toutes les douleurs, de se transformer et de se multiplier, pour ainsi dire, à l'infini. Or comment, sans un véritable fonds de douceur, pourrait-il remplir ces différents devoirs?

Que si l'on veut avoir une juste idée de l'esprit dans lequel une communauté doit être gouvernée, qu'on pèse chacune de ces magnifiques paroles de Balthazar Alvarez : « On doit se souvenir qu'être Supérieur, ce n'est pas « être seigneur et avoir des serviteurs à qui l'on com- « mande. Etre Supérieur, c'est être gouverneur de prin- « ces, c'est être serviteur des enfants de Dieu ; c'est

« avoir autorité sur des hommes, mais sur des hommes « libres qui ont embrassé une servitude volontaire par « amour pour Dieu. N'oubliez jamais que les âmes sur « lesquelles vous avez autorité sont les épouses de Jésus- « Christ, les temples de son Esprit ; que, pour être Supé- « rieur, on n'est pas pour cela meilleur que ses inférieurs, « comme un pilote, pour avoir la direction du navire, « n'est pas pour cela plus noble que les passagers, puis- « qu'il peut avoir à bord le roi et les princes. Vous êtes « le premier en autorité, soit : mais vos inférieurs peuvent « l'emporter sur vous en mérite. Que si vous marchez « devant eux en cette vie, craignez de ne les suivre que « de très loin dans le ciel (1). »

## 3

*La fermeté n'est pas plus étrangère au gouvernement religieux qu'à tout autre.*

Quand Josué eut été désigné successeur de Moïse qui allait mourir, Dieu lui dit : « Sois ferme et fort, car tu « introduiras mon peuple dans la terre que je lui ai pro- « mise, et je serai avec toi (2). » Après la mort de Moïse, quand il se met à la tête du peuple, Dieu lui dit encore : « Moïse mon serviteur est mort ; lève-toi et passe le Jour- « dain ; sois ferme, courageux et fort (3). » Et encore : « Sois ferme et fort, et garde la loi que Moïse mon servi- « teur t'a donnée (4). » Et encore : « Je te le commande, « sois ferme et fort ; ne crains point, ne tremble point ; « je suis avec toi (5). » Comme s'il lui disait : Si tu trem- bles, tout tremble avec toi : quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle ; tu dois être fort, car tu es le fondement du repos public.

(1) *Vie*, par le V^ble^ Louis du Pont (traduction Couderc, Paris, Tralin, 1912), ch. 23, n° 2, p. 222.
(2) *Deut.* XXXI, 7.
(3) *Jos.* I, 2-6.
(4) *Jos.* I, 7.
(5) *Jos.* I, 9.

Voilà, continue Bossuet, comme Dieu installe ses ministres : il affermit leur puissance et leur ordonne d'en user avec fermeté. Le moyen d'affermir leur puissance, c'est de les convaincre qu'en eux réside la plénitude de l'autorité, que tout roule sur eux ; et le moyen d'user avec fermeté de la puissance, c'est de ne pas violer impunément les lois qu'ils sont chargés de maintenir.

Les inférieurs le demandent ainsi pour leur propre sûreté. Si le Supérieur hésite, tâtonne, tout se fait mollement ou rien ne se fait. Le chef, à son tour, tremble quand il est mal assuré de ses membres. Assurés de l'obéissance, les Supérieurs ne sont en peine que d'eux-mêmes : en s'affermissant ils ont tout fait et tout suit.

Le Dieu miséricordieux est aussi appelé le Dieu juste et terrible. Quand il fait gronder son tonnerre, chacun prie et adore. Jésus-Christ, l'ami des pécheurs, fulmine l'anathème contre les Pharisiens et arme du fouet, pour chasser les profanateurs du temple, ces mêmes mains accoutumées à bénir et à guérir. Ce n'est point aux mains d'un séraphin, esprit tout d'amour et de miséricorde, que Dieu remit l'épée flamboyante, gardienne du paradis terrestre ; mais à celles d'un chérubin, esprit de science et de discernement, plus capable d'allier la justice à la clémence. L'ange de Balaam lui résista en face, et celui de David fit mourir par la peste soixante et dix mille hommes. Les pasteurs de l'Eglise, à l'exemple de saint Paul, ne cessent de menacer les rebelles, et, au besoin, ils les frappent du glaive de l'excommunication. Tous les fondateurs d'Ordres ont eu soin d'ajouter à leurs constitutions des règlements répressifs.

Sainte Thérèse dit quelque part : « Un Supérieur ne doit « rien tant appréhender, à mon avis, que de ne pas en « imposer à ceux qu'il gouverne, et de leur donner ainsi « la liberté de traiter avec lui d'égal à égal, principale- « ment si ce sont des femmes ; car, dès qu'elles s'aperçoi- « vent qu'on craint de les corriger, de peur de les attrister,

« il devient très difficile de les conduire. » Saint François de Sales voulait un peu de verdeur dans le gouvernement des communautés : « La lime rude, disait-il, ôte « mieux la rouille et donne un poli plus brillant au fer « que la lime douce. Pour lisser le drap, on emploie le « charbon, et les meilleures lames sont celles auxquelles « on a le moins épargné les coups de marteau. »

Le ciel fait germer le blé par les pluies et la rosée, et le conserve par la neige et les frimas.

Un peu d'absinthe soutient le cœur.

Trop d'émollients tiennent la plaie fraîche et ouverte. Le sel mis à propos prévient la putréfaction et durcit les chairs.

Quand un cheval est sujet à broncher, il faut lui tenir la bride haute ; et, s'il se ralentit, il faut le réveiller par un coup d'éperon, dût-on faire jaillir une goutte de sang.

## 4

*La douceur et la fermeté doivent s'unir et agir de concert dans le gouvernement religieux.*

C'est ce que saint Grégoire s'efforce d'établir dans son *Pastoral*, livre II, chapitre 6e (1), et dans ses *Morales*, livre XX, chapitre 5e (2) : « La sévérité et l'indulgence « sont impuissantes et imparfaites, si elles vont l'une « sans l'autre. Le pasteur ne doit montrer ni une sévérité « rigide, ni une indulgence molle ; mais il doit être à la « fois et plein d'une juste sévérité quand il console, et « plein d'une bienveillante indulgence quand il punit. « Mal bandée, la fracture peut devenir plus grave, « comme la douleur deviendrait plus vive, si les liens « étaient trop fortement serrés. C'est pourquoi celui « qui bande la plaie du péché doit procéder avec autant

(1) M. L. 77[37-38].
(2) M. L. 76[1 44].

« de modération que de zèle, punissant les infractions de « la loi et ne cessant point d'aimer les infracteurs. Mêlez « la douceur avec la sévérité ; faites-vous de l'une et de « l'autre un régime heureusement tempéré, qui n'aigrisse « point les pécheurs par une trop grande dureté, et qui ne « favorise pas la licence par une bonté excessive. Soyez « bon, mais sans faiblesse ; soyez sévère, mais sans « exagération ; ayez du zèle, mais soyez modéré dans le « châtiment ; ayez de l'indulgence, mais n'enhardissez « pas le vice. Pour tout dire en un mot, vous qui avez la « haute direction de vos frères, usez si bien de la justice « et de la clémence que vous puissiez vous les attacher en « leur inspirant la crainte, et les maintenir dans une « crainte respectueuse en vous les attachant. »

Saint Bernard écrivait à peu près dans les mêmes termes à Hugues, archevêque de Rouen : « Que votre charité « ait du zèle, j'y consens ; mais que votre sévérité admette « au besoin des tempéraments. N'abandonnez pas le soin « de la discipline ; mais, pour un plus grand bien, sachez « quelquefois ralentir et comme interrompre ce soin. « Soyez animé pour la justice d'un feu ardent et brûlant, « jamais d'un feu dévorant et impétueux. Si tout ce qui « flatte n'est pas toujours licite, tout ce qui est licite « n'est pas toujours expédient (1). »

Le Supérieur doit donc s'étudier à n'être ni trop sévère ni trop indulgent, la perfection consistant dans un heureux mélange de douceur et de fermeté. Ces deux qualités se prêteront un mutuel secours : ce que l'une commencera, l'autre l'achèvera ; ou plutôt, elles serviront l'une à l'autre de correctif et de complément nécessaire, de telle sorte que, se fusionnant, elles composeront un tout où l'on ne remarquera ni rigueur dans la fermeté, ni mollesse dans la douceur. Pour peu que le Supérieur sépare l'une de l'autre, il n'aura ni l'une ni l'autre : car, s'il veut user

(1) *Epist.* 25, M. L. 182130.

de toute son autorité pour obtenir l'accomplissement parfait des règles, la chair étant faible et pesante comme elle est, la fermeté dégénérera en rigueur intolérable ; et si, sous prétexte de compatir à l'infirmité humaine, il cesse de veiller au maintien de la discipline, la douceur dégénérera en mollesse désastreuse.

Entre ces deux écueils, le Supérieur ressemble au funambule : un faux mouvement à gauche ou à droite lui serait fatal ; il n'y a de salut pour lui que dans un parfait et constant équilibre.

## 5

*S'il fallait pencher d'un côté, ce serait du côté de la douceur.*

« Le plus glorieux et le plus indispensable privilège des « Supérieurs, dit l'abbé Rupert, c'est celui d'exercer la « miséricorde », « parce qu'ils tiennent la place de Dieu, « ajoute Cajétan, dont la perfection la plus aimable et « celle qu'il se plaît le plus à signaler, est la miséri- « corde (1). » En effet, au dire de saint Jacques, « la misé- « ricorde l'emporte sur le jugement (2) ». « Le Seigneur « est miséricordieux, il est juste, il est miséricordieux », chante le Psalmiste (3). « Voyez-vous, reprend saint « Ambroise, la miséricorde est ici nommée deux fois, la « justice une seule fois, et celle-ci est placée entre deux. « Pourquoi la miséricorde est-elle nommée deux fois? C'est « pour montrer que Dieu, non dans sa nature, mais dans « ses œuvres, est deux fois plus miséricordieux qu'il n'est « juste. Et pourquoi la justice est-elle placée entre deux? « Ah! c'est pour faire entendre que la justice est contenue « à gauche et à droite par la miséricorde, comme par un « double rempart, et qu'elle ne peut s'avancer pour châtier

(1) *Comm. in* 2 *am* 2 *al*, q 30, *a*. 4.
(2) *Jac.* II, 13.
(3) *Ps.* CXIV, 5.

« le coupable, sans passer par la miséricorde et y adou-
« cir en grande partie son amertume (1). »

Saint Bonaventure, pour faire incliner les Supérieurs de préférence du côté de la douceur, signale plusieurs avantages de cette conduite : « Par elle, dit-il, les Supérieurs « obtiennent plus facilement l'amour de leurs inférieurs ; « on leur obéit plus volontiers ; on a moins de peine à « recourir à leur charité, moins de répugnance à se faire « leurs imitateurs. » Il cite ensuite cette parole d'Ezéchiel : « O pasteurs ! parce que vous avez commandé avec hau-
« teur et sévérité, mes brebis seront dispersées (2) », et celle-ci de l'*Ecclésiastique :* « Ne soyez pas comme un « lion dans votre maison, opprimant vos sujets et vos « domestiques (3). » « D'ailleurs, ajoute le saint Docteur « le pouvoir suprême suffit amplement pour imprimer « aux inférieurs une crainte salutaire ; si vous joignez la « sévérité, vous produirez infailliblement la terreur et « l'accablement (4). »

Dans son opuscule qui a pour titre : *Quel est le meilleur gouvernement, le doux ou le rigoureux ?* (5) le Père Binet, jésuite, fait ce raisonnement : « Sous un gouvernement « trop rigoureux, les bons se scandalisent, les méchants se « raidissent, des partis clandestins se forment, et les rebelles « n'osent plus revenir. Celui qui se fait craindre se fait « haïr ; on ne soupire qu'après sa déposition. Il se fait aussi « mépriser, car les airs impérieux dénotent la faiblesse du « caractère et la petitesse de l'esprit. Personne ne s'accom-
« mode d'un Supérieur rigide ; les plus sévères désirent « pour eux-mêmes un Supérieur indulgent.

« Sous un gouvernement trop doux, au contraire, les « bons condamnent hautement les méchants ; ceux-ci ne « peuvent se dissimuler à eux-mêmes leurs torts ; Dieu

(1) *De obitu Theod.*, M. L. 161394.
(3) *Ezech.* XXXIV, 4.
(3) *Eccli.* IV, 30.
(4) *De sex alis*, cap 6, n. 17 (Edit. Quaracchi, t. VIII, p. 146).
(5) Toulouse, Dieulafoy, 1833.

« prend en main la cause des Supérieurs dont la débon-
« naireté sert de prétexte au relâchement, et les indisci-
« plinés viennent tôt ou tard se jeter entre les bras de celui
« qu'ils ont contristé, assurés de trouver la compassion
« et l'indulgence. En outre, le Supérieur trop doux ne
« laisse pas d'être aimé, et avec l'amour que n'obtien-
« dra-t-il pas? (1) »

Inutile de dire que la conclusion de cet auteur est précisément la proposition à l'appui de laquelle nous avons invoqué son témoignage.

## 6

*Moïse, beau modèle de douceur et de fermeté.*

Saint Grégoire, à qui nous empruntons cet exemple, s'attache avec une sorte de complaisance à le faire ressortir.

« Ce discours de Job : « Lorsque j'étais assis comme un
« roi environné de son armée, j'étais le consolateur des
« affligés (2) » sert merveilleusement à montrer comment
« les prélats doivent mêler dans leur conduite l'autorité
« du régime avec la douceur de la consolation. Car l'un
« nous est marqué dans ces paroles : « Lorsque j'étais
« assis comme un roi environné de son armée »; et l'autre
« dans celles-ci : « J'étais le consolateur des affligés. »

« Nous voyons un admirable accord de cette sévérité
« et de cette bénignité dans le cœur du grand Moïse (3).
« Il aimait avec tendresse, et en même temps il châtiait
« avec rigueur. Quand le peuple d'Israël eût commis
« devant Dieu un péché qui paraissait irrémissible, le
« Seigneur dit à Moïse sur la montagne : « Descendez,
« votre peuple a péché », comme pour lui faire entendre

(1) Cap. 2, p. 47.
(2) *Job.* XXIX. 25.
(3) *Exod.* XXXII.

« qu'un peuple devenu si criminel n'était plus son « peuple. Puis il ajouta : « Laissez-moi faire, afin que « ma fureur s'allumant contre eux, je les détruise entière- « ment, et que je vous confie la conduite d'une autre « nation plus nombreuse. » Mais Moïse, s'opposant à plu- « sieurs reprises à la colère de Dieu : « Ou pardonnez-leur « cette faute, disait-il, ou effacez-moi du livre que vous « avez écrit. » Avec quelle tendresse aimait-il un peuple « pour l'amour duquel il consentait à être rayé du livre « de vie !

« Cependant avec quelle rigueur ne va-t-il pas sévir « contre ce même peuple ! A peine a-t-il obtenu le pardon « si instamment demandé : « Que chacun de vous prenne « son épée, s'écrie-t-il ; passez et repassez au travers du « camp, frappant votre père, votre âme et le prochain. » « Et il en demeura environ vingt-trois mille sur la place.

« Ainsi cet homme qui avait sollicité la vie de ses frères « aux dépens de la sienne, la fit perdre par cet ordre ter- « rible à un grand nombre. Il brûlait pour eux, au dedans, « du feu de la charité, et il allumait contre eux, au dehors, « le feu d'une injuste indignation. Il témoigna tant de « bonté à ce peuple qu'il n'hésitait point à se sacrifier « pour lui, et il le châtia avec tant de sévérité qu'il fit « mourir ceux-là mêmes que Dieu avait pardonnés.

« Vous le voyez remplissant tour à tour le rôle d'un « avocat dévoué et d'un juge inflexible. Il prend en main « devant Dieu l'intérêt de ce peuple par ses prières, et « devant ce peuple l'intérêt de Dieu par le châtiment. « Son cœur, d'une part, embrasé du feu de la charité, « s'oppose à Dieu par de puissantes intercessions ; et, de « l'autre, brûlant des ardeurs du zèle, il expie leur crime « dans leur propre sang. Par la mort d'un petit nombre, « il obtint le salut de tous.

« Aussi le Seigneur exauça-t-il d'autant plus volontiers « la prière de Moïse pour ce peuple, qu'il voyait dans sa « prescience comment il devait agir envers ce même peu-

« ple pour la gloire de sa justice. Moïse sut donc si bien « tempérer sa conduite, que la sévérité n'y parut point « sans miséricorde, ni la miséricorde sans sévérité (1). »

## 7

*Deux moyens d'arriver à ce juste tempérament d'une fermeté douce et d'une douceur ferme.*

Le premier moyen est d'incliner toujours du côté opposé à son caractère. Notre caractère, en effet, influant nécessairement et à notre insu sur l'ensemble de notre conduite, si nous voulons garder l'équilibre, il faut nous porter par l'effort de la volonté du côté où nous sommes moins portés par la pente de la nature, les doux du côté de la sévérité, et les sévères du côté de la douceur.

Le mieux serait sans doute de faire marcher de front et simultanément la douceur et la fermeté, et cette alliance constante et invariable est le beau idéal que tout Supérieur doit chercher à réaliser dans son gouvernement ; mais parce qu'il est aussi facile que dangereux d'abuser de l'une et de l'autre par l'influence du caractère, le plus sûr est de contre-balancer le poids de la nature par celui de la raison.

Ne craignons pas d'excéder, l'inclination naturelle servira de contre-poids.

Le second moyen est de se proposer toujours dans l'usage de l'autorité le plus grand bien des inférieurs, sans se former *à priori* un système de bonté indulgente ou de sévérité rigide.

Puisque l'unique fin de l'autorité est le bien des inférieurs, n'est-il pas juste que l'autorité soit douce ou sévère, selon que la douceur ou la sévérité est profitable aux inférieurs, et que, si la douceur doit plus ordinaire-

(1) *Moral.*, lib. xx, cap. 5, M. L. 76144.

ment l'emporter sur la sévérité, celle-ci néanmoins doit quelquefois l'emporter sur celle-là?

Le mal est que quelques-uns, systématiquement et sans égard à l'intérêt commun, veulent se faire la réputation ou de Supérieur tolérant ou de zélé réformateur. Si c'est à la réputation de Supérieur tolérant qu'ils aspirent, ils tombent dans l'excès de la douceur : car, de peur de détruire l'opinion de condescendance dont ils font comme la marque et le cachet de leur gouvernement, ils en viennent à permettre les choses les moins raisonnables. Si c'est à la réputation de zélé réformateur qu'ils prétendent, ils donnent dans l'excès de la sévérité : car, sous prétexte de relever et de faire fleurir la discipline, ils ne savent rien supporter, rien excuser ; ils violentent et brisent tout.

C'est sans doute ce qui a inspiré cette pensée à Pascal : « Je n'admire point un homme qui possède une vertu « dans toute sa perfection, s'il ne possède en même temps, « dans un même degré, la vertu opposée ; car autrement « ce n'est pas monter, c'est tomber. On ne montre pas sa « grandeur pour être en une extrémité, mais bien en tou- « chant les deux à la fois, et remplissant tout l'entre- « deux (1). »

Que les Supérieurs naturellement doux tendent à être fermes, et que les Supérieurs naturellement fermes tendent à être doux : ils rencontreront, entre ces deux extrémités opposées, ce point si désirable où l'autorité à la fois douce et ferme, sévère et indulgente, accorde à la règle ce qu'elle exige et à la fragilité humaine ce qu'elle a droit d'attendre, pousse les inférieurs à la perfection sans les accabler, et sait les attendre sans favoriser leur paresse.

Reste à dire maintenant à quels traits se reconnaît le gouvernement trop rigoureux, et à quels traits se recon-

(1) *Pensées*, Ed. Brunschwig minor, Hachette, 1900, sect. VI, § 353, p. 490-491.

naît le gouvernement trop doux ; car, si l'illusion est quelque part facile, c'est ici. Les plus sévères s'accusent de mollesse, et les plus condescendants se reprochent leur dureté. Celui qui est enclin à la rigueur ne trouve rien de beau et de divin comme la fermeté, et, pourvu que ses ordres soient remplis et la règle strictement observée, il s'imagine toujours y avoir mis assez de douceur. Celui, au contraire, dont le fond du caractère est l'indulgence ne craint rien tant que les mesures fortes et rigoureuses, et, tant qu'il ne froisse aucun cœur, ne fait couler aucune larme, il se rend volontiers le témoignage de plaire à Dieu et aux hommes et d'atteindre la perfection du gouvernement.

Traçons donc les limites au delà desquelles la fermeté dégénère en rigueur, et en deçà desquelles la douceur dégénère en faiblesse.

## CHAPITRE II

### Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop rigoureux.

#### 1

*Commander des choses excessives.*

Cet abus d'autorité a lieu dans cinq cas :

1° Lorsque le Supérieur impose des charges d'elles-mêmes intolérables ;

2° Lorsque la charge qu'il impose, sans être d'elle-même accablante, excède néanmoins les forces actuelles, physiques ou morales, du sujet ;

3° Lorsqu'il intime à la fois deux ordres dont l'exécution est peu compatible ;

4° Lorsqu'il assigne deux emplois dont l'un devra nécessairement être négligé ;

5° Lorsqu'il ne donne ni le temps, ni les moyens nécessaires.

N'y aurait-il point, au fond de tout cela, dans quelques Supérieurs, un secret principe d'avarice? On ne veut rien perdre, on saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentent de réaliser quelque gain ; on craint toujours de manquer du nécessaire, et, sous ce prétexte, on n'hésite pas à risquer la santé, la vocation même d'un sujet.

Quand un religieux déclare que sa vertu s'affaiblit par un contact trop prolongé avec le monde, ou par des soins qui l'absorbent ; sans qu'il le dise même, dès qu'on

remarque en lui le dégoût des choses spirituelles et les symptômes non équivoques de la tiédeur, il faut le retirer de son emploi et le forcer de vaquer pendant quelque temps à la récollection ; du moins faut-il lui laisser entières les heures destinées aux exercices de piété et veiller à ce qu'il les fasse fidèlement, sans les abréger, sans les interrompre, dans le temps et le lieu désignés.

Le religieux est religieux pour lui d'abord, et secondairement pour les autres. S'il eût voulu être simplement prédicateur, instituteur, infirmier, etc., il serait resté dans le siècle. Son but, en frappant à la porte de la religion, a été, avant tout, de trouver pour sa sanctification personnelle plus de secours et moins d'obstacle, et, en second lieu, de se livrer aux œuvres de charité ou de zèle, sous une direction toujours sûre et enrichie du mérite de l'obéissance. Nul n'a le droit de le frustrer de ce double avantage, qu'il est venu chercher et qu'on lui a solennellement promis.

N'y aurait-il point encore, dans cette conduite, une coupable condescendance pour des religieux délicats et lâches, au préjudice de religieux plus souples et plus dévoués? Les autres refusent de marcher, on craint de se créer des embarras, on revient à ceux-ci qui acceptent tout, qui disent oui à tout, et on les écrase plutôt que d'entreprendre d'assujettir des volontaires rebelles.

C'est un triste privilège que possèdent certains religieux de réussir presque toujours, pour un motif ou pour un autre, à faire glisser sur les épaules de leurs frères le fardeau qui était destiné aux leurs. Il résulte de là un de ces deux inconvénients, ou que les religieux surchargés ruinent leurs forces, ou que, par dépit, ils ne font la besogne que par manière d'acquit.

2

*Multiplier arbitrairement les observances religieuses.*

Du moment que les Supérieurs aggravent le joug de la discipline et rétrécissent le cercle déjà si étroit où le religieux s'est volontairement enfermé, du moment où ils exigent les choses de conseil avec autant de rigueur que les choses de précepte, comme s'il dépendait de leur bon plaisir de donner beaucoup d'importance à ce qui en a peu, ils se font soupçonner de vanité, d'injustice, d'inexpérience, d'inconséquence, de faiblesse.

*De vanité.* On veut passer pour saint, se poser en âme d'élite, faire croire qu'on pratique le premier ce qu'on ordonne. Les observances ordinaires ne suffisent plus, elles ne font que captiver l'essor de l'aigle, il faut porter plus haut son vol.

*D'injustice.* « Il est contre l'équité, dit saint Bernard, « de réclamer d'un débiteur plus qu'il ne s'est engagé à « rendre ; or les religieux, par leur profession, se sont enga- « gés à suivre la discipline de tel institut, et non les pres- « criptions arbitraires des différents Supérieurs qui se suc- « cèdent dans cet institut. Ils ne se sont même pas engagés « par vœu à toute sorte de perfection ni au plus parfait ; « ils ont limité leur désir et leur promesse au genre et au « degré de perfection qui se rencontre dans tel institut et « résulte de sa règle. Vous pouvez me proposer quelque « chose de plus, non me l'imposer. Mes obligations ne se « mesurent pas sur les vues de perfection plus ou moins « élevées que conçoit un Supérieur, mais sur la teneur « des vœux émis dans tel institut que j'ai embrassé, et sur « les observances spécifiées dans les constitutions qui me « furent montrées (1). »

*D'inexpérience.* « Souvent, dit le Père Beaufils, pour

(1) *De præcept. et dispens.*, cap. 4 et 5, M. L. 182866.

« trop prétendre, on n'obtient rien. Le droit d'ordonner « a ses limites, comme le devoir d'obéir a les siennes. « Chacun est parfaitement instruit de ses obligations « là-dessus ; et plus vous étendrez l'autorité au delà des « bornes légitimes, plus on s'efforcera de restreindre « l'obéissance pour se dédommager. On craindra que vous « ne vouliez dominer ceux que vous ne devez que con- « duire, et, pour vous être trop avancé, il faudra reculer « honteusement devant une juste réclamation ou un refus « opiniâtre (1). »

Dans le cas même où quelques-uns se résoudraient à suivre les observances dont on les surcharge, il arriverait de deux choses l'une : ils laisseraient une partie des règles obligatoires ; ou ils n'obéiraient qu'à regret, pour sauver les apparences. Quand le joug va s'appesantissant de jour en jour, on ne songe pas à le porter, mais à le secouer.

*D'inconséquence.* « Combien de Supérieurs, dit la Mère « Marie de Saint-Joseph, carmélite, qui se montrent rigou- « reux à chaque mouche qui vole, qui ennuient étrangement « à force d'ordres et de réprimandes ridicules, et qui avec « cela n'ont pas la force de faire exécuter les lois ; com- « mandant avec empire ce dont il eût fallu prier, et « priant timidement lorsqu'il eût fallu commander ; « semblables à ces rodomonts qui mettent la main à « l'épée pour des riens, et qui, dans les combats néces- « saires, sont des poltrons à faire pitié !

« Ordonnez avec autorité ce qui est de précepte ; mais « ce qui n'est que de conseil, contentez-vous de le con- « seiller. »

*De faiblesse.* « On montre assurément beaucoup de fai- « blesse, dit le P. Bartoli dans la *Vie de saint Ignace*, tout « en croyant faire preuve de force, quand, par une règle « générale, on retire à tous ce dont quelques-uns abusent : « car, pour donner de tels ordres, il n'en coûte que la

(1) *Le Trésor des Supérieures*, lettre 13e (Paris, Lacroix, 1835, p. 250).

« peine de les écrire ou de les proclamer ; tandis que, si « l'on voulait remédier, comme la sagesse l'exige, au mal « particulier, on rencontrerait peut-être des obstacles « qu'on trouve plus commode d'éviter. De là cette multi- « tude de règlements, qui deviennent parfois un remède « pire que le mal; car, s'il est aisé d'en créer un petit nom- « bre, selon les besoins du moment, rien n'est plus diffi- « cile, plus tard, que d'opérer des réformes dans une situa- « tion où on les foule tous aux pieds (1). »

3

*Se servir facilement des termes impératifs,* je veux, j'ordonne.

Un Supérieur novice débitera plus de ces mots en un mois qu'un Supérieur expérimenté en dix ans. Avant d'imposer un ordre quelconque en vertu de la sainte obéissance, il faut longtemps prier, consulter les constitutions et les usages ; faire attention au caractère du sujet, à son degré de vertu, à ses dispositions actuelles ; s'assurer que la chose est très importante, non une bagatelle ou une fantaisie.

Règle générale : le Supérieur doit déguiser son autorité sous des formes douces et aimables : ne la faire sentir qu'en temps et lieu, rarement, le moins possible, et presque en dernière ressource ; n'en prendre que juste ce qu'il faut pour perfectionner ses inférieurs dans la pratique de leurs règles.

Ecoutons le P. Binet :

« Les anges gardiens nous insinuent doucement et amoureusement les bonnes pensées, sans violence et sans contestation. Quelque zèle qu'ils mettent à nous détourner du mal et à nous porter au bien, ils ne procèdent que par inspirations, illuminations, remontrances, prières,

(1) *Histoire de saint Ignace*, l. III, ch. 9 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 191).

sollicitations. En nous abordant, ils nous souhaitent la paix, et veillent par-dessus tout à éloigner de nous le trouble et la crainte. Raphaël disait au jeune Tobie : « Mon frère Tobie, vous plaît-il que nous prenions le « devant pour arriver plus tôt vers votre père (1)? » Il ne dit pas : Hâtez-vous de venir ; je le veux, c'est moi qui commande... Non, ce langage est inconnu au ciel, ce style n'est pas celui des anges.

Au rapport de la tradition, saint Pierre, quoique porteur des clés du ciel, pleurait au lieu de commander, versait plus de larmes qu'il n'intimait d'ordres.

Saint Grégoire, Souverain Pontife et investi du pouvoir d'excommunier les réfractaires, écrivait : « S'il plaisait à votre douceur de... Votre bonté agréera que je lui dise... Je me promets que votre charité reconnaîtra qu'il ne fallait point ainsi se comporter... Je crois que Notre-Seigneur aurait pour agréable si... »

Saint Macaire, appelé le dieu des moines, à cause de son empire sur les cœurs, usait de ces formules : « Mes frères, faites ce que vous me verrez faire... Je ne vous ordonne rien que je ne fasse le premier... Si vous ne pouvez faire ceci, reposez-vous en votre cellule, je le ferai pour vous... Je sais bien, mon cher frère, que si vous le pouviez, vous le feriez de grand cœur... Il faut que vous ou moi nous fassions cela ; prenez ce qu'il vous plaira, et je ferai le reste... Vous avez fait une petite faute ; hélas ! suis-je moi-même irréprochable? Ayez bon courage, je serai votre caution auprès de Dieu... (2) »

Saint François de Borgia commandait ou plutôt suppliait en ces termes : « Pensez-vous avoir assez de forces pour cet emploi?... Vous semble-t-il pouvoir entreprendre ce voyage?... Il y a beaucoup à souffrir dans cette mission ; ne serait-ce point un poste digne de votre courage?...

(1) *Tob.* XI, 2-3.
(2) *Quel est le meilleur gouvernement, le doux ou le rigoureux?* Ch. 4 (Toulouse, Dieulafoy, 1833, p. 73, *sqq.*).

La charité de Jésus-Christ, l'amour de la croix, ne vous inspirent-ils point le désir de remplir ce ministère pénible et humiliant?... J'avais résolu de vous charger de cette affaire ; mais je veux auparavant que vous m'en disiez votre sentiment devant Dieu... »

On lit dans la *Vie des Pères du désert* ce discours d'un ancien : « Si quelqu'un impose un ordre à son frère avec « humilité et crainte de Dieu, cet ordre, ainsi donné dans « l'esprit de Dieu, trouvera l'inférieur docile et dévoué ; « mais si quelqu'un impose un ordre à son frère à dessein « de faire sentir son autorité, Dieu, qui voit au fond du « cœur, ne permettra pas que l'inférieur écoute et obéisse. « Ce qui est dicté par l'Esprit de Dieu est commandé « avec humilité et supplication ; ce qui est inspiré par « l'envie de dominer est commandé avec trouble et co- « lère, car alors c'est l'esprit malin qui parle et qui agit. »

## 4

*Prendre un ton dur et hautain.*

La principale force du gouvernement religieux consiste dans un certain attrait d'amour, non affecté ou politique, mais sincère et provenant de la grâce, par lequel on gagne et l'on remue suavement les cœurs, pour les assujettir à l'obéissance.

Le lion se laissera facilement conduire à un fil ; mais s'il sent la chaîne, il la brise et échappe à celui qui le mène.

Un religieux, qui est une victime volontaire, doit être retenu dans le devoir par la douceur, autant que possible ; la contrainte n'est qu'un remède extrême. C'est à peine s'il est permis au Supérieur d'adresser quelquefois une parole dure à un sujet arrogant ; au timide, jamais. A la vérité, on trouve dans la vie de quelques saints, des exemples d'une grande sévérité, dans les fondateurs

d'Ordres, surtout : c'est qu'il était essentiel de bien établir la discipline dès le début, de faire remarquer toute l'importance de certaines règles ; mais ce qui était louable en eux, pourrait être très répréhensible dans leurs successeurs.

« N'offensez point votre serviteur qui travaille de bonne « foi et qui vous donne sa vie », dit l'Esprit-Saint (1). Et encore : « Ne vous moquez point de l'affligé ; car il y « a un Dieu qui voit tout, qui élève et qui abaisse (2). » Tout par amour, rien par force : telle était la grande maxime de saint François de Sales : « Je ne puis souffrir, « disait-il, ces esprits absolus qui veulent être obéis bon « gré mal gré, brisant les volontés humaines et faisant tout « plier sous la verge de leur empire. C'est une tyrannie « extrêmement odieuse à Dieu et aux hommes. Ceux qui « aiment à se faire craindre, craignent de se faire aimer, « et eux-mêmes craignent plus que les autres ; car les « autres ne craignent qu'eux, mais eux craignent tous « les autres.

« En la galère de l'amour divin, il n'y a point de forçats ; « tous les rameurs y sont volontaires. »

Eh quoi ! pourrait dire Notre-Seigneur au Supérieur dur et hautain, vos inférieurs sont-ils donc des esclaves subjugués par la force ou achetés à prix d'argent? Ne sont-ce pas des enfants que l'amour seul a conduits librement dans ma maison? Pourquoi leur lancez-vous ces regards sévères, et prenez-vous ce ton impérieux? Voulez-vous les faire repentir du sacrifice qu'ils ont fait en se consacrant à mon service? Que ne conservez-vous avec eux au moins cette politesse qui vous est naturelle au parloir vis-à-vis des étrangers et des personnes de distinction?

Saint François de Borgia fit venir de fort loin un Supérieur très dur envers les siens, et, après l'avoir vertement

(1) *Eccli.* VII, 22.
(2) *Eccli.* VII, 12.

repris, il le renvoya, lui disant : « Si je vous ai tant mor-
« tifié par ces quelques paroles, jugez de ce que vous
« faites souffrir aux vôtres depuis si longtemps. »

Loin donc de la supériorité ces hommes d'une vertu âpre et farouche, ou à qui la nature ou l'éducation aurait donné une humeur sombre, un air austère, un ton chagrin. Qu'attendre d'un Supérieur dont on ne recevrait pas même d'honnêtes paroles?

## 5

*Fermer l'oreille aux réclamations et aux excuses.*

« Il y a une fausse fermeté, dit Bossuet. L'opiniâtreté
« invincible de Pharaon le fait voir. C'était endurcisse-
« ment, et non fermeté ; cette dureté est fatale à lui et
« à son royaume.

« La force du commandement poussée trop loin ; jamais
« plier, jamais condescendre, jamais se relâcher, s'achar-
« ner à vouloir être obéi à quelque prix que ce soit : c'est
« un terrible fléau de Dieu sur les rois et sur les peuples.
« Celui qui a dit : « Ne tournez pas à tout vent (1) », avait
« dit un peu auparavant : « Ne forcez point le cours d'un
« fleuve (2). » Il y a une légèreté et aussi une raideur
« excessives.

« Une fausse fermeté, conseillée à Roboam par des jeu-
« nes gens sans expérience, lui fit perdre dix tribus. Le
« peuple demandait d'être un peu soulagé des impôts très
« grands que Salomon exigeait. Les vieillards, qui con-
« naissaient l'état des affaires et l'humeur du peuple
« juif, lui conseillaient de l'apaiser avec de douces paroles
« suivies de quelques effets. Mais la jeunesse téméraire,
« qu'il consulta dans la suite, se moqua de la prévoyance
« des vieillards, et lui conseilla, non un simple refus, mais

(1) *Eccli.* v, 9.
(2) *Eccli,* iv, 32.

« un refus accompagné de paroles dures et de menaces « insupportables. » Elle ne manquait pas de prétextes : « Il « faut soutenir l'autorité ; qui se laisse aller au commen- « cement, on lui met à la fin le pied sur la gorge. » Mais « par-dessus tout cela, il fallait connaître les dispositions « présentes et céder à une force qu'on ne pouvait vain- « cre. Les bonnes maximes outrées perdent tout. Qui ne « veut jamais plier, casse tout à coup (1). »

Ne vous hâtez donc pas de traiter de tentation et d'insubordination les raisons et les excuses du sujet ; écoutez-les gracieusement et accordez tout ce qui peut être accordé. C'est se mettre soi-même dans son fort et ouvrir la porte à bien des désordres, que de fermer l'oreille ou de prêter une oreille prévenue aux réclamations ; de décider avec intrépidité, sans réflexion ni conseil ; de ne vouloir jamais revenir sur un ordre donné, ou seulement à la dernière extrémité ; d'interpréter toujours avec rigueur les points douteux et de n'avoir à la bouche que des sentences sévères : Il faut se mortifier... Lâches que nous sommes !... Combien nous sommes éloignés de nos devanciers !...

De là que résulte-t-il? La nature, se sentant trop comprimée, n'a plus qu'un désir, celui de s'émanciper ; et si elle ne réussit pas par souplesse, elle fera un effort et réussira par violence.

C'est une maxime adoptée par le despotisme, que l'autorité ne doit jamais reculer, ni les ordres trouver de résistance : comme s'il y avait de la honte ou de la faiblesse à céder à la raison ou à la nécessité.

Il n'est pas expédient, sans doute, de rendre habituellement compte de sa conduite aux inférieurs, puisque le Supérieur, pour donner le mérite de l'obéissance, doit agir par autorité ; toutefois il est certaines actions qui, vu les circonstances, peuvent être mal interprétées et

(1) *Polit. sacr.*, liv. IV, art. 2, prop. 2 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 575).

jeter le trouble dans les esprits : on doit, par charité et condescendance, se justifier, exposer ses motifs, et prévenir le scandale. N'est-ce pas ce que fit saint Pierre, lorsque les fidèles trouvèrent mauvais qu'il eût visité le centurion Corneille et baptisé un gentil?

6

*Refuser ou accorder de mauvaise grâce.*

Ce procédé est aussi contraire à la politesse qu'à la charité.

Nous avons tous une certaine fierté naturelle qui nous rend la demande pénible et humiliante. Un devoir du Supérieur est de s'informer des besoins, des désirs même, et, s'il ne peut tout accorder, d'accompagner le refus de manières honnêtes et affables.

Il faut excepter le cas où, pour de justes motifs, on se proposerait directement de faire pratiquer au sujet l'abnégation et la mortification.

Rien n'est plus facile que de trancher du maître, en lançant une défense absolue ou un ordre définitif : c'est l'indice ordinaire des petits esprits et des petites vertus. Souvent, sous un masque de zèle et de fermeté, ils cachent l'impétuosité de leurs passions qu'ils n'ont pas su dompter et la médiocrité de leurs talents qui ne leur concilieraient pas assez l'estime et la considération . Mais de même qu'un Supérieur n'est pas précisément dur et rigide parce qu'il maintient la discipline, de même ne peut-il espérer de passer pour zélé et ferme en prenant des formes rudes et austères.

Le Supérieur doux et sage, avant de répondre *non*, prend le temps d'examiner, il se défie de ses lumières et de ses passions, et préfère quelquefois amener le solliciteur à se désister lui-même, par une sorte de délibération à laquelle il lui fait l'honneur et l'amitié de l'admettre : même après avoir longtemps réfléchi, il appréhende en

disant *non* qu'il ne faille peut-être dire *oui*. Quand il accorde, c'est avec tant d'affabilité et de si bonne grâce, que ses yeux donnent souvent plus que ses mains.

Laissons parler Gracian : « Tout ne se doit pas accor-« der, ni à tous. Savoir refuser est d'aussi grande impor-« tance que savoir octroyer ; et c'est un point très néces-« saire à ceux qui commandent. Il y va de la manière. « Un *non* de quelques-uns est mieux reçu qu'un *oui* de « quelques autres, parce qu'un *non* assaisonné de civilité « contente plus qu'un *oui* jeté de mauvaise grâce. Il y a « des gens qui ont toujours un *non* à la bouche ; le *non* est « toujours leur première réponse, et, quoiqu'il leur arrive « après de tout accorder, on ne leur en sait point de gré, à « cause du *non* mal assaisonné qui a précédé. Il ne faut « pas refuser tout à plat, mais faire goûter son refus à « petites gorgées pour ainsi dire. Il ne faut pas non plus « tout refuser, de peur de désespérer les gens ; mais au « contraire laisser toujours un reste d'espérance, pour « adoucir l'amertume du refus. *Oui* et *non* sont bien « courts à dire ; mais, avant de les dire, il faut penser « longtemps (1). »

Ne soyez donc ni de ceux dont la première disposition est de refuser brusquement, ni de ceux qui semblent prendre plaisir à faire languir le sujet avant d'acquiescer à sa demande. « Mon fils, ne mêlez point les reproches au « bien que vous faites, et ne joignez jamais à votre don « des paroles affligeantes. La rosée ne rafraîchit-elle pas « l'ardeur du soleil? Ainsi la parole douce vaut mieux que « le don. L'insensé fait des reproches aigres à ceux qu'il « assiste ; et le don de l'avare irrite ceux qui le reçoi-« vent (2). »

(1) *Homme de cour*, max. 70.
(2) *Eccli.* XVIII, 14-18.

7

*Suivre de trop près ses inférieurs.*

Entreprendre de savoir tout ce qui se fait et tout ce qui se dit, questionner cauteleusement les personnes du dedans et les personnes du dehors, paraître deviner les fautes sur les moindres indices, être ravi d'aise lorsqu'on prend quelqu'un sur le fait : quoi de plus indigne du Supérieur religieux? Un esprit solide ne descend jamais à ces petitesses ; il ne confond point une sage vigilance avec une surveillance inquiète et minutieuse ; il observe ce qui est à sa portée, et laisse la connaissance du reste à Celui qui lit au fond des cœurs.

A quoi aboutirait d'ailleurs cette recherche sévère? A découvrir les dehors, non les dispositions intimes. Plus même vous voudrez épier et surprendre, plus on s'ingéniera pour se dérober à vos recherches.

Un désir excessif de trouver les fautes fait souvent qu'on les impute à qui ne les a pas commises : on croit aisément le mal, et on se refuse à croire le bien ; on interprète tout en mauvaise part, et l'on ne sait pas revenir d'une impression défavorable : à tout prix on veut déterrer les coupables, et, plutôt que de les laisser impunis, on frappe l'innocent. La justice alors devient agression. Mais le Sage dit : « Celui qui absout l'impie, et celui qui « condamne le juste, l'un et l'autre sont abominables « devant Dieu (1). »

Que le Supérieur paraisse avoir plutôt trouvé que mis ses inférieurs dans le devoir. Qu'il tienne la bride un peu lâche, comme s'il n'avait aucun besoin de contraindre et que ses inférieurs se portassent d'eux-mêmes avec une franche liberté à ce qui leur est prescrit. Les princes usent de coaction pour arracher le tribut ; mais la dette du re-

1) *Prov.* XVII, 15.

ligieux est une dette d'amour contractée envers un Dieu qui n'agrée que l'amour : or l'amour n'est pas au rang des choses qu'on peut exiger par force ; il veut agir spontanément, et se rebute des choses mêmes qu'il eût faites par élection et par goût, dès qu'on entreprend sur sa liberté. Sous les chaînes qui m'attachent à Dieu, je veux qu'on me laisse des espaces assez étendus où mon zèle et ma charité puissent s'exercer avec quelque émulation. On voit dans la *Vie des Pères du désert* que les Abbés, pour favoriser cette émulation, laissaient aux moines une certaine latitude.

Que le Supérieur évite avec le plus grand soin, dit Lancicius, de paraître prévenu contre ses inférieurs, d'être travaillé à leur égard de quelques soupçons, de ne se fier à eux qu'à demi : rien n'est plus propre à resserrer le cœur, à donner naissance aux murmures, à préparer une fâcheuse explosion (1).

## 8

*Etre trop jaloux des égards dus à sa dignité.*

Le Supérieur doit savoir dissimuler sagement, lorsqu'on manque quelquefois aux égards dus à sa dignité, lorsqu'on lui fait des réponses peu mesurées, lorsque les excuses ressemblent trop à des refus : ce ne sont point de mortelles atteintes données à l'autorité ; elle se relèvera aisément en des occasions plus importantes.

Si le Supérieur est tellement jaloux de son autorité qu'il regarde comme des injures toute parole et toute démarche moins respectueuses ; s'il exerce une sorte d'inquisition pour découvrir ce qu'on pense et ce qu'on dit de lui et de son gouvernement ; si, au lieu de redoubler de cordialité et de franchise envers ceux qui auraient failli par légèreté en ce point, il ne cesse de leur témoigner son

(1) *De condit. boni Superioris*, ch. 2.

ressentiment : qu'il sache que c'est le vrai moyen de perdre ce qu'il voulait conserver, et de s'attirer des mépris réels pour en éviter d'imaginaires. « On en voit, dit « saint Bernard, qui dépensent tout leur zèle à défendre « leur autorité, sans cesse et exclusivement occupés de « l'honneur, peu ou rarement de la sainteté (1). »

Tout excès en ce point annonce l'orgueil ou la faiblesse. Ces idolâtres de l'honneur montrent bien que le leur est fondé sur peu de chose, puisque tout leur paraît capable de le blesser. Le lion et l'éléphant ne se détournent même pas pour voir les chiens qui aboient après eux ; la guêpe pique aussitôt qu'on la touche.

Il faut bien, au reste, que le Supérieur s'attende à rencontrer des contradicteurs ; à moins de jeter un voile sur les yeux, comment mettre un frein aux langues? Lorsqu'il était inférieur, personne ne s'occupait de lui ; aujourd'hui qu'il est Supérieur, et par cela seul qu'il est Supérieur, tout le monde l'observe. Tout en lui peut donner lieu aux préventions et aux murmures : actions et omissions, parole et silence, indulgence et fermeté, fonds et forme. De plus, si les actes du Supérieur sont plus exposés au contrôle universel, ses oreilles sont aussi plus ouvertes aux rapports. De tout côté arrivent des voix officielles et officieuses pour l'informer, surtout si l'on a pu s'apercevoir qu'il est crédule, défiant, chatouilleux. Ses chagrins, ses craintes, ses ressentiments, ses dépits redoublent avec les rapports et en proportion de l'intérêt qu'il y attache.

Que faire? Supprimer et poursuivre tout ce qui de près ou de loin blesse l'autorité et celui qui en est le dépositaire? Impossible. Le mieux, dans une foule de circonstances, est de le mépriser. En remontant au principe de ces paroles offensantes, relevées et le plus souvent exagérées par les rapporteurs, on reconnaît que les unes sont

(1) *De consid.*, l. IV, cap. 2, M. L. 182775.

l'effet de la légèreté, et il faut les laisser passer inaperçues ; les autres ne sont que des impertinences, et on doit en avoir pitié. Un petit nombre est le fruit de la malice, et mérite qu'on s'en préoccupe. « Tirer vanité des louanges, « dit Saavedra, c'est l'indice d'une raison faible ; s'offen- « ser de peu, cela sent le particulier ; dissimuler beaucoup, « cela sent le prince ; ne rien pardonner, le tyran. C'est ce « que reconnaissaient sans doute ces grands empereurs « Théodose, Arcade, Honorius, quand ils recommandaient si instamment à Ruffin de ne point châtier les « murmures du peuple contre eux, attendu que si ces « murmures avaient pour principe la légèreté, ils ne méritaient que le mépris ; si la folie, on les devait supporter ; « si la malice, il les fallait pardonner. Je sais bien qu'il est « d'un prince de savoir tout, mais il est indigne d'un cœur « généreux de vouloir examiner jusqu'aux moindres paroles. On ne les punissait point autrefois à Rome, on « s'arrêtait aux actions ; et certes, des paroles inconsidérées aux actions délibérées la distance est grande. C'est « afficher une basse opinion de soi-même, que de s'émouvoir pour les légers fruits. La mauvaise conscience « porte à punir les murmures, la bonne à n'en tenir aucun « compte. Si le bruit est faux, il tombera de lui-même ; « s'il est fondé, le plus simple est de s'amender. Le mépris « arrête le murmure, la vengeance fait croire qu'il n'est « pas sans vérité (1). »

9

*Montrer de la partialité.*

1° Dans les faveurs : préférant sans raison légitime ses amis, ses compatriotes, ses parents, le Supérieur déposé, son successeur présumé ; ceux qui ont du talent, un bon cœur, un caractère liant, une conversation agréable ; ceux qui cherchent à plaire et à s'insinuer.

(1) *Idea principis christiano-politici*, symb. 14.

2º Dans les corrections : tantôt donnant à dessein quelque exemple de sévérité, pour éviter le reproche de lâcheté ou de mollesse, mais n'exerçant ces rigueurs que sur des gens sans conséquence qu'on peut maltraiter impunément ; tantôt faisant des défenses générales qui gênent toute la communauté, pour réprimer la licence de quelques particuliers qu'on n'ose attaquer de front.

De tous les ornements dont l'autorité doit être revêtue, l'équité est un de ceux qui lui donnent le plus d'éclat et de solidité. Il est écrit que l'honneur du roi aime la justice (1). C'est la justice qui fait du roi comme un dieu sur terre, et le Seigneur fait entendre les plus terribles menaces à ceux qui manquent à la rendre : car, dit-il, c'est un pouvoir qui vous vient du Très-Haut, que vous n'avez qu'en dépôt (2), et dont il ne vous est pas permis d'user et d'abuser comme si vous le tiriez de votre fonds.

En supposant qu'un Supérieur, cédant à un sentiment moins droit, s'attache un certain nombre de religieux, en fasse ses confidents et ses conseillers, leur réserve ses faveurs et ferme les yeux sur leurs fautes, ce dévouement faible et douteux de quelques favoris compenserait-il le mauvais effet produit sur le reste de la communauté?

De la partialité naissent les mécontentements, les murmures, les jalousies, les défiances, les aversions. Vous jugez des prédilections justes et convenables, soit ; mais, étant trop publiques et trop marquées, elles ont infailliblement ce funeste résultat. Chacun croit en valoir un autre : si l'on favorise mon frère par la concession de quelque privilège, je crois qu'on me fait une injustice ; tout ce qu'on lui donne, il me semble qu'on me l'ôte. N'étant distingué de personne par l'habit, je ne puis souffrir de l'être par autre chose. Plus on voudra élever mes égaux, plus je les abaisserai dans mon esprit : il suffit qu'on ait pour eux plus d'égards et d'estime qu'il ne convient, pour

(1) *Ps.* XCVIII, 4.
(2) *Sap.* VI, 4.

que je leur trouve des défauts auxquels, jusqu'ici, je n'avais jamais songé.

« Que dirait un Supérieur à un inférieur qui ne vou-
« drait obéir qu'à ceux de ses Supérieurs pour qui il aurait
« de la sympathie? Que ce n'est point là obéir en reli-
« gieux ; qu'il faut envisager Dieu, Dieu seul, dans la per-
« sonne de celui qui commande. Mais, sur ces mêmes
« principes, l'inférieur ne pourrait-il pas représenter au
« Supérieur partial qu'il ne doit point aimer, épargner,
« favoriser celui-ci plus que celui-là par humeur ou par
« calcul ; attendu que, le chef étant redevable à tout le
« corps, tous les membres ont un droit égal à son amour
« et à ses faveurs (1) ? »

Mais quoi ! l'amitié est-elle donc interdite au Supérieur? Ne faut-il pas aimer chacun selon son mérite? Sans doute, il est des religieux à qui leurs vertus et leurs qualités concilient une affection spéciale ; le Supérieur peut la leur accorder, mais à la condition de n'altérer en aucune façon la charité générale ; de n'exciter ni la jalousie des uns, ni l'arrogance des autres ; de renfermer dans le secret du cœur ses sentiments ; du moins de s'interdire soigneusement les démonstrations publiques, les entretiens trop fréquents, capables d'éveiller la susceptibilité ; surtout de se tenir en garde contre les préventions et l'acception de personnes.

---

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 2.

## CHAPITRE III

### Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop doux.

#### 1

*Ne veiller qu'aux points plus importants.*

La multitude des règles dont l'ensemble, bien observé, malgré l'infraction de quelques-unes, sera plus que suffisant pour soutenir l'institut et sanctifier les religieux ; l'absence de tout scandale qu'on peut en effet supposer dans certaines transgressions ; la forme adoucie qu'a employée le législateur dans l'énoncé et dans la recommandation des observances qui, à ses yeux, n'avaient sans doute qu'une importance secondaire : tels sont les spécieux prétextes dont s'autorise le Supérieur trop doux.

Eh ! à quoi serviront les règles si le Supérieur, revêtu de l'autorité de Dieu pour les faire observer, oubliant l'objet de sa mission ou ne le remplissant qu'en partie, s'attache à la défense de quelques-unes seulement et ne prend aucun souci des autres? Où s'arrêtera-t-il dans ce triage? A quels traits reconnaîtra-t-il celles dont la teneur est assez impérative pour qu'on soit obligé de s'y conformer, et celles qu'il est loisible à chacun de fouler aux pieds? Qui lui a donné ce pouvoir discrétionnaire?

La vie régulière est un corps composé de diverses observances : or, pour conserver un corps, on ne se contente pas de veiller sur quelques parties que le préjugé ou la fantaisie font regarder comme plus essentielles à la force,

à la beauté et à la vie ; on veille généralement sur tout l'ensemble du corps et sur chacune de ses parties.

Pas une seule règle, même la moins importante en apparence, qui, dans la pensée du législateur, n'ait une haute portée ; qui ne lui ait coûté peut-être bien des prières, des larmes et du sang. Que s'il a adouci les termes, c'est, sans nul doute, pour laisser plus à faire à cette loi intérieure de la charité qui devrait seule suppléer à toute sanction, à la règle elle-même.

Ranger une armée en bataille, lui adresser une harangue chaleureuse, donner le signal ; puis permettre aux soldats de se débander et de prendre la fuite, à condition toutefois qu'ils ne le feront que dans les escarmouches, jamais dans les combats décisifs, ce n'est pas se préparer à la victoire, mais à la plus complète déroute. Ainsi composer des statuts admirables, les promulguer avec solennité, faire jurer à des religieux de les observer ; puis voir sans peine qu'ils les transgressent, par la raison qu'ils les transgressent sans scandale et seulement dans des occasions moins considérables, ce n'est pas pousser des religieux à la perfection, c'est les précipiter dans la damnation ; ce n'est pas consolider un institut, c'est le ruiner de fond en comble : « C'est montrer évidemment, dit Mo-
« deste de Saint-Amable, qu'on suit son caprice, non la
« volonté de Dieu ; qu'on n'estime que ce qui flatte, non
« ce qui est juste. Car enfin, Dieu n'exige-t-il pas la pra-
« tique de toutes les règles indistinctement? Vous dites :
« quelques-unes sont petites, leur observation rend peu
« de gloire à Dieu, et leur transgression est peu domma-
« geable à l'Ordre. Eh ! ignorez-vous que, pour petites
« que soient les règles, c'est grandement glorifier Dieu
« que d'y être fidèle ; et que les fouler aux pieds, c'est
« préparer la ruine des autres, à cause de la liaison qu'ont
« entre elles toutes les règles d'un institut (1) ? »

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 5.

Tout abus, si léger et si imperceptible qu'il paraisse d'abord, prépare, quoique à la longue, la décadence d'un Ordre religieux. C'est moins par la violence de l'ouragan que par la négligence à réparer les fentes et les dégradations, que s'écroulent les plus vastes et les plus beaux édifices. D'où viennent les grands fleuves? D'une source qu'un enfant franchirait d'un saut. Comment arrivent les terribles incendies? Le plus souvent par une étincelle. « Il n'y a pierre si dure, dit Job, qui ne soit minée peu à « peu par le courant des eaux (1). »

## 2

*Faire trop facilement droit aux réclamations et aux excuses.*

Nous l'avons déjà dit, il y a des vices qui touchent de si près aux vertus, qu'il est aisé de les confondre avec elles : telles sont la pusillanimité et la condescendance. De même que ne condescendre jamais ou rarement, c'est exaspérer les sujets qui ne peuvent souffrir tant de rigueur ; de même condescendre toujours ou fréquemment, c'est porter au relâchement des hommes en qui la nature ne demande qu'à s'émanciper. Combien de Supérieurs qui s'imaginent être condescendants, parce qu'ils ne refusent rien, acceptent toute excuse, s'inclinent devant toute réclamation !

Un proverbe dit : *Qui ne sait pas refuser, ne sait pas régner* ; et Notre-Seigneur a déclaré en termes équivalents que ne savoir pas refuser à propos, c'est n'être pas bon père : « Quel est celui d'entre vous qui, entendant « son enfant lui demander du pain, lui donnera une « pierre ; ou qui, l'entendant demander un poisson, lui « donnera un serpent (2)? » C'est à celui qui a la sagesse et l'autorité en partage, qu'il appartient de juger si ce

(1) *Job.* XIV, 19.
(2) *Matth.* VII, 9 et 10.

qu'on croit être du pain ou un poisson n'est pas une pierre ou un serpent, et, en paraissant refuser, d'exaucer véritablement, puisque, au fond, le demandeur ne veut que son bien et ne se trompe que sur les apparences.

Défiez-vous de ces religieux qui flattent et caressent, avec la pensée bien arrêtée d'obtenir quelque privilège pour prix de leur courtoisie ; de ceux qui ont toujours une infirmité ou une répugnance insurmontable à prétexter ; de ceux qui ont des solliciteurs et des médiateurs à gages ; de ceux qui ont l'art de se rendre redoutables par un certain ton sec et haut. Tous ces religieux, après avoir reconnu votre facilité, d'exemption en exemption, d'exigence en exigence, auront bientôt obtenu un règlement tout exceptionnel.

Ecoutons Bossuet : « La crainte est un frein nécessaire « aux hommes, à cause de leur orgueil et de leur indo- « cilité naturelle. Il faut donc que le peuple craigne le « prince ; mais, si le prince craint le peuple, tout est « perdu. La mollesse d'Aaron, à qui Moïse avait laissé le commandement pendant qu'il était sur la mon- « tagne, fut cause de l'adoration du veau d'or. « Que « vous a fait ce peuple, lui dit Moïse, et pourquoi l'avez- « vous induit à un si grand mal (1)? » Il impute le crime « du peuple à Aaron, qui ne l'avait pas réprimé, quoiqu'il « en eût le pouvoir. Remarquez ces paroles : « Que vous « a fait ce peuple, pour l'induire à un si grand mal? » « C'est être ennemi du peuple, que de ne lui résister pas « dans ces occasions. Aaron lui répondit : « Que mon Sei- « gneur ne se fâche point contre moi ; vous savez que ce « peuple est enclin au mal ; ils me sont venus dire : « Faites des dieux qui nous précèdent, car nous ne « savons ce qu'est devenu Moïse, qui nous a tirés de « l'Égypte. » « Quelle excuse à un magistrat souverain, « de craindre de fâcher le peuple ! Dieu ne la reçoit pas,

(1) *Exod.* XXXII, 21.

« et irrité, dit l'Écriture, au dernier point contre Aaron, « il voulait l'écraser ; mais Moïse pria pour lui. Le prince « doit repousser avec fermeté les importuns qui lui « demandent des choses injustes. La crainte de fâcher, « poussée trop avant, dégénère en une faiblesse crimi- « nelle. » « Il y en a qui perdent leur âme par une mau- « vaise honte, dit l'*Ecclésiastique* ; l'imprudent qu'ils « n'osent refuser les fait périr (1-2). »

### 3

*Laisser certaines fautes impunies.*

« N'entreprenez pas d'être juge, si vous n'avez assez « de courage et de force pour pénétrer et enfoncer tous « les murs de l'iniquité, de peur que vous ne soyez inti- « midé par la considération des hommes puissants, et « que vous ne mettiez votre intégrité au hasard de se « corrompre (3). » Une timide politique conseille de dissimuler en présence de certains désordres, et la sagesse le conseille aussi, quand on ne ferait qu'aigrir le mal ; mais il ne faut pas donner le nom de sagesse à la mollesse, ou à une compassion mal entendue, qui épargne le coupable et lui sacrifie le bien public. Un exemple de fermeté, dans une occasion où elle était nécessaire, fait qu'il n'en est plus besoin. On prévient les fautes, en corrigeant les premières ; et l'on s'expose au contraire à revenir souvent aux punitions, en suivant une conduite incertaine et irrésolue où la mollesse et la sévérité paraissent successivement, et se combattent au lieu de s'unir.

Entrons dans quelques détails.

Ce Supérieur punit trop rarement, sous prétexte qu'il faut passer quelque chose à l'humaine fragilité et ne pas oublier le limon dont nous sommes pétris.

(1) *Eccli.* xx, 24.
(2) *Politique sacrée*, l. iv, art. 1, prop. 6 (Edition Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 565.
(3) *Eccli.* vii 6.

Il s'habitue à regarder comme moindres les fautes presque journalières de quelques-uns, comme si la fréquence des délits pouvait jamais les légitimer ou les atténuer.

Il ne sait pas discerner les fautes punissables, celles, par exemple, qui donnent du scandale, produisent la désunion ou favorisent l'introduction des abus.

Il ne punit pas publiquement les fautes publiques, ignorant ou feignant d'ignorer qu'une punition publique pour une faute publique est un hommage rendu à la règle, un coup qui relève l'autorité du Supérieur, un avertissement donné à toute la communauté.

Après une correction, il pardonne d'un ton humble, d'un air suppliant, comme s'il demandait grâce à son tour et condamnait son excessive sévérité, détruisant ainsi tout l'effet de la correction, et rendant au coupable toute son audace.

A la vue des transgressions qui se multiplient autour de lui, il se contente de gémir et de désapprouver au fond de son cœur : comme la sentinelle qui, voyant venir l'ennemi, s'imagine satisfaire à son devoir en disant intérieurement : Je suis bien fâché qu'il vienne, mais je ne sonnerai pas de la trompette ; comme le pilote qui, apercevant l'écueil où son navire va se briser, se borne à constater sa présence, au lieu de mettre la main au gouvernail et de commander la manœuvre.

Il semble craindre d'en trop savoir : dès lors son insouciance est regardée comme une permission tacite d'enfreindre les règles, et l'on présume, non sans quelque apparence de raison, qu'il approuve tout le mal qu'il pouvait prévenir et dont il détourne les yeux.

Il traite de jugements téméraires les soupçons les mieux fondés ; comme si le Supérieur, pour le bien de la communauté, n'avait pas le droit, l'obligation même d'agir d'après ses soupçons et ses craintes, ainsi que nous le prouverons au livre de la *Correction*.

Il écarte indistinctement tous les rapports, comme si cette manière de faire n'avait pas le double inconvénient de laisser impunies des fautes très réelles que le Supérieur ne connaît pas autrement, et de fermer désormais la porte aux avertissements qu'auraient pu lui donner des religieux dignes de foi, mais qu'il a profondément blessés en suspectant leur vérité ou leur prudence.

« Malheur, s'écrie Ezéchiel, à ceux qui font des cous-
« sins pour mettre sous les deux coudes, et des oreillers
« pour tous les âges, dans le dessein de séduire les
« âmes (1) ! » « Or, dit saint Grégoire, les coudes du
« pécheur reposent en quelque sorte sur des coussins et
« sa tête sur un oreiller, lorsqu'on lui épargne la sévérité
« des réprimandes et lorsqu'on lui prodigue les douceurs
« de la flatterie, rendant de cette façon plus paisible un
« sommeil qui n'est pas troublé par la dureté de la disci-
« pline (2). » C'est ce que produit l'impunité ; elle enlève la crainte et la honte.

4

*Reprendre seulement pour la forme.*

« Les Supérieurs prévaricateurs sont de trois sortes,
« disait Hugues de Folieto : ceux qui font mal, désirant
« que leurs inférieurs les imitent ; ceux qui font mal, exi-
« geant que leurs inférieurs fassent bien ; et ceux qui font
« bien, permettant à leurs inférieurs de faire mal (3). »
A cette troisième classe appartiennent ces Supérieurs qui reprennent, il est vrai, mais sans faire usage des moyens de répression, sans avoir l'intention, du moins sérieuse, d'amener les coupables à résipiscence. Ils veulent paraître remplir leur devoir devant Dieu et n'avoir point à se reprocher d'omettre les corrections

(1) *Ezech.* XIII, 18.
(2) *Reg. Past.*, p. II, cap. 8, M. L. 77⁴².
(3) *De claustro animal*, lib. II, cap. 12, M. L. 176¹⁰⁶⁰.

nécessaires, et ils s'imaginent avoir assez fait quand ils ont dit comme Héli : « Ce qu'on rapporte de vous n'est pas bien. » Par ces avis infructueux et ces stériles remontrances, ils se préparent, et à leur communauté, le sort d'Héli et de ses enfants.

« Celui qui épargne la verge, n'aime point son fils (1). » Le médecin qui abandonne un malade qu'il devait traiter, ou qui ne met que des émollients sur des plaies mortelles, comme s'il s'agissait d'une égratignure, est réputé homicide ; et le Supérieur qui ne défend pas la religion selon le serment qu'il en a fait, et qui semble avoir plus de honte de reprendre les fautes que les autres n'en ont de les commettre, est un parjure. Par un moment de tristesse procurée à propos, on épargne de grands chagrins pour l'avenir, et l'on se met en état d'être obéi sans avoir besoin désormais d'user de rigueur. La correction, c'est l'ange luttant contre Jacob ; il le blessa, mais pour le rendre plus fort et plus pur.

Saint Paul (2) veut que Timothée sollicite, presse, harcelle les coupables ; qu'il se montre saintement importun et emploie, pour les convertir, prières, reproches, menaces. La nature n'entre point d'elle-même dans les voies de la contrainte ; il faut qu'on l'y pousse. Les règlements et les lois sont d'impuissantes barrières et nous montrent inutilement le chemin, si celui qui en est le dépositaire ne leur prête sa force et son concours.

« Malheur à moi ! s'écrie Isaïe ; parce que je me suis tu, « voici que mes lèvres sont souillées (3). » Etrange langage ! Comment les lèvres du prophète peuvent-elles être souillées, s'il n'a pas parlé? Ah ! c'est qu'un silence intempestif ne souille pas moins qu'un abus de paroles, et que quiconque a reçu d'en haut mission de corriger, s'il ne le fait, quelque irréprochable que soit d'ailleurs sa vie,

(1) *Prov.* XIII, 24.
(2) 2 *Tim.* IV, 2.
(3) *Is.* VI, 5.

périra avec ceux que son silence a laissé périr ; et « il lui « servira peu alors, dit saint Prosper (1), d'être renvoyé « absous pour ses propres fautes, s'il est retenu captif pour « les fautes d'autrui ». « Ne serrez point deux fois le nœud « du péché ; car un seul que vous commettrez ne demeu- « rera pas impuni (2) » : c'est-à-dire à vos péchés personnels n'ajoutez pas ceux de toute une communauté ; si vous frémissez à la vue du châtiment réservé aux premiers, ne devez-vous pas être glacé d'épouvante en pensant au supplice qui attend les seconds, beaucoup plus nombreux et inconnus de nous?

## 5

*Faire des concessions par quelque respect humain.*

Fatal système que celui des concessions faites à l'esprit d'indépendance, tant vis-à-vis des individus que vis-à-vis de la communauté entière ! Si les inférieurs ont poussé le Supérieur à une première concession, ils le pousseront bientôt à une seconde ; et comme nul ne sut jamais gré d'une grâce extorquée, ces concessions tourneront également au mépris du Supérieur et à la ruine de l'institut. « Les permissions n'entrent jamais que par grâce dans les « monastères, disait saint François de Sales ; mais y « ayant pris pied, elles y demeurent par force et n'en sor- « tent que par rigueur (3). »

Tantôt, de la part du Supérieur, c'est amour-propre : on veut passer pour un esprit grand et élevé, qui ne relève pas des minuties, qui ne pointille pas sur des riens.

Tantôt c'est sordide intérêt : le coupable est un bon ouvrier, il donne du relief à la maison, il est en relation avec de hauts personnages, il peut disposer d'une fortune considérable.

(1) *L. de Contempl.*
(2) *Eccli.* VII, 8.
(3) *Lettre* 41.

Tantôt c'est lâcheté : il en coûterait pour découvrir et punir les fautes ; il faudrait surveiller, aller aux informations, faire des coups hardis dont un cœur pusillanime n'est pas capable ; on aime mieux laisser chacun vivre à sa guise et supposer que tout est dans l'ordre.

Tantôt c'est politique : on veut se ménager des suffrages pour la prochaine élection, ou capter par avance la faveur de ceux qui seront peut-être bientôt dans les charges. On exige des uns jusqu'aux dernières observances, et l'on dissimule les fréquentes transgressions des autres. On se montre zélé pour la discipline générale, et complaisant à l'excès pour permettre à quelques-uns ce qu'il faudrait leur défendre.

Donc crainte indigne, fondée sur l'amour désordonné de la réputation, du gain, du repos, de l'autorité.

Crainte cruelle, qui, pour un vil égoïsme, n'hésite pas à sacrifier les intérêts éternels d'une communauté.

Crainte honteuse, qui dégrade un Supérieur et lui attire également le mépris des bons et des méchants.

Crainte qui fait ressembler ce Supérieur à ces mercenaires qui voient venir le loup et se taisent, et à ces hommes pervers qui se font des amis d'un argent d'iniquité.

Vous voulez la paix à tout prix ! En attendant, les abus passent en coutumes ; les sujets, loin de tendre à la perfection, deviennent sensuels, susceptibles, ingouvernables ; des difficultés sans nombre sont préparées à votre successeur.

Vous voulez la paix à tout prix ! Cependant vous portez le glaive de la justice ; est-ce pour le laisser oisif dans le fourreau? Vous êtes guide ; est-ce pour abandonner à leur malheureux sort ceux qui dévient du droit chemin? Vous êtes l'homme de Dieu ; est-ce pour permettre de le déshonorer en méprisant votre autorité, qui est la sienne?

Vous voulez la paix à tout prix ! Eh bien, vous n'aurez qu'une paix fausse, trompeuse, de courte durée : nulle

exactitude à remplir les emplois ; nulle uniformité dans les pratiques et les usages ; les fautes se multiplieront, et la communauté, bientôt, ne sera plus qu'un assemblage d'hommes qui, sous un habit saint, cacheront tous les vices des enfants du siècle.

Dom Barthélemi des Martyrs, siégeant au concile de Trente, écrivait à son grand vicaire :

« Je vous conjure de vous armer d'une nouvelle force « et d'un nouveau zèle contre les scandales et les abus « qui surgissent dans mon diocèse. Ne craignez rien tant « que de ne pas craindre assez de vous relâcher en ce « point. Soyez ferme et vigilant jusque dans les moindres « choses ; méprisez les jugements des hommes par l'ap- « préhension des jugements de Dieu ; estimez-vous heu- « reux, si, agissant de la sorte, vous vous faites des enne- « mis et aiguisez contre vous des langues de serpent ; c'est « une marque de l'éternelle prédestination, que d'être « persécuté pour une si juste cause. »

« L'homme de cœur ne craint qu'une chose, dit saint « Grégoire de Nazianze, c'est de craindre quelque chose « plus que Dieu (1). »

## 6

*Ne pas relever de temps en temps son autorité par quelque coup d'éclat.*

Dans certaines circonstances importantes, souvent décisives, un Supérieur doit faire sentir qu'il est maître à ceux qui l'oublient, inspirer à temps une frayeur salutaire à ceux qui s'émancipent, désabuser ceux qui soupçonneraient de la faiblesse dans l'autorité.

Le P. Beaufils marque quelques-unes de ces circonstances (2) :

(1) *Or.* XI, *ad Gregor.* Nyssen, M. G. 35836.

(2) *Le Trésor des Supérieures*, lettre 10e (Paris, Lacroix, 1835, p. 173, *sqq.*)

« Un ordre a été sagement donné ; on résiste, on dispute. Défiez-vous de votre cœur, tenez ferme, punissez sévèrement, et que ni complaisance ni crainte ne vous fassent mollir.

« Vous avez proposé un conseil, un avis conforme à la raison, à la justice, dans lequel vous vous êtes affermi par un long et sérieux examen, et après avoir pris l'opinion de gens sages et entendus : cet avis est combattu par des religieux ou peu consciencieux ou peu éclairés, que la passion, non l'intérêt public, guide et fait parler. Tranchez la question, ne sacrifiez pas le bon droit à la fausse appréhension de passer pour opiniâtre.

« Il s'agit de rétablir la régularité par la réforme radicale de plusieurs abus ; on représentera que vous tentez une chose impossible, que vous compromettez sans chance de succès votre autorité, que vous aigrirez les esprits en pure perte. Ne paraissez pas étonné des mécontentements, affermissez votre courage : Celui qui commande à la mer saura établir le calme.

« On sollicitera des choses réprouvées par la conscience ou contraires à la discipline, emplois, congés, permissions... Ne vous laissez ni gagner, ni surprendre ; que la honte d'un juste refus soit la peine de ces injustes demandes.

« Il pourra survenir des démêlés scandaleux entre vos inférieurs ; chacun vous portera ses plaintes, fera valoir ses droits. Faites sans crainte et sans partialité la fonction de juge, donnez le tort à qui l'aura, décernez des peines, ordonnez des satisfactions.

« Il n'est pas impossible qu'en certaines rencontres vous voyiez votre autorité insolemment bravée. Que l'amour des croix et une fausse humilité ne vous fassent point oublier ce que vous vous devez à vous-même, ou plutôt ce que vous devez à Dieu ; épurez vos intentions, pesez votre démarche, et affrontez la tempête. Rompez ce parti formé par un Supérieur déposé ou par tout autre,

malgré les souplesses, les éclats, les menaces ; une telle audace demande une répression prompte et énergique.

« Dans d'autres occasions, il faudra vous résoudre à des actes de vigueur nécessaires, comme corriger publiquement une faute publique, destituer de son emploi un sujet en crédit dans la communauté, forcer les jeunes à sympathiser avec ceux d'un âge plus avancé, réunir deux religieux que des rivalités divisent. Dès que vous aurez la conviction de la sagesse de votre mesure, allez en avant. On vous condamnera sans vous entendre, et des motifs de prudence ou de charité ne vous permettront pas d'expliquer les vues secrètes qui vous font agir ; souffrez en silence les faux jugements qu'on fera de vous ; Dieu connaît la droiture de vos intentions : que cela vous suffise, en attendant que le temps ou l'événement viennent vous justifier.

« Sans ces coups d'éclat, dont la Providence ne manque guère de ménager les occasions, tout gouvernement est faible ou paraît l'être ; ici l'apparence est aussi funeste que la réalité. »

## 7

*Se laisser gouverner.*

Une circonstance où la fermeté est indispensable au Supérieur, c'est lorsqu'il doit se prémunir contre l'ascendant que quelques-uns de ses officiers s'efforcent de prendre sur lui ; soit que, se défiant d'une incapacité peut-être imaginaire, il se mette sous la tutelle de gens dont le principal mérite est la présomption ; soit qu'il laisse envahir son autorité presque à son insu par des religieux artificieux qui, sous prétexte d'attachement ou de zèle, l'accablent de leurs conseils et, profitant de sa faiblesse ou de son indolence pour s'emparer de son esprit et le tourner à leur gré, dictent des ordres, suggèrent des

défenses, distribuent des emplois, accordent ou refusent des grâces, en un mot, usurpent l'autorité et réduisent le Supérieur à la condition d'exécuteur subalterne ou d'instrument servile, ou, si l'on aime mieux, d'idole creuse et vide qui reçoit les adorations tandis qu'un autre rend les oracles : elle a des yeux et ne voit pas, des oreilles et n'entend pas, une langue et ne parle pas, des mains et n'agit pas.

Un Supérieur à tête forte vient de céder la place à un Supérieur timide ou novice dans les affaires, c'est le cas pour l'un et pour l'autre de bien veiller sur eux-mêmes : le Supérieur déposé, de peur qu'il ne veuille insinuer ses idées à son successeur, le circonvenir, se rendre nécessaire, et, comme on dit, remuer les personnages en demeurant caché derrière les coulisses ; le Supérieur récemment installé, pour qu'il sache tenir un juste milieu entre la présomption qui ne doute de rien, et la défiance qui doute de tout, entre l'impétuosité aveugle qui se jette à travers les difficultés sans les connaître, et la timidité qui n'ose faire un pas, si une main étrangère ne la soutient et ne porte le flambeau devant elle.

Le mal est pire quand un frère convers, pour prix des services particuliers qu'il rend à son Supérieur, entreprend de partager son autorité ; c'est l'ignorance alors, la jalousie, la suffisance, qui tiennent le sceptre. Le lierre rampe d'abord aux racines de l'arbre, puis insensiblement il croît, il monte, et finit par enlacer et dominer les branches les plus élevées. Faites pratiquer au frère convers que son emploi place près de vous, la maxime de l'*Imitation* : « Aimez à vivre inconnu et à n'être compté pour rien (1). » Ne lui permettez jamais de s'ériger en gazette vivante, et de vous apporter chaque soir le bulletin de la journée. Surtout n'exigez ni n'acceptez point ces prévenances exagérées, ces menus soins, ces attentions

(1) Lib. I, cap. 2, n. 3.

délicates qui mettent toujours plus ou moins celui qui les reçoit sous la dépendance de celui qui les prodigue.

Quand un esprit souple ou altier domine le Supérieur, nul n'est en sûreté. Tout Supérieur faible est injuste : si, d'un côté, on ose tout sur lui, dès qu'il s'est laissé entamer ; de l'autre, l'esclavage où il s'est jeté l'empêche de révoquer des ordres donnés évidemment par surprise, car il ne veut, à aucun prix, déplaire à celui qui le mène.

Dans cet état de choses, que feront les inférieurs? Ne voulant se soumettre qu'à celui à qui ils ont voué l'obéissance, et voyant cependant que c'est la volonté d'un autre qui s'impose à eux, ils se porteront à une sorte de rébellion ouverte, ou, s'ils obéissent, ce ne sera qu'en murmurant et à contre-cœur.

Il faut que l'autorité soit entière et inexpugnable entre les mains du Supérieur, et que rien ne puisse forcer le rempart à l'abri duquel est placé le repos de la communauté.

« Oh ! qu'on est malheureux, dit Fénelon, quand on est « au-dessus du reste des hommes ! Souvent on ne peut « voir la vérité par ses propres yeux : on est environné de « gens qui l'empêchent d'arriver jusqu'à celui qui com- « mande ; chacun est intéressé à le tromper ; chacun, sous « une apparence de zèle, cache son ambition. On fait « semblant d'aimer le prince, et l'on n'aime que les fa- « veurs qu'il donne ; on l'aime si peu, qu'on ne craint pas « de le trahir en le flattant. La faiblesse qu'on sent en lui « fait que chacun ne songe qu'à s'en prévaloir. D'abord « on le flatte et on l'encense pour s'insinuer ; mais, dès « qu'on est dans sa confiance et qu'on est auprès de lui « dans les emplois de quelque autorité, on le mène loin, « on lui impose le joug ; il en gémit, il veut souvent le « secouer, mais il ne cesse pas de le porter ; il est jaloux de « ne paraître point gouverné et il l'est toujours, il ne « peut même se passer de l'être (1). »

(1) *Télémaque*, liv. II.

## 8

*Temporiser quand il faudrait agir.*

Au défaut que nous venons de signaler, s'en rattache un autre, qui consiste dans une sorte de temporisation et de lenteur, bien voisine de la faiblesse et de la négligence.

On est plein de bonnes résolutions, mais ces bonnes résolutions ne s'effectuent jamais. On a d'excellentes idées, mais elles restent à l'état d'idées et ne se traduisent jamais en actes. On se complaît dans l'agréable perspective du bien qu'on fera, et c'est toujours au lendemain qu'on en remet l'exécution. Les jours succèdent aux jours, les mois aux mois, et rien ne se fait. Ce moyen, dont on avait reconnu l'efficacité, n'est pas mis en œuvre ; cette exhortation dans laquelle on devait grouper, pour y insister d'une manière pratique, une foule de détails et d'avis, n'est pas encore préparée ; ce religieux auquel on s'était promis de donner des entrevues particulières, les attend encore.

Ce défaut, qui est celui de quelques Supérieurs estimables d'ailleurs, est d'autant plus dangereux qu'on l'aperçoit moins. Les négligences inquiètent peu la conscience, lorsqu'elles sont accompagnées d'un ferme propos de les réparer incessamment. Le bon espoir qui naît de ce propos entretient l'âme dans une sorte de calme. Le jour ne se met pas en peine d'une dette que le lendemain doit payer ; mais ce lendemain, par malheur, a lui-même un lendemain, et le jour fixé n'arrive jamais.

Si la chose est utile, et que les circonstances vous permettent de la faire à l'heure même, pourquoi temporiser? Que si elle exige du courage et des efforts aujourd'hui, elle en exigera plus encore demain ; car la faiblesse de caractère à laquelle vous cédez une première fois, s'augmentera nécessairement de toutes les concessions que vous lui ferez.

Celui qui veut mollement, veut sans vouloir ; il voudrait toujours, il ne veut jamais ; il ne veut rien, il n'a que des désirs languissants. Aussi rien ne lui réussit, il perd toutes les affaires. « Qui est mou et indolent, est frère du dissipateur (1). » Il n'y a rien de moins propre à exercer le commandement, qui n'est qu'une volonté ferme et résolue. Le paresseux craint toujours ; tout lui paraît impossible. Il dit : « Il y a un lion dans le chemin ; je « serai tué au milieu des rues (2). » « Le paresseux se roule « dans son lit comme une porte sur ses gonds (3). » Assez de mouvement, peu d'action. Et encore : « Le pares- « seux cache sa main sous ses bras, et c'est pour lui un « travail de la porter jusqu'à la bouche (4). » « La main des « forts dominera, la main nonchalante payera tribut (5). » « Ses désirs tuent le paresseux ; il ne veut point travail- « ler ; il ne fait que souhaiter tout le long du jour (6-7). »

## 9

*Être inconstant et variable dans ses solutions.*

« Il y a des gens qui, chaque jour, sont différents d'eux- « mêmes. Ils ont même l'entendement journalier, encore « plus la volonté et la conduite. Ils démentent toujours « leur procédé et l'opinion qu'on a d'eux, parce qu'ils ne « sont jamais eux-mêmes (8). »

Il faut plaindre la communauté dont le Supérieur serait un de ces hommes qui ne savent se fixer à aucun avis, forment des projets et les détruisent, disent tantôt *oui* et tantôt *non* sur le même point, approuvent plus

(1) *Prov.* XVIII, 9.
(2) *Prov.* XXII, 13.
(3) *Prov.* XXVI, 14.
(4) *Prov.* XXVI, 15.
(5) *Prov.* XII, 24.
(6) *Prov.* XXI, 25-26.
(7) Bossuet, *Polit. sacr.*, liv. IV, art. 2, prop. 1 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 574).
(8) Gracian, *Homme de cour*, max. 71.

tard ce qu'ils ont blâmé d'abord, accordent aujourd'hui ce qu'ils avaient refusé hier, reviennent sur leurs premiers desseins, les quittent pour les reprendre encore : un de ces hommes toujours flottants et comme insaisissables, qui, n'ayant, ce semble, d'autre guide que l'imagination, d'autre loi que le caprice, d'autre règle que l'impression produite par l'atmosphère sur leurs muscles et sur leurs nerfs, agissent habituellement sans plan arrêté, ne se conservent jamais deux jours de suite dans la même assiette, et, autour d'eux, ne laissent fixe et permanente que l'opinion de leur inégalité et de leur inconstance.

« Leurs affections, dit Beaufils, changent comme leurs idées. C'est une vicissitude continuelle de bienveillance et de froideur, de caresses et de brusqueries. Trouvez le bon moment, vous obtenez tout d'eux ; rencontrez le moment fâcheux, tout vous est refusé. Aussi, comme on peut se dispenser à leur égard d'une exacte reconnaissance pour le bien qu'ils font, on doit pareillement leur pardonner le mal qu'on en reçoit, parce qu'ils n'ont, à proprement parler, ni bonté ni malice, et qu'en eux tout est humeur et tempérament (1). » Comme on a toujours lieu de douter s'ils sont dans leurs bons ou leurs mauvais moments, on ne les approche qu'avec crainte et l'on se retire de leurs entretiens sans profit spirituel ; trop souvent même, par leurs boutades et leurs indiscrétions, ils troublent les plus calmes, resserrent le cœur des plus confiants, abattent les timides, exaspèrent les affligés.

De tels Supérieurs, en abdiquant l'empire qu'ils pourraient avoir sur eux-mêmes, perdent celui qu'ils devraient avoir sur les autres : « Car, dit saint Bonaventure, « qui voudra se fier au jugement et à la volonté de celui « dont il reconnaît l'instabilité en l'une et en l'autre puis- « sance (2) ? » C'est à eux que le Sage disait : « N'entrez « point en toutes voies ; c'est ainsi que va le pécheur dont

(1) *Le Trésor des Supérieures*, lettre 12e (Paris, Lacroix, 1835, p. 223).
(2) *De sex alis*, cap. 5, n. 8 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 141).

« la langue est double. Soyez ferme dans la vérité de « votre sens, et que votre discours soit un (1). »

« Tout en diversifiant sa conduite selon les circonstances et les caractères, le Supérieur doit avoir pourtant une marche uniforme ; il le doit pour l'ordre général, sans doute, mais autant et plus peut-être, pour sa réputation : car si, d'un côté, des variations continuelles et des irrégularités de conduite où l'on aperçoit à chaque instant les deux extrêmes, sont capables de décrier un Supérieur, en lui faisant une réputation de légèreté ; de l'autre, rien ne fait juger plus avantageusement de sa sagesse, que de le voir marcher d'un pas toujours égal, agir d'après les mêmes principes, suivre les mêmes maximes, en sorte qu'on sache à quoi s'en tenir avec lui, et que les inférieurs, instruits d'avance de ce qu'il agrée ou improuve, se conforment plus facilement à ses intentions (2). »

La constance toutefois n'implique pas l'obstination. Comme les prévoyances de l'homme sont courtes et incertaines, s'il se présente une nouvelle raison péremptoire, s'il survient dans les affaires un changement grave, s'il y a nécessité ou notable utilité, on doit revenir sur ses desseins et ses résolutions. « Comme c'est une insigne « folie de laisser le meilleur pour le pire, dit saint Bona- « venture, ainsi est-ce une stupidité de s'entêter au point « de renoncer à un bien plus certain et plus grand (3). »

Si la décision avait été prise en conseil, il faut donner aux conseillers les raisons du changement, pour prévenir tout froissement et se mettre soi-même à couvert du reproche d'inconstance. Saint Paul n'ayant pu visiter Corinthe en se rendant en Macédoine, ainsi qu'il l'avait annoncé, s'en excuse et fait le serment qu'il n'a pas tenu à lui d'accomplir sa promesse : « Tant il redoutait, ajoute saint Bonaventure, de passer pour inconstant (4) ! »

(1) *Eccli.* v, 9-10.
(2) Beaufils, *ibid.*
(3) *Deser alis*, cap. 5, n. 8 (Ed. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 141).
(4) *Ibid.*

## CHAPITRE IV

### De l'affabilité, compagne nécessaire de la douceur.

#### 1

*Tendez par-dessus tout à gagner le cœur de vos inférieurs.*

Aimer et être aimé, ces deux mots résument presque toute la science du bon gouvernement. Dans celui qui obéit non moins que dans celui qui commande, le premier ressort qui veut être mis en jeu, c'est le cœur. Le cœur est la citadelle de l'homme : on n'est pas maître de la place tant qu'on ne s'en est pas emparé. Ce que le gouvernail est au pilote, le cœur des inférieurs l'est au Supérieur : si le pilote n'a pas le gouvernail sous sa main, il ne tardera pas à s'abîmer dans les flots. Or le cœur ne se gagne que par l'amour ; pour aimer, il veut sentir qu'on l'aime : car, dit saint Augustin, « rien n'est plus propre à « provoquer ou à augmenter l'amour, que l'assurance « qu'on a d'être aimé, ou l'espoir d'obtenir amour pour « amour (1) ».

« Se faire aimer, dit l'auteur des *Conseils de la sagesse*, « voilà le grand et divin secret de l'économie dans les mai- « sons, de la politique sur les trônes, de la hiérarchie dans « le sanctuaire. En quelque gouvernement que ce soit, si « vous voulez qu'il soit heureux, qu'il soit aimable. Ne « tâchez point de vous former une méthode plus spiri- « tuelle et moins commune : Dieu, tout Dieu qu'il est, « n'en sait point d'autre dans le gouvernement de son « éternité. »

(1) *De Catechiz. rud.*, cap. 4, M. L. 40$^{314}$.

« Aimez vos sujets comme vos enfants, goûtez le plai-
« sir d'être aimé d'eux ; vous tiendrez vos sujets par un
« lien cent fois plus fort que la crainte, c'est celui de
« l'amour. Non seulement on vous obéira, mais on aimera
« à vous obéir. L'autorité seule ne fait jamais bien ; la
« soumission des inférieurs ne suffit pas, il faut gagner
« les cœurs (1). »

Mais c'est surtout au Supérieur religieux qu'il appartient de gagner le cœur de ses inférieurs par l'affabilité, indice d'un amour tendre et sincère. Tout ce que les Saints et les Docteurs ont dit des pasteurs de l'Eglise, peut lui être justement appliqué.

« Gardez-vous de croire, dit saint Laurent Justinien,
« qu'un même régime convienne aux princes séculiers
« et aux pasteurs des âmes. S'il est permis à ceux-là
« d'employer la terreur, il est interdit à ceux-ci d'em-
« ployer autre chose que l'affabilité ; car les uns sont sei-
« gneurs,et les autres sont pères. Les Supérieurs ecclésias-
« tiques pourront compter sur l'assistance divine, à la
« condition de porter dans les entrailles de leur charité
« et d'étreindre dans les bras d'une affectueuse compas-
« sion tous leurs inférieurs, les aimant et les caressant
« comme des enfants et des frères, les aidant et les for-
« mant comme de futurs héritiers du ciel où ils régneront
« tous ensemble (2). »

Saint Bernard, après avoir recommandé aux évêques, en rappelant les paroles de saint Pierre, de ne pas traiter avec hauteur les simples prêtres, ajoute : « Tel est le mode
« de gouvernement permis aux Apôtres : dominer leur est
« défendu, servir leur est ordonné. Au reste, l'exemple du
« législateur était là pour appuyer le précepte, puisqu'il
« a pu dire : « Pour moi, je suis au milieu de vous comme
« celui qui sert. » Soyez redoutables aux loups, vous le
« pouvez et vous le devez, car votre charge est de les

(1) Fénelon, *Télémaque*, l. 18.
(2) *De just. et regim. Prael.*

« mettre en fuite ; mais soyez doux et affables aux brebis, « car votre soin est de les paître et de vous les atta- « cher (1). »

« C'est sur le vice, dit saint Grégoire, que le prélat doit « dominer, jamais sur ses frères. Au sortir de l'arche, Noé « reçut l'ordre de se faire craindre des animaux, non de ses « semblables. Que si quelqu'un, par ses dérèglements, se « dégrade de la dignité humaine et se range parmi les « bêtes, à la bonne heure, le prélat peut se montrer ter- « rible. Ce cas excepté, il faut se rendre agréable aux « hommes, se les attacher, non certes pour retenir leur « cœur et jouir de leur affection, mais pour les conduire à « Dieu et leur faire goûter sa parole ; car on n'écoute point « avec plaisir le prédicateur qu'on n'aime pas, quelque « bonne que soit d'ailleurs sa doctrine (2). »

C'est sans doute pour le motif indiqué ici qu'un concile de Carthage, après une longue énumération des vertus requises pour l'épiscopat, insiste particulièrement sur l'affabilité, qu'il reconnaît être la qualité propre du pasteur, celle qui lui donne sur ses ouailles un irrésistible ascendant (3).

Saint Ignace, en étudiant les hommes qu'il voulait former au gouvernement, recherchait, outre les dons naturels du jugement et de la prudence, les manières polies et graves, indispensables pour prendre de l'autorité sur les esprits (4).

Saint Thomas va jusqu'à ranger l'affabilité non plus entre les fruits d'une étroite amitié ou les obligations d'un Supérieur envers ses inférieurs, mais entre ces devoirs de justice que tout homme vivant en société doit remplir envers ses semblables (5).

(1) *De Consid.*, l. II, cap. 6, M. L. 182748.
(2) *Reg. Past.*, p. II, cap. 6, M. L. 7734-36.
(3) *Conc.* 4, can. 1, M. L. 84199 (cf. aussi M. L. 31019).
(4) Bartoli, *Histoire de Saint Ignace*, livre III, cap. 9 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 201).
(5) 2 *a* 2 *al*, q. 114, a. 2, *in corp.*

2

*Soyez accessible et communicatif.*

Erreur de croire qu'un Supérieur, pour conserver sa dignité et son autorité, doive se montrer rarement en public et ne se communiquer qu'à peu de personnes. Cette solitude pourra bien faire craindre davantage le Supérieur, mais elle ne le fera pas aimer : car c'est par les yeux et les oreilles que l'amour entre dans le cœur ; on n'aime point ce qu'on ne voit pas et ce qu'on n'entend pas. Lactance affirme que, dans cette hypothèse, le pouvoir suprême s'assimilerait à ces animaux farouches qui vont toujours seuls, parce qu'ils se sont rendus si formidables par leurs menaçantes allures qu'aucun autre n'ose les approcher. De même, si le pouvoir suprême, par sa hauteur et sa fierté, devenait insociable, il serait par là même inutile, attendu qu'il ne sert qu'à ceux qui l'abordent ; et autant vaudrait-il le bannir de la société (1).

C'est ainsi que le Supérieur est redevable à tous. Comme le pasteur, il peut être comparé à la ville située sur la montagne où chacun doit se réfugier, à la fontaine publique où chacun doit se désaltérer, au médecin qui distribue les remèdes à tous les malades, au professeur qui enseigne la science à tous les élèves. Pour remplir ces diverses fonctions, il est nécessaire au Supérieur de voir ses religieux, de leur parler, de les entendre, de gagner leur confiance, de trouver le chemin de leur cœur, de pénétrer par degrés jusqu'au plus intime de leur âme, par conséquent, d'être d'un facile accès, de les recevoir avec cordialité, de leur donner pleine liberté de tout dire.

Au chapitre quatrième de sa Règle, saint François d'Assise dit aux ministres : « Recevez tous vos frères avec « charité et affabilité ; montrez-vous à leur égard si

(1) Lib. I, de *falsa ap.*

« faciles et si complaisants, qu'ils puissent agir et parler « librement avec vous, comme les maîtres avec leurs « esclaves ; car être ministre, c'est être l'esclave de ses « frères. »

« Il serait ridicule aux Supérieurs, dit saint Bernardin, « de se regarder comme des potentats élevés sur le trône, « que nul ne doit avoir la témérité d'approcher et dont la « gloire consiste à n'avoir rien de commun avec le reste « des mortels (1). »

« Eh quoi ! disait Jean l'Aumônier, au rapport de son « historien, nous autres qui ne sommes que de chétifs « vermisseaux et moins que cendre et poussière, nous pré- « tendons avoir libre accès auprès de Dieu, sans entre- « metteur qui présente nos requêtes et rapporte la grâce « demandée, et nous présumerons tant de notre dignité, « que nous croirons nous avilir en permettant les appro- « ches de notre personne à toutes nos ouailles, sans dis- « tinction de grandes et de petites, de fortes et de faibles ! « Ne serait-ce pas nous élever au-dessus de Dieu et lui « faire la dernière injure ; puisque nous, ses lieutenants, « chargés de retracer son affabilité qui s'étend indistinc- « tement à tous, nous laisserions croire, par notre con- « duite, que Dieu, avare et partial comme nous dans ses « dons, accorde sa faveur aux uns et la refuse aux « autres? »

## 3

*Faites bon accueil en tout temps.*

Pour être affable, il faut être patient.

Fussiez-vous accablé d'occupations, et l'inférieur n'eût-il à dire que des inutilités, donnez-lui toute votre attention, comme si vous n'étiez là que pour lui. Evitez un certain air affairé, abstenez-vous de lire ou d'écrire

(1) Lib. IV, de Rect.

pendant qu'on vous parle, de rien faire qui fasse entendre qu'on vous cause de l'ennui ou du dégoût. Il arrive souvent bien du désordre, faute d'avoir écouté attentivement les communications qu'on voulait nous faire. La nature a mis des portes aux yeux et à la langue, et a laissé les oreilles ouvertes, afin qu'elles puissent entendre à toute heure. Que le Supérieur ne les ferme donc jamais ; qu'il reçoive favorablement tous ceux qui ont à lui parler ; qu'il écoute, qu'il interroge, qu'il console, qu'il encourage ; qu'il n'use pas toujours de formules banales et de réponses générales, qu'il entre dans le particulier : car celles qui se donnent indifféremment à tous, ne satisfont personne ; et c'est une grande peine pour celui qui expose ses désirs ou ses besoins à un Supérieur, que de recevoir une réponse qu'il savait déjà.

Au milieu de visites longues et importunes qu'il recevait quelquefois, saint François de Sales s'excitait à la patience et à l'affabilité en se disant à lui-même : « Dieu « me veut ainsi, il demande cela de moi ; que me faut-il « de plus? Tandis que je fais cette action, je ne suis point « obligé d'en faire une autre. Notre centre est la très « sainte volonté de Dieu ; hors de là ce n'est que trouble « et empressement. Ce sont des enfants qui courent au « sein de leur mère ; jamais une poule ne se fâche quand « ses poussins se jettent tous à la fois sous ses ailes ; au « contraire, elle étend ses ailes et couvre ses petits le « mieux qu'elle peut. Et moi aussi, il me semble que le « cœur me croît quand la foule de ces bonnes gens aug- « mente, et je m'y suis si bien accoutumé qu'autant « m'est l'un que l'autre. »

Le même saint répondit un jour à quelqu'un qui lui demandait le secret de son admirable douceur : « Je tâche « de regarder toujours les âmes du prochain dans la sacrée « poitrine du Sauveur, pour me détremper en douceur et « en suavité avec ces âmes. Hélas ! qui regarde le pro- « chain hors de là, court risque de ne l'aimer ni purement,

« ni constamment, ni également ; mais là, qui ne l'aime-
« rait, qui ne le supporterait, qui le trouverait de mau-
« vaise grâce ou ennuyeux? Il y est, ce cher prochain,
« dans le sein et la poitrine du Sauveur, il y est comme
« très aimé et tant aimable que l'amant meurt d'amour
« pour lui (1). »

Le vénérable Père Nicolas de Jesu Maria fut arrêté par un de ses religieux au moment où il allait prêcher en ville ; il l'écouta avec bonté, sans le presser ; et comme on vint lui dire de se hâter : « Mon principal devoir, répondit-
« il, est ce que je fais ; que je prêche ou non, Dieu ne m'en
« demandera pas compte ; mais si je laissais un de mes
« religieux dans l'inquiétude, c'est de quoi on me recher-
« cherait avec rigueur. »

Belle leçon pour des Supérieurs toujours absorbés par l'étude ou exclusivement livrés aux œuvres extérieures, pleins de zèle et de politesse pour les séculiers, entretenant avec eux des relations intimes, entrant dans leurs affaires domestiques, leur prodiguant mille soins empressés, tandis qu'ils se refuseraient à leurs religieux ou ne les verraient qu'à la hâte ! En vain s'excuseraient-ils sur la nécessité d'acquérir la science ou de vaquer aux fonctions propres de l'Institut ; leur premier devoir, leur devoir essentiel, auquel doivent céder tous les autres et pour lequel seul ils sont Supérieurs, c'est de diriger, soutenir, consoler leurs inférieurs. Tant de saints Fondateurs d'Ordres, la plupart hommes d'étude ou d'action, ne trouvaient-ils pas dans leurs journées assez de temps, dans leur cœur assez de charité, pour accueillir à toute heure ceux de leur maison?

« Vous renvoyez ce religieux à un autre moment, sous prétexte d'affaires importantes ; mais qui vous assure que le moment présent n'est pas celui où il a un besoin urgent de vos conseils ; celui où, après bien des combats, il

(1) *Esprit de saint François de Sales*, part. 10, sect. 33 ; part. 9, sect. 15 (Edit. Baudry).

a triomphé enfin de sa répugnance ; celui peut-être qui ne précède que d'un point une lamentable chute, ou du moins après lequel son cœur oppressé ne sera plus disposé à s'ouvrir (1) ? »

Il est, sans doute, des circonstances où il est comme impossible d'accorder une audience, du moins entière ; mais alors, dites une bonne parole ; excusez-vous sans rebuter, sans manifester aucun signe d'impatience, et indiquez une heure où l'on aura tout le loisir de s'expliquer.

### 4

*Sachez faire quelquefois les avances.*

C'est ici la marque d'un cœur grand et humble, mortifié et charitable.

Un Supérieur ne doit point négliger, dans certaines circonstances, de faire les premières démarches auprès des religieux prévenus et froissés, dans le but de soulager leur peine et de recouvrer leur amitié ; mais combien cette fonction de la supériorité est difficile et rarement remplie !

« Une fierté naturelle nous empêche de recourir aux manières engageantes, aux procédés bienveillants, à une condescendance qui paraîtrait nous avilir. Nous voulons qu'on vienne à nous, et nous ne voulons point aller aux autres. Nous exigeons que les cœurs se donnent, et non qu'ils se fassent acheter, comme si c'était déjà leur faire trop d'honneur que de les accepter. Il nous en coûte de descendre des hauteurs où notre amour-propre, bien plus que notre rang, nous a placés. C'est-à-dire que nous ignorons ou que nous feignons d'ignorer l'étendue de la charité de Jésus-Christ, notre modèle (Beaufils (2). »

Car enfin, est-ce nous qui avons prévenu ce divin Sau-

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 29.
(2) *Le Trésor des Supérieures*, lettre 3e (Paris, Lacroix, 1835, p. 56).

veur? ou bien est-ce lui qui nous a recherchés et sollicités? Sommes-nous montés aux cieux pour l'attirer jusqu'à nous? ou lui-même est-il descendu volontairement dans l'abîme de notre misère, pour nous élever jusqu'à lui? Pourquoi donc refuser de faire pour notre frère ce qu'un Dieu a fait pour nous, ce qu'il fait encore chaque jour par sa grâce?

« Après tout, il faut bien que quelqu'un commence. Et qui doit faire le premier pas vers celui qu'il veut gagner, sinon celui qui est censé avoir plus de générosité et de vertu? C'est du Supérieur qu'on attend, non sans raison, cet effort sur lui-même ; c'est parce qu'on l'a cru capable de tels actes qu'on a fait choix de lui pour gouverner. On a supposé qu'il saurait, au besoin, remplir une des fonctions les plus essentielles de sa charge, qui est de guérir par ses bontés et ses prévenances les cœurs ulcérés (1). »

Rien n'est admirable et touchant comme la bénédiction donnée par saint François d'Assise mourant au frère Elie, vicaire général de l'Ordre, contre lequel il avait de si grands griefs, à qui il avait prédit qu'il sortirait de la religion, et dont il avait dû obtenir de Dieu le salut par les plus instantes prières. C'était à Elie, sans doute, de demander grâce à son Père pour sa fierté scandaleuse et son insupportable orgueil ; mais François voulut le prévenir et lui laisser, avec le gage attendrissant d'un pardon plein et entier, une dernière et sublime leçon d'humilité et d'affabilité. A l'exemple de Jacob bénissant ses enfants, François croisa ses bras, et comme il était complètement aveugle, il demanda sur qui tombait sa main droite. « Sur le frère Elie », lui répondit-on. « Très « bien ! reprit le Patriarche, il en devait être ainsi. Mon « fils, je vous bénis en tout et par-dessus tout. Puisque « sous votre main le Seigneur a augmenté mes enfants

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 3e (Paris, Lacroix, 1835, p. 57).

« et mes frères, je les bénis tous en vous et sur vous. Que « le Dieu souverain vous bénisse dans le ciel et sur la « terre. Et moi, je vous bénis de toutes mes forces et au « delà de mes forces ; mais que Celui qui peut tout fasse « en vous ce que je ne puis. Je prie Dieu de se souvenir « de votre travail et de vos œuvres, et de vous donner « part à la récompense des justes. Soyez exaucé et béni « dans toutes vos demandes et dans tous vos vœux (1). »

Peut-on imaginer rien de plus suave, de plus paternel, de plus miséricordieux, de plus conforme à la charité de Jésus-Christ? Et ces paroles peuvent-elles être entendues sans faire couler les larmes?

## 5

*Montrez un visage gracieux.*

L'affabilité étant un noble rejeton, ou, comme parle saint François de Sales, la sœur de charité doit se présenter avec les traits extérieurs de cette vertu, dont le plus apparent et le plus spontané est l'aménité et la grâce du visage. Dès qu'un Supérieur aime ses inférieurs comme les enfants de Dieu et les siens, peut-il les aborder et les saluer autrement qu'avec un agréable sourire?

Saint François Xavier écrivait au Père Barsée : « Ayez « soin d'aborder tout le monde avec un visage serein et « aimable ; loin de vous les airs sombres, soucieux, « dédaigneux, mornes, impatients ou colères. Ne portez « en public qu'une physionomie douce et bienveillante, « riante et affable ; sans quoi, vous éloigneriez ceux qui « ont à vous parler, ne leur inspirant pas cette confiance « qui est le lien nécessaire de la société. Alors surtout « que vous voudrez signaler à quelqu'un ses défauts, « faites exprimer à votre bouche et à vos yeux la bonté

(1) J. Joergensen, *Saint François d'Assise* (trad. t. de Wyzewa, Paris, Perrin, 1910, p. 492, note 3 ; l. 4, cap. 7). Cf. Celano, *Vita prima*, II, 7.

« et la charité, afin de le subjuguer et de l'enchaîner ; « jamais de reproches, jamais de mépris (1). » « Notre Com- « pagnie est toute d'amour et de cordialité : la rigueur « en est bannie aussi bien que la crainte servile (2). »

N'est-ce pas de peur d'éloigner de sa personne le peuple hébreu, que Moïse, au sortir de l'entretien qu'il avait eu avec Dieu, voila sous un épais bandeau les rayons éblouissants qui jaillissaient de sa face? Saint Bernard savait si bien allier l'affabilité avec la dignité, qu'il semblait ne craindre personne et révérer tout le monde. Saint Ignace invitait à se couvrir quiconque l'approchait ; et si c'était un prêtre, il se levait aussitôt pour lui faire honneur. On assure que nul ne conversa jamais avec saint Romuald sans en devenir meilleur tant son affabilité rendait la vertu aimable. Par son affabilité, saint François de Paule tournait à son gré les cœurs les plus rebelles : avant de réprimander, il cherchait à plaire, et ne mettait en jeu les ressorts de la volonté qu'après les avoir arrosés de beaucoup d'huile.

Plus la condition est élevée, plus l'affabilité a de grâce et d'empire. « Il y a, dit Bossuet, un charme pour les « sujets dans la vue du roi, et rien ne lui est plus aisé « que de se faire aimer. La vie est dans la gaîté du visage « du roi, et sa clémence est comme la pluie du soir ou « de l'arrière-saison (3). » « La pluie qui vient alors « rafraîchir la terre desséchée par l'ardeur ou du jour « ou de l'été, n'est pas plus agréable qu'un roi qui tem- « père son autorité par la douceur, et son visage ravit « tout le monde quand il est serein (4). »

Au contraire, plus la dignité est haute, plus les airs tristes et fâcheux glacent et repoussent. « Ce n'est qu'un

(1) *Lettres de saint François Xavier*, par Léon Pagès, volume II, livre 5, lettre 6e, p. 53.
(2) Laborde, *Esprit de saint François Xavier* (2e éd., Paris, Téqui, 1922), p. 52 ; Cros, t. II, p. 513.
(3) *Prov.* XVI, 15.
(4) *Polit. sac.*, liv. III, art. 3, prop. 13 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 555-556).

« petit défaut que ton air rude, disait un philosophe à « un jeune prince, son élève, et cependant il suffit pour « dégoûter chacun de toi. »

« Le difficile abord, dit Gracian, est le vice des gens « dont les honneurs ont changé les mœurs. Ce n'est pas le « moyen de se mettre en crédit que de prendre des airs « altiers. Leur emploi demanderait qu'ils fussent tout à « tous : par leur fierté ils ne sont à personne. Un bon « moyen de se venger d'eux, c'est de les laisser avec eux- « mêmes (1). »

« Il y a des princes, dit Saavedra, qui ne croiraient pas « l'être, si, dépouillant les traits ordinaires de l'humanité, « ils n'affectaient de la rudesse et de la hauteur dans « leur langage, l'air du visage et le port : semblables à ces « statuaires ignorants dont parle le poète Claudien, qui « s'imaginent que l'art et la perfection consistent à « donner à un colosse des joues enflées, des lèvres épais- « ses, des sourcils pendants et des yeux farouches (2). »

Le même auteur donne au prince qui ne peut vaincre son naturel rude et sauvage ce conseil salutaire : « Ayez « une famille douce et affable, qui supplée à ce qui vous « manque et fasse un bon accueil à tous ceux qui ont « affaire à la cour. Bien souvent un prince est aimé à « cause de sa famille et de ses officiers, qui ont l'adresse « et le bon esprit de cacher, d'excuser, de tempérer ce « qu'il a de dur et de fâcheux (3). » Telle doit être l'attention des officiers de la communauté, de celui-là surtout qui approche le Supérieur de plus près et qui le supplée au besoin. Un Supérieur qui manque de la qualité dont nous parlons doit choisir son ministre en conséquence.

(1) *Homme de cour*, max. 74.
(2) *Idea principis christiano-politici*, symb. 39.
(3) *Ibid.*

## 6

*Ayez une parole agréable.*

Comme il y a des hommes d'un visage naturellement froid, Dieu leur a donné, pour corriger l'impression défavorable, la parole au moyen de laquelle ils peuvent produire au dehors la bonté déposée au fond de leur âme.

Le Sage a dit : « Celui qui place à propos une parole « est comme celui qui dispose des oranges dans un plat « d'argent (1). »

Si cette maxime s'applique à tout homme, combien plus à ceux que leur rang approche de la Divinité! Ecoutons Bossuet : « Job exprime admirablement ce charme « secret du prince : « Ils attendaient mes paroles comme « la rosée, et ils ouvraient leur bouche comme on fait à « la pluie du soir. Si je leur souriais, ils avaient peine à le « croire, et ils ne laissaient point tomber à terre les « rayons de mon visage (2). » Après le grand chaud du « jour ou de l'été, c'est-à-dire après le trouble et l'afflic- « tion, ses paroles étaient consolantes ; les peuples « étaient ravis de le voir passer, et heureux d'avoir un « regard ; ils le recueillaient comme quelque chose de « précieux. Que le prince soit donc facile à distribuer des « regards bénins et à dire des paroles obligeantes. Une « douce parole multiplie les amis et adoucit les ennemis, « et une langue agréable donne l'abondance (3-4). »

Or, le caractère de la parole d'un Supérieur n'est pas d'être molle et doucereuse : ce qui, au dire de sainte Thérèse, serait une honte pour lui et un outrage à sa dignité ; ni d'être prodigue de compliments et de

(1) *Prob.* XXV, 11.
(2) *Job.* XXIX, 23-24.
(3) *Eccli.* VI, 5.
(4) *Polit. sacr.*, l. III, art. 3, prop. 13 (Edit. Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 556).

louanges exagérées : on ne ferait par là qu'entretenir la vanité ; ni d'être badine et plaisante : au lieu d'animer les religieux à la perfection, on les pousserait à une dissipation funeste.

Cette parole doit être familière et grave, cordiale et digne.

Lancicius avait appris de saint Ignace qu'un Supérieur, lorsqu'il converse seul à seul avec ses inférieurs, doit les traiter comme un père traite ses fils mariés, avec respect et amour ; et qu'en présence des étrangers ou des autres religieux, il doit les traiter comme un frère aîné traite ses frères cadets, avec égard et bénignité.

Saint Bernard écrivant à Reynaud son disciple, récemment élu Abbé, lui avait tracé cette règle : « Tous ceux « des vôtres que vous trouverez tristes et abattus, faibles « ou adonnés aux murmures, montrez-vous à eux comme « un père. En les consolant, les exhortant, les conjurant, « vous faites votre œuvre, vous portez votre fardeau ; « et, en portant, vous guérissez, car vous ne portez « que pour guérir. S'il s'en trouve de si saints qu'ils vous « aident plus que vous ne les aidez, montrez-vous à « eux non comme un père, mais comme un ami (1). »

Tout cela suppose un échange facile et réciproque de pensées et de sentiments : car, dit saint Thomas, « l'homme étant sociable de sa nature exige dans ses re- « lations la manifestation de quelques vérités». Quel plaisir, en effet, pourrait-on goûter dans une société où, sous prétexte de discrétion et de réserve, on ne se ferait aucune ouverture de cœur (2) ?

## 7

*Condescendez et obligez avec joie.*

Que le Supérieur témoigne désirer la confiance, la confiance s'éloignera ; qu'il la sollicite, elle le fuira ; qu'il la

(1) *Ep.* 73, M. L. 182[187].
(2) 2 *a* 2 *ae, q.* 114, *a.* 2, *and.* 1.

recherche par une affabilité feinte, cette affabilité ne rencontrera que des cœurs insensibles. Condescendez et obligez avec joie, voilà l'infaillible moyen de gagner la confiance, la pierre de touche à laquelle les inférieurs reconnaissent si l'affabilité du Supérieur est sincère ou artificielle, vraie ou simulée. Le cœur a un merveilleux talent pour discerner ce qui vient du cœur. Les religieux, sur ce point, ont encore plus de pénétration que les gens du monde, et le seul qui soit trompé en ces occasions est celui qui veut tromper les autres.

Dans tous les livres saints et profanes, les princes sont appelés les pères des peuples. Aristote (1) soutient que l'image la plus naturelle de la monarchie est la société du père avec l'enfant ; et le juif Philon appelle les rois des pères publics, qui ne le cèdent en rien aux pères ordinaires en affabilité et en amour. Or, l'affabilité paternelle, qui a sa raison dans un amour sincère, est attentive aux moindres besoins, saisit toutes les occasions de faire plaisir, s'associe aux joies et aux peines, aux succès et aux revers ; et non seulement elle s'intéresse aux religieux eux-mêmes, mais encore à leurs parents, à leurs amis, à tout ce qui les touche. Elle prévient les demandes, ménage des surprises agréables, a recours à mille industries pour montrer que son désir est de rendre heureux et content. Tantôt elle mêle au commandement une raison qui le justifie ; tantôt, après l'exécution, elle accorde un éloge ou un remerciement. Oblige-t-elle, elle accompagne le bienfait de manières qui en doublent le prix ; car, comme il ne suffit pas de souffrir pour plaire à Dieu, mais qu'il faut souffrir avec joie pour l'amour de lui ; ainsi, pour plaire aux hommes, il ne suffit pas de rendre un service, il faut encore faire éclater au dehors le bonheur qu'on éprouve à le rendre.

Sainte Thérèse s'occupait à plier les chapes de ses

(1) *Ethic.* lib. XIII.

sœurs, à agencer leur bréviaire, à porter de la lumière dans leurs cellules, etc.

Combien admirables devaient être la bonté, l'affabilité, la condescendance, la patience de saint Augustin qui, au jour anniversaire de sa consécration, tint à son peuple ce langage : « Si, dans l'embarras des affaires, il m'est arrivé « de ne pas prêter aux discours de quelques-uns toute l'at- « tention qu'ils désiraient ; s'il en est sur qui j'ai laissé « tomber des regards moins doux et moins sereins ; s'il « m'était échappé quelques paroles trop dures ; si j'avais, « par une réponse peu réfléchie, augmenté le trouble « d'un cœur déjà accablé ; si, quand le pauvre est venu « me distraire au milieu d'un travail absorbant, je l'ai « négligé ou fait attendre, ou contristé par un signe de « mécontentement ; si quelqu'un n'a point reconnu dans « sa conscience un effet de fragilité humaine dont je l'avais « soupçonné : pour ces offenses et pour toutes celles que « j'ignore, je me reconnais et je veux que vous me recon- « naissiez coupable. Hélas ! une pauvre mère, environ- « née de beaucoup d'enfants dans une chambre étroite, « quand il lui arrive par mégarde de poser la pointe du « pied sur quelques-uns, ne laisse pas pour cela d'être « leur mère. Excusez-moi, afin qu'on vous excuse. Par- « donnez à un ami des torts qui viennent de l'embarras de « la position, vous qui devriez pardonner à des ennemis « mêmes des outrages inspirés par la malice. De plus, je « vous conjure de me recommander au Seigneur, afin que « je porte dignement la charge de vos âmes (1). »

Plusieurs se flattent d'avoir toute l'affabilité nécessaire, parce que, sous des dehors rebutants, ils nourrissent de bonnes intentions, celle, par exemple, d'exercer et d'éprouver les religieux. Vaine excuse ! Personne ne s'y trompe ; on a bientôt reconnu que c'est une humeur chagrine qui fait ainsi agir et parler, une dureté naturelle qui

(1) *Serm.* 383, n° 3, M. L. 39 1688.

regarde la douceur comme une faiblesse, la condescendance comme une lâcheté, la politesse et l'urbanité comme une dissimulation. La vie religieuse est un état d'abnégation, il est vrai ; mais les occasions de pratiquer la patience se présentent assez d'elles-mêmes : ce n'est pas au Supérieur de les faire naître, sauf des cas rares et particuliers pour le bien spirituel d'un religieux.

## CHAPITRE V

### De la gravité, compagne nécessaire de la fermeté.

#### 1

*La gravité du Supérieur dépend du souvenir habituel de la Majesté divine qu'il représente, et d'un certain ascendant que donne la nature.*

Un Supérieur doit conserver son autorité s'il veut être respecté et obéi ; pour cela, qu'il montre la gravité dans sa personne et dans l'ensemble de sa conduite. L'autorité s'en va, à mesure que la gravité diminue : quand le Supérieur oublie son rang, les inférieurs oublient leur dépendance ; si l'on veut être respecté, il faut se rendre respectable.

Qu'est-ce, en effet, que l'autorité? sinon un empire mystérieux qui imprime le respect et commande la soumission. Or, cet empire ce n'est ni l'âge, ni la grandeur de la taille, ni le son de la voix, ni les menaces qui le donnent ; il faut l'attribuer tout entier à la gravité, et la gravité dépend : 1° du souvenir habituel de la majesté divine que le Supérieur représente ; 2° d'un certain ascendant que donne la nature.

De tous les hommes vivants, nul ne doit avoir dans l'esprit la majesté de Dieu plus imprimée que le Supérieur ecclésiastique, religieux ou civil. Car comment pourrait-il oublier Celui dont il porte toujours en lui-même une image si vive, si expressive, si présente? Le Supérieur sent en son cœur cette vigueur, cette fermeté, cette noble confiance de commander : il voit qu'il ne fait que remuer

les lèvres, et aussitôt tout se meut ; il a même reçu, par l'usage du gouvernement, une pénétration que nul ne possède au même degré ; il a en main, pour en disposer, une participation de la justice de Dieu. On peut donc lui appliquer ces paroles de saint Grégoire de Nazianze prêchant à Constantinople, en présence de l'empereur : « O « monarque ! respectez votre pourpre, révérez votre pro- « pre autorité qui est un rayon de celle de Dieu ; connais- « sez le grand mystère de Dieu en votre personne : les « choses hautes sont à lui seul, il partage avec vous les « inférieures ; soyez donc le sujet de Dieu, comme vous « en êtes l'image (1). »

Que si ce souvenir et ce sentiment de la grandeur du Dieu qu'on représente sont pour beaucoup dans la gravité, la nature y est aussi pour quelque chose. Gracian a dit avec justesse : « Quelques-uns naissent avec un pou- « voir universel en tout ce qu'ils disent et en tout ce qu'ils « font. Ce pouvoir s'appelle *ascendant* : c'est une certaine « force secrète de supériorité qui ne vient ni de l'artifice « et de l'affectation, ni de l'audace et de l'arrogance, mais « de la grandeur du génie et de l'étendue du mérite ; elle « est ébauchée par la nature et achevée par l'art. Cette « qualité trouve place partout ; elle s'empare bientôt du « respect et se répand dans la conversation, dans le dis- « cours, dans le port, dans le regard, dans le vouloir. « Chacun s'y soumet sans savoir comment ; seulement « on sent qu'on cède à l'empire insinuant d'un autre. « Ceux qui ont cet avantage trouvent les choses toutes « faites. Vous diriez que la nature les a faits les aînés « du genre humain. Ils sont nés pour être les premiers « toujours, sinon en mérite, du moins en dignité. Leur « esprit dominateur se révèle jusque dans leurs plus com- « munes actions. Cet ascendant leur facilite les affaires, « qu'ils expédient avec éclat. Tout peut tenir dans leur

(1) *Oratio de seipso* 36, n° 11, M. G. 36277.

« vaste capacité. Ils se rendent d'abord les maîtres des « autres, en leur dérobant le cœur. Leurs dits et leurs faits « paraissent au double ; en eux la médiocrité prend la « proportion de l'excellence. Ils laissent loin derrière eux « ceux-là mêmes qui les surpassent en science, en noblesse « et en vertu (1). »

2

*La gravité du Supérieur dépend du juste milieu qu'il sait garder entre une sévérité rebutante et une familiarité peu digne.*

Saint Bernard, recommandant la gravité au pape Eugène, lui en trace ce tableau : « Ayez une gravité qui ne « soit pas une sévérité rebutante, et qui ne dégénère pas « non plus en familiarité non décente. La sévérité éloigne- « rait de vous ceux qui ont besoin d'indulgence, comme « la familiarité ouvrirait la porte à la dissipation et au « désordre. Une familiarité grave attirera la confiance et « retiendra dans le devoir ceux qui, sans cela, pourraient « s'émanciper. Si l'on s'aperçoit que vous êtes sévère, « vous devenez odieux ; si l'on vous voit tomber dans « la familiarité, on vous méprise. La gravité dont je vous « parle consiste dans une composition modeste de l'exté- « rieur, dans le calme et la sérénité du visage, dans la « sagesse et la circonspection du discours. Elle veut qu'on « observe toutes les bienséances ; que tout soit mesuré, « mais sans art et sans étude ; qu'on soit gai sans dissi- « pation et sérieux sans fierté ; qu'on soit réservé sans « froideur et familier sans bassesse (2). »

Nous pouvons rapprocher de ce conseil de saint Bernard au pape Eugène, son disciple, celui qu'Isocrate donnait au jeune roi Nicoclès, son élève : « Efforcez-vous d'unir la politesse à la gravité. La gravité convient à la puissance souveraine ; la politesse est l'ornement de la

(1) *Homme de cour*, max. 42.
(2) *De Consid.*, lib. IV, cap. 6, M. L. 182787.

société. Ce double précepte est de tous le plus difficile à observer ; presque toujours ceux qui affectent la gravité tombent dans la froideur, et, en cherchant à être poli, on peut paraître pusillanime et rampant. Il faut, en réunissant les deux qualités que nous avons indiquées, éviter l'inconvénient qui s'attache à chacune d'elles (1). »

Eusèbe d'Emèse a écrit du bienheureux évêque Maxime :

« La vigueur de son âme se reflétait sur toute sa per-
« sonne : vous eussiez cru voir l'image de la sainteté peinte
« sur son visage ; sa démarche était ferme, son pas assuré ;
« ses regards commandaient le respect et semblaient tenir
« en bride l'invisible ennemi qui ne cesse de tourmenter
« la vertu. Si sa sévérité le faisait craindre, sa bonté le
« faisait aimer : il tempérait son autorité par une dou-
« ceur et une humilité extrêmes, la sévérité de son front
« faisait des menaces, et la bonté de son cœur des cares-
« ses ; et ainsi, joignant ensemble plusieurs grâces diffé-
« rentes, on peut dire qu'il avait le visage de saint Paul
« et l'esprit de saint Pierre. Sa justice, dans la correction
« des pécheurs, était balancée par l'inclination qu'il
« avait à pardonner, de sorte qu'ils ne pouvaient souffrir
« ni sa présence ni son absence. »

Saint Grégoire, après avoir cité ces paroles de Job, que nous avons déjà vues commentées par Bossuet : « Si par-
« fois je les regardais en souriant, ils avaient peine à le
« croire (2) », fait ces admirables réflexions : « Si nous en-
« tendons ce passage selon la vérité de l'histoire, il faut
« dire que ce saint homme vivait avec ses inférieurs de
« telle sorte qu'ils le considéraient avec respect et avec
« crainte, alors même qu'il leur souriait. Mais un autre
« texte (3) déclarant qu'il était « le père des pauvres et le
« consolateur des veuves », il est difficile d'imaginer com-

(1) Isocrate à Nicolès, cap. 10.
(2) *Job.* XXIX, 24.
(3) XXIX, 13-16.

« ment une si grande bénignité et une telle douceur pou-
« vaient s'accorder avec une conduite si grave et si sé-
« vère. Et, en effet, il ne fallait pas être moins bon et
« humain pour être appelé le père des pauvres et le con-
« solateur des veuves, que grave et sérieux pour être
« craint même en riant. »

« Cela apprend aux Supérieurs à se conduire envers leurs
« inférieurs avec un si sage tempérament, qu'ils se fassent
« craindre sans se mettre en colère ; et à agir avec tant de
« discrétion, qu'ils ne se rendent pas méprisables par une
« gaîté excessive, ni odieux par une sévérité outrée. Car
« nous désespérons nos inférieurs, lorsque nous exerçons
« sur eux une justice trop rigoureuse, puisque la justice
« qui passe les bornes de la modération cesse d'être jus-
« tice ; et souvent aussi nous leur ôtons le respect et la
« crainte, lorsque nous nous abandonnons à une joie
« folâtre, puisque les plaisirs licites qu'ils nous voient
« prendre leur donnent occasion de s'en procurer d'illicites.

« Mais si le Supérieur veut être craint de ses inférieurs,
« alors même qu'il leur montre un visage riant, il faut que
« lui-même craigne sans cesse la face de son Créateur. Il
« est difficile, en effet, à celui qui se mortifie incessam-
« ment par amour pour Dieu, qui incessamment aspire
« vers Dieu par d'insatiables désirs, de trouver ici-bas des
« sujets de joie immodérée. Aussi Job dira-t-il ci-après :
« J'ai toujours redouté Dieu comme une mer courrou-
« cée sur ma tête (1). » Il tremblait devant son juge,
« comme s'il eût déjà entendu prononcer sa sentence ;
« et ses inférieurs, le voyant si pénétré de la frayeur des
« jugements de Dieu, avaient peine à croire qu'il pût
« seulement permettre à ses lèvres un sourire (2). »

Cette dernière pensée de saint Grégoire fortifie, comme on le voit, celle que nous avons développée dans la précédente proposition.

(1) *Job.* xxxi, 23.
2) *Moral.*, l. xx, cap. 3, M. L. 76138

3

*La gravité du Supérieur dépend du soin avec lequel il s'interdit les paroles inconsidérées et puériles.*

« Les ouvrages sont loués par la main de l'ouvrier, dit « l'Esprit-Saint, et le prince du peuple est reconnu sage « par ses discours (1). » On n'attend de celui qui préside que de grandes choses : « On n'attendait de ma bouche « que de belles sentences, et l'on se taisait pour écouter « mes conseils. On ne trouvait rien à ajouter à mes « paroles (2). »

Ce n'est pas tout de tenir de sages discours, ni de dire de bonnes choses, il les faut dire à propos : « Les belles « sentences sont rejetées dans la bouche de l'imprudent; « car il ne les dit pas en leur temps (3). » « Le cœur du « sage instruit sa bouche et donne grâce à ses lèvres. Des « paroles bien ordonnées sont comme le miel ; la douceur « en est extrême (4). » « Les paroles du sage le rendront « agréable ; celles de l'insensé l'engageront dans le préci- « pice (5). » Parler mal à propos n'est pas seulement chose désagréable, c'est chose nuisible : « Le discoureur se « blesse lui-même d'une épée ; la langue des sages est la « santé (6). » Et encore : « Le parleur inconsidéré tombera « en beaucoup de maux (7). »

Il n'est expédient de parler que lorsque la vérité, la charité, le bien de la communauté le demandent. Un signe suffit souvent ; et c'est une grande éloquence dans le Supérieur que le silence gardé à propos. Les exagérations, les promesses inconsidérées, les menaces sans effet, les louanges sans fondement, les médisances surtout :

(1) *Eccli.* IX, 18.
(2) *Job.* XXIX, 21-22.
(3) *Eccli.* XX, 19.
(4) *Prov.* XVI, 23-24.
(5) *Eccl.* X, 12.
(6) *Prov.* XII, 8.
(7) *Prov.* XIII, 3.

autant de choses qui décréditent le Supérieur et lui font perdre la gravité.

Les hommes ayant coutume de juger de la raison par le langage, et les talents et les vertus du Supérieur ne répondant presque jamais à l'opinion qu'on en avait conçue, il est d'une extrême importance pour le Supérieur d'écarter de ses conversations tout discours léger et puéril. Les Supérieurs d'une humeur badine et joviale, pour être plus agréables et plus recherchés, ne ruinent pas moins sûrement leur autorité que les Supérieurs sans vertu.

« Le prince, dit Saavedra, acquiert ou perd son crédit « en parlant, à cause de cette pente qu'ont les sujets à « recueillir toutes les paroles du prince, à les graver dans « leur mémoire, à les étudier pour connaître ses inclina- « tions et ses desseins, à les colporter et à les censurer, à « les interpréter, à y trouver du mystère. Qu'il ne parle « donc qu'après avoir mûrement réfléchi et pesé les cir- « constances du temps, du lieu et des personnes ; car, la « parole imprudente une fois lancée, le repentir ne saurait « la rappeler. Dans cette conviction, les empereurs ro- « mains avaient établi qu'on ne leur parlerait que par des « mémoires, et qu'ils ne répondraient que par écrit, tant « pour se réserver le temps de délibérer que pour échap- « per aux périls que fait courir la langue, une réponse « écrite étant moins prompte qu'une réponse donnée de « vive voix (1). »

« Celui qui se manque de respect, dit Gracian, donne « aux autres plein pouvoir de lui en manquer. Un homme « constitué en dignité, écrivait Pline, peut-il être méprisé, « s'il ne se méprise lui-même en faisant des bassesses? « Celui qui est tenu pour fou en public, ne sera pas tenu « pour sage en particulier. On perd plus en un jour où l'on « s'émancipe, que l'on ne gagne en six mois de sérieux et

(1) *Idea principis Christiano-politici*, symb. 11, p. 76.

« de contrainte. Ce qui décrédite le plus un homme, c'est « de montrer qu'il est homme. On cesse de le tenir pour « divin, sitôt qu'on s'aperçoit qu'il tient beaucoup de « l'homme. La légèreté et la réputation ne sauraient sub- « sister ensemble. Comme l'homme grave passe pour plus « qu'un homme, l'homme léger passe pour moins qu'un « homme. Nul vice n'est plus opposé à l'autorité que la « légèreté, parce qu'il est le plus opposé à la gravité. Quel « est l'homme léger qui sera réputé prudent et sensé, sur- « tout s'il est vicieux? Dans les enfants, dit Juan Rufo, « la légèreté est une gentillesse ; dans les hommes mûrs, « c'est une honte ; dans les vieillards, c'est une folie.

« Il n'est à propos ni de pratiquer ni de souffrir la plai- « santerie. Celui qui plaisante perd aussitôt la supériorité « que lui donnait son air sérieux, et par conséquent son « crédit. En se divinisant, on s'attire du respect ; en « s'humanisant, du mépris. Plus les choses sont commu- « nes, moins elles sont estimées ; car la publicité découvre « des imperfections que la solitude couvrait. Tibère, qui, « au rapport de Tacite, connaissait si bien les maximes de « régner, haïssait la flatterie, mais ne pouvait souffrir la « plaisanterie.

« Outre que la prudence se révèle dans l'homme sé- « rieux, celui qui plaisante n'est ni moins méprisé ni « moins suspect que celui qui ment. On ne sait quand il « parle sensément, ce qui équivaut à manquer de sens ; il « n'est pas homme tout de bon (1). »

## 4

*La gravité du Supérieur dépend de l'attitude digne qu'il prend dans les récréations et les disputes.*

Si rien n'est plus difficile, dans les récréations, que de garder un juste tempérament de noblesse et d'affabilité qui ouvre et gagne les cœurs sans diminuer le respect ;

(1) *Homme de cour*, max. 50, 76, 177, 289.

rien aussi n'est plus facile, sous prétexte de se communiquer, que de tomber dans un enjouement peu digne d'un Supérieur et même d'un religieux.

Celui qui aspire à conserver la gravité et par contre-coup l'autorité, épanche son cœur, mais non tout son cœur ; il répond volontiers aux interrogations que lui adressent ses religieux, et ne fait pas difficulté de leur en adresser; il évite d'interrompre et d'accaparer la conversation, de peur de donner de l'ennui ou de paraître faire peu de cas de ce qu'il entend ; il n'a point l'air de s'apercevoir des défauts ni des imperfections qu'on lui signale ou qu'on laisse entrevoir ; il n'use jamais de son autorité pour imposer silence ou donner un avis, lorsque la chose n'en vaut pas la peine ; et surtout, il se garde bien d'intimer des ordres ou de traiter les affaires du gouvernement ailleurs que chez soi et en particulier.

Il y a des nations qui regardent comme un défaut la facilité avec laquelle le Supérieur converse et fraternise avec ses inférieurs, il en est d'autres qui s'offensent d'un air grave et d'un langage compassé : les extrêmes sont toujours dangereux, et celui-là les saura éviter qui se souviendra qu'il est Supérieur sans oublier qu'il est homme.

Voici la ligne de conduite que trace au Supérieur le Père Scribani : « Dans les récréations, soyez plutôt spec-« tateur qu'acteur. Quoique vous puissiez l'emporter en « beaucoup de choses sur vos inférieurs, il est toujours « pénible d'être publiquement surpassé par eux, ne fût-« ce qu'en un seul point. Si vous êtes sage, craignez une « défaite dont le contre-coup porterait sur votre autorité. « Quel que soit l'objet de la discussion qui s'élève, his-« toire ancienne ou moderne, éloquence, poésie, mathéma-« tique, philosophie, théologie, grammaire, etc., gardez « la neutralité, ou si vous prenez quelquefois parti, que ce « soit à titre d'agent modérateur et pacifique. Une vic-« toire ajouterait peu d'éclat à votre réputation, et un

« échec pourrait lui en enlever beaucoup. Si c'est peu « pour un Supérieur de vaincre ses inférieurs, il n'en « est pas de même d'être vaincu par eux. Une diminution « d'estime peut conduire à l'infraction des ordres et jus- « qu'à l'insubordination.

« Quoique vous deviez ordinairement prendre votre ré- « création avec la communauté, préférez un cercle peu « nombreux aux groupes plus considérables, afin d'échap- « per aux contestations qui ne manquent guère de se for- « mer dans les grandes réunions.

« Un Supérieur est toujours déplacé et son autorité « est toujours compromise dans ces disputes. Émet-il « son sentiment et entreprend-il de le faire prévaloir? « on s'oublie jusqu'à l'interrompre, on lui donne des dé- « mentis formels, on le contraint d'entendre des choses « qui lui font monter la rougeur au front. Indigné d'une « pareille audace ou aiguillonné par un contradicteur ar- « dent, prend-il feu lui-même et s'emporte-t-il contre ses « frères? oh ! c'est alors que son autorité s'écroule sur « les ruines de sa modestie, de son humilité, de sa charité « et de sa prudence.

« Entre les pères de famille, les mieux avisés sont ceux « qui, en présence de leurs enfants, s'abstiennent de toute « conversation trop enjouée et de tout divertissement « trop puéril, de peur de paraître, par ce laisser-aller, « abdiquer l'autorité et la dignité paternelles, et se mettre « au niveau de ceux qui leur doivent le respect et l'obéis- « sance. Formez-vous sur ce modèle.

« Ne vous faites point voir; familiarisez-vous avec tout « le monde : de ces deux maximes, la première est sau- « vage et la seconde roturière. Au milieu est la ligne « droite et sûre que vous devez suivre (1). »

Oh ! qui étudierait la vie de Jésus-Christ conversant avec ses Apôtres, et tiendrait habituellement son cœur

(1) *Sup. relig.*, l. II, cap. 16.

humble, quelle paix et quelle édification ne porterait-il pas parmi ses frères, sans avoir besoin ni de se contraindre ni de compasser ses discours !

## 5

*La gravité du Supérieur dépend de l'uniformité de son gouvernement et de son humeur.*

En entrant en charge, le Supérieur doit se former, autant que son expérience et ses lumières le lui permettent, une juste idée de la perfection propre de son institut, afin d'y conduire constamment et invariablement ses religieux. Il doit, de plus, étudier avec grand soin son caractère, afin de n'employer d'autres moyens que ceux pour la réussite et l'application desquels il trouve des ressources dans la trempe de son âme.

C'est à ce prix seulement qu'il mettra de l'uniformité dans son gouvernement.

Tous les hommes ne sont pas propres à l'emploi des mêmes moyens. L'un, trop impétueux et trop amer, ne sait pas s'arrêter dans l'expression du mécontentement et du blâme ; il dépasse le but et aigrit au lieu de corriger : qu'il se retranche dans une réserve plus froide, plus impassible. Un autre sait conserver la dignité dans l'émotion; il a dans le regard et dans la voix quelque chose qui impose ; que celui-là parle d'autorité, il se fera obéir. Il en est dont les paroles cordiales et gracieuses font naître à la fois le respect et la sympathie : ces Supérieurs, favorisés du ciel, pourront tout obtenir par l'exhortation et l'amitié. Chez d'autres, au contraire, l'expression de la bénignité et de la douceur a je ne sais quoi de bas et de vulgaire qui éloigne le respect : qu'ils ne cherchent pas à paraître affectueux, qu'ils se contentent de se montrer bienveillants et exacts.

On dit communément, et cela est vrai, que rien n'est

plus désastreux, en fait de gouvernement, que des mesures de rigueur prises par un caractère faible, et que des mesures de condescendance molle prises par un caractère énergique : ni les unes ni les autres ne tiennent ; on a beau courber la palme, un ressort invincible la relève toujours. Ce qu'il y a de pire, c'est que ces Supérieurs, dévoyés de leur caractère, après avoir été souvent accusés d'inconstance, prennent parfois *ab irato* des décisions très fermes qui soulèvent mille plaintes fondées, mille réclamations légitimes, et dont ils ne veulent plus démordre.

Que si la gravité du Supérieur se perd dans cette succession de systèmes de gouvernement, dans ces promesses et ces menaces laissées sans effet, dans ces injonctions et ces défenses contradictoires, elle ne se perd pas moins sûrement dans l'inégalité de son humeur et le conflit des passions et des sentiments qui se lisent sur son front.

Convaincu que des signes de tristesse et de pénible préoccupation seraient regardés comme une faiblesse en même temps qu'ils intimideraient ceux qui ont à lui parler, le Supérieur, pour conserver la gravité et l'affabilité, doit surmonter ses peines secrètes et n'être attentif qu'à consoler celles des autres, voiler tout ce qui regarde l'homme particulier et ne découvrir que l'homme de Dieu, se rendre maître des douleurs les plus légitimes, ou du moins n'y être sensible qu'autant qu'il le faut pour apprendre par son expérience à compatir aux douleurs de chaque membre de sa communauté. C'est être roi, presque dieu, de ne plier sous aucune passion, de ne se laisser ni enfler par le succès ni abattre par le revers. On tire trop aisément des conjectures et des conséquences du déplaisir et de l'inquiétude du Supérieur, pour qu'il puisse les laisser paraître. Il doit s'accoutumer à une égalité qui soit ou véritable ou fidèlement imitée ; combattre avec succès, avant de se montrer, tout ce qui laisserait sur le visage quelque impression d'abattement ou de trou-

ble ; décharger son cœur dans le sein d'un religieux fidèle afin de cacher plus facilement aux autres ce qui s'y passe ; et se bien souvenir qu'un Supérieur est à tout le monde, et qu'il ne lui est pas permis de s'affliger au préjudice de son devoir. Pour cela, réprimer toute impatience en public et en particulier ; excuser des oublis ou des négligences qui se terminent à lui seul ; jamais de termes durs ou injurieux ; habituer tout le monde à obéir à un mot dit d'un ton modéré ; reprendre en peu de paroles et s'arrêter dès qu'on a marqué ce qui déplaît ; et, par-dessus tout, avoir une patience et une résignation inaltérables aux volontés de Dieu.

Heureux les inférieurs dont le Supérieur sait se conserver calme et serein, égal et toujours semblable à lui-même ! Ils ont la clé de son cœur, qu'aucune passion ne trouble ; et, à son tour, il a la clé de leur cœur qu'aucune prévention ne ferme.

## CHAPITRE VI

### De l'attention paternelle à pourvoir aux besoins des inférieurs, autre compagne de la douceur.

#### 1

*Cette attention est un des caractères de la charité apostolique.*

Qui fut plus ami de la pauvreté et de la mortification que Jésus-Christ? Cependant il pourvoyait comme une tendre mère à tous les besoins de ses apôtres. « Quand « je vous ai envoyés sans sac, sans bourse, sans chaussure, « avez-vous manqué de quelque chose? Ils répondirent : « De rien, Seigneur (1). » Il vint aux noces de Cana, non tant pour boire et pour manger, remarque saint Cyrille, que pour avoir l'occasion de procurer le nécessaire à ses amis. Le jour où il fit faire à ses Apôtres cette pêche miraculeuse, pendant qu'ils étaient encore à leurs filets, il prépara de sa main divine, comme un bon père de famille, du poisson et du pain pour le repas, et, les ayant invités à s'asseoir et à manger, il voulut les servir lui-même. Il disait quelquefois à ses Apôtres : « Venez à l'écart et goûtez un peu de repos (2). » Saint Clément avait appris de saint Pierre que, durant leurs missions, lorsqu'ils étaient obligés de coucher dehors, Notre-Seigneur, au crépuscule du matin, au moment où le froid est plus piquant, venait couvrir délicatement les pieds de ses Apôtres en tirant le vêtement supérieur dont ils se couvraient

(1) *Luc*, XXII, 35.
(2) *Marc*, VI, 31.

pendant la nuit. Un jour, levant les yeux et apercevant une multitude immense qui accourait à lui : « Philippe, « dit-il, où prendrons-nous assez de pain pour nourrir « tous ces gens-là (1)? » On sait le reste.

Les religieux étant de tous les pauvres les plus pauvres, puisqu'ils se sont dépouillés de tout, et les plus conformes à Jésus-Christ, puisqu'ils font profession de le copier, nul doute qu'il ne les ait eus spécialement en vue lorsqu'il disait : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à « manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire... « En vérité, je vous le dis : toutes les fois que vous avez « fait ces choses au plus petit de mes frères qui sont ici, « c'est à moi-même que vous les avez faites (2). »

Saint Paul, héritier de la charité de son Maître veut et ordonne que quiconque se dévoue à la gloire de Dieu et au service de l'Eglise, soit convenablement traité, et reçoive les soins temporels en échange des soins spirituels qu'il prodigue aux âmes : « Il faut que les prêtres qui gouver- « nent bien soient doublement honorés en ce qui regarde « leur subsistance, principalement ceux à qui le travail « de la prédication et l'instruction des peuples sont tom- « bés en partage. Car l'Écriture dit : « Vous ne lierez point « la bouche au bœuf qui foule le grain. » Et elle dit encore: « L'ouvrier est digne de son salaire (3). » Il écrivait à Tite : « Envoyez devant vous Zénas et Apollo, mais « veillez à ce que rien ne leur manque (4). » Dans toutes ses Épîtres, il s'étudie, avec une sorte de complaisance, à nommer, en les louant et les remerciant, ceux et celles qui assistent de leurs biens et environnent de leurs soins les prédicateurs de l'Évangile. Et, comme pour établir sur ce point le droit et les titres de tous les Apôtres présents et futurs, il s'écrie, parlant aux Corinthiens : « N'avons

(1) *Joan.* VI, 5.
(2) *Matth.* XXV, 35, 44.
(3) *I. Tim.* V, 17-18.
(4) Tit. III, 13.

« nous donc pas le droit de manger et de boire? Qui va « jamais à la guerre à ses frais? Qui plante la vigne sans « manger de son fruit? Qui paît le troupeau sans manger « de son lait (1) ?»

La plupart des Ordres religieux et des Congrégations se livrant de nos jours à l'enseignement de la jeunesse chrétienne ou à la prédication, tous ces témoignages et ces exemples ont au sujet que nous traitons un rapport direct et particulier.

2

*Cette attention est une des garanties de la discipline religieuse.*

L'expérience est là pour justifier notre proposition. Pour certains esprits, le plus grand nombre peut-être, rien n'est plus propre à inspirer la confiance et l'amour, le dévouement et l'obéissance, que l'attention du Supérieur à pourvoir à leurs besoins. Nous sommes tellement remplis d'amour-propre et attachés à nos intérêts, que nous préférons ce qui nous touche aux plus grands prodiges, comme ce peuple qui suivait le Seigneur au désert et voulait le faire roi, parce qu'il avait apaisé sa faim. Quiconque nous a fait du bien, nous a jeté des chaînes non aux pieds et aux mains, mais au cœur, pour lui plaire et de peur d'être vaincus en générosité, nous volons au-devant de ses désirs et rien ne nous coûte.

Au contraire, cette attention vient-elle à manquer? on voit naître les refus d'obéir, les murmures dans l'intérieur de la communauté, les plaintes au dehors, mille industries pour se procurer ce qui est refusé, et, pour tout dire en un mot, le mauvais esprit et la décadence de la discipline.

« Non, dit Lancicius, n'espérez pas que les religieux « remplissent leur emploi avec zèle et amour, s'ils ont

(1) I. *Cor.* IX, 4, 7.

« éprouvé que le Supérieur est parcimonieux, qu'il re-
« fuse le nécessaire, et, qu'au lieu d'ajouter foi aux maux
« dont on l'entretient et d'accorder les soulagements
« demandés, il répond avec sévérité : Maladie imagi-
« naire que cela ! pure fantaisie ! immortification indigne
« d'un religieux (1) ! » « La pauvreté est sainte et aimable,
« ajoute sainte Chantal ; mais quand elle est extrême, il
« est à craindre que l'esprit de pauvreté ne périsse, et que
« l'on ne se porte à des manquements considérables, au
« moins les âmes faibles. Quant aux âmes généreuses qui
« chercheront fidèlement le royaume de Dieu dans l'exacte
« observance, le pain quotidien ne leur fera point défaut
« ni aucune chose vraiment nécessaire (2). »

Saint Grégoire vient encore ici à notre appui : « Plu-
« sieurs, dit-il, veillent à la vérité sur le troupeau ; mais
« exclusivement occupés du spirituel, ils négligent le soin
« du temporel, ne fournissant aucun soulagement aux
« nécessiteux, d'où il résulte assez souvent que leur parole
« est méprisée : car ceux dont ils reprennent les vices, et
« qu'ils laissent cependant en proie à la misère, ne sont
« point du tout disposés à les écouter. La vérité ne pénè-
« tre au cœur de l'indigent qu'autant qu'elle est présentée
« par la main de la miséricorde. Pour germer et fructi-
« fier, la semence de la parole demande à être arrosée
« par la charité de celui qui la répand. Que le pasteur
« s'occupe donc simultanément du spirituel et du tempo-
« rel ; qu'il soulage avec ardeur les besoins de l'âme, mais
« sans perdre entièrement de vue les besoins du corps ;
« car je le répète, et c'est la vérité : on n'écoute pas vo-
« lontiers le prédicateur qui ne rompt qu'une espèce de
« pain et ne guérit qu'un genre de maladie (3). »

Qui donne beaucoup peut exiger beaucoup. Le Supé-
rieur, paternellement attentif aux besoins de ses infé-

(1) *De Condit. boni Cup.*, ch. 8.
(2) *Réponses de notre sainte mère* ou *Commentaires des règles de la Visitation.*
(3) *Reg. Past.*, p. II, cap. 7, M. L. 77[41].

rieurs, a le droit de leur dire : Si, de mon côté, j'étends mes soins à tout ce qui peut vous être utile et agréable, avec quelle fidélité, de votre côté, devez-vous vous porter à la pratique de la perfection et à votre emploi? Oubliez-vous vous-mêmes et ne songez qu'à servir la religion avec liberté de cœur, puisque la religion incessamment veille sur vous et vous porte dans les entrailles de sa charité. Ne craignez pas de dépenser vos forces pour la gloire de Dieu ; je suis là, en son nom, pour les réparer et en modérer l'usage.

3

*Cette attention, outre le nécessaire, comprend encore certaines prévenances.*

Les moyens devant être proportionnés et adaptés à la fin, l'entretien varie sans doute selon les instituts : autre celui d'un Ordre spécialement voué à la pauvreté ou à la pénitence, autre celui d'un Ordre consacré à l'enseignement ou à la prédication. Cependant, tout en restant dans les termes de la règle et du coutumier, cet entretien doit être large.

Que le Supérieur tende toujours à élargir, sans sortir de l'esprit de l'institut, et que l'inférieur tende toujours à restreindre par esprit de mortification : tel est le grand secret de mettre les cœurs à l'aise et de sauvegarder la discipline.

Non content de fournir le strict nécessaire pour écarter la faim, le froid, la maladie, un Supérieur doit avoir égard à la coutume du pays, aux personnes.

Quand un inférieur formule une demande, il faut examiner la nature de la demande, quel est celui qui la fait, l'utilité qu'il y trouvera, ce que les autres religieux pourront penser du refus ou de la permission, si la discipline souffrira quelque atteinte ; et, pour peu que la demande soit fondée, se montrer facile, même pour des besoins

inconnus autrefois. Nourriture, vêtements, habitation, emplois, voyages : la sollicitude du Supérieur doit tout embrasser, puisqu'il est père.

Il est des personnes timides ou discrètes à l'excès, qui préféreront souffrir que de risquer de paraître importunes. Il en est de mortifiées, à qui l'esprit de pénitence fera cacher et supporter les plus vives douleurs. Il en est de fières et de hautaines, qui aimeront mieux se passer d'un soulagement nécessaire, ou se le procurer par des voies illicites, que de s'abaisser jusqu'à prier pour l'obtenir. Une charité attentive et prévenante, qui sait qu'épargner la peine de demander une grâce c'est la rendre doublement précieuse, remédie à tout cela.

Entre les religieux sur qui doit s'étendre la sollicitude du Supérieur, distinguons les vieillards, les hôtes, les ouvriers infatigables.

1° Il faut apporter une extrême attention à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse blesser la susceptibilité des vieillards, supporter et excuser leurs défaillances, soulager leurs infirmités, condescendre à leurs fantaisies, leur épargner les emplois pénibles que les plus jeunes peuvent remplir, les environner de respect. S'ils ne sont plus en état de rendre des services, ils en ont rendu autrefois, et maintenant ils prient et édifient. Ce sont nos frères aînés, fils du même institut, nos tuteurs en l'absence du Supérieur. Ils nous ont formés par leurs instructions et leurs exemples, ils nous ont transmis le véritable esprit de l'Ordre, ils ont en partage l'expérience, ils sont chargés de mérites devant Dieu.

Entre les vieillards, les anciens Supérieurs se recommandent plus particulièrement à la vénération et aux égards. On peut leur confier les emplois dont ils sont encore capables, les consulter quelquefois : c'est un hommage rendu à leur expérience, et une satisfaction aussi douce que légitime qu'on leur procure ; ils sont heureux d'utiliser leurs lumières !

2° On doit se souvenir, en exerçant l'hospitalité, de ces paroles de l'Ecriture : « Celui qui vous reçoit me reçoit ; « et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé (1). » Et encore : « Subvenez aux nécessités des saints, et prati- « quez l'hospitalité (2). » Et encore : « N'oubliez pas l'hos- « pitalité, qui a valu à plusieurs le bonheur de recevoir « des anges cachés dans des corps mortels (3). »

Quel langage ! quelles promesses ! Ce ne sont pas seulement des amis et des frères, mais des saints, des anges, c'est Jésus-Christ, Dieu lui-même qu'on reçoit, qu'on nourrit, qu'on loge en recevant, en nourrissant, en logeant ses hôtes ! Risque-t-on de s'appauvrir en admettant à sa table, sous son toit, le maître et le dispensateur souverain de toute richesse?

Quiconque a l'habitude de voyager sait quel prix on attache à un accueil gracieux, à une conversation amicale, au soin d'accompagner, etc. Lancicius, plein de l'esprit des premiers pères de son institut, dit qu'on ne saurait imaginer combien l'inférieur est sensible à la politesse d'un Supérieur qui ne se sépare de lui qu'au dernier moment, et le suit encore de l'œil, pour lui faire un dernier adieu, lorsque la voiture s'éloigne. Les premiers Supérieurs et les Assistants eux-mêmes le pratiquent ainsi à Rome. Son désir est encore que l'inférieur qui doit changer de maison, soit averti quelques jours à l'avance, pour qu'il ait le loisir de faire ses adieux à ses frères et à ses amis, et qu'on lui donne au moment du départ quelque objet pieux, comme signe de regret et de bon souvenir (4).

3° Nul doute encore que le Supérieur ne puisse et ne doive veiller plus attentivement sur la santé des ouvriers infatigables qui se dépensent tout entier dans les travaux de la charité ou du zèle.

(1) *Matth.* x, 40.
(2) *Rom.* xii, 13.
(3) *Hebr.* xiii, 2.
(4) *De Condition. boni Super.*, ch. 7.

Ménagent-ils assez leurs forces? ne prolongent-ils point outre mesure certains exercices? n'auraient-ils pas besoin de quelques jours de repos ou de retraite?

Au rapport de Ribadeneyra, saint Ignace se préoccupait beaucoup de la santé de ses disciples, surtout de ceux qui travaillaient au bien des âmes, « attendu que de la « santé d'un ouvrier évangélique dépend très souvent le « salut éternel d'un grand nombre. Celui donc qui est « tout entier voué à l'apostolat, est redevable de sa santé « à Dieu et au prochain ». Il voulait qu'on se souvînt toujours de la pauvreté dans la libéralité et qu'on n'oubliât jamais la libéralité dans la pauvreté, retranchant toutes les complaisances qui pouvaient porter au péché, mais n'omettant aucune de celles qui pouvaient porter à la vertu. Il avait donné cette règle à l'acheteur : « De trois « sortes de denrées et de marchandises, laissez la première « aux cardinaux et la troisième aux pauvres, mais pre- « nez la seconde réservée aux nobles et aux patriciens. » Un jour qu'on s'était écarté de cette règle, il ordonna d'acheter des lamproies pour toute la communauté, « non, dit-il, pour la nourrir délicatement, mais pour cor- « riger celui qui la traite parcimonieusement ». Aussi le bienheureux Canisius écrivait-il, parlant de la maison de Rome: « On y enseigne une pauvreté opulente, une « obéissance libre, une humilité glorieuse, je ne sais quel « généreux amour de Jésus crucifié. Chaque fois que je « songe à cette belle philosophie, j'éprouve, avec le charme « d'un souvenir délicieux, le regret de n'en recevoir plus « les leçons. »

4

*Cette attention doit se montrer paternelle surtout à l'égard des malades.*

Lancicius donne ici deux règles (1).

Voici la première : Que le Supérieur se dise à lui-même :

(1) *De Condition. boni Super.*, ch. 8.

Si mon provincial était ici malade, comment le traiterais-je? Et si c'était mon père ou ma mère, mes frères ou mes sœurs? Et si j'étais moi-même malade, quels soins voudrais-je recevoir?

Voici la seconde : Ce que les parents ont coutume de faire pour leurs petits enfants, faites-le pour vos inférieurs.

Non qu'on exige du Supérieur des sentiments d'affection et de tendresse pareils à ceux des parents pour leurs enfants. Il suffit que ce soit un désir sincère, une volonté efficace de procurer aux religieux malades tout ce qu'ils ont droit d'attendre dans la communauté, et pour cela de surmonter tout dégoût et toute répugnance. Cette disposition est moins l'ouvrage de la nature que de la raison éclairée par la foi.

Une mère ne se contente pas de gémir ; elle fait tout pour soulager son enfant ; et plus son enfant est infirme, ou disgracié de la nature, plus elle lui dévoue son cœur, son temps, ses services. Aux enfants bien portants, elle témoigne une tendresse de congratulation qui consiste à se réjouir de leur bonheur ; aux infirmes, elle témoigne une tendresse de commisération qui consiste à supporter avec patience leur mauvaise humeur et à leur prodiguer tous les soins qui sont en son pouvoir.

L'historien de saint Anselme a écrit de lui : « A ceux qui « jouissaient du don de la santé, il tenait lieu de père ; et « aux malades il tenait lieu de mère, ou plutôt, il avait à « la fois pour les uns et pour les autres les entrailles d'un « père et d'une mère. Aussi tout ce que ses disciples « avaient de secret, ils s'empressaient de le lui déclarer « comme à une douce mère (1). »

On ne saurait dire, en effet, combien un Supérieur relève son autorité et se concilie l'affection par sa sollicitude pour les malades.

(1) *Vita, auctore Eadmero*, l. I, cap. 3, M. L. 158[60].

Saint Bonaventure veut qu'on traite les infirmes avec toute sorte de douceur, parce qu'ils sont frappés par Notre-Seigneur, et que si les hommes ajoutent encore à leurs maux, ce surcroît d'affliction criera au Père des miséricordes (1). On doit donc multiplier les visites aux malades, entrer dans tous les détails, rendre soi-même quelques services, les consoler et récréer par des paroles aimables, leur enlever toute idée qu'ils puissent être à charge, leur persuader qu'on les regarde comme les benjamins de la communauté, une source de bénédictions et de grâces, un témoignage de la bienveillance de Notre-Seigneur.

Le frère Sylvestre, premier prêtre de l'Ordre de Saint-François, étant tombé dans une maladie de langueur par l'excès de ses mortifications, eut envie de manger du raisin. François le prend aussitôt, le conduit dans la vigne d'un de ses amis, le fait asseoir près d'un cep qu'il bénit, lui ordonne d'en manger et en mange avec lui. Dès que le malade eût goûté de ce raisin, il se trouva parfaitement guéri (2). Une nuit, le Saint s'apercevant qu'un de ses frères ne pouvait dormir à cause de la faim qui le tourmentait, va chercher du pain, l'invite paternellement à en prendre, et pour lui donner confiance, en prend avec lui (3).

Ces deux religieux ne pouvaient, depuis, raconter ce fait sans verser des larmes.

Saint Ignace voulait être le premier averti des indispositions de ses religieux ; il parcourait plusieurs fois chaque nuit l'infirmerie, et deux fois par jour il demandait à l'acheteur s'il avait rempli les ordonnances du médecin. Quand il voyait un malade triste et préoccupé de

(1) *De sex alis*, cap. 3 n° 3. (Ed. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 136).

(2) J. Joergensen, *Saint François d'Assise* (trad. T. de Wyzewa, Paris, Perrin, 1910, p. 154). Cf. *Speculum Perfectionis*, cap. 28 ; et Thomas de Celano, *Vita Secunda*, III, 110.

(3) J. Joergensen, p. 153. Cf. *Speculum Perfectionis*, cap. 27 ; et Thomas de Celano, I, 15.

ses maux, il faisait venir des novices habiles dans la musique et, pour le distraire, il leur ordonnait de chanter des cantiques. Dans une maladie qu'il fit lui-même, il se déchargea de tout, excepté de la sollicitude de l'infirmerie : « Sachez, dit-il dans une circonstance, au Père Polanco, « son ministre, que j'aime tellement mes frères que je « voudrais savoir le nombre des piqûres d'insectes souf- « fertes par eux chaque nuit. » Il attribuait cette tendresse qu'il éprouvait à l'égard des malades à ses continuelles infirmités, et il en remerciait Dieu.

Lancicius a jugé ce point si important qu'il a voulu marquer dans le détail tous les traits de lésinerie et de dureté que doit éviter le Supérieur. Traduisons :

Donner aux malades une chambre si incommode, un linge si grossier, un si mauvais lit qu'on n'oserait à peine offrir rien de semblable à ceux qui se portent bien. — Tarder à appeler le médecin, montrer qu'on n'en vient là qu'à regret, paraître désolé de voir tant de malades à la visite. — Refuser les remèdes et les aliments prescrits par médecin, ou ne les accorder qu'en manifestant son mécontentement ; substituer à ce qui a été prescrit des remèdes et des aliments moins coûteux et moins efficaces, ou engager adroitement le médecin à n'ordonner que ceux-là, quoiqu'il juge les autres plus sûrs et plus expéditifs. — Visiter rarement ou avec une tristesse visible les malades, ne leur témoignant ni intérêt ni bienveillance ; craindre de les toucher et de leur rendre le moindre service ; les exhorter à quitter l'infirmerie le plus tôt possible, alléguant que leur emploi est en souffrance.— Se plaindre devant les malades, ou en présence d'autres personnes, des dépenses qu'on est obligé de faire. — Permettre au préfet de la santé et à l'infirmier de se montrer négligents ; croire plus facilement au témoignage du préfet de la santé et de l'infirmier qui nient le mal qu'à celui du malade qui le sent ; ne pas les reprendre lorsqu'ils ont refusé une chose prescrite ou nécessaire au malade, et

si la chose est notable, ne pas les punir publiquement. — Quand un parent ou un ami envoie au malade des mets, du vin, des douceurs, les intercepter, bien que tout cela puisse lui être utile et ne dépasse point les bornes de la pauvreté religieuse. — Si le malade demande à changer d'air, et que, pour en prouver le besoin, il allègue sa pâleur, sa faiblesse, ses dégoûts, ses insomnies, fermer l'oreille à sa demande. Pourtant, ajoute Lancicius, les gens de la campagne, même les plus pauvres, font changer d'air à leurs troupeaux et n'hésitent pas pour cela à faire quelque dépense. Ce soulagement sera-t-il refusé à un enfant de Dieu qui consume sa vie à son service? — Ne pas préparer aux convalescents une nourriture plus exquise ; les obliger à venir au réfectoire commun, à suivre les exercices, à reprendre leurs travaux sans adoucissement. — Lorsqu'un religieux, sans être gravement malade, manifeste du dégoût pour ce qui a été servi, répondre à ceux qui demandent pour lui un autre mets : s'il ne mange pas, c'est son affaire ; et attribuer son dégoût à la sensualité ou à l'imagination. Ce n'est pas ainsi, dit Lancicius, que font et que parlent les bons parents : toujours inquiets, ils tremblent à la moindre pâleur et préfèrent mille fois être trop crédules que de s'exposer à manquer de tendresse. D'ailleurs, cette indisposition vraie ou imaginaire ne laisse pas d'attrister ou de troubler le sujet. — Obliger au jeûne ceux qui, à raison de l'âge, de la faiblesse du tempérament, du travail, d'une indisposition, pourraient en être légitimement dispensés. Ne rien offrir de particulier aux prédicateurs quotidiens, surtout s'ils ont de l'âme et de la véhémence (1).

Tous ces traits de dureté et de lésinerie, heureusement ignorés dans les communautés, accuseraient dans le Supérieur un défaut de charité. Saint Bonaventure, après avoir appliqué les malédictions du psaume soixantième à ceux qui aggravent les infirmités de leurs frères

(1) *De Condit. boni Super.*, ch. 8.

par des procédés impitoyables, ajoute : « Les religieux « sains et robustes ne sentent pas ce qu'éprouve le malade, « et voilà pourquoi ils ne savent point compatir. Plus « tard, ils seront mis à l'école de la compassion et de la « tendresse, lorsque à leur tour ils seront atteints par la « maladie (1). »

5

*Cette attention suppose et exige une confiance sans bornes en la Providence.*

La grande raison pour laquelle quelques-uns sont moins paternellement attentifs aux besoins de leurs inférieurs, c'est que, trop préoccupés du temporel, ils règlent la dépense, non sur le pouvoir de Dieu, mais sur le leur. Rendez-leur la confiance en la Providence, vous verrez aussitôt renaître en eux la charité et ses généreux instincts.

Saint Jean Chrysostome, parlant de la confiance en la Providence, fait ce raisonnement : « Celui qui a donné le plus ne saurait refuser le moins ; or, Dieu nous ayant donné une âme immortelle qu'il enrichit chaque jour de nouvelles faveurs, pourrait-il refuser la nourriture à notre corps? Et puisqu'il a recouvert d'une peau si délicate l'admirable structure de ce corps, comment lui dénierait-il le vêtement? N'est-il pas le Dieu qui habille avec magnificence le lis de la prairie (2) ? »

Ce raisonnement, vrai pour l'homme en général, l'est bien davantage pour le religieux qui, dans le but de suivre Jésus-Christ et appuyé sur sa promesse solennelle, a quitté patrie, famille, position, dignité, fortune ; pour le religieux justement nommé l'ami intime et dévoué de Jésus-Christ, son favori qui compose sa cour d'élite et forme son cortège d'honneur.

« Pour nous, disait saint Ignace, ne songeons qu'à glo-

(1) *De sex alis*, cap. 3, n. 4 (Ed. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 136).
(2) *Homil. in Matth.*, 21, M. G. 57297-299-300.

« rifier Dieu et laissons-lui le soin de pourvoir à nos be-
« soins : il ne permettra pas que rien nous manque. S'il
« nourrit et habille les oiseaux du ciel, fera-t-il difficulté
« de nourrir et d'habiller ceux dont l'unique occupation
« est de lui gagner des cœurs? » Le Père Bobadilla lui ayant demandé d'où il pourrait tirer de quoi subvenir à l'entretien de tant de monde : « Voulez-vous donc, répondit le saint, vous en reposer uniquement sur la cha-
« rité des fidèles, sans rien attendre de Dieu? Pour moi,
« j'estime que Dieu tient comme en dépôt dans ses mains
« puissantes et miséricordieuses tout ce que nous refu-
« sent les mains des hommes; et si celles-ci ne donnent
« rien, j'espère obtenir tout de celles-là. » Dans une grande disette, il avait nourri sans peine toute sa maison ; le Père Louis de Gonzalve lui disant qu'il y avait là un miracle : « Eh ! quel miracle? répondit-il, ce serait au con-
« traire un miracle qu'il n'en fût pas ainsi. Serait-il pos-
« sible et croyable que Dieu manquât de venir au secours
« d'une âme qui l'invoque et se fie en lui? N'avez-vous pas
« remarqué que les aumônes augmentaient en proportion
« du nombre des religieux? Quant à moi, si cela était
« expédient, je recevrais aussi volontiers mille novices
« que cent, puisqu'il n'en coûte pas plus à Dieu d'en
« nourrir une multitude qu'un petit nombre. » Pour fournir le nécessaire, il lui arriva plusieurs fois de faire vendre la vaisselle et même les lits de la maison, puis d'emprunter. « La santé d'un seul de mes frères, disait-il, m'est plus
« précieuse que toutes les richesses du monde, et Dieu
« ne saurait abandonner ceux qui empruntent pour Dieu. »

Sainte Thérèse, entendant une Prieure se plaindre du grand nombre des malades : « Vous vous trompez, ré-
« pondit-elle, en vous imaginant que tant de malades
« vont ruiner la maison ; jamais Dieu ne répand plus de
« bénédictions sur un couvent, que lorsqu'il s'y trouve
« beaucoup d'infirmes (1). »

(1) Cf. *Vie*, Additions. Edition Bonis (Paris, Lecoffre, 1859), p. 596.

Pour tout viatique, saint François d'Assise rappelait à ceux qui partaient en mission ce verset du psaume cinquante-quatrième : « Reposez-vous sur le Seigneur de ce « qui vous regarde, et le Seigneur vous nourrira (1). » « Partez, mes frères, disait-il encore, partez avec la béné- « diction de Dieu ; soyez pleins de confiance et de joie « en demandant l'aumône, plus que celui qui irait offrir « cent pour un ; puisque vous dites : Donnez-nous pour « l'amour de Dieu ; et qu'en comparaison de cet amour, « le ciel et la terre ne sont rien. »

Lui-même, quêtant des pierres pour réparer l'église de Saint-Pierre-Damien, à Assise, disait : « Qui me donnera « une pierre aura une récompense ; qui m'en donnera « deux, en aura deux ; qui m'en donnera trois, en aura « trois (2). »

Parlant à ses religieux, il raisonnait ainsi : « Dieu qui « fait lever son soleil sur les justes et sur les pécheurs, qui « verse de ses trésors et de sa table sur les païens et les « hérétiques, qui leur prodigue les aliments, le vêtement « et tout le reste, vous refusera-t-il à vous le nécessaire? « Si le Roi du ciel promet à ceux qui l'aiment de les faire « régner éternellement, hésitera-t-il à leur fournir ce qu'il « a coutume de dispenser si libéralement à ceux-mêmes « qui ne l'aiment pas? Plus notre nombre augmentera, « pourvu que nous soyons de vrais pauvres évangéliques, « plus Dieu fera éclater sur nous sa Providence en ou- « vrant en notre faveur le cœur et la main des fidèles. »

Tels sont les sentiments que tout Supérieur doit avoir et inculquer. On peut, au reste, remarquer cette pensée de saint François, bien propre à adoucir la honte et la peine au religieux mendiant : Nous donnons plus que nous ne recevons : l'amour de Dieu, le ciel, en échange d'un mor-

(1) J. Joergensen, *Saint François d'Assise* (trad. T. de Wyzewa, Paris, Perrin, 1910, p. 99, l. 2, cap. I). Cf. Celano, *Vita Prima*, I, 12 et *Tres Socii*, X, 36 ; et Saint Bonav. Légende, III, 7.

(2) J. Joergensen, p. 74, l. I, cap. 7. Cf. Celano, *Vita Prima*, I, 8 et *Tres Socii*, VII, 24.

ceau de pain ou d'une pièce de monnaie, sans compter le double et le centuple dès ce monde en bénédictions temporelles.

Lancicius, à son tour, donne une recette pour attirer les aumônes : « Soyez, dit-il, libéral à l'église pour la pompe du culte, à la porte pour partager votre bien avec les pauvres ; à l'infirmerie pour le soulagement des malades, au réfectoire pour nourrir convenablement les amis de Dieu (1). » Que n'a-t-il ajouté : Priez beaucoup pour les bienfaiteurs?

Il menace de mille fléaux les Supérieurs durs, avares, défiants.

(1) *De Condit. boni Super.*, ch. 3.

## CHAPITRE VII

### De la vigilance, autre compagne de la fermeté.

Triple objet de la vigilance. — Triple écueil de la vigilance.

### ARTICLE PREMIER

TRIPLE OBJET DE LA VIGILANCE : LES RÈGLES
LES EMPLOIS — LES OFFICIERS

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Premier objet de la vigilance : les règles.*

1

*Le Supérieur est le dépositaire et le gardien des regles, pour les faire observer toutes et toujours.*

L'autorité que le Supérieur paraît avoir n'est point la sienne, c'est celle des règles. A proprement parler, il n'est que le ministre, le défenseur des règles, pour les faire connaître et observer ; il n'en est pas le maître. Le Supérieur peut tout selon les règles, mais les règles peuvent tout sur lui. « Non, disait saint Bernard, ce n'est point « sur les règles transmises par nos pères, c'est sur les « transgressions journalières des Frères, que l'Abbé par « son élection a été établi ; car comment pourrait-il se « croire au-dessus des règles, l'Abbé qui, au jour de sa « profession, s'est engagé solennellement et de plein gré « à observer les règles (1) ? »

(1) Lib. *de Præcept. et Dispens.*, cap. 4, M. L. 182 865-866.

Entrer en charge, pour le Supérieur, c'est recevoir le dépôt et la garde des règles : voici sa principale, pour ne pas dire son unique obligation, comme celle de tout chef de société et de tout magistrat est de maintenir l'honneur et l'intégrité des lois.

L'Ecriture, parlant du couronnement du roi Joas, dit : « Ils produisirent le fils du roi devant tout le peuple ; ils « mirent sur sa tête le diadème et le témoignage ; ils lui « donnèrent la loi en sa main, et ils l'établirent roi (1). » La loi sur sa tête, c'est pour lui inspirer l'obéissance, le soumettre dans sa conscience, le convaincre que ce n'est pas lui, mais la loi qui doit régner et régler l'usage de son autorité ; la loi en sa main, c'est pour l'imprimer dans tous ses sujets, pour lui donner une force qui exécute, se fasse craindre, et assujettisse les peuples par le respect de l'autorité.

Pour établir cette puissance qui représente la sienne, Dieu met sur le front des Supérieurs et des rois et sur leur visage je ne sais quel reflet de sa divine majesté. Encore qu'ils meurent, leur autorité ne meurt pas ; elle passe tout entière à leurs successeurs, et imprime partout la même crainte et la même vénération. L'homme meurt, il est vrai, mais le ministre de Dieu ne meurt jamais : l'image de Dieu est immortelle.

Que le premier Supérieur, faisant les règles, soit plein de sagesse et de charité pour s'accommoder à la fragilité de notre nature ; mais, les règles faites, que lui et ses successeurs soient pleins de fermeté et de zèle pour empêcher les transgressions.

On doit faire observer toutes les règles et toujours.

1° *Toutes les règles.* Ce que les fondements sont aux maisons, les os et les nerfs au corps humain, les règles le sont aux communautés religieuses. Quoique, entre les règles, les unes paraissent et soient en effet plus impor-

(1) II. *Paral.* XXIII, 10-11.

tantes, les autres moins, il faut néanmoins veiller à l'observation de toutes ; car il n'en est aucune qui ne soit le fruit d'une longue réflexion, qui n'ait été comme dictée par l'Esprit-Saint, et dont l'infraction ne puisse apporter à la religion, du moins à la longue, un préjudice notable. Il suffit d'une pierre détachée pour déparer le plus beau frontispice, d'une légère fracture pour déconcerter toute l'économie du corps le plus robuste ; et personne n'ignore que le navire le plus colossal s'abîme tôt ou tard dans les flots, si la pompe ne rejette sans interruption l'eau qui s'y infiltre goutte à goutte.

2° *Toujours*. Quelques Supérieurs font observer les règles très exactement en certains temps, par exemple, au début de leur prélature, et se relâchent ensuite. C'est vanité, qui se hâte de faire ostentation de zèle pour recevoir des éloges, et se calme et s'éteint avec les applaudissements. C'est pusillanimité, qui se lasse et abandonne tout, quand les événements ne justifient pas les prévisions et ne réalisent pas les désirs. C'est indiscrétion, qui a porté d'abord ses vues trop haut, et se voit maintenant forcée d'en rabattre.

Que le Supérieur lise souvent ses règles et celles des divers officiers, pour savoir ce qu'il peut permettre ou refuser, ce que tous et chacun doivent faire ou éviter. Qu'il veille sans cesse, tantôt avertissant en secret, tantôt donnant des avis généraux, quelquefois signalant aux Supérieurs majeurs les germes d'un abus, l'introduction d'une coutume peu conforme à l'esprit de l'Ordre, ou des défauts, qui, sans faire des coupables, s'écartent néanmoins de la pensée du Fondateur ou des prescriptions disciplinaires de l'institut. C'est un beau et édifiant spectacle, sans doute, que celui d'un Ordre marchant toujours sur la même ligne, animé du même esprit, mû par les mêmes ressorts ; mais ce n'est qu'au prix d'une vigilance continuelle qu'il conserve sa force et sa gloire,

et passe intact et sacré à travers les siècles, sans s'altérer ni se dénaturer jamais.

2

*Le Supérieur ne peut ni toucher aux constitutions, ni changer à son gré les coutumes.*

Deux choses mettent en péril un Ordre religieux : l'oubli des règles et les changements faits dans les constitutions : la première enlève aux penchants de la nature leur frein nécessaire, et prive l'âme de direction ; la seconde affaiblit l'autorité de l'institut, et invite au relâchement et à l'inconstance.

Saint Bernard, dans son livre *Du Précepte et de la Dispense*, chap. 4 et 5 (1), montre que les règles sont confiées à la prudence et à la fidélité de l'Abbé, non abandonnées à ses volontés et à ses caprices. « Chaque institut, en effet, dit Modeste de Saint-Amable, a son but et ses moyens propres. Vous changez les moyens ou vous en ajoutez de nouveaux, c'est vouloir atteindre le but autrement que ne l'a voulu le Fondateur, ou même changer le but. Mais si vous changez le but, ou si vous prétendez le faire atteindre d'une autre façon, vous bouleversez donc l'institut sous prétexte de le perfectionner, vous lui enlevez sa force et sa beauté en lui enlevant son unité de vues et de moyens, vous entravez sa marche par cette multiplicité de règles ou par cette substitution de règles disparates. Du moment que le religieux a embrassé un institut, cet institut, tel quel, est tout pour lui ; les autres ne lui sont rien, fussent-ils mille fois plus parfaits ; pourquoi? parce qu'il ne peut poursuivre deux buts, ni même un seul par des moyens contradictoires. La chose fût-elle en son pouvoir, il s'y refuse : ce n'est point à cela qu'il s'est engagé (2). »

(1) M. L. 182866.
(2) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 5.

Ajoutez qu'une fois engagé sur cette pente, on ne s'arrête plus, et qu'en fait d'innovations, pour ruiner un institut, il suffit de commencer. Les particuliers ne pouvant avoir toutes les lumières qu'avait le Fondateur, se mêlent de supprimer, d'ajouter, de modifier ; mais ce qui leur paraissait d'abord insignifiant, opère bientôt une grande perturbation dans un mécanisme qui ne se soutient que par la mutuelle dépendance de chaque partie, et des remaniements insensés viennent gâter et quelquefois détruire une œuvre et une législation marquées au sceau d'une divine sagesse.

Le changement dans les coutumes et les règlements de discipline n'est guère moins désastreux.

« Vous en verrez, dit saint Bonaventure, qui, à peine « élus Supérieurs, se croient tellement remplis de l'esprit « de science, qu'ils se hâtent de renverser tout ce qu'avait « élevé leur prédécesseur, appelant ses institutions folles « et perverses. Vous en verrez d'autres qui, en descendant « les degrés de la prélature, blâment et flétrissent à « l'avance tout ce que feront leurs successeurs, sans son- « ger que la critique des autres va s'exercer sur eux de la « même manière (1). »

« Quelle pitié qu'un Supérieur, à son début, prenne le contre-pied d'un vieillard plein de maturité et d'expérience qui l'a précédé dans le gouvernement, troublant et dépaysant les sujets, ne laissant prendre de la consistance ni aux choses, ni aux têtes ! Nouveau système de conduite, nouveaux usages, nouvelles dispositions locales on ne sait plus où l'on en est, tous les esprits sont en mouvement, on ose à peine se croire membre de la même communauté.

« Que gagne-t-on à tout cela? On détruit au lieu d'édifier ; on renverse sous prétexte de réformer. Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Pour vouloir perfectionner une

(1) *De sex alis*, cap. 6, n. 19 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, ép. 147).

machine qui est déjà en bon état, on y cause un ébranlement qui en accélère la ruine (1). »

Chez les uns, c'est précipitation et étourderie. Ils font aujourd'hui un règlement pour un motif, demain ils en feront un second pour un motif non moins plausible ; chaque semaine en voit éclore deux ou trois ; et parce qu'ils ne se donnent pas la peine de prévoir avant de les porter, ils en portent autant de fois qu'ils croient découvrir de nouvelles raisons, jusqu'à ce qu'enfin cette législation informe et indigeste s'affaisse sur elle-même, et par sa chute augmente le désordre auquel elle devait remédier.

« Chez les autres, c'est timidité et faiblesse. Incapables de faire observer les anciens règlements, ils en font de nouveaux très sages et même très sévères. Dans le but de leur donner du poids, ils les publient avec toutes les formalités requises ; mais ils en restent là, ne veillent point à leur exécution, contemplent tranquillement les transgressions multipliées, et s'imaginent avoir assez fait pour l'acquit de leur conscience dès qu'ils ont chargé celle des autres de nouveaux engagements. Triste expédient, de publier les règlements nouveaux au sein d'une communauté qui, actuellement, se soulève contre les anciens ! De quelle utilité sont les règlements, si on ne les observe? Et qui vous répond qu'on observera les vôtres plutôt que ceux de vos prédécesseurs? Il ne faut statuer que ce qu'on prévoit ou ce qu'on espère devoir être exécuté, et c'est ce que vous ne faites pas. De deux choses également nécessaires, la promulgation et la sanction de la loi, vous faites la première, parce qu'elle coûte peu, et vous négligez la seconde, parce qu'elle exige une vigueur qui vous manque (2). »

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 12e (Paris, Lacroix, 1835, p. 229-230).
(2) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 10e (Paris, Lacroix, 1835, p. 180-182).

De là deux graves inconvénients :

1° On ouvre la porte aux murmures. Toute nouveauté, par cela seul qu'elle est nouveauté, est odieuse, et, comme l'a remarqué saint Bernard (1), augmente les plaintes, non la sainteté. Les jeunes religieux applaudiront peut-être, dans l'espoir de gagner quelque chose à ces changements ; mais les anciens, ceux surtout qui furent dévoués aux Supérieurs précédents, dont on est censé blâmer la conduite, se sentiront profondément blessés, et ne pourront s'empêcher de taxer le nouveau Supérieur de suffisance et de témérité.

2° On sape les fondements de l'autorité. Du moment que le pouvoir, sans règle certaine, n'écoutant que le seul caprice, s'en va au hasard et oppose volonté à volonté, il tombe dans le discrédit ; on ne se soumet qu'à l'extérieur, pour un temps, dans la pensée que cela durera peu ; on s'accoutume aux changements, et l'on vit toujours comme dans un provisoire ; car, si l'on supprime ou si l'on introduit un point aujourd'hui, pourquoi n'en supprimerait-on pas ou n'en introduirait-on pas un autre demain? Si le Supérieur actuel s'arroge ce droit, son successeur ne voudrait-il pas aussi le revendiquer? Le premier ne donne-t-il pas au second l'idée, l'exemple, et comme le signal de ces interminables variations?

### 3

*Le Supérieur doit saisir l'esprit des règles pour interpréter et adoucir au besoin.*

Quelques règles sont de la substance et comme de l'essence de l'état religieux ou de tel Ordre particulier ; d'autres appartiennent seulement à sa bienséance, et, pour ainsi parler, à son vêtement extérieur ; les unes touchent de plus près à la pratique des vœux, les autres

(1) *De Præcept. et Dispens.*, cap. 5. M. L. 182867.

de plus loin. Quoique toutes les règles doivent être soigneusement gardées, ce n'est pas toutefois avec une égale ardeur et une vigueur égale. Autre l'expiation prescrite par la loi mosaïque pour une lèpre, autre celle pour une simple tache ; et il serait souverainement ridicule de panser, avec la même anxiété, une piqûre d'insecte au doigt et une blessure profonde à la tête.

C'est donc moins aux termes qu'à l'esprit qu'il faut s'attacher, et il pourrait quelquefois arriver qu'un Supérieur allât contre la loi en observant la teneur stricte de la loi, attendu que les lois portent sur des cas, des circonstances, des éventualités, qui se combinent et se diversifient de mille façons. Si, en me conformant aux termes de la loi, je blesse le bien commun ou quelque vertu supérieure, ou si je vais contre la fin de la loi et contre l'intention du législateur, n'est-il pas évident que je pêche? Voudriez-vous que je rendisse à un furieux son épée, sous prétexte qu'elle est à lui? Ou bien, David eût-il dû laisser mourir de faim ses gens, plutôt que de leur distribuer des pains de proposition, sous prétexte que ces pains étaient consacrés au Seigneur ?

L'abbé Geoffroi, qui composa l'oraison funèbre de saint Bernard, dit (1) que sa principale étude était d'aviser aux moyens d'adoucir à ses disciples le joug de Jésus-Christ, pratiquant ainsi excellemment le conseil que lui donnait Pierre le Vénérable : « Il ne faut pas craindre quelquefois de relâcher de la règle : la règle suprême, c'est la charité (2). »

Eugène III, revenant sur une décision qu'il avait prise contre le Chapitre de Sainte-Geneviève, pour le bien de la paix, justifiait ainsi sa conduite : « La paix et la vérité « sont le testament que Jésus-Christ a laissé à ses disci- « ples ; et, parmi ses disciples, nul, à mon sens, ne porte plus visiblement le sacré caractère de son Maître, que

1) Gaufr. *Sermo de S. Bern.*, 11, M. L. 185580.
2) Ep. 229, *Petr. venerab. ad S. Bern.*, 18, M. L. 182408.

« celui qui aime la paix, et qui, revêtu du suprême pou-
« voir, n'en use que pour procurer, rétablir ou affermir
« la paix (1). »

Le grand saint Augustin, voyant que les évêques et les prêtres donatistes refusaient de rentrer dans le sein de l'Eglise, dans la crainte de perdre leur rang et leur dignité première, fut d'avis qu'on passât par-dessus les canons qui les en dépouillaient. « Nous ferons, disait-il, pour les enter sur l'arbre de l'Eglise, une petite incision à la discipline, comme on en fait une à l'écorce pour y introduire la greffe ; mais la charité a des lois plus fortes que les canons, et, puisqu'elle a la vertu de couvrir la multitude des péchés, elle saura bien couvrir la faute commise en ce point contre la sévérité des règles. L'amitié et la paix étant préférables à tout, nous n'avons à souhaiter qu'une chose, c'est que les évêques et les prêtres donatistes fassent désormais, pour cette paix et cette unité, ce qu'ils ont fait jusqu'ici contre elles (2). »

Le Supérieur, pour maintenir la paix, ne doit donc pas hésiter quelquefois à sacrifier, pour un temps limité, à l'égard de certains individus, quelques points de discipline et même quelques parcelles de ses droits. Cette légère perte sera bientôt et amplement réparée par l'union des cœurs et une foule d'autres avantages, et, comme l'a dit un Docteur : « C'est un commerce louable et propre
« à une piété ingénieuse et bien entendue, d'acheter ce
« trésor inestimable de la paix au prix de quoi que ce
« soit ici-bas. »

Qu'on ne dise pas que ce serait affaiblir l'autorité. Il y a une grande différence entre relâcher parfois de son autorité pour un plus grand bien, et y renoncer tout à fait. Dans le premier cas, c'est condescendance ; dans le second, c'est impuissance.

La condescendance n'affaiblit point l'autorité, elle

(1) Ep. 14, *ad.* 19.
(2) Ep. 185, *de correctione Donatistarum*, n. 44, M. L. 33812.

suspend seulement son exercice pour un temps ; l'impuissance, manifestée par l'abandon total, la perd et la ruine de fond en comble. Donc, lorsque le Supérieur relâche quelque chose de la règle pour le maintien de la paix, bien qu'il n'exerce pas son autorité dans toute sa rigueur, il ne laisse pas de la conserver, et il peut toujours, dès qu'il le trouve expédient, punir celui qui abuse de son indulgence. A quoi, d'ailleurs, aboutiraient un zèle intempestif et le strict usage de l'autorité dans une maison d'où seraient bannies la charité et la paix? Les plus légers abus ne seraient-ils pas sans remède, chacun étant disposé à regarder la correction, non comme un effet de la raison, mais comme un fruit de la passion?

Il faut, nous l'avouons, une prudence rare, une force d'esprit peu commune, pour interpréter ainsi la règle, en dispenser, suspendre momentanément son exécution. Quiconque n'est doué ni de cette prudence ni de cette force d'esprit, éprouvera, dans certaines rencontres, de terribles angoisses devant les termes de la règle, incapable qu'il sera de pénétrer la pensée intime du Fondateur ou de s'élever jusqu'aux raisons supérieures qui dominent toute législation, et ne sachant par conséquent discerner ni ce qui est suffisamment permis par les constitutions bien comprises, ni ce qui s'y trouve implicitement renfermé, ni ce qui résulte de l'esprit général de l'institut, moins encore ce que réclame la position présente et souvent exceptionnelle du sujet, ou ce que Dieu, dont l'Esprit souffle où il veut, peut exiger.

### 4

*Le Supérieur a besoin d'une extrême prudence, quand une modification ou une innovation paraît nécessaire.*

Il ne faut pas une moindre prudence pour introduire une disposition nouvelle dans la règle ou en abolir une

ancienne. Le cas, quoique très rare, peut se présenter : par exemple, lorsque, sans cette innovation, l'institut ne peut plus atteindre son but ou ne l'atteint qu'imparfaitement.

Mais alors observez ces quatre choses :

1° Ne précipitez rien ; connaissez parfaitement l'état de la communauté ; examinez longtemps ce qui a besoin d'être changé ou modifié ; assurez-vous que l'institut n'a pas prévu le cas, ou est insuffisant, et ne vous laissez point éblouir par des apparences de bien que l'expérience ferait ensuite évanouir. « Il est utile, disait Monseigneur « de la Mothe, de commencer par tout voir et tout en- « tendre, s'abstenant de parler et d'agir. Des yeux et des « oreilles, à la bonne heure ; mais point de bras ni de « langue. » « On ne fait souvent l'épreuve d'un remède « qu'au dépens de la santé et de la vie, dit Saavedra. Com- « bien de simples ont commencé par empoisonner, avant « que la pharmacie eût enseigné à s'en servir (1) ! »

2° Le projet formé, considérez-le dans tous les sens, sous toutes ses faces. L'exécution en sera-t-elle difficile ou aisée? La majeure ou du moins la plus saine partie de la communauté le désire-t-elle? Les avantages en sont-ils grands et balancent-ils les inconvénients? Remédiera-t-il véritablement au mal?

3° Ecartez toute innovation, même agréée par la majorité, qui tendrait à favoriser tant soit peu l'irrégularité et l'abaissement de l'esprit primitif ; et rendez-vous ce témoignage que vous ne cédez qu'à l'impérieuse exigence des lieux, des temps, des personnes : comme l'Eglise, qui ne change jamais son dogme ni sa morale, mais qui accommode prudemment sa discipline aux siècles, aux climats, aux peuples, aux circonstances diverses.

4° Prenez l'avis de vos conseillers, de vive voix, et, au besoin, par écrit ; et, dans le cas où la chose dépasserait

(1) *Idea principis christiano-politici*, symb. 21, p. 130.

vos pouvoirs, obtenez le consentement de la majorité des membres de la communauté, ou réunis en corps ou représentés par leurs délégués, selon la teneur des constitutions.

Cette marche suivie, nul n'a lieu de se plaindre, et vous avez pour vous Dieu et les sages.

En général, la résistance au moins momentanée des Supérieurs à certains changements que réclame la communauté, est légitime et nécessaire. Leur caractère ordinairement calme et mesuré, leur habitude des affaires, leur connaissance exacte et détaillée des personnes et des choses, leur permettent de mieux apprécier les innovations, quant aux difficultés qu'elles rencontreront et aux inconvénients qu'elles feront naître, parmi des religieux souvent irréfléchis et faciles à se passionner, soit pour un principe abstrait et vague, soit pour un sentiment sain et généreux.

Dans le cas même où l'innovation réclamée est vraiment bonne, le retard calculé et provisoire des Supérieurs est éminemment utile ; le plan de cette innovation se mûrit, le nombre des adhérents qu'elle a réunis augmente, les obstacles s'aplanissent.

Enfin, quand l'innovation est décidée, les Supérieurs ont d'ordinaire deux règles à suivre : 1° ils ne l'appliqueront que dans un moment favorable, l'opportunité jouant un grand rôle dans les choses humaines ; 2° ils ne l'appliqueront le plus souvent d'abord que partiellement, car, comme elle peut avoir des conséquences fâcheuses que ne prévoyait pas la théorie, ils ne doivent marcher qu'avec prudence et se réserver la facilité de reculer, s'il y a lieu. L'habileté dans le tâtonnement, voilà ce qui distingue le médecin praticien.

### PARAGRAPHE 2

## *Deuxième objet de la vigilance : les emplois.*

### 1

*Dans la distribution des emplois, il faut avoir égard à l'attrait et à l'aptitude des sujets.*

Il est difficile de réussir quand on ne suit pas son instinct : la nature se ressent toujours de la contrainte ; malgré nos efforts, elle nous trahit tôt ou tard. Au contraire, le goût facilite et adoucit tout ; il rend ingénieux et adroit, laborieux et infatigable. Aussi remarquons-nous que la Providence, attentive à assaisonner d'un plaisir naturel toutes les fonctions nécessaires à la vie, donne à chaque homme l'inclination et l'attrait pour l'état auquel elle le destine.

Saint Ignace avait grand soin d'accommoder les ordres qu'il intimait et les emplois qu'il confiait, non seulement aux forces et aux talents, mais aux inclinations et aux désirs de chacun, dans la persuasion que l'homme remplit mieux et plus longtemps sa tâche, quand elle est conforme à ses goûts et à ses aptitudes. D'ailleurs, un bon moyen de tenir les sujets contents dans leur vocation, c'est de leur assigner, autant que possible, l'emploi qu'ils préféreraient, s'il était laissé à leur choix. Ce n'est qu'à l'extrémité, et quand le sujet est seul capable, qu'il faut froisser ses répugnances. Comme il aurait besoin de prendre sur lui à chaque instant par une sorte d'acte héroïque, on serait assuré d'avance que l'emploi serait mal rempli.

Tous ne sont pas également propres à tout. Les uns sont faits pour les emplois importants, les autres pour les emplois inférieurs. Si l'œuvre est délicate, le religieux à

qui on la confie doit être habile, éprouvé, capable de la mener à bonne fin. Si elle met en relation avec les magistrats ou d'autres personnages distingués, elle veut être traitée par un sujet discret, instruit et formé à la politesse. On ne peut mettre dans une classe, avec les enfants, ceux qu'un défaut corporel expose au mépris, ni à la tête d'un noviciat ceux qui seraient atteints de quelque travers d'esprit.

Plus le ministère est élevé, difficile, plus il est nécessaire, avant de fixer son choix, de réfléchir et de prier. On doit même avoir plus d'égard à la voix publique qu'à ses propres lumières, afin de justifier, aux yeux des personnes raisonnables, des choix dictés par la seule équité et par l'amour de l'ordre.

On fera bien de condescendre quelquefois aux désirs des anciens qui demandent à n'être pas sous la dépendance des jeunes : mieux vaut les gagner que de vouloir les plier, pourvu qu'il n'y ait pas d'autres inconvénients à craindre. La patience de ces religieux est mise à une rude épreuve, lorsqu'ils ont affaire à un jeune Supérieur, qui, fier de son autorité et ignorant ce que la vieillesse apporte de chagrins et de manies, ne tient compte ni de leurs infirmités, ni de leurs services, ni de leur expérience, et les traite presque comme des novices.

Jamais il ne faut confier à un religieux un emploi étranger à son institut, quelques rares talents qu'on lui connaisse pour le remplir : il sortirait de l'esprit de sa vocation, et dès lors échapperait à la grâce. D'ailleurs, s'il y a exception pour celui-là, pourquoi pas pour d'autres?

« Il y a même des sujets, dit Gracian, qui, pour valoir « leur prix, sont obligés de changer de pays, surtout s'ils « veulent occuper de grands postes. Dans la patrie, on se « souvient trop des imperfections qu'un homme avait au « commencement. Une épingle a pu passer pour une chose « de prix, transportée d'un hémisphère à l'autre ; et « quelquefois un verre a été préféré à un diamant, pour être

« venu de loin. Je n'aurai jamais beaucoup de vénération « pour une statue que j'ai vue pied d'arbre dans mon jar- « din (1). »

## 2

*Dans la distribution des emplois, il faut avoir égard à la vertu et au caractère des sujets.*

Tel, solidement établi dans l'abnégation, se sanctifiera parmi les louanges qu'attire un emploi éclatant ; et tel, moins mort à lui-même, devra se réfugier dans un emploi plus obscur. Celui-ci, au sein de la communauté, s'édifiera des exemples de tous ses frères ; celui-là, jeté au milieu du monde, concevra une horreur toujours plus vive des vices et des vanités dont il a sous les yeux le spectacle. Quelques-uns ont besoin de plus d'action, et d'autres de plus de contemplation.

Au service des Ordres voués à la prédication, il faut des soldats de Gédéon qui sachent prendre le nécessaire sans délices, des anges exterminateurs qui égorgent les vices sans perdre leurs propres vertus. Loin du ministère apostolique les hommes comparés, par saint Jean Chrysostome, à une épée dont la lame de plomb serait également impuissante et à porter des coups et à parer ceux de l'ennemi ; les hommes qui se hasardent au milieu des flots pour secourir les naufragés, sans savoir nager ; qui prétendent ôter la paille de l'œil de leurs frères, et qui gardent une poutre dans le leur ; qui s'élèvent contre les maximes du monde, et parlent, agissent et pensent comme le monde ; qui crient à tous, en montrant la vertu pour but : Avancez ! et qui demeurent stationnaires ou reculent à grands pas.

Combien de sujets perdus, pour avoir été produits trop tôt ou sans précaution ! Combien qui, surchargés

(1) *Homme de cour*, max. 198

de travaux et n'ayant plus le temps de vaquer à l'oraison, disent tout haut avec l'accent de la conviction : « Je me damne en religion ; au lieu d'acquérir, je perds tous les jours ! »

Ce n'est pas que les religieux les plus mortifiés soient toujours les plus propres aux emplois qui demandent de la charité et de la condescendance. Un régime trop rigide et des habitudes austères rendent quelquefois fiers et impérieux certains esprits : plus la liberté est réprimée au dedans, plus elle cherche à s'étendre en dominant au dehors.

Pour ce qui est des frères convers, le Supérieur reconnaîtra bientôt qu'il doit combattre en eux la basse jalousie, le genre rapporteur, l'esprit de critique, les illusions grossières dans la piété, la ténacité dans leur routine, le penchant à flatter le Supérieur et à s'emparer de son oreille ; et qu'il doit leur recommander la simplicité, la charité, le dévoûment et l'amour du travail.

C'est peu d'approprier les sujets à la mission dont on les charge ; outre le talent et la vertu, le Supérieur doit encore examiner leur caractère, afin de si bien les assortir et les associer, qu'ils puissent mutuellement se consoler, s'édifier, s'entr'aider et, au besoin, se suppléer et se compléter. C'est ici le point difficile et pourtant capital. Il est des caractères qui, réunis, ne sauraient sympathiser, dans les œuvres difficiles surtout où, par suite des embarras et des déceptions, on ne manque guère de s'aigrir et de rejeter sur autrui tous les torts. Il est des talents qui, s'exerçant dans la même sphère et donnant lieu à des rapprochements et à des parallèles, ne peuvent pas s'affranchir toujours de toute susceptibilité et de toute jalousie. Si l'un des ouvriers a moins de prudence, moins de vertu, moins de préparation, son compagnon devra se distinguer par l'ensemble de ces qualités. Si celui-ci parle seulement à l'esprit, celui-là aura des ressources pour gagner le cœur. En un mot, il est une

foule de combinaisons que requiert le succès des œuvres et qui ne peuvent échapper au Supérieur.

Quand Notre-Seigneur envoyait devant lui deux à deux ses disciples, pour préparer les voies, sa sagesse à qui rien n'échappait et sa tendresse plus que maternelle lui faisaient désigner entre les soixante et douze ceux qui, vu la trempe du caractère, le progrès dans la vertu, la science de l'Evangile, étaient les plus capables, en remplissant leur ministère auprès des peuples, de s'animer, de s'éclairer, de se supporter comme des frères. Que s'ils ne comprirent pas d'abord tout ce qu'il y avait de sage et de paternel dans son choix, plus tard, après la descente du Saint-Esprit, leur cœur, sur ce point comme sur tous les autres, n'entra-t-il pas dans de saints transports d'admiration, de reconnaissance et d'amour?

### 3

*On doit surveiller particulièrement les religieux oisifs.*

Sénèque stigmatise trois sortes d'hommes dont le dérèglement est intolérable : ceux qui s'occupent à mal faire, ceux qui font tout autre chose que ce qu'ils devraient faire, et ceux qui ne font rien du tout (1). Ces derniers sont les pires de tous, car les premiers ne s'adonnent qu'à quelque mal dont on pourra les désabuser ; les seconds se sont jetés dans des sentiers détournés, d'où il sera facile de les ramener ; mais les troisièmes sont foncièrement corrompus ou sur le point de l'être.

« Chez les Romains, dit Montesquieu, on craignait plus l'oisiveté que les ennemis. En effet, les ennemis aguerrissent et l'oisiveté amollit. »

C'est l'expérience constante et universelle : rien n'est plus propre à abrutir l'esprit et à corrompre le cœur que l'oisiveté. L'eau croupissante est déjà gâtée, ou le sera

(1) *Ep.* 1*a ad Lucil.*

bientôt ; le fer qui ne travaille pas se rouille aisément ; la terre laissée en friche se couvre insensiblement de ronces ; le navire, stationnaire au port, est rongé par la dent des insectes et se déjoint de toute part. Pour cette raison, l'oisiveté est également funeste aux Ordres contemplatifs, aux Ordres prédicateurs et enseignants, et aux Ordres voués à l'exercice de la charité.

Saint Benoît, dans sa Règle, veut qu'on fasse choix de deux anciens qui, aux heures de travail, visiteront chaque cellule pour s'assurer que les religieux s'occupent. Si quelqu'un est surpris en flagrant délit d'oisiveté, le prieur commencera par l'avertir charitablement ; en cas de récidive, il le reprendra plus sévèrement et en public ; mais, à la troisième fois, il le punira comme pour les fautes les plus grièves (1).

Saint François d'Assise disait : « Je veux que mes « frères utilisent le temps, de peur qu'étant oisifs ils ne « se répandent de cœur et de langue en des choses « défendues. Celui qui prétend vivre du travail des « autres sans rien faire, mérite d'être nommé frère « *Mouche*, puisque, ne faisant rien de bon et gâtant les « bonnes choses, il se rend méprisable et odieux à tout le « monde (2). »

On raconte, dans la *Vie de saint François de Borgia*, qu'un de ses religieux s'acquittant très mal de son office, sous prétexte qu'il devait en être prochainement déchargé, le Saint, d'ordinaire si doux et si patient, entra dans une indignation telle qu'il ne pouvait assez la lui témoigner. « Supposons, disait-il, que le gouverneur « d'une ville vous fasse part du projet qu'il a formé de la « vendre aux ennemis, sous prétexte qu'il ne l'a en sa « garde que pour peu de temps, ne lui répondrez-vous

(1) *Reg.* cap. 48, M. L. 66704.
(2) J. Joergensen, *Saint François d'Assise* (trad. T. de Wyzewa, Paris, Perrin, 1910, p. 313, l. III, cap. 8). Cf. Celano, *Vita Secunda*, III, 21 et *Spec. Perfect.*, cap. 24 ; et saint Bonaventure, Leg. VII, 3.

« pas que la fidélité se mesure non au temps, mais à « l'importance des choses confiées? »

« Le serviteur de Dieu, dit saint Isidore de Séville, « doit lire, prier, travailler sans relâche, de peur que son « âme, endormie par l'oisiveté, ne devienne la proie de « l'esprit de fornication ; car si, d'un côté, le travail met « en fuite la volupté; de l'autre, l'oisiveté l'appelle et lui « ouvre les avenues de l'âme (1). » « Y a-t-il rien de plus « inutile, de plus hideux, de plus énervé, de plus misé- « rable que l'homme oisif? », s'écrie saint Jean Chrysostome (2). Saint Paul, dans sa seconde Epître aux Thessaloniciens, ne déclare-t-il pas que quiconque refuse de travailler, n'a pas le droit de manger ; et, s'élevant contre une classe d'hommes inquiets, oisifs et curieux, qui scandalisaient l'Eglise, ne dit-il pas d'eux aussi bien que des hérétiques : « Notez-les et évitez tout rapport avec eux (3) »?

Que le Supérieur ne ménage donc point ces religieux délicats et lâches qui, pour se décharger, allèguent sans cesse de nouvelles excuses. Sans être obligé d'observer une égalité rigoureuse et de prendre en main la balance, il doit néanmoins viser à maintenir l'équilibre, en tenant compte des forces intellectuelles et physiques de chacun ; car, si imposer un fardeau excessif à des épaules débiles serait une cruauté, jeter tout le faix sur quelques épaules robustes serait une injustice qui donnerait naissance aux murmures, à la jalousie, aux maladies feintes, au mépris des oisifs, à l'orgueil et à l'insolence de ceux qu'on épargne.

(1) LII. Sent., cap. 25.
(2) *In Actus Apost.*, Lomil. 35, n. 2, M. G. 60$^{255}$.
(3) II, *Thess.* III, 14.

4

*On doit surveiller particulièrement encore les religieux dont l'emploi peut exposer la vertu.*

Un peu de défiance mêlé à la confiance sied bien dans le gouvernement religieux aussi bien que dans le gouvernement civil. Ce qui est blâmable, c'est cette défiance, fille de la passion, soupçonneuse à l'excès, qui en vient aux effets sans preuve suffisante ; mais cette défiance, fille de la prudence, qui prend des précautions générales et ne descend au particulier que pour de justes raisons, un Supérieur ne saurait se dispenser de l'avoir. On peut avoir une bonne opinion de quelqu'un et pourtant ne point se fier à lui. Les forteresses sont au milieu des états, et toutefois on ne laisse pas d'y tenir garnison, comme si elles étaient sur les frontières des ennemis. C'est une mesure de prudence qui a son utilité, et qui n'accuse nullement la fidélité des sujets.

Lorsqu'un religieux reçoit du dommage de ses rapports habituels avec les séculiers ; lorsqu'il a pour son emploi une attache excessive et ne peut entendre parler d'un autre ; lorsqu'il prétend s'affranchir des exercices communs et abuse de la confiance qu'on lui témoigne, pour être moins régulier et moins humble ; lorsqu'il se prévaut de sa position pour trancher du despote, refusant ou accordant au gré de ses caprices ce que ses frères lui demandent, retirez-le de son emploi, au moins pour un temps ; soyez plus touché du déchet moral qu'il subit, que du service matériel dont vous vous privez.

Ne laissez pas indéfiniment, sauf des cas particuliers, les mêmes religieux dans les mêmes emplois, de peur qu'ils ne les négligent, ou qu'ils ne s'en dégoûtent, ou qu'ils ne veuillent s'y rendre inamovibles en se donnant pour nécessaires : outre qu'il faut songer à former de nouveaux sujets. Evitez pourtant de traiter trop facilement d'excessive l'attache à un emploi, et d'en retirer

sur ce prétexte : vous vous créeriez bien des ennuis, personne ne voulant plus d'un emploi où l'on ne fait que passer, presque sans profit pour la communauté ; ajoutez que le public serait souvent légitimement froissé de pareilles mesures.

Le Supérieur ne doit pas tirer une vaine complaisance des succès de ses ouvriers, moins encore doit-il les pousser à l'orgueil en exagérant à leurs yeux leur mérite : qu'il lui suffise de remercier Dieu et de donner les encouragements nécessaires au zèle et dus à la bonne volonté. Tel, jusque-là, s'était montré observateur exact de la discipline, qui s'est livré à l'indocilité depuis qu'on a imprudemment insinué dans son cœur le venin de la vanité. Ne prônez point trop au dehors ceux que vous envoyez remplir certains ministères : c'est le malheur de tout ce qui a été bien vanté, de n'arriver jamais au point de perfection qu'on s'était imaginé ; la réalité n'a pu égaler l'idée, d'autant qu'il est aussi difficile d'avoir la perfection qu'il est aisé de la concevoir.

Sachez que la grande tentation des religieux voués aux œuvres de zèle est de donner tout à l'action, peu à la contemplation.

A ceux qui partaient en mission, saint François d'Assise disait : « Quelque part que nous soyons et en quel-« que endroit que nous allions, nous avons toujours notre « cellule avec nous : notre frère le corps est notre cellule, « et l'âme est l'ermite qui y demeure, pour penser à Dieu « et le prier. Si une âme religieuse ne se tient pas en re-« pos dans la cellule du corps, les autres cellules ne lui « serviront guère. »

Saint Antoine répondit à un officier qui voulait prolonger l'entretien avec lui : « Comme le poisson meurt « lorsqu'il est trop longtemps hors de l'eau, ainsi le soli-« taire sent-il sa dévotion s'affaiblir à mesure qu'il con-« verse avec les séculiers (1). »

(1) *Si Antonii Sententicorum Expositio.* M. G. 40[1085]

Saint François de Sales a dit dans le même sens : « Si « le sel ne se mêle avec les viandes, elles seront sans sa- « veur, il est vrai ; mais s'il rentre dans la mer d'où il est « sorti, il se fond et se dissout. »

On demandait un jour au vénérable Père Balthasar Alvarez quel était le parfait ouvrier évangélique : « Ce « n'est pas, répondit-il, celui qui confesse beaucoup de « personnes, en négligeant ses pieux exercices ; mais celui « qui, exact à les remplir, n'en réussit que mieux à faire « avancer ses pénitents dans la vertu, fussent-ils peu « nombreux. Ce serait mal comprendre l'esprit de notre « institut que de nous livrer indiscrètement et sans frein « aux âmes qui réclament nos services. Je ne connais pas « de plus sûr moyen de sécullariser notre cœur, et par con- « séquent de détruire en nous l'homme religieux. Il faut, « sans doute, travailler au salut des âmes, mais avec « poids et mesure, c'est-à-dire en alliant à l'exercice du « zèle l'oraison et le progrès spirituel. Un seul artisan ne « fait de ses outils que l'usage qui convient à leur trempe ; « que gagnerait-il à les forcer, par exemple, à émousser « dès le matin le fil de sa hache? Le travail qu'il eût fait « en une heure, il ne le fera pas dans toute une journée ; « encore ce travail demeurera-t-il imparfait. »

L'oraison seule peut donner, dans la mêlée, la dureté du diamant à ceux qui combattent les combats du Seigneur, et rafraîchir délicieusement, au milieu des flammes, ceux qui sont jetés dans la fournaise de Babylone. Si le Supérieur veut que ses ouvriers restent intacts et invulnérables, qu'il s'assure de leur fidélité à l'oraison.

### PARAGRAPHE 3

*Troisième objet de la vigilance : les officiers*

1

*Dans le choix des officiers, le Supérieur doit se défier des passions de ses inférieurs, surtout de l'intrigue.*

Moïse avait des coadjuteurs ; mais l'autorité, quoique partagée, n'était pas distincte : c'était Moïse qui, par eux, gouvernait et jugeait ; ils tiraient de son esprit la lumière et la force ; ou plutôt, ils n'étaient autre chose que Moïse reproduit et multiplié. Le chef restait seul responsable : tout ce que son sénat faisait de bien ou de mal lui était imputé : car, l'ayant choisi et nommé, après avoir reconnu et éprouvé ses talents et ses mérites, il s'était chargé de tous ses actes publics.

Ainsi en est-il du Supérieur ; s'il choisit mal ses officiers, il est puni par son propre choix : « Celui qui envoie « porter des paroles par un fou, sera condamné par ses « propres œuvres (1). » Les fautes de ses officiers retombent sur lui, et tout le bien qu'eût produit un meilleur choix lui est reproché ; on l'accuse, ou de ne savoir pas choisir ses officiers, puisqu'il confie son autorité à des gens qui en abusent, ou de les empêcher de remplir leur charge.

Saint Bernard écrivait au pape Eugène : « Vous flat- « teriez-vous d'être en parfaite santé, si vous aviez mal « aux côtés? Or, vos officiers sont comme les côtés sur les- « quels vous vous appuyez : s'ils sont bons, c'est vous qui « en recevez le bénéfice ; s'ils sont mauvais, c'est vous « qui en souffrez (2). » En convenant qu'il ne peut ni ne

(1) *Prov.* XXVI, 4-6.
(2) *De Consider.*, l. IV, cap. 4, 9, M. L. 182[778].

doit tout faire par lui-même, il l'exhorte à être extrêmement circonspect dans le choix de ses officiers, s'il ne veut se rendre responsable devant Dieu de leur ruine et de la ruine de son peuple.

Et comment ferait-il un bon choix, celui qui se laisserait éblouir par de fausses apparences, et ne saurait ni balancer les bonnes qualités et les défauts, ni prévoir ce que l'occasion et les penchants naturels pourront plus tard causer de fâcheux? Il est donc de la dernière conséquence de bien connaître les hommes sur qui l'on se décharge en partie de son autorité, d'aller jusqu'aux plus profondes racines du cœur pour y découvrir le contraire de ce que l'artifice montre à la surface ; car qui se trompe dans ce premier choix, sera trompé dans tout le reste.

On ne saurait toutefois en disconvenir : au milieu des déguisements qu'inspire l'amour-propre, il n'y a que la science approfondie du cœur humain qui puisse sauver des surprises un Supérieur. Qu'il est facile de précipiter son jugement sur les dehors ! Une vertu qui brille dans un sujet, fait croire qu'il les a toutes ; un défaut qui choque dans un autre, fait qu'on lui attribue tous ceux qu'il n'a pas ; le mérite simple et modeste est écarté, l'esprit brillant et superficiel obtient la confiance.

Un Supérieur sage et pénétrant, convaincu que son devoir est de reculer ceux qui s'avancent trop, et d'avancer ceux que leur timidité tient en arrière, n'a garde de s'en laisser imposer par certains religieux vains, hardis, habiles à se faire valoir, dont tout le talent consiste à plaire, à flatter, à s'insinuer pour faire fortune. S'il arrivait que quelques-uns s'oubliassent jusqu'à intriguer et cabaler, jusqu'à accuser et dénigrer leurs frères pour les supplanter, il les exclurait impitoyablement et à tout jamais des charges, quels que soient leur génie et leur habileté : mieux vaut dans les charges moins de talent avec plus d'humilité et de docilité, qu'un talent extraordinaire avec de l'orgueil et de l'insubordination. Les es-

prits trop confiants, il les tient un peu bas, leur marque son estime avec mesure et ne leur donne jamais un pouvoir trop étendu, de peur de les perdre par la présomption; au contraire, il recherche et prévient les esprits judicieux et solides qui, se défiant d'eux-mêmes, promettent peu et donnent beaucoup. Il attire à lui ceux qui, par amour pour la vérité et le bien commun, savent contredire avec respect et blâmer à propos, et il dédaigne ceux qui applaudissent à tout ce qu'il propose dans un conseil, et semblent interroger ses yeux ou le son de sa voix pour deviner sa pensée et pour l'approuver. C'est souvent par paresse qu'un religieux s'efforce de faire accepter son refus ; le Supérieur qui connaît sa capacité, l'anime et l'encourage. C'est quelquefois par dépit, parce qu'il convoitait un emploi plus élevé; que le Supérieur le laisse quelque temps sans charge, ce sera pour son orgueil la plus sensible et la plus salutaire punition.

Comme la beauté et la santé du corps humain sont le résultat de la distribution des membres et de la manière dont ils font leurs fonctions, ainsi la perfection et la vigueur d'un corps religieux dépendent du choix des officiers et de la fidélité de chacun à remplir sa tâche. Mais parce que les fautes que commet le Supérieur dans ce choix viennent ordinairement de ses propres passions ou des passions de ses inférieurs, n'est-il pas de son devoir de veiller et de prier, pour qu'il ne se laisse aveugler ni par les unes ni par les autres?

2

*Dans le choix des officiers, le Supérieur doit se défier des passions de son propre cœur, surtout de la jalousie.*

Jamais de préférences fondées sur l'amitié ou la parenté, préférences qui tendraient à livrer la communauté entière à quelques amis ou à quelques parents. Ce n'est

pas Jean, son disciple bien-aimé, mais Pierre, malgré son triple reniement, que Jésus établit chef de l'Eglise.

« Il en est qui ne consultent que leur cœur pour régler « leurs idées. Prévenus pour ou contre, tout est parfait « dans les uns, tout est médiocre dans les autres. Er- « reurs qui seraient peut-être sans conséquences, si elles « n'étaient soutenues par un entêtement dont on ne re- « vient pas : on n'écoute ni les plaintes formées contre « des hommes qu'on chérit, ni les éloges donnés à des « hommes pour qui le cœur est froid (1). »

« Erreur, dit Modeste de Saint-Amable, de s'imaginer « que le Supérieur est d'autant moins estimé que les infé- « rieurs le sont davantage, qu'il doit les surpasser en « talent non moins qu'en autorité, et, dans cette persua- « sion, de les écarter ou déprécier pour s'élever sur leurs « ruines. Peut-on plus mal entendre ses affaires? Car, « enfin, n'y a-t-il pas plus d'honneur à conduire des es- « prits distingués que des esprits médiocres (2)? » La tête dans le corps humain, au lieu de porter envie aux pieds à cause de leur force, et aux mains à cause de leur habileté, ne se glorifie-t-elle pas d'avoir de tels instruments, pour l'exécution de ses nobles desseins?

Quelle injustice criante dans Saül et quelle inqualifiable folie, de vouloir faire pêrir le jeune David, après la victoire signalée qu'il venait de remporter, et au moment où tant d'ennemis s'apprêtaient à fondre sur le royaume ! Mais la jalousie est un nuage qui ne laisse rien voir. La conscience a beau représenter à ce Supérieur les services que ce sujet rendrait à l'Ordre, la gloire même qu'il ferait rejaillir sur celui qui est censé le diriger, il ne veut rien voir qui brille plus que lui à ses côtés ; à tout prix, il faut écarter ou enfouir ce sujet importun. « Comme « ces usurpateurs violents, dit saint Grégoire de Nazianze,

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 12e (Paris, Lacroix, 1835, p. 225).
(2) Liv. I, chap. 26.

« qui, pour n'être point dépossédés plus tard, se hâtent « d'éloigner les légitimes héritiers ; ainsi ce Supérieur ja- « loux, pour n'être point éclipsé, retient dans l'ombre ceux « dont le mérite obscurcit le sien, montrant évidemment « par là qu'il est, non le légitime héritier, mais l'usurpa- « teur, puisqu'il n'a pour recommandation et pour titre « que l'abaissement ou l'éloignement des religieux les plus « dignes et les plus capables (1). »

Job a dit cette parole : « L'envie ne tue que les en- « fants » (2), c'est-à-dire les gens de néant. Sénèque exprime en d'autres termes la même idée : « Autant est débile la « santé qui repose sur les débris d'un corps battu par les « orages de mille maladies ; autant est fragile le mérite qui « s'appuie sur les ruines d'une réputation étrangère, mi- « née et renversée par les coups d'une langue jalouse. » Non jamais, je ne croirai gagner l'honneur que perd mon frère ; ma gloire ne peut dépendre de son opprobre, et ses défauts ne peuvent devenir mes vertus. Un Supérieur, comme tout homme, doit être estimable par ce qu'il est et par ce qu'il a, non par ce que les autres n'ont pas ou par ce qu'il leur ravit.

Si un Supérieur montre la faiblesse de son jugement en choisissant des indignes qu'il croit dignes, ne laisse-t-il pas voir l'empire qu'ont sur son cœur les passions, en écartant comme incapables ceux qu'il sait être capables?

### 3

*Le Supérieur doit instruire ses officiers et appuyer leur autorité.*

Nul doute que le Supérieur ne doive former ses officiers. La raison est dans la tête. Le Supérieur habile fait les officiers habiles, et les dirige d'après ses maximes qui sont celles de l'institut et d'après l'expérience que l'âge et les

(1) *In land. Athanasii prat.*, 21, n. 8 et 9, M. G. 35[1090].
(2) *Job*, v,2.

charges lui ont fait acquérir. C'est ce que voulait dire l'Ecclésiastique : « Le sage juge instruira son peuple, et le « gouvernement de l'homme sensé sera durable (1). » Et encore : « L'homme sage instruit son peuple, et les fruits « de la sagesse ne sont pas trompeurs (2). » Qu'il les instruise donc de l'étendue des fonctions qu'il leur confie, et de la manière de les remplir. Qu'il ait l'œil sur eux et ne les perde point de vue, sachant ce qu'ils font, exigeant qu'ils lui rendent compte de leurs démarches, et se réservant une direction plus ou moins immédiate selon l'importance des emplois et l'habileté des sujets. Par là ils éviteront une foule de fautes qu'ils seraient exposés à commettre, ils demeureront dans les limites naturelles de leurs attributions, et tout sujet plausible de plainte sera enlevé et aux inférieurs et aux autres officiers avec lesquels ils peuvent se trouver en contact.

Nul doute encore que le Supérieur ne doive appuyer l'autorité de ses officiers. Il est la source de toutes les autorités subordonnées par lesquelles il gouverne, puisqu'il exerce le commandement qui lui est confié, moins par lui-même que par ses officiers. Lors donc qu'il fait respecter l'autorité de ses officiers, en la soutenant, en la relevant, il ne fait autre chose, au fond, que faire respecter la sienne. « Or cet appui; dit Modeste de Saint-« Amable, ne consiste pas seulement à rendre un témoi-« gnage avantageux à leur prudence, mais encore et surtout « à ne pas entreprendre sur ce qu'ils ont fait, accordant « ce qu'ils ont refusé ou refusant ce qu'ils ont accordé, « vu que les inférieurs se prennent aussitôt à mépriser « les officiers, à se moquer de la portion d'autorité qui « leur a été remise, et à se constituer dans une sorte « d'indépendance ouverte (3). »

Le Père Jean Guaze, capucin, disait que, pour le main-

(1) *Eccli*, x, 1.
(2) *Eccli*, xxxvii, 23.
(3) *Parf. Sup.*, liv. i, chap. 22.

tien et la prospérité d'un Ordre religieux, trois conditions étaient requises : 1° qu'on ne courût pas sans être poussé, c'est-à-dire, qu'on ne s'ingérât pas dans les charges ; 2° qu'on ne s'avisât pas d'enseigner avant d'avoir appris, c'est-à-dire, qu'on n'entreprît pas de former les autres à la vertu, si l'on n'était soi-même vertueux ; 3° qu'on ne démolît pas à mesure qu'on bâtissait, c'est-à-dire, qu'on ne contredît pas les officiers, après leur avoir confié son autorité.

N'exprimez jamais aucun blâme ni direct ni indirect sur les décisions du confesseur en présence des pénitents, sur la direction du maître des novices en leur présence, sur les leçons des professeurs, en présence des élèves. Saint Bernard, dans son livre III^e^ *de la Considération*, avertit les Supérieurs de ne pas recourir à ce prétexte : je suis au-dessus d'eux, je puis user de mon droit. « Oui, sans « doute ; mais, de bonne foi, croyez-vous pouvoir faire « licitement ce qui aura des suites si funestes? Est-ce pour « détruire ou pour édifier que la supériorité vous a été « donnée? Est-ce pour ravir aux autres leur légitime puis- « sance? Car enfin, les officiers sont investis d'un pouvoir « réel, quoique subordonné; ils ont l'honneur de leur di- « gnité, qu'il ne faut pas leur enlever, en bouleversant « par un acte d'autorité intempestif ce qu'ils ont fait « dans la sphère de leurs attributions (1). »

Ce n'est pas que, si les officiers péchaient par trop de mollesse ou par trop de rigueur, il ne fallût les ramener à l'esprit de la règle ; mais, soit qu'il faille les reprendre ou les avertir, on doit le faire secrètement et en particulier.

Quand on juge à propos de retirer avant le temps un officier de son emploi, il faut user, pour ménager sa réputation et sa susceptibilité, de toutes les attentions que suggèrent la prudence et la charité ; n'en venir là qu'après

(1) *De Consid.*, l. III, cap. 4, M. L. 182,[766] *sq.*

une mûre délibération, pour des raisons graves ; ne laisser soupçonner ni mécontentement, ni défaut de capacité, autant que possible; adoucir le coup que reçoit le sujet, et effacer par quelques moyens la flétrissure qui ne manque guère d'accompagner cette sorte de destitution. Même conduite à tenir, quand il faut donner droit à un inférieur contre un officier. Dans le cas où il y aurait doute sur le droit, il convient de pencher du côté de l'officier, parce que l'autorité est quelque chose de si divin et de si indispensable, qu'il vaut mieux hasarder l'intérêt particulier que de donner à l'autorité la moindre atteinte. Il est même nécessaire, pour le maintien de l'autorité, de punir plus sévèrement les offenses faites aux officiers que celles dont le Supérieur a pu être l'objet.

Dans les Ordres et les Congrégations où préside un Général, les constitutions, pour balancer l'autorité des Supérieurs et la liberté des inférieurs, établissent que ceux-ci pourront recourir au Provincial dans les traitements injustes qu'ils recevraient de leur Supérieur ; mais elles veulent que le Provincial appuie le Supérieur qui fait un légitime usage de son pouvoir, contre les injustes prétentions de ses inférieurs. Le Provincial ne nommera jamais un Supérieur, sans en avoir référé au Général ; mais tout ce que celui-ci aura décidé pour telle maison particulière sera exécuté par les soins et l'autorité du Supérieur. De plus, pour éviter toute surprise, les constitutions règlent que les inférieurs, qui veulent appeler d'un jugement ou d'un refus, sont autorisés à s'adresser au Provincial ou au Général, mais à la condition de rapporter le jugement et le refus motivé du Supérieur local.

Rien de plus sage que cette dernière disposition ; car, si les inférieurs remontent fréquemment aux Supérieurs majeurs pour obtenir des permissions, et que les Supérieurs majeurs les accordent indiscrètement, sans s'informer si et pourquoi ces permissions ont déjà été refusées par les Supérieurs locaux, l'autorité des uns et des autres ne tar-

dera pas à tomber dans le mépris. « Un homme, dit saint « Bernard, qui couperait un doigt de la main pour l'atta- « cher à la tête, dans le dessein de le faire dépendre d'une « partie plus noble, au lieu d'honorer ce doigt et la tête, « ne les couvrirait-il pas d'opprobre (1) ? » C'est ainsi que, détacher les inférieurs du Supérieur immédiat pour les attacher au Supérieur majeur, serait le comble de la déraison et une insulte à l'ordre de la nature.

Les mêmes motifs qui engagent les Supérieurs à appuyer l'autorité de leurs officiers, engagent donc le Général et le Provincial à appuyer l'autorité des Supérieurs.

4

*Le Supérieur doit éviter de s'immiscer dans les fonctions de ses officiers et de les laisser trop à eux-mêmes.*

C'est un principe avoué par les politiques, qu'en multipliant les officiers publics, on multiplie les amis de l'ordre et de la discipline, chacun regardant la prospérité de l'Etat comme son affaire propre et personnelle. Tous ces pouvoirs subordonnés se soutiennent et se tempèrent mutuellement ; et comme chaque pouvoir n'a qu'une sphère bornée, il est facile de trouver des hommes qui, avec un talent médiocre, sont aptes à les remplir. La hiérarchie de l'Eglise nous en offre une parfaite et vivante image : depuis le portier jusqu'au Souverain Pontife, tous les Ordres ont leurs attributions distinctes et leur part d'autorité, sans que nul, sous le prétexte qu'il est plus élevé, s'avise d'entreprendre sur ceux qui le sont moins.

Il est expédient et convenable de laisser aux officiers une certaine latitude, une honnête liberté, à ceux surtout dont la prudence et la fidélité sont éprouvées, afin de les

(1) *De Consid.*, l. III, cap. 4, n. 17, M. L. 182768.

animer à mieux faire par cette marque de confiance, et de montrer aux autres qu'il ne tient qu'à eux de mériter et d'obtenir la même distinction. Saint Ignace disait qu'il avait grâce pour choisir ses officiers ; mais que, du moment qu'ils étaient choisis, ils avaient grâce pour remplir leurs emplois, et que là cessait sa mission.

Ce n'est donc pas seulement en rendant dans l'occasion un témoignage avantageux à leur prudence, et en leur donnant droit contre les religieux indisciplinés ou revêches, que le Supérieur doit appuyer l'autorité de ses officiers, c'est encore et surtout en évitant de s'immiscer dans leurs fonctions et d'entreprendre sur leurs attributions. Que penser d'un Supérieur qui retiendrait seul la clé du trésor, au mépris des droits de l'économe ; qui entrerait dans les détails de la discipline, et se réserverait les petites permissions, au mépris des droits du ministre ; qui, au lieu d'étudier ses règles et de s'occuper du gouvernement, écrémerait les œuvres, choisissant pour lui les plus honorables et les plus agréables, et rejetant sur les autres celles qu'il juge indignes de son talent et de son rang ; qui, étant et mettant tout le monde dans un mouvement et un tourment perpétuels, harcellerait ses officiers, mettrait la main à l'ouvrage de celui-ci, tracerait le plan de l'ouvrage de celui-là comme s'il n'y avait rien de bien fait que ce qu'il fait lui-même, qu'il ne pût s'en reposer sur personne, et que pour être vraiment Supérieur, il dût annihiler ou éclipser tous ses officiers?

Deux extrêmes à éviter : se défier trop et trop se fier; montrer trop d'inquiétude et trop de confiance, prendre trop d'autorité et pas assez, éclairer de trop près ses officiers sans nécessité et s'en éloigner trop. Le premier engendre les mécontentements et est condamné par le proverbe : « Ne cherchez point l'impiété dans la maison du juste, et ne troublez pas son repos (1). » Le second

(1) *Prov.* XXIV, 15.

favorise le relâchement et tombe sous le coup de cet anathème : « Fils de l'homme, je vous ai établi sentinelle sur « la maison d'Israël; l'impie mourra dans son impiété, « mais je vous demanderai compte de son sang (1). »

Moïse, ce grand politique formé par Dieu même, visitait assidûment ses subalternes, de peur que, laissés à eux-mêmes, ils ne portassent trop haut leur autorité, et qu'il devînt plus tard impossible ou très difficile d'abattre leur orgueil ; car, remarque Modeste de Saint-Amable : « Tel « est l'inévitable effet de l'incurie de ces Supérieurs qui « permettent à leurs officiers de faire tout ce qu'ils veulent, « pourvu que d'ailleurs rien ne vienne troubler leur quié- « tude, et qui laissent flotter les rênes, comptant bien « que les coursiers n'entraîneront pas le char au préci- « pice : bientôt les officiers, sortant de leur sphère, trai- « tent avec arrogance les autres religieux, font tout selon « leurs caprices et le plus souvent très mal, sans qu'il soit « possible de les assouplir au joug (2). »

Les roues de l'horloge fonctionnent dans le silence ; et, bien que leur rôle soit essentiel au mécanisme, elles le remplissent sans être ni vues ni entendues, adaptant leur mouvement à l'aiguille et lui laissant l'honneur de régler le temps et de marquer les heures. La même correspondance doit se trouver entre le Supérieur et ses officiers. Bien que nécessaires à son gouvernement, ils doivent se montrer si modestes, que, quelque importantes que soient leurs fonctions, ils attribuent tout au Supérieur, n'oubliant pas qu'ils sont ses ministres, non ses associés : qu'il peut commander sans eux, mais non eux sans lui. Il n'est pas même à propos que le Supérieur prenne toujours l'avis de ses consulteurs, et fasse toujours exécuter ses volontés par ses officiers ; il doit quelquefois agir de lui-même, pour rappeler l'idée de son autorité et montrer que son rôle n'est pas seulement de l'aiguille dans l'hor-

(1) *Ezech.* III, 17.
(2) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 17.

loge du gouvernement, mais encore celui du balancier, qui règle tellement le mouvement des roues, que sans lui tout le mécanisme resterait dans la plus complète immobilité.

Jusque dans ses infirmités et ses maladies, le Supérieur doit exercer une certaine vigilance sur ses officiers, quelque fidèles qu'ils soient ; car il en est des communautés comme des corps, qu'aucun remède ne peut sauver quand l'âme vient à manquer. Le Supérieur est l'âme de la communauté ; pour que les membres de la communauté vivent, il est nécessaire que la direction et la vie émanent du Supérieur. Ne pouvant tout voir, ni tout entendre, qu'il jette au moins les yeux sur l'essentiel, qu'il s'informe secrètement, qu'il approuve, blâme, corrige. La seule présence du Supérieur, alors même qu'il ne fait rien, rend les officiers plus soigneux ; que sera-ce donc s'il donne encore des ordres et inflige des punitions, s'il paraît de sa chambre ou de son lit conduire toutes les affaires? Ce n'est pas que les officiers ne rendent au Supérieur compte de la journée ; mais, au lieu d'exposer ce qu'ils ont fait et dit, trop souvent ils racontent ce qu'ils auraient dû faire et dire : ils ont fait tout le bien, ils ont prévenu tout le mal ; à les entendre, les choses sont au mieux et le Supérieur n'a plus qu'un désir à former, celui de voir se continuer l'état prospère de la communauté.

Saint Grégoire pape distingue trois sortes de Supérieurs : les uns dorment profondément dans l'exercice de la vigilance ; ils sont, par rapport aux dérèglements de leurs officiers, dans la plus complète ignorance; les autres sommeillent ; ils aperçoivent le mal, il est vrai, mais, dominés par quelques respects humains, ils n'osent l'arrêter ; les derniers tiennent les yeux ouverts de tous côtés : ils excitent les lâches, modèrent les esprits impétueux, mais quelquefois, pour montrer leur zèle ou leur habileté, ils voudraient comme subjuguer leurs frères (1). Disons aux

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 4, M. L. 7755.

premiers et aux seconds : Evitez de laisser trop à eux-mêmes vos officiers et vos inférieurs ; et aux troisièmes : Evitez de vous immiscer dans leurs fonctions.

5

*Le Supérieur doit discerner les officiers propres au gouvernement et les y former.*

Dès qu'un sujet s'annonce comme réunissant les conditions pour la supériorité, il importe de l'exercer dans les différentes charges, de le faire monter graduellement aux plus éminentes, de le suivre pas à pas, afin de saisir l'étendue de sa capacité et de sa vertu, de le prémunir fortement contre le faible qu'il laisse apercevoir du côté de l'esprit ou du côté du cœur, et de développer, en lui accordant dans l'occasion une confiance illimitée, le talent particulier qu'il révèle. Si le choix du Supérieur ne suffit pas pour donner aux officiers les connaissances nécessaires, l'élection canonique suffit bien moins encore pour donner à un Supérieur la science du gouvernement. Et puisque le point capital et même unique de la vigilance est d'être attentif aux besoins de la communauté, entre tous ces besoins le plus pressant n'est-il pas de former des hommes capables de la gouverner?

Un Supérieur éprouve les hommes, en les mettant dans des emplois subalternes ; il voit leur naturel et leur portée par le parti qu'ils ont pris d'eux-mêmes ; il cache quelquefois son sentiment pour découvrir le leur ; il leur demande conseil, et n'en prend que ce qui lui plaît ; il tire, comme on dit, quelques coups en l'air, pour reconnaître sur l'esprit de l'inférieur l'effet probable d'une résolution qu'il a prise et dont il veut lui confier l'exécution.

C'était la coutume de saint Ignace, avant de confier une charge importante à un religieux, de l'exercer en diverses fonctions, de l'initier insensiblement aux

affaires, de s'en rapporter à son habileté et à sa diligence. Il le faisait passer du facile au difficile, lui demandait raison de ses démarches, louait ce qui était sage, relevait ce qui l'était moins, et, après avoir saisi le genre et le talent du sujet, il le connaissait mieux que celui-ci ne se connaissait lui-même. Cette étude ne lui servait pas seulement pour assigner à chacun son emploi, mais encore pour discerner le chemin qui menait au cœur de chacun.

Ecoutons un de ses historiens : « Quand saint Ignace « avait découvert dans quelques religieux les qualités « nécessaires au gouvernement, c'est-à-dire un empire « absolu sur leurs passions, une régularité parfaite, une « âme généreuse au service de Dieu, une compatissante « charité et l'habitude d'une prompte obéissance, il « commençait à les éprouver, et, pour qu'ils n'apprissent « pas aux dépens des autres l'art de gouverner, lui-« même, sans en rien faire paraître, se chargeait de le « leur enseigner. Il les admettait au conseil qu'il tenait « chaque jour, les occupait exclusivement d'une des « affaires qu'on y traitait, et toujours pendant une heure « de suite ; puis il leur confiait le soin de certains hommes « plus difficiles à conduire, ou tourmentés par des tenta-« tions intérieures, soit sur leur vocation, soit d'une « autre nature. Venait ensuite la direction d'affaires « importantes, où il leur marquait les moyens et les « chances de succès ; néanmoins il en remettait l'exécu-« tion à leur jugement personnel, pour qu'ils y travail-« lassent, non comme simples délégués, mais comme à « une affaire qui leur était propre : car alors l'esprit s'ai-« guise et l'application redouble. La mission qu'Ignace « leur avait confiée une fois accomplie, il les rappelait « près de lui et s'informait d'abord s'ils se rendaient « à eux-mêmes un témoignage satisfaisant, puis louait « ce qu'il jugeait bien conduit, ou leur indiquait par « quelle autre voie ils auraient mieux réussi. Il les ins-« truisait ainsi tout à la fois et les encourageait à agir

« par eux-mêmes, imitant ainsi l'aigle qui commence « par voler autour de ses petits, pour les exciter à sortir « du nid, à se confier à leurs jeunes ailes et à le suivre. « Quand enfin il voyait des sujets formés, expérimentés « et dignes de sa confiance, il les employait au gouverne- « ment de la Compagnie, et exigeait dès lors qu'ils se « conduisissent d'après leurs propres lumières. Si, dans « quelques perplexités, ils venaient lui demander des « conseils ou des ordres, il leur répondait simplement : « Acquittez-vous de votre charge (1). »

Que le Supérieur sache toutefois qu'il aura beau examiner et éprouver ceux qui ont quelques talents ou quelques vertus pour le gouvernement, jamais ou presque jamais il ne trouvera dans les hommes, du moins d'une manière qui le satisfasse pleinement, ni les talents, ni les vertus qu'il y cherche et qu'il aurait besoin d'y rencontrer. Il ne viendra même point à bout, le plus souvent, de faire des meilleurs sujets ce que demanderait l'intérêt commun. Ils ont leurs entêtements, leurs susceptibilités, leurs jalousies, leurs idées fixes, leurs travers ; on ne les persuade ni on ne les corrige guère.

## ARTICLE II

### TRIPLE ÉCUEIL DE LA VIGILANCE : LES DÉTAILS LE TEMPOREL — L'ÉGOISME

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Premier écueil de la vigilance: les détails.*

1

*Il ne convient pas au Supérieur de se perdre dans les détails.*

Dans le gouvernement d'une communauté, on peut distinguer trois sortes d'affaires : celles que le Supérieur

(1) P. Bartoli, *Histoire de saint Ignace*, livre III, cap. 9 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 201-202).

se réserve et dont il prend connaissance par lui-même, à cause de leur gravité ; celles de moindre importance, dont la multitude l'accablerait et qu'il fait expédier par son ministre ; enfin celles dont il ordonne qu'on lui fasse le rapport, ou pour les décider et les sanctionner, ou pour les soumettre à un plus sérieux examen. Un Supérieur doit méditer le gros des affaires, avoir l'esprit libre pour former des desseins, pour penser à l'aise, pour embrasser les choses dans toute leur étendue. Il gouverne en choisissant et en conduisant ceux qui gouvernent sous lui : il ne faut pas qu'il fasse le détail, car c'est la fonction de ceux qui ont à travailler sous sa direction ; il suffit qu'il s'en fasse rendre compte et qu'il puisse entrer dans ce compte avec discernement. C'est merveilleusement gouverner que de choisir et d'appliquer, selon leurs talents, ceux qui gouvernent : on doit les observer, les exciter, les retenir, les élever, les abaisser, les changer de place et les tenir toujours dans sa main.

La tête ne s'avise point de remplir les fonctions des pieds et des mains. Le pilote laisse à l'équipage le travail de la manœuvre, et se réserve le commandement général.

Le musicien n'est pas le joueur de flûte, mais celui qui conduit tout l'orchestre. L'architecte n'est pas le maçon, mais celui qui compose le plan de l'édifice. Que dirait-on d'un cocher qui, pour faire parade de sa force, ou de peur de paraître oisif, s'attellerait lui-même avec ses chevaux?

Ainsi, dans une communauté, le vrai chef n'est pas celui qui fait tout par lui-même, mais celui qui, ne faisant rien, fait tout faire ; qui pense, invente, pénètre dans l'avenir, retourne dans le passé, arrange, compare, proportionne, prépare de loin, se raidit sans cesse contre les difficultés. Un artisan, dans sa boutique, voit tout de ses propres yeux, et fait tout de ses propres mains ; mais un Supérieur, dans une communauté, ne peut tout faire

ni tout voir. Le pût-il, il ne le devrait pas, pour intéresser plus de cœurs au bien commun. Quoiqu'il doive être au courant de tout, il ne faut pas qu'il surveille par lui-même ses inférieurs ni qu'il exerce leur emploi, à moins que quelqu'un ne soit absent ou malade et que la chose ne puisse sans danger être différée. Il ne doit faire que ce que nul autre ne peut faire ; il ne doit voir que ce qui entre dans la décision des points importants ; et le grand coup de son habileté et de sa prudence n'est pas d'agir seul, mais de ne rien oublier de ce qu'il doit à sa charge et à ses inférieurs, soit qu'il le fasse par lui-même ou par d'autres.

Quelque excellence qu'Aristote et les autres philosophes aient reconnue dans le gouvernement monarchique, ils y signalent cependant un défaut: c'est que toutes les affaires sont soumises à un seul ; et Cicéron n'imagine pas de gouvernement plus noble ni plus durable que celui où plusieurs hommes de probité et de même opinion exercent le pouvoir (1).

Laisser les détails aux officiers, c'est à peu de frais gagner leur affection par ce témoignage de confiance ; c'est exciter leur émulation et développer leur talent par la perspective du mérite qui leur en reviendra ; c'est favoriser le succès des œuvres par l'affranchissement des prescriptions sans nombre et souvent sans sagesse dont un Supérieur minutieux a coutume d'embarrasser tout le monde.

Au contraire, prendre pour soi l'ensemble et les détails, c'est défiance, mépris de ses inférieurs, petitesse, caractère d'esprit court et subalterne, désir de briller, secret orgueil. On consume le temps, on épuise les forces de son corps et de son intelligence, on se surcharge et l'on s'écrase ; au bout du compte, rien ne se fait et l'on ne contente personne. N'est-ce pas folie de prétendre être

(1) Lib. II, *de Off.*

plus habile que Dieu dans le gouvernement de l'univers que Jésus-Christ dans l'établissement de son Eglise? Car enfin, Dieu ne pourrait-il pas se passer des anges, des prophètes, des apôtres, des docteurs, des pasteurs et de cette foule de créatures, et tout faire par lui-même, et faire tout marcher de front? Au lieu d'amener les animaux devant Adam établi roi du monde, pour leur faire imposer leur nom respectif, ne pouvait-il pas se réserver cet honneur et ce soin? Cependant il est plus appliqué à faire faire qu'à faire ; et c'est précisément dans la direction de tant d'ouvriers, dit saint Thomas, qu'il a voulu manifester avec éclat sa sagesse et sa providence.

## 2

*Sentiments de Jéthro, beau-père de Moïse, et de saint Ignace sur les détails.*

« Et il arriva le lendemain, comme Moïse siégeait « pour juger le peuple, et que le peuple se tenait devant « Moïse, depuis le matin jusqu'au soir, que le beau-père « de Moïse vit tout ce que celui-ci faisait au peuple, et il « lui dit : « Qu'est-ce que vous faites à l'égard de ce « peuple? Pourquoi êtes-vous assis seul, et tout le « peuple se tient-il devant vous, depuis le matin jus- « qu'au soir? » Et Moïse répondit à son beau-père : « C'est « que le peuple vient à moi pour s'enquérir de Dieu. « Quand ils ont quelque affaire, ils viennent à moi, et « je juge entre l'un et l'autre, et leur fais entendre les « ordonnances de Dieu et ses lois. » Mais le beau-père de « Moïse lui dit : « Ce que vous faites n'est pas bien. Cer- « tainement vous succomberez, vous et ce peuple qui « est avec vous : car cela est trop pesant pour vous ; « vous ne sauriez faire cela vous seul. Ecoutez donc mes « paroles et mes conseils, et Dieu sera avec vous ; soyez « pour le peuple dans ses rapports avec Dieu ; déclarez- « lui les volontés de Dieu, et instruisez-le des cérémo-

« nies et des rites, et faites-lui entendre la voie par « laquelle il aura à marcher et ce qu'il aura à faire. Et « choisissez-vous, d'entre tout le peuple, des hommes « vertueux, craignant Dieu ; des hommes qui aiment la « vérité et abhorrent le gain déshonnête ; et établissez- « les chefs de milliers, et chefs de centaines, et chefs de « cinquantaines, et chefs de dizaines ; et qu'ils jugent « le peuple en tout temps ; mais qu'ils vous rapportent « toutes les grandes affaires, et qu'ils jugent toutes les « petites causes. Ainsi ils vous soulageront et porteront « une partie de la charge avec vous. Si vous faites cela, « vous remplirez l'ordre de Dieu, vous pourrez suffire « à exécuter ses commandements, et tout le peuple « retournera en paix dans sa maison. » Moïse, ayant « entendu son beau-père parler de la sorte, fit tout ce « qu'il lui avait conseillé. Et ayant choisi, d'entre tout « le peuple d'Israël des hommes vertueux, il les établit « princes du peuple, pour commander, les uns mille « hommes, les autres cent, les autres cinquante, et les « autres dix. Ils rendaient la justice en tout temps ; mais « ils rapportaient à Moïse toutes les affaires les plus « difficiles, jugeant seulement les plus aisées (1). »

L'ange qui vint apprendre à saint Pacôme l'art de gouverner, lui recommanda semblablement de partager ses religieux en brigades de dix, et de nommer un décurion pour les surveiller. Lui-même devait veiller sur les décurions, et par eux se faire rendre compte de tout : « car, disait l'ange, un Supérieur doit avoir l'œil et sur les officiers et sur ceux qui leur obéissent ».

Saint Ignace n'approuvait pas l'activité souvent importune de ces Provinciaux qui prétendent diriger les Recteurs placés sous leurs ordres, ni la sollicitude inquiète de ces Recteurs qui, remplissant à la fois tous les emplois, veulent être tout dans leurs collèges, comme

(1) *Exod.* XVIII, 13-22.

si un poste supérieur donnait la capacité propre à d'autres moins élevés. Son avis était qu'il faut laisser à chacun son emploi et cela pour plusieurs raisons : 1° qui n'a qu'une affaire, la fait bien mieux ; 2° Dieu donne une grâce particulière à chacun, pour l'aider à s'acquitter dignement de son emploi ; 3° l'inférieur qui voit le Supérieur mettre la main aux choses dont il l'a chargé, ne regarde plus cette besogne comme sienne, et dès lors n'y apporte que peu ou point d'application ; 4° l'officier, dans son emploi, a vu, par l'expérience et la pratique, beaucoup de choses que le Supérieur n'a pu apprendre dans la spéculation et la théorie ; 5° en bien des rencontres il faut imiter le gladiateur et prendre conseil sur-le-champ, tout retard étant funeste : or l'officier ne peut pas recourir au Supérieur lequel, d'ailleurs, n'a pas prévu la difficulté ; c'est à son jugement propre qu'il doit nécessairement s'en rapporter ; 6° s'il arrive quelque faute ou quelque mécompte, il est plus expédient que l'inférieur soit blâmé et porte l'odieux que le Supérieur. « Que le Supérieur, disait-il, sache tout, ordonne tout ; « mais qu'il se garde bien de vouloir faire tout lui-même « et de descendre dans les petits détails. On gagne l'affec- « tion des inférieurs, en leur témoignant de la confiance. « On excite leur industrie, en s'en remettant à eux de « l'exécution d'une affaire : ils la prennent plus à cœur, « sachant que l'honneur leur en reviendra ; ils y tra- « vaillent avec plus de liberté, n'étant pas gênés par des « vues et des prescriptions étrangères. On les rend fidèles « en les croyant fidèles, et mieux vaut être trompé en de « certaines occasions, que de paraître avoir de la défiance.» Le Supérieur est comme le premier moteur qui imprime un mouvement régulier et majestueux à tous les globes célestes ou à toutes les pièces d'une machine. « Et puis, « ajoutait saint Ignace, ne faut-il pas viser à former et à « intéresser, dans le gouvernement de la communauté, le « plus de sujets possible? »

Il écrivait à un Provincial du Portugal : « Les Généraux et les Provinciaux ne doivent point traiter toutes les affaires ; et quand même ils auraient l'habileté requise, il est plus sûr de les confier à d'autres qui élaboreront eux-mêmes le projet, le soumettront ensuite à leur Supérieur, et attendront de lui une résolution définitive. Si même celui qui les a entamées peut se décider tout seul, il est mieux de lui en laisser la liberté, soit pour le spirituel, soit même et surtout pour le temporel. C'est ainsi que j'agis et je m'en trouve bien. Si les devoirs de votre charge vous obligent à prendre un soin général des affaires de votre province, il convient qu'avant de donner des ordres, vous preniez conseil des plus habiles ; mais, pour l'exécution, ne vous en mêlez pas. Mettez tout en jeu, comme ressort principal ; cela suffit. Vous ferez ainsi plus de choses, mieux et d'une manière plus conforme à votre charge, que si vous faisiez tout par vous-même (1). »

### PARAGRAPHE 2

### *Deuxième écueil de la vigilance : le temporel.*

#### 1

*Saint Grégoire déclare qu'il est aussi funeste que honteux au Supérieur de se réserver le soin du temporel.*

Voici ses paroles : « Oubliant, en quelque sorte, qu'ils « ont été faits pasteurs pour le salut de leurs frères, quel- « ques-uns se livrent exclusivement au soin des affaires « temporelles : c'est un bonheur pour eux de pouvoir « les expédier quand elles se présentent. Ils appellent « de toute la force de leurs désirs le moment où ils

(1) Lettre à Jacques Miron, cf. Bartoli, *Histoire de saint Ignace*, l. III, cap. 9 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 203).

« pourront s'en occuper et ne cessent d'y penser, la nuit « comme le jour. S'il arrive que, faute d'occasion, ils n'en « aient aucune à traiter, l'inaction à laquelle ils se trou- « vent réduits leur est plus pénible à supporter que le « travail : car, pour eux, c'est jouir que d'être encombrés « d'affaires, et c'est travailler que de n'en point avoir. « Donnant ainsi toute leur affection aux sollicitudes « mondaines, ils vivent dans l'ignorance des vérités reli- « gieuses qu'ils auraient dû enseigner aux autres.

« Aussi saint Paul, recommandant aux pasteurs le soin « du temporel, leur prescrit-il la manière dont ils doi- « vent s'en occuper : « Lorsque vous aurez des contesta- « tions à régler, leur dit-il, choisissez, pour en être les « juges, parmi ceux de votre Eglise, ceux qui sont les « moins versés dans la spiritualité. » C'est évidemment « comme s'il disait : « Puisqu'il y en a qui ne peuvent pas « se livrer aux choses intérieures, qu'on les occupe du « moins à traiter celles du dehors qui sont devenues « nécessaires. »

« Il faut que le prélat se réserve le soin le plus impor- « tant du spirituel, et confie à ses subordonnés celui du « temporel : l'œil des fidèles ne doit pas être obscurci par « la poussière des affaires séculières. Ceux qui président « sont, en effet, comme la tête d'un corps dont les subor- « donnés sont les membres. Il est donc nécessaire qu'ils « voient de haut et au loin, pour diriger la marche avec « certitude. Les pieds s'engourdiraient dès le commence- « ment de leur course, si le corps était obligé de se courber « pour reconnaître le chemin.

« Comment un pasteur veut-il qu'on respecte sa dignité, « s'il montre pour les choses de ce monde un attache- « ment qu'il doit condamner dans les autres? Que la cha- « rité nous fasse quelquefois supporter le poids des solli- « citudes terrestres, soit ; mais nous ne devons jamais leur « donner notre affection, parce que, leur effet étant d'ap- « pesantir le cœur de celui qui les aime, il serait à crain-

« dre qu'elles ne nous fissent descendre de la hauteur des « choses célestes au plus bas degré de la vie séculière (1). »

Dans ses *Morales*, le même Docteur attribue cet empressement à une hypocrisie ambitieuse de quelques-uns qui, désirant paraître fort zélés pour le bien de la religion, et n'ayant nul talent pour les choses spirituelles, s'efforcent au moins de se rendre recommandables par les temporelles ; ou qui, sans souci de la perte de la ferveur et de l'innocence, affectent une grande appréhension des jugements de Dieu pour la perte de l'argent et des métairies (2). »

A ceux qui ont tout au gré de leurs désirs, il dit de ne pas s'arrêter à la contemplation des biens qu'ils reçoivent, au point d'oublier Celui de qui ils les tiennent ; de ne pas donner à cette terre d'exil une affection qu'ils doivent réserver pour la patrie ; de ne pas se faire, des secours qui leur sont accordés, un obstacle qui les empêche de continuer leur chemin ; de ne pas éprouver, à la vue de la lune qui les éclaire pendant la nuit, une satisfaction qui éteigne en eux le désir de voir la clarté du soleil.

A ceux dont les désirs ne sont pas satisfaits, il recommande de se réjouir dans l'attente de l'héritage éternel. On ne dote pas les enfants qui sont destinés à recueillir la succession tout entière. La Providence ne s'occuperait pas à former leurs cœurs par la mortification, si elle n'avait pas le dessein d'assurer leur bonheur futur. Le médecin défend aux malades dont il espère la guérison plusieurs aliments dont ils voudraient faire usage, et il ne les autorise à suivre leurs caprices que lorsqu'il désespère de leur rétablissement (3).

Ces dernières paroles de saint Grégoire peuvent contribuer à consoler ces communautés où se trouve à peine le

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 7, M. L. 77$^{39}$.
(2) *Moral.*, lib. XXXI, cap. 12, n. 20, M. L. 76$^{584}$.
(3) *Reg. Past.*, P. III, cap. 26, M. L. 77$^{99\text{-}100}$.

strict nécessaire, comme celles qui les précèdent peuvent servir à prémunir contre l'attache aux biens terrestres les communautés où tout abonde.

2

*Saint Bernard, dans son livre* de la Considération, *développe la même idée.*

« Je ne veux pas, ô Eugène, que vous donniez votre « attention aux plus basses choses ; que vous vous rapetissiez en quelque sorte, et que vous prodiguiez aux « moindres intérêts ce que vous devez aux plus grands. « Pourquoi vous engageriez-vous dans des soins dont « Dieu lui-même vous a exempté? « Toutes ces choses, « a-t-il dit, vous seront données par surcroît. » — Cependant il faut faire les grandes choses, est-il dit ailleurs, « et ne pas négliger les petites. — A la bonne heure ; mais, « en faisant celles-là par vous-même, vous devez pourvoir, par vous-même encore, à ce que d'autres exécutent celles-ci pour vous. Car si l'un de vos serviteurs ne « peut suffire à la fois par lui-même et à soigner les chevaux et à servir les tables, comment pourriez-vous « par vous-même avoir en même temps l'œil sur votre « maison et sur celle de votre Maître? C'est de celle-ci « qu'il est écrit : « O Israël, qu'elle est grande la maison « du Seigneur ! »

« Il faut donc que l'esprit soit entièrement affranchi « de ces détails petits et méprisables, quand il doit son « application à tant et de si grandes choses. Il faut qu'il « soit libre, et qu'aucun objet étranger ne s'empare violemment de lui ; qu'il soit pur, et qu'aucune indigne « affection ne l'incline vers la terre ; qu'il soit droit et « qu'aucune intention perverse ne le détourne de sa « ligne.

« Tels sont, n'en doutez pas, les biens dont vous vous « priverez, si, divisant votre esprit, vous prétendez le par-

« tager entre les intérêts de Dieu et vos petits intérêts « de ce monde. Il vous faut chercher quelqu'un que vous « puissiez charger de ceux-ci, et qui s'en occupe pour vous. « Je dis *pour vous* et non *avec vous*. Il est des choses que « vous devrez faire par vous-même ; il en est d'autres que « vous ferez par vous-même et par d'autres tout ensem- « ble ; certaines, enfin, par d'autres, et non par vous. Je « crois devoir ranger la conduite de votre maison dans la « dernière classe ; c'est par un autre que vous devez y « pourvoir. Cet autre, il convient qu'il soit prudent et « fidèle ; et, fût-il même peu fidèle, mieux vaudrait vous « en rapporter à lui que de vous enfoncer dans un pareil « labyrinthe. Souvenez-vous que notre divin Sauveur « eut Judas pour économe.

« Quoi de plus indigne d'un évêque, que de donner son « temps aux soins de son ménage et de son petit revenu, « de fureter partout, de s'enquérir de tout, d'être tour- « menté de soupçons, d'être vivement affecté par chaque « perte, par chaque négligence? Je le dis à la honte de « certains qui en sont là, qui examinent chaque jour tout « ce qu'ils peuvent avoir, qui comptent tout minutieuse- « ment, qui se font rendre raison de tout, jusqu'à un liard. « Ce n'était point ainsi qu'en usait cet Égyptien, qui, « ayant une fois tout livré à Joseph, ne savait pas ce qu'il « avait dans sa maison. Qu'après cet exemple un chrétien « rougisse de n'oser point se confier à un chrétien. Un « homme qui n'avait pas la foi, eut pourtant confiance « en son esclave ; il l'établit sur tous ses biens, et cet « esclave était un étranger !

« Chose étonnante ! des évêques ont sous la main, plus « qu'il n'en faut, des hommes à qui ils confieront les « âmes ; et ils n'en trouveront point auxquels ils osent « confier le soin de leur petit avoir ! Voilà, il faut en « convenir, d'habiles appréciateurs des choses, qui don- « nent tous leurs soins aux plus petites, et qui n'en ont « que peu ou point du tout des grandes ! Mais, comme on

« le voit clairement, nous supportons plus volontiers les « pertes de Jésus-Christ que les nôtres. Nos dépenses de « chaque jour, nous cherchons à les compenser par un « examen de chaque jour ; et les pertes continuelles que « fait le troupeau du Seigneur ne nous sont pas même « connues. On discute tous les jours avec ses serviteurs « sur le prix des aliments, sur le nombre de pains qui se « sont consommés ; et l'on réunit rarement son clergé « pour conférer avec lui sur les péchés du peuple. Qu'un « âne tombe, on le relève ; qu'une âme se perde, on n'en a « nul souci. Et cela n'a rien d'étonnant, puisque nous ne « nous apercevons pas même de nos chutes continuelles.

« O vous qui instruisez les autres, instruisez-vous vous-« même. Le ruisseau, partout où il coule, creuse la terre sur « son passage : de même le train des affaires use, en pas-« sant, la conscience. S'il est possible qu'un torrent se « répande dans la campagne, sans préjudice pour les mois-« sons, espérez de pouvoir aussi traiter de pareils inté-« rêts sans aucun danger pour votre âme. Ne négligez « rien pour écarter ces embarras. Tâchez, en bien des cas « de ne pas les connaître ; plus ordinairement de n'en « tenir nul compte ; quelquefois de les oublier (1). »

Saint François de Sales s'inspirait évidemment des paroles de saint Bernard, lorsqu'il résumait en deux mots toute cette doctrine : « Les bons évêques gouvernent « leur temporel par des économes, et leur spirituel par « eux-mêmes ; les mauvais, au contraire, conduisent par « leurs propres mains leur temporel ; mais, du spirituel, « ils s'en rapportent à leurs grands vicaires. »

Quoique ces paroles de saint Grégoire et de saint Bernard puissent s'appliquer dans toute leur étendue aux Supérieurs religieux, si ce n'est peut-être jusqu'à un certain degré aux Supérieurs majeurs, elles renferment pourtant de précieux enseignements, et les Supérieurs, sans

(1) *De Consider.*, lib. IV, cap. 6, M. L. 182784 *sqq.*

s'y conformer à la lettre, puisque leurs règles s'y opposent, doivent en prendre et en retenir l'esprit.

### 3

*Règles pour éloigner également le Supérieur du soin excessif et de l'abandon total du temporel.*

1re *Règle.* Que le Supérieur ne mette le temporel qu'au second rang; car son premier soin doit être de pourvoir abondamment ses inférieurs des biens de l'âme, et de veiller à ce qu'ils profitent en sainteté et en vertus.

2e *Règle.* Il ne doit pas, sous ce prétexte, fermer les yeux sur le temporel au point de n'en prendre aucune connaissance: car ce temporel est, en un sens, le bien de Notre-Seigneur ; il provient des aumônes des fidèles, il est destiné à nourrir les pauvres de Dieu : sans ce temporel, la communauté ne pourrait acquérir le spirituel, elle ne pourrait même pas subsister.

3e *Règle.* Il laissera le soin et l'administration du temporel à son procureur, de telle façon que celui-ci lui rende un compte exact de sa gestion : quelles terres, quels revenus, quelles dettes, quelles dépenses, quels bienfaiteurs. Sans cela, le Supérieur serait l'esclave de ses officiers, et il dépendrait plus d'eux qu'eux-mêmes ne dépendraient de lui. Leur hardiesse venant à s'accroître, ils s'estimeraient si importants et si nécessaires, qu'ils entreprendraient de marcher de pair avec le Supérieur et de lui faire enfin la loi. De plus, il est dans l'ordre que les officiers demandent souvent conseil et secours au Supérieur dans les choses difficiles ou douteuses; mais quel conseil, quel secours pourrait donner un homme complètement étranger à la question ?

4e *Règle.* Qu'il s'en rapporte à son procureur, sinon pour tout, du moins pour beaucoup de choses, et qu'il lui donne dans l'occasion des témoignages de confiance

non suspects, lui abandonnant quelque affaire honorable. Alors il s'y dévouera sans réserve. Si l'on se défie de lui, si l'on se mêle trop de son emploi, il ne sera plus ni soigneux ni diligent.

5e *Règle.* Que cette entière et pleine confiance n'empêche pas le Supérieur d'avoir l'œil ouvert sur la conduite de son procureur et sur le succès des affaires dont il l'a chargé ; qu'il l'oblige à lui faire le rapport des choses plus importantes, et qu'il ne permette point qu'elles se traitent sans son conseil ou son consentement.

De tout ce qui a été dit sur ce sujet, tirons quelques conséquences.

1° Ce serait une erreur aussi étrange que funeste, de juger propres au gouvernement ceux qui sont doués d'une grande capacité pour les affaires, quoiqu'ils soient très peu versés dans les choses intérieures. Car, comme on n'entre pas en religion pour y chercher les biens temporels auxquels on renonce, mais les biens spirituels auxquels on aspire, et que d'ailleurs le suffisant ne saurait manquer à une communauté où chacun tend à la perfection de toutes ses forces, selon cette promesse du Sauveur : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît » (1), il est évident que la principale science du Supérieur doit se porter sur les choses impérissables et éternelles, et par conséquent que le meilleur Supérieur n'est pas celui qui sait le mieux remplir sa maison d'argent et de provisions, mais celui qui sait le mieux faire abonder dans les âmes la grâce et les richesses du ciel. Un homme ne serait-il pas insensé, dit Grenade, qui voudrait transporter aux pieds la fonction des yeux, et aux yeux la fonction des pieds?

2° C'est entièrement dans l'intérêt spirituel de sa communauté qu'on décharge le Supérieur du soin du tempo-

(1) *Matth.* VI, 33.

rel. On espère qu'il consacrera à ses frères le temps qu'eussent absorbé les affaires matérielles ; que, moins exposé à se souiller dans le contact du monde, il jouira d'une plus grande estime ; et que, n'étant pas obligé de remplacer dans son cœur l'amour des Ecritures par les sollicitudes de la terre et de soutenir la vie du corps aux dépens de la vie de l'esprit, il croîtra en piété et y fera croître ses frères. Quatre choses, disait l'abbé saint Isaïe, éteignent la dévotion : les fréquentes sorties, les affaires, l'amour des choses terrestres et l'avarice (1). Or, ces quatre choses se rencontrant presque nécessairement dans celui qui s'occupe du temporel, et la dévotion étant d'ailleurs absolument indispensable à celui qui gouverne la communauté, saint Bonaventure soutient que si un Supérieur n'avait point de religieux propres à l'administration du temporel, il devrait consentir à souffrir quelque dommage plutôt que de s'en charger seul au risque de négliger le spirituel. C'est ce que saint Bernard disait tout à l'heure au pape Eugène ; et, comme lui, il cite l'exemple de Jésus-Christ qui ne laissa pas de confier la bourse à Judas, quoiqu'il sût bien qu'il volait l'argent (2).

3° Il y a un soin raisonnable, légitime, saint et nécessaire, dû au temporel ; soin qui, poussé à l'excès ou exercé exclusivement par le Supérieur, serait, il est vrai, un des écueils de la vigilance, mais qui, contenu dans de justes limites et remis principalement aux mains du procureur, est lui-même un des objets de la vigilance ; soin qui exige du Supérieur le conseil dans les affaires douteuses, le consentement formel dans les affaires importantes, et dans toutes le contrôle ; soin enfin que l'Eglise elle-même réclame, au nom de Dieu, afin d'assurer la subsistance de ses enfants bien-aimés et de ménager les aumônes des

(1) *Si Isaiae orationes*, M. G. $40^{112}$.
(2) *De sex alis*, cap. 7, n. 11 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 149).

fidèles, et qui l'a portée à prendre sous sa sauvegarde les biens des religieux, en menaçant de l'excommunication les usurpateurs sacrilèges, et en défendant, par un décret d'Urbain VIII, aux communautés de vendre ou d'acheter des immeubles sans le *Beneplacitum* apostolique.

4° Dans les diocèses où cette dernière disposition du Droit ecclésiastique ne reçoit pas son application, vu un privilège du Saint-Siège, une coutume contraire ou l'impossibilité du recours à Rome, l'évêque, Supérieur des Congrégations, ordonne très sagement : 1° qu'aucune dépense excédant une somme désignée ne pourra être faite sans son autorisation ; 2° que l'économe se recommandera par son habileté, et tiendra ses comptes prêts à être visés annuellement par l'évêque ou son délégué. Par cette mesure, on ôte tout prétexte à ces reproches jetés si souvent à tort ou à raison à la face des communautés : reproches d'entêtement à repousser le conseil des amis ; d'inconstance, qui fait et défait sans fin ; d'étourderie, qui entreprend des constructions inutiles, ou mal concertées, ou exécutées sans intelligence ; de naïve simplicité, qui se fie à des architectes dont la mauvaise foi les engage dans de folles dépenses, souvent même dans des procès aussi injustes que ruineux.

Il s'agit ici des communautés et des Congrégations dont l'évêque est le Supérieur ; pour celles qui dépendent de Rome, bien que l'évêque n'ait pas à se mêler de l'administration du temporel confiée au Chapitre général ou à la Supérieure générale assistée de son conseil, selon les constitutions approuvées par le Saint-Siège, il peut néanmoins, en cas de délit dans l'administration, en vertu de la juridiction que lui donnent les saints Canons, intervenir et arrêter les dépenses excessives : il agit comme délégué du Saint-Siège, quand il est question de prévenir le scandale ou la ruine d'une communauté (1).

(1) Conf. Ad. Can. 512 et aussi l'excellent ouvrage du P. Chaupin : *Nature et obligations de l'état religieux*, p. 194.

### PARAGRAPHE 3

## *Troisième écueil de la vigilance : l'égoïsme.*

### 1

*Que le Supérieur sache qu'il n'est en réalité que le serviteur de ses inférieurs.*

Ce n'est qu'à la condition de trouver, en retour, dans le Supérieur, appui, dévoûment, protection, que les inférieurs abdiquent entre ses mains leur liberté ; sans cette compensation légitime, jamais ils ne se résoudraient à un tel sacrifice. L'Écriture assimile à chaque instant les pasteurs aux soldats, aux laboureurs, aux vignerons, aux sentinelles, tous hommes qui procurent le bien-être et le repos des autres aux dépens du leur ; elle les assimile encore aux bases de l'édifice qui portent tout sans être elles-mêmes portées, à la lumière qui n'est placée dans un lieu éminent que pour se répandre de tous côtés, aux nuées et aux fleuves qui distribuent au loin leurs eaux dans les campagnes.

Les Supérieurs, non moins que les pasteurs, ne sont plus à eux, parce qu'il est impossible de les séparer désormais du corps dont ils sont l'âme et l'esprit ; ils sont à tous, parce que tous leur ont été confiés, et que leur mission et leur caractère propre est d'être consacrés à la communauté. Ce serait leur faire injure et les rejeter dans l'obscurité de la condition privée, que de borner leurs vues à ce qui les concerne et de les renfermer dans les étroites limites de leur perfection personnelle.

C'est ce qu'écrivait saint Paul aux Corinthiens : « J'étais libre à l'égard de tous et maintenant je suis l'es- « clave de tous (1). » Tout ce que je suis, tout ce que j'ai,

(1) I. *Cor.* IX, 19.

je le dois aux âmes ; il faut qu'à l'exemple de Jésus-Christ je me dépense à leur service. Juifs et gentils, grecs et barbares, tous ont sur moi un droit égal ; et celui à qui je suis le moins, c'est moi-même.

Saint Bernard ne cesse de rappeler aux pasteurs qu'ils sont tels pour les autres, non pour eux-mêmes ; qu'ils doivent oublier leurs intérêts pour ceux de leurs inférieurs, que cette abnégation est tout le privilège de leur charge. C'est pour cela que Jésus-Christ a répété tant de fois : « Pierre, m'aimez-vous? » lorsqu'il lui a confié ses ouailles. Comme s'il eût voulu lui dire : « Si vous ne m'aimez plus que vos biens, plus que vos parents, plus que vous-même, ne vous mêlez point de gouverner mes ouailles, pour lesquelles j'ai donné mon sang (1). »

Sur ce texte : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis », saint Augustin fait ce commentaire : « Jésus-Christ « semble dire ici : Ayez soin de paître mes brebis, et de les « paître comme miennes, non comme vôtres ; car ceux qui « paissent les brebis de Notre-Seigneur comme leurs, non « comme siennes, montrent clairement qu'ils ont plus « d'amour pour eux-mêmes que pour lui (2). » Aussi lui-même ne craignit pas de tenir ce langage à son peuple : « En tant que nous sommes chrétiens, nous le sommes « pour nous ; mais en tant que nous sommes préposés sur « l'Eglise de Dieu, c'est pour vous que nous le sommes. « Notre christianisme est pour notre utilité, notre pré- « lature pour votre utilité (3). »

Nous avons déjà vu qu'au dire de saint François de Sales, les Supérieurs peuvent pratiquer l'obéissance, et en avoir le mérite en commandant pour obéir à Dieu. « Mais, ajoutait le même Saint, voici un degré d'obéis- « sance plus sublime encore, proposé aux Supérieurs :

(1) *De Consid.*, lib. II, cap. 3, M. L. 182745. — *Serm. de diversis*, XXIX, n° 5, M. L. 183622. — *Serm. in Cant.*, 76, n. 7, 8, 10, M. L. 1831150.
(2) *In Joan.* T. 123, n. 5, M. L. 351967.
(3) *Serm.* 46 de *Past.*, n. 2, M. L. 38271.

« c'est celui que conseille saint Pierre par ces paroles : « Soyez soumis à toute créature pour Jésus-Christ. » « Par cette obéissance universelle à toute créature, en « effet, nous nous ferons tout à tous, nous rendant servi- « teurs de tous, comme si tous étaient nos Supérieurs, « pour les gagner tous à Jésus-Christ. » Pour lui, quel que fût celui qui l'abordait, pauvre, domestique, enfant, il prenait aussitôt l'attitude d'un inférieur devant son Supérieur, écoutant et répondant sans manifester jamais ni ennui, ni dépit, ni fierté, ni hauteur.

Qui ne sait que le Souverain Pontife, pour marquer son humble dévoûment, signe ses bulles adressées aux têtes couronnées et au monde entier : *Le serviteur des serviteurs de Dieu.*

## 2

*Que le Supérieur sache qu'il s'est rendu caution pour ses inférieurs.*

« Ne laissez pas ignorer aux Supérieurs, dit saint Gré- « goire, que, s'il leur arrive jamais de faire le mal, ils se « rendront dignes d'autant de morts que leur conduite « occasionnera de scandales parmi les peuples. D'où il « résulte qu'ils doivent exercer sur eux-mêmes une sur- « veillance bien rigoureuse, puisque leurs fautes les expo- « sent non seulement à perdre la vie, mais les rendent, « en outre, responsables du salut de ceux qu'elles entraî- « nent au mal. Cet avertissement effrayant est donné aux « Supérieurs : « Mon fils, puisque vous vous êtes rendu « caution pour votre ami, votre main appartient à l'étran- « ger ; vous êtes lié par les paroles de votre bouche, vous « êtes pris dans vos propres discours (1).» Nous nous rendons « caution pour notre ami, lorsque nous acceptons la res- « ponsabilité de son salut. Notre main appartient dès lors « à l'étranger ; car nous sommes tenus à une sollicitude

(1) *Prov.* VI, 1, 2.

« que nous n'avions pas auparavant. Nous sommes liés « par les paroles de notre bouche et prie dans nos propres « discours, parce que, avant d'enseigner le bien à ceux « que nous dirigeons, nous sommes dans la nécessité de « leur en donner l'exemple (1). »

« Malheureux ! s'écriait saint Bernard, que devien- « drai-je, si je conserve négligemment le dépôt que Jésus- « Christ m'a confié, dépôt qu'il a plus estimé que son « propre sang? Si j'avais recueilli ce sang lorsqu'il coulait « goutte à goutte sur la croix, si je le portais entre mes « mains dans un vase fragile et par un chemin glissant, je « serais en de perpétuelles appréhensions de le répandre. « Hélas ! nos cœurs sont plus fragiles que le verre et plus « impénétrables que les abîmes. On me crie sans cesse: « Sentinelle, que vois-tu pendant la nuit? Et je ne puis « répondre comme Caïn : « Suis-je donc le gardien de mon « frère (2) ? »

Quand une horloge marque mal les heures, on ne s'en prend pas à l'horloge, mais à l'horloger. Quand les feuilles d'un arbre jaunissent, on n'accuse pas les branches, mais la racine d'être le siège du mal. Que les pieds aillent heurter contre la pierre, on les plaint et l'on reproche aussitôt à l'œil de n'avoir pas fait son devoir. C'est ainsi que, dans une communauté, la responsabilité pèse tout entière sur le Supérieur. On exige des membres une obéissance aveugle, et du chef une vigilance qui ne soit jamais en défaut. « Tel le juge du peuple, tels les ministres, dit l'Esprit-Saint ; tel le magistrat de la cité, tels les habitants (3).» Si le pilote est attentif à consulter les vents et à commander la manœuvre, il conduit heureusement le vaisseau au port ; s'il cesse de veiller et abandonne le gouvernail, tout l'équipage fait naufrage. Tandis que le conducteur d'un char tient les rênes, les coursiers

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 4, M. L. 77$^{54}$.
(2) *Serm. in Advent.* III, n. 6, M. L. 183$^{46}$.
(3) *Eccli.* X, 2.

obéissent et les voyageurs sont en sûreté ; si sa main mollit ou si son œil se ferme, on risque immédiatement d'être fracassé ou jeté dans le précipice. Tous les Apôtres dormaient ; et comme si le sommeil de tous n'eût été imputable qu'à Pierre, le Seigneur lui dit : « Simon, vous dormez (1) ! »

Un jour que le père Balthasar Alvarez méditait sur la parabole du bon pasteur, une voix intérieure lui tint ce langage : « Un bon pasteur fait de bonnes brebis ; lors « donc que le Seigneur donne à un troupeau un bon « pasteur, c'est un inappréciable bienfait et une grâce « insigne qu'il lui accorde. Un peuple est toujours bon « quand il est conduit par un bon chef. Un pasteur sert « de modèle à ses brebis ; c'est ce qui rend sa charge « redoutable : toutes ses brebis ont les yeux sur lui, et « accommodent presque nécessairement leur manière « de vivre à la sienne (2). »

Rapprochons de ces paroles la prophétie formidable que nous trouvons dans Ezéchiel : « Voici ce que dit le « Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se « paissent eux-mêmes ! Les pasteurs ne paissent-ils pas « leurs troupeaux? Et cependant vous mangiez le lait « de mon troupeau, et vous vous couvriez de sa laine ; « vous preniez les brebis les plus grasses pour les tuer, « et vous ne vous mettiez point en peine de paître mon « troupeau. Vous n'avez point travaillé à fortifier celles « qui étaient faibles, ni à panser et à guérir celles qui « étaient malades ; vous n'avez point bandé les plaies « de celles qui étaient blessées ; vous n'avez point relevé « celles qui étaient tombées, et vous n'avez point cherché « celles qui étaient perdues ; mais vous vous contentiez « de les dominer avec une rigueur sévère et pleine d'em- « pire. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles « n'avaient point de pasteur (3). »

(1) *Marc.* XIV, 37.
(2) *Vie* par le P. du Pont, ch. 23.
(3) *Ezech.* XXXIV, 2-5.

Est-il possible de confondre plus solennellement l'égoïsme, de mieux détailler au Supérieur les soins que la vigilance lui impose, et de lui montrer plus clairement qu'il répond comme caution pour ses inférieurs?

### 3

*Le Supérieur doit préférer les satisfactions de ses inférieurs aux siennes propres.*

C'est une vieille maxime gauloise, que tout magistrat qui n'est pas un héros de probité, n'est pas même un honnête homme. On pourrait soutenir, avec autant et plus de raison, que tout Supérieur qui n'est pas un héros d'abnégation, de désintéressement, de dévoûment, n'est pas même un bon religieux, puisqu'il s'agit, non d'une œuvre de surérogation et de perfection, mais d'une obligation stricte et rigoureuse.

Certes, ce n'est pas une chose aisée, de procurer le bien des autres aux dépens du sien, de rapporter au bien des autres tout ce qu'on fait et tout ce qu'on désire. Il n'y a qu'un Supérieur véritablement saint qui puisse posséder à ce degré l'esprit de charité et de sacrifice ; et pourtant, ne cessons de le proclamer, la vertu propre de ceux qui exercent quelque autorité, c'est de se proposer non leur avantage, mais celui de leurs subordonnés. Quiconque a pour fin et pour mobile la gloire ou le bien-être, est un égoïste ; car, si Dieu l'a élevé au-dessus de ses frères, c'est uniquement afin que, négligeant ses intérêts personnels, il s'immole pour eux, nullement afin qu'il soit plus honoré et mieux servi.

« Je ne connais pas de vertu dont les fruits soient plus « heureux, dit saint Ambroise, que cette équité par « laquelle nous préférons les satisfactions des autres aux « nôtres, et les avantages de la communauté à nos intérêts personnels (1). » « Malheur à toi, s'écrie Hugues

(1) *De Paradiso*, cap. 3, n. 18, M. L. 14282.

« de Saint-Victor, si tu es élevé au-dessus des autres, « sans être pour les autres ; mais malheur surtout, si « tu te berces de cette folle pensée, que l'autorité ne « doit profiter qu'à toi (1) ! » Comme s'il disait : Ce n'est point pour toi-même que tu es Supérieur, tu ne l'es que pour tes inférieurs. Il ne faut pas que tous soient à un seul, mais un seul doit être à tous pour faire leur bonheur. Ton repos et ta liberté, tes soins et tes affections, ton temps et ta vie, tu leur dois tout ; et tu n'es digne de la supériorité qu'autant qu'avec plus de sagesse et plus de vertu que les autres, tu te sacrifies pour le bien de tous.

Nous l'avons déjà observé : dans la maladie même, il faut que le Supérieur se souvienne qu'il est l'âme et le premier mobile de sa communauté, que son amour pour elle le soutienne contre les défaillances de son corps, et qu'il meure debout, s'il est possible.

Parmi les avis que sainte Marie-Magdeleine de Pazzi reçut de Notre-Seigneur, on trouve celui-ci : « Tu feras « en sorte, selon la mesure de force et de grâce que je te « distribuerai, d'avoir autant d'yeux que je confierai « d'âmes à ta conduite. Comme le cerf soupire après les « eaux vives, ainsi, jour et nuit, soupires après le bonheur « d'exercer la charité envers mes membres, ne faisant « pas plus de cas de ton corps fatigué et affaibli, que de « la terre que tu foules aux pieds. Tu t'efforceras d'être « la nourriture des affamés, le breuvage de ceux qui ont « soif, le vêtement de ceux qui sont nus, le jardin de « ceux qui sont en prison, la consolation des affligés (2). »

« Les Supérieurs, disait Balthasar Alvarez, doivent « s'oublier pour les autres, sacrifier leur repos, négliger « leur santé, se traiter en tout plus mal que leurs infé- « rieurs, se résigner à mener une vie pleine de sollici-

(1) *De Inst. Anast.*, cap. 21.
(2) Révélations (traduct. D. Anselme Bruniaux, Paris, Palmé, 1873), 2e partie, ch. 24, t. I, p. 507-508 (Cf. Puccini, Ire partie, ch. 10).

« tudes, à gémir sur les lâchetés de quelques-uns, à « n'obtenir souvent pour prix de leur dévoûment que « l'ingratitude, les murmures et les aversions (1). »

On détournait un jour Dom Barthélemi des Martyrs de la visite d'un canton fort escarpé de son diocèse : « Ce « sont mes brebis, aussi bien que celles qui habitent les « plaines, répondit-il ; rien ne m'empêchera de les secou- « rir. Et puis, ne me suis-je pas fait leur caution devant « Dieu? »

Saint Bernard tint un langage non moins ferme à ceux qui l'invitaient à modérer ses austérités : « Si vous « connaissiez, mes frères, l'obligation d'un religieux, « vous sauriez qu'il ne mange pas un morceau de pain « sans l'arroser de ses larmes ; car, vivant des travaux « du peuple, il s'est engagé à satisfaire pour les péchés « du peuple et à lui obtenir des grâces. Combien plus « strictement ma charge m'oblige-t-elle à la pénitence, « puisque le Supérieur, répondant pour tous, doit satis- « faire pour les péchés de tous et obtenir à tous les grâces « et les bénédictions célestes. Au lieu de m'inviter à « modérer mes austérités, parlez-moi plutôt de les redou- « bler (2). »

## 4

*Le Supérieur doit même préférer les intérêts spirituels de ses inférieurs à ses propres intérêts.*

« Dès que je me suis vu votre abbé, disait saint Ber- « nard à ses religieux, j'ai estimé qu'il fallait sacrifier « pour vous mes oraisons, mes lectures, la composition, « en un mot, tout ce qui pouvait m'être le plus agréable « au corps et à l'âme ; car la charité me crie que ce ne « sont plus mes intérêts que je dois chercher (3). »

(1) *Vie* par le P. du Pont, ch. 23.
(2) *Epist.* 491, n. 4, M. L. 182$^{706}$.
(3) *Sermo. in Cant.*, 51, n. 3, M. L. 183$^{1026}$.

Le bon Supérieur dit à Dieu, comme autrefois Saül en présence d'un fléau attiré par un crime dont il ignorait l'auteur : « Si c'est moi ou mon fils Jonathas qui l'avons « commis, manifestez-le et tirez-en vengeance ; mais si « c'est quelqu'un de mon peuple, pardonnez-lui et remet- « tez-le plus avant dans vos bonnes grâces (1). »

Oh ! la touchante, l'invincible preuve de l'amour d'un Supérieur, de demander pour soi le châtiment mérité par ses inférieurs ! Moïse, plutôt que de permettre à Dieu de frapper son peuple, disait : « Effacez-moi du livre de « vie (2). » Saint Paul, dans la douleur que lui causait l'aveuglement des Juifs ses frères, souhaitait d'être anathème pour eux (3).

« Pour nulle chose au monde, dit l'auteur de l'*Imita-* « *tion*, ni pour l'amour d'aucun homme, on ne doit faire « le moindre mal ; on peut quelquefois cependant, pour « rendre service dans le besoin, différer une bonne « œuvre, ou lui en substituer une meilleure : car alors le « bien n'est pas détruit, mais il se change en un plus « grand (4). » Pour réparer les pertes de l'esprit intérieur, non moins que pour refaire les forces physiques, Jésus-Christ avait dit à ses apôtres : « Venez à l'écart et repo- sez-vous un peu (5). » A peine touchaient-ils au seuil du désert, une multitude doublement affamée, et du pain qui nourrit le corps, et de la parole qui nourrit l'âme, se pressa autour d'eux. Suspendant aussitôt leurs contem- plations si douces et leurs entretiens si édifiants, ils allèrent à la suite de leur Maître au secours de ce peuple. Nul doute que le miracle de la multiplication des pains, dont ils furent les heureux témoins et les coopérateurs, en ranimant leur foi et leur charité, n'ait été à leur

(1) I. *Reg.* XIV, 41.
(2) *Exod.* XXXII, 32.
(3) *Rom.* IX, 3.
(4) Lib. I, ch. 15, n. 1.
(5) *Marc.* VI, 31.

retraite un dédommagement assez grand pour qu'ils n'aient pas eu à la regretter.

« Voulez-vous, dit saint Augustin, avoir toute ma pensée sur l'obligation que nous avons, nous autres pasteurs, de prier? J'affirme que nous devons nous appliquer à la prière comme si nous n'avions que ce soin, et que nous devons nous appliquer au service du prochain comme si c'était là notre unique occupation. Soyons donc dans la disposition de persévérer dans la prière tout le temps que nous ne serons pas nécessaires à nos ouailles, et de l'abandonner dès que leurs besoins réclameront notre présence (1). » Saint Bernard disait dans le même sens au pape Eugène : « Si vous me demandez lequel est le meilleur pour vous, de prier ou d'agir, je vous répondrai que, comme personne privée, c'est de prier ; mais que, comme personne publique, c'est d'agir. Ne vous livrez donc pas tellement à l'action, que vous oubliiez l'oraison ; mais aussi ne soyez pas tellement absorbé dans l'oraison que vous perdiez le souvenir du troupeau qui revendique avec justice votre sollicitude (2). »

Et non seulement le Supérieur peut, mais souvent il doit abandonner un bien personnel dans l'ordre spirituel, pour procurer celui de ses inférieurs. Comment, en effet, pourrait-il se croire innocent et irréprochable devant Dieu, celui qui s'enfoncerait dans la solitude et se reposerait dans les douceurs de la contemplation, tandis que la communauté réclame sa présence et ses soins, que l'ivraie est semée et croît dans son champ, que la règle est foulée aux pieds et que les abus s'introduisent? Que répondrait-il, lorsque le souverain Juge lui ferait voir dans un des bassins de la balance ses oraisons prolongées au préjudice de ses fonctions, dans l'autre tout le mal qui s'est fait et qu'il aurait dû empêcher, tout le bien qu'il a empêché et qu'il aurait dû faire faire?

(1) *De Civil Dei*, lib. XIX, cap. 19, M. L. 41[647].
(2) *De Consid.*, l. I, cap. 7, M. L. 182[736].

Au reste, le sacrifice dont nous parlons, libre quelquefois et quelquefois nécessaire, est si noble et si héroïque, qu'il obtient, au Supérieur qui le fait, tout le mérite qu'il semble perdre et un mérite bien plus grand encore.

## 5

*Que le Supérieur soumette souvent sa vigilance à un examen sévère.*

1° Connaît-il ses devoirs? A-t-il soin de se les remettre sous les yeux? Prend-il de temps en temps quelques heures pour les méditer? S'il est pénétré de la grandeur de ses obligations, il les méditera, et, en les méditant, il se sentira pressé de faire observer les règles et de les observer lui-même. Que s'il ignorait certains articles des constitutions, certains décrets particuliers, ou qu'il les eût oubliés, comment pourrait-il en exiger la pratique?

2° A-t-il un zèle selon Dieu : un zèle universel qui s'étende à tous sans exception ; un zèle ardent qui le dévore, et ne lui laisse ni trêve ni repos tant qu'il n'a pas perfectionné ses religieux selon la mesure de grâces que chacun reçoit ; un zèle tendre qui, loin d'allumer son indignation à la vue des fautes, le porte, au contraire, à la compassion et à la patience ; un zèle attentif, qui mette en œuvre, après les avoir soigneusement cherchés, les moyens les plus propres à déterminer le succès ; un zèle ingénieux, qui sache s'accommoder aux humeurs et profiter des conjonctures ; un zèle sage, qui ne propose pas à tous les mêmes actes de renoncement, mais qui, proposant en général la perfection à acquérir, y conduise par des routes proportionnées à l'attrait, au caractère, aux forces des individus (1)?

3° Fait-il fleurir la discipline, observer les règles, celles

(1) *Le Guide des Sup.* Avis VI.

en particulier du silence et de la charité fraternelle? N'aurait-il pas à se reprocher de favoriser l'irrégularité en la dissimulant, en y connivant, en fermant les yeux sur les infractions, en se donnant à lui-même des licences, en interprétant trop favorablement certains points, en ne veillant pas aux petites choses, en dispensant de la règle sans raison légitime? Quel ordre et quelle propreté règnent dans les chambres, dans les lieux réguliers, dans la bibliothèque et dans toute la maison? Quelle est surtout la tenue de la chapelle?

4° Avec quelle fidélité s'acquitte-t-on des emplois et des charges? Celui qui remplit auprès du Supérieur l'office de ministre, qui le supplée et le remplace, ne fait-il qu'un avec lui? Le confesseur est-il instruit, zélé, prudent? L'admoniteur a-t-il pleine et entière liberté de transmettre les observations? Le procureur paraît-il convaincu que les maisons où l'on se montre le plus sagement libéral, sont aussi les plus visiblement assistées de Dieu, pourvu que, d'ailleurs, on s'y soucie plus du spirituel que du temporel? Les frères convers sont-ils surveillés et dirigés? Le portier se distingue-t-il par la probité, la modestie, l'exactitude, la réserve, la charité, la politesse? L'infirmier procure-t-il aux malades, avec toutes les prévenances et les sollicitudes de la tendresse maternelle, non seulement le nécessaire, mais encore l'agréable, selon l'esprit de l'institut? Le cuisinier reçoit-il journellement ses instructions, pour que la communauté ne soit jamais abandonnée à ses caprices?

5° Les relations avec les autorités ecclésiastiques et civiles ne laissent-elles rien à désirer du côté de la charité et de la discrétion? Suit-on cette règle tracée par Notre-Seigneur à sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : « Avec les « mondains, sois prudente comme le serpent ; avec mes « élus, sois simple comme la colombe ; craignant les « premiers comme on craint les approches d'un dragon, « aimant les seconds comme le temple de l'Esprit-

« Saint (1). » Dans les visites actives et passives, tout se passe-t-il avec édification? Quelle opinion le public a-t-il de la maison? Les bienfaiteurs sont-ils l'objet d'attentions particulières? Prie-t-on pour eux? Vit-on en parfaite intelligence avec les autres Ordres religieux? Que fait-on pour gagner les ennemis? Leur donne-t-on une large part dans les prières de la communauté?

6° Comment se font les exercices de piété? La lecture du réfectoire est-elle instructive et édifiante? Tient-on le chapitre avec le sérieux qui convient à une action si importante? Les exhortations sont-elles solides et adaptées aux besoins? Les retraites annuelles trouvent-elles, dans celui qui les prêche, les qualités, et dans ceux qui les font, les dispositions qui peuvent leur assurer un plein succès?

7° Le temps est-il scrupuleusement employé? Si des religieux, durant des semaines et des années entières, ne font rien ou font des riens ; promènent leur désœuvrement dans toute la maison, et descendent bientôt au-dessous de la médiocrité de la science, ne serait-ce point la faute du Supérieur, qui, par crainte mal entendue ou par coupable indifférence, ne s'est jamais fait rendre compte de l'emploi qu'ils faisaient du temps, et n'a jamais honoré d'un regard les travaux auxquels ils étaient censés consacrer leurs talents et leur loisir?

## 6

*Que le Supérieur soumette non moins souvent son égoïsme à un examen sévère.*

1° Traite-t-il les autres comme lui-même autrefois aurait voulu être traité?

Jean, évêque de Syracuse, ayant fait sortir un ecclésiastique d'une paroisse à laquelle il tenait beaucoup,

(1) Révélations (traduct. D. Anselme Bruniaux, Paris, Palmé, 1873), 2e partie, ch. 24, t. I, p. 508 (Cf. Puccini, 1re partie, ch. 10).

pour le transporter à une autre qui lui était très incommode, saint Grégoire, afin de l'engager à revenir sur sa démarche, lui écrivit : « Je vous prie de considérer que, « dans la prélature, nous devons être à nos brebis ce que « nous désirerions que nos pasteurs nous fussent, si « nous étions du nombre des brebis. Or, avouez franche- « ment que, si vous étiez à la place de cet ecclésiastique, « désolé de se voir éloigné de ses amis et jeté sous un « climat insalubre, vous souhaiteriez que vos prélats « eussent pour vous cette déférence de vous rétablir « dans votre premier poste. Ayez donc l'équité de con- « descendre aux vœux de cet affligé, en le replaçant « dans une paroisse dont s'accommodent mieux ses « goûts et son tempérament (1). » Excellent secret pour bien gouverner, méthode abrégée pour discerner ce qu'il faut faire ou omettre : rappeler ce qui était autrefois l'objet de nos craintes et de nos désirs, de nos joies et de nos peines ! Mais quoi de plus injuste que de s'imaginer, quand on est inférieur, que tout nous est dû, et, devenu Supérieur, de tout refuser aux autres, comme si le sentiment était éteint dans leur âme ou que, pour eux, les règles du droit fussent complètement renversées?

2° Traite-t-il les autres comme il se traite actuellement lui-même?

Citons quelques traits d'égoïsme plus ordinaires, avec lesquels le Supérieur fera bien de se confronter : acheter pour soi une étoffe moins grossière ; décorer sa chambre avec une sorte de magnificence ; se réserver en toutes choses le meilleur ; commander les mets qu'on préfère, sans tenir compte de la répugnance des autres ; se montrer très sévère pour les visites, et se donner carrière à soi-même ; prendre sans raison des privilèges et des exemptions pour le lever, le coucher, la ponctualité aux exercices, etc. ; garder pour soi les emplois et les ministères

(1) *Epist.*, l. XIII, ind. 6, ép. 28, M. L. 77[1279].

les plus honorables et les plus faciles ; se soucier peu que les inférieurs manquent de mille adoucissements et de mille objets qu'on sait largement se procurer.

3° N'approuve-t-il pas aujourd'hui ce qu'il blâmait autrefois?

Hélas ! il y a des hommes si déraisonnables qu'ils approuvent, dans la supériorité, les mêmes choses qu'ils blâmaient sous l'obéissance ; comme si les choses les plus injustes changeaient de nature dès qu'elles sont en leur pouvoir, ou que ce fût assez qu'elles soient en leur pouvoir pour qu'eux-mêmes fussent déchargés du soin d'examiner si elles sont justes ou non. Le pape Jules II, à l'heure de la mort, s'écria : « Je reconnais maintenant que « je me suis laissé aveugler par l'égoïsme ; mais, ô mal- « heureuse condition des hommes, et surtout des grands, « de voir toujours trop tard ce qu'il leur est expédient de « faire ! Leur dignité les préoccupe si fort, qu'ils croient « avoir le droit de tout faire et le pouvoir de légitimer « jusqu'aux fautes qu'ils commettent. Aussi se rendent- « ils rarement justice à eux-mêmes. » Une âme véritablement grande, uniforme dans toutes les situations où elle se trouve, qu'elle commande ou qu'elle obéisse, n'approuve et ne blâme jamais que les mêmes choses, parce que ses appréciations ayant pour règle, non les préjugés et la passion, mais la vérité et la justice, elle éprouve, à l'égard des personnes et des choses, des sentiments invariables.

4° Ne blâme-t-il pas dans les autres ce qu'il approuve en lui-même?

Nous l'avons dit : les Supérieurs sont soumis aux lois autant et plus que les autres, et parce qu'ils doivent être bons religieux, et parce qu'ils doivent servir de modèles à leurs inférieurs. Sans doute, ils ne sont pas soumis aux lois quant à la puissance coercitive, ainsi que s'exprime la théologie, mais ils ne laissent pas d'y être soumis quant à la puissance directive, c'est-à-dire quant à l'esprit et à l'intention du législateur. « Si, au jour de leur profession,

dit Modeste de Saint-Amable, ils avaient mis cette clause à la formule de leurs vœux : Tant que nous serons inférieurs, nous serons assujettis à la règle, mais une fois Supérieurs, plus ; n'aurait-on pas rejeté une profession si ridicule et si illusoire? Quel droit nouveau leur donne donc la supériorité? Nul autre que celui de punir les infracteurs des lois, et d'être eux-mêmes plus fidèles observateurs des lois que personne (1). » Saint Ambroise, pressant l'empereur Valentinien d'obéir à l'Eglise : « Quelque autorité que vous ayez sur les peuples, lui disait-il, cette autorité ne vous empêche pas d'être enfant de l'Eglise aussi bien que les peuples : vous êtes comme eux soumis à ses lois. » Saint Grégoire va plus loin encore : « Si vous voulez être fidèle à ce que vous devez, vous ferez sagement de vous abstenir de ce que vous pouvez (2). » Tant s'en faut donc que le Supérieur puisse transgresser les règles au gré de ses caprices, puisqu'il est plus strictement obligé de les observer que ses inférieurs.

C'est ce que paraît ne pas comprendre celui qui poursuit les violateurs de la discipline et la viole lui-même sans scrupule, qui s'élève contre les moindres défauts de ses inférieurs et ne songe pas à se reprocher les mêmes défauts et de plus considérables encore ; en un mot, qui fait le mal qu'il reprend dans les autres et ne fait pas le bien qu'il leur commande.

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 14.
(2) *Epist.*, l. IX, ind. 2, ép. 60, M. L. 77997

## CHAPITRE VIII

### Quelques modèles de douceur.

#### 1

*David, saint Joseph, saint Paul.*

Qui n'a été frappé de la douceur de David, surtout à l'égard de Saül et d'Absalon? Saint Jean Chrysostome assure que le peuple, ayant vu avec quelle générosité David avait laissé la vie à Saül son prisonnier, ne lui obéissait plus comme à un homme, mais comme à un ange. On ne peut entendre sans attendrissement les lamentations que lui inspire la mort d'Absalon, ce fils dénaturé : « Absalon, mon fils ! Mon fils, Absalon ! » (1) Aussi pouvait-il dire avec confiance : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa mansuétude (2). » La mansuétude ! quelle plus belle et plus puissante recommandation pour un Supérieur auprès de Dieu ! « Souvenez-vous de moi et de toute ma mansuétude. »

Quel spectacle que celui de Jésus, de Marie et de Joseph, vivant en communauté à Nazareth? Qui intimait les ordres? Jésus-Christ? il n'était venu que pour obéir. La Sainte Vierge? elle devait la soumission à son Dieu et à son époux. Saint Joseph? il n'avait garde de prendre l'autorité sur son souverain Seigneur et sur la mère de Dieu ; et quand il lui arrivait d'en faire quelque usage pour se conformer à la volonté du Très-Haut, c'était en

(1) II. *Reg.* XVIII, 33.
(2) *Ps.* CXXXI, 1.

tremblant, dit Origène, en modérant si bien son pouvoir, qu'il paraissait plutôt obéir qu'ordonner. Qui gouvernait donc? toutes ces trois personnes, ou plutôt pas une seule : on prévenait les désirs de Joseph, ou du moins Joseph priait plus qu'il ne commandait.

Rien de plus admirable que la conduite de saint Paul au milieu des Eglises dont il a la charge. Pour faire le merveilleux accord de la fermeté et de la douceur, il dit aux Romains : « Tant que je serai l'apôtre des nations, « je ferai respecter mon ministère (1) » ; et aux Thessaloniciens : « J'ai été au milieu de vous comme un petit enfant (2). » Bel exemple qui apprend au Supérieur à être humble de cœur, tout en faisant honorer sa dignité ! Personne ne souffrait, qu'il ne souffrît avec lui, personne ne tombait, qu'il ne brûlât de le relever. Il se faisait tout à tous, esclave de tous, pour les gagner tous. Quand il commandait, il disait : « Je vous conjure par la miséricorde de Dieu (3)... Je vous supplie par la modestie de Jésus-Christ (4)... Je vous prie instamment, moi le prisonnier de Jésus-Christ (5)... Si vous m'aimez, si je vous ai rendu quelque service, faites ceci pour la gloire de Jésus-Christ (6). » Est-il obligé de corriger, tantôt il craint, tantôt il espère ; il excuse, il adoucit, il tend la main pour retirer du péril, il caresse avec tendresse, il témoigne de la reconnaissance pour les bienfaits qu'il a reçus, il loue les bonnes actions accomplies autrefois par les coupables, il reproche à ses enfants le refroidissement de leur cœur : « Pour me faire plaisir, vous étiez « prêts à vous arracher les yeux (7). Et nous, nous vou- « drions vous donner, avec l'Evangile, nos cœurs et nos

(1) *Rom.* xi, 13.
(2) I. *Thess.* ii, 7.
(3) *Rom.* xii, 1.
(4) II. *Cor.* x, 1.
(5) *Philem.* 9,
(6) Cf P Binet, *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux ?* (Toulouse Dieulafoy, 1833, ch. 4, p. 75).
(7) *Gal.* iv, 15.

« âmes (1). » Il les menace pour n'être point contraint de les frapper ; et, dès qu'il a porté le coup, il se hâte de guérir la plaie qu'il a faite. Il s'annonce et se montre comme un père, comme une mère qui est toujours dans les douleurs de l'enfantement, comme une nourrice qui prodigue à ses nourrissons les soins les plus tendres. Il les appelle ses petits enfants, sa gloire, sa joie, sa couronne ; il prend toutes les formes et épuise toutes les ressources du langage, pour s'accommoder à leurs besoins et les assurer de son amour.

## 2

*Saint Benoît, saint Bernard, saint François d'Assise.*

De toute part, dans la Règle de saint Benoît, on voit le bon père qui parle à ses chers enfants et veut les conduire à la vertu par la voie de la douceur : « Ouvrez l'oreille de votre cœur, ô mon fils, et recevez avec joie l'instruction d'un père charitable. A cette école, rien de trop rude ni de trop pesant. — Que l'Abbé, s'appliquant à justifier son nom, ait pour tous ses frères un égal amour. Ce ne sont pas des brebis saines et vigoureuses, mais de faibles agneaux qu'on lui a confiés. — Qu'il reprenne, supplie, menace, mêlant la douceur avec la sévérité, et craignant de rompre le vase pour vouloir trop en ôter la rouille. — Il haïra les vices, sans laisser toutefois, d'aimer ses frères. — Qu'on donne à chacun selon ses besoins dans la santé, et qu'on traite les malades comme on traiterait Jésus-Christ lui-même avec les mêmes attentions et la même patience. — A l'égard des vieillards et des enfants, il faut user d'adoucissements et de dispenses par le motif d'une charité sainte. — L'Abbé pourra même rompre le jeûne, pour manger avec les hôtes. — Qu'il se souvienne

(1) I. *Thess.* II, 8

qu'il a été établi non pas tant pour présider que pour servir ses frères (1). »

Dans les commencements, saint Bernard avait tout gâté par sa sévérité : « Mes amis, disait-il aux novices, laissez votre corps à la porte, ici on ne reçoit que les âmes. » A la moindre faute, il était impitoyable. Clairvaux était devenu un purgatoire ; il en fit un paradis en changeant de système et en prenant, pour maxime gouvernementale, de supplier plutôt que de commander. Dans ses discours, il semblait répandre le miel et la manne ; il appelait ses religieux ses enfants, ses yeux, ses entrailles, son cœur. Ce qui a fait dire que si la douceur, se personnifiant, voulait faire des homélies et écrire des livres, elle ne pourrait s'exprimer plus suavement que saint Bernard. L'expérience lui avait appris, comme il le déclare lui-même, que l'on ne fait aucun bien si l'on ne gouverne dans un esprit de douceur. Aussi, par leur obéissance prompte et pleine d'allégresse, ses religieux semblaient-ils deviner ses désirs : il n'est rien qu'ils n'eussent fait, plutôt que de contrister un si tendre père. Supplions plutôt que de commander : oh ! l'incomparable maxime pour les Supérieurs !

Saint François d'Assise, lui aussi, ne commandait presque jamais à ses religieux, et cependant ils volaient au-devant de ses moindres volontés. « Si quelqu'un a failli, disait-il aux gardiens, pardonnez-lui à la condition qu'il fera mieux à l'avenir. Votre frère a fait une faute, vous en faites bien d'autres ; et si Dieu ne vous soutenait par sa grâce, vous en feriez de bien plus énormes. Pour moi, j'aime mieux être père que bourreau ; et si je dois haïr quelque chose, c'est le péché, non le pécheur. »

(1) *Regula Si Benedicti*, Prolog., cap. 2, 28, 52, etc. L. M. 66.

3

*Saint Ignace.*

Au témoignage de ses historiens, il aimait si sincèrement ses religieux, il les regardait d'un œil si affable, qu'il semblait tout composé de charité et de tendresse. Il les estimait tous beaucoup, et en parlait toujours avec éloge : d'où il résultait : 1° qu'il ne soupçonnait pas aisément le mal, et 2° qu'il n'était point trop crédule aux rapports.

Jamais il ne traita personne avec dureté ; jamais il ne se permit une dénomination flétrissante. A voir ses attentions et sa sollicitude, chacun s'imaginait être le meilleur ami de son Supérieur, ne soupçonnant pas qu'un autre pût être aimé plus ou même autant que lui.

Pour l'aborder et être bien venu auprès de lui, il n'était nécessaire ni de choisir le moment favorable, ni d'avoir recours à quelque expédient. A toute heure, qu'il se portât bien ou qu'il fût malade, il était accessible dans la peine comme dans la joie, dans le revers comme dans le succès. Il écoutait toujours jusqu'au bout, avec patience et sans interrompre. « Tous mes religieux m'édifient, dit-il un jour, je ne suis scandalisé que de moi-même. » Son salut était si gracieux, sa parole si bienveillante, non seulement quand il faisait appeler, mais quand il était rencontré inopinément, qu'on jugeait aisément qu'il portait tous ses enfants dans son cœur.

Volontiers il accompagnait ceux qui partaient pour un long voyage. Volontiers aussi il allait prendre les hôtes ou les nouveaux venus dans leur chambre, pour les conduire au réfectoire et les placer près de lui. Plus d'une fois, apercevant un religieux qui ne s'accommodait pas d'un mets, il lui en fit servir un autre. Assez souvent, quand il mangeait avec la communauté, il était le dernier à finir son repas ; et si quelqu'un arrivait après les

autres, il poussait la délicatesse jusqu'à s'occuper à un petit morceau de pain, pour lui ôter la honte de manger seul.

Lui demandait-on une chose qu'il ne pût accorder, il refusait, mais en donnant la cause de son refus, si la prudence le permettait. Accordait-il, il laissait voir les motifs pour lesquels il eût été en droit de refuser : de cette façon, celui qui recevait la faveur demandée se retirait plus content, et celui qui ne la recevait pas se retirait moins mécontent.

Avant de confier un emploi de quelque difficulté, il avertissait le sujet de se recueillir devant Dieu et de considérer : 1° s'il était prêt à accomplir tout ce qui lui serait ordonné ; 2° s'il avait plus d'inclination pour un emploi que pour un autre ; 3° dans le cas où le Supérieur lui laisserait le choix entre deux emplois, lequel il préférerait à l'autre. Comme il connaissait les forces spirituelles et corporelles de chacun, il ne donnait à chacun que la charge proportionnée à ses forces, n'excédant jamais et demeurant même un peu au-dessous. Dans ses Constitutions (1), il recommande aux Supérieurs la même conduite. « Le seul soupçon de sévérité, disait-il, est fatal aux Supérieurs ; plus l'autorité est douce, plus elle est efficace. »

Si jamais gouvernement ne fut plus paternel, jamais aussi obéissance ne fut plus filiale. L'amour qu'il avait pour les siens lui conciliait l'amour ; car l'amour engendre l'amour, et cet amour réciproque n'était en aucune façon altéré par les réprimandes et les corrections qu'il était parfois obligé de faire.

Pour resserrer entre ses disciples dispersés les nœuds de la charité fraternelle et leur faire goûter autant que possible les douceurs de la vie de famille, il exigeait que les Supérieurs et les inférieurs lui écrivissent de longues et fréquentes lettres sur leur situation, leurs travaux, leurs

(1) Pars IX, cap. 2, n. 4.

succès; puis il en tirait des copies, ou en faisait des extraits qu'il envoyait à toutes les maisons de la Compagnie. On sait que ces correspondances faisaient les délices de saint François Xavier dans les Indes.

4

*Saint François de Sales.*

Aux Supérieurs qui se plaignaient de leurs inférieurs et voulaient déserter le poste, il disait : « Et vous, ne faites-vous point de fautes, ou n'en ferez-vous point? Quand vous en ferez, voulez-vous qu'on vous mette en prison ou qu'on vous chasse? La religion n'est pas composée de personnes parfaites, mais de personnes qui tendent à la perfection. Votre heureux naturel vous affranchit des faiblesses humaines, mais ignorez-vous combien on a de la peine à être vertueux? »

Quand on lui reprochait son excessive douceur et sa prédilection marquée pour les pécheurs : « L'esprit de douceur, répondait-il, est le véritable esprit de Dieu, l'esprit de souffrances, l'esprit du crucifix. Pour reprendre comme il faut, on doit user d'amour et de douceur : on n'attire pas les colombes en leur jetant des pierres, mais du grain ; on ne gâte rien par la douceur, non plus qu'avec le sucre, ou si l'on fait une faute, c'est une heureuse faute. Ah ! qu'il fait bon être condamné, pour avoir été trop doux ! Pourquoi Dieu se nomme-t-il le Dieu des miséricordes? Pourquoi le Verbe incarné se fait-il appeler Agneau? Pourquoi le Saint-Esprit ne se fait-il voir qu'en forme de colombe? Me voulez-vous empêcher d'apprendre la leçon que Dieu m'a donnée? S'il avait eu quelque chose de mieux à m'enseigner, m'aurait-il dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur »? A qui ferez-vous miséricorde, si ce n'est aux pécheurs? Dieu me les adresse pour les guérir et les retirer de l'abîme, voulez-

vous que je m'oppose à ses desseins? Il leur a donné son sang, pourrais-je leur refuser mes larmes? J'aime mieux les convertir que les punir, les envoyer au confessionnal qu'en prison, au purgatoire qu'en enfer. Ces loups se changeront en agneaux et deviendront de plus grands saints que nous. »

« Pour bien gouverner, disait-il, il faut avoir un cœur de père ou de mère, ou tous les deux ensemble : avec cela on a des paroles douces, un visage agréable, des regards tendres, une conversation suave, et l'on est enclin à pardonner. Il faut tout faire pour le prochain, hors se damner. Je suis tout-puissant, je fais ce que je veux, parce que je n'attends des hommes que ce qu'ils peuvent me donner dans leur faiblesse, sinon de suite, dans un mois, dans un an, peu à peu. »

# LIVRE CINQUIÈME

## DE LA CORRECTION

De l'obligation qu'a le Supérieur de corriger ses inférieurs. — La correction doit être fondée sur la justice. — La correction doit être réglée par la discrétion. — La correction doit être animée de la charité. — De la réforme qu'il faut quelquefois introduire dans les communautés.

---

## CHAPITRE PREMIER

### De l'obligation qu'a le Supérieur de corriger ses inférieurs.

1

*Cette obligation est plus stricte et plus étendue pour le Supérieur que pour les particuliers.*

L'obligation des particuliers n'est fondée que sur la charité générale, en vertu de laquelle les membres d'un même corps doivent se prêter un mutuel secours ; celle du Supérieur est fondée sur la charité spéciale, en vertu de laquelle le chef doit non seulement secourir, mais encore surveiller les membres. Il suffit aux particuliers de faire la correction quand ils aperçoivent ou apprennent les fautes de leurs frères ; le Supérieur doit aller jusqu'à la recherche, jusqu'au soupçon même des fautes, pour les prévenir ou les arrêter dès le principe. L'obligation des

premiers a pour objet unique les fautes certaines ; celle du second s'étend même aux fautes douteuses. Que le particulier, dans les cas ordinaires, se contente de faire la correction comme il fait l'aumône, quand il rencontre le nécessiteux sur son chemin ; il faut que le Supérieur ainsi que le débiteur à l'égard de son créancier, mande ses inférieurs ou leur porte la correction à domicile, aussitôt que le moment opportun est arrivé. L'obligation cesse pour les particuliers, dès que l'espoir de rendre la correction profitable leur est enlevé ; elle continue de presser le Supérieur, alors même qu'il a perdu tout espoir de procurer l'amendement du coupable, comme nous le dirons bientôt.

2

*Cette obligation va jusqu'à rendre le Supérieur responsable des fautes que l'impunité ferait commettre.*

Tout Supérieur canoniquement élu est, dans un sens réel, le chef responsable, le conducteur d'office, le propre pasteur de sa communauté : Dieu et l'Eglise l'ont chargé du soin d'instruire et de diriger, d'avertir et de corriger ses frères. A lui d'avoir l'œil toujours ouvert, l'oreille toujours attentive, la main toujours levée. A lui de détourner des précipices, de protéger contre les loups, d'indiquer les pâturages saints et salutaires. S'il ne fait entendre la menace, s'il ne frappe au besoin de sa houlette, ce n'est plus qu'un lâche mercenaire qui livre le troupeau, un prévaricateur sacrilège qui trahit la confiance de l'Eglise.

Saint Bonaventure n'hésite pas à dire que le Supérieur infidèle au devoir de la correction, pèche à la fois contre Dieu, dont il profane le pouvoir ; contre ses frères qu'il laisse croupir dans leurs dérèglements ; contre sa conscience, où, avec ses propres fautes, il entasse encore les

fautes d'autrui (1). Toute la différence qu'il voit entre une communauté relâchée et une communauté réformée, c'est que dans la seconde on punit les fautes, tandis que dans la première elles restent impunies.

Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque le Supérieur, par crainte ou par intérêt, par imprudence ou par faiblesse, néglige la correction? l'une de ces trois choses : les coupables ignorent complètement leurs fautes, ou ils y persévèrent indéfiniment, ou ils s'y enfoncent plus profondément. Dans tous les cas, la discipline s'énerve, le scandale se propage ; et comme, d'après le Droit, chacun répond du mal qu'il peut et doit empêcher, le Supérieur volontairement muet ou aveugle, assume sur sa tête la responsabilité de tous les abus qui s'introduisent non moins que de toutes les fautes qui se commettent, par l'effet de l'impunité dans sa communauté.

Veut-on savoir ce que c'est que l'impunité? Saint Bernard répond que c'est la fille de la négligence, la mère de l'insolence, la nourrice des transgressions (2). Gerson soutient que c'est la ruine de la paix et une source permanente de discorde, puisque, si d'un côté les bons témoignent leur surprise et leur affliction aux méchants, de l'autre les méchants s'indignent des reproches et des avertissements des bons. Lainez, deuxième général de la Compagnie de Jésus, la compare à l'impureté : « De même, dit-il, que l'impureté est de tous les vices celui qui fait le plus de victimes pour l'enfer, ainsi de tous les désordres, l'impunité est celui qui perd le plus de religions, d'inférieurs et de Supérieurs ; de religions puisqu'elle nourrit dans leur sein leurs plus furieux persécuteurs ; d'inférieurs, puisqu'elle ouvre la porte à tous les excès ; de Supérieurs, puisqu'elle les rend responsables de tout le mal qui se fait (3). »

(1) *De sex alis*, cap 2, n. 16 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t VIII p. 135).
(2) *De Consid.*, lib. III, cap. 5, n. 20, M. L. 182771.
(3) *Hist. Soc.*, P. II, l. VIII.

« O mercenaire, s'écrie saint Grégoire pape, vous avez vu venir le loup, et vous avez pris la fuite ! — C'est une calomnie, dites-vous peut-être ; voyez, je suis à mon poste. Et moi je soutiens que vous avez pris la fuite, par cela seul que vous avez gardé le silence ; vous êtes présent de corps, fugitif et absent d'esprit (1). » Le même Docteur écrivait à un évêque de Catane, à l'occasion d'un trouble arrivé dans son diocèse : « Ou vous avez connu le désordre après l'événement, et vous êtes coupable de n'y avoir pas remédié ; ou vous l'avez ignoré, et vous êtes inexcusable d'avoir veillé si négligemment, qu'un malheur immense a pu arriver à votre insu (2). »

Un démon, exorcisé par saint Dominique, lui fit cet aveu : « Le Chapitre, où l'on corrige les religieux de leurs fautes, est le lieu et le moment de mon supplice, car l'humiliation et la pénitence m'enlèvent là tout ce que j'avais gagné ailleurs (3). »

Loin donc du camp de la religion une sentinelle qui confondrait les ennemis avec les amis, ou dont les mains ne brandiraient que des flèches de liège. Il nous faut une sentinelle qui sache crier paix quand il y a paix, et guerre quand il y a guerre ; une sentinelle dont les flèches, quoique trempées dans l'huile de la charité, soient cependant de fer ou d'acier. Israël eut autrefois de ces sentinelles à l'œil stupidement égaré et à la voix homicidement flatteuse, qui prophétisèrent la paix jusqu'au jour où Jérusalem fut renversée et qu'eux-mêmes furent ensevelis sous ses ruines.

(1) *Hom. in Ev.* 14, M. L. 76$^{1128}$.
(2) *Epist.*, l. x, ind. 3, ép. 22, M. L. 77$^{1081}$.
(3) Theod., *de Appol., in Vitas. Dom.*

3

*Cette obligation, loin d'être opposée à la charité, la suppose.*

La correction non seulement ne détruit pas la charité chrétienne et n'altère pas la douceur religieuse dans le Supérieur, mais elle en est une condition essentielle et comme une partie intégrante, puisqu'il ne se décide à en faire usage que dans l'intérêt du coupable et après avoir épuisé toutes les autres industries du zèle. La colombe n'a point de fiel, et pourtant elle combat du bec et de l'aile pour ses petits : elle sévit sans amertume. C'est ainsi que le Supérieur sévit pour le maintien de la discipline ; il combat non comme le corbeau avec méchanceté, mais comme la colombe avec douceur. Dans la charité même, il y a une certaine fermeté et une sorte de rigueur. Comme tenant lieu de tout à ses religieux, le Supérieur nourrit dans son cœur la tendresse et la compassion d'une mère ; mais, en tant que gardien de la règle, il doit montrer l'énergie et quelquefois la sévérité d'un père.

Saint Pierre fit tomber morts à ses pieds Ananie et Saphire. Saint Bernard, saint Ignace, tous les Fondateurs d'Ordres infligèrent des peines souvent très fortes pour des fautes légères. Saint Pierre Damien priva de vin pendant quarante jours un religieux qui avait proféré une parole mondaine. Sainte Thérèse emprisonna une de ses filles pour avoir gardé un peu de fil sans permission. « Le plus grand tort qu'on puisse faire à des religieux, surtout à des esprits altiers, écrivait saint François Xavier au P. Gaspard Barzée, c'est de ne pas les reprendre dans leurs manquements, et, au besoin, de ne pas les renvoyer de l'Ordre qui les avait accueillis. Est-ce compatir à un malade, que de lui épargner le fer et le feu? Est-ce soulager un homme accablé, que de surcharger de nouveaux fardeaux ses épaules débiles? Quiconque brave Dieu, ne

faut-il pas qu'il craigne au moins son Supérieur? L'appréhension des jugements humains ne doit-elle pas arrêter celui que ne peuvent retenir les foudres et les menaces du Ciel? »

« Ne vous imaginez pas, dit saint Augustin, qu'en lan-« çant sur les Pharisiens tant de formidables anathèmes, « Jésus-Christ n'eût d'autre intention que de les exas-« pérer et de consommer leur perte. Loin de là ; il les « frappait à coups redoublés dans ses discours, afin de pou-« voir les épargner dans ses jugements : car il les voyait « dans cette alternative ou d'accepter le remède qu'il leur « offrait, ou de subir le châtiment qu'il leur réservait (1). » Sur ce principe, les saints Pères reconnaissent que la marque la moins équivoque de la bienveillance de Dieu est celle qu'expriment ces paroles d'Amos : « Je vous ai « choisis entre toutes les familles de la terre, c'est pour « cela que je vous visiterai dans vos iniquités (2) »; et qu'au contraire, le plus terrible châtiment de Dieu est celui que renferment ces paroles d'Ezéchiel : « Mon zèle « s'est retiré de vous, je ne m'irriterai plus à l'avenir con-« tre vous (3)» ; et ces autres d'Isaïe : « Faisons miséricorde « à l'impie, et il n'apprendra point la justice (4). » Ce qui faisait dire à saint Bernard : « Je ne veux point de cette « miséricorde, ô mon Dieu ; c'est la pire de toutes les ven-« geances. Qu'ai-je à faire d'une miséricorde qui devient « un obstacle à l'amendement et au repentir? Je veux que « vous vous fâchiez contre moi, ô Père des miséricordes ; « non de cette colère qui écarte de la voie, mais de celle « qui y ramène. C'est votre bénigne colère qui opère cet « heureux retour, c'est votre redoutable dissimulation « qui le rend impossible (5). »

Qu'on n'objecte pas que, le religieux s'étant donné

(1) *In Ps.*, 93, n. 7, M. L. 37$^{1197}$.
(2) *Amos*, III, 2.
(3) *Ezech.* XVI, 42.
(4) *Is.* XXVI, 10.
(5) *Serm.* 42, *in Cant.*, n. 4, M. L. 183$^{989}$.

librement à Dieu, il n'est pas juste de le presser plus qu'il ne veut dans le chemin de la vertu.

Autant vaudrait dire qu'il n'est pas juste de réclamer l'exécution d'un contrat, par la raison qu'une des parties s'est engagée bénévolement envers l'autre. Nos vœux, n'est-ce pas comme une dette de perfection que nous avons contractée? En sollicitant l'admission dans tel institut, n'avons-nous pas pris l'engagement formel d'en suivre les règles? Or le Supérieur n'est là que pour exiger, au nom de Dieu et de l'Eglise, le paiement de notre dette et l'accomplissement de nos promesses : c'est son emploi, le but et le terme de son autorité. S'il doit, d'une part, fournir aux religieux tous les moyens d'atteindre à la perfection, il doit, de l'autre, écarter tous les obstacles qui s'opposeraient à cette perfection. De quoi nous plaindrions-nous? n'étions-nous pas avertis? ou bien, aurions-nous prétendu nous moquer de Dieu par des vœux dérisoires?

4

*Cette obligation est quelquefois indépendante des effets heureux ou fâcheux que la correction produit immédiatement sur le coupable.*

Il suffit qu'elle lui serve plus tard ou à la communauté.

Supposé que la correction dût envenimer momentanément le mal, bien loin de le guérir, que conclure de là? qu'il la faut supprimer à cause des mauvaises dispositions du sujet? non certes. « Quiconque refuse la correction, dit saint Augustin, c'est précisément parce qu'il la refuse qu'on la lui doit accorder. Ah ! vous ne voulez pas qu'on vous montre vos vices, les plaies de votre âme, pour vous forcer de recourir au médecin ! Vous ne voulez pas qu'on vous montre vous-même à vous-même avec votre laideur et vos taches, pour vous contraindre d'appeler à votre secours une main charitable qui vous rende votre beauté

première ! Eh ! qui plus que vous a besoin qu'on étale à ses yeux, comme dans un miroir fidèle, les plaies qui le rongent et les taches qui le déshonorent (1)? » Si le coupable ne profite pas immédiatement de la correction, il en pourra profiter plus tard.

Le Supérieur, d'ailleurs, outre le bien particulier, doit encore procurer le bien général ; sa correction n'est pas moins paternelle que fraternelle, en ce sens que la fin qu'il se propose est autant d'instruire que d'avertir, de maintenir la discipline que de retirer du désordre celui qui s'y est engagé ; si donc le coupable ne veut pas profiter de la correction, la communauté au moins en profitera. Lorsque Euphémius, patriarche de Constantinople, pressait le Pape Gélase de réintégrer Acace, dans l'intérêt de la paix, disait-il, et pour ne point pousser à bout un évêque aigri, le Pape lui répondit : « Quelle paix me pro-
« posez-vous? de remettre un loup au milieu des brebis !
« Jugez s'il y a quelque apparence qu'ils puissent coha-
« biter paisiblement. Et, pour ce que vous ajoutez, qu'il
« y va du salut ou de la perte d'Acace, je vous dis, moi,
« qu'il est plus expédient de conserver les bons, que
« d'exposer et les bons et les méchants au danger de se
« perdre, par la crainte mal entendue d'offenser les mé-
« chants. Quand on se penche pour retirer quelqu'un de
« l'abîme il faut veiller à ne pas s'y jeter avec lui (2). »

Tous étant rappelés à l'ordre par la correction d'un seul, il n'est pas difficile de décider s'il est plus convenable et plus avantageux qu'un seul soit frappé pour le salut de tous, que si tous couraient risque de leur salut par l'impunité d'un seul. Le Supérieur ne peut et ne doit s'abstenir qu'en un cas, c'est celui où la correction, inutile ou nuisible au coupable, serait encore inutile ou nuisible à la communauté.

(1) Lib. *de Corr. et Gratia*, cap. 5, 1. M. L. 44919.
(2) *Epist.* 1a *ad Euphem*, M. L. 5915.

5

*Cette obligation si stricte et si grave est en même temps la plus difficile et la plus délicate.*

De tous les devoirs du Supérieur, celui qui demande le plus de fermeté et de douceur, de justice et d'indulgence, de zèle et de modération, et où il soit plus difficile d'allier ensemble ces qualités rares et précieuses, c'est sans contredit celui de la correction.

Qui dit correction, dit un appareil à la fois doux et âpre qu'on applique sur une partie malade qui a perdu ou qui serait en danger de perdre le sentiment, afin d'exciter par la douleur le patient à reconnaître son état et à se mettre au plus tôt en voie de guérison. La correction suppose donc trois choses : une maladie réelle de l'âme, une certaine âpreté dans le remède, la volonté sincère dans le médecin d'être utile à son malade. Or, c'est précisément à constater la présence de la maladie, à tempérer l'âpreté du remède, à conserver envers le patient les dispositions d'une bienveillance paternelle, que se trouve la difficulté.

Dans la cure des maladies corporelles, tout semble venir en aide au médecin : les symptômes presque toujours extérieurs et palpables du mal, les aiguillons de la douleur qui empêchent le sentiment de s'émousser, l'ardent désir qu'éprouve le malade de recouvrer la santé, et son empressement à chercher et à prendre les remèdes. Dans la cure des maladies spirituelles, au contraire, tout se réunit pour rebuter le médecin et déconcerter son art : les maux les plus compliqués se cachent au fond du cœur, à l'abri de tout regard ; le malade ne sent point son mal, ou il l'aime ; et, loin de demander à grands cris les remèdes, il met tous ses soins à les repousser, ou du moins à en paralyser l'effet : il faut que le médecin

sauve son malade malgré lui. Encore s'il suffisait au Supérieur, pour satisfaire au devoir de sa charge, de relever et de punir les fautes générales qui se commettent ! Mais c'est surtout aux fautes individuelles qu'il doit le bienfait de la correction, et cela pour deux raisons : la première, parce que la plupart des religieux ne sauraient pas ou ne voudraient pas s'appliquer à eux-mêmes la correction : ce qui fait comparer par Plutarque les corrections générales à de riches lampes d'or suspendues aux lambris, mais sans mèche, sans huile et sans feu ; la seconde, parce qu'il est des vices tellement personnels et quelquefois tellement hideux, qu'on ne pourrait les signaler en public sans irriter le coupable et même sans scandaliser toute une communauté. Un médecin qui entre dans un hôpital se contente-t-il d'étaler au milieu de la salle les instruments de la chirurgie ou les remèdes de la pharmacie, et d'inviter les malades à user de l'instrument et à prendre le remède qui leur convient?

Aussi est-ce une double maxime généralement répandue, que rien n'est si rare qu'une correction bien faite et qu'une correction bien reçue ; et que cependant, si la correction était bien faite, elle serait presque toujours bien reçue. Au bout de sa carrière, le religieux compte à peine quelques corrections dont il ait sinon pu, du moins voulu profiter.

Que le Supérieur toutefois ne se décourage pas. Ce que l'on n'obtient pas aussitôt, on l'obtient avec le temps. Si l'on n'obtient pas la suppression totale des fautes, on obtient une diminution ; car, « de même que le regret « d'un péché commis prémunit généralement contre tous « les péchés ; ainsi, dit saint Ambroise, la pénitence « infligée pour une seule transgression devient une leçon « universelle de discipline, et acquiert toute la force « d'une nouvelle promulgation de la loi (1) ».

(1) *De Paenit.* Lib. II, cap. 10, n. 92, M. L. 16519.

Tout en avouant que les maladies invétérées se guérissent difficilement et lentement, reconnaissons, avec saint Basile, qu'il n'y a plaie, réputée jusque-là si incurable, dont on ne vienne à bout lorsqu'on s'applique avec zèle et prudence à la traiter. « Ne voyons-nous pas, « dit ce Père, la culture changer la qualité des arbres, « au point de faire succéder les fruits les plus exquis et « les plus savoureux aux fruits les plus âpres et les plus « sauvages? Que le Supérieur ne se laisse donc arrêter « ni par la difficulté de l'entreprise, ni par la grièveté du « mal, ni par le sentiment de son inhabileté et de sa « faiblesse ; mais que, plaçant sa confiance en la puis- « sance et la miséricorde de Dieu, il mette la main à « l'œuvre avec une patience et un courage sans bornes. »

## CHAPITRE II

### La correction doit être fondée sur la justice.

La justice demande deux choses : la première, que le Supérieur, dans l'acceptation et l'appréciation des faits signalés, se prémunisse contre les influences que les faux rapports et ses propres passions pourraient exercer sur son jugement ; la seconde, qu'il soit vrai dans les termes employés pour l'accusation, et équitable dans la peine infligée par la sentence.

### ARTICLE PREMIER

LE SUPÉRIEUR, DANS L'ACCEPTATION ET L'APPRÉCIATION DES FAITS SIGNALÉS, DOIT SE PRÉMUNIR CONTRE LES INFLUENCES QUE LES FAUX RAPPORTS ET SES PROPRES PASSIONS POURRAIENT EXERCER SUR SON JUGEMENT

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Comment le Supérieur doit se prémunir contre les faux rapports.*

1

*Qu'il craigne de passer pour un homme crédule qui reçoit argent comptant les rapports et se met à la merci des rapporteurs.*

Le Supérieur a sans doute besoin d'être averti, attendu qu'il ne peut, par lui-même, tout observer. C'est à lui principalement que s'adresse cette parole : « Achetez la vérité (1). » Mais qu'il prenne garde à ne point payer des trompeurs, et à ne point acheter le mensonge. Dans chaque communauté, il est un religieux chargé de la

(1) *Prov.* XXIII, 23.

discipline extérieure, qui transmet et fait exécuter les ordres, et à qui il appartient de tenir le Supérieur au courant de tout. Le plus propre à cet emploi est le religieux qui a une plus vive horreur du métier de rapporteur. Il n'avertira le Supérieur que des faits de quelque importance, non de ces bagatelles sur lesquelles il convient de fermer les yeux et de laisser même une certaine latitude ; du moins il ne lui donnera les choses douteuses que comme douteuses, les légères que comme légères, et ce sera au Supérieur de les négliger ou de les approfondir, selon qu'il le jugera convenable. Sous un Supérieur averti par un officier prudent et discret, tout marche dans l'ordre, personne n'ose mal faire. On croit toujours l'avoir présent ; il semble presque qu'il devine les pensées. Les avis lui arrivent à propos ; il en sait faire le discernement, et rien d'important n'échappe à sa connaissance.

Mais, de tous les Supérieurs, le plus mal informé, le plus ingénieux à se tourmenter en pure perte, le plus prompt à ruiner son crédit, serait celui qui s'entourerait d'un cortège d'esprits chagrins ou jaloux, leur livrerait exclusivement son oreille, accepterait sans défiance de leurs mains le bulletin de la journée, déposerait dans sa galerie le portrait de chaque religieux tel qu'ils le lui auraient tracé, et, à force de recourir à leurs avis et de mettre sa simplicité au service de leur ambition ou de leur malice, passerait dans la communauté pour leur esclave et leur jouet ; capable de se conduire par ses propres lumières, aimant mieux s'asservir à celles d'autrui ; exempt lui-même de passions, se faisant l'instrument docile de passions étrangères, et par là serait Supérieur sans l'être.

Il n'est point permis à un Supérieur de n'écouter et de ne croire qu'un certain nombre de gens. Dès qu'on ne parle qu'à un petit nombre, surtout s'ils sont liés par les mêmes intérêts ou les mêmes sentiments, on s'engage

à recevoir toutes leurs passions, tous leurs préjugés, et l'on court sciemment au-devant de l'erreur et de l'injustice. Les bons eux-mêmes ont leurs défauts et leurs préventions, car ils sont hommes ; fussent-ils incorruptibles, ils ne sont pas infaillibles. C'est le propre des Supérieurs livrés à certains esprits d'être crédules et impressionnables à l'excès.

Saint Bernard énumère trois effets de la crédulité : de grandes colères sans motif, la condamnation des innocents, et les préjugés contre les absents. Ce qui lui fait dire au Pape, son ancien disciple : « Gardez-vous du « vice qui dresse des embûches aux princes : ce vice, c'est « la crédulité, espèce de renarde infiniment rusée, aux « artifices de laquelle je n'ai vu, dit-il, personne encore « parmi les grands échapper tout à fait (1). »

Ses causes sont : 1° la bonté du Supérieur, qui le porte à juger de la sincérité des autres par la sienne ; 2° la pente qu'a l'homme à croire le mal ; 3° la paresse, qui trouve plus court de croire et de décider que de discuter et d'examiner ; 4° le plaisir de donner des exemples d'autorité, qui en fait saisir l'occasion avec empressement ; 5° l'absence de cette faculté précieuse, appelée le discernement, qui distingue le vrai du faux et se garde bien de tout admettre.

Saint François d'Assise, au lit de la mort, marquant les qualités nécessaires à son successeur, indique celle-ci : « Il doit d'abord tenir pour suspectes toutes les accusa- « tions, principalement lorsque ceux qui les font parlent « beaucoup. Qu'il ne se rende point facile à les écouter, « moins encore à les croire, jusqu'à ce qu'une exacte « recherche commence à lui démontrer la vérité de « l'accusation. » Saint François de Borgia disait qu'un Supérieur crédule ne s'attirerait jamais la confiance nécessaire pour bien gouverner ; qu'il valait incompara-

(1) *De Consid.*, lib. II, cap. 14, n. 23, M. L. 182757.

blement mieux se tromper plusieurs fois en croyant aisément le bien, que de se tromper une seule fois en soupçonnant trop légèrement le mal ; que, si les jugements téméraires étaient défendus à tout le monde, ils l'étaient plus spécialement à ceux qui doivent conduire leurs frères par l'esprit de douceur et de charité. Saint Ignace de Loyola refusait absolument de condamner les religieux absents et par conséquent incapables de se défendre. Il ne voulait même pas toujours croire sur parole le P. Polanco, son ministre, homme cependant aussi modéré que fidèle, dans le compte qu'il lui rendait de la maison selon sa charge. Pour couper court à tout rapport faux et malin et à tout jugement préconçu et téméraire, il n'acceptait jamais que des rapports écrits, lorsque la chose avait quelque gravité « car, disait-il, on ne voit pas ce que l'on dit, mais on voit bien ce que l'on écrit ». Quant à ces semeurs de discorde, qui rapportent des uns aux autres les propos blessants, une fois qu'ils lui étaient signalés, il ne souffrait pas qu'ils séjournassent une demi-heure dans la maison.

## 2

*Qu'il instruise la communauté de ce qu'elle peut et doit en matière de rapports, et qu'il lui inspire la plus vive horreur pour la calomnie.*

La question de la dénonciation peut être envisagée et traitée sous un double point de vue : dans le droit commun, et dans le droit particulier.

*Dans le droit commun*, Jésus-Christ a pris soin de nous tracer lui-même les règles à suivre, ou plutôt, les ménagements à garder. Il faut d'abord que la correction fraternelle se fasse sans témoins, que tout se passe entre le coupable et celui qui le reprend. « S'il ne vous écoute « point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, « afin que la chose soit appuyée sur la parole de deux ou

« de trois témoins. Que s'il ne les écoute pas, dites-le à « l'Eglise (1). »

Qu'on ne s'imagine donc pas que le précepte de la correction fraternelle oblige ou autorise à rapporter indistinctement et aussitôt au Supérieur tout ce qu'on sait. Si la faute est secrète, connue de vous seul, de nature à être réprimée par vous, et que rien n'indique une habitude ou fasse craindre une rechute, non seulement vous pouvez, mais vous devez vous borner à la correction fraternelle et privée. Ce n'est qu'après avoir reconnu que cette correction est insuffisante, parce que, déjà faite selon les deux premiers modes indiqués par Jésus-Christ, elle est restée sans effet, ou parce qu'il y a habitude ou crainte fondée d'une rechute, ou parce que la faute est connue de plusieurs ou est de nature à réclamer une répression plus puissante, que vous pouvez et que vous devez recourir à la dénonciation. Dans le doute, il faut consulter prudemment. Saint Thomas prouve que cet ordre prescrit par Jésus-Christ pour la correction, regarde aussi bien les religieux que les simples fidèles ; qu'un Supérieur pécherait en commandant à ses inférieurs de lui rapporter sans distinction et immédiatement tout ce qui a pu venir à leur connaissance, et que ses inférieurs ne pécheraient pas moins en lui obéissant(2). Il suppose même, dans le cas où le Supérieur doit être informé, que sa discrétion et sa charité le rendent propre à faire efficacement la correction (3). Règle générale, il convient de prendre le parti qui ménage le plus la réputation et la sensibilité du prochain, tout en procurant son amendement et le maintien de la discipline. C'est précisément ce que Jésus-Christ a eu en vue en ordonnant que la correction secrète et privée précédât la dénonciation à l'Eglise, c'est-à-dire à l'autorité. Sainte Chantal

(1) *Matth.* XVIII, 16-17.
(2) 2a 2ae, q. 33, a. 1.
(3) 2a 2ae, *q* 33, *a.* 1, *ad.* 1.

invoque à l'appui de cette règle le témoignage de saint François de Sales, qui lui-même invoque le précepte divin, ajoutant avec saint François de Sales, qu'il n'est ici question que des fautes importantes, et non des menus défauts qui peuvent être manifestés immédiatement à la Supérieure.

Les canonistes exceptent toutefois la visite canonique du Prélat régulier dans les maisons de son Ordre ; chacun alors peut et doit, sans la correction fraternelle, lui révéler une faute secrète, même nuisible au seul coupable, attendu que, cette visite étant toute paternelle et nullement judiciaire, le coupable a tout à gagner et rien à perdre.

*Dans le droit particulier* à certains Ordres, chacun à son entrée ayant renoncé librement au droit d'être repris d'abord sans témoins, et ensuite en présence de deux ou de trois témoins, celui qui connaît une faute et qui n'est d'ailleurs tenu au secret par aucune autre loi naturelle ou divine, peut immédiatement, sans ménagements préalables, la dénoncer au Supérieur. La règle ne dit pas qu'il doit, mais qu'il peut : il le peut toujours, en se conformant d'ailleurs aux lois de la prudence ; il ne le doit que dans les cas où, suivant les principes établis pour le droit commun, la correction fraternelle et privée serait insuffisante. Autre chose est d'user en conscience d'un droit, autre chose d'être tenu en conscience d'en user. Nul n'est dispensé et ne peut l'être par aucune règle d'agir selon les lois de la prudence ; et quand une chose est licite, il reste encore à examiner si elle est expédiente, comme parle l'Apôtre. Dans le cas, par exemple, où, connaissant le peu de discrétion ou de charité du Supérieur, je craindrais pour le coupable quelque effet malheureux, le droit que me donne la règle ne serait-il pas enchaîné par la prudence? et si je m'avisais d'en user, n'irais-je pas contre l'esprit de la règle et l'intention du législateur?

Quant aux calomniateurs, si toutefois l'on peut supposer

qu'ils s'introduisent dans les communautés, chacun sait ce qu'ils méritent. « Avoir fait une calomnie par malice, « c'est une faute à l'égard de laquelle la sévérité la plus « rigoureuse ne l'est jamais trop. L'avoir faite par irré- « flexion et légèreté, cela même est impardonnable et « demande une forte réprimande (1). » Sans cette rigueur, on ouvre la porte à mille désordres. Saint François d'Assise, apprenant un jour qu'un de ses frères en avait dénoncé un autre, dit au Vicaire du couvent : « Allez vite « vous informer du fait, et si vous trouvez que l'accusé est « innocent, faites à l'accusateur une sévère correction « qui le note aux yeux de tous ses frères. La religion est « en danger, la bonne odeur des vertus qui y fleurissent se « perdra, si l'on ne ferme les bouches empoisonnées. Je « veux que vous donniez tous vos soins pour empêcher « cette maladie pestilentielle de se répandre. Un religieux « qui a ôté la réputation à son frère, doit être dépouillé « de l'habit ; il ne lui est plus permis de lever les yeux au « ciel, qu'il n'ait restitué ce qu'il a enlevé. »

Mais écoutons l'Esprit-Saint : « Il y a six choses pour « lesquelles Dieu a de la haine, et il y en a une septième « qu'il déteste : c'est lorsque quelqu'un sème la discorde « entre les frères (2). » « Retirez le bois, le feu s'éteint ; « séquestrez le rapporteur, les querelles s'apaisent (3). » « Tant que ce pécheur sera là, il soufflera la perturba- « tion et la guerre au cœur des hommes les plus amis et « les mieux disposés à la paix (4). »

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 7e (Paris, Lacroix, 1835, p. 125).
(2) *Prov.* VI, 16-19.
(3) *Prov.* XXVI, 20.
(4) *Eccli.* XXVIII, 11.

## 3

*Qu'il s'applique prudemment à démêler ce qu'il y a de vrai dans les rapports et le degré de confiance que méritent ceux qui les font.*

La faiblesse humaine étant sujette à se tromper, et la charge du Supérieur l'obligeant à prendre des informations, il doit user d'une grande réserve avant de juger, surtout en matière grave, pour ne point condamner sans connaissance de cause et pour ne point découvrir inconsidérément le résultat de ses recherches.

Le premier devoir du Supérieur en entendant une dénonciation, est de la tenir pour suspecte. Mieux vaut ici, sans contredit, pécher par défaut que par excès, laisser passer quelques fautes inaperçues que de multiplier les enquêtes : « Qui croit aisément a le cœur léger, dit l'Esprit-Saint, et il se dégrade lui-même. Ne croyez donc pas à toute parole (1). » « Pesez tout dans une juste balance, comptez et pesez (2). » Il faut entendre et non point croire, c'est-à-dire peser les raisons et ne point ajouter foi à la parole du premier venu : « Le simple croit tout ce qu'on lui dit, « le sage entend ses voies (3). » « Le prince qui prend plaisir à écouter les mensonges, n'a que des méchants pour « ses ministres (4). » On jugera de vous par les personnes auxquelles vous donnez créance : « Le méchant écoute la « langue méchante, et le trompeur écoute les lèvres trompeuses (5). » La droiture de l'âme non moins que la maturité du jugement se connaissent à la difficulté de croire. Il est très ordinaire de mentir, il doit donc être extraordinaire de croire.

Entre les deux extrêmes, de n'écouter rien et de croire

(1) *Eccli.* XIX, 4-16.
(2) *Eccli.* XLII, 4-7.
(3) *Prov.* XIV, 15.
(4) *Prov.* XXIX, 12.
(5) *Prov.* XVII, 4.

tout, il existe un milieu sage et raisonnable, qui est d'écouter et de ne croire que ce qui est prouvé.

Le second devoir du Supérieur est donc d'aller aux informations ; celle qui passe avant toutes les autres et souvent en pourra tenir lieu, c'est la recherche du caractère, des passions, des intentions de celui qui a fait le rapport : car il en est du rapport comme d'une source qui prend les qualités des mines et des terroirs qu'elle traverse. Le Supérieur se tromperait étrangement s'il se figurait que les religieux, par cela qu'ils sont consacrés à Dieu, ou ses officiers, par cela qu'ils sont investis d'une part d'autorité, sont dépouillés de toutes les passions humaines, et ne cèdent jamais à des sentiments d'amour-propre, de colère, etc.

Dans le monde, le délateur est un accusateur caché qui fuit la lumière et redoute la confrontation ; qui veut être cru sur parole ou sur celle de ses complices ; qui conseille les voies de répression les plus rigoureuses et les plus expéditives ; qui recommande le secret le plus inviolable, et a soin lui-même de se servir de termes vagues sous lesquels il puisse au besoin se mettre à couvert ; qui, pour n'être point soupçonné, choisit avec grand soin le temps et le lieu propres à son dessein ; qui désire fermer à l'accusé tout accès auprès du juge, lui ôter tout moyen de se justifier, et s'en prend à son adresse, s'il manque de preuves convaincantes. Il met en avant le zèle de la justice, la sécurité des citoyens. Tantôt il affecte une douceur hypocrite, mêlant quelques louanges, plaignant le sort du coupable, s'apitoyant sur la misère humaine, ne voulant pas pénétrer dans les intentions, ni même dire tout ce qu'il sait ; tantôt il procède avec audace, revenant sans cesse à la charge, dressant de nouvelles batteries, empruntant des voies auxiliaires, cherchant un appui auprès des confidents du juge. Qu'on se hâte, la patrie est en péril ; un coup d'éclat peut seule la sauver.

En religion, si jamais un Supérieur les souffrait, les

délateurs seraient presque toujours, ainsi que le remarque le P. Beaufils dans sa septième Lettre, des esprits bornés que la lettre tue et qui prennent pour une infraction à la règle son plus légitime accomplissement ; des esprits légers, qui prennent des apparences pour des réalités, et des rumeurs sans fondement pour des témoignages incontestables ; des esprits flatteurs, qui veulent se faire bien venir du Supérieur; des esprits rusés qui, pour distraire de leurs propres torts, détournent adroitement l'attention sur un autre ; des esprits passionnés qui, sans s'en rendre compte peut-être, cèdent à un sentiment moins droit d'envie, de rancune, d'amour-propre, etc. ; enfin des esprits hardis et téméraires, qui exagèrent et dénaturent tout ce qu'ils touchent, déguisent les circonstances favorables ou atténuantes, brodent les faits au gré de leur malice ou de leur imagination, font mille suppositions gratuites, et, dans un rapport enflé comme une montagne, font à peine entrer quelques grains de vérité.

C'est le cas, pour le Supérieur, de faire usage de la connaissance des hommes ; de comparer le religieux accusé avec l'accusateur ; de démêler les intérêts cachés qui peuvent faire agir celui-ci ; de découvrir ses liaisons ; d'examiner qui l'envoie, qui l'a instruit, qui profitera du succès de la dénonciation ; de juger de son génie, de sa trempe d'âme, de son degré de lumière. Mettant ensuite à part tout ce qui n'est que discours et éloquence, comptant pour rien les louanges et les insinuations, se défiant même de ces préambules qui marquent plus l'artifice que la sincérité, qu'il ne soit attentif qu'aux preuves, et s'il ne trouve que des conjectures, au plus des vraisemblances qu'il se prévienne contre celui qui a construit cet échafaudage ruineux, non contre celui qu'on a voulu lui rendre suspect ; qu'il conclue que l'un a un solide mérite, puisqu'on lui porte envie, et que l'autre est sans vertu, puisqu'il ne peut la souffrir dans autrui ; qu'il se mette

à la place du religieux à qui l'on rend de mauvais offices, pour connaître quelle justice il lui doit ; qu'il n'admette pas contre lui des soupçons qu'il trouverait iniques, si dans de pareilles circonstances on les formait contre lui-même ; et que, par conséquent, il n'entre point en doute et en défiance pour des choses qui, n'étant pas prouvées, pourraient être aussi bien imputées au premier venu.

Si les rapports viennent d'un religieux jeune, peu régulier, immortifié, il faut, en le remerciant, paraître faire peu de cas de sa déposition, même reconnue vraie, afin de réprimer plutôt que d'encourager sa facilité à charger ses frères. Plus il insiste, plus on doit se défier : le vrai zèle, appuyé sur la vérité, et libre de passions, n'a pas ces impatiences.

Si les rapports viennent d'un religieux grave, fervent, il faut les prendre en considération, sans toutefois leur accorder une créance aveugle ; et si, après l'information, le fait est reconnu faux, il convient de le lui dire.

Quand vous soupçonnerez de l'exagération dans le rapport, répondez que vous considérerez et que vous ferez tout pour le mieux ; puis, quelque temps après, rencontrant comme par hasard le dénonciateur, dites-lui avec bonté que, tout examiné, vous n'avez pas trouvé que la chose fût ce qu'on avait cru d'abord.

Montrez-vous difficile à accueillir un rapport contre un religieux ancien et régulier : son passé doit former une forte présomption en sa faveur.

Quand un inférieur, au compte de conscience ou autrement, se plaint d'un mauvais procédé, écoutez-le avec patience : car, à qui se plaindra-t-il, si ce n'est à son Supérieur? sauf à examiner si la plainte est fondée. En tâchant de dissiper ses préventions, évitez de provoquer de nouvelles accusations.

On doit prendre en considération spéciale le rapport d'un complice sur son complice ; et, pour procéder avec plus de douceur, on pourrait dire au premier que, si le

second venait de lui-même faire son aveu, il serait bien reçu.

Dans aucun cas, ne vous laissez impressionner au point de dire contre l'accusé ce que vous savez ou ce que vous pensez ; vous auriez beau recommander le silence, tout arriverait à son oreille. Sachant l'idée que vous avez de lui, l'accusé perdrait en vous toute confiance ; et le dénonciateur, voyant votre conduite, conclurait que, le cas échéant, vous le traiteriez de la même manière. A moins qu'il ne faille avertir le religieux de s'éloigner de celui qui est pour lui une occasion de péché, ne manifestez contre l'accusé ni indignation ni soupçon injurieux ; essayez même de le justifier s'il est possible : cet acte de charité édifiera le dénonciateur et consolera plus tard le prévenu, qui ne manquera pas d'en être instruit.

Lorsque l'enquête est nécessaire, n'employez jamais l'auteur du rapport, quelque droit et sincère qu'il vous paraisse : et s'il faut donner la commission à plusieurs, qu'ils ignorent tous qu'ils ont des adjoints.

S'il vous revient qu'une faute a été commise au dehors, au lieu d'interroger vous-même les étrangers, servez-vous d'un de leurs amis, qui, sans paraître attacher à la chose une grande importance, les mettra sur la voie de dire ce qu'ils savent. Un Supérieur qui, dans la maison ou dehors, ferait facilement ces questions : « Qu'a dit ce religieux? qu'a-t-il fait? qu'avez-vous remarqué? », ce Supérieur décréditerait sa communauté et se décréditerait lui-même dans l'esprit de ceux à qui il prétendrait donner cette marque de confiance.

Au reste, moins un Supérieur est soupçonneux et défiant, plus on est porté par amour et par zèle à lui dire ce qu'il est nécessaire qu'il sache.

### PARAGRAPHE 2

*Comment le Supérieur doit se prémunir contre ses passions*

1

*Qu'il examine si quelque passion n'influe pas comme à son insu sur son jugement.*

Le pouvoir étant donné au Supérieur, non pour son propre avantage, mais pour celui de ses inférieurs, de quelle injustice criante ne se rendrait-il pas coupable, s'il s'en servait pour servir les intérêts de ses passions, sous prétexte de servir les intérêts de Dieu? Or toutes les passions, s'il ne veillait sur lui-même, s'efforceraient de débaucher son esprit et de se faire un instrument et un appui des forces dont il dispose.

1° *L'orgueil.* Il abaisserait ses frères, pour s'élever sur leurs ruines ; il ferait tomber la couronne de dessus leur tête, pour la poser sur la sienne ; il regarderait la correction comme un chemin abrégé à la gloire ; il se figurerait qu'il ajoute à sa beauté en montrant la difformité de ses inférieurs, qu'il cache ou qu'il guérit ses plaies en étalant et en maniant rudement leurs plaies.

2° *La jalousie.* Une dénonciation sur un concurrent serait une bonne fortune dont la jalousie aurait hâte de profiter pour l'humilier et lui ôter toute chance pour l'avenir. Ombrageuse, elle soupçonnerait ; hardie, elle inventerait ; emportée, elle irait jusqu'à la violence.

3° *La colère.* « Ceux qui ont l'humeur irascible, dit « saint Grégoire, sont quelquefois poussés par leur fougue « naturelle, à faire des extravagances, et mettent ainsi le « désordre à la place du repos dont jouissaient leurs su- « bordonnés. Dans leur transport, ils ne sentent ni ce « qu'ils font, ni les inquiétudes qu'ils procurent aux

« autres. Quelquefois même, et c'est le pire, ils prennent « l'aiguillon de la colère pour le zèle de la justice. »

« On accumule les fautes sans remords, lorsqu'on attri- « bue à la vertu ce qui est l'effet du vice (1). »

4° *La défiance.* Tout le bien serait suspect à un Supérieur défiant qui connaîtrait peu la vertu. De peur d'être trompé par une fausse apparence, il repousserait même la vérité. Il croirait toujours voir ce qui est invisible, et se laisserait aller au désir inquiet de découvrir les plus intimes mystères de la conscience. Dans son propre cœur, il trouverait des vraisemblances qui justifieraient à ses yeux tous les soupçons dont le cœur des autres serait l'objet. Faire le bien pour le bien même lui paraîtrait une chimère ; aux actions les plus innocentes il supposerait des motifs pervers ; il regarderait en pitié les jugements favorables que ses frères s'aviseraient de former, et il s'imaginerait l'emporter sur leur simplicité en proportion de la pénétration qu'il s'attribuerait.

5° *La prévention.* C'est une espèce de folie qui empêche de raisonner. « Le fou n'écoute pas les paroles du prudent », dit le Proverbe (2), et ne veut entendre autre chose que ce qu'il a dans le cœur. Le Supérieur prévenu ne vous écouterait pas, il serait sourd, la place serait remplie, et la vérité n'en trouverait plus. Ce qu'il approuve chez moi, il le blâmerait chez vous ; ce qu'il portait hier jusqu'aux nues, il le dégraderait et le flétrirait aujourd'hui. Parce que vous êtes répréhensible sur un point, il vous croirait répréhensible sur tous ; et, parce que vous avez failli quelquefois, il se persuaderait que vous êtes à jamais incorrigible.

Si les préventions sont injustes et dangereuses dans leurs effets, elles sont presque toujours fausses et trompeuses dans leurs principes. Préventions causées par les défauts naturels ; hélas ! l'inférieur n'en est pas coupable,

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 16, M. L. 7777.
(2) *Prov.* XVIII, 2.

il n'a droit qu'à plus de charité, il est bien assez humilié. Préventions causées par la vue d'une faute : quelque considérable que soit la faute, le sujet ne laisse pas d'être enfant de Dieu et membre de Jésus-Christ : en présence de ce double titre, quelle prévention ne doit disparaître?

Que le Supérieur ne prenne donc et ne garde aucune prévention, qu'il n'agisse jamais en conséquence de celles qu'il a de la peine à détruire, qu'il se prémunisse contre quiconque voudrait lui en donner. L'esprit du Supérieur doit être une glace claire et unie où tout ce qui vient, de quelque côté qu'il vienne, soit représenté comme il est, selon la vérité et la justice.

Il y a deux moyens d'échapper à l'influence des passions : l'un est de considérer que nos jugements seront revus par Celui qui a dit : « Je jugerai les justices (1) » ; l'autre, de suivre cette règle donnée par l'*Ecclésiastique* : « Jugez de votre prochain par vous-même (2). » Sortant ainsi de son égoïsme et entrant dans l'esprit du Juge suprême, on juge purement, simplement, et comme on voudrait être soi-même jugé.

2

*Qu'il dépose avec soin tout ressentiment pour offense personnelle.*

Quelle honte et quelle prévarication, si, oubliant que par son élection il est devenu un nouvel homme, le Supérieur ressuscitait ses rancunes de particulier, et s'appliquait à faire peser son pouvoir sur ceux dont il eut jadis à se plaindre ! Il lui est permis sans doute de punir les offenses dont il est l'objet : mais ici le pas est glissant : en croyant n'écouter que la raison, il est aisé de se laisser entraîner à la passion.

« Souvent, dit saint Grégoire, il arrive que les bruits et « les tumultes qu'excitent des esprits séditieux et turbu-

(1) *Ps.* LXXIV, 3.
(2) *Eccli.* XXXI, 18.

« lents s'attaquent à ceux mêmes qui sont préposés sur « eux, et que ces insolents s'emportent par leurs entre- « prises déréglées au delà des bornes de l'ordre. Alors, si « ceux qui leur commandent ne sont conduits dans leurs « mouvements comme par les rênes du Saint-Esprit, ils se « livrent facilement à l'indignation et à la vengeance, « s'imaginant que tout ce qu'ils peuvent faire de mal à « leurs sujets est licite. Et, en effet, l'impatience est la « compagne ordinaire du pouvoir, et, quoiqu'il soit peu « propre à se soumettre, elle a néanmoins la force de le « subjuguer au point de lui faire exécuter ce qu'elle res- « sent et ce qu'elle désire. Mais les saints s'assujettissent « d'autant plus humblement dans leur cœur au joug de « la patience, qu'ils exercent au dehors une autorité plus « absolue, n'usant jamais mieux à l'extérieur de la puis- « sance, que lorsqu'ils obéissent plus parfaitement à Dieu « au dedans. Plus ils sont à même de se venger, plus ils « sont endurants ; et, de peur d'outrepasser leurs droits, « ils s'abstiennent d'en user. Leur douceur croît en pro- « portion de l'insolence des rebelles, et leur charité en « proportion de leur malice (1). » Saint Isidore de Péluse écrivait à un évêque : « Ce n'est pas sans raison que le « Sage nous dit : « Gardez-vous d'être trop juste (2). » « Je désirerais que, pour toutes les injures qui vous sont « personnelles, la bonté l'emportât sur la justice, et que « vous pardonnassiez de préférence les offenses réputées « moins pardonnables (3). »

Le cardinal Ximénès, à son lit de mort, disait qu'il emportait ce témoignage de sa conscience, que, dans la distribution des peines et des récompenses, durant les longues années qu'il avait été ministre, il n'avait point excédé par faveur ou par aversion les lois exactes de la justice, et qu'il n'avait jamais eu d'ennemis que ceux qui l'étaient de l'Etat et du bien public.

(1) *Morales.*
(2) *Eccl.* VII, 17.
3) Lib. III, *Ep.* 131, *ad Lampretium.* M. G. 78832.

Lorsque Moïse, après tant de services, se vit accablé d'outrages et même menacé par le peuple, au lieu de s'irriter et de se venger, il alla se cacher dans le tabernacle, afin de prier pour ces ingrats et d'offrir à Dieu sa vie pour garantir la leur.

Avant donc de prendre un parti et de former un jugement, il faut s'arrêter, sonder son cœur, voir si l'on est affranchi de tout mouvement capable de faire pencher injustement la balance ; et si l'on s'aperçoit que l'humeur bouillonne, que l'âme n'est pas dans une assiette parfaitement calme, la justice et la charité veulent qu'on suspende et qu'on attende : c'est le moyen de s'épargner bien des chagrins et de se mettre en haute réputation. Sans cette précaution, on se précipitera en aveugle, au risque de revenir bientôt sur ses pas ; on convertira les simples soupçons en preuves ; on sera d'autant plus impitoyablement sourd aux explications et aux excuses, qu'on sera plus jaloux de son honneur et de ses droits ; et, sous le masque d'une tristesse feinte et d'un zèle pur et sincère, on cachera toute la malignité et toute la joie d'une passion qui se satisfait. Tibère, se défiant de lui-même, avait ordonné de suspendre l'exécution des sentences capitales qu'il avait portées jusqu'au dixième jour ; l'empereur Théodose, jusqu'au trentième.

Le Supérieur doit même redoubler de charité et d'indulgence envers ceux qui l'ont blessé, les obliger en toute rencontre, dire du bien d'eux, empêcher qu'on ne les humilie, dissimuler la peine qu'il ressent : d'abord, pour ne point s'exposer à quelque injustice et à quelque acte de vengeance, sous prétexte de défendre l'autorité et de réprimer l'insolence ; ensuite, pour édifier la communauté en triomphant du mal par le bien, comme l'ordonne l'Apôtre, et, enfin pour gagner les coupables. « Je tue mon ennemi, disait l'empereur Sigismond, lorsque je lui pardonne, et je m'en fais un ami quand je le porte aux honneurs. » Pour peu qu'il se montre ardent, on croira que les

religieux punis étaient dans leurs droits ; que le Supérieur par ces corrections exagérées, veut faire oublier ses torts : car c'est une maxime constante, que l'innocence, sûre de la bonté de sa cause, demeure calme et mesurée.

Pour terminer et résumer cet article, rappelons trois avis que donnait à un jeune prince son instituteur :

1° Appliquez-vous à ne regarder personne comme ennemi, mais agissez avec tous comme avec des amis. C'est justice, s'ils le sont, en effet, et prudence, s'ils ne le sont pas : ils pourront ainsi être gagnés.

2° Soyez plus porté à juger en faveur qu'au désavantage du prévenu, du moins suspendez votre jugement jusqu'à preuve. Il ne faudrait presque juger de vos amis que comme s'ils vous étaient indifférents, et de vos ennemis ou de ceux qui vous paraissent tels que comme s'ils étaient vos amis.

3° Supposez-vous à la place de vos sujets, et agissez à leur égard comme vous voudriez qu'on le fît au vôtre. Par exemple, prenez la défense des absents, et en général de quiconque est sous le coup d'une accusation : cela opérera des merveilles sur les esprits indisposés contre vous.

## ARTICLE II

### LE SUPÉRIEUR DOIT ÊTRE VRAI DANS LES TERMES EMPLOYÉS POUR L'ACCUSATION, ET ÉQUITABLE DANS LA PEINE INFLIGÉE PAR LA SENTENCE

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Vérité des termes employés par le Supérieur pour l'accusation.*

1

*La vérité exige que, si le fait est douteux, le Supérieur le donne à l'inférieur comme douteux, et que, s'il est certain, il ne parle point de l'intention.*

La confusion causée par la correction étant ce qu'il y a de plus sensible, il n'est rien que l'inférieur ne fasse

pour s'en mettre à couvert ; toutes les démarches, toutes les paroles du Supérieur sont pesées, discutées, interprétées. S'il vous arrive une seule fois d'imputer à faux quelque faute, le religieux, fort de son innocence, s'étudiera à faire passer tout ce que vous lui avez jamais reproché pour des suppositions gratuites, et il trouvera créance dans plus d'un esprit.

Si, dans toute la procédure, vous devez montrer une modération, une impartialité, on pourrait presque dire une impassibilité telle que l'inférieur n'aperçoive pas le moindre nuage sur son compte, combien plus, quand le fait est douteux, devez-vous éviter de ne rien dire et de ne rien faire qui lui donne à croire que vous avez ajouté foi aux rapports ou que vous en avez tiré quelque conséquence défavorable ! Parlez-lui sous la forme dubitative, en vous défiant de vous-même, comme faisant part d'un soupçon : « Je ne vous accuse point..., j'ai de la peine à le croire..., je me persuade qu'il n'en est rien..., vous restez dans mon affection et mon estime ce que vous y avez toujours été ; mais ma charge m'oblige à écouter ce qu'on me dit, et la charité et l'amitié veulent que je m'ouvre avec vous. »

Dans certains cas, pour le bien du sujet ou de la communauté, le Supérieur peut licitement agir d'après un doute, un soupçon, en s'abstenant néanmoins d'un jugement formel et arrêté. Il y a, en effet, des soupçons, fruits de la malignité : ce sont ceux des calomniateurs ; et il y a des soupçons, fruits de la charité : ce sont ceux des Supérieurs. Il est permis au père de soupçonner son fils d'une faute, non de le calomnier. Vous soupçonnez votre fils d'être méchant, mais vous souhaitez de vous tromper. Quiconque soupçonne sans malignité, souhaite de se tromper ; et dès qu'il reconnaît son erreur, il éprouve une joie aussi sincère que légitime.

Cependant, plus un religieux se distingue par sa régularité, moins on doit se montrer facile à admettre sur

lui des soupçons. Si la chose était importante, ou que le rapport revînt plusieurs fois, on pourrait lui dire en passant, sans l'accuser, ni même l'interroger directement : « Vous ne l'ignorez pas, on raconte souvent bien des choses ; les plus vertueux ne sont pas toujours épargnés : ne dit-on pas cela de vous? »

En général, il est mieux de s'assurer du fait avant de parler, de peur que l'inférieur n'accuse à son tour le Supérieur d'agir inconsidérément, par manie, crédulité, esprit chagrin.

Alors même que le fait est certain, il faut bien se garder de parler de l'intention, si ce n'est peut-être sous la forme du doute et de l'interrogation : « Voyez si tel discours, si telle démarche n'aurait pas ce motif, cette signification présumable ; je l'ignore, mais réfléchissez devant Dieu : c'est à vous de voir... » « Le pasteur, dit « saint Bernard, ne doit pas être négligent dans l'inspec- « tion de la conduite extérieure, mais aussi ne doit-il « pas se montrer soupçonneux en recherchant et punis- « sant les intentions du cœur (1). » Car, encore que l'action puisse aider à former un doute ou un soupçon sur l'intention, on ne peut néanmoins former un jugement complet et définitif, attendu que rien n'est plus invisible ni plus variable que l'intention ; l'inférieur pourrait tout nier et demander pourquoi, entre tant de motifs différents, les uns bons, les autres mauvais, on lui impute l'un plutôt que l'autre, le plus coupable au lieu du plus innocent.

2

*La vérité exige qu'on ne déduise contre le prévenu que ce qui est strictement renfermé dans les données, sans exagération et sans sophismes.*

C'est une exagération de dire : « On vous a vu ou entendu souvent... » quand l'individu n'a été vu ou

(1) *Ad præl. in Concil. convoc. Sermo.* M. L. 184[1036].

entendu qu'une ou deux fois, ou rarement ; ou bien : « On trouve que vous êtes très sujet à tel manquement, à telle infraction à la règle... » lorsqu'il n'y a eu lieu qu'à quelques remarques. « C'est faire en homme sage, dit « Gracian, de ne parler jamais en superlatifs ; car « cette manière de parler blesse toujours ou la vérité « ou la prudence. Les exagérations découvrent la peti- « tesse de l'entendement et le mauvais goût du dis- « coureur. »

C'est une exagération de dire : « Nous sommes maintenant convaincus... » quand on ne sait la chose que par un de ces ouï-dire au moyen desquels les plus grossiers mensonges s'accréditent chaque jour comme les plus constantes vérités.

C'est une exagération de dire : « Il y a là un vice de caractère, une habitude, un système, un parti pris... » quand il y a eu à peine quelques rechutes.

Rien ne soulève plus énergiquement ni plus légitimement l'indignation de l'inférieur accusé, que ces exagérations dont, le plus souvent, le Supérieur ne se rend pas même compte.

C'est un sophisme d'attribuer à toutes les actions semblables une même intention : « Vous avez eu telle intention en vous rendant là, en faisant cette démarche ; donc, chaque fois que vous vous rendez au même lieu ou que vous faites la même démarche, vous avez cette même intention. »

C'est un sophisme d'attribuer aux amis de l'accusé ou à toute la communauté le fait d'un seul : « Vous avez formé ce dessein ; donc la communauté entière, vos amis du moins, l'ont formé avec vous et comme vous. »

C'est un sophisme de conclure d'un temps à un autre temps, du passé au présent : « Vous étiez sujet à ce défaut autrefois, donc vous y êtes sujet aujourd'hui » ; du présent au passé : « Vous avez été pris en faute aujourd'hui, donc chaque jour on aurait pu vous y

prendre » ; du présent à l'avenir : « Ce que vous êtes aujourd'hui, vous le serez toujours. »

C'est un sophisme de conclure du mauvais succès à l'imprudence ou à la négligence : « Vous avez échoué, donc c'est votre faute ; il ne tenait qu'à vous de maîtriser les événements les plus inflexibles, de subjuguer les volontés les plus rebelles. »

C'est un sophisme de prendre pour principe ou pour règle ses préjugés ou les systèmes qu'on s'est construit à soi-même : « Tel caractère est sujet à tel vice..., telle éducation première engendre tel défaut..., la noblesse ou la bassesse de l'extraction développe telles qualités bonnes ou mauvaises... ; donc je puis conclure certainement et invariablement que... »

Ne parlons pas de cette espèce de question à laquelle on soumettrait un sujet, le tournant et retournant en mille façons, pour l'embarrasser et surprendre une réponse qui ressemblerait à un aveu ou mettrait sur la voie de savoir la vérité.

Quand le prévenu s'obstine à tout nier et que la certitude ne peut être acquise d'ailleurs, il faut l'abandonner à sa conscience et ne pas se commettre davantage avec lui. Un Supérieur a fait beaucoup dès qu'il a pris en main la cause de la discipline, et qu'en se désistant et en cédant devant la dénégation de son inférieur, il a donné une preuve de sa modération et un exemple de prudence.

### PARAGRAPHE 2

*Equité de la peine infligée par la sentence du Supérieur.*

1

*L'équité demande qu'avant de condamner l'accusé, le Supérieur écoute tout ce qu'il voudra dire pour sa défense.*

D'un jugement rendu sans connaissance de cause, et partant sans équité, qu'attendre, sinon les murmures,

le mépris, l'insubordination? Autorité et justice, deux attributs inséparables dans toute société et plus spécialement dans les communautés religieuses ; si l'autorité est l'apanage qui rapproche le plus de la Divinité les Supérieurs et les rois, la justice est l'ornement à la fois le plus beau et le plus nécessaire de l'autorité.

Or, une des premières règles de la justice, c'est qu'il ne faut condamner qui que ce soit avant de l'avoir entendu et d'avoir acquis des preuves non suspectes de sa culpabilité. Ici, le droit naturel, le droit civil, le droit ecclésiastique, sont unanimes. « Celui, dit Cicéron, qui périt sans avoir été entendu doit être réputé innocent. » Il fait remarquer que ni l'esclave n'est condamné par son maître, ni le fils par son père, avant d'avoir été entendu. « Ne corrigez point avant d'avoir interrogé », dit l'Esprit-Saint (1). Avant de faire tomber le feu du ciel sur les infâmes villes de Sodome et de Gomorrhe, nous voyons Dieu lui-même déclarer qu'il va descendre pour constater l'iniquité monstrueuse dont le cri est monté jusqu'à lui (2). N'a-t-il pas fait subir à Adam et à Eve leur interrogatoire, et écouté leur justification ou plutôt leurs excuses?

Nous le disons si souvent : « Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son. » Le fait imputé eût-il dans la bouche du dénonciateur toutes les couleurs de la vérité, le juge ne doit prendre contre l'accusé aucune prévention, avant d'avoir achevé la procédure. « Le « mensonge est toujours le premier en tout, dit Gracian ; « il entraîne les sots par un *on dit* vulgaire, qui va de « bouche en bouche. La vérité arrive toujours la dernière, « et fort tard ; parce qu'elle a pour guide un boiteux, « qui est le temps. Les sages lui gardent toujours l'autre « moitié de cette faculté que la nature a, tout exprès, « donnée double (3). » Que de choses apparaissent à

(1) *Eccli.* XI, 7.
(2) *Gen.* XVIII, 21.
(3) *Homme de cour,* max. 146.

l'œil et à l'oreille méchamment dites ou méchamment faites, lesquelles ne sont rien moins au fond ! Aristote assurait que le faux est souvent plus vraisemblable et paraît plus croyable que le vrai (1). Aussi, quand on portait devant Alexandre, son disciple, une accusation sur le compte d'un tiers, il se bouchait aussitôt une oreille qu'il réservait, disait-il, pour l'accusé. Sans cette précaution, on s'expose à punir injustement, et le sujet, exaspéré, peut nier les fautes qu'on lui impute, taxer le Supérieur de crédulité ou de mauvais vouloir, et gagner à sa cause les esprits droits de la communauté.

Eussiez-vous d'ailleurs les preuves les plus convaincantes de la culpabilité, donnez au religieux tout le temps de s'ouvrir et plein pouvoir de se disculper. Ne l'interrompez point quand il se justifie, écoutez-le patiemment ; ne montrez pas que vous vous défiez de ses excuses ni que vous êtes loin de les goûter, à moins qu'il n'y ait évidence complète de la faute. Appréciez ce qu'il y a de plausible dans ses réponses ; admettez volontiers des circonstances atténuantes ; ayez même l'attention délicate de lui en suggérer auxquelles il ne pense pas, afin de lui ôter tout soupçon que vous agissez sous l'influence de quelque préjugé, et de lui persuader que vous préféreriez mille fois le trouver innocent plutôt que coupable. Quel père, en effet, apprenant les écarts qu'on impute à son fils, ne prend d'abord sa défense, et n'est incomparablement plus satisfait de pouvoir le justifier que d'être contraint de le punir?

Ne prenez jamais certaines mesures de rigueur dans le doute, sur des rapports incertains, lorsqu'il y a de fortes raisons en faveur du prévenu. Un Supérieur faible et inappliqué, pour s'épargner une perquisition ennuyeuse, ou dans la crainte de contrister le dénonciateur, se dirait à lui-même : « Il n'est pas possible d'éclaircir cette

(1) *Topic.* VIII, 11.

affaire ; le plus sûr est d'écarter des emplois ce religieux, distingué d'ailleurs par son mérite. » Eh ! il ne voit pas que cette mesure de précaution est le plus dangereux de tous les pièges. Par là on n'approfondit rien, et l'on donne aux dénonciateurs, peut-être aux calomniateurs, tout ce qu'ils prétendent ; on juge le fond sans examiner, on entre dans la voie de la suspicion et de l'arbitraire.

2

*L'équité demande que le Supérieur proportionne la peine à la faute.*

Autre chose est faillir par oubli, ignorance, surprise, fragilité, inadvertance, rarement, à la suite d'un violent combat ; autre chose faillir par malice, esprit de contradiction, méchanceté, de propos délibéré et souvent. Dans le premier cas, il suffit d'un avis pour prévenir les récidives ; dans le second, il faut une répression plus énergique.

Écoutons saint Grégoire : « On doit quelquefois « corriger avec bonté. Ainsi, quand le pécheur tombe « dans le mal par ignorance ou par fragilité plutôt que « par malice, il convient de mettre beaucoup d'indul- « gence dans la correction. Tandis que nous habitons « cette chair mortelle et corrompue, nous sommes tous « assujettis à ses infirmités ; que chacun, par conséquent, « apprenne de lui-même à compatir aux faiblesses des « autres, et prenne garde de paraître oublier ce qu'il est, « en mettant trop d'aigreur dans les reproches qu'il fait. « Il est aussi des circonstances où il faut corriger avec « sévérité, afin que l'âpreté du remède, réveillant le « malade, lui fasse sentir la grièveté de son mal, le dan- « ger qu'il court, et la nécessité de renoncer à ce qui « l'entretient (1). »

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 9, M. L. 77[44].

Dans les fautes de malice, la mauvaise volonté peut se trouver à des degrés bien différents ; il faut en tenir compte, tant pour suivre les règles de la justice que pour montrer la droiture de ses intentions. La foudre ne touche pas également les objets qu'elle rencontre : ce qui est mou et léger, elle l'effleure à peine ; ce qui lui oppose de la résistance, elle le fracasse et le pulvérise.

Nous lisons dans la vie des saints qu'ils punissaient quelquefois très sévèrement des fautes légères : c'était pour empêcher que ces fautes de légères ne devinssent grandes, et que la foule entraînée par l'exemple ne vînt à les commettre sans scrupule. Ce cas excepté, on passerait pour outré si l'on appliquait uniformément à toutes les fautes la même règle, et les inférieurs s'habitueraient, contrairement à ce que prétend le Supérieur, à regarder les plus grands manquements comme des peccadilles.

Il n'est point permis d'accuser et de punir sciemment à faux, en imputant à des religieux des fautes qu'ils n'ont point commises, même à dessein de les éprouver du côté du Supérieur, ce serait mensonge ; pour la communauté, il y aurait scandale ; et qui peut prévoir l'effet que cette injustice produirait sur l'inférieur?

Dans certaines communautés, il est vrai, pour exercer le religieux et lui faire produire des actes de vertu héroïques, on le punit quelquefois pour des défauts qui ne le rendent pas coupable, ou on lui reproche publiquement en termes vagues son peu d'humilité, de ferveur, de mortification ; mais ces épreuves, pour être profitables, doivent être rares, ou du moins souvent interrompues : car toujours contrarier, ne jamais laisser en paix, serait une vraie persécution et pourrait déterminer une explosion fatale. A parler en général, il est mieux de ne pas soumettre à ces sortes d'épreuves des sujets qui ne le demandent pas ou en qui l'on ne reconnaît pas une très haute vertu. Comme on ne doit pas épargner la honte à qui la mérite, il n'est pas juste d'humilier celui

dont la régularité n'est digne que d'éloges. Qu'on ne dise pas que le religieux aspirant à se mortifier, c'est charité de la part du Supérieur de prendre à tâche de contenter son désir ; les vertus ne sont pas incompatibles entre elles, et si, dans le conflit de la mortification et de la charité, l'une doit céder à l'autre, c'est la moins parfaite. D'ailleurs, est-ce un vrai zèle que de donner lieu à de justes mécontentements, et de soumettre des vertus faibles encore à des épreuves peut-être intolérables?

Souvent, dit Lancicius, ce sera une pénitence assez grave pour l'inférieur d'avoir été vu de son Supérieur, par exemple, lorsqu'il violait la règle du silence ou entrait dans la chambre d'un autre (1).

3

*L'équité demande que le Supérieur ménage la réputation du coupable.*

1° Qu'il ne reprenne donc publiquement que les fautes publiques, dans le cas où cette réparation est jugée nécessaire pour lever le scandale et confirmer la règle. Quelque réelle et considérable que soit la faute d'un sujet, si elle n'est ni publique ni en voie de devenir publique, sa réputation reste et doit rester intacte. Il faut le reprendre en secret et, après l'avoir repris, procéder extérieurement à son égard avec la même bonté et les mêmes témoignages d'estime. C'est justice, fuite du scandale, délicatesse qui le gagnera. Agir autrement, ce serait, d'une part, intimider toute une communauté, de l'autre, briser sans motif ce sceau d'innocence que le Rédempteur a mis sur nos fronts, ainsi que s'exprime admirablement saint Augustin (2) ; ce sceau d'honneur sans lequel l'homme ne saurait vivre ; ce sceau de sainteté qui

(1) *De conditionibus boni Superioris*, ch. 5.
(2) *Ep.* 185, *ad Bonifac.*

semble être une partie intégrante de l'âme chrétienne, religieuse surtout ; ce sceau que Jésus-Christ a respecté dans Judas au moment même où il consommait son déicide ; ce sceau enfin que Dieu se hâte de rétablir à ses propres yeux dès que le pécheur se repent, et qu'il daigne laisser à ses élus comme un titre de noblesse et un principe de gloire, quels que soient les crimes par lesquels ils avaient autrefois mérité de le perdre.

Ah ! gardez-vous de déchirer ce sceau, entamez-le à peine par nécessité. Ne dévoilez jamais si complètement à une âme toute sa noirceur, qu'elle ne puisse plus se souffrir elle-même ; ne lui laissez jamais entrevoir que vous savez tout ce qu'elle recèle dans ses profondeurs ; surtout ne permettez jamais à la communauté de plonger ses regards dans ce sanctuaire que Dieu s'est réservé le droit de scruter seul.

On doit regarder comme secrète, dans une maison nombreuse, une faute connue seulement de deux ou trois religieux.

Il est pourtant un cas, très rare sans doute, où le Supérieur pourrait, devrait même reprendre publiquement une faute secrète, c'est celui où les suites de la faute feraient courir un vrai danger à la discipline et où le coupable, déjà averti, n'aurait tenu aucun compte de la correction privée.

2° Que le Supérieur ne permette à personne de se joindre à lui pour blâmer ou affliger celui qui est repris : ce serait avilir l'autorité, soulever le religieux ainsi humilié et ses amis contre ces coadjuteurs officiels ou officieux. On pourrait même appréhender que le coupable, ainsi flétri en présence et par tant de témoins, lacéré dans sa vie entière, dont chacun relève à l'envi quelque circonstance, voyant sa réputation entièrement perdue, ne s'abandonnât en désespéré à tous les désordres.

3° Qu'il ne reprenne jamais devant des étrangers et, pour la même raison, qu'il évite avec le plus grand

soin de laisser parvenir une faute à leur connaissance.

On doit s'examiner sérieusement sur ce point. Une indiscrétion au parloir ou ailleurs est sitôt commise ! Et en faut-il davantage pour ruiner un sujet, humilier toute une communauté et jeter le discrédit sur la vertu?

4° Que le Supérieur ne dise ni ne fasse rien qui dénote du mépris pour le coupable ou qui attire sur lui le mépris de la communauté. L'humiliation et le mépris sont deux choses bien différentes. L'humiliation peut être infligée par un motif de charité, le mépris ne peut en aucun cas être témoigné sans outrage ; et si le Supérieur, en vertu de sa charge, a le pouvoir d'abattre l'orgueil et de confondre l'audace du coupable, il n'a jamais celui de l'insulter ni de le faire insulter par personne. « De quelque « côté que vienne l'insulte, dit saint Jean Chrysostome, « elle est mal reçue : si d'un inférieur, nous la traitons « de folie ; si d'un égal nous l'appelons malhonnêteté ; « si d'un Supérieur, nous ne l'approuvons pas davan- « tage (1). »

Reprocher à un sujet la bassesse de son extraction, c'est lui dire équivalemment qu'il ne saurait avoir ni talent ni vertu, dépourvu qu'il est d'une particule devant son nom. Lui reprocher un défaut corporel, ou son état d'infirmité, ou son peu de capacité, c'est lui déclarer qu'on le regarde comme un importun fardeau. Lui reprocher la modicité de sa dot, c'est faire conclure qu'on ne dédommage la communauté ni par ses services, ni par l'édification, ni même par la bonne volonté. Ah ! le cœur n'est jamais insensible quand on le blesse dans l'endroit le plus vif et le plus délicat, l'honneur. Le mépris est payé par le mépris, on en vient jusqu'à se dégoûter d'une communauté d'où la politesse est bannie non moins que la charité.

(1) *In Actus Apost. Hom.* 39, n. 3, M. G. 60$^{279}$.

4

*L'équité demande que le Supérieur ne punisse que le coupable, et une seule fois pour la même faute, sans rétroaction, et sans acception de personnes.*

1° L'équité demande que le Supérieur s'arrête au seul coupable et n'enveloppe point dans la même punition des religieux complètement innocents, sous prétexte qu'ils ont quelques rapports avec lui.

Il ne faudrait donc point punir celui dans la chambre duquel un autre est entré sans qu'il l'ait appelé. Moins encore faudrait-il priver de la récréation toute la communauté pour la faute d'un seul : ce serait allumer un incendie et, pour un ou deux esprits indisciplinés, jeter dans l'abattement des religieux pleins de régularité.

2° L'équité veut que le Supérieur ne reprenne et ne punisse jamais une même faute qu'une seule fois.

La correction faite, ne parlez plus de la faute ; paraissez même l'avoir oubliée entièrement. Revenir plusieurs fois sur le même objet, quand le coupable est amendé, annonce un esprit étroit et chagrin, et ne peut qu'envenimer un cœur déjà aigri ; Dieu lui-même ne punit pas deux fois la même faute.

3° L'équité exige que le Supérieur ne punisse pas, avec la faute d'aujourd'hui, des fautes demeurées impunies dans le passé.

En correction, comme en droit, il faut admettre une sorte de prescription. Un Supérieur qui réclamerait les arrérages se rendrait souverainement odieux, et trouverait ainsi le moyen de punir même après le plus complet amendement.

On peut cependant rappeler une faute passée restée impunie, pour convaincre le sujet de sa culpabilité, pour l'aider à constater une habitude et l'avertir qu'on a l'œil sur lui.

4° L'équité ne permet pas à un Supérieur d'avoir deux poids et deux mesures : un poids et une mesure pour des sujets peu considérables qu'on croit pouvoir punir sans risques ; un poids et une mesure pour des sujets importants, capables de parler haut et de susciter des embarras.

Les maux produits par cette acception de personnes seraient incalculables ; les religieux sur lesquels on ferait peser le joug de la règle s'abandonneraient ouvertement aux murmures, et ceux qu'on épargnerait deviendraient ingouvernables.

On ne doit cependant pas confondre avec l'acception de personnes les ménagements dus à l'âge, au rang, à la vertu, au caractère, etc., ainsi qu'il sera dit au chapitre de la *Discrétion*.

5

*L'équité demande que le Supérieur ne fasse pas parvenir sans une vraie utilité une faute à la connaissance des Supérieurs majeurs ni de ses successeurs.*

Pourquoi vous hâter de divulguer cette faute au Supérieur majeur? Si vous avez corrigé en particulier le coupable et qu'il se soit amendé, qu'est-il besoin de traîner encore en hauts lieux les lambeaux d'une réputation déjà trop entamée? « Cette dénonciation serait pire que « la pénitence infligée, dit Lancicius, et la conscience du « Supérieur lui crie en ce cas : Ne fais pas à autrui ce que « tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même (1). » Si vous ne l'avez pas encore corrigé, que prétendez-vous par ce rapport impatient? N'y a-t-il pas quelque lieu de craindre que ce compte rendu ou ce conseil demandé ait moins pour but d'aviser à l'amendement de votre frère, que de vous faire valoir et peut-être de vous laver du reproche trop mérité d'une rigueur excessive que vous commencez à appréhender?

(1) *De conditione boni sup.* C. 5.

Il est des cas, sans doute, où il est nécessaire de prendre l'avis de personnes sages ; mais alors il ne faut mettre dans la confidence que le nombre de personnes strictement nécessaire, en les avertissant que l'obligation du secret, et du secret le plus inviolable, les atteint aussi bien que le Supérieur. Combien de circonstances, d'ailleurs, où il suffirait d'exposer le fait ou un fait analogue, sans nommer le sujet?

Quand une communauté s'est une fois aperçue que le Supérieur croit et répète tout, qu'il précipite son jugement et brûle de le faire partager à d'autres, qu'il colporte partout les fautes les plus secrètes, aujourd'hui devant son conseil, demain aux oreilles du confesseur, dans deux jours à celles du Supérieur majeur, tant qu'enfin la réputation des religieux est ruinée dans l'esprit de tous ceux dont ils ambitionnaient le plus l'estime, cette communauté regarde, non sans quelque raison, ce Supérieur comme un étourdi incapable de garder un secret, et par là même indigne de toute confiance. Et parce que les hommes se gouvernent plus par l'opinion que par la réalité, par ce qui paraît que par ce qui est, il résulte de cette disposition que, si la communauté est une fois prévenue contre le Supérieur sur un point de gouvernement aussi grave, ses premières impressions restent comme ineffaçables et ses premiers jugements comme inflexibles, elle ne tient presque plus aucun compte de ce qui vient de lui, et son ministère est en grande partie paralysé.

L'équité veut enfin que le Supérieur, après une correction suivie de l'amendement, ne laisse subsister ni prévention dans son esprit ni notes noires dans ses cartons. La justice qu'il exerce n'étant autre chose qu'une participation de la justice de Dieu, il ne doit pas la pousser plus loin que Dieu, ni s'obstiner à perpétuer le souvenir et les effets d'une faute depuis longtemps effacée. Qu'il remette donc le sujet dans son premier état, et le

traite comme s'il n'avait jamais failli ; qu'il abolisse toute espèce de monuments capables, en transmettant l'histoire de sa chute, de compromettre son avenir. Serait-il innocent devant Dieu le Supérieur qui ne saurait ni oublier une faute, ni déposer une mauvaise opinion conçue, ni rendre une confiance entière ; qui, sur un ou deux faits, baserait éternellement sa conduite et prendrait texte de là pour toutes ses informations ; qui, en léguant à son successeur toutes les pièces d'un procès criminel, semblerait avoir à cœur de dégrader et de perdre sans retour les coupables?

Qu'il y ait parfois nécessité ou utilité, pour le bien du sujet ou dans l'intérêt de la communauté, d'informer le successeur, par exemple, lorsqu'une habitude ou un vice de caractère font courir un vrai danger, c'est ce qu'on avoue. Mais, dans le cours ordinaire des choses, qui ne sait que le religieux, après quelques avis sagement donnés, se réforme et ne désire rien tant que de se rendre digne d'une vocation pour laquelle il a tout sacrifié? Eh! où en serait le Supérieur lui-même, si Dieu se montrait à son égard aussi dur et aussi impitoyable?

Sous le poids de sa honte et de son chagrin, que ferait un pauvre religieux signalé à chaque nouveau Supérieur et peut-être stigmatisé aux yeux de la plupart de ses frères? S'il n'était doué d'une patience et d'une vertu héroïques, ne se croirait-il pas en droit d'accuser et de noircir à son tour; et le dénouement pourrait-il manquer d'être ou une antipathie qui durerait jusqu'à la mort, ou la perte d'un sujet à qui la vie religieuse n'apparaîtrait plus que comme un scandale et un piège?

## CHAPITRE III

### La correction doit être réglée par la discrétion.

La discrétion apprend au Supérieur trois choses : 1° à choisir le moment opportun pour la correction ; 2° à s'accommoder aux personnes ; 3° à procéder avec gradation et mesure dans l'application des remèdes.

### ARTICLE PREMIER

LA DISCRÉTION APPREND AU SUPÉRIEUR A CHOISIR LE MOMENT OPPORTUN POUR LA CORRECTION

Signalons d'abord les écueils contre lesquels vient le plus souvent échouer la correction, nous tracerons ensuite les règles propres à en assurer le succès.

#### PARAGRAPHE PREMIER

*Ecueils contre lesquels vient le plus souvent échouer la correction.*

#### 1er ÉCUEIL

*Etre trop lent à corriger.*

« Avant la maladie, nous dit l'Esprit-Saint, appliquez « le remède (1) », comme s'il tenait aux Supérieurs ce langage : « Vous tous qui avez la conduite de vos frères,

(1) *Eccli.* XVIII, 20.

soyez attentifs aux premiers symptômes du mal. Votre sollicitude n'a pas seulement pour objet les malades, mais aussi ceux qui sont en santé. Si vous devez travailler à guérir les uns, vous ne devez pas moins travailler à prémunir les autres. Pour remplir dignement son office, le médecin s'applique avec un soin égal à donner à propos l'antidote et à mettre l'appareil sur la plaie : voilà le modèle qu'il vous faut imiter. »

« Celui, dit saint Augustin, qui, ayant péché, est aussi-« tôt repris, ressuscite promptement et facilement, parce « qu'il n'a pas eu le temps de se rouler et de s'ensevelir « dans l'habitude comme dans un linceul (1). » Il en coûte « bien moins, disait saint Grégoire de Nazianze, de faire « face au désordre et de le mettre en fuite, quand il s'ache-« mine timidement, que de l'attaquer et de le vaincre, « lorsqu'il s'avance avec audace et qu'il menace de tout « envahir (2). » Le simple bon sens ne dit-il pas qu'il est plus aisé d'empêcher un rocher de tomber, que de l'arrêter dans sa chute ou de le reporter sur la montagne quand il a roulé au milieu de la plaine?

Ce religieux néglige les petites choses, recherche les tièdes, va de cellule en cellule et ne parle point de choses spirituelles ; celui-là perd le temps, attire les étrangers au parloir, multiplie les visites au dehors et commence à se trouver bien avec les personnes de qualité ou d'un sexe différent ; cet autre est tenté contre sa vocation, son institut ne lui paraît plus mériter la même estime, il raisonne sur la légitimité ou l'opportunité de tel commandement ou même de telle règle, il n'obéit plus qu'à regret et avec lenteur : il est temps, il est temps de s'opposer au progrès du mal. Hâtez-vous d'appliquer le fer à la blessure, de peur que la gangrène ne s'y mette. Un peu d'ouverture, un peu de fermeté ou de condescendance arrêtera, dès le commencement, une passion qui, plus tard

(1) *Tract.* 49, *in Joan.*, n. 3, M. L. 35$^{1748}$.
(2) *Orat.* 27, M. G. 36$^{22}$.

se porterait aux dernières extrémités. En différant, en temporisant, on se préparerait pour l'avenir des difficultés peut-être insurmontables, et, sous le spécieux prétexte de ménager un sujet, on le pousserait cruellement à sa ruine.

Puisque le Supérieur est père, au lieu de concentrer en lui-même la peine que lui font éprouver ses enfants, il doit avoir assez d'empire sur son émotion et assez de confiance en leur docilité pour les avertir à temps. Il y a deux sortes de Supérieurs dont il faut prier Dieu de préserver les communautés : ceux qui, sans avertissement préalable, porteraient tout chaud au Supérieur majeur un fait blâmable, puis continueraient au coupable leurs bonnes grâces ; et ceux qui, pendant des semaines entières, vous feraient sentir leur froideur, sans vous en dire le sujet ou l'occasion. Les derniers seraient aussi inutiles que fâcheux ; pour les autres, s'ils voulaient s'examiner sérieusement, ils seraient contraints de reconnaître qu'il y a plus de politique et de flatterie que de zèle et de charité dans leurs démarches.

## 2e ÉCUEIL

*Etre trop prompt à corriger.*

« La discrétion sans la ferveur de la charité est ram-« pante et pusillanime, dit saint Bernard ; et la ferveur « de la charité sans le frein de la discrétion conduit au « précipice (1). » Sa pensée est que le Supérieur avec la discrétion, mais sans la charité, tombe et fait tomber infailliblement sa communauté dans l'apathie et la langueur, et qu'avec la charité, sans la discrétion, il ne peut manquer de donner dans l'excès de la rigidité d'abord, et après dans celui du relâchement.

On ne fait pas moins paraître la force de l'amour en sup-

(1) *Serm.* 23, *in Cant.*, n. 8, M. L. 183888.

portant les vices qu'en les punissant ; et c'est les supporter que de savoir les dissimuler pour un temps. Cette dissimulation est souvent plus profitable que toute la sévérité dont on pourrait user pour remettre les sujets dans le devoir. Nul doute, en effet, qu'en beaucoup de cas il ne soit plus avantageux de les abandonner momentanément à leur faiblesse, que de les violenter sans relâche pour qu'ils ne tombent jamais, ou que d'entreprendre de les relever sur-le-champ et après chaque faute. Ce n'est pas un médiocre avantage d'avoir convaincu le coupable, ou plutôt de l'avoir laissé se convaincre lui-même de son infirmité, et de l'avoir prémuni, par le fait seul de ses expériences, contre de nouvelles rechutes. Plus un malade a souffert de ses imprudences et de ses excès, plus il accepte volontiers le remède et se tient désormais sur ses gardes.

Il faut tenir compte de la force d'une longue habitude et de l'espèce de prescription constituée par un usage non interrompu. Ceux qui connaissent l'humanité et son orgueilleuse faiblesse, savent qu'on n'arrive à réformer ses imperfections que par une pente insensible, et qu'on ne la retient jamais plus fortement dans le mal qu'en voulant la précipiter dans le bien.

Le temps est un excellent médecin à qui sait en bien user. « Beaucoup de choses, qui étaient de quelque im-« portance, n'ont rien été, parce que l'on ne s'en est pas « mis en peine ; et d'autres, qui n'étaient rien, sont deve-« nues importantes, pour en avoir fait grand cas. Très « souvent le mal vient du remède même. Ce n'est donc pas « la pire règle de la vie que de laisser aller certaines cho-« ses (1). »

Souvent une correction qu'on fait attendre fait plus d'effet qu'une correction prompte, dont on se croit quitte sitôt qu'elle est faite. Ajoutons qu'il est telle maladie,

1) Gracian. *Homme de cour*, max. 121.

le cancer par exemple, qui ne se traite que par des palliatifs, moins pour la guérir, puisqu'elle est inguérissable, que pour l'empêcher de faire de trop rapides progrès. Il est aussi tel remède qui serait plus pernicieux qu'utile, s'il était administré dès qu'il est composé, et avant qu'on ait bien broyé et mêlé les drogues. Ce qui aigrirait infailliblement le mal aujourd'hui, ne pourra que l'adoucir dans quelques jours lorsque la fièvre sera calmée.

Plusieurs avoueront s'ils veulent être sincères, que tant de corrections précipitées et intempestives doivent être moins attribuées au zèle qu'à l'impatience, au dépit, au chagrin de se voir contrarié dans le plan de réforme qu'ils avaient conçu. Les Supérieurs étant, d'une part, établis de Dieu pour porter le noble fardeau de leur communauté et les faiblesses inséparables de notre nature étant, de l'autre, une partie considérable de leur charge, si, loin de condescendre à ces faiblesses et de porter charitablement ce fardeau, selon le précepte de l'Apôtre, ils se posent en réformateurs austères et inexorables qui ne savent ni attendre, ni dissimuler, ni pardonner, il arrivera nécessairement tôt ou tard l'une de ces deux choses : les inférieurs, harcelés et poussés à bout, prendront en haine le Supérieur ; ou bien, celui-ci irrité et découragé, prendra en haine sa communauté : double effet, l'un et l'autre également déplorable et fatal.

## 3e ÉCUEIL

*Vouloir corriger chaque faute.*

Ce serait plutôt agir avec la rigueur d'un exacteur impitoyable qu'avec la tendresse d'un père débonnaire, et tout ce qu'on obtiendrait serait de passer pour un esprit altier et chagrin qui ne peut rien supporter. Toute une maison s'éveille et se tient en alarmes aux premiers cris d'un bon et fidèle gardien qui n'aboie jamais qu'à l'appro-

che des voleurs ; mais on déteste l'importunité de ces animaux bruyants qui troublent sans cesse le repos public, et dont les avertissements continuels et déplacés ne se font pas même écouter au moment où ils sont nécessaires. « Il est très bon, dit sainte Chantal, de ne pas « reprendre à chaque petite faute : cela lasse l'esprit, « l'accoutume à la correction, et l'y rend insensible (1). » Avant de corriger, et pour bien corriger une faute, ce n'est pas trop, quelquefois, d'en dissimuler dix : car, ou ce sont des fautes de surprise, et c'est exiger au delà de l'infirmité humaine que de vouloir les faire disparaître toutes et toujours ; ou ce sont des fautes de malice, et c'est tenter l'impossible. Le religieux que l'on avertit ou que l'on punit souvent parce qu'il est léger, finit souvent par devenir méchant et indiscipliné ; c'est à quoi l'on ne saurait trop prendre garde avec les caractères susceptibles.

Quelque prudent et expérimenté que soit un Supérieur, bien des fautes échappent, doivent échapper à sa diligence. Il doit savoir attendre, tolérer. On peut même affirmer qu'il est telle faute de l'inférieur qui ne pourrait être corrigée sans une faute du Supérieur.

Mais, objectera-t-on, ne suis-je pas responsable devant Dieu de toutes les fautes que j'aurai permises? Sans doute ; mais tolérer et permettre sont deux choses bien différentes. Qui ne voudrait rien tolérer, réduirait tout bientôt à des maux extrêmes. « Dieu, dit saint Jean Chrysostome, fait longtemps gronder son tonnerre avant de lancer sa foudre : encore n'en laisse-t-il tomber qu'une étincelle (2). » Tout saint, tout juste, tout puissant qu'il est, il ne tend pas à abolir toute espèce de désordre, mais à tirer le bien du désordre qu'il tolère. Non que Dieu n'eût le pouvoir d'abolir tous les désordres ; mais il a jugé qu'il est plus glorieux de faire naître le bien du mal, que de

(1) Lettre 14e, liv. II.
(2) *Hom.* 3. *ad pop.* M. G. 4957.

faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges du mal Saint Bernard représente au pape Eugène que les Prophètes, avec tout leur zèle pour la réforme des peuples, avaient laissé beaucoup à faire aux Apôtres ; que ceux-ci n'avaient guère moins laissé à leurs successeurs et que lui-même laisserait incontestablement beaucoup aux pontifes qui viendraient après lui (1). Ailleurs, il lui recommande d'ouvrir et de fermer les yeux à propos : « Ignorez beaucoup de choses ; dissimulez-en un grand « nombre ; oubliez-en quelques-unes, comme si vous n'en « aviez jamais été instruit (2). »

Laissons maintenant parler saint Grégoire : « Il est « quelquefois utile de ne pas punir les fautes secrètes ; « mais il faut alors en prévenir le coupable, afin qu'il sache « que sa conduite est connue, et que la tolérance dont on « use à son égard le fasse rentrer dans sa conscience, l'em- « pêche de continuer ses désordres, et lui inspire le des- « sein de punir lui-même ce que la bienveillante indul- « gence du Supérieur a excusé. C'est ainsi que le Seigneur « corrigeait la Judée, lorsqu'il lui faisait dire par son « Prophète : « Tu as menti et tu m'as oublié, et tu n'es « pas rentrée dans ton cœur, parce que je me suis tu et « que je faisais comme si je ne voyais pas (3). » Il connais- « sait donc les fautes de son peuple, et il fit cependant « comme s'il ne les connaissait pas, puisqu'il garda le si- « lence ; mais il ne lui laissa pas ignorer qu'il avait voulu « le garder (4). » Ailleurs, le même Docteur compare les Supérieurs qui attendent le moment opportun pour la correction à ces lionceaux qui, au dire de Job, se tiennent cachés dans des antres, épiant leur proie. C'est ainsi que ces Supérieurs se cachent au dedans d'eux-mêmes par le silence, s'abstenant momentanément de tout reproche, et cependant cherchant l'occasion favora-

(1) *De consid.*, l. II, cap. 6, n. 9, M. L. 182747.
(2) *De Consid.*, l. IV, cap. 6, n. 20, M. L. 182786.
(3) *Is.* LVII, 11.
(4) *Reg. Past.*, p. II, cap. 10, M. L. 7744.

ble et mettant toutes les industries de leur charité à la faire naître (1).

### PARAGRAPHE 2

*Règles propres à assurer le succès de la correction.*

#### 1re RÈGLE

*Ne jamais corriger quand l'inférieur est ému, ou quand sa passion est dans tout son feu.*

Il se retournerait furieux ; et vous, pour avoir provoqué sa colère, vous répondriez de toutes les fautes que vous l'exposeriez à commettre. « Si Dieu nous prenait ainsi sur le fait, dit saint François de Sales, il y aurait des gens bien étonnés. » Le Supérieur doit toujours laisser au coupable le temps de se calmer et de réfléchir, le temps de reconnaître qu'il a failli, et de se résoudre à combattre une passion qui l'avait surpris et entraîné.

Quel but se propose-t-on dans la correction? de convaincre le coupable de ses torts et de l'amener au repentir. Or le convaincra-t-on de ses torts tandis que le trouble aveugle son esprit? et l'amènera-t-on au repentir, si l'on ne donne à son cœur serré le temps de s'ouvrir? Toute correction, pour être profitable, demande, dans celui qui la reçoit et dans celui qui la fait, un cœur calme et un esprit tranquille.

Sur ce principe, saint Augustin permet de différer et même d'omettre la correction lorsqu'on ne voit pas de dispositions à l'amendement, attendu que c'est l'amendement qu'on a principalement en vue. « Le délai, en pareil cas, dit-il, n'est pas une connivence à l'iniquité, mais une mesure de prudence inspirée par la charité (2), et saint Grégoire, prescrivant aux Supérieurs de faire

(1) *Moral.* l. xxx, cap. 7, M. L. $77^{537}$.
(2) Lib. I *de Civit.*, cap. 9, M. L. $41^{22}$.

toutes sortes de personnages pour le succès de la correction, d'être compatissants ou sévères, durs ou tendres, selon le caractère et la situation morale du coupable, n'en donne d'autre raison, sinon que, le but direct de la correction étant l'amendement du coupable, il faut, par une amoureuse et ingénieuse condescendance, s'accommoder à ses dispositions, pour favoriser et procurer son amendement (1). »

Que si la passion de l'inférieur est dans tout son feu, n'entreprenez pas de l'arrêter brusquement et de vive force ; imitez les pêcheurs qui, voyant un énorme poisson s'agiter dans leurs filets et troubler l'océan, au lieu de le tirer avec violence des flots, lui lâchent les cordes et le laissent quelque temps nager et se débattre à son gré, jusqu'à ce qu'enfin, sa fougue s'étant ralentie, ils l'amènent doucement sur le rivage. Cette comparaison est de saint Dorothée. Mieux vaut donner à la passion quelque cours, pour voir si elle ne se lassera pas d'elle-même, ou si, s'apercevant qu'on a pour elle quelque ménagement, elle ne se résignera pas avec moins de peine. Vous ferez ainsi avec elle une espèce de composition qui la gagnera et la réduira peu à peu ; car, voyant qu'on ne veut pas lui ôter tout, elle cédera plus volontiers à la résistance légère qu'on lui oppose ; et, ses forces diminuant insensiblement, vous serez bientôt en mesure de lui faire une guerre ouverte qui achèvera de la soumettre.

Non, ce n'est point là un paradoxe, mais une vérité démontrée par l'expérience : un excellent moyen de vaincre une passion dans un inférieur, c'est de paraître y condescendre. Que résulte-t-il, en effet, de cette tactique? Ne craignons point de le redire : la passion s'effarouche moins, elle commence à se rapprocher du médecin ; elle fait, sans y prendre garde, quelques concessions, et elle se trouve vaincue et désarmée avant d'avoir soup-

(1) *Reg. Past.*, P. III, Prol. M. L. 77[40].

çonné le piège qu'on lui tendait, et avant d'avoir songé à se mettre sur la défensive. Il n'est pas rare de voir un cheval qui se cabre, secoue le mors, résiste à l'éperon : c'est que celui qui le monte a la main dure et pesante, ou le gourmande mal à propos. Donnez à ce cheval un écuyer habile et intelligent ; en paraissant céder à ses caprices et à ses saillies, il les arrêtera et, d'une main caressante et légère, le conduira à son gré.

Donc, quand un religieux s'entête et se raidit, il faut d'abord paraître céder et entrer dans ses vues ; car, de deux choses l'une : ou cet entêtement est son caractère habituel, et alors il romprait plutôt que de plier ; ou c'est la révolte momentanée de quelque passion, et dans ce cas il s'emporterait et s'exaspérerait d'une manière scandaleuse. On doit lui laisser le temps de se calmer, en acceptant et appréciant autant que possible ses raisons, pour lui faire goûter plus tard celles qui le condamnent. C'est un grand art que de forcer l'ennemi à se détruire lui-même.

## 2e RÈGLE

*Ne faire que les corrections dont on peut se promettre qu'elles auront tôt ou tard un bon effet sur le coupable ou sur la communauté, ou du moins que le bon effet surpassera le mauvais.*

On doit corriger lorsque la faute, considérée en elle-même ou dans ses suites, a une véritable importance, et lorsque l'impunité serait préjudiciable au coupable ou à la communauté.

Il faut fermer les yeux sur une foule de minuties. « Ne « reprenez ni trop souvent ni pour peu de chose, disait « Balthasar Alvarez : car, sous prétexte de montrer « l'exactitude et la justice de votre gouvernement, vous « en montreriez la rigueur ; et, par un usage trop continu « du glaive de l'autorité, vous en émousseriez infaillible- « ment la pointe, en même temps que vous feriez perdre

« le sentiment à ceux contre qui vous le dirigeriez (1). »

Quand il y a espoir d'obtenir l'amendement sans le secours de la correction, il est inutile d'en faire usage, ou du moins d'aller jusqu'à la punition ; car, bien que la nature et la médecine unissent ordinairement leurs forces pour vaincre le mal, néanmoins, comme la médecine ne vient qu'à l'appui de la nature et à son défaut, si la nature se rétablit d'elle-même, il est superflu d'appeler à son aide la médecine.

« Il y a des fautes, dit saint Grégoire, qui, quoique no-
« toires doivent être néanmoins sagement tolérées. C'est
« lorsque les circonstances sont telles qu'on ne pourrait,
« sans imprudence, les corriger publiquement. Une inci-
« sion faite mal à propos envenime les plaies, et leur gué-
« rison devient tout à fait impossible, si l'on néglige de
« les traiter selon le procédé qui leur convient. Or, le
« pasteur qui attend le moment opportun pour infliger
« au pécheur une peine salutaire, est obligé de supporter
« patiemment le poids de ses iniquités ; ce qui a fait dire
« avec raison au Psalmiste : « Les pécheurs ont commis leurs
« iniquités sur mon dos (2). » C'est sur le dos que nous
« portons les fardeaux. Lorsque le Prophète se plaint de ce
« que les pécheurs ont commis leurs iniquités sur son dos,
« c'est comme s'il disait clairement et sans figure : « Je
« porte sur mes épaules, comme un fardeau nécessaire, les
« fautes que je ne puis corriger (3). »

« Si les fautes sont tellement communes que tous ou la
« majeure partie des religieux s'opiniâtrent à les défendre,
« ne vous hasardez pas à les retrancher par des correc-
« tions générales : ce serait s'exposer à aigrir la plaie
« et en faire une nouvelle. Une prudente dissimulation
« est ce qui convient pour le moment. Vous pouvez, en
« attendant, engager tantôt l'un, tantôt l'autre à se réfor-

(1) *Vie* par le P. du Pont, ch. 23.
(2) *Ps.* CXXVIII, 3.
(3) *Reg. Past.*, P. II, cap. 10, M. L. 77[illegible]44.

« mer. Si tous s'obstinent, contentez-vous de prier (1). »

Il n'y a point de meilleur remède à certains désordres que de les laisser passer ; car, à la fin, ils s'arrêtent d'eux-mêmes. Il faut autant d'habileté au médecin pour ne pas ordonner que pour ordonner, dit Gracian, et quelquefois la perfection de l'art consiste à ne point appliquer de remède.

## 3e RÈGLE

*Attendre, autant que possible, le moment où l'inférieur est préparé par la grâce et libre de toute prévention.*

On connaît ces magnifiques paroles de l'auteur de l'*Imitation* : « Parlez-moi, Seigneur mon Dieu, vous la « lumière de tous les prophètes, et l'esprit qui les inspirait. « Sans eux, vous pouvez seul pénétrer toute mon âme de « votre vérité ; et sans vous, ils ne pourraient rien. Ils « peuvent prononcer des paroles, mais non les rendre « efficaces. Ils exposent la lettre, mais vous en découvrez « le sens. Ils montrent la voie, mais vous donnez des « forces pour marcher. Ils n'agissent qu'au dehors, mais « vous éclairez et instruisez les cœurs. Ils arrosent exté- « rieurement, mais vous donnez la fécondité. Parlez-moi « donc, ô éternelle Vérité ! parlez-moi, de peur que je « n'écoute sans fruit, si averti seûlement au dehors, je ne « suis point intérieurement embrasé. Parlez-moi, pour « consoler un peu mon âme et m'apprendre à réformer ma « vie (2). »

Fénelon écrivait dans le même sens : « On ne fait « jamais d'incision, sans mettre beaucoup d'onction sur « la plaie ; on ne purge le malade qu'en le nourrissant ; « on ne hasarde une opération que quand la nature « indique elle-même qu'elle y prépare.

« On attendra des années entières, pour placer un

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 8.
(2) Lib. III, cap. 2, n. 1, 2, 3.

« avis salutaire. On attend que la Providence en donne « l'occasion au dehors, et que la grâce en donne l'ouver- « ture au dedans du cœur. Si vous voulez cueillir le fruit « avant qu'il soit mûr, vous arracherez à pure perte.

« Les personnes qui nous conduisent ne doivent nous « reprocher nos défauts que quand Dieu commence à « nous y préparer. Il faut supporter un défaut avec « patience, et ne rien dire au dehors jusqu'à ce que Dieu « commence à le reprocher au dedans ; il faut même « faire comme Dieu qui adoucit ce reproche, en sorte « que la personne croie que c'est moins Dieu qu'elle- « même qui s'accuse et qui sent ce qui blesse l'amour. « Toute autre conduite est une critique humaine, et « non une correction de grâce.

« Il faut se familiariser avec les défauts les plus gros- « siers dans de bonnes âmes, et les laisser tranquillement « jusqu'à ce que Dieu donne le signal pour les leur ôter « peu à peu : autrement on arracherait le bon grain avec « le mauvais. Dieu laisse dans les âmes les plus avancées « certaines faiblesses entièrement disproportionnées à « leur état éminent, comme des témoins ou restes de ce « qu'il en a ôté de misères. Il faut que ces personnes « travaillent, chacune selon son degré, à leur correction, « et que vous travailliez au support de leur faiblesse (1). »

Que s'il est essentiel, pour le succès de la correction, que l'inférieur soit préparé par la grâce, il ne l'est pas moins qu'il soit affranchi des préoccupations pénibles vis-à-vis de son Supérieur ; car si le malade est prévenu contre son médecin, quel remède consentira-t-il à accepter de sa main?

Ne négligez donc rien pour faire disparaître d'abord toute défiance ; ne craignez point d'entrer en explication avec lui ; affectez d'ignorer beaucoup de choses qu'il a dites ou faites, de peur que, voyant que vous êtes ins-

(1) Cf. *Lettre* 139 à une personne de piété (Paris, Leroux et Gaume, 1851, t. VIII, p. 544).

truit de tout, il ne se croie irrévocablement ruiné dans votre estime ; persuadez-lui que vous n'en venez là qu'à l'extrémité et pour son bien : on ne s'occupe que de rendre la santé à un fils malade... On aimerait mieux faire la pénitence que de l'imposer... Dans le même cas on serait bien aise d'être rappelé au devoir... Ce n'est assurément point pour son plaisir qu'un Supérieur punit... Le bien il le fait par inclination, le mal par nécessité... Combien il serait indigne d'un religieux de regarder la correction comme un acte d'hostilité ou de domination tyrannique, tandis qu'on regarde comme des bienfaiteurs les médecins du corps, au moment même où ils administrent les remèdes les plus violents !... Un Supérieur qui corrige, est-ce autre chose qu'un ami et le meilleur des amis?... Au reste, un supérieur répondra devant Dieu pour chacun de ses religieux... Ne s'aperçoit-on pas de sa peine, de la violence qu'il est obligé de se faire?... Dans le ton qu'il a pris, reconnaît-on les accents d'un ennemi qui insulte, ou ceux d'un père qui conjure?...

Les Pères du concile d'Ephèse, condamnant Nestorius, disaient : « Ce n'est que couverts de nos larmes « et poussés par la nécessité, que nous prononçons cette « lugubre sentence (1). »

## ARTICLE II

### LA DISCRÉTION APPREND AU SUPÉRIEUR A S'ACCOMMODER AUX PERSONNES

#### 1

*Qu'il ait égard à l'âge de ceux qu'il veut corriger.*

« Grégoire de Nazianze, de vénérable mémoire, l'a dit « longtemps avant nous, écrit saint Grégoire, pape, il

(1) Cap. 22 (*epist. Cyr. ad clerum populumque Constantin*), Mansi, t. IV, col. 1093.

« n'est pas possible de suivre une seule et même méthode « pour instruire les hommes, attendu que les dispositions « ne sont pas les mêmes dans chacun d'eux. Ce qui est « utile aux uns deviendrait souvent nuisible aux autres : « les herbes qui servent de nourriture à certains ani- « maux, sont pour d'autres un poison mortel ; le siffle- « ment léger, qui calme l'ardeur des chevaux, excite « celle des petits chiens ; le médicament, qui arrête le « progrès d'une maladie, favorise celui d'une autre ; et « le pain, qui fortifie la santé des personnes robustes, « détruit celle des estomacs délicats. Les dispositions « intérieures des hommes ressemblent, en quelque sorte, « aux cordes d'un violon, dont l'artiste habile ne tire « un son convenable qu'à l'aide d'une impulsion variée. « C'est bien le même archet qui les met en mouvement, « mais c'est parce que la touche est différente, qu'elles « rendent un son harmonieux. Que le pasteur ait donc « soin de varier sa méthode (1). »

« Ne traitez pas les vieillards comme vous traitez les « jeunes gens. Un avertissement sévère conduit souvent « la jeunesse à la pratique du bien, tandis qu'une invi- « tation bienveillante a toujours plus d'empire sur la « vieillesse. C'est pourquoi il est dit : « Ne faites point de « reproches à un vieillard, conjurez-le plutôt comme « un père (2-3). »

« La correction étant la chose qui attaque le plus « l'honneur, et l'honneur étant l'apanage des vieillards, « on doit les reprendre avec plus de déférence ; couvrant, « autant que possible, leurs défauts ; ayant quelquefois « recours à des voies obliques, comme de paraître cor- « riger une faute commune à tous ; ou faisant entendre « à demi-mot ce qu'on désire.

« Non que le vieillard doive prétendre à l'impunité : ce

(1) *Reg. Past.*, P. III, Prol. M. L. 77[49].
(2) I. *Tim.* v, 1.
(3) *Reg. Past.*, P. III, cap. 1, M. L. 77[52].

« serait un orgueil bien ridicule et une triste récompense « de ses travaux ; mais il est de la bienséance et de « l'équité naturelle de lui parler autrement qu'à un « jeune religieux. Il est déjà si pénible d'avoir pour « Supérieur un homme moins âgé que soi !

« Si le vieillard est insensible aux égards qu'on a pour « lui et ne s'amende point, il n'y a ni services ni cheveux « blancs qui puissent le garantir de la correction. Il est « plus obligé à la perfection, les taches sur son front sont « plus difformes, les mauvais exemples qu'il donne sont « plus pernicieux. Puisque la douceur ne suffit pas, il « faut employer la rigueur : de là dépend son salut (1). »

Quant aux jeunes, le Supérieur saura allier la condescendance avec la sévérité. Ce sont des arbres encore tendres que l'on plie comme on veut ; des cires propres à recevoir toutes les impressions et toutes les figures ; des ruisseaux voisins de leur source, dont il est aisé de régler le cours. Si l'on ne se hâte, plus tard le pli sera pris, les habitudes contractées, et la réforme deviendra comme impossible.

« Combien donc se trompent ces Supérieurs qui « épargnent la correction aux jeunes, sous prétexte « qu'ils sont encore faibles ; aux vieillards, sous prétexte « de ménager leur sensibilité ! La correction est un « remède nécessaire et convenable en tout temps et à « toutes sortes de personnes : aux jeunes, pour réprimer « la fougue de leurs appétits ; aux vieillards pour les « consommer dans la vertu (2). » Saint Grégoire, pape, a dit cette parole : « Les Supérieurs épargnent en n'épar- « gnant pas, quand ils punissent à propos. En épargnant « ils n'épargneraient pas, s'ils permettaient aux cou- « pables impunis de courir à leur perte (3). »

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 8.
(2) Modeste de Saint-Amable, *ibid.*
(3) *Moral.*

2

*Qu'il ait égard à la condition de ceux qu'il veut corriger.*

On ne doit jamais, sans une grave nécessité, reprendre ou corriger en public les pères spirituels, ceux qui ont été dans les charges élevées, ni les religieux actuellement revêtus de quelque autorité, pour ne pas les déconsidérer.

On doit avoir la même déférence pour les religieux réputés réguliers et édifiants, de peur de paralyser l'effet de leurs bons exemples et de scandaliser les faibles : mieux vaut alors laisser une faute impunie ou reprendre en secret.

S'il s'agit de supérieurs locaux, le Supérieur majeur, en les reprenant, ne doit point toucher à leur autorité ; car, encore qu'elle soit mal exercée, elle ne laisse pas d'être une participation de celle de Dieu, d'être digne de tout respect, et d'avoir besoin, dans l'intérêt général, de toute sa majesté et de tout son poids. Il faut, en présence des inférieurs, diminuer les fautes de leur Supérieur, les ensevelir même dans l'oubli, si elles ne sont pas publiques. Que s'il est nécessaire de faire un éclat, on doit toujours mettre l'autorité en dehors, et montrer qu'on est prêt à la défendre contre quiconque voudrait s'autoriser des fautes du Supérieur pour mépriser ses ordres. Dieu frappa Marie, sœur de Moïse ; mais il épargna Aaron, son prêtre, quoique aussi coupable qu'elle.

Quand un conflit s'élève entre un Supérieur local et un inférieur, s'il y a doute, le Supérieur majeur doit incliner en faveur de l'autorité.

Le respect que manifestera le Supérieur pour l'autorité, quelque part qu'elle se trouve, est la mesure de celui qu'on manifestera pour la sienne.

« Il y a des circonstances, dit saint Grégoire, où, pour « corriger les puissants du siècle, il est utile de les « consulter, comme si la faute dont on parle leur était

« étrangère. Quand ils ont justement condamné leur « conduite dans la personne d'un autre, on use alors des « moyens les plus convenables pour les forcer de recon- « naître leurs torts. De cette manière, leur orgueil, « terrassé par lui-même, ne peut, quelque enflés qu'ils « soient de leur puissance, se soulever contre celui qui « l'attaque. Ils restent sans défense, liés par l'arrêt « même sorti de leur bouche. De là vient que le prophète « Nathan, avant de reprocher au roi le crime dont il « s'était rendu coupable, lui parlait comme s'il avait à « lui demander justice pour un homme pauvre, opprimé « par un riche, afin qu'il prononçât lui-même sa condam- « nation, et qu'il ne pût en aucune façon la trouver « injuste, lorsqu'il lui ferait ensuite connaître qu'elle « s'appliquait à sa propre conduite.

« L'homme de Dieu, considérant qu'il était en pré- « sence d'un pécheur et d'un roi, chercha donc à lier « d'abord par ses propres aveux ce coupable audacieux, « afin de pouvoir ensuite lui appliquer la sévérité de ses « corrections. Il lui cacha son dessein durant quelques « instants, mais ce fut pour le frapper à l'improviste, « après l'avoir mis dans ses liens. Les coups qu'il lui « porta n'auraient pas été aussi vivement sentis, s'il « avait montré de prime abord l'intention de les diriger « sur lui. Le détour qu'il prit, rendit sa correction plus « efficace. Il était venu comme médecin auprès du « malade, il connaissait la partie sur laquelle il était « urgent d'opérer ; mais il se défiait du patient. Il enve- « loppa donc le fer sous son manteau, d'où il le sortit « pour l'appliquer avec tant de promptitude, que le « malade le sentit avant de l'avoir vu ; car il craignait « qu'il ne se refusât à subir l'opération, si on la lui laissait « pressentir (1). »

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 2, M. L 77[53].

3

*Qu'il ait égard au degré de vertu et de bonne volonté de ceux qu'il veut corriger.*

Une brebis malade qu'on fatigue trop meurt, au lieu de guérir. Lorsqu'on veut enlever la rouille à un vase fragile par un frottement trop prolongé, on le brise, au lieu de le nettoyer. Que sert le meilleur remède dans un corps épuisé, incapable de le porter? Que peuvent les plus sages ordonnances dans un état où l'esprit public retourne tout contre le prince? Usez donc, en faisant la correction, de plus ou moins de précaution, selon que l'infirmité spirituelle est plus ou moins grande.

Avec les religieux solidement vertueux et capables d'une haute perfection, on peut être plus pressant et plus fort, pour les aider à se purifier toujours davantage, sans toutefois les irriter ni tomber dans l'injustice ou la rigueur. Que si les fautes sont assez rares, on fera semblant de ne pas les voir ; la honte et la conscience obligeront les coupables à s'en retirer promptement, comme on se relève d'un faux pas qu'on s'imagine n'avoir pas été aperçu des autres et qui leur serait un sujet de moquerie.

Avec les imparfaits et les indisciplinés qu'il faudrait être sans cesse à punir et qu'on rendrait à la fin insensibles, il convient de dissimuler les fautes les plus légères, pour reprendre avec force celles qui tendent au relâchement et au scandale. Que si leur épuisement spirituel était si extrême qu'ils ne pussent porter une correction publique, on pourrait les avertir en particulier, et même, si la déclaration manifeste de la faute était pour eux un reproche accablant, recourir à une parabole comme celle de Nathan, ou à quelque autre industrie que suggéreraient l'amour paternel et l'esprit de Dieu.

Les rebelles eux-mêmes ne veulent pas être tour-

mentés sans relâche ; on doit leur accorder quelque trêve, le temps de se reconnaître et de respirer. Saint Jean Chrysostome nous donne à la fois sur ce point la leçon et l'exemple. Il vient de déclamer avec véhémence contre les pirates ; tout à coup il s'arrête : « C'est assez « pour aujourd'hui, laissons-les respirer un peu, de peur « qu'ils ne s'irritent contre nous et nous repoussent « désormais toute correction. Aussi bien les médecins, « après une opération, se hâtent d'appliquer des émol- « lients, afin de permettre à la nature de reprendre ses « forces et d'aviser eux-mêmes, en atttendant, aux « moyens de compléter la guérison (1). »

C'est, sans doute, la guérison plutôt que le goût du malade qu'il faut consulter ; cependant, comme la guérison dépend ici, plus de la volonté du malade que du remède, le point capital est de s'accommoder à cette volonté pour la gagner et lui faire vouloir ce qu'il est nécessaire qu'elle veuille. Quand on reprochait à saint Philippe de Néri et à saint François de Sales de ne pas exiger tout d'abord de leurs pénitentes le retranchement de certaines parures, ils répondaient qu'ils attaquaient avant tout le cœur, persuadés que, ce donjon une fois pris, le reste ne tient plus, et que la réforme de l'intérieur amène promptement et nécessairement la réforme de l'extérieur : « Quand il est entré un peu de piété dans ces « âmes, disait le premier, elles quittent d'elles-mêmes « toutes ces parures, et vont même au delà des désirs « du confesseur. C'est pour cela que je dissimule d'abord « le mieux que je puis (2). » — « Voyez-vous, disait le « second, comme, quand le feu est dans une maison, on « jette tous les meubles par la fenêtre? Ainsi, dès que « le vrai amour de Dieu possède un cœur, tout ce qui « n'est point de Dieu semble frivole et on a hâte de s'en « débarrasser. »

(1) *In illud, Pater, si possible est*, n. 1, M. G. 51[31].
(2) *Vie* par la comtesse d'Estienne d'Orves (Paris, Lecoffre, 1895), p. 137-138.

4

*Qu'il ait égard au caractère de ceux qu'il veut corriger.*

Quand on a affaire à des esprits raisonnables, on peut adoucir la correction par quelque louange ; il suffit même, quelquefois, de leur représenter leurs torts, ce dont on vient aisément à bout lorsqu'on a su gagner leur confiance et s'attirer leur affection. Souvent il serait superflu de les avertir : pourquoi faire subir la honte d'une correction à un esprit déjà assez confus et impatient d'expier sa faute par une ferveur toute nouvelle?

Avec les caractères sensibles, il faut employer la douceur ; elle a sur eux un effet prompt et infaillible. Ce qu'on peut faire par la douceur, il n'y faut pas employer la justice. Ce qu'on peut fléchir, il ne le faut pas briser. On n'use de la houlette que lorsqu'un signe de la main ou une parole de la bouche ne suffit pas.

Gardez-vous d'insister longtemps avec les caractères vifs et impétueux, de peur de leur faire prendre feu. Interrompez un moment et parlez de ce qui les intéresse. Pendant cette digression, les premiers bouillons de la colère tomberont, et vous pourrez ensuite revenir doucement à la charge.

S'il s'agit d'esprits difficiles, de cœurs susceptibles à l'excès, à moins d'une rare prudence et d'un très grand ascendant, il est souvent plus nuisible qu'utile de les reprendre. Cependant pour les fautes essentielles, et quand il y a lieu d'appréhender le scandale ou une nouvelle audace, la correction est nécessaire : si elle n'est pas profitable aux coupables, elle le sera à la communauté. Evitez, en les ménageant, de leur laisser croire que vous les craignez : ce serait entretenir leur fierté et leur esprit d'indépendance.

« Pour corriger le présomptueux, il faut analyser sa

« conduite, et lui montrer que ce qui plaît à sa suffi-
« sance, déplaît à Dieu : ce moyen est le plus efficace ;
« car, en lui montrant que les actions dont il se glorifie
« sont mauvaises, nous couvrons sa vanité d'une con-
« fusion salutaire. Souvent, lorsque ces sortes de per-
« sonnes ne se connaissent pas, on parvient plus promp-
« tement à les corriger, si on leur reproche une faute
« évidemment mauvaise et sur laquelle on puisse les con-
« vaincre. L'impossibilité où elles seront d'en soutenir
« la défense, leur donnera lieu de sentir la justice des
« autres reproches qu'on leur fait.

« Nous ramènerons plus sûrement au bien ceux qui
« seront pusillanimes, si nous cherchons dans leur con-
« duite quelques actions bonnes que nous puissions
« louer en même temps que nous blâmons ce qu'ils ont
« fait de répréhensible : leur âme, fortifiée par nos
« éloges, sera mieux en état de supporter nos corrections.
« Quelquefois aussi, il sera plus utile de leur rappeler le
« bien qu'ils ont fait, et de blâmer les fautes dans les-
« quelles ils sont tombés, comme des choses possibles,
« ne montrant d'autre intention que celle de les en pré-
« server (1). »

« Nos reproches sont ordinairement plus utiles aux
« orgueilleux, lorsque nous les accompagnons de quel-
« ques éloges bienveillants. Il convient d'abord de faire
« ressortir ou les bonnes qualités qu'ils ont, ou celles
« qu'ils pourraient avoir. Après avoir écouté avec satis-
« faction les louanges qu'ils aiment, ils seront mieux
« disposés à écouter les corrections qu'ils haïssent. Il
« nous sera quelquefois plus facile de persuader aux
« orgueilleux de faire le bien, si nous leur donnons lieu
« de penser que notre intérêt le demande, et si nous les
« prions de le faire plutôt pour nous que pour eux. Leur
« vanité n'opposera plus de résistance, dès l'instant où

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 9, M. L. 77$^{60}$.

« ils seront persuadés qu'ils agissent dans le but de ren-
« dre service aux autres (1). »

## 5

*Qu'il ait égard à la faiblesse d'esprit et aux maladies imaginaires de ceux qu'il veut corriger.*

Sainte Thérèse ne veut pas qu'on exige rigoureusement certaines observances des religieuses qui n'ont pas assez d'esprit pour en apprécier la raison, quoique d'ailleurs excellentes et éclairées : par exemple, la règle qui enjoint d'accuser ses sœurs, règle qu'elles sont tentées de croire opposée à la charité. On se contente alors de l'obéissance aux points essentiels, attendant que Dieu réforme par son Esprit leur manière de juger et de faire. « Lorsqu'une Supérieure, dit-elle, pour mor-
« tifier une religieuse, lui commande une chose qui, bien
« que légère en elle-même, lui est pénible ; si elle voit
« qu'en l'exécutant elle soit inquiète, et si tentée qu'il
« lui eût été avantageux de ne point recevoir d'injonc-
« tion, qu'elle adoucisse sa conduite, qu'elle dissimule
« et se contente de la faire avancer à petits pas. Pour
« n'avoir pu se surmonter en ce point, elle ne laissera
« pas d'être une bonne religieuse ; tandis qu'en la trou-
« blant, on pourrait tout gâter (2). »

Quand une malade imaginaire venait se plaindre, elle l'écoutait avec le plus grand sérieux, paraissait croire à ses douleurs, appelait le médecin, et la soumettait à un traitement jusqu'à ce qu'elle se crût en convalescence, puis parfaitement guérie.

Le Père Aquaviva, dont nous allons citer les paroles, avertit d'abord le Supérieur de ne point traiter de malade imaginaire un religieux, d'ailleurs régulier et

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 18, M. L. 7779.
(2) *Fondations*, ch. 18 (Édit. M. M. Polit ; Paris, Beauchesne, 1909, t. III, p. 245).

laborieux, qui demande du repos et des exemptions : on doit l'en croire. Mais si, sur le rapport du médecin, par les habitudes du religieux ou d'autres indices, on reconnaît que l'imagination ou l'amour de l'oisiveté le fait parler, voici les règles qu'il prescrit au Supérieur à son égard :

« 1° Après lui avoir témoigné beaucoup d'intérêt, avertissez le médecin, l'infirmier, tous ceux qui l'approchent, de l'animer et de le soutenir, en lui faisant entendre qu'il sera bientôt guéri. En attendant, prodiguez-lui des soins si assidus, qu'il se persuade que le mal ne pourra tenir longtemps.

« 2° S'il persiste à se croire malade, à se plaindre de l'affaiblissement de ses forces, et de ses douleurs, sans qu'on découvre aucun symptôme d'un mal réel, proposez-lui ce qu'il croit lui-même capable de le soulager, par exemple, des promenades plus fréquentes, une nourriture plus délicate, un sommeil plus prolongé, etc. Quand il aura été traité quelque temps avec ces attentions et ces prévenances, et qu'il sera convaincu de l'intérêt qu'on lui porte, demandez-lui si son inaction ne lui cause pas de l'ennui et je ne sais quelle mélancolie. Il en conviendra aisément. Faites-lui dire à lui-même ce qu'il souhaite. Peut-être indiquera-t-il des choses qui ne sont point dans les usages de la communauté ; montrez-lui qu'il n'est point en votre pouvoir de les lui accorder : mais, pour tout ce qui s'allie avec la discipline et les coutumes, soyez facile.

« 3° Au lieu de lui procurer des entretiens et des visites, comme il convient de le faire pour les vrais infirmes, recommandez de le laisser seul, afin que son isolement lui devienne enfin insupportable.

« 4° Si le changement d'air lui paraissait utile, acquiescez à son désir : les craintes et les impressions de ces sortes de gens sont singulières. Il pourrait arriver, ce qu'on a vu souvent, que ce religieux, par le fait seul du

changement d'air, se crût bientôt rétabli. S'il tenait beaucoup à la maison qu'il habite, le médecin devrait insister sur la nécessité du changement ; peut-être alors, pour n'être point obligé de s'éloigner d'une maison où il se plaît, sera-t-il le premier à dire qu'il commence à se mieux porter. »

Le Père Aquaviva passe ensuite au religieux qui feint d'être malade par indolence et paresse : « 1° On lui demandera quelles choses lui coûtent et lui pèsent, afin qu'il les laisse pour s'appliquer à d'autres ; car, il n'est pas possible qu'il se dise et qu'il soit impropre à tout ; 2° On l'engagera insensiblement à entreprendre des choses un peu plus difficiles, on lui fera faire des efforts progressifs, l'excitant par divers motifs à prendre courage et à se rendre utile ; 3° On lui citera des exemples de religieux préoccupés comme lui de leur santé, et qui trouvèrent dans l'obéissance une parfaite et prompte guérison ; on évitera également, et de paraître douter de la réalité de son mal, de peur de l'attrister, et d'y ajouter une foi entière, de peur de le confirmer dans ses craintes chimériques.

Ces sortes de maladies sont l'apanage de notre pauvre nature : on doit traiter avec beaucoup de patience, de charité et d'égards ceux qui en sont atteints (1).

## ARTICLE III

### LA DISCRÉTION APPREND AU SUPÉRIEUR A PROCÉDER AVEC GRADATION ET MESURE DANS L'APPLICATION DES REMÈDES

#### 1

*Constatez d'abord la nature et la cause de la maladie, et contraignez le religieux de la reconnaître et de l'avouer.*

Lorsque vous devez soumettre à un traitement un religieux atteint de quelque maladie, examinez soigneuse-

(1) *Industries*, cap. 12.

ment le principe du mal, ses symptômes, son interruption ou sa continuité ; depuis quel temps il persévère, quelles circonstances l'entretiennent ou l'affaiblissent ; quels sont ses effets, si le tempérament, le caractère, l'emploi, quelque passion désordonnée l'ont fait naître ; quels efforts le sujet a tentés pour surmonter son mal ; s'il se place dans l'occasion, si les remèdes administrés jusque-là ont nui ou apporté quelque soulagement.

« La première chose, dit Modeste de Saint-Amable, que « doit faire le Supérieur obligé de punir, est de représenter « au coupable la grandeur de sa faute, pour le disposer à « accepter la pénitence ; car c'est un renversement, re- « marque saint Grégoire dans ses *Morales*, de commencer « par punir pour donner une idée de la faute, au lieu de « commencer par convaincre le coupable pour lui faire « sentir la justice de la punition. De même que le chirur- « gien explique au malade l'état de putréfaction où se « trouve un de ses membres, pour qu'il supporte plus « volontiers l'opération ; ainsi le Supérieur, avant de trai- « ter avec le fer de la pénitence ses inférieurs, doit leur « inculquer préalablement la grièveté de leurs fautes, « pour qu'ils reçoivent avec moins de peines les incisions « douloureuses qu'il va leur faire (1). » « Et ce n'est pas, « ajoute Lancicius, par l'abondance et l'exagération des « paroles qu'on doit faire sentir la grièveté de la faute, « mais par le poids et l'importance des choses mêmes (2).»

Amenez donc le malade à reconnaître et à avouer son infirmité. Pour cela, adressez-lui prudemment quelques questions. Posez un principe dont nul ne puisse disconvenir ; tirez-en des conséquences applicables au sujet, ou plutôt, faites-les tirer au sujet lui-même. Par ce moyen, vous le conduirez sans peine et sans danger à une conclusion juste, de la conclusion à la détermination, de la détermination à l'exécution désirée.

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 8.
(2) *De Condit. boni Sup.*, ch. 4.

2

*Engagez le religieux à vaquer aux choses spirituelles, et vous-même suggérez-lui des pensées fortes et saisissantes.*

Des examens plus fréquents et plus sérieux, surtout sur le vice dominant ; la lecture réfléchie de son institut et de ses règles ; la vie du Fondateur ou des Saints de l'Ordre ; quelques oraisons jaculatoires appropriées à ses besoins ; des visites plus prolongées et plus souvent réitérées au Très Saint-Sacrement ; un recueil de quelques traits d'histoire et de quelques maximes qu'il composera sur la vertu qui lui manque ; la considération de cette vertu dans Jésus-Christ et les Saints ; l'interruption partielle et même totale de ses occupations pour prier et rentrer plus profondément en lui-même ; quelque exercice d'humilité et de mortification ; des communions extraordinaires faites avec une préparation spéciale ; une revue ou une confession générale : telles sont les pratiques qu'on peut lui conseiller.

Avant la retraite générale ou particulière, vous vous informerez en conseil ou auprès du religieux chargé de la discipline extérieure, de la conduite du sujet, afin de lui indiquer le point sur lequel il doit insister dans ses exercices spirituels. Après la retraite, vous lui demanderez s'il a pris de bonnes résolutions, et vous achèverez de l'éclairer sur son état.

Entre autres considérations, vous pourrez lui suggérer celles-ci : être un saint ou un réprouvé, pas de milieu. — Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. — On va peu à peu à l'abîme, combien de pas m'en séparent encore? — La transgression des règles n'est presque jamais sans péché et sans une diminution de grâce. — S'affranchir de sa règle et persévérer dans sa vocation, deux choses incompatibles. — Un païen se convertira plutôt à la foi qu'un religieux tiède ou relâché ne reviendra à la ferveur. — Pourquoi suis-je religieux? est-ce seulement pour

porter l'habit et éviter les vices grossiers? C'était bien la peine de quitter famille, patrie, fortune, plaisirs ! — Est-il possible qu'un religieux perde dans des bagatelles un temps si précieux et si court ! — Oh ! combien ma vocation est sublime ! combien haute la perfection à laquelle je dois tendre ! mais combien j'en suis éloigné ! Pourquoi imiter plutôt les tièdes que les fervents? Trouverai-je ma justification devant Dieu dans la conduite de tels et tels, fussent-ils d'ailleurs recommandables par leur âge, leurs talents ou leurs emplois? — Voudrais-je mourir dans l'état où je suis? Ai-je satisfait pour mes fautes? ai-je atteint ma fin? Pourquoi dire, plus tard, plus tard? c'est aujourd'hui, oui, aujourd'hui qu'il faut vivre en saint. — Si je ne mets pas maintenant sérieusement la main à l'œuvre, je serai, jusqu'au bout de ma carrière, ce que je suis aujourd'hui, et pire encore : pas une vertu ajoutée, pas un vice retranché. — Quel tort ne fais-je pas à ma communauté que je devais édifier, à l'Eglise que je suis appelé à servir, à mon âme que je pourrais enrichir de mérites ! — Quand l'Eglise est attaquée par tant et de si acharnés ennemis, est-ce d'un religieux purement honnête homme qu'elle a besoin? — Les âmes qui me sont confiées se sanctifieront, si je me sanctifie, et croupiront dans le vice, si je croupis dans ma lâcheté. — Eh ! qui suis-je pour m'opposer aux desseins de Dieu en n'acceptant la grâce et en ne faisant valoir mon talent qu'à demi? — O ingratitude ! ô perte irréparable ! d'être fervent pendant quelques jours et tiède pendant de longs mois ! — La vertu qui me manque est si belle, si nécessaire, si facile à acquérir ! — Ne pourrai-je ce qu'ont pu tant de Saints? Ne ferai-je jamais ce que je recommande aux autres? — Vouloir sauver les autres et se perdre soi-même ! — O mon âme, si tu savais le don de Dieu ! — Courage ! à chaque effort répond un degré de grâce et de gloire immortelle. — Le cœur de Jésus est le trésor de toutes grâces, et la confiance en est la clé.

C'est encore une habileté dans le Supérieur, non moins que dans le prédicateur, de remarquer avec soin les traits dont il a éprouvé l'efficacité sur lui-même ou sur les autres, pour les reproduire au besoin avec les modifications exigées par les circonstances.

### 3

*Efforcez-vous de gagner sa confiance et multipliez avec lui les entrevues*

Un Supérieur ne doit point douter qu'un religieux, tombé en langueur, n'ait quelque désir de recouvrer sa ferveur première, l'essentiel est de l'engager par voie de persuasion à faire usage des moyens nécessaires. Le refus de ces moyens est un vice de la volonté qui peut disparaître. C'est l'affabilité du Supérieur, l'intérêt sincère et cordial qu'il prend au rétablissement de son inférieur, qui rend celui-ci plus traitable et plus disposé à guérir. Cette difficulté levée ou diminuée, on peut affirmer que le mal disparaîtra promptement et infailliblement.

« Savez-vous, dit le Père Aquaviva dans sa deuxième « *Industrie*, quand le Supérieur sera ce qu'il doit être? « C'est lorsqu'il recevra ses inférieurs avec tant de charité « et de tendresse, qu'ils iront sans peine déposer dans « son sein, comme dans celui d'une mère, toutes leurs ten- « tations ; et que la correction et tout ce qui viendra de « lui, quelque pénible que ce soit à la nature, sera reçu « d'eux comme un bienfait de son amour, et ne provo- « quera pas dans leur âme le moindre ressentiment (1). »

Dans la correction, c'est le cœur qui est en cause : or le cœur a un tact infaillible pour reconnaître ce qui part du cœur ; et au lieu qu'il repousse comme une menace tout ce que la passion lui apporte, il reçoit comme d'une main amie tout ce que la charité lui présente. Visez donc à gagner le cœur par les effusions d'une charité sincère.

(1) *Industrial*, cap. 2, *in fine*.

Le brigand qui en veut à mes jours, et le médecin qui en veut à mon abcès, s'approchent de moi avec des intentions, certes, bien différentes. L'un, qui veut me tuer, se soucie fort peu par quelles douloureuses meurtrissures il m'arrachera la vie ; l'autre, qui veut me soulager, s'étudie, en perçant ma plaie, à me faire le moins de mal possible. Ne demandez pas, si, à la simple allure, je devine leur pensée, et quelles dispositions m'animent à l'égard de l'un et de l'autre. Retire-toi, barbare, qui nourris contre moi un projet homicide : à ton aspect, tout mon être se soulève et frémit. Fuis, aussi bien je ramasse le reste de mes forces, et, puisque tu viens pour me livrer combat, je vais m'armer pour la défense. Mais toi, médecin prudent et charitable, viens : je sais que ta main est dirigée, non contre ma vie, mais contre ma plaie ; que ce n'est pas la haine, mais l'amour qui t'amène. Tu souffres autant et plus que moi, par la compassion que tu me portes ; ou si tu te réjouis, ce n'est pas dans la douleur que tu vas me causer, mais dans la guérison que tu vas me procurer. Fais de moi ce que ta charité, plus encore que ton art, t'inspirera. S'il faut couper, saisis le fer ; s'il faut brûler approche la flamme. N'écoute ni mes gémissements ni mes cris, je m'abandonne à toi.

4

*Suspendez, s'il le faut, le traitement, surtout ne punissez jamais sans avoir averti le coupable.*

Autre chose, négliger la correction ; autre chose, l'adoucir et même la suspendre pour un temps. Céder à propos un peu de ses droits, n'est pas seulement un acte de libéralité, c'est souvent un acte de prudence et un moyen de gagner davantage. Dieu lui-même autorisa pour les Hébreux le *Libellum repudii*, après avoir déclaré l'indissolubilité du mariage et leur permit de sacrifier ailleurs qu'à Jérusalem, malgré la défense expresse qu'il en

avait faite d'abord. Quand on n'aurait eu pour résultat que d'empêcher le sujet de s'abattre et de laisser au remède le temps d'opérer, c'est déjà un motif plus que suffisant d'interrompre la cure spirituelle, sauf à la reprendre bientôt, ou tout au moins de la modifier.

Cependant, mettez l'inférieur en rapport avec ceux qui peuvent l'édifier, les plus pieux d'entre ses amis, quelques religieux édifiants et prudents, surtout le Père spirituel ; mais il faut soigneusement écarter ceux qui seraient atteints du même mal, ou dont la conversation ne serait propre qu'à le favoriser.

De quelque sévérité qu'il faille user dans la correction, la douceur et la condescendance doivent l'emporter, comme l'huile surnage parmi toutes les liqueurs avec lesquelles on la mêle. La correction triomphe presque à coup sûr du cœur, quand la douceur et la condescendance lui préparent les voies et tempèrent ce qu'elle a d'amer. On l'aime, quand celui qui la fait sait lui-même se faire aimer. Ce sont nos fautes alors qui nous choquent, non les punitions qui les expient ; et tout ce que produit une correction ainsi assaisonnée, c'est d'inspirer la reconnaissance pour celui qui la fait et le désir de la témoigner en s'amendant.

Ne faites donc entrer dans la correction que la sévérité strictement nécessaire. Les médecins n'ordonnent pas des remèdes plus amers ni plus dégoûtants que ne l'exige le mal ; ils ont même soin d'en tempérer, autant qu'ils le peuvent, l'amertume, en dorant la pilule et en faisant avaler immédiatement un peu de sucre.

N'imposez point de pénitence sans avertir le coupable, et sans lui présenter quelques motifs de foi, afin qu'il se prépare et change en vertu l'acceptation de la peine. Que dirait-on d'un chirurgien qui se jetterait brutalement sur un abcès, sans remèdes et sans avertissements préalables donnés au malade? L'ange gardien de la vénérable Mère Agnès de Langeac lui reprocha un jour de faire éclater

un zèle trop subit et trop ardent contre certaines fautes, avant de les avoir fait reconnaître par les coupables, et d'infliger des pénitences, avant d'avoir proposé des vues de foi capables de les faire accepter.

Vous pourrez, dans certains cas, avertir le sujet de se disposer, pendant deux ou trois jours, à remplir un ordre que vous avez dessein de lui donner, afin de combattre sa passion ; et, la chose exécutée, vous vous montrerez satisfait. Quand il demandera quelque chose qui tendrait à favoriser sa passion ou à adoucir l'ordre intimé pour la combattre, vous ne refuserez pas brusquement ; vous l'engagerez à prier encore et à se former à la résignation, puis à se présenter, s'il le juge utile, pour le bien de son âme. D'autres fois, vous exigerez quelque chose de plus pénible à la nature, quelque acte presque héroïque pour lui ; et, selon qu'il aura été plus ou moins courageux, vous le louerez ou le blâmerez avec modération. Tantôt vous lui permettrez de se hasarder, mais après l'avoir averti de prier, de se tenir sur ses gardes ; puis au retour, vous lui direz de s'examiner et de s'humilier.

Enfin vous aurez tout gagné lorsque vous aurez amené le sujet à vous prier de l'exercer, de le mortifier, de lui prescrire ce qui lui répugne davantage, de lui accorder des corrections publiques, et même quand il s'y attend le moins.

## 5

*Commencez par la correction secrète, pardonnez les fautes avouées de bonne foi, et laissez le coupable en quelque façon juge de la pénitence qu'il doit faire.*

Commencez toujours par la correction secrète, sauf à en venir plus tard, s'il est nécessaire, à la correction publique. Dans ce dernier cas, vous ferez la correction comme de concert avec le coupable, que vous en préviendrez et qui y sera moins sensible, s'étant rendu auparavant à vos raisons.

Ayez pour règle bien connue, que les fautes avouées de bonne foi, et plus encore celles apprises de la bouche même du coupable, seront aussitôt pardonnées : sauf le cas où il y aurait eu scandale, et alors même il faudrait adoucir la réparation ; sauf aussi le cas où le coupable n'aurait point ou presque point d'attention à se corriger. Recevez alors avec un abord facile, des paroles douces et consolantes : on viendra plus souvent, plus volontiers et plus utilement s'ouvrir à vous ; de votre côté, vous pourrez parler avec plus de liberté et d'efficacité.

En général, il convient de n'être pas trop difficile à recevoir les aveux que le coupable vient faire avec humilité et promesse de se réformer, alors même que la seule crainte d'être prévenu par l'accusation des autres le porte à s'accuser lui-même. Il faut se contenter d'une légère réprimande sans punition, à moins qu'après bien des promesses on ne remarque encore en lui aucun amendement.

Quand une punition grave devra être infligée, ne prononcez pas d'abord toute la sentence, prenez le témoignage du coupable contre lui-même, lui disant : « Il n'est pas nécessaire que vous appreniez de moi ce qui convient, vous savez... »

Telle était dans certains cas la pratique de saint Ignace et de sainte Chantal : ils amenaient l'inférieur à demander lui-même la pénitence, et s'en rapportaient à son choix. Jamais, en effet, la correction n'est plus salutaire que lorsqu'elle est ainsi reçue sans résistance et accomplie de plein gré.

Il faut excepter le cas où l'on devrait tirer de la léthargie, par un coup violent, un cœur endurci.

On peut encore rappeler les peines infligées pour telle faute, et laisser prononcer au sujet s'il ne les a pas bien méritées : puis, comptant qu'un coup moins rude produira le même effet, on consentira à retrancher quelque chose de la stricte justice. On lui dira, par exemple, que s'il

n'est pas puni en présence de ses frères, c'est qu'on veut le ménager et éviter le scandale.

Si la peine est fixée par les statuts, le Supérieur n'est pas libre d'en imposer une autre ; toutefois, il peut épargner quelques circonstances et n'exiger pas ce qui dépend de sa volonté.

Il faut préférer les peines qui servent autant et plus à réparer les fautes et à prévenir les rechutes qu'à punir.

La raison de cette discrétion et de cette condescendance se trouve en partie dans une pensée de Pascal : « L'aversion pour la vérité, dit-il, est dans tous les hom-« mes à quelque degré, parce qu'elle est inséparable de « l'amour-propre. C'est cette mauvaise délicatesse qui « oblige ceux qui sont dans la nécessité de reprendre les « autres, de choisir tant de tours et de tempéraments « pour éviter de les choquer. Il faut qu'ils diminuent nos « défauts, qu'ils fassent semblant de les excuser, qu'ils y « mêlent des louanges et des témoignages d'affection et « d'estime. Avec tout cela, cette médecine ne laisse pas « d'être amère à l'amour-propre. Il en prend le moins qu'il « peut, et toujours avec dégoût, et souvent avec un secret « dépit contre ceux qui la lui présentent (1). »

### 6

*Que vos corrections soient courtes et précises, ne recourez aux remèdes violents qu'à l'extrémité, n'exigez jamais ou presque jamais jusqu'aux dernières satisfactions.*

Il faut faire les corrections comme les chirurgiens font les incisions, le plus lestement possible, pour en rendre l'impression moins longue et moins douloureuse. Elles n'en seront pas moins utiles : au contraire, on sera sensible à ces ménagements et par là plus disposé à se réfor-

(1) *Pensées* (Edition Brunschvigg minor, Hachette), section II, § 100, p. 378.

mer. Si vous vous répandez en de longs discours, vous enlèverez à vos réprimandes de leur force et de leur onction, vous donnerez lieu de relever quelques paroles peu réfléchies, vous affligerez en pure perte le sujet, peut-être même le pousserez-vous au désespoir ou à une réaction déplorable. Plus un discours est court, plus il est efficace, parce qu'il donne plus à réfléchir. C'est une maxime avouée des sages, qu'il faut parler peu quand on veut se faire obéir. « Le laconisme convient à celui qui com-« mande (1). » « C'est quelque chose de royal (2). » « Il « faut parler comme on fait dans un testament, attendu « qu'à moins de paroles moins de procès. Quiconque « est prompt à parler, est toujours sur le point d'être « vaincu et convaincu (3). » « Le pasteur, dit à son tour « saint Grégoire, doit non seulement prendre garde qu'il « ne lui arrive jamais de dire des choses mauvaises, il « doit éviter aussi de dire hors de propos et avec exagé-« ration les choses qui sont bonnes. La vérité perd ordi-« nairement de sa force lorsqu'elle ne paraît aux auditeurs « qu'à travers un flux de paroles qui l'affaiblissent. Une « pareille loquacité est même nuisible à l'orateur, car « elle annonce qu'il ne sait pas accommoder ses discours « aux besoins de ceux qui l'écoutent (4). »

Si le coupable est un esprit léger, superficiel, on devra insister davantage, afin de faire sentir l'importance des choses et d'inculquer plus profondément ce qui autrement serait presque aussitôt oublié qu'entendu.

Ne prodiguez pas certains remèdes violents : ils perdraient leur efficacité. Ne les employez jamais sur des esprits droits et des cœurs bien faits : ceux-ci se gagnent par la raison et la douceur. N'y arrivez que par degrés en tâtant, pour ainsi dire, les dispositions du sujet, pour voir par la manière dont il prend la correction, s'il est à propos

(1) Sénèque, *Epist.* 82, *ad Lucilium.*
(2) Tacite, *Hist.* I.
(3) Gracian.
(4) *Reg. Past.*, P. II, cap. 4, M. L. 7730.

de vous arrêter ou de continuer : en sorte que, si son mal demande que vous lui fassiez quelque plaie profonde, vous l'y prépariez insensiblement par de petites incisions, que vous adoucirez encore le plus que vous pourrez, selon sa faiblesse et sa sensibilité. « Mais si la grièveté de « la faute, dit le concile de Trente, était telle que la verge « fût nécessaire, il faut alors si bien tempérer l'austérité « par la douceur, la justice par la miséricorde, et la sévé- « rité par la bénignité, que, sans faire paraître une dureté « excessive, on ne laisse pas de maintenir parmi les peu- « ples la discipline, qui est si utile et si nécessaire ; afin « que ceux qui auront été châtiés puissent s'amender, ou, « s'ils ne le veulent pas, que les autres au moins soient « détournés du vice par l'exemple salutaire de cette « punition (1). »

Dès que le sujet commence à s'amender, sachez tenir compte de ses efforts, et remettez-lui une partie de la peine. On pourrait presque établir en règle générale, qu'il faut toujours punir au-dessous du mérite ; par là on est moins exposé à la sévérité, et, en exerçant la justice, on trouve encore le moyen d'exercer la miséricorde, ce qui est non seulement plus parfait, mais presque indispensable pour le succès de la correction. Un Supérieur qui appliquerait la sanction de la loi dans toute sa rigueur, exigeant la dette jusqu'à la dernière obole, ne serait ni père ni médecin ; il aurait les entrailles inflexibles d'un juge et le bras de fer d'un bourreau ; de plus, il donnerait à penser que la passion a été pour quelque chose dans la correction, et qu'il n'est pas sans quelque satisfaction de voir un sujet humilié, puisqu'il ne sait plus s'arrêter dès qu'il a commencé à mortifier. « Prenez garde, dit l'*Ecclésiaste*, d'être trop juste (2) » : c'est-à-dire, n'atteignez même pas jusqu'aux limites de la justice dans la

(1) Sess. 13, *Decretum de Reformatione*, cap. 1. cf. Mansi, t. XXXIII, col. 86.
(2) *Eccl.* VII, 17.

correction, loin de les franchir. Dieu même, au témoignage des théologiens, ne proportionne pas strictement dans l'enfer la peine aux péchés.

Dans les « Constitutions Apostoliques », saint Clément de Rome donne ce conseil aux prêtres : « Recevez avec « joie, douceur et bénignité, les pécheurs repentants ; « donnez-leur bonne espérance, et ne craignez point par « votre charité de vous rendre complices d'une rechute. « Si un homme, se promenant aux bords d'une rivière, « venait à tomber, et que, sur le point d'être englouti, il « vous tendît la main, le frapperiez-vous à coups de « bâton pour le rejeter dans les flots? et si vous agissiez « de la sorte envers votre frère, ne vous rendriez-vous « pas coupables d'un homicide (1)? »

Un ecclésiastique renfermé dans la prison de l'évêché d'Annecy à cause de ses scandales, ayant demandé une audience à saint François de Sales, les officiers ne voulurent point y consentir ; le saint Evêque l'apprit : « Eh bien ! leur dit-il, si vous lui défendez de paraître devant moi, vous ne me défendrez pas de paraître devant lui ; vous ne voulez pas qu'il sorte de prison, j'irai l'y trouver.» Il y va, en effet, et, voyant le coupable à ses pieds, il le relève, l'embrasse et lui fait grâce. — « Monseigneur, dit le prisonnier tout en pleurs, je me démets librement de mon bénéfice en punition de mon péché. — J'en serais bien fâché, reprit François ; d'autant que j'espère que le clocher qui, en tombant a écrasé l'église par son scandale, l'ornera désormais, étant remis sur pied. » Sa prédilection se trouva véritable, et le Saint disait à ce propos : « On fait des pénitents par la douceur, et des hypocrites par la sévérité. » (*Sa Vie*).

(1) *Constit. Apostolicae,* lib. II, cap. 15. M. G. 1624.

7

*Après la punition, ne laissez jamais le sujet abattu et désolé; redoublez au contraire pour lui de cordialité et de complaisance.*

Après avoir reçu l'aveu et fait la correction en secret, agissez au dehors avec le coupable comme si la faute était non avenue ; qu'il n'ait jamais à craindre dans la suite nul reproche tacite : fatale crainte, qui lui ferait supposer qu'il est dans la disgrâce de son Supérieur ; témoignez-lui la même estime, et évitez de rien dire qui puisse donner l'éveil.

Quand la correction surtout a été publique, la pénitence faite, redoublez de cordialité pour le sujet, visitez-le, accordez-lui quelques faveurs. C'est alors que le cœur doit parler au cœur, et que, pour guérir la douleur causée, il faut se hâter de retirer la flèche de la blessure, et faire disparaître jusqu'à la cicatrice. Rien n'est plus propre à concilier les cœurs au Supérieur et à les ramener au devoir, que ces témoignages d'affection et d'estime qui terminent la correction.

Un Supérieur, après la faute d'un sujet, ne devient pas son ennemi, il reste son père ; il doit même prendre les entrailles d'une mère qui relève un enfant après sa chute, ou qui met l'appareil sur la plaie. Le médecin ne cesse point d'aimer son ami devenu malade ; il redouble au contraire pour lui d'intérêt et de sollicitude. Comment se résoudre à traiter rudement une pauvre brebis que Jésus-Christ est venu chercher avec tant de peine, qu'il a portée avec tant de fatigue sur ses épaules, qu'il a été si heureux de rencontrer, pour le retour de laquelle il invite tout le ciel à se réjouir? Un berger rencontrant une brebis blessée, se venge-t-il en lui faisant une nouvelle blessure? Qu'aurions-nous fait à la place du père du prodigue? Peut-être aurions-nous laissé gémir et pleurer longtemps ce fils rebelle, le menaçant et lui imposant une rude péni-

lence : et voilà que son père se jette à son cou, n'attend même pas qu'il ait achevé son aveu, et convie tous ses amis à une grande réjouissance. S'il eût été sévère, son fils était perdu pour jamais.

Quelques Supérieurs, après avoir fortement corrigé un sujet, l'abandonnent à sa tristesse, supposant toujours qu'il ne souffre que ce qu'il mérite, et l'obligent à trouver lui-même des ressources dans sa vertu, sans s'embarrasser s'il est effectivement vertueux. Hélas ! que deviendra-t-il, s'il n'a un père pour le soulager et le consoler? N'est-ce pas au Supérieur de suppléer ce qui manque du côté de la vertu et du courage? Mais il en coûterait à la nature pour avoir cette condescendance ; il faudrait, dit Beaufils, être humble, patient, charitable, compatissant, au lieu que ces Supérieurs sont d'autant plus durs qu'ils ne cherchent qu'à dominer (1).

Notre-Seigneur dit un jour à sainte Gertrude : « Il en « est qui font volontiers du bien aux bons pour l'amour « de Dieu, mais qui reprenant avec dureté, quelquefois « même avec impatience, les défauts des méchants ou des « imparfaits, paraissent plutôt déchirer qu'amender les « cœurs. L'Eglise est un corps dont je suis le chef très pur, « mais j'ai beaucoup de membres chargés d'imperfections « et couverts de plaies. Que font donc ces censeurs impi- « toyables? Ils se jettent à coups de poing sur mes ulcères, « et font jaillir sur leur visage un pus qui les souille eux- « mêmes et les déshonore. Toutefois, moi, leur doux Sei- « gneur, vaincu par ma propre tendresse, engagé d'ail- « leurs par l'amour de mes intimes amis auxquels ils « s'intéressent, feignant de ne pas ressentir cette dureté, « je ne fais attention qu'aux services qu'ils rendent à mes « amis, et, avec mon vêtement de gloire, c'est-à-dire, en « vue des mérites de mes élus, j'essuie et fait disparaître « ces taches qu'ils se sont faites (2). »

(1) *Le Trésor des Supérieures*, lettre 8e (Paris, Lacroix, 1835, p. 137).
(2) *Le Héraut de l'Amour divin* (Trad. des P. P. Bénédictins de Solesmes, Paris, Oudin, 1878), l. III, ch. 68 et 75.

Admirable leçon, à laquelle la sainte fut si docile, qu'elle semblait, au dire de ses historiens, avoir trempé sa langue dans le sang de Jésus-Christ, avant de s'en servir pour percer le cœur de ses filles par la correction ; et la correction ainsi faite, au lieu d'éloigner les filles de la mère, les en rapprochait, au lieu de resserrer les cœurs, les dilatait.

8

*Si le sujet s'obstine et se montre incorrigible, après avoir fait retentir à son oreille les menaces divines, procédez contre lui selon les règles de l'institut.*

« Ceux que les afflictions ne retirent pas du vice, dit « saint Grégoire, ont besoin d'être repris avec un zèle « d'autant plus ardent que leur insensibilité est plus « grande. Il est à propos de leur rappeler ce que les Livres « Saints renferment de plus terrible, afin de les ramener « au devoir par la crainte de la damnation éternelle. « Dites-leur donc qu'en eux s'accomplissent les paroles « du Sage : Si vous mettez l'insensé dans le mortier, ce « sera comme si vous vouliez broyer de l'eau (1) ; que « c'est d'eux que parle le prophète lorsqu'il adresse au « Seigneur les plaintes suivantes : Vous les avez réduits « en poudre, et ils n'ont pas voulu mettre à profit vos « châtiments (2) ; que c'est pour eux que le Seigneur a dit : « J'ai frappé ce peuple, je l'ai détruit et, malgré cela, il « n'est point revenu de ses égarements (3) ; et ailleurs : « Le peuple n'est point revenu à celui qui l'affligeait (4) ; « que c'est contre eux que se dirigent les reproches que « fait Jérémie par la bouche des ministres de la vengeance

(1) *Prov.* XXVII, 22.
(2) *Jer.* V, 3.
(3) *Jer.* XV, 7
(4) *Is.* IX, 13

« divine : « Nous avons donné nos soins à Babylone, et elle « n'a pas été guérie (1-2). »

Après cela, il n'y a que deux moyens à prendre, si le désordre est grave : faire changer le sujet de maison, ou le renvoyer.

Saint Ignace disait que le changement de maison n'amène pas toujours le changement de la personne, attendu qu'en tout lieu, l'homme étant inséparable de lui-même, reste semblable à lui-même. Pour cette raison, il ne croyait pas que, dans l'espoir d'une paix plus grande et d'un amendement plus probable, il fallût faire changer de maison les turbulents et les imparfaits, parce que l'ordre qui doit être observé partout, les mettait partout en désordre.

Que le Supérieur, dit Lancicius, pour quelques défauts, ne demande pas facilement un changement de maison ou d'emploi, tant parce qu'il est contraire à la charité de faire passer à un autre Supérieur un sujet incapable dont on ne veut plus, que parce que, dans cette vie, il est bien rare de trouver des hommes sans défauts et tels qu'on les désire. Peut-être le remplaçant sera-t-il pire. N'est-il pas plus simple et plus raisonnable de travailler à réformer les sujets qu'on a? Quand un cocher demande fréquemment à changer son attelage, on finit par le soupçonner lui-même d'ignorer son art.

Un solitaire du monastère de l'abbé Elie, ayant été chassé pour une faute, recourut à saint Antoine qui le garda quelque temps avec lui et le renvoya ensuite à son monastère. Les religieux, au lieu de le recevoir, le chassèrent de nouveau. Alors le Saint leur écrivit en ces termes : « Un vaisseau, après avoir fait naufrage et perdu sa cargaison, est enfin arrivé au port ; et, bien que vous le voyiez tout maltraité par l'ouragan, vous voulez le faire

(1) *Jer.* LI, 9.
(2) *Reg. Past.*, P. III, cap. 13, M. L. 77[70].

périr ! » Ils comprirent la pensée du Saint et reçurent le solitaire (1).

Balthasar Alvarez priait les provinciaux d'envoyer dans son collège les sujets revêches et difficiles, afin de les gagner par sa prudence et sa douceur. D'autres font tout le contraire ; mais hélas ! ces infirmes spirituels, ainsi promenés de maison en maison, changeant à tout moment de médecin et de traitement, devenus odieux à tous les Supérieurs et regardés comme incurables, désespèrent bientôt d'eux-mêmes, et, s'ils ne perdent à la fin leur vocation, ils s'en rendent du moins de jour en jour plus indignes.

Cependant, si l'occasion des fautes était ou le Supérieur, ou les autres religieux, ou quelques personnes attachées au lieu même, on pourrait demander un changement.

S'il en fallait venir à une exclusion, ne pas balancer, pour sauver le reste de la communauté, quelquefois le sujet lui-même. Saint Ignace jugeait qu'il fallait renvoyer promptement ceux que l'amour de Dieu, le soin paternel des Supérieurs, l'imposition de peines légères étaient incapables de retenir dans le devoir, fussent-ils en grand nombre ou enfants de prince. Il assurait que, vouloir se servir d'un homme pour avancer la gloire de Dieu, au préjudice de la discipline religieuse, c'était justement comme si quelqu'un coupait un arbre pour en tirer après quelques fruits. N'est-il pas plus raisonnable de couper les branches gâtées pour conserver l'arbre? La bonne sève, loin de se perdre, poussera par d'autres endroits et le retranchement du bois superflu ne fera que rendre les fruits meilleurs. Les cas d'exclusion, à son sentiment, étaient : une faute grave et scandaleuse contre la chasteté, l'attache à son jugement portée jusqu'à la rébellion, les voies étranges et les illusions dans la piété, les opinions dangereuses en matière de doctrine.

(1) *Si Antonii dicta quaedam.* M. G. 401098.

Le Général d'un Ordre régulier, à qui l'on faisait cette question : Quel est l'institut le mieux pourvu des moyens de conserver le premier esprit de sa vocation, répondit sans hésiter : « Celui de la Compagnie de Jésus, parce « qu'elle garde tous les bons sujets que les dignités ecclé- « siastiques ne peuvent lui enlever et qu'elle renvoie tous « les mauvais. »

Les théologiens affirment qu'un Supérieur est obligé de droit naturel et de droit divin de rechercher l'apostat et le fugitif, et de le faire rentrer, afin qu'il puisse, conformément aux saints Canons, réparer sa faute ; et cela pour trois raisons : la première, parce que le religieux, quoique fugitif, n'en reste pas moins son inférieur ; la seconde, parce qu'il déshonore l'habit, s'il le porte encore ; la troisième, parce qu'il scandalise le public.

Dans les pays et aux époques où le bras séculier prête son appui au bras ecclésiastique, on comprend, pour le Supérieur, la possibilité de remplir cette obligation ; mais lorsque l'Etat se tient en dehors, que faire?

## CHAPITRE IV

### La correction doit être animée de la charité.

Disons d'abord ce qu'opère la charité dans la correction, nous dirons ensuite comment on parvient à acquérir et à conserver cette charité.

### ARTICLE PREMIER

#### CE QU'OPÈRE LA CHARITÉ DANS LA CORRECTION

#### LA CHARITÉ, DANS LA CORRECTION, ÉPURE L'INTENTION, RÉPAND LA SUAVITÉ DANS LES PAROLES ET INSPIRE LA DÉLICATESSE DES PROCÉDÉS

#### PARAGRAPHE PREMIER

*La charité, dans la correction, épure l'intention.*

1

*L'amendement du coupable est la fin que la charité se propose dans la correction.*

La correction n'étant que le supplément de la vengeance que Dieu a le droit de tirer du coupable et de la vengeance que le coupable a l'obligation de tirer de lui-même, le Supérieur, dit Modeste de Saint-Amable, ne peut s'y proposer un autre but que celui de Dieu et du coupable. Or Dieu sur la terre ne punit pas précisément pour punir, mais pour sanctifier ; et le coupable ne meur-

trit pas sa chair précisément pour se meurtrir, mais pour s'amender. Les châtiments infligés de Dieu, en tant que provenant de sa justice, couvrent nos fronts de confusion et remplissent nos membres d'une douleur amère; mais en tant que provenant de sa miséricorde, ils convertissent notre cœur et opèrent une salutaire réforme dans notre conduite. N'est-il pas évident encore que les frémissements et les apparentes fureurs du coupable contre lui-même, n'ont pas pour but d'abattre et de fracasser le corps, mais d'exterminer le vice (1)?

Saint Grégoire expliquant cet ordre donné à Aaron : « Vous porterez sans cesse, en présence du Seigneur, le ju- « gement des enfants d'Israël », dit que, « de la part d'un « prêtre, porter sans cesse, en présence du Seigneur, le « jugement des enfants d'Israël, c'est traiter les affaires « des fidèles conformément à la volonté de Dieu seul, « empêcher qu'il ne se mêle rien d'humain aux fonctions « saintes qu'il remplit, ne laisser entrer dans ses correc- « tions aucun sentiment d'animosité personnelle, et « prendre garde de les faire dans la vue d'un intérêt privé; « de sorte que son jugement ne soit ni corrompu par un « sentiment de jalousie, ni troublé par l'ardeur de la « colère (2) ». Le saint concile de Trente insinue assez clairement qu'on ne peut se proposer que ces trois fins dans la correction : conserver la discipline, remettre le coupable dans le devoir, et, s'il était incurable, prévenir le scandale (3).

Donc humilier pour humilier ou pour décharger son ressentiment, serait un sacrilège abus du pouvoir divin confié au Supérieur. La correction ne cherche et ne peut chercher que l'amendement ; pour la tristesse et la confusion qui l'accompagnent, elle ne se les propose pas, ou si elle se les propose, c'est à l'exemple de l'Apôtre, en

(1) *Parf. Sup.*, liv. I, chap. 8.
(2) *Reg. Past.*, P. II, cap. 2, M. L. 7787.
(3) Sess. 13, *Decretum de Reformatione*, cap. 1. Cf. Mansi, t. XXXIII, col. 86.

tant qu'elles favorisent et déterminent le renouvellement intérieur. A ceux qui soulagent leur amour-propre ou leur animosité au moment et dans l'action où ils semblent n'obéir qu'au devoir, et qui, après avoir bien humilié et contristé leur inférieur, s'applaudissent de sa confusion et de son serrement de cœur, comme s'ils avaient fait un coup de maître, saint Augustin et saint Thomas déclarent qu'ils n'ont pas la moindre idée de la correction, et que, puisqu'ils ont donné à la correction un autre motif que l'amendement, la correction qu'ils ont faite n'est plus une effusion de charité, mais la vengeance d'un esprit ulcéré : « car, dit saint Thomas, ce motif n'est pas une simple circonstance dont l'absence diminue simplement l'éclat de l'acte, c'est une partie de la substance même de l'acte ; si bien que ce motif manquant, la correction n'est plus un exercice de zèle, mais une insulte, plus une vertu digne de récompense, mais un vice digne de châtiment (1) ». Saint Augustin ajoute ce beau mot : « Aimez, et dites ce que vous voudrez ; les paroles en apparence les plus acérées ne blesseront pas, si vous pouvez vous rendre ce témoignage, qu'en tirant le glaive de la parole de Dieu, vous vous proposez uniquement d'affranchir un homme assiégé par ses vices (2). »

## 2

*Il faut si bien distinguer la personne de la faute, qu'on puisse, en punissant celle-ci, continuer d'aimer celle-là.*

« Soyez bien persuadé, écrivait saint Grégoire à Cyria-
« que, patriarche de Constantinople, que, lorsque je
« déploie extérieurement une plus grande sévérité contre
« les crimes c'est alors que je nourris intérieurement plus
« de charité pour les criminels. Ou je me trompe fort, ou
« je crois pouvoir affirmer que celui-là ne comprend pas

(1) 2ª 2ªl, q. 33, a. 1.
(2) *Epist. ad Galatas*, n. 57, M. L. 35²¹⁴⁴.

« la correction, qui ne saisit pas la distinction qui existe « entre la personne et la faute, et qui, dans ses répri- « mandes, négligeant de séparer l'une de l'autre, ne té- « moigne pas d'autant plus d'amour et de tendresse à « la personne, qu'il montre plus d'indignation et de sévé- « rité à l'égard de la faute (1). »

« Nul, dit saint Dorothée, n'a autant haï le péché que « les saints ; cependant les Saints ne haïssaient pas les « pécheurs. Ils ne les ont ni condamnés ni regardés avec « aversion : mais, pleins de compassion, de respect et « d'amour, sans les maltraiter, ni les contraindre jamais, « ils ont pris à tâche de les gagner par la suavité de leurs « remontrances, imitant une mère qui, ayant mis au « monde un enfant difforme ne le méprise point à cause « de sa difformité, mais redouble pour lui ses soins et ses « caresses (2). »

Saint Bernard représente aux Supérieurs qu'ils n'ont pas de quoi tant se prévaloir pour la verge qui leur a été confiée, puisque cette verge ne se porte qu'à la main et non dans le cœur, et qu'en frappant les vices, ils ne doivent pas cesser d'embrasser affectueusement les vicieux « On ne vous a pas établis prélats, leur dit-il, pour dompter des loups de vive force, mais pour conduire amoureusement des brebis ; ce n'est point pour opprimer, mais pour relever (3). »

Le Père Jean de Jésus-Marie, carme, dans ses instructions aux Maîtres des novices, leur dit : « Quand il faudra « reprendre les fautes, séparez si bien la faute de la per- « sonne, qu'il paraisse qu'en punissant la faute vous ne « laissez pas d'aimer la personne ; ce dont vous viendrez « aisément à bout si, par abstraction, vous faites ressortir « la difformité de la faute pour la rendre odieuse, ayant « soin en même temps d'intercaler des paroles douces et

(1) *Epist.* l. VII, *ad Cyr.* M. L. 77859.
(2) *S. Doroth. Doctrina,* VI, M. G. 881693.
(3) *In Dom. IIe post Pasch.*

« bénignes pour la personne qui, envisagée à part, est « aussi digne de votre amour que sa faute est digne de « votre réprobation. Evitez, autant que possible, d'user « de paroles qui sentent l'autorité du maître : mais soyez « comme l'un de vos inférieurs, encore novice dans la « vertu, toujours obligé de descendre dans la lice, et « s'efforçant, conjointement avec ses frères et ses com- « pagnons d'armes, d'obtenir la palme promise à la géné- « rosité. »

### PARAGRAPHE 2

*La charité répand la suavité dans les paroles.*

#### 1

*Quoique la colère soit parfois légitime, il faut éviter de prendre souvent le ton du courroux et de l'indignation.*

La colère, avouons-le tout d'abord, n'est point blâmable, si elle est juste dans son motif, tempérée dans ses mouvements, dégagée de toute insolence et de toute insulte ; si elle ne vient qu'après la douceur, rarement, dans les grandes occasions, pour l'amendement et non pour la ruine du coupable ; si, après un premier ou un second éclat, elle s'apaise et fait place à la bénignité et à la clémence. « Toute émotion, dit saint Jean-Chrysostôme, « n'est pas péché, mais seulement celle qui s'élève sans « cause légitime ou qui franchit les bornes. Le Créateur « n'a rien mis en nous d'inutile ; dans sa pensée, les pas- « sions, celle surtout de la colère, doivent être à notre « âme ce que l'éperon est au cheval, pour exciter notre « paresse, et ce que le tranchant est à l'épée, pour couper « court à mille difficultés (1). »

(1) *De Laudibus S^t^ Pauli; Hom.* 6, M. G. 50^508^.

N'oubliez pas que, si la sévérité produit la crainte, la bonté fait naître l'amour, et que c'est celle-ci qui doit dominer dans la correction, en sorte que la sévérité même ait sa cause et sa raison d'être dans l'amour. Ces paroles du concile de Trente méritent d'être pesées : « Les pré-« lats doivent se souvenir qu'ils ont été établis pour être « pasteurs et non persécuteurs et qu'ils doivent se conduire « de telle sorte à l'égard de leurs inférieurs, que leur « supériorité ne dégénère pas en une domination hau-« taine, mais qu'ils les aiment et les traitent comme leurs « enfants et leurs frères, mettant toute leur application « à les détourner du mal par leurs exhortations et leurs « avis, pour n'être point obligés d'en venir aux châti-« ments que les fautes rendent nécessaires. S'il arrivait à « quelques-uns de succomber sous le poids de la fragilité « humaine, les prélats doivent à leur égard observer ce « précepte de l'Apôtre : « Reprenez, conjurez, redressez « avec toute sorte de bonté et de patience ; les témoi-« gnages d'affection faisant souvent plus pour la correc-« tion que la rigueur, l'exhortation plus que la menace, « et la charité plus que la force (1). » « Tous les jours, écri-« vait sainte Chantal à une Supérieure, l'expérience m'en-« seigne qu'il faut faire rarement des corrections fortes « et sévères, et qu'elles profitent incomparablement « davantage, étant faites avec une douceur vive, cor-« diale, sérieuse et aimante : car cette façon dilate le « cœur de celle qui parle et de celle qui écoute, et la ren-« voie toute gaie et encouragée au bien, et toute détrem-« pée en la suave force qu'elle a trouvée en celle que Dieu « lui a donnée pour mère (2). »

Malheur donc aux Supérieurs durs et violents qui accableraient d'invectives leurs inférieurs ! Une fois entrés dans cette voie, il leur serait comme impossible d'en sortir ; ce serait là leur premier châtiment. Lorsque à plu-

(1) Sess. 13, *Decretum de Reformatione*, cap. 1. Cf. Mansi, t. XXXIII col. 86.
(2) Cf. *Lettres* (Paris, Plon, 1877), t. II, p. 2, 53, 175-176.

sieurs reprises on s'est laissé aller à de tels emportements, on en contracte l'habitude; on est incapable de se contenir, on ne sait plus rien dire avec douceur, on devient de plus en plus terrible sans même s'en apercevoir.

Qu'arrive-t-il de là? Les religieux s'accoutument à ces dehors furieux, qu'ils croient un accompagnement nécessaire de la correction ; leur sensibilité émoussée ne peut plus être excitée que par des mots piquants ; ils s'attendent à ces éclats comme à un orage qui doit passer et s'en inquiètent peu.

Fidèles imitateurs de leurs Supérieurs, les inférieurs sont durs et blessants les uns envers les autres, impolis et grossiers envers lui.

N'avez-vous pas remarqué qu'en général les mères sont bien moins écoutées des enfants que les pères? Elles parlent beaucoup, reprennent souvent, menacent sans cesse, et ne produisent presque aucun effet. Le père parle rarement, menace peu et se fait obéir.

Les réprimandes fortes et sévères doivent être pour l'inférieur des accidents rares et désagréables, il faut qu'il en conserve un souvenir pénible et en redoute le retour ; mais, s'il entend gronder autour de lui une tempête continuelle, il deviendra comme ces sourds que le bruit du tonnerre peut seul réveiller, ou comme ces peuples qui habitent auprès des grandes cataractes, et qui, passant leur vie au milieu du fracas des eaux, finissent par ne plus l'entendre.

2

*On doit s'abstenir avec grand soin des apostrophes injurieuses, et n'user de l'ironie qu'avec une extrême réserve.*

Il est vrai que Jésus-Christ a lancé cette apostrophe : « O hommes fous et tardifs de cœur (1) ! » et saint Paul

(1) Luc XXIV, 25.

celle-ci : « O Galates insensés (1) ! » mais ce langage qui ne tombe que sur la faute, ne doit être employé que pour le plus grand bien des coupables, dans une grave nécessité, lorsqu'on a épuisé toutes les autres ressources, et si rarement, que Cajetan, annotant ces conditions énumérées par saint Thomas, affirme que, pour être autorisé à se le permettre, il faut une inspiration particulière de l'Esprit-Saint, attendu que les inférieurs ont bien de la peine à se persuader que se soit la charité, non la passion, qui s'exprime en pareils termes (2).

Il faudrait, ce semble, affirmer la même chose de l'ironie : car, quoique le Supérieur puisse quelquefois en faire usage, par exemple, reprendre quelque petite bassesse par un sourire moqueur, ou réprimer un léger emportement par un sourire sérieux ; néanmoins, à parler en général, on ne doit user que sobrement d'un langage qui ne convient guère de supérieur à inférieur, qui révolte ordinairement ce dernier, et allume mille dissensions entre égaux. Si l'on emploie la raillerie, qu'elle ne tombe que sur le fait, non sur le coupable ; qu'elle se borne à faire ressortir le ridicule du vice, laissant toujours sauf l'honneur de l'individu.

A quoi aboutissent d'ailleurs ces corrections pleines de paroles offensantes? Saint François de Sales répond : « à « faire commettre, à propos d'une faute vénielle, une « faute peut-être mortelle. » Du moment que l'inférieur a pu croire que son Supérieur le méprise, il se concentre en lui-même, prend tout en mauvaise part, et ne veut rien entendre de ce qu'on lui dit. Bientôt le démon, profitant de l'occasion, redoublera ses efforts ; et comme l'infortuné ne sera soutenu ni par son courage que la tristesse abat, ni par la sagesse du Supérieur que la défiance lui rend désormais inutile, il tombera, et qui sait s'il pourra jamais se relever? Un religieux peut aisément souffrir

(1) *Gal.* III, 1.
(2) Comment. *in* 2ª2æ, 2ªl, q. 72, a. 2.

qu'on exige de lui des choses arbitraires et même excessives, il peut croire que la gloire de Dieu et le plus grand bien de la communauté y sont intéressés ; mais quand on lui fait un affront, il ne sent plus que son malheur et peut se porter à une réaction violente, peut-être à une résolution extrême.

Non, les injures ne convertirent jamais, et plus d'une fois elles achevèrent de pervertir : « Ceux-là mêmes, dit « saint Jean-Chrysostôme, qui n'hésitent pas à se plonger « dans les plus abominables excès, trouvent étrange et « fort mauvais qu'on les qualifie par le nom qui leur con- « vient (1). »

## 3

*Ce serait un crime de provoquer une réponse insolente, comme pour avoir lieu de punir avec plus de raison.*

Le Sage souvent répète qu'un homme emporté provoque des rixes, et que la parole aigre produit des ulcères de cœur (2). Pythagore, cité par saint Jérôme, disait : « N'attisez point le feu avec un glaive ; » c'est-à-dire : Ne harcelez point par des paroles dures un esprit irascible et hautain. « Celui qui aiguillonne un sujet qui déjà se contient à peine savez-vous ce qu'il fait? dit saint Bonaventure ; il agace un chien déjà furieux pour se faire mordre (3). »

« O pères ! s'écrie saint Paul, gardez-vous de pousser « vos enfants à la colère, de peur qu'ils ne vous ferment leur « cœur (4). » « Cette recommandation, reprend saint Bo- « naventure, le Supérieur doit la suivre pour le même « motif ; car, pour peu que ses inférieurs remarquent dans « sa voix, dans ses gestes, sur son visage, quelques signes

(1) *Adv. opp. vit. monast.*, lib. III, n, 7. M. G. 47360.
(2) *Prov.* XV, 1-4.
(3) *De sex alis*, cap. 3, n. 8 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 137).
(4) *Col.* III, 21.

« d'impatience, ils n'oseront plus lui découvrir leurs peines « et ils seront dans la disposition qui faisait dire aux amis « de Job : Si nous commençons à vous parler, peut-être « prendrez-vous nos discours en mauvaise part (1). Que « le Supérieur réprime donc les saillies de sa colère, et « qu'à chaque parole de son inférieur, il réponde avec mo- « destie, maturité et bénignité (2). » « Les bons et fidèles « prélats, dit à son tour saint Bernard, savent qu'ils sont « au-dessus des autres, non pour faire parade de leur « dignité, mais pour avoir soin des âmes malades. Lors « donc qu'une parole de plainte, un emportement, une « injure, devient pour eux l'indice non équivoque d'une « plaie intime et profonde, se souvenant alors de leur « profession, ils courent aux remèdes, et, loin de se ven- « ger comme des despotes outragés, ils ne songent qu'à « calmer les accès de la fièvre, comme des médecins « charitables (3). »

Le Père Jean de Jésus-Marie, carme, fait sur ce sujet un raisonnement plein de sens : « Lorsque vous vous serez servi de ces paroles provocatrices, dit-il, il arrivera de deux choses l'une : ou ces paroles seront relevées avec colère, ou elles seront reçues avec patience. Dans le premier cas, le sujet se raidira contre la correction et la prendra en haine ; dans le second, il s'intimidera et se concentrera en lui-même, peut-être pour des années entières. En définitive, quel fruit retirez-vous de votre conduite? »

O vous que le devoir appelle à faire la correction, persuadez-vous bien que toutes vos paroles pénètrent au fond du cœur comme autant de flèches aiguës : on les tourne, on les retourne, on les envisage sous toutes les faces, on se les redit mille fois à soi-même le jour et surtout la nuit, on en calcule toute la portée, on en savoure

(1) *Job.* IV, 2.
(2) *De sex alis*, cap. 4, n. 5. (Edit Quaracchi, t. VIII, p. 139).
(3) *Serm.* 25, *in Cant.*, n. 2, M. L. 183899.

à loisir toute l'amertume. Soumettez donc à un examen scrupuleux vos expressions ; quelque attention que vous mettiez à les choisir, les cœurs sur qui elles tomberont, en sentiront toujours le poids bien mieux que vous... Aussi est-ce à leur balance, non à la vôtre, qu'il faut les peser. Est-il rare qu'avec les meilleures intentions un Supérieur laisse échapper par légèreté ce que l'inférieur ne peut entendre sans un profond chagrin?

4

*Un Supérieur, loin de relever du moins sur-le-champ, les réponses passionnées de ses inférieurs, ou de disputer avec eux, doit se taire ou emprunter le langage de la compassion et de la tendresse.*

Que des inférieurs disputent et contestent ensemble, c'est déjà une chose inconvenante. Mais qu'un Supérieur dispute et conteste avec un inférieur, qu'il lui tienne tête et fasse pour ainsi dire assaut avec lui, c'est ce qui ne peut que compromettre gravement son autorité. Cette observation est générale pour tous les cas. Saint Grégoire, pape, stigmatise ainsi les Supérieurs qui tiennent une conduite opposée : « Ils s'imaginent faire parade de leur « autorité et de leur sagesse aux yeux de quelques flat- « teurs qui applaudissent, et ils ne font tout simplement « que s'assimiler à des chevaux qui s'emportent. Le « Proverbe, en effet, ne dit-il pas : « Ne répondez point « au fou selon sa folie, en lui rendant injure pour injure, « de peur que vous ne lui deveniez semblable (1) (2) ?

Si l'inférieur donc, en se justifiant, s'échauffe un peu, ne refusez pas de l'écouter. Savoir écouter, voilà le grand art d'un Supérieur qui veut apaiser ou corriger un sujet. Celui que vous avez bien écouté, s'en retourne toujours content de lui et de vous aussi. C'est déjà lui faire beau-

(1) *Prov.* XXVI, 4.
(2) *Moral.*

ocup de bien que de l'écouter. Laissez-le se plaindre et déraisonner, laissez-le jeter tout le fiel que contient son cœur ; ce sont les ennemis qui s'en vont, et c'est autant de moins que vous avez à combattre. Après cette explosion, redoublez de bonté, prenez-le par le cœur, il ne vous attendait pas de ce côté.

D'ailleurs, est-il défendu à un cœur oppressé d'exhaler sa plainte? La vertu anéantit-elle la nature? En entendant Job maudire le jour de sa naissance, nous eussions peut-être, comme ses amis, bouché nos oreilles et crié au blasphème ; et pourtant l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'il n'a pas péché dans ses paroles. Eussions-nous donc interdit à Notre-Seigneur de dire au moment de son agonie : « Mon Père, loin de moi ce calice, s'il est « possible (1) » ; et sur la croix : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? (2) ».

Quelquefois l'inférieur est poussé à la désobéissance par la colère ; il s'allume en lui une sorte de fièvre qui s'annonce au dehors par un refus formel ou un silence obstiné. Usez alors de ménagements, surtout si c'est un religieux de quelque importance ; n'insistez pas, laissez-lui le temps de se reconnaître, prévenez les suites que son indocilité pourrait entraîner. Quand une fois l'inférieur s'est oublié jusqu'à regarder son Supérieur d'un air courroucé ou qu'il s'est livré en sa présence à quelque accès de colère, il n'y a plus d'espoir, il faut que le Supérieur et l'inférieur se séparent. Ne croyez pas alors l'avoir dompté, parce que vous aurez fait retentir à son oreille des paroles sévères, ou que vous l'aurez condamné à une réparation exemplaire ; vous n'avez fait que l'irriter et l'aigrir. Son air ennuyé dans les exercices, ses réparties toujours calculées pour vous déplaire, sa promptitude à saisir toutes les occasions où il pourra faire éclater un mauvais esprit, seront autant de signes non équivoques

(1) *Matth.* XXVI, 29.
(2) *Matth.* XXVII, 46.

de sa rancune et comme une perpétuelle déclaration de guerre à la discipline.

Alors même qu'il s'échapperait publiquement en paroles injurieuses insolentes, il n'en faudrait témoigner aucun ressentiment, mais se montrer autant Supérieur en humilité et en modération qu'on l'est en rang et en dignité. Il n'appartient qu'aux pédagogues de doubler et de tripler le *pensum*, à mesure que l'écolier s'obstine et s'effarouche. Ce qui relève un Supérieur en ces circonstances, ce n'est pas d'éclater et de punir, mais de céder noblement et de pardonner généreusement. S'il convient de faire sentir à l'inférieur son tort, il faut renvoyer l'avertissement à un moment plus favorable à la réflexion et s'il y a lieu d'exiger une réparation, c'est le cas d'accorder une remise entière ou de n'imposer qu'une pénitence minime.

David fait dire à Notre-Seigneur : « Lorsque le pécheur « se tenait devant moi pour m'accuser, je mettais une « garde devant ma bouche (1) »; et saint Mathieu, parlant des calomnies dont on le chargeait, ajoute : « Cepen- « dant Jésus se taisait (2). » Les païens eux-mêmes ont quelquefois donné des exemples de cette modération de cette grandeur d'âme. Caton, en plein sénat, avait traité César d'ivrogne ; César ne dit mot. Helvius Mancia, en plein sénat encore, avait reproché à Pompée plusieurs meurtres ; Pompée, quoique au faîte de la puissance, laissa l'injure impunie. Une femme condamnée par Philippe, roi de Macédoine, osa en appeler de Philippe ivre à Philippe à jeun ; le roi prit la chose en riant et fit droit à cette femme.

C'est un des douze conseils admirables donnés par Balthazar Alvarez aux Supérieurs : « Quand le religieux « irrité résiste, modérez-vous, dans la pensée qu'il est « votre frère, enfant de Dieu et membre de Jésus-Christ,

(1) *Ps.* XXXVIII, 2.
(2) *Matth.* XXVI, 63.

« momentanément, hélas ! troublé par Satan. Vous êtes, « vous-même, sujet à des semblables faiblesses. Ah ! pre- « nez garde de laisser périr cette âme pour laquelle Jésus- « Christ est mort : votre impatience la perdrait, votre « douceur la sauvera (1). » « Si le sujet se plaint et mur- « mure contre son Supérieur, dit le Père Aquaviva dans « sa 14e *Industrie*, que celui-ci, devenu comme un homme « qui n'entend pas, évite soigneusement, soit en pré- « sence de celui qui vient l'avertir, soit en présence de « tout autre, de paraître irrité et ému. Qu'il ne dise pas « avec indignation : Ceci est intolérable..., il mérite une « punition exemplaire..., de tels hommes ne peuvent « rester dans la société... Qu'il dise plutôt avec douceur : « Je suis désolé que ce bon frère se soit emporté et oublié « de la sorte, alors surtout que je lui représente la « personne même de Notre-Seigneur... ; je voudrais de « tout mon cœur bannir de son esprit toutes ses préven- « tions... : c'est l'excès de la passion qui le fait ainsi « parler... ; je déplore d'autant plus son malheur que des « faits de ce genre ne peuvent, à cause du scandale, « passer sans quelque réparation... ; prions pour lui ; « voyons ce que la prudence nous suggérera pour son « amendement... ; je désire bien plus sa guérison que son « humiliation (2). » Dans la seconde *Industrie*, le même Père avertit les Supérieurs qu'une des choses qui font la suavité du gouvernement, c'est lorsque, dans les répri- mandes, il n'apparaît ni âpreté, ni colère, ni trouble ; mais une paternelle gravité, une tendre compassion, je ne sais quelle douceur accompagnée de fermeté (3).

(1) *Vie* par le P. du Pont, chap. 23
(2) *Industrial*, cap. 14, n. 7, 12.
(3) *Industrial*, cap. 2, n. 1.

## 5

*Si le Supérieur croit avoir manqué à la charité ou à la justice, qu'il revienne sans honte et sans délai, quoique prudemment, sur ce qu'il a dit ou fait.*

« Il est bien difficile, dit saint Grégoire, que le pasteur « ne s'oublie pas quelquefois, dans l'ardeur de son zèle, « et qu'il ne lui arrive pas de dire des choses déplacées. « Souvent même les reproches peuvent sortir des bornes « de la modération. Or une correction trop sévère jette « le désespoir dans l'âme du pécheur. Il faut donc que le « pasteur ait soin de rentrer en lui-même, dès l'instant « où il s'aperçoit qu'il a, dans son exaspération, traité « les fidèles avec trop de dureté, et qu'il obtienne de la « miséricorde de Dieu, par les larmes du repentir, le par- « don d'une faute dont l'excès même de son zèle vient de « le rendre coupable. C'est le conseil que le Seigneur nous « donne lorsqu'il dit à Moïse : « Si un homme va dans « la forêt avec son ami, sans autre dessein que celui de « couper du bois, et que le fer de sa cognée, se détachant « aille frapper son ami et le tue : que cet homme se « retire dans une des villes de refuge et il vivra : car les « parents de celui dont le sang a été répandu, animés « du désir de la vengeance, le poursuivraient et le met- « traient à mort (1). »

« Nous allons dans la forêt avec notre ami, chaque « fois que nous travaillons à connaître les fautes dans « lesquelles nos subordonnés sont tombés. Nous coupons « du bois sans mauvais dessein, lorsque nous retran- « chons charitablement les occasions qui les ont pro- « duites. Mais la cognée nous échappe lorsque notre zèle « s'emporte et va trop loin. Le fer se détache du manche « lorsque la correction devient plus acerbe qu'elle ne

(1) *Deut.* XIX, 5-6.

« devrait l'être. Notre ami est frappé et mis à mort « parce que l'aigreur de nos paroles nous prive de son « affection, les reproches trop durs éveillant immédiate- « ment la haine dans l'âme de celui qui les reçoit. Il est « donc indispensable pour celui qui a frappé ainsi son ami, « et qui s'est par imprudence rendu coupable de sa mort, « de chercher un asile dans les trois villes de refuge, pour « y mettre sa vie en sûreté ; c'est-à-dire qu'il doit se « repentir et se réfugier dans la foi, l'espérance et la « charité, s'il ne veut pas qu'on lui demande compte de « l'homicide commis. Le parent du mort ne le tuera pas « lorsqu'il le rencontrera, c'est-à-dire, le souverain Juge, « qui est devenu notre frère en prenant la nature humaine « ne punira point, lorsqu'il viendra, une faute dont la « foi, l'espérance et la charité nous auront mérité le « pardon (1). »

Sous ce titre : *D'une faute n'en failes pas deux*, Gracian ajoute : « Il est très ordinaire après une sottise faite, « d'en faire quatre autres pour la soutenir ; on excuse une « impertinence par une autre plus grande. Le cardinal « Madruce ne traitait pas de sot celui à qui échappe une « sottise, mais bien celui qui, l'ayant faite, ne la sait pas « réparer. La défense d'une mauvaise cause est pire que « la cause même. »

Sans doute le Supérieur ne peut permettre qu'on prenne le parti du coupable ; mais il doit bien recevoir en particulier les représentations d'un ancien qui trouverait que, vu la nature de la faute ou le caractère du sujet, on est allé trop vite ou trop loin. Sans doute, il ne peut aller jusqu'à faire des excuses, lorsqu'il n'a agi que par un véritable zèle, et que sa correction trop vive, il est vrai, n'a pas revêtu le caractère de l'injure, surtout à l'égard de certains esprits fiers et mal faits, et dans des cas où la prudence et la crainte de compromettre

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 10, M. L. 7748.

son autorité lui interdisent cette démarche. Saint Augustin ne pousse pas jusque-là son obligation ; mais s'il n'a agi que par passion, ou s'il s'est servi de termes offensants, tout Supérieur qu'il est, c'est pour lui un devoir de justice et un moyen de relever son autorité, de guérir par un humble aveu, des excuses sincères, et des témoignages sensibles d'estime et de bienveillance, les plaies qu'il a faites mal à propos ou plus grandes qu'il ne fallait. Qu'il ne se persuade pas aisément que son crédit sera perdu dès qu'on découvrira quelqu'un de ses défauts, ni qu'il peut impunément se dispenser de réparer l'honneur injustement ravi. Toutefois que ses excuses et ses satisfactions ne soient ni faibles, ni rampantes, mais nobles et incapables d'avilir le Supérieur et d'enhardir l'inférieur.

D'après le même principe, si le religieux chargé de la surveillance générale avait imposé des pénitences excessives, le Supérieur devrait revenir sur ses injonctions, veillant toujours à ne pas briser sans nécessité et sans précaution une autorité qui émane de la sienne. Pour obvier à cet inconvénient, le Supérieur, dans tous les instituts, se réserve les pénitences réputées graves, ou du moins ne permet point qu'on les impose à son insu.

### PARAGRAPHE 3

*La charité inspire la délicatesse des procédés.*

1

*On doit recourir à mille industries pleines de suavité et de délicatesse pour triompher de la répugnance du sujet et alléger sa peine.*

Avant de faire une opération douloureuse, un habile médecin commence par caresser de la main les parties saines qui environnent la plaie, et à jeter sur celle-ci de l'eau tiède pour faire tomber l'enflure ; c'est ce que doit faire le Supérieur,

« Voulez-vous corriger votre frère, dit saint Jean « Chrysostôme, pleurez, priez Dieu du fond de votre « cœur avertissez le coupable, prodiguez-lui vos conseils « et vos exhortations, montrez-lui votre charité, persua- « dez-lui que vous venez non comme un diffamateur qui « en veut à sa réputation, mais comme un conseiller et « un ami qui désire faire remarquer une faute. Prenez « ses pieds et baisez-les ; ne rougissez point d'en venir « là, si vous avez à cœur de guérir son âme. N'est-ce « pas ce que font les médecins envers les malades récalci- « trants (1) ? »

Il faut l'entendre ailleurs, faisant l'éloge de la charité de saint Paul. De même qu'un père dont le fils malade refuse et repousse les remèdes pour l'engager à accepter ce qui doit le guérir, se tient à ses côtés, le flatte, l'embrasse, le serre sur son cœur, et lui prodigue toute sorte de caresses ; ainsi l'Apôtre, dont le vaste cœur porte comme un fils unique et contient tous les chrétiens dispersés sur le globe entier, dès qu'il en voit quelques-uns, après avoir été couverts par le péché de plaies mortelles, repousser avec horreur le remède de la correction, ne cesse de les avertir, pleure, gémit, se lamente sur leur sort, afin que ces infortunés, enchaînés par sa charité et ne pouvant soutenir le touchant spectacle de ses larmes, se décident enfin à prendre le remède et à recouvrer la santé et la vie qu'ils ont perdues (2).

Saint Grégoire a écrit du même Apôtre : « C'est la cha- « rité qui lui faisait dire : « Quel est celui qui est infirme, « et dont je ne partage pas les infirmités? quel est celui « qui est scandalisé, sans que je sois enflammé de zèle? » et ailleurs : « Je suis en quelque sorte devenu Juif avec « les Juifs » ; donnant à entendre, non pas qu'il eût perdu « la foi, mais que la charité lui avait fait prendre la place « de ces infidèles, afin de mieux connaître comment il

(1) *Hom. 3, ad popul. Antioch.*, n. 5, M. G. 49$^{54}$.
(2) *De SS. Martyribus, Serm.*, n. 3, M. G. 50$^{650\text{-}651}$.

« devait exercer sa commisération envers eux, et de pou-
« voir leur donner des soins pareils à ceux qu'il aurait
« voulu recevoir lui-même dans une position semblable
« à la leur (1). »

Dans son 23e discours sur les *Cantiques*, saint Bernard dit aux Supérieurs : « Appliquez-vous, non à être craints,
« mais à être aimés. Que s'il faut parfois user de sévérité,
« que ce soit une sévérité paternelle, non tyrannique.
« Soyez mères par les caresses, soyez pères par les répri-
« mandes. Laissez-vous fléchir ; laissez tomber votre
« colère ; suspendez les coups ; montrez les mamelles ;
« que votre sein soit gonflé de lait, non enflé de vanité (2)».
« Oh ! que la charité est une bonne mère, s'écrie-t-il ail-
« leurs, elle qui tantôt caresse les petits, tantôt exerce
« les forts, tantôt reprend les indociles, donnant à chacun
« ce qui lui convient et embrassant dans une affection
« universelle tous ses enfants ! Elle est bénigne quand elle
« corrige, simple quand elle flatte, compatissante quand
« elle sévit, ingénue quand elle embrasse, patiente quand
« elle se fâche, humble quand elle s'indigne (3). »

« Oui, dit excellemment l'abbé Rupert, la charité sévit
« et flatte, mais elle flatte d'abord et ne sévit que contre
« ceux que ses caresses n'ont pu fléchir. N'est-ce pas
« l'ordre que la charité a observé en Jésus-Christ? Un de
« ses avénements est tout de bonté, l'autre tout de jus-
« tice ; mais celui-ci ne vient qu'après celui-là : la bonté
« ouvre la marche (4). »

## 2

*Quelques exemples de cette délicatesse de procédés.*

On dit de saint François de Borgia, qu'il ne donnait jamais plus d'horreur des fautes qu'en excusant le cou-

(1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 5, M. L. 7733.
(2) *Serm.* 23, *in Cant.*, n. 2. M. L. 183885.
(3) *Epist.* 2, n. 1, M. L. 18280.
(4) *Vita S. Pacom.*

pable ; et c'était une de ses manières les plus ordinaires d'en éloigner, que de témoigner une grande estime pour le mérite du coupable, et une confiance particulière en sa vertu. « Je le reconnais, disait-il, c'est pour la punition « de mes fautes que le bon Dieu a permis que vous fussiez « tombé en celle-là. Puisque je suis aussi coupable que « vous de votre faute, il est bien juste que j'en porte avec « vous la peine. Partageons la pénitence : voici celle que « je ferai de mon côté, voyez celle que vous voudrez « faire du vôtre. »

Saint Jean l'Aumônier, voyant un de ses proches se plaindre avec colère d'une offense : « Je ne souffrirai « jamais, dit-il, qu'on offense ainsi mon parent ; je tire- « rai de cet affront une vengeance exemplaire... » Puis, « quand il vit cet homme un peu calmé : « Je vous déclare, « dit-il, que, si vous voulez que je vous reconnaisse pour « mon parent, il faut que vous pardonniez et que vous ne « songiez plus à cette injure (1). »

Saint Thomas de Villeneuve avait un chanoine fort corrompu : il le chargea d'une importante commission pour Rome ; mais, au moment du départ, il lui dit : « Vous « ferez bien, avant d'entreprendre un si long voyage, de « mettre ordre à votre conscience » ; ce qu'il fit.

Saint Ignace fit sa confession générale à un religieux qui craignait de lui avouer un crime. Un frère passant un jour à ses côtés avec un air évaporé : « Frère Domini- que, lui dit-il, Dieu vous a donné une si grande modestie intérieure, que ne la faites-vous aussi paraître à l'exté- rieur et dans vos yeux? (2)... » Quelqu'un avait-il proféré devant lui une parole peu mesurée, il ne disait mot sur l'heure ; mais il faisait en sorte, d'un regard ou d'un geste, que l'individu se tînt pour averti. Ribadeneyra fait re- marquer que, parmi cette foule de religieux que punissait

(1) Métaphr., *in Vita S. Joan.*
(2) Cf. P. Bartoli, *Histoire de Saint Ignace*, l. III, ch. 7, (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 144).

saint Ignace, souvent sévèrement pour des fautes légères, nul ne s'indigna contre lui, mais bien contre soi-même, soit parce qu'il s'attachait à faire ressortir aux yeux du coupable l'importance de la faute, moins par l'emphase des paroles que par la considération de la chose même, soit parce qu'il laissait au coupable le soin de s'imposer à lui-même la peine méritée, ne se réservant que le droit d'y retrancher, et d'y retrancher beaucoup, si elle lui paraissait trop forte.

Lancicius, dans son *Traité des conditions du bon gouvernement* (1), ne veut pas qu'on donne des pénitences le soir à souper, de peur que l'inférieur ne puisse dormir en paix. Il ne veut pas non plus qu'on en donne la veille d'un jour de communion, de peur que la joie de la préparation ne soit troublée. On doit encore éviter de faire la correction à un cuisinier, lorsqu'il prépare le repas ; à un professeur, au moment où il vient de faire sa classe ; à un prédicateur, lorsqu'il s'apprête à monter en chaire ou qu'il est dans l'embarras d'une cérémonie.

Si le sujet souffre actuellement quelque infirmité corporelle, on doit attendre : la première douleur pourrait rendre excessive la seconde. Si c'est une peine intérieure qui l'afflige, une tentation, une épreuve, loin de le surcharger, il faut, après une parole pleine de suavité, le consoler et le fortifier.

Heureux les Supérieurs que l'Esprit de Dieu remplit de son onction ! A l'exemple des Saints, ils menacent longtemps pour ne pas punir ; ils ouvrent leur cœur au coupable, pour l'engager à leur ouvrir le sien ; ils lui témoignent leur estime, pour mériter sa confiance ; ils se glorifient en lui, pour qu'il se glorifie en eux ; ils se réjouissent de ses progrès, pour qu'il en ajoute de nouveaux ; même en reprenant, ils trouvent le secret de louer, d'applaudir aux efforts, de récompenser les premières vic-

(1) *De Condit. boni Superioris*, cap. 19.

toires, d'accorder des privilèges. Tantôt ils excusent la faute, la rejetant sur l'erreur, la fragilité, la surprise ; en blâmant l'action, ils justifient l'intention. Tantôt ils confessent, qu'eux-mêmes ont failli souvent, qu'ils failliront encore, que pour eux comme pour les autres la vertu consiste surtout à se relever ou du moins à se laisser relever par ceux qui leur tendent la main. Tantôt ils se servent de paroles flatteuses pour apprivoiser les cœurs rebelles : à la vérité, la faute est grave ; mais la conscience est délicate, le caractère docile, la vertu solide... ; le passé répond pour l'avenir... ; pour peu que le coupable veuille se contraindre, il se remettra dans la voie... ; ne serait-il pas inexcusable de se refuser à un léger effort et de rendre inutiles tant de bonnes qualités?

## ARTICLE II

### COMMENT ON PARVIENT A ACQUÉRIR ET A CONSERVER CETTE CHARITÉ

On parvient à acquérir et à conserver cette charité, 1° en ne perdant jamais de vue sa propre infirmité, 2° en maintenant son âme dans une paix inaltérable.

#### PARAGRAPHE PREMIER

*On parvient à acquérir et à conserver cette charité, 1° en ne perdant jamais de vue sa propre infirmité*

1

*Que le Supérieur se dise à lui-même : Y a-t-il faute commise par un autre, que je n'aie commise ou que je ne puisse commettre?*

C'est le conseil de l'Apôtre : « Considérez-vous vous-même, de peur, d'être tenté à votre tour (1). » Par rapport au passé : « N'ai-je rien fait de semblable? » Par rapport

(1) *Gal.* VI, 1.

au présent : « Suis-je irréprochable? » Par rapport à l'avenir : « Qu'en sera-t-il de moi, si je me trouve jamais dans les mêmes circonstances? »

Le Supérieur devrait se figurer que Jésus-Christ lui dit, comme autrefois aux filles de Jérusalem : « Pleurez sur « vous-même (1) » ; et comme aux accusateurs de la femme adultère : « Que celui qui est sans péché lui jette « la première pierre (2) » c'est-à-dire comme l'explique « saint Augustin : « Usez de clémence envers les autres, si « vous voulez qu'on en use envers vous (3). » « Supportez, « dit-il ailleurs, car c'est pour cela que vous êtes né ; « supportez, car peut-être êtes-vous vous-même supporté. « Si vous avez toujours été bon, faites miséricorde ; si « vous avez été quelquefois méchant, n'en perdez point « le souvenir. Et puis, quel est celui qui est toujours « bon (4) ? » Le même Docteur écrivait à l'évêque Auxilius : « Nous sommes encore hommes, exposés à tous les « pièges des tentations : l'épiscopat n'a point détruit « l'humanité (5). » Nous sied-il d'être présomptueux et sévères, comme si notre dignité nous eût rendus impeccables?

Un Père du désert disait : « Celui-ci tombe aujourd'hui; « hélas ! peut-être tomberai-je demain. »

« Pourquoi me poursuivez-vous de vos reproches, « comme si vous étiez Dieu? » répliquait Job à ses accusateurs (6). c'est-à-dire, selon le commentaire de saint Grégoire, pourquoi m'affligez-vous pour mes infirmités comme si vous étiez vous-mêmes affranchis de toute infirmité, et en cela semblables à Dieu? (7) « Encore, s'écrie Gerson, si c'était un ange, qui reprit avec tant de hauteur ! mais un homme pécheur ! C'est ce qui outrage

(1) Luc, XXIII, 28.
(2) *Joan.* VIII, 7.
(3) *De Adult. conjug.*, l. II, cap. 14, M. L. 40480.
(4) *De Ovibus, Serm.* 47, cap. 5, n. 6, M. L. 38238.
(5) *Epist.* 250, n. 3, M. L. 331067.
(6) *Job.* XIX, 22.
(7) *Moral.* l. 14, cap. 52, n. 60, M. L. 751070.

l'équité naturelle, qui ordonne de prendre sur soi-même la règle des jugements qu'on veut porter sur autrui (1). » C'est précisément remarque saint Jean Chrysostôme, pour donner aux pécheurs des censeurs et des guides pleins de miséricorde, que Dieu a choisi pour docteurs et pour prêtres, non les anges, êtres purs et inaccessibles à nos misères, mais les enfants d'Adam, sujets à l'ignorance et à la concupiscence : les malades, pour en faire des médecins ; les faibles, pour tendre la main à ceux qui tombent ; ceux qui pleurent, pour essuyer les larmes (2). »

## 2

*Qu'il regarde intérieurement ses frères comme meilleurs que lui et s'accuse d'être la cause de leurs fautes.*

« Quand vous verriez votre frère commettre ouverte-« ment une faute, même une faute très grave, dit l'auteur « de l'*Imitation*, ne pensez pas cependant être meilleur « que lui, car vous ignorez combien de temps vous persé-« vérerez dans le bien. Nous sommes tous fragiles ; mais « croyez que personne n'est plus fragile que vous (3). »

Notre-Seigneur daigna donner lui-même cette règle de conduite à sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : « Tu « ne noteras aucun défaut et tu ne reprendras personne, « sans avoir reconnu préalablement que tu es pire que les « autres (4). »

Écoutons saint Grégoire : « Un Supérieur qui sévit « contre la conduite criminelle de ses subordonnés doit, « comme l'humilité le demande, se rappeler qu'il est de « même nature que ceux dont le bon ordre veut qu'il « punisse les fautes, en vertu de son autorité ; souvent « même il doit être intérieurement convaincu qu'ils

(1) *Serm. de Circume.*
(2) *Non esse ad gratiam concionandum*, n. 1, M. G. 50634.
(3) Lib. 1, cap. 2, n. 4.
(4) *Révélations*, (traduct. D. Anselme Bruniaux, Paris, Palmé, 1873), 2e partie, ch. 24 ; t. I, p. 508, (cf. Puccini, 1re partie, ch. 10).

« valent mieux que lui : car nous usons de la sévérité de « la loi pour punir les fautes des autres, et il ne se trouve « personne qui ose seulement blâmer celles que nous « faisons. Nous aurons par conséquent un compte d'au- « tant plus rigoureux à rendre devant le tribunal de « Dieu, que nous aurons pu l'offenser plus impunément « devant les hommes ; tandis que les châtiments que nous « infligeons au pécheur l'acquittent vis-à-vis de la jus- « tice divine, et cela d'autant plus sûrement que nous « sommes plus sévères à son égard. Il faut donc s'humi- « lier intérieurement, en même temps qu'on fait à l'exté- « rieur l'application de la loi (1). »

L'expérience apprenant d'ailleurs à chacun que plus il fait de progrès dans la sainteté, plus il devient doux et compatissant envers ses frères, on pourrait, ce semble, affirmer que plus un Supérieur est rigide, moins il a de vertus solides. « La perfection, dit Fénelon, supporte facilement « l'imperfection d'autrui. Plus l'amour-propre est amour- « propre, plus il est sévère censeur. Il n'y a rien de si « choquant que les travers d'un amour-propre à un autre « amour-propre délicat et hautain. Les passions d'autrui « paraissent infiniment ridicules et insupportables à « quiconque est livré aux siennes. Au contraire, l'amour « de Dieu est plein d'égards, de supports, de ménage- « ments et de condescendances. Il se proportionne, il se « fait tout à tous, il attend, il ne fait jamais deux pas à la « fois : moins on s'aime, plus on s'accommode aux im- « perfections de l'amour-propre d'autrui, pour les guérir patiemment (2). »

Outre que ces considérations, que le Supérieur fasse un retour sur sa conduite, et impute à ses négligences les fautes qui se commettent et l'inutilité de la correction.

Ne néglige-t-on point le soin de sa propre perfection?

1) *Reg. Past.*, P. II, cap. 6, M. L. 7734.
(2) Cf. *Lettre* 130 à une personne de piété. (Paris, Leroux et Gaume, 1851, t. VIII, p. 544).

S'il cultivait en lui-même l'esprit de piété et d'union avec Dieu ses exemples seraient de puissantes leçons de vertu, et la discrétion accompagnerait toutes ces démarches ; mais peut-être est-il peu régulier, jaloux de commander, peu obéissant aux Supérieurs majeurs ; peut-être saisit-il avec empressement les occasions de se répandre au dehors, et se préoccupe-t-il trop des affaires extérieures : de là perte de temps, négligence de sa charge, dissipation, pesanteur d'esprit, dévotion éteinte, humilité perdue ; peut-être oublie-t-il de prier pour ses inférieurs et de se mortifier à leur intention. N'écoute-t-il point la passion dans la correction, punissant avec émotion, par humeur ou dépit ; usant de paroles piquantes, injurieuses ; exagérant la faute ; donnant une punition excessive ; invectivant contre un sujet qui, de son côté, a fait tout ce qu'il a pu?

« On a beau me flatter, dit saint Bernard, que j'ai fait « à ce religieux imparfait tout ce que je devais, que je l'ai « averti avec tous les témoignages d'amour les plus capa- « bles de toucher un cœur, que je lui ai adressé toutes les « exhortations les plus persuasives, que j'ai usé dans la « punition de toute la discrétion et de toute la modéra- « tion désirable, qu'enfin je n'ai rien oublié de tout ce qui « pouvait le ramener au devoir, tout cela étant resté sans « succès, je ne puis me rassurer contre la crainte d'avoir « manqué à quelque chose de ce que j'aurais pu et dû « faire (1). » N'est-ce pas ainsi qu'un bon et sage médecin, alors même qu'il a donné tous ses soins à un ami malade, appréhende toujours d'avoir contribué à sa mort, ou pour avoir omis quelques remèdes, ou pour en avoir donné de contraires, ou pour les avoir administrés à contre-temps? Une mère ne s'accable-t-elle pas de reproches lorsqu'elle voit mourir un enfant pour la guérison duquel cependant il lui semble qu'elle n'a rien épargné ?

(1) *In Cant., Cant.*

Cette conviction une fois acquise, que les Supérieurs sont hommes comme les autres, que les plus rigides ne sont pas toujours les plus vertueux, et que les fautes des inférieurs leur sont quelquefois imputables, non moins que le mauvais succès de la correction, que faire? laisser les fautes impunies, pactiser avec le désordre? non, certes ; mais corriger dans un sentiment d'humilité, allier la compassion avec la fermeté, prendre pour règle cette maxime d'un Saint : « Pardonnez comme ayant vous-même besoin de pardon chaque jour ; évitez les fautes ; soyez sans miséricorde pour vous, et plein de miséricorde pour les autres. »

A ce prix, saint Thomas permet à un pécheur de corriger un autre pécheur, même meilleur que lui, attendu que son péché, quoique plus énorme, ne lui aveuglant pas tout à fait la raison, sa propre misère l'excitera à la compassion : « car, dit-il, rien ne nous affranchit plus efficacement de l'esprit de haine et n'attire plus efficacement l'esprit de clémence que le souvenir de notre fragilité personnelle (1). » En sorte que la compassion est comme la marque et le sceau de l'humanité que chacun porte en soi-même.

### PARAGRAPHE 2

*On parvient à acquérir et à conserver cette charité,*
*2° en maintenant son âme dans une paix inaltérable.*

#### 1

*Le trouble du Supérieur peut produire en lui-même et dans celui qu'il corrige les plus funestes effets.*

Soit que vous avertissiez ou que vous repreniez, quelque chose que vous fassiez, faites-le sans trouble et sans indignation : car, si celui qui veut faire une cure se blesse

(1) 2ª 2ªl q. 33, a. 5

lui-même, comment, avec sa main blessée, pourra-t-il entreprendre l'opération? Vous aussi, gardez-vous d'entreprendre la guérison de vos inférieurs par la correction, lorsque vous vous sentirez blessé. « N'avez-vous pas re-« marqué, dit saint Jean Chrysostôme, qu'au moment où « ils vont prononcer une sentence, les juges sont assis et « revêtus du costume voulu par l'usage? C'est ainsi « qu'avant de rendre la justice, vous devez mettre votre « âme dans une assiette tranquille et l'orner de la robe « judiciaire, qui n'est autre chose que la clémence. » Règle générale : si l'on n'est pas assez calme pour se promettre d'éviter toute surprise, il faut renvoyer la correction. Les cas sont bien rares où elle ne peut souffrir de délai. Le Père Claude Aquaviva justifie ainsi cette règle : « Deux choses sont surtout nécessaires à l'inférieur au « moment de la correction, pour qu'il en profite : le res-« pect pour son Supérieur, fondé sur l'idée de sa vertu, et « la conviction où il est que la correction n'est inspirée « que par la charité; or, le trouble et la passion du Supé-« rieur, en le montrant semblable aux autres hommes et « animé de sentiments peu paternels, ruinent du même « coup l'une et l'autre (1). »

Platon défend au chef de la république de boire du vin; de peur que les fumées ne le troublent et ne l'enflamment. « Ne fais rien dans le trouble, dit le proverbe persan; pourquoi te mettre en mer lorsqu'elle est agitée par la tempête? » « Je te châtierais selon ton mérite, si je n'étais en colère », disait Socrate à son esclave.

On n'éteint pas le feu par le feu, ni la colère par la colère; mais ce qu'est l'eau pour le feu, l'esprit de paix et de douceur l'est pour la colère : il n'y a rien de fort comme cet esprit. S'il faut que la correction soit un feu, que ce soit le feu d'une lampe qui ne brûle que peu à peu et dans l'huile. Un esprit calme et serein est capable de faire dans un cœur toutes les impressions qu'il voudra, parce que,

(1) *Epist.* 1, *ad Sup.*

n'agissant que par raison, il ne propose rien que de juste, avec modération, après avoir examiné les dispositions du sujet, et en faisant un heureux tempérament de douceur et de fermeté. Un esprit troublé, au contraire, ne pouvant plus ni communiquer librement avec Dieu, ni jouir pleinement des forces et des lumières de la raison, porte tout à l'extrémité ; il exagère la faute, forme des jugements téméraires, conçoit du dégoût et du mépris pour le sujet, indispose une partie de la communauté, et, en voulant guérir une piqûre d'épingle, il tue souvent d'un coup d'épée.

Mais, dites-vous, mon inférieur ne me craindra pas assez... C'est une erreur : tout ce que vous direz dans le trouble, si juste qu'il soit, il l'imputera à la passion ; ce que vous aurez dit dans le calme, au contraire, il le goûtera, il se l'appliquera à lui-même ; et tandis que le coupable se condamnera, Dieu, touché de votre suavité, vous justifiera.

Balthazar Alvarez, dans ses avis aux Supérieurs, trace cette règle : « Dans aucun cas, même lorsque vous « croyez avoir les plus justes motifs, ne reprenez dans le « trouble ; mais attendez que la paix et la sérénité soient « rétablies dans votre âme : par ce moyen, vous réussirez « à calmer votre frère ; et du moment que vous l'aurez « calmé, comptez que vous avez réussi à l'amender. Lui-« même reconnaîtra sa faute, condamnera son obstina-« tion, et se jettera à vos pieds. La raison pour laquelle « un Supérieur ne doit pas faire la correction dans le « trouble, c'est que tous les commandements de Dieu « tendent à la charité et à la pureté de cœur ; or la cha-« rité et la pureté de cœur disparaissent dans le trouble « et l'indignation (1). »

Instruite à l'école de Balthazar Alvarez, sainte Thérèse ne cessait d'inculquer cette maxime aux Supérieures,

(1) *Vie* par le P. du Pont, ch. 23.

qu'il ne faut point corriger dans la passion et l'émotion, ni lorsqu'on se sent poussé par un zèle trop vif et trop empressé, attendu que l'agitation trouble nécessairement la raison, et que la raison troublée ne peut manquer d'exciter plus d'orage qu'elle n'en veut calmer ; cependant tout le fruit de la correction est de calmer l'esprit du coupable, pour le rendre plus propre à s'amender.

Dans cette conviction, saint Pacôme, s'étant un jour senti ému de colère, se plaignit amèrement à Dieu, et dit : « Je ne suis plus bon à gouverner mes frères, à moins que « votre grâce ne m'affranchisse de ces émotions qui se « trahissent à l'extérieur. »

## 2

*La multitude et la grièveté des fautes n'ont rien, après tout, qui doivent surprendre et troubler un Supérieur.*

Tout Supérieur doit regarder sa communauté comme un hôpital où l'on ne s'étonne pas que la misère soit misérable et l'infirmité infirme. Ce que les os sont dans le corps, destinés à soutenir une chair naturellement faible, le Supérieur l'est dans sa communauté. Sa fonction est encore celle du pasteur qui, au dire d'Isaïe, porte dans ses bras les tendres agneaux et aide à marcher les brebis lasses et fatiguées.

« Les fautes des autres, disait saint Vincent de Paul, « sont plus propres à exciter notre compassion que notre « colère. On ne doit pas même être surpris des fautes, les « plus capables de surprendre. Qui connaît bien le cœur « de l'homme, rien ne l'étonne ou ne l'étonne que peu. « Quoique ce soit la faute, non la personne, qui soit « l'objet de notre indignation, il faut avoir pour la faute « même une sorte de compassion. »

Le Père Martin Gutiéra, jésuite, recteur à Salamanque, raconte qu'un jour où il se plaignait à Notre-Seigneur des fautes qu'il voyait commettre à ses inférieurs, il aperçut

dans un plat d'argent un cœur fort petit submergé dans deux gouttes d'eau, et il entendit en même temps ces mots : « Voilà ton cœur qui se noie dans une goutte « d'eau. » Puis on lui montra un cœur d'une étendue immense, avec ces paroles : « Voilà le cœur de Dieu qui ne « s'attriste point au milieu de tant d'idolâtries, de tant « d'hérésies, de tant de crimes de toute espèce ; mais il « attend avec une patience invincible et une longanimité « parfaite la conversion des pécheurs. Considère bien ; « ton cœur doit se former sur ce modèle. » Plus tard Dieu lui fit connaître que ces mêmes inférieurs, dont la conduite l'inquiétait, étaient tous prédestinés.

Nous lisons dans la *Vie de saint Ignace*, que Lainez, son disciple, homme fort vertueux, et qui avait en horreur la moindre faute, se laissait quelquefois aller à des mouvements de colère, et faisait à saint Ignace des plaintes très vives, lorsqu'il voyait enfreindre la discipline religieuse. Le Saint l'en reprit, et lui fit appréhender que cette haine excessive pour les fautes n'engendrât la haine des personnes et ne nuisît extrêmement au bien qu'il voulait obtenir.

Pierre Le Fèvre, autre disciple de saint Ignace, avertit les Supérieurs que les pensées qui divisent les volontés à cause des fautes, viennent du démon ; qu'on doit les étouffer aussi bien que les mauvais soupçons. « Considé- « rez moins la faute, dit-il, que Dieu qui la supporte, que « Jésus-Christ qui l'a lavée dans son sang, que l'occasion « qui vous est donnée de pratiquer la douceur et la pa- « tience. Priez avant de reprendre ; excitez-vous à « aimer votre frère, au lieu de le fuir, rapprochez-vous de « lui ; abordez-le gracieusement ; traitez-le avec cordia- « lité et franchise : ce qui peut arriver de pire, c'est que « vous vous éloigniez de lui (1). »

C'est le propre des Supérieurs récemment arrivés aux

(1) Cf. *Mémorial*, juin 1543.

dignités, ou d'un caractère ardent, de s'attrister et même de se courroucer à la vue des fautes. Qu'ils s'habituent à voir les coupables sans impatience et sans trouble, avec les yeux et le cœur de Dieu et de ses anges. Rien d'aigre ni de dur dans la parole, dans le ton, dans l'air du visage. L'inférieur n'est ni un champion qu'on intimide par des éclats de voix, des yeux étincelants, une attitude altière, avant de se mesurer avec lui ; ni un souffre-douleur sur qui l'on décharge sa bile et le poids de ses chagrins. Rien qui se ressente du mécontentement personnel, des préoccupations du moment, ou qui dénote l'aversion et le mépris. Qu'ils ménagent tellement leurs expressions et composent si bien leur extérieur, que tout en eux révèle la bienveillance et l'esprit de douceur, non moins que le zèle et l'amour de l'ordre ; et qu'au lieu de faire haïr la correction et maudire celui qui la fait, ils fassent aimer et bénir l'une et l'autre. Qu'ils se défient d'eux-mêmes, surtout en deux circonstances : le lendemain des récréations extraordinaires, et le moment qui suit les consolations sensibles : dans la première, la mauvaise humeur vient de la surprise de la nature obligée, après s'être émancipée, de reprendre le joug ; dans la seconde, elle s'explique par la peine que cause à l'âme la soustraction des faveurs divines.

3

*Le Supérieur qui se maintient dans l'esprit de paix, ne désespère jamais du succès de la correction.*

Le cerf blessé ne meurt pas tout de suite, il porte encore quelque temps le trait, puis il succombe. Ainsi en est-il du coupable que vous voulez amender. En repassant ce que vous lui avez dit et la manière douce et calme avec laquelle vous le lui avez dit, il commencera à se rendre ; votre persévérance à l'avertir et à le supporter le fera rougir de son obstination, et votre vigilance paternelle et

assidue le forcera de se réformer. S'il n'en vient pas de lui-même à un amendement complet, du moins montrera-t-il plus de réserve, et vous aurez par là même obtenu ce premier résultat, d'empêcher le scandale en tout ou en partie.

Le Supérieur impatient dit : « Je l'ai déjà repris une, deux et trois fois ; c'est peine perdue, il est incorrigible...» Eh quoi ! pourrait-on lui répondre, vous appelez ce religieux incorrigible ! Mais peut-être n'avez-vous travaillé que mollement à sa réforme et sans un désir sincère de réussir : point d'entrevues particulières, point d'avertissements charitables ; il est à vos yeux comme cet homme laissé pour mort par les voleurs sur le chemin de Jéricho, et dont le Lévite détourna ses regards. Il s'agit d'un religieux qui, pour suivre Jésus-Christ, a fait des sacrifices héroïques ; c'est son âme qui est blessée, sa perfection qui est compromise, son salut peut-être qui est en cause, et vous vous rebutez après les premiers essais ! Une mère désespérera-t-elle jamais de la guérison de son enfant ? Les médecins, pour un peu d'or, n'épuisent-ils pas les ressources de leur art et ne tentent-ils pas les derniers efforts auprès d'un malade dont la cure est difficile ? Dieu, malgré sa prescience qui l'avertit qu'un tel sera damné, ne laisse pas de le solliciter par sa grâce ; Jésus-Christ ne veut pas qu'on sépare l'ivraie du froment avant le temps ; et vous, qui ignorez quelle sera la fin de ce religieux, vous le séparez déjà dans votre esprit, vous prononcez sur son sort ! Avez-vous oublié ce que vous avez coûté à Dieu, ce que la grâce a fait pour vous ? Ne vous découragez donc jamais, priez et faites prier, espérez tout de la grâce et du temps. Qui êtes-vous pour prescrire des bornes à la miséricorde divine ? D'ailleurs, les médecins n'enseignent-ils pas que la nature a parfois, dans les maladies aiguës, des efforts subits qui déterminent la guérison ?

Un Supérieur ne doit jamais proférer ces paroles sinistres : « Ce religieux ne changera point, un tel finira mal...»

De telles prédictions sont non seulement téméraires, inconvenantes, mais cruelles. Gardez-vous surtout de parler devant ce religieux de ses défauts, comme d'une chose sur laquelle votre opinion est immuablement arrêtée et votre parti définitivement pris. Lui-même en prendrait son parti et se refuserait à tenter, pour se réformer, des efforts qu'il se plairait à croire superflus. Qui ne sait d'ailleurs, selon la remarque de saint Ignace, que tels religieux, travaillant davantage à se vaincre, avancent plus en un mois, quoique encore moins disciplinés, que d'autres d'une nature plus heureuse en un an?

Un moine du désert, ayant commis une faute et en ayant été repris trop durement, vint trouver saint Antoine. Les autres moines le suivirent et lui reprochèrent sa faute devant le Saint avec beaucoup de chaleur. Saint Paphnuce, surnommé Céphale, voulant confondre le zèle indiscret des accusateurs, fit cette parabole : « J'ai « vu, sur le bord d'un fleuve, un homme qui était dans la « boue jusqu'aux genoux ; et des gens qui voulaient lui « donner la main, pour l'en retirer, l'y ont enfoncé jus- « qu'au cou. » Alors saint Antoine applaudissant à saint Paphnuce : « Voilà, dit-il, un homme qui juge des choses « selon la vérité et qui est propre à sauver les âmes (1). »

## 4

*Lettre de Fénelon à un Supérieur sur cet esprit de paix et de patience dans la correction.*

« Vous vous laissez trop aller à la vivacité de vos senti- « ments. Vous ne vous êtes point mis dans la place où vous « êtes : c'est la Providence qui vous y a engagé. Dieu ne « demande point l'impossible : vous n'aurez à lui rendre « compte que des choses que vous aurez pu faire. On « trouve partout, quand on gouverne, des esprits indo-

(1) *Pères du désert.*

« ciles et qui refusent de porter le joug. Si vous voulez « gagner à Dieu vos inférieurs, ne vous mettez point « d'abord dans l'esprit un projet de régularité trop exact : « vous n'en viendriez pas à bout sur des esprits qui ne « sont point accoutumés à porter ce joug. Mais faites- « vous aimer, et faites sentir que vous aimez Dieu. Accou- « tumez ceux que vous gouvernez à vous montrer leurs « imperfections avec confiance : montrez-leur un cœur de « père et une condescendance qui aille aussi loin que les « règles essentielles le permettront. Attendez chacun « selon son besoin. Conduisez-les non par des décisions « générales, mais en vous proportionnant à leurs besoins. « Il faut se faire tout à tous par un discernement de « grâce, et supporter les faibles pendant qu'on perfec- « tionne les forts. On voit même souvent le bout de son « autorité; si on la voulait pousser trop loin, on révolte- « rait la multitude. Il faut avoir égard à l'état où l'on a « pris les inférieurs et se souvenir des dispositions où on « les a trouvés, pour se contenter de peu. Ce n'est pas « qu'on rabatte rien de la loi de Dieu, ni des règlements de « son état, mais on tolère ce qu'on ne saurait empêcher « on attend, on espère, on montre de loin le but, on tâche « d'encourager ceux qui n'osent même pas le regarder ; « on les accoutume peu à peu à faire les premiers pas. « Dieu donne la bénédiction à cette conduite douce et « patiente. C'est l'œuvre de la foi où l'on travaille dans « les ténèbres, sans voir le fruit de sa peine. On ne sent « dans les inférieurs que mollesse, murmure, division, « mécomptes, traverses ; mais, parmi toutes ces épines « qui couvrent la face de la terre, il croît un peu de bon « grain et c'est pour ce bon grain, que Dieu nous met à « tant d'épreuves. Je souhaite fort que vous ayez le cœur « en paix dans vos fonctions, et que, faisant le bien que « l'état de choses vous permet de faire, vous attendiez « sans trouble que Dieu dispose les esprits à vous laisser « faire un bien plus parfait et plus étendu ; il faut laisser

« raisonner chacun selon ses préjugés. Après avoir tâché « de dire la vérité et de la développer, il faut attendre « qu'elle fasse elle-même ce que nous ne pouvons pas « exécuter, qui est de persuader les hommes et de se faire « aimer d'eux. Faites donc ce que vous pourrez au jour « la journée, et ne prétendez pas procurer la gloire de « Dieu plus qu'il ne le veut. Contentez-vous du pain « quotidien de sa volonté ; que voulez-vous de plus (1)? »

(1) *Lettre à un supérieur* (Paris, Leroux et Gaume, 1851, t. VIII p. 443).

## CHAPITRE V

### De la réforme qu'il faut quelquefois introduire dans les communautés.

Nous dirons d'abord quelle est l'obligation du Supérieur et des inférieurs touchant la réforme ; nous tracerons ensuite la conduite à tenir pour détruire les abus, mettre fin aux cabales, apaiser les disputes.

### ARTICLE PREMIER

#### DE L'OBLIGATION DU SUPÉRIEUR ET DES INFÉRIEURS TOUCHANT LA RÉFORME

1

*Le Supérieur doit travailler à rétablir l'observance.*

*Nota.* — Dans tout cet article, il ne peut s'agir que des coutumes abusives qui n'ont pas encore acquis par l'effet de la prescription ou qui de leur nature ne pourront jamais acquérir force de loi pour défendre ou permettre certaines choses, établir une règle nouvelle, abroger, modifier ou interpréter une règle ancienne. Or, pour qu'une coutume soit légitime, il faut : 1° que l'usage insensiblement introduit soit raisonnable, honnête, compatible avec la substance du vœu et ses obligations essentielles non moins qu'avec la discipline religieuse et le but propre de l'institut, ce qui évidemment n'aurait pas

lieu si on laissait tomber l'usage de l'office au chœur, de l'abstinence perpétuelle, de la clôture, du silence absolu, dans les Ordres où ces choses sont de règle et comme de l'essence de l'institut ; 2° qu'elle soit le fait non de quelques individus seulement, mais de la majeure partie de la communauté, et qu'elle résulte non de quelques actes isolés, mais d'un ensemble d'actes publics et réitérés : condition qui n'existerait pas si, dans un Ordre ou une Congrégation, la coutume n'était établie qu'au sein d'une seule maison ou n'invoquerait en sa faveur que le silence d'un Supérieur particulier ; 3° qu'elle soit consacrée par la prescription du temps et par le consentement au moins tacite de l'autorité compétente qui, la connaissant et pouvant facilement réclamer, s'abstient d'élever la voix ; privilège que ne peut acquérir le relâchement proprement dit, c'est-à-dire l'abandon presque général de certaines règles qui, sans être essentielles prises séparément, sont néanmoins indispensables dans leur ensemble pour le maintien de l'Ordre, l'accomplissement des fins qu'il se propose et la sanctification des individus. Ceci posé, traçons les devoirs du Supérieur et des inférieurs touchant la réforme.

« Les théologiens s'accordent à dire qu'un Supérieur pèche mortellement en souffrant l'introduction de quelque mauvaise coutume ou en n'abolissant pas, le pouvant, celle qui se serait déjà introduite. C'est dire équivalemment qu'il se rendrait coupable, en laissant tomber une bonne coutume ; car lequel fait plus de mal à un édifice, celui qui l'abat à coups de canon ou celui qui détermine sa chute en lui enlevant ses appuis? Lequel encore est le plus perfide, celui qui livre un homme en lui liant les mains, ou celui qui le livre en lui ôtant ses armes? Le maintien des bonnes coutumes ne contribuant pas moins efficacement à la prospérité d'un Ordre, que l'introduction des mauvaises ne contribue à sa ruine, laisser tomber les premières, ou ne pas les relever, le pouvant, quand

elles sont tombées, c'est porter à la Règle un coup aussi meurtrier que d'introduire ou de permettre qu'on introduise les secondes (1). »

Le concile de Trente (2), dans sa vingt-cinquième session, ordonne aux Supérieurs de restaurer la vie commune et de la régler conformément à la profession qu'ils ont faite ; et s'ils trouvent quelque point tombé en désuétude, de s'appliquer de toutes leurs forces et par toute sorte d'industries à le rétablir. Mais qui ne voit que cette expression, *rétablir*, ne signifie pas qu'il suffit de conserver ce qu'on a trouvé, puisque l'ordre de rétablir une forteresse ruinée par l'ennemi est tout autre que l'ordre ou la permission de la conserver dans l'état de ruines où on l'a trouvée, et qu'un gouverneur, chargé de réparer cette forteresse, serait mal reçu, à la veille d'un nouvel assaut, à dire qu'il l'a conservée dans l'état où elle lui a été confiée.

« Ne dites donc pas : Je maintiens la discipline que j'ai trouvée ; c'est un dépôt que je rendrai tel que je l'ai reçu. Si vous aviez trouvé une bonne partie des biens de la communauté ou injustement usurpés ou laissés en friche par la faute de vos prédécesseurs, ne devriez-vous pas travailler à les recouvrer ou à les mettre en état, et vous suffirait-il de dire : J'ai trouvé les choses ainsi? Ne seriez-vous pas d'autant plus obligé à réparer ce désordre du temporel qu'il serait plus grand et durerait depuis plus longtemps? Pouvez-vous vous croire moins strictement obligé à rétablir le premier esprit de la règle, quand il a souffert quelque atteinte? Les biens temporels sont-ils donc plus précieux que les biens spirituels? ou le Supérieur doit-il avoir plus à cœur ceux-là que ceux-ci? La discipline est un dépôt sans doute, mais un dépôt en quelque sorte animé qui de sa nature augmente ou dépérit selon l'usage qu'on en fait, et qu'on verrait bientôt disparaître

(1) Modeste de Saint-Amable, *Parf. Sup.*, liv. IV, chap. 1.
(2) Sess. 25, *De Regul. et Monal.*, cap. 1, cf. Mansi, t. XXXIII, col. 172.

si l'on ne s'occupait incessamment à le faire valoir. Le Père de famille se déclara-t-il satisfait lorsque ce serviteur lâche et paresseux lui remit son talent soigneusement renfermé dans son mouchoir? Le Seigneur, dans Ezéchiel, au lieu de féliciter les pasteurs de son peuple de l'avoir préservé d'une ruine entière, ne leur reproche-t-il pas de n'avoir ni relevé ce qui était tombé, ni redressé ce qui était courbé, ni soutenu ce qui était faible, ni ranimé ce qui était languissant? Jérémie ne reçut-il pas le double commandement d'arracher et de détruire tout ce qui était contre la loi divine, et d'édifier et de planter tout ce qui pouvait contribuer à son entier accomplissement? Donc il ne suffit pas de préserver la discipline d'une ruine totale, en la maintenant dans l'état où on l'a trouvée, il faut encore travailler à la remettre dans sa première vigueur (1). »

Ne dites pas non plus, pour vous excuser, que c'est la faute de votre prédécesseur. Oui, la première est à lui, mais la seconde serait à vous ; et jamais la faute de l'un ne peut servir d'excuse à la faute de l'autre. Ce qu'il devait faire et n'a point fait, vous avez la même obligation de le faire et une obligation plus urgente encore. Ecoutez sur ce sujet saint Bernard : « Vous devez donner tous vos « soins et n'épargner ni discours, ni exemples, pour trans- « mettre intacte à vos successeurs, autant qu'il sera en « vous, la règle que vous ont léguée les anciens vos prédé- « cesseurs ; n'introduisez donc aucune coutume mauvaise, « soit directement en la recommandant, soit indirecte- « ment en fermant les yeux ; ne laissez non plus perdre « aucune bonne coutume, soit par négligence, soit par « connivence diabolique ; ne souffrez rien de semblable « ni en vous-même ni dans les autres qui feraient bientôt « ce qu'ils vous verraient faire. Quiconque a donné un « exemple bon ou mauvais, se rend participant du bien

(1) Modeste de Saint-Amable, *ibid.*

« ou du mal que font ses imitateurs et partagera leur « récompense ou leur châtiment (1). »

Pendant que saint François d'Assise, retiré sur le Mont-Colombe, recevait sa règle de l'Esprit même de Dieu, il apprit par révélation que quelques religieux venaient pour le prier de modérer les observances. Le Saint, ému et frémissant en lui-même, leva les yeux au ciel et s'écria : « Seigneur, ne l'avais-je pas dit, que ces gens-ci ne me croiraient pas? Pour moi, je garderai cette règle jusqu'à la mort, avec ceux de mes compagnons qui aiment la pauvreté ; mais pour les rebelles, je ne pourrai les contraindre. » Jésus-Christ, du sein d'une nuée lumineuse, répondit : « Petit homme, de quoi vous troublez-vous, comme si c'était ici votre ouvrage? C'est moi qui ai dicté la règle, je prétends qu'elle s'observe à la lettre, à la lettre, à la lettre, sans glose, sans glose, sans glose. Je sais de quoi l'homme est capable et quels adoucissements je puis et je dois accorder à sa faiblesse. Que ceux qui ne voudront pas garder la règle sortent de l'Ordre, j'en susciterai d'autres à leur place (2). »

## 2

*Les inférieurs doivent trouver bon qu'on rétablisse l'observance.*

*Nota.* — Il n'est point question ici de la réforme introduite dans un Ordre par le Souverain Pontife, en vertu de sa juridiction suprême : tout le monde est d'accord que les religieux doivent l'accepter. Il n'est point non plus question de la réforme introduite dans un Ordre par le Chapitre général : Suarez et les plus grands théologiens reconnaissent que les religieux sont obligés de s'y sou-

(1) *Ad quid venisti?*, cap. 7. M. L. 1841192.
(2) J. Joergensen, *Saint François d'Assise* (trad. T. de Wyzewa, Paris, Perrin, 1910, p. 379, l. III, c. 12). Cf. *Speculum Perfectionis* et Hubertin de Casal.

mettre, ceux-là même qui ont fait profession avant la réforme, lorsque la coutume contraire, légitimement prescrite ou non, était en vigueur, attendu que c'est le moyen naturel, reconnu et avoué, par lequel un Ordre se restaure lui-même et prend les mesures nécessaires pour arriver à ses fins : quiconque embrasse un Ordre, s'engage implicitement à observer tout ce que l'autorité canonique jugera convenable et expédient pour le maintenir et lui faire atteindre son but.

Il n'est question que des communautés particulières et indépendantes où se serait introduite une coutume qui, selon l'observation déjà faite, intéresserait la matière des vœux, l'accomplissement des fins que se propose l'institut, la discipline religieuse ou la sanctification des individus.

A ceux qui objecteraient qu'en faisant profession, ils n'ont prétendu s'engager qu'à la discipline alors en vigueur, on peut répondre avec Modeste de Saint-Amable (1) :

1° Votre engagement n'a pu être contre le bien commun, puisqu'il est dans l'ordre que le bien de tous passe avant le bien des particuliers ; or, il est contre le bien commun, c'est-à-dire contre l'institut, de laisser en désuétude quelques points de la règle, c'est une atteinte à la vie régulière que tous ont professée. Il vous en coûtera, sans doute, pour vous réformer ; mais ce n'est à le bien prendre, que le sacrifice de la partie pour le tout ; et ne voyons-nous pas tous les jours, dans le corps politique et dans le corps humain, le tout sacrifier sans hésiter la partie pour sa conservation?

2° Quand vous avez fait profession, vous ne vous êtes pas seulement engagés à garder les trois vœux essentiels de religion, vous vous êtes encore engagés à les garder selon quelque règle : si bien, dit saint Thomas, que la

(1) *Parf. Sup.*, liv. IV, chap. 2.

règle est, dans la matière de la profession, comme une circonstance des vœux, puisqu'elle en facilite et garantit l'accomplissement pour la vie entière. Or le relâchement que vous avez trouvé n'est pas la règle, mais une opposition à la règle, un attentat contre la règle primitive, selon la maxime du Droit : Ils ont voué la règle, non la coutume. Un chrétien, soumis par son baptême à l'Eglise, ne doit-il pas obéissance à l'Eglise, quand elle réforme des abus? et serait-il admis à repousser la réforme, parce qu'au jour de son baptême il a trouvé les abus subsistants? Donc, alors même que les Supérieurs connniveraient à l'abus par leur silence, les inférieurs ne laisseraient pas d'être contre la règle en suivant l'abus plutôt que la règle ; et dès que les Supérieurs voudront rétablir l'observance de la règle, les inférieurs devront être dans la disposition de s'y soumettre.

3° D'un côté, le droit ou le privilège de profiter de l'abus et de l'inobservance, s'ils existent, ne peuvent dispenser d'un point de règle qu'autant qu'ils durent ; de l'autre, ce droit ou ce privilège ne saurait enlever au Supérieur la faculté et l'obligation de retrancher l'abus et de rétablir l'observance : donc, dès que le Supérieur, pour satisfaire au devoir de sa charge, voudra user de cette faculté et remplir cette obligation, vous serez tenus par votre vœu d'obéissance dont il est le dépositaire, d'accepter la réforme ; car, on ne saurait trop le redire : retrancher un usage qui s'est introduit contre la règle, ce n'est pas ajouter à la règle ni outrepasser ses pouvoirs, c'est restituer la règle en son premier état et user de son droit non moins qu'accomplir un devoir.

4° Alors même que vous auriez eu explicitement l'intention de ne professer que la règle relâchée, vous avez dû avoir implicitement celle de professer la règle dans toute sa pureté, au cas où l'on vînt à la rétablir ; car vous n'avez ni dû ni pu professer une coutume ou un abus, l'Eglise n'autorisant et n'acceptant que la profession

d'une règle ; or cette intention implicite que vous avez dû avoir en faisant profession, suffit pour vous obliger à embrasser la réforme, dès qu'on voudra l'introduire.

5° Il en est des règles comme des pupilles : elles sont placées sous la protection de l'Eglise, attendu qu'elles forment une partie de sa discipline. Or, chez toutes les nations, les lois, même longtemps après l'injustice, font droit aux réclamations des pupilles, présumant justement que leurs tuteurs ont abusé de leur faiblesse pour les dépouiller. Dès que l'Eglise tendra la main aux règles, elles pourront donc, comme des pupilles injustement dépossédés de leurs biens, rentrer dans leurs droits, quelle qu'ait été la durée de l'usurpation, c'est-à-dire du relâchement.

6° Vous n'avez pu, dans votre profession, vous proposer une chose qui tend à la ruine totale de la règle, puisque professer une règle c'est se donner comme devant la conserver de tout son pouvoir, et non comme devant travailler à la détruire. Or tout abus est une brèche qui insensiblement prépare la ruine totale de la règle : une première inobservance en amène une seconde, celle-ci une troisième, et bientôt, sous les coups du caprice, de la lâcheté ou des interprétations arbitraires, tous les avant-murs s'étant écroulés l'un après l'autre, la place reste sans défense et devient la proie de l'ennemi.

7° Quand un bien est commun à plusieurs, l'opposition de quelques-uns ne peut empêcher les autres d'en jouir. Or la règle est un bien commun à tous les religieux ; si je veux l'observer dans toute sa rigueur, qui peut m'en empêcher? Mon frère et moi nous possédons un champ commun ; il veut le laisser en friche, moi je veux le cultiver ; est-il reçu à me faire de l'opposition? Eh bien ! la règle est un héritage commun, tombée en friche : moi je suis résolu de le remettre en valeur, de quel droit formeriez-vous opposition à mon dessein?

## ARTICLE II

### DE LA CONDUITE A TENIR POUR DÉTRUIRE LES ABUS, METTRE FIN AUX CABALES, APAISER LES DISPUTES

#### 1

*Conduite à tenir pour détruire les abus.*

Qu'il nous suffise de donner sommairement les excellents avis du *Guide des Supérieures* sur ce sujet (1) :

Si les abus se sont introduits tout récemment, lisez à la communauté les constitutions et les règles, et, dans l'explication, faites ressortir les abus. Parlez de vos obligations devant Dieu, de la résolution où vous êtes de veiller à la plus exacte discipline, tant pour l'acquit de votre conscience que pour faire honneur au choix qu'on a fait de vous. Montrez le changement qui s'est opéré dans la communauté au préjudice de la règle et de la perfection, le danger de dégénérer encore plus. Déclarez que, si vous êtes réélu après votre triennat, vous persévérerez inébranlablement dans votre résolution.

Si les abus se sont introduits depuis longtemps, n'entreprenez pas de faire tout à la fois et tout de suite, de peur de passer pour un réformateur et d'exaspérer la communauté. On gagne plus, dans ce cas, en usant de patience qu'en déployant de la vigueur. Jésus-Christ lui-même n'a pas renversé tout d'un coup la synagogue : il l'a ensevelie avec honneur, comme parle saint Augustin. Tout changement, même du mal au bien, est dangereux, s'il est subit. Il faut restaurer par le temps ce que le temps seul a affaibli ; en vouloir obtenir la guérison de vive force serait une entreprise pleine de périls. Réformer un Ordre

(1) Avis XLI.

religieux n'exige pas moins de peine que de le fonder. Dans la réforme des monastères, saint François de Sales avait pour méthode d'aller doucement en besogne et à pas de plomb. « Le vrai progrès, disait-il, se fait du moins au plus ; Dieu même, qui n'a que faire du temps pour amener les choses à la perfection, quoiqu'il arrive fortement à la fin qu'il se propose, le fait néanmoins avec des dispositions si suaves, qu'elles sont presque imperceptibles. » Pour les hommes, il ne demandait que deux choses : l'oraison mentale et sa compagne ordinaire, la lecture spirituelle, et la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. « Avec cela, disait-il, tout se fait sans bruit, sans effort, sans contradiction, doucement et insensiblement. » Pour les femmes, il ne demandait également que deux choses : la clôture et l'oraison mentale deux fois le jour. « Avec cela, disait-il encore, on peut aisément réduire des filles à leur devoir et à leur vraie observance », excepté certaines âmes déterminées à ne se réformer sur rien, dont le Père Surin a tracé cet effroyable portrait : « Elles ont une tête de fer et une poitrine d'airain pour la grâce ; elles mettent leur générosité à ne fléchir jamais, à braver tout, jusqu'à ce qu'elles soient la proie délicieuse des démons (1). »

Faites-vous respecter par une conduite uniforme de sagesse et de régularité, qui persuade que vous aimez votre devoir et vos inférieurs. Gagnez d'abord la confiance et l'estime : avec cela, il est difficile de ne pas réussir, quoi qu'on entreprenne pour le bien de la communauté. Fournissez soigneusement le nécessaire pour le vêtement et la nourriture ; car le relâchement a toujours son principe dans un amour excessif des aises et des satisfactions de la nature. Ce qui vous donnera l'ascendant et par contre-coup l'autorité, c'est de n'avoir dans votre conduite passée rien qui puisse faire dire ou penser

(1) Cat. T. II, liv. LI.

qu'avant d'être Supérieur, vous agissiez et vous parliez bien différemment : c'est de n'avoir dans votre conduite présente rien qui puisse faire dire ou penser que vous commandez et que vous ne faites pas, que vous avez une règle pour les autres et une règle pour vous. Plus le succès de votre œuvre est douteux et comme désespéré, plus vous devez vous fortifier dans la pratique de vos règles et vous retremper dans la ferveur.

Persuadez les inférieurs que Dieu donne au Supérieur des lumières spéciales, et lui inspire bien des choses dont on ne sent que plus tard la portée. Punissez quelquefois, montrant votre peine à punir, mais faisant sentir que vous voulez être obéi ; le plus souvent, prévenez les fautes par exhortation et insinuation, de peur de tout perdre par la correction.

Parlez peu et priez beaucoup. Ne dites et ne faites rien dont vous ayez plus tard à rougir ; point de voies obliques et tortueuses ; tout se découvre à la fin.

Nommez de bons officiers. Efforcez-vous de gagner les religieux anciens, influents, et ceux qui probablement seront élus Supérieurs après vous, afin qu'ils puissent continuer votre œuvre. Ordonnez des prières extraordinaires. Faites donner une retraite générale par un homme expérimenté qui joigne la force à la douceur, l'onction au raisonnement, et qui achève au saint tribunal ce qu'il a commencé en chaire.

Surtout, remontez à la source des abus : peu d'estime des règles : faites-en sentir l'importance ; infraction du silence : dès qu'il sera observé, la réforme sera assurée ; parloirs trop fréquentés : mettez-y ordre ; exercices spirituels négligés : indiquez les moyens de les bien remplir ; défaut de fermeté ou de bonté, de zèle, de vigilance dans les autres Supérieurs : sans les blâmer ni les justifier, de peur de faire naître des préventions ou d'afficher l'orgueil, rejetez la faute sur les circonstances, laissez croire que leurs vues étaient droites, mais que l'occasion était

moins favorable pour eux que pour vous ; multitude des règlements ou dispenses accordées par les Supérieurs majeurs ou locaux : rectifiez les mauvaises interprétations des règles, conservez la force aux décisions qui sont des explications légitimes.

2

*Conduite à tenir pour mettre fin aux cabales.*

C'est ici qu'il faut de la raison et du sang-froid, de la patience et du temps; la passion, toujours imprudente, détruit sans rien améliorer ; le pilote qui se fait un point d'honneur de ne jamais céder, même momentanément, à la tempête, ne tarde guère à être englouti dans les flots. Il n'y a pas moins de gloire à éviter le péril qu'à le surmonter, et il faut tellement tempérer la force par la prudence, que ce que la première pourrait à la rigueur faire toute seule, soit néanmoins préparé et facilité par la seconde.

« Dissipez sans délai certains partis qui se forment et dont le but est tantôt de s'accréditer et de se fortifier par le nombre ; tantôt de faire réussir quelque dessein louable en apparence, mais injuste et pernicieux au fond ; tantôt d'affaiblir l'autorité du Supérieur, sous prétexte d'en réprimer l'abus. Détachez insensiblement les membres de ce corps, sans toutefois l'attaquer de front, de peur qu'il ne se rende redoutable par l'union. Déclarez à celui qui en est le chef et l'âme, ou au plus influent par son âge et par son mérite, qu'il blesse la charité et la discipline, que vous observez ses plus secrètes démarches, qu'il répondra des suites devant Dieu et devant vous. Que s'il vous donne des réponses équivoques, adressez-vous à ceux que vous prévoyez devoir faire moins de résistance : car il y en a qui n'entrent dans ces coteries que par force, par complaisance, par respect

humain, quelquefois par erreur, par l'effet d'un faux zèle et sous ombre de réforme. Découvrez-leur les pièges qu'on leur tend, intéressez leur conscience, défendez toute assemblée clandestine : peu à peu le parti se dissipera, et la tranquillité sera rétablie (1). »

Employez des moyens de douceur d'abord, plutôt que des mesures de sévérité. Sévissez surtout contre les meneurs qui font métier d'entraîner les autres, et encore avant d'en venir aux voies de répression, examinez attentivement l'état des esprits et assurez-vous si la cabale est forte. Le parti opposant n'est pas ordinairement aussi nombreux qu'il voudrait le faire croire ; les clameurs peuvent bien lui donner l'apparence d'une multitude, mais, en comptant les rangs, on s'aperçoit qu'il n'y a là qu'une poignée. Les dangers imminents paraissent plus grands qu'ils ne sont en effet, par la crainte qu'ils inspirent et la proximité qui les fait ressortir ; et souvent, trompés par l'impossibilité apparente de les pouvoir éloigner ou même de gagner du temps, nous nous jetons dans des embarras pires encore. Tel danger s'est évanoui parce qu'on l'a affronté, tel autre s'est accru parce qu'on en a tenu trop de compte : la crainte du péril fait plus de mal que le péril même. Dans les temps de troubles, les factieux semblent former le plus grand nombre, parce qu'ils se mettent en avant et qu'ils excitent beaucoup de bruit, tandis que les gens sages se tiennent à l'écart et se taisent. Dans le cas cependant où la communauté entière ou presque tout entière aurait donné les mains à la cabale, la prudence vous ferait un devoir de dissimuler ou d'user de grands ménagements, dans la crainte d'arracher le bon grain avec l'ivraie et d'occasionner des troubles plus grands encore, « non, dit saint Augustin, qu'on puisse abandonner les bons à cause des méchants, mais on doit quelquefois tolérer les méchants en faveur des bons (2). »

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 14e (Paris, Lacroix, 1835, p. 274-277).

(2) *Contra Epist. Parm.*, l. III, cap. 10. M. L. 43$^{90}$.

« La raison veut qu'on préfère quelquefois le parti le plus sûr au plus honorable, qu'on sache plier dans l'occasion, qu'on recule ou qu'on se détourne quand on trouve sur sa route des barrières qu'on ne peut franchir. Résistons toujours à l'injustice ; mais cédons à la nécessité, et ne prétendons pas emporter tout d'assaut et comme à la pointe de l'épée. Dissimulons ce que nous ne pouvons absolument corriger ; ajournons ce que nous ne pouvons présentement exécuter. C'est souvent un moyen de conserver son autorité, que d'en sacrifier une partie. Quand on n'est pas en mesure de remédier aux maux, il est expédient de dissimuler et d'attendre les circonstances favorables. La conduite opposée serait opiniâtreté, entêtement, présomption, une inflexibilité, une raideur qui, pour n'avoir pas voulu céder un peu à la force, sera bientôt obligée de rompre et de se briser (1). »

Soutenez, faites respecter, encouragez les religieux bien intentionnés ; portez-les à la charité et à la patience dans les mauvais traitements ; servez-vous d'eux pour gagner les autres et rompre leurs conciliabules : l'essentiel est d'arriver à avoir pour vous le gros de la communauté.

Maintenez le bon ordre dans l'assemblée capitulaire. Faites comprendre la grièveté du péché de brigue et l'obligation d'agir selon la conscience. Ne permettez pas qu'on s'absente de l'assemblée, ou qu'on refuse d'y donner son suffrage, pour faire manquer une affaire.

Une plus rude épreuve vous est peut-être réservée. Sur des prétextes assez légers, vos religieux vous prendront en aversion et feront jouer tous les ressorts pour obtenir votre démission ou votre déposition. Dans le but de montrer que vous avez perdu toute confiance, on évitera de vous parler, on refusera de vous rendre le compte de conscience, on fuira votre porte, on ne se souciera plus

(1) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, lettre 10e (Paris, Lacroix, 1835, p. 184-185).

de vos permissions. On ne vous saura plus aucun gré de votre conduite, quelle qu'elle soit : vous avez tort, si vous vous taisez ; vous avez tort, si vous parlez. Vous défendez-vous, on se plaint avec amertume comme si vous étiez l'agresseur; restez-vous tranquille, vous reposant de tout sur la conduite des Supérieurs majeurs, on en conclut que vous vous reconnaissez coupable, et l'on prétend que votre silence est un aveu. On vous imputera tout le bruit qui se fera, et l'on vous accusera de tout le désordre qu'on a soulevé pour vous perdre : « Il est in-« croyable, dit-on, que pour un seul toute une commu-« nauté soit en feu. »

A de telles attaques, vous opposerez une patience et une douceur inaltérables. Après avoir exposé simplement et fidèlement aux Supérieurs majeurs la situation, tenez-vous en paix.

Dans le cas où la chose qu'on vous reprocherait nuirait gravement au bien commun, défendez votre innocence : saint Thomas vous en fait une obligation. Si la chose est légère, méprisez-la. Si, quoique considérable, elle ne touche que vous, vous êtes libre de parler ou de vous taire.

### 3

*Conduite à tenir pour apaiser les disputes.*

Travaillez à apaiser les contestations dès qu'elles éclatent. Lorsqu'une noire vapeur s'élève à l'horizon, si un vent favorable vient à souffler, cette vapeur est aussitôt dissipée ; mais si la nuée a le temps de se condenser, rien ne peut plus arrêter l'orage. La chose en vaut-elle la peine, et faut-il en venir à un éclaircissement, donnez aux deux partis tout le temps de se bien expliquer, sans épouser les intérêts de l'un contre l'autre, et sans vous impatienter, quoique vous aperceviez de quel côté est le tort. Ils exagéreront les griefs : « C'est une atrocité,

jamais on n'a rien vu de pareil... » Souffrez qu'ils se déchargent, et n'entreprenez pas de concentrer le vent dans la caverne. Faites droit aux plaintes avec équité, et ne méprisez rien comme petit : ce qui est petit à vos yeux paraît grand à ceux des autres par la peine qu'ils en souffrent. Si la dispute a éclaté en vivacités indécentes, punissez les deux religieux qui sont en cause : l'un a péché en faisant l'injure ; l'autre, en s'en vengeant. Si vous n'enlevez pas le fiel, du moins aurez-vous intimidé ceux qui seraient capables de pareilles saillies.

Souvent on s'échauffe, on s'irrite pour des bagatelles quelquefois pour de simples opinions et des questions d'école ; la charité se perd sans que la vérité s'éclaircisse. Il pourrait même arriver qu'on s'exposât à contredire l'Eglise et à errer dans la foi. Quand vous êtes témoin de ces disputes, imposez silence ou détournez la conversation.

S'il y a dans la communauté un de ces disputeurs qui ont pour manie de pointiller et d'ergoter sur tout, assignez-lui des compagnons doux et modérés contre l'impassibilité desquels viendra expirer et s'éteindre sa bouillante ardeur.

En terminant ce chapitre de *la Réforme* et ce livre de *la Correction*, qu'il nous soit permis de dire au Supérieur : Habituez-vous à regarder votre communauté comme un abîme d'où peuvent s'élever, au moment où vous y pensez le moins, des flots capables d'étonner les pilotes les plus hardis ; mais sachez en même temps que Dieu est là pour dominer la puissance de la mer, calmer les vagues irritées, et faire fléchir sous ses lois ces esprits rebelles et indisciplinés.

Ne vous laissez donc jamais abattre ni décourager. Il n'est rien dont on ne puisse venir à bout avec la grâce, une volonté ferme et la patience. C'est à la persévérance qu'appartient la palme ; et plus votre triomphe vous aura coûté, plus il sera méritoire.

Saint Jean Chrysostome, pour fomenter la flamme du zèle dans le cœur des fidèles, leur dirait : « Si vous n'avez « aujourd'hui persuadé personne, vous réussirez mieux « demain ou après-demain ; et quand même vous ne réus- « siriez jamais ou seulement pour un petit nombre, votre « récompense ne serait pas moins entière. Les Apôtres « eux-mêmes, bien qu'ils aient entrepris de persuader « tout le monde n'ont pas réussi à persuader tout le « monde. Que le désir de gagner tous les hommes à Jésus- « Christ ne vous fasse pas dédaigner le bonheur d'en gagner « au moins quelques-uns. Si vous ne pouvez entrepren- « dre la conversion d'une centaine, entreprenez au moins « celle d'une dizaine ; si c'est trop d'une dizaine, conten- « tez-vous de la moitié ; si c'est trop de la moitié, bor- « nez-vous à un seul individu ; si c'est encore trop « d'un seul individu, ne perdez pas confiance et n'inter- « rompez pas votre travail. Voyez les négociants : ce « n'est pas l'or seulement, c'est encore l'argent qu'ils « amassent. C'est en ne négligeant pas les petits gains « qu'on parvient à en réaliser de grands. Quiconque laisse « échapper l'occasion de gagner peu, trouvera difficile- « ment l'occasion de gagner beaucoup. Celui-là seul « devient riche, qui fait tous les gains qui se présentent, « grands et petits (1). »

(1) *In Epist. ad Corinth.* Hom. 3. M. G. 61[30].

# LIVRE SIXIÈME

## DE LA FORMATION DES SUJETS

Du choix des sujets. — Du noviciat. — De la direction spirituelle. — Du confesseur.

---

## CHAPITRE PREMIER

### Du choix des sujets

Des caractères de la vocation à la vie religieuse. — Des différents tempéraments et des différents esprits.

### ARTICLE PREMIER

#### DES CARACTÈRES DE LA VOCATION A LA VIE RELIGIEUSE

1

*Caractères positifs de la vocation à la vie religieuse.*

On appelle ainsi les caractères dont on doit constater la présence dans le sujet, comme la condition absolue de son admission, et que rien ne peut suppléer.

Ces caractères sont : 1° une tête saine, un bon esprit, un jugement droit, l'ordre et le calme dans les idées. C'est surtout et avant tout la tête qu'il faut faire résonner, afin de s'assurer qu'elle ne sonne pas creux ou en désaccord. Les vices du cœur sont réformables, ceux de

la tête résistent à tout. Le moindre soupçon en ce genre suffit pour faire conclure au renvoi.

Sainte Chantal dit qu'on reconnaît que la tête d'une postulante est faible ou forte « en l'entendant parler sur « diverses choses et en s'informant d'elle vers ceux qui la « connaissent. » « La langue, dit à son tour Gracian, est le « pouls qui révèle aux sages les dispositions de l'âme; c'est « là que les personnes intelligentes tâtent le mouvement « du cœur. »

2° Une bonne santé. Les santés débiles ont vocation pour les hôpitaux, non pour les communautés : on ne se fait pas religieux pour se faire traiter. C'est bien assez des maladies qui surviennent après l'admission. Saint François d'Assise, dans la Règle donnée à sainte Claire, défend de recevoir des filles trop âgées, ou infirmes, ou d'un esprit faible. « L'expérience, dit-il, fait connaître que c'est un grand obstacle à la régularité. »

Toutefois, certaines infirmités qui n'empêchent pas d'atteindre le but de l'institut ne sont pas une cause de non-admission. La faiblesse du tempérament n'était pas ordinairement un obstacle aux yeux de saint Ignace, quand d'ailleurs les postulants ne manquaient point de vertu ni de capacité ; car il avait coutume de dire que, tout en paraissant à moitié morts, ceux-là sont quelquefois plus utiles que d'autres pleins de forces. Sainte Chantal, dans ses *Réponses sur les Constitutions*, a soin de rapporter une parole de saint François de Sales : « Notre bienheureux Père a dit que si l'on recevait les « infirmes, Dieu en enverrait tant de fortes, belles et « droites, que les maisons s'en rempliraient : ce que nous « voyons en effet : car à peine s'en trouve-t-il dans cha- « que monastère une ou deux qui aient des tares à leur « corps. »

3° Un caractère heureux. Si toute communauté est une famille où doit régner la paix, la cordialité, la politesse, et dont chaque membre contribue pour sa part au

bien général, qu'on imagine d'un côté ce que peut apporter de joie et de bonheur à une communauté un religieux franc et ouvert, d'une humeur douce et paisible, d'un cœur charitable et compatissant d'une âme sympathique et patiente ; et de l'autre, ce que peut lui causer de tristesse et d'embarras un religieux misanthrope et atrabilaire, dont l'imagination est lugubre et fantasque, qui ne sait rien endurer et se montre toujours sournois, boudeur ou méfiant.

Tout au plus ce dernier aurait-il vocation pour être ermite.

4° Un grand cœur. Saint Grégoire demande pour le sacerdoce une âme élevée ; on peut la demander au même titre pour l'état religieux.

Faire le sacrifice de sa famille, de sa fortune, de ses affections, de ses plaisirs, de son jugement et de sa volonté ; faire ce sacrifice à la fleur de l'âge, malgré mille obstacles et d'une manière irrévocable : cela n'est pas d'une âme vulgaire, mais d'une âme noble et généreuse, libre et dégagée, constante et ferme.

5° La docilité. Loin des communautés ces esprits capricieux et intraitables, ces volontés raides, ces naturels revêches et entêtés qu'on ne peut ni plier, ni assouplir, ni diriger ni convaincre, ni persuader.

On vient facilement à bout de former un troupeau avec des agneaux ; avec des lions, jamais. Une corde brisée se renoue aisément ; en est-il ainsi d'une barre de fer?

6° L'aptitude et la volonté. Il faut que le postulant puisse dire : Cet institut me convient, j'ai confiance que je pourrai m'y sauver et m'y perfectionner. Il faut aussi que les Supérieurs puissent lui répondre : Vous convenez à notre institut, nous avons confiance que vous pourrez remplir ses fins.

Il suffit, pour l'aptitude, d'un germe de talent bien caractérisé, susceptible d'un développement convenable, à l'aide des exercices de l'institut. La volonté doit être

constante et forte, appuyée sur des motifs de foi et en rapport, d'une manière, au moins générale, avec les fins que se propose l'institut. Il peut arriver cependant que des motifs purement humains soient l'occasion d'une bonne vocation ; Dieu s'en est quelquefois servi.

7° Les épreuves du noviciat bien remplies : ce qui suppose l'estime et la pratique de la règle, un désir toujours plus vif de la perfection, des garanties complètes pour la chasteté. Dès le noviciat, le postulant se trace sa ligne, d'après l'idéal de la perfection religieuse qu'il se forme ; il se fait une manière de voir, il se dessine un genre ; il ne sera plus tard que ce qu'il était au noviciat, moindre le plus souvent.

Non qu'il faille exiger une sainteté déjà acquise dans le siècle ou dans les premières épreuves, puisqu'on vient en religion et qu'on aspire à faire profession précisément pour acquérir la sainteté ; mais le postulant et le novice doivent être dans la disposition et sur la voie de se rendre saints et parfaits. C'est le sens de la réponse que fit saint Fulgence à l'Abbé qui le refusait à cause de son peu de vertu : « Le propre de la religion, lui dit-il, n'est pas de recevoir des saints, mais de faires des saints. »

Il ne faut pas prétendre non plus que le novice soit sans répugnance pour la pénitence, l'obéissance, les humiliations, et qu'il les aime d'un amour sensible ; ce serait exiger qu'il fût sans concupiscence et que le vieil homme fût éteint en lui. Il suffit qu'il surmonte ces répugnances par l'esprit, qu'il se soumette par la volonté à l'obéissance, et qu'il accepte les humiliations comme un remède salutaire à son orgueil. Ce n'est donc point par les sentiments ou les dégoûts de la nature qu'il faut juger du fond de la vocation, mais par l'estime des pratiques religieuses et les victoires de l'esprit sur la chair.

2

*Caractères négatifs de la vocation à la vie religieuse.*

On appelle ainsi ceux dont la présence est un obstacle à l'admission, et qui doivent faire conclure au renvoi, du moins à un certain degré.

Ces caractères sont : 1° le défaut du jugement. Qui pourrait dire jusqu'à quel point souffrent et font souffrir, entravent et compromettent une maison, les têtes étroites, les imaginations folles et désordonnées, les esprits faux et singuliers, maniaques et systématiques? De tels sujets, eussent-ils d'ailleurs du savoir et de l'aptitude, et même un certain fonds de vertu, ne sauraient convenir aux communautés, parce que, manquant de rectitude dans les idées, de tact et de sens, ils prennent tout au rebours, n'ont qu'une piété minutieuse et malentendue font, malgré leur science et leur talent, mille démarches irréfléchies et précipitées, scandalisent au dehors par leurs travers et leur entêtement, et au dedans par leurs murmures et leur insubordination. Les suivez-vous de près et tenez-vous la bride serrée, ils jettent les hauts cris. Etes-vous facile et coulant, ils se dissipent. Voulez-vous les gagner par la raison, ils n'en ont pas. Prétendez-vous mettre en jeu l'honneur, ils y sont insensibles. Employez-vous la rigueur, ils disent qu'on est prévenu.

Dans quelque relâchement que tombe une communauté, si elle ne se compose que de bons esprits, il reste toujours une porte ouverte à la réforme. Dans celle au contraire où domineraient les mauvais esprits et surtout les esprits faux et étroits, le mal est incurable.

2° Des infirmités incompatibles avec la rigueur de la règle ou les emplois ; des défauts physiques qui donneraient un aspect repoussant ; une naissance trop basse ou illégitime ; l'exercice antérieur de professions réputées viles,

qui déconsidéreraient la communauté dans l'opinion publique, ou dont le souvenir en affecterait péniblement les membres.

Nul doute que chaque institut n'ait le droit de n'admettre que des sujets qui lui conviennent sous tous les rapports. Un institut n'est pas destiné à débarrasser les familles de leurs membres inutiles, qu'elles offriraient volontiers à Dieu.

3° Un mauvais naturel. Il est des esprits susceptibles et impressionnables à l'excès, à sensations profondes, à passions véhémentes et explosives. Il en est d'insociables et de sauvages, qui semblent avoir en horreur l'humanité, et, pleins de défauts sur lesquels ils appellent l'indulgence, ne peuvent rien passer à leurs frères. Il en est d'inquiets et de turbulents, de hautains et de dominateurs, de brouillons et de tracassiers, de factieux et d'anarchiques, d'entêtés et d'indociles. Tous ces esprits doivent être écartés.

Toutefois, les plus fâcheux symptômes sont, sans contredit, l'invincible opiniâtreté à persister dans ses sentiments personnels, et le malheureux talent de devenir chef de parti et de se mêler à tous les tripots. On a vu de ces esprits former des espèces de schisme, élever camp contre camp, perdre en peu de temps et comme pour s'essayer deux ou trois sujets, et se disposer à perdre une communauté entière.

4° Une organisation fortement portée au sensualisme. C'est dans le monde, non en religion, que sont appelés à vivre ces hommes d'un tempérament incendiaire, ces cœurs débordant de sensibilité et d'amour, alors surtout que la physionomie, le regard, le son de la voix exercent sur tout ce qui les voit ou leur parle comme un pouvoir de fascination dont souvent même ils ne se rendent pas compte. Obligés de faire à la nature une violence de chaque jour, de lutter incessamment contre les affections les plus vives et les appétits les plus impérieux, ils ne

manqueraient point, sinon dans l'effervescence de la jeunesse, du moins dans l'âge de retour, cette époque plus critique encore, de faire un triste naufrage, et peut-être de donner un immense scandale.

Il est cependant un cas exceptionnel, où l'on pourrait admettre ces sortes de sujets : c'est quand ils ont une foi et une piété très vives, les idées hautes et élevées, et un grand caractère. L'assistance divine, la ferveur de leur vie, le rempart de la règle et la noblesse de leurs sentiments seront alors pour eux une sauvegarde contre de honteuses fragilités, et sauront dominer les exigences d'une nature fougueuse. Mais ce n'est là qu'une exception.

5° Une piété à part, la tendance aux illusions, un scrupule invétéré, une humeur noire et mélancolique.

C'est la source de l'entêtement, l'occasion de mille infractions à la vie commune, le prétexte du mépris dans lequel tombe un religieux dans la communauté et quelquefois au dehors.

6° L'inconstance et la légèreté de caractère, reconnues par l'histoire du passé et par l'indécision où l'on persévère pendant le noviciat : on veut et on ne veut pas ; on n'essaie aujourd'hui qu'après avoir essayé hier et pour essayer encore demain. Ces esprits mobiles et changeants dans leurs déterminations, trop versatiles pour avoir jamais rien de fixe et d'uniforme dans leurs vues, sans constance dans le bien, sans fermeté dans leur élection, seraient jusqu'à la fin de leur carrière en proie à de perpétuelles angoisses et à d'interminables fluctuations.

On doit encore se tenir en garde contre cet attrait passager qui dirige certains individus vers l'état religieux dans des moments de ferveur et d'exaltation. Ce n'est là qu'un feu de paille, presque aussitôt éteint qu'allumé. Ces esprits, indécis entre Dieu et le monde, alternativement à l'un et à l'autre, montrent trop d'instabilité dans leurs goûts pour rassurer jamais sur leur vocation.

7° L'incorrigibilité ; point de progrès dans les vertus

solides au noviciat ; un vice d'éducation irréformable ; la dissimulation ; les préventions contre l'institut. Il est évident, dès lors, qu'on veut rester ce qu'on est, qu'on ne se soucie de prendre ni l'esprit religieux, ni l'esprit propre de tel institut.

Un Supérieur ne doit pas confondre avec les préventions contre l'institut, les tentations du démon et certaines répugnances momentanées de la nature.

Règle invariable ; il faut impitoyablement renvoyer dans le monde, ou dans les Ordres de pénitence cloîtrés, ceux qui n'ont pu s'affranchir de vieilles habitudes au noviciat, ceux dont les passions n'avaient trouvé dans un vœu de chasteté antérieur qu'une barrière impuissante, ceux que des crimes scandaleux ou hideux, marquent au sceau de l'infamie ou accusent d'un dérèglement non moins intellectuel que moral,

3

*Sentiments de saint Laurent Justinien et de saint François d'Assise sur l'admission et le choix des sujets.*

« Appliquez-vous, disait le premier aux Supérieurs, à « bien approfondir les desseins de ceux qui viennent à « vous, de peur que, croyant recevoir une brebis humble « et douce, vous n'ouvriez la porte à un loup turbulent « qui, par son humeur inquiète et remuante, mettra par- « tout le désordre. Pour cela, tenez-vous en garde contre « ce désir si commun et si fatal de se multiplier à l'infini ; « car la perfection est quelque chose de rare et qui ne « convient qu'au petit nombre. »

Au rapport de son historien, Dieu fit connaître à saint François d'Assise durant la tenue du premier Chapitre général, que le prince des ténèbres, alarmé de la ferveur du nouvel Ordre, avait assemblé des milliers de démons pour concerter les moyens de le détruire, et qu'un d'eux,

mieux avisé que les autres, avait proposé un expédient qui fut universellement adopté ; c'était de ne point attaquer les Frères mineurs directement et à force ouverte, mais de les engager à admettre dans leur compagnie des nobles, des savants et des jeunes gens : des nobles, afin qu'avec eux fût introduite la mollesse dans laquelle ils avaient été nourris ; des savants, afin que, enflés de leur science, ils méprisassent la voie de l'humilité ; des jeunes gens qui, étant faibles et délicats, ne manqueraient pas de faire fléchir la discipline régulière.

François, pour faire retomber la malice de l'ennemi sur l'ennemi même, avertit ses religieux assemblés d'avoir beaucoup plus d'égard, dans la réception des novices, à la noblesse de l'esprit qu'à celle du sang ; de s'assurer si les hommes de sciences étaient amateurs de l'humilité ; et d'exercer ceux qui entraient dans l'adolescence à la pratique de toutes les vertus et de toutes les pénitences, non moins que les religieux robustes et parvenus à la maturité de l'âge. Toutefois il ne crut point devoir exclure les nobles, dont l'exemple est toujours d'un grand poids, et que l'élévation de leurs sentiments porte d'ordinaire à entreprendre des choses plus hautes et plus illustres pour la gloire de Dieu. Il ne prétendit pas non plus écarter les savants, puisqu'en religion certains ministères exigent une science consommée, et que rien n'est plus utile pour dissiper l'erreur et établir la vérité que la doctrine jointe à la sainteté. Il voulut aussi que les jeunes gens fussent accueillis avec bonheur, parce qu'il est bon à l'homme de porter le joug dès sa jeunesse, et que c'est à eux que Jésus-Christ a dit : « Laissez-les venir à moi, ne les en empêchez pas. »

## 4

*Sentiments de sainte Thérèse et de sainte Chantal sur l'admission et le choix des sujets.*

Voici ce que sainte Thérèse disait du premier caractère positif de la vocation à la vie religieuse, une tête saine et un bon esprit : « Quant au jugement, on n'en « donne pas dans la communauté ; il est donc essentiel « que les postulantes en soient pourvues en entrant : car, « alors même qu'une religieuse serait fervente, si elle « manque de jugement, elle ne sera utile qu'à elle-même ; « au lieu que, si elle en a, elle pourra servir à la conduite « de ses sœurs et remplir convenablement tous les emplois « ce qui est un bien inappréciable. Au surplus, celles « chez qui le jugement fait défaut ne peuvent ni ne « veulent reconnaître leurs illusions et leurs torts, si clai- « rement qu'on les leur montre, et quoi qu'on fasse pour « vaincre leur obstination et dissiper leur aveugle- « ment (1). »

Citons maintenant quelques *Réponses* de sainte Chantal *sur les Constitutions* : « Les esprits gais et réveillés « sont moins à craindre en la jeunesse que les esprits « mélancoliques ; mais les esprits posés et sages sont « grandement désirables : car les bons entendements « sont toujours capables de l'observance, et les petits du « relâchement. Croyez-moi, mes Sœurs, je vous en prie, « prenez garde au naturel des filles que vous recevez ; « car je sais que la nature ne meurt pas et qu'à la longue « elle fait toujours son coup. Il y en a peu qui se disposent « à recevoir la grâce suffisante pour dompter un mauvais « naturel. Rarement une fille de bon naturel et de bon « entendement se pervertit. Certes, il faut bien examiner « les filles et les bien connaître avant qu'elles soient

(1) Cf. *Chemin de la Perfection*, cap. 14.

« dedans ; parce que, quand elles y sont, on a bien de la « peine à les renvoyer : et cependant il le faut faire quand « elles ne sont pas propres, et il faut être ferme en cette « occasion.

« Les esprits mutins et têtus, ou trop adonnés à la ten- « dreté sur eux-mêmes, ne se guérissent que par une « grâce extraordinaire de Dieu : et comme tels dons ne « se distribuent que rarement, rarement aussi telles « maladies se guérissent.

« Outre ces sortes d'esprits, j'ajoute les esprits mélan- « coliques, les esprits faibles, les esprits doubles et men- « songers qui couvrent leurs fautes volontairement ; car « assurément, s'ils ne sont francs à déclarer ce mal, et « extraordinairement courageux pour s'en corriger, ils ne « le feront jamais, et sont pour faire de grand maux en la « religion.

« Mes sœurs, le bonheur et la conservation de notre « Congrégation dépend du bon choix des filles et du soin « qu'on aura à les bien former en vraies vertus. Au nom « de Dieu, tenons-nous fermes en ce sujet, et que jamais « aucune considération humaine n'entre en leur récep- « tion, ainsi la seule inspiration. Je voudrais écrire ceci « avec mon sang, tant il est important.

« Je vais dire une chose digne de remarque, qui est que « celles qui viennent d'entre les délices du monde, et qui, « par leur qualité, jouissaient de beaucoup de commodités « temporelles, étant au monastère, elles embrassent avec « plus de vigueur et de détermination les austérités et hu- « milités de la religion, que celles qui viennent de la pau- « vreté, lesquelles, si elles ne sont bien touchées de Dieu « et de bon jugement, tombent bien souvent dans des « désirs et recherches excessives de leurs propres com- « modités et sensualités, et deviennent de vrais fan- « tômes de religion, propres à bien exercer les religieuses, « car jamais elles ne cessent de vouloir ceci et cela, de se « plaindre et murmurer, et d'observer ce que l'on fait

« aux autres. Evitons de recevoir de tels esprits, tant « qu'il sera possible.

« Pour la tendreté, voici ce que notre bienheureux « Père en avait mis dans nos premières Règles :

« Car pour tout dire un mot de ce malheur, qui est « souvent secret : telles femmes et filles remplissent ordi- « nairement le monastère de pleurs, de plaintes et dolé- « ances, font à tout propos des mines mélancoliques et « dépiteuses, et se trouvent fort souvent découragées au « bien, leur étant avis que les difficultés sont des impos- « sibilités, et que tout ce qui n'est pas à leur goût est « insupportable ; et, pour maintenir leur cause, forment « quantité de tristes et scandaleuses plaintes contre la « Règle ou contre la conduite de ceux qui gouvernent. « Que si on les reprend de leurs mollesses et ennuyeuses « humeurs, elles redoublent leurs plaintes, murmurent « qu'on est sans charité, si on ne va gémir et pleurer avec « elles, pour les plaindre et lamenter, et protester qu'elles « ont bien sujet de s'affliger. Que si elles sont malades, et « qu'on ne s'embesogne pas à prêcher la grandeur de leur « mal, et à courir çà et là pour amasser tous les remèdes « qui leur viennent en fantaisie, c'est alors qu'elles s'esti- « ment misérables et négligées, et qu'à leur avis tout le « monde est sans pitié. Et enfin, cette espèce de gens est « toujours à guetter si on ne fait rien de plus pour les « autres que pour elles, leur amour-propre suggérant à « leur fantaisie qu'on ne fait jamais tant pour elles comme « il serait acquis. Imperfection féminine, propre pour « tout troubler, amollir et alentir toute une troupe. »

## 5

*Sentiments du P. Ignace Armand, jésuite, consulté par saint François de Sales, sur l'admission et le choix des sujets.*

« Monseigneur, il est vrai que diverses personnes par- « lent diversement de votre dessein ; et, puisque votre

« humilité veut savoir la pensée de son très humble servi-
« teur, je ferai voir à votre Seigneurerie que je lui suis
« autant obéissant qu'affectionné. Il est vrai, encore un
« coup, qu'on dit que vous dressez un hôpital plutôt
« qu'une assemblée dévote ; mais qui ne se rirait avec
« vous, mon très honoré Seigneur, des folles cervelles des
« enfants du monde? De moi je ne puis m'empêcher de
« dire avec le Sauveur : « Génération perverse, à qui vous
« comparerai-je? à ces enfants qui disent parmi les rues :
« Nous avons chanté, et vous n'avez pas dansé ; nous
« avons fait des complaintes, et vous n'avez pas lamenté ;
« Jean est venu ne buvant ni ne mangeant, et vous dites
« qu'il est possédé ; le Fils de Dieu est venu buvant et
« mangeant, et vous dites qu'il est Samaritain. » Il est
« venu par ci-devant plusieurs religieuses menant une
« vie fort austère, qui les oblige à ne point recevoir les
« filles infirmes et de petite complexion ; le monde se
« plaint de ce qu'elles ne veulent que les saines et robustes
« et les taxe d'une indiscrète rigueur. Vous commencez,
« Monseigneur, d'ériger un séminaire des spéciales imi-
« tatrices de la bénignité du Verbe humanisé, qui ne re-
« jetait personne ; vous avez trouvé le nœud et le secret
« en votre Visitation, qui n'est point trop douce pour les
« fortes, ni trop âpre pour les faibles ; les enfants du
« monde censurent cela, et disent qu'on dresse un hôpital
« ou une vie trop molle ; cerveaux vides des maximes du
« Crucifix, qui ne savent pas combien coûte à la nature
« l'effet de cette parole : *Mourir à soi pour vivre à Dieu,*
« *renoncer à soi-même pour porter sa croix.* Souffrez, Mon-
« seigneur, que je dise une imagination que j'avais der-
« nièrement. Il m'était avis, en considérant la lettre que
« votre Seigneurie a daigné écrire à notre P. Devillars,
« que, dressant ce refuge aux faibles, vous dites comme
« Notre-Seigneur aux petits enfants : « Laissez venir à moi
« les infirmes et les maladives, car à telles appartient
« le royaume des Cieux. » Hélas ! qui n'aurait pitié d'une

« vierge, laquelle ayant sa lampe ardente en main, pleine « de bonne huile, ne peut pas néanmoins entrer dans un « cloître, pour célébrer les noces avec l'Agneau, faute « d'avoir les épaules assez fortes pour porter une robe « tissue de poils de chameau comme celle de Jean-Bap- « tiste, et l'estomac assez robuste pour jeûner la moitié « de l'année et ne digérer que des racines? Pour moi, « Monseigneur, je crois que vos chères filles seront les « vraies épouses de Jésus : car il se vêtait, non point de « robe délicate, cela étant pour les cours des rois de la « terre ; mais d'une robe sans couture, pour nous signifier « qu'elle ne blessait pas. Le bon Sauveur vivait chez « sainte Marthe et ne refusait pas d'aller au festin. Votre « Compagnie s'élève pour imiter la vie cachée, la vie con- « templative et la vie bénigne de Jésus. On trouve, dans le « dessein de votre Seigneurerie, la pauvreté et les morti- « fications de Bethléem et les raisonnables commodités de « Nazareth, la solitude du désert et la douce conversation « de Béthanie. On voit dans le visage de votre excel- « lente première fille, Madame de Chantal, qu'elle suit « vraiment le Sauveur, pauvre, doux, bénin, cordial, « caché, retiré, priant, conversant, aimant la solitude, « servant au prochain ; bref, glorifié au Thabor, crucifié « au Calvaire. »

Le P. Fichet, jésuite, auteur d'une admirable *Vie de sainte Chantal* (1), très rare et peu connue, ajoute à cette lettre ces réflexions :

« Il ne se peut rien penser ni dire de plus à propos que « ce que Père judicieux a jugé de l'institut de la Visi- « tation et de la vertu de la Fondatrice. »

(1) *Les saintes reliques de l'Eroïhée en la sainte vie de la Mère Jeanne Françoise de Frémiot* (Lyon, chez Vincent de Cœvrsillys, 1662), 2e partie, ch. 3, p. 261-263.

6

*Quelques observations importantes.*

1° Il ne faut jamais attirer à la vie religieuse d'une manière directe : ceci est l'ouvrage de Dieu ; ni influencer l'élection qu'on fait faire au postulant, mais le laisser parfaitement libre, afin que sa persévérance soit d'autant plus inébranlable que son entrée aura été plus spontanée et plus dégagée de toute apparence de coaction ; ni cacher les difficultés à sa faiblesse, en gazant les objets ou en adoucissant les couleurs, mais, du pied de la montagne qu'il va gravir, faire contempler à ce nouvel Isaac le bûcher et le glaive du sacrifice ; car, plus tard, en face de la tentation et de l'épreuve, son courage sera proportionné à la plénitude de connaissance avec laquelle il aura dit : *Je veux*.

Toutefois, puisque la vie religieuse est un conseil évangélique, et qu'elle a d'ailleurs les promesses du bonheur présent et futur, on peut aider à constater et à suivre la vocation, écarter les obstacles, fortifier la volonté ; on peut même en donner l'idée, en faire apprécier les avantages, afin que l'individu, placé entre les préceptes et les conseils, entendant la voix de Jésus-Christ qui l'invite, et convaincu d'ailleurs que le salut est plus difficile dans le siècle, puisse mieux répondre à l'appel ou donner les raisons particulières qu'il a de fermer l'oreille à la plus insigne des grâces et de s'exposer à un danger incontestablement plus grand. Quiconque aime le prochain et s'intéresse à la gloire de Dieu, peut-il se refuser à faire cet acte de charité et de zèle?

2° L'examen préalable que doit subir le postulant porte sur les points suivants : sa patrie, la condition de sa famille, la piété qui y règne, la réputation dont elle jouit ; l'état antérieur, les obligations contractées ; l'âge,

la santé, le caractère ; les talents et les sciences acquises ; le genre de piété, le motif de la demande ; l'attrait qu'il éprouve, le principe, la durée et les effets de cet attrait ; si les parents et les Supérieurs consentent ou s'opposent à la vocation.

Le renvoi faisant toujours une fâcheuse impression, il ne faut ouvrir la porte du noviciat qu'à ceux qui offrent des garanties de persévérance ; et les précautions doivent être en rapport avec la sublimité de la vocation et la difficulté d'en remplir les fonctions.

3° L'intérêt de la gloire de Dieu, l'avantage spirituel de la communauté, le bien des âmes dans les Ordres chargés des œuvres de charité et de zèle, l'utilité particulière de celui qui se présente : telles sont les raisons déterminantes qu'on ne doit jamais perdre de vue, quand il s'agit d'admettre ou de refuser un sujet. On peut et il faut sans doute consulter les ressources et les besoins de l'Ordre ; mais en ce point il convient de compter beaucoup sur la Providence. Le Père Villanova, jésuite, avait, pendant longtemps, refusé des novices même distingués, de peur d'épuiser la maison, et toutefois les ressources diminuaient sensiblement ; il adopta un système opposé, et Dieu le combla de ses dons : ce qui lui faisait dire ensuite que les Supérieurs ne devaient pas tant craindre la disette que la crainte de la disette. On peut même quelquefois considérer l'avantage temporel, mais en le rapportant et subordonnant au bien spirituel, jamais au préjudice de ce dernier. Si la perte d'un sujet paraît comme certaine dans le monde, on peut aussi se montrer plus facile, alors même qu'il laisserait quelque chose à désirer.

Qu'on ne se laisse pas éblouir par le prestige trompeur d'un grand talent ou d'un bel esprit : mieux vaut un talent ordinaire avec une vertu solide, que l'esprit sans la vertu. On ne saurait trop non plus se défier, quand on doit prononcer sur des parents ou des amis, sur ceux qui

portent un nom illustre ou sont héritiers d'une fortune considérable : l'expérience montre que ces derniers deviennent ou d'excellents ou de très mauvais religieux. Balthazar Alvarez, au rapport de son historien, estimait plus la vertu que l'illustration de la naissance et la grandeur de la richesse, et, dans sa balance, un grain du bien spirituel pesait plus que des montagnes de biens temporels.

4° Deux écueils à éviter : une excessive sévérité qui rebuterait des sujets dignes, et une excessive facilité qui en admettrait d'indignes ou d'inutiles. Saint Bonaventure insiste sur l'excessive facilité. « J'ajouterai « encore ce mot, dit sainte Chantal dans ses *Réponses*, « que, pour Dieu, vous ne vous pressiez point de recevoir « des filles en votre communauté : car assurez-vous « qu'avec un peu de temps vous aurez de quoi choisir « et bien fournir vos maisons pour le spirituel et pour le « temporel. Que si vous ne me croyez pas, assurément « vous remplirez bientôt vos maisons de pauvreté spiri- « tuelle et temporelle. » Le plus grand malheur qui puisse arriver à une communauté, c'est d'être condamnée à garder dans son sein des sujets sans vocation. Plus on en a, moins ils valent ; car ils diminuent de valeur à raison de leur nombre : comme les mauvaises recrues entravent une armée régulière, et comme les matériaux de rebut, mêlés aux matériaux de choix, nuisent plus qu'ils ne servent à la solidité de l'édifice. Les sujets sans vocation n'ont pas de prix : si peu que vous les estimiez, vous les estimez trop : car vous les estimez toujours plus qu'ils ne valent. Les bons sujets n'ont pas de prix non plus, car on ne les prise jamais autant qu'ils valent. *Peu et bon, très-peu et très-bon :* toute la force d'un Ordre est dans la qualité, non dans la quantité de ses membres. Il faut peser les sujets, non les compter.

Henri IV, roi de France, répondit au Parlement de Paris qui faisait un crime aux Jésuites de choisir et

d'éprouver leurs sujets : « J'en fais autant qu'eux. « Quand je lève un corps de troupes, je choisis les « meilleurs soldats, sans quoi mes armées seraient com- « posées de gens plus prompts à fuir qu'à combattre. »

5° Le point capital, essentiel, est de n'admettre que de bons esprits et d'heureux naturels. Il faut le dire et le redire : sondez la tête, sachez ce que vaut le jugement ; assurez-vous de l'humeur et du caractère. Ne vous imaginez pas témérairement que le noviciat et le temps rectifieront cet esprit faux, changeront cette humeur atrabilaire, donneront de la sagesse à ce sujet dépourvu de tact et de sens commun. Ce sont là des vices radicalement irréformables : il ne faut compter ni sur les épreuves les plus prolongées, ni sur les études, ni sur les corrections, ni sur l'âge. De tels individus portent une constitution morale foncièrement viciée, un caractère tellement intraitable et malheureux, qu'ils ne pourront presque jamais le maîtriser ni l'assouplir, fissent-ils les efforts les plus prodigieux et les plus persévérants. La vertu, sans doute, détruira les vices grossiers, mais elle ne portera que de faibles atteintes au naturel. « Chassez le naturel, a dit le poète, il revient au galop. » S'il est vrai qu'on gouverne facilement des sujets bien formés, il ne l'est pas moins qu'on ne forme facilement que les bons esprits et les heureux naturels : encore une fois, l'essentiel est donc de bien choisir. Pourquoi courir des risques où la prudence peut trouver ses sûretés?

« Si je désirais, dit un jour saint Ignace, que ma vie fût encore prolongée, ce serait surtout pour redoubler de surveillance dans le choix de nos sujets. »

Au reste, après avoir dit que, pourvu qu'un Ordre se fasse une bonne réputation et répande au loin l'odeur de sa sainteté, les sujets se présenteront en foule et l'on n'aura que l'embarras du choix, sainte Chantal ajoute cette parole, hélas ! trop vraie : « Quelque soin qu'on « apporte au choix des sujets, Dieu, *pour l'exercice des*

« *autres*, permet toujours qu'il y ait quelques mauvais « esprits dans chaque maison (1) ».

## ARTICLE II

### DES DIFFÉRENTS TEMPÉRAMENTS ET DES DIFFÉRENTS ESPRITS

#### 1

*Le tempérament mélancolique et le lymphatique.*

Le tempérament mérite la plus sérieuse attention, attendu qu'il exerce sur les goûts et les inclinations une influence également avouée par les médecins et les ascétiques. Modéré et équilibré dans de justes proportions, il offre de grandes ressources pour la vertu et de précieuses garanties pour la paix. Fortement prononcé et excessif sur un point, il est pour le sujet une source de combats, et pour la communauté un continuel exercice de patience. Traçons à grands traits les principaux.

1° Le mélancolique, habituellement concentré en lui-même, est taciturne et d'un laconisme calculé qui voile le fond de sa pensée. Lent à recevoir les impressions, il les retient opiniâtrement après les avoir reçues, surtout pour les mauvais soupçons et l'antipathie. Il est profond dans ses desseins, caché dans ses démarches, secret sans motif pour tout ce qui le concerne, pour ses sujets de joie comme pour ses sujets de peine. Son esprit est aussi étroit que son cœur est resserré. Il ne saurait devenir l'ami de personne ; à peine est-il propre à vivre en société avec ses semblables. Il refuse les services demandés, ou les rend de mauvaise grâce ; il est ingrat, avide de tout et incapable de se dessaisir de rien, exigeant, dédaigneux, prompt à blâmer et à contredire, mécontent

(1) Réponses.

de tout ce qui se fait et de tout ce qui se dit, rude et grossier dans ses manières. Dans le commerce des hommes, il affecte un air grave qu'aucune passion n'émeut, et bientôt après il se laisse aller à l'emportement et à la fureur. Il est incommode et fâcheux dans les cercles par sa tristesse, et toutefois, par un retour d'humeur bizarre, il tient parfois d'interminables discours et rit tout le premier de ce qu'il dit.

En résumé, le mélancolique est triste et rêveur, froid et peu communicatif, chimérique et exalté dans ses idées, méfiant, entêté, vindicatif, scrupuleux, d'un commerce âpre et difficile ; mais il est sérieux, ami de la solitude, contemplatif, persévérant, exempt des vices grossiers, sage et discret.

Sainte Thérèse dit que cette humeur est si subtile, qu'on ne l'aperçoit souvent que lorsqu'on ne peut plus renvoyer le sujet. Quand on a eu le malheur d'admettre un mélancolique, il faut le traiter avec beaucoup de douceur, de peur de le pousser au désespoir ou à la folie, gagner son affection, le former à la charité, surtout l'occuper sans relâche. En toute rencontre, on doit, avec les ménagements que dicte la prudence et que nécessite son état, rompre sa volonté et son jugement propre, lui imposer des pénitences alors même que sa tête est affaiblie, dans la crainte qu'il ne tombe plus avant et n'entraîne les autres par son exemple.

2° Le lymphatique est sans cœur et sans énergie, ami de ses aises, insouciant, crédule, insipide et fade dans ses relations, d'une indolence que rien ne pique, d'une paresse que rien ne réveille, d'un engourdissement d'où la seule nécessité extrême ou la crainte excessive peut le tirer pour quelques instants, irrésolu dans le projet, faible dans la poursuite, tardif dans l'exécution, facile à se rendre au sentiment du contradicteur et se rebutant au moindre obstacle ; mais il est doux, économe, simple et droit, d'une prudence et d'une modération qui le

rendent propre aux vertus paisibles et au maniement des affaires communes.

Sans le négliger, un Supérieur doit pourtant réserver ses soins particuliers pour d'autres auxquels ils seront plus utiles : celui-là ne fera que se traîner dans la médiocrité du talent et de la vertu. Beaucoup de douceur et d'insinuation dans la manière de le conduire ; s'il tombe dans des manquements considérables, qu'un coup d'éperon vivement senti l'aide à se relever.

2

*Le sanguin, le bilieux, le nerveux.*

1° Le sanguin est plus sensible à l'attrait du vice, et aussi plus accessible aux impressions de la vertu. Il est porté aux plaisirs des sens, à la bonne chère, et frémit au seul mot de pénitence. Il est railleur et caustique, vain et dissipé, inconstant et superficiel dans ses études et dans ses goûts, enjoué et léger dans ses entretiens, capable d'essayer de tout le monde pour s'en faire aimer, et non moins prompt à rompre les liaisons qu'à les former. Du reste, il est facile, bon, confiant, souple, agréable, généreux.

Il faut lui faire envisager les douceurs et les récompenses de la vertu, le purifier de toute affection humaine ; lui interdire certaines mortifications, tant celles qui surexciteraient ses passions que celles pour lesquelles il éprouve de la répugnance ; lui montrer constamment des manières engageantes, et pourtant craindre de s'en faire trop aimer.

2° Le bilieux est doué d'une haute conception, d'une activité persévérante, du talent de gouverner les autres, et d'une énergie singulière pour se vaincre lui-même ; mais il est hautain, brusque, jaloux, emporté, dissimulé, opiniâtre dans ses idées. L'ambition et la fierté sont ses

ressorts habituels : de là l'envie de l'emporter sur autrui à tout propos, le soin inquiet de rapporter tout à soi, l'oubli des égards dus à chacun selon son rang, et cette liberté de blâmer quiconque lui fait ombrage, et cette opposition instinctive à tout projet qu'il n'a pas conçu. Si quelque obstacle brise ses vues ambitieuses, à l'instant il se dessèche, faute d'aliment pour entetenir sa passion, et, se repliant sur lui-même, il ronge en frémissant le frein de la règle. Ce n'est pas qu'après un écart il ne soit capable de se repentir et de se condamner généreusement, mais, à la première occasion, il retourne à son génie altier, parle en maître consommé, exalte son habileté et ravale tout ce qui l'offusque.

Usez envers lui de grands ménagements, modérez son activité, recommandez-lui la modestie dans ses discours et l'humilité dans ses sentiments. Que si jamais il devient Supérieur, et que, son triennat expiré, il redevienne inférieur, c'est alors que son caractère se révélera et qu'il rendra difficile et pénible la tâche de son successeur.

3° Le nerveux est impressionnable à l'excès, inégal, quinteux, soupçonneux, toujours avide d'émotions ; mais il a un cœur excellent, plein de délicatesse et de gratitude, un esprit lucide et une grande aptitude aux sciences. Les précautions qu'exigent des yeux délicats et malades, sont celles dont le Supérieur doit user à l'égard du tempérament nerveux. Si peu qu'on le blesse, il s'abandonne à un chagrin profond ou à des emportements de colère qui étonnent.

Assez souvent ces différents tempéraments se combinent dans le même homme et se modifient heureusement, soit par une disposition innée, soit par l'influence du régime, des habitudes, de l'éducation, de l'âge, des maladies, surtout du climat. Pour régler l'humeur et parvenir à un juste équilibre, l'usage des contraires est aussi d'un grand secours ; les mœurs, les goûts, l'esprit même, se communiquent et s'échangent par le commerce

habituel et les relations intimes ; et du rapprochement et de la combinaison de caractères opposés, il n'est pas rare de voir sortir insensiblement des tempéraments plus modérés et plus doux.

### 3

*L'esprit intrigant et le rapporteur.*

1° L'intrigant. Il est flatteur, insinuant, hardi, entreprenant, violent, selon que ses desseins l'exigent. Il est capable de compromettre ou d'entraîner tout un noviciat, toute une communauté, moins par la supériorité de son génie que par le talent de se déguiser, de se rendre recommandable ou nécessaire, de subjuguer les esprits bornés ou indisciplinés. Ce n'est pas toujours, du moins uniquement, sur le Supérieur qu'il aspire à exercer son influence, c'est aussi sur ses égaux ; et, s'il s'abstient de briguer la première place, il n'est pas insensible à l'honneur d'occuper la seconde. Un certain air de réserve, des louanges données à propos, quelques services importants, la censure habilement motivée d'une entreprise qui a échoué, d'excellentes vues mises en avant : tels sont les moyens qu'il emploie pour arriver à ses fins.

Suivez-le de près, avertissez-le qu'il vous donne de l'inquiétude, et qu'au besoin vous en viendrez jusqu'à dévoiler ses sourdes menées ; s'il ne se corrige, recueillez des faits et convainquez-le publiquement. L'histoire des Ordres religieux montre combien l'admission de cet esprit est hasardeuse ; les ménagements dont on use envers lui ne font que l'enhardir : et souvent ce n'est qu'après bien des maux et aux prix d'un immense scandale, qu'une communauté se résigne à frapper un coup violent et à s'en défaire.

2° Le rapporteur. « Prenez garde, dit Bossuet, que les « menteurs, qui ont aiguisé leur langue et préparé leurs

« discours pour couper la gorge à quelqu'un, ne man-
« quent pas de couvrir leurs desseins sous une appa-
« rence de zèle (1) ». « Ils font quelquefois les simples
« et les sincères, mais leurs paroles percent jusqu'aux
« entrailles (2). » Dans l'ardeur de sa prétendue charité, le rapporteur acharné autant qu'hypocrite, avec des soupirs concertés et des protestations insidieuses, répète cent fois aux Supérieurs la même chose : lettres sur lettres, entrevues sur entrevues, à peine lui permet-il de respirer. A son réveil, il est là pour s'emparer de son oreille ; le soir, il retarde son coucher jusque bien avant dans la nuit. Et toujours il recommence, et toujours il bat le même fer sur la même enclume. Plus le Supérieur se montre indifférent, plus le rapporteur s'échauffe, et à une parole à décharge il répond par un flux de répétitions ou d'accusations nouvelles. Que s'il ne réussit pas d'abord à passionner le Supérieur, il choisit dans la communauté, quelquefois même au dehors, trois ou quatre esprits crédules propres à le seconder ; il leur fascine l'esprit par des récits exagérés, il les enflamme d'une sainte indignation ; puis il s'en sert tantôt pour recueillir de nouveaux griefs, tantôt pour tenter sur le Supérieur quelque escarmouche, tant qu'enfin, le moment venu et les batteries dressées, ils livrent tous ensemble un assaut définitif.

Espionner, rapporter, calomnier : trois métiers hideux, justement abhorrés de toute âme honnête, dont le premier conduit au second et le second au troisième, et qu'il faut à jamais bannir des communautés.

Dans le livre de *la Correction*, chapitre premier, nous avons dit ce qu'il faut penser de cet esprit et la conduite que doit tenir envers lui le Supérieur. Qu'il nous suffise de rappeler que, s'il en est d'aussi dangereux, il n'en est point de plus vif ni de plus détestable.

(1) *Polit. sacrée*, l. v, art. 2, prop. 6 (Édition Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIII, p. 622).
(2) *Prov.* XVIII, 8.

4

*Le curieux et le mécontent.*

1° Le curieux. Sans cesse il rôde par la maison, perdant le temps en allées et venues, rompant sans scrupule le silence et le faisant rompre aux autres, se tenant à l'affût de toutes les nouvelles, aux portes, aux fenêtres, dans les corridors et les cloîtres. Nulle lettre n'arrive, nulle lettre ne part, qu'il n'en veuille connaître l'adresse et, s'il était possible, le contenu. Le moindre changement dans le personnel ou dans l'administration de la maison lui donne l'éveil. C'est lui qui signe le passeport du religieux qui se met en route, qui vise le passeport du religieux qui vient demander l'hospitalité. On dirait qu'il assiste à tous les conseils, qu'il entend toutes les confessions : peut-être ne résiste-t-il pas toujours à la tentation de lire les papiers les plus secrets.

Le principe de la curiosité est l'oisiveté, la démangeaison de parler, le désir de passer pour important ou pour pénétrant. Ses moyens sont la ruse, la flatterie, quelquefois la violence et une sorte d'inquisition. Flétrissez ce genre, défendez de répondre aux interrogations importunes et captieuses du curieux ; contraignez-le de garder assidûment sa cellule ; exigez de lui le silence le plus strict, la régularité la plus rigoureuse ; interdisez-lui sévèrement les conjectures sur les actes de l'administration.

2° Le mécontent. Il est né pour exercer prodigieusement la patience du Supérieur et pour l'exercer jusqu'à la fin ; car, ce genre une fois adopté, on n'en guérit plus. Tantôt c'est le régime de la communauté qu'on trouve détestable : vestiaire, nourriture, cellule, lieux réguliers, jardins, rien, absolument rien n'est ce qu'il devrait être. Tantôt c'est au climat qu'on s'en prend, au caractère de

habitants de la contrée, aux usages, au langage : jamais on n'a rien vu d'aussi étrange, d'aussi ridicule, d'aussi opposé au sens commun. Tantôt ce sont les officiers de la communauté auxquels on reproche de n'avoir ni habileté, ni charité, ni intelligence des règles : tout ce qui se décide en conseil est pour la ruine de l'institut, tous les choix faits par les Supérieurs majeurs trahissent leur profonde ignorance des hommes. Tantôt c'est l'emploi dont on est soi-même chargé qui paraît ou au-dessous du talent ou au-dessus des forces. Tantôt, et c'est ici ce qu'il y a de pire, on s'imagine que l'institut est en décadence, qu'il a fait son temps, qu'il ne se recrute que de médiocrités, qu'il perd son prestige, que le public lui retire son estime et sa confiance.

Ce dernier trait de l'esprit mécontent se retrouve assez généralement dans tout religieux qui vieillit. Comme on ne peut plus remplir certains ministères, on se figure que nul n'y est propre, que les places qu'on n'occupe plus sont restées vides. Nul moyen de remédier à ce mécontentement qui a sa source dans l'épuisement des forces physiques et morales ; il faut se borner à prémunir les jeunes religieux contre la contagion de l'exemple. Du reste, reprenez le mécontent avec force ; remettez-lui sous les yeux son injustice et le scandale qu'il donne ; ne craignez pas de le signaler en public, afin d'empêcher le mauvais esprit de se répandre.

### 5

*Le scrupuleux.*

C'est un esprit qui s'embarrasse dans une toile d'araignée qui choppe contre un brin d'herbe, qui est écrasé sous une plume, qui ramasse des épingles quand il pourrait ramasser des pièces d'or, qui chasse aux mouches et laisse échapper des lions. Il veut compter chaque éclair

de pensée, peser chaque parole, disséquer chaque affection, analyser chaque démarche, trouver le principe et la fin, les circonstances et les conséquences de tout. Il s'obstine à remonter dans le passé, à recommencer ses confessions, pour les recommencer encore, à confondre la simple pensée avec le consentement, le sentiment involontaire avec l'action délibérée, à croire que le péché n'est pas remis tant qu'on en conserve le souvenir. Ce qui est indifférent, il le regarde comme criminel ; ce qui est véniel, il le traite de mortel ; il voit des vices dans ses vertus ; il tremble où il n'y a rien à craindre ; il se crée des fantômes menaçants pour le plaisir de les combattre ; il cherche ce qu'il possède : il élève des montagnes dans le vide. Sans cesse il faut le mener en laisse, lui tenir le flambeau sous les paupières ; il ne peut faire seul un pas sans tomber. Cet esprit se peut comparer à un labyrinthe inextricable où le plus habile se perd dès qu'il s'y engage ; à un écheveau de fil coupé, haché, entortillé ; à un ver à soie qui s'emprisonne volontairement dans son travail ; à un limaçon qui se traîne péniblement, surchargé par sa coquille et retenu par sa bave visqueuse.

Mettant à part les desseins de Dieu qui veut purifier ou éprouver une âme, on peut assigner quatre causes à cette maladie : 1° L'interminable repliement sur soi-même. On ne consent à hasarder un second pas qu'après avoir refait ou examiné dix fois le premier ; ce n'est pas sur le présent, seul saisissable, qu'on attache ses regards, mais sur le passé qui n'est plus. 2° Les idées fausses en matière de piété. On se figure que le cœur de Dieu est étroit et avare, qu'il ne pardonne jamais qu'à demi, qu'il réclame les arrérages, qu'il médite sur ses enfants des pensées de vengeance ; on fait consister la piété dans la crainte servile, la tristesse noire, le trouble d'une âme effrayée. 3° L'oisiveté, qui permet à l'âme d'être sans cesse vis-à-vis d'elle-même ; rien ne l'aguerrit, ne l'aiguillonne, ne lui donne de l'ampleur. 4° L'orgueil qui empêche de renoncer

au jugement propre ; mais un orgueil si subtil et si délié, qu'il trompe celui-là même qui en est travaillé.

Ses effets sont : 1° Le découragement. On ne s'est tant de fois soulevé que pour retomber encore ! L'âme se dégoûte d'elle-même, elle se resserre et s'assombrit, elle est à la veille d'en prendre son parti et de tout laisser. 2° L'appauvrissement de l'esprit. A force de comprimer ses élans, de le nourrir d'idées creuses, de le ramener au même cercle, on le dessèche, on l'émousse, on l'éteint. 3° L'entêtement. Les docteurs se réuniraient, un concile prononcerait, Jésus-Christ parlerait, on ne veut rien entendre. 4° La perte du temps. L'âme est dans une oscillation continuelle ; au lieu de s'étendre, comme saint Paul, dans l'avenir, elle épuise ses forces à se reporter en arrière ; pas un pas en avant, pas un seul.

Ses remèdes sont : 1° une volonté franche d'aller à Dieu ; 2° l'obéissance aveugle au directeur ; 3° un travail soutenu ; 4° une détermination prompte et sans hésitation dans tout ce qu'on fait.

Ajoutons, en terminant ce chapitre, que le tempérament mélancolique et le nerveux, l'esprit rapporteur et le scrupuleux, étant ceux qui font plus particulièrement souffrir, les maisons détachées et indépendantes, qui ne peuvent faire des échanges de sujets, doivent les refuser impitoyablement lorsqu'ils sont développés à un certain degré et laissent peu d'espoir de réforme.

## CHAPITRE II

### Du noviciat.

#### 1

*Le noviciat doit donner au sujet l'esprit religieux.*

Pour se faire une juste idée de l'état religieux, il est essentiel de savoir la fin de l'état religieux, quelle a été la pensée intime et première de Dieu en l'instituant. Mieux on connaît la fin, plus on s'efforce d'y atteindre, en même temps qu'on découvre mieux la proportion et l'efficacité des moyens qui peuvent y conduire.

Or la pensée de Dieu, au dire des Saints, a été de donner à son Fils Jésus-Christ une cour d'élite, un cortège d'honneur, des favoris revêtus de ses livrées et jaloux de marcher sur ses traces. Tout chrétien doit sans doute imiter Jésus-Christ, être une copie de Jésus-Christ, vivre de la vie de Jésus-Christ ; et nul ne sera admis dans la gloire, s'il n'est trouvé conforme à ce divin original. Néanmoins tous ne sont pas appelés à imiter Jésus-Christ au même degré, à le reproduire avec la même perfection ; le religieux seul, dans le plan divin, est destiné à le suivre pas à pas, à le faire resplendir en lui-même du plus vif éclat.

Trois vertus résument presque toutes les vertus de Jésus-Christ, forment son caractère distinctif, et présentent à l'œil attentif sa physionomie, pour ainsi dire, sensible et parlante : la pauvreté, la chasteté, l'obéissance. Tels seront aussi les trois traits caractéristiques

du religieux, telle sera sa forme propre et spéciale, telle sera sa figure à l'inspection de laquelle il sera comme impossible de le méconnaître. Libre au simple fidèle d'amasser des trésors et d'en user selon ses désirs, de goûter les plaisirs légitimes que la loi divine lui permet, de n'obéir dans sa conduite qu'à l'impulsion de sa volonté. Pour toi, ô religieux ! tu te dépouilleras de tes biens, tu renonceras aux jouissances même permises, tu te laisseras conduire par une volonté étrangère. Et de même qu'un père s'applaudit de retrouver ses traits dans ses enfants, qu'un prince s'honore de l'empressement de ses officiers à porter ses livrées ; ainsi Jésus-Christ s'applaudit de trouver dans le religieux ses traits et son image, s'honore de son empressement à revêtir les insignes de l'humiliation, de la mortification, de la dépendance. Du haut du ciel il le montre avec complaisance à ses élus : « Voyez comme il court à l'odeur de mes parfums, avec quelle vérité il se dit mon ami intime, mon favori dévoué. Il s'est enrôlé sous mon étendard avec Marie et mes Apôtres, il brûle de partager mes travaux et mes ignominies ; j'ai imprimé sur lui le sceau de ma divine ressemblance pour le temps et l'éternité. »

C'est cet esprit de pauvreté, de chasteté, d'obéissance qu'il faut inspirer au novice ; ce sont ces traits grands et magnifiques d'un Dieu réduit à n'avoir pas une pierre où reposer sa tête ; d'un Dieu couvert d'horribles meurtrissures, d'un Dieu obéissant jusqu'à la mort de la croix, qu'il faut remettre constamment sous ses yeux, afin que, les contemplant, les méditant, les admirant, il s'en pénètre jusqu'au fond de l'âme et les retrace dans sa conduite. Ce n'est qu'à ce prix qu'il prendra l'esprit religieux : car il est là cet esprit, dans l'imitation de Jésus pauvre, chaste, obéissant, et il n'est nulle part ailleurs.

Là encore et là seulement se trouve pour le novice la perfection qu'il est venu chercher : car si, d'après les Docteurs, la perfection d'un être consiste à tendre à la

fin pour laquelle il a été créé, et à s'y attacher ; et si la perfection de l'homme consiste à tendre à Dieu, sa fin dernière, et à s'y attacher par la charité : n'est-il pas évident que rien n'est plus capable de nous conduire à Dieu et de nous fixer en Dieu, que la pratique des vœux dont Jésus-Christ nous a donné le conseil et l'exemple? Trois choses, en effet, ont coutume de distraire l'esprit de la pensée de Dieu et de détourner le cœur de l'amour de Dieu : les biens terrestres qu'il faut acquérir, conserver et augmenter ; les soins domestiques réclamés par la personne à laquelle on doit plaire et par des enfants qu'on doit élever ; l'exercice si périlleux de son libre arbitre. Or, ces trois principaux obstacles à l'union de l'homme avec Dieu, c'est-à-dire à la perfection, sont écartés par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui débarrassent l'homme de la sollicitude des richesses, des préoccupations de la famille, du souci de sa propre conduite ; et parce que les trois vœux, en même temps qu'ils servent de frein à la triple concupiscence, exigent et supposent une foule de sacrifices, l'état religieux n'a pas seulement l'avantage de nous mettre à l'abri des péchés et des tentations qu'entraînent l'appât du gain, l'attrait des voluptés et l'abus de la liberté, il nous fournit encore l'occasion de pratiquer les plus héroïques vertus et d'amasser d'inappréciables mérites. Que si l'on considère, en outre, que l'état religieux embrasse universellement toutes les actions et la vie entière, il sera aisé de montrer au novice qu'il a pris le chemin de la perfection le plus sûr et le plus direct, et que, s'il y marche avec courage et constance, il ne peut manquer d'y atteindre.

2

*Le novicial doit donner au sujet, outre l'esprit religieux en général, l'esprit propre de son institut.*

Pour se faire encore une juste idée de cet esprit propre de chaque institut, il est nécessaire de savoir que la seconde pensée de Dieu en instituant l'état religieux a été de faire revivre avec splendeur et de perpétuer sans éclipse, au sein du christianisme, outre la pauvreté, la chasteté, l'obéissance de son Fils Jésus-Christ, chacune des vertus qu'il a pratiquées aux jours de sa vie mortelle.

Un regard suffit pour convaincre qu'avec les trois grandes vertus qui sont comme les éléments constitutifs de la vie parfaite, les Ordres religieux et les Congrégations s'efforcent de reproduire une quatrième vertu de Jésus-Christ, dont l'imitation est leur but second et spécial. L'un s'attache à continuer sa vie contemplative, l'autre sa vie apostolique ; celui-ci sa charité pour les malades celui-là sa tendresse maternelle pour les enfants ; quelques-uns sa pénitence, d'autres sa commisération pour les pécheresses. Dans tous, sans doute, on voit reluire les grands traits qui caractérisent le religieux formé sur le modèle de Jésus-Christ ; mais de plus, dans chacun on rencontre un trait particulier de Jésus-Christ non moins manifeste, plus manifeste même que les autres.

Quand on entre dans un hôpital et qu'on y contemple les religieuses distribuant de rang en rang les consolations et les remèdes, n'est-ce pas leur charité qui frappe tout d'abord et porte à l'esprit l'image de Jésus-Christ soulageant les pauvres et guérissant les malades? En pénétrant dans le cloître où se cache la fille de sainte Thérèse, ne se rappelle-t-on pas comme involontairement cette union de Jésus-Christ avec son Père, ce recueillement intérieur qui le distinguait, cette prière continuelle qu'il faisait monter pour nous vers le ciel?

En Jésus-Christ s'est montrée, pour nous servir de modèle jusqu'à la fin des siècles, la plénitude de toutes les vertus : c'est là une des vérités fondamentales de notre foi. Mais le moyen de faire connaître et admirer ces vertus dans tout leur éclat ! le moyen de faire revivre et de perpétuer chacune de ces vertus dans toute leur perfection ! Ce moyen, Dieu l'a trouvé : il a chargé des familles entières, des légions de héros, des Ordres religieux, en un mot, de les reproduire, non point toutes à la fois, du moins au même degré, mais une à une, en détail. Dieu a partagé et réparti pour ainsi dire les vertus de son Fils entre toutes ces familles ; il a dit à l'une : Vous ferez revivre pas vos austérités la vie crucifiée de Jésus ; il a dit à l'autre : Vous perpétuerez son humilité ; il a dit à celle-ci : Je vous charge de retracer son zèle ; il a dit à celle-là : A vous de faire briller sa divine science.

Ainsi rien ne se perd dans la vie de Jésus-Christ, il est tout entier et partout vivant au sein de l'Eglise ; et ce qui eût passé inaperçu, si le christianisme n'eût été composé que de simples fidèles, ce qui eût été impossible s'il n'eût compté qu'un Ordre unique ou une seule Congrégation, se réalise maintenant pour la gloire de Jésus-Christ et s'étale de toute part à nos yeux pour notre utilité, grâce à l'institution et à la multiplicité des familles religieuses.

Ajoutons ici cette réflexion du Père Bartoli : « Le but qu'on se propose doit seul décider des moyens qu'il est préférable d'adopter pour l'obtenir. Par exemple, en architecture, les différents ordres ne peuvent s'employer indistinctement pour tous les édifices : l'un convient aux temples, l'autre aux palais, un troisième aux forteresses ; et quoique tous, comme édifices, doivent avoir des parties communes indispensables, telles que les fondations et les murailles, ils diffèrent par le reste autant que par leur destination ; les uns devant servir au culte du Seigneur, les autres à l'habitation ou à la défense des

hommes. Il en est absolument de même dans les différents Ordres religieux qui s'accordent tous sur des points essentiels sans lesquels ils n'existeraient pas, par exemple, sur les vœux et sur la fidélité qu'on leur doit ; mais, du reste, ils sont aussi variés que les fins pour lesquelles Dieu et leurs fondateurs les instituèrent. Si je ne me trompe, les formes militaires des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, les formes monastiques ou simplement cléricales, ne peuvent pas plus se confondre qu'une forteresse, un temple ou un palais (1). »

Qu'on fasse donc bien saisir au novice les nuances que doivent nécessairement introduire dans son institut le but que cet institut se propose et les moyens qu'il emploie pour atteindre ce but. Qu'on le jette dans ce moule, afin qu'il y prenne sa forme ; qu'on le greffe sur cet arbre, afin qu'il y puise sa sève et vive de sa vie : sans cela, le novice resterait un être insignifiant et équivoque ; point de physionomie propre, point de couleur distinctive.

3

*Le noviciat doit inspirer au sujet une vénération profonde pour tous les Ordres religieux, et une affection particulière pour le sien.*

Le Seigneur, disait le Père Ribadeneyra jésuite, est le premier auteur des Ordres religieux qu'il suscite à son Église selon les besoins des temps. Fruits de la même inspiration, ils ont tous une fin générale, qui est de louer Dieu par la pratique des vertus évangéliques, une fin qui leur est propre et des moyens particuliers pour l'atteindre. Les uns admettent saintement dans leur régime, dans leur genre de vie, des prescriptions dont les autres s'abstiennent, et qu'ils remplacent non moins saintement par des prescriptions plus appropriées à leur fin

(1) *Histoire de Saint Ignace*, l. III, cap. 2 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 23).

spéciale. En sorte que l'état régulier, un dans son essence, ne varie que dans les formes, les fins et les règles particulières des diverses familles religieuses, selon la parole de saint Paul : « Il y a partage de grâces, mais il n'y a qu'un « seul Esprit ; il y a partage d'opérations, mais il n'y a qu'un seul Seigneur (1). » D'où Ribadeneyra conclut, avec saint Bernard, que c'est pour obéir à la même inspiration et servir le même Maître, que les uns adoptèrent une règle, les autres une autre, chacune celle pour laquelle Dieu lui donne plus d'attrait, de goût et d'aptitude.

Mais ajoute-t-il, cette préférence n'implique point le mépris des autres règles et de ceux qui les suivent ; c'est un pur acquiescement à la voix divine, non une accusation et un reproche. « Est-ce donc, demande le grand « Abbé de Clairvaux, que, pour appartenir à l'Ordre de « Cîteaux, je condamne l'Ordre de Cluny? non : je l'aime, « je le loue, je le célèbre. Pourquoi donc lui en ai-je préféré « un autre? pour obéir à l'Apôtre qui nous dit : « Que cha- « cun reste dans la vocation qui lui a été faite. » « J'estime, « je chéris tous les Ordres : ne pouvant appartenir de fait « qu'à un seul, je suis du moins aux autres d'affection et « de cœur. » Puis s'élevant avec une sainte colère contre les religieux qui critiquent les Ordres qu'ils n'ont pas embrassés : « Ceux-là, dit-il, ne sont ni de leur Ordre, ni « d'un autre, parce qu'ils blessent la charité qui doit ré- « gner dans tous ; quoique extérieurement pliés sous le « joug d'une règle, c'est à l'esprit d'orgueil qu'ils obéis- « sent ; ils sont moins membres d'un corps religieux que « citoyens de Babylone, ou plutôt enfants des ténèbres « où il n'y a que trouble et confusion infernale (2). »

Ribadeneyra est cependant bien éloigné d'interdire au religieux une affection particulière pour sa règle. Loin de là : « Nous n'estimons pas plus, dit-il, un religieux qui a de l'indifférence pour sa règle que celui qui hait les autres :

(1) I. *Cor.* XII, 4-5.
(2) *Apol. ad Guillelm. abb.*, cap. 4 et 5. M. L. 182903-905.

l'un est ingrat, l'autre est injuste. Tout religieux doit avoir pour sa règle un tendre attachement, un amour filial ; il doit même la préférer dans la pratique à toutes les autres, puisque c'est à celle-là que sa vocation le soumet ; mais que cet attachement ne tourne point en vanité et en égoïsme, qu'il n'étouffe ni la charité, ni la modestie, ni la justice. Un enfant bien né aime sa mère d'un amour spécial ; sans mépriser les autres mères, il met la sienne au-dessus de toutes ; il ne fait injure à aucune ; mais il ferait injure à sa mère, s'il n'avait pour elle cet amour de préférence : car, outre qu'il lui doit la vie, il en a reçu des soins, des caresses, des services dont il n'est redevable à aucune autre. Or, chaque religion est une mère pour ceux qui l'embrassent ; c'est elle qui les enfante à la vie parfaite, les dirige, les exhorte, les protège, les fait participer à tous ses trésors ; la raison, non moins que la foi leur fait donc un devoir de la suivre, de s'y attacher, de chercher dans elle et non dans les autres les moyens de se sanctifier ; ils s'égareraient même dans la voie de la perfection, si, après s'être voués à une religion, ils en prenaient une autre pour guide. Un enfant de Saint-Bruno, par exemple, ne se flatterait-il pas en vain d'arriver à la perfection de son état, si, dédaignant sa règle, il s'avisait de pratiquer celle de Saint Dominique ou celle de saint Ignace, quelque saintes qu'elles soient (1)? »

Si l'affection particulière que le novice doit à son Ordre lui naît comme naturellement au cœur, il n'en est pas toujours ainsi de la vénération profonde qu'il doit aux autres Ordres ; et c'est peut-être sur le second point qu'il faut plus souvent et plus fortement insister, afin de lui donner des idées larges, grandes, généreuses, comme celles de l'Église.

(1) P. Prat. *Histoire du P. Ribadeneyra* (Paris, Palmé, 1862), l. VII, p. 534-535.

4

*Le noviciat doit inspirer au sujet un ardent désir de la plus haute perfection.*

Dieu ayant attaché l'éternité des biens ou des maux à l'usage que nous faisons de la vie, on peut dire que l'usage bon ou mauvais que le religieux fait de la vie dépend en grande partie de son noviciat ; puisque toute la suite de ses actions répond d'ordinaire à ce temps de préparation, et qu'il est aussi rare qu'un fervent novice se démente, qu'il est rare qu'un novice tiède console plus tard la religion par ses vertus. Rien n'a donc plus de liaison avec le sort éternel du religieux que la manière dont il fait son noviciat.

Sur le chemin de la vertu, on peut se figurer trois lignes principales, lesquelles se subdivisent elles-mêmes à l'infini : la ligne supérieure, la ligne moyenne, et la ligne infime. Dès le noviciat, le sujet prend sa direction sur l'une de ces lignes, d'après le beau idéal qu'il se fait de la sublimité de sa vocation ; et, presque toujours, il la suit invariablement jusqu'au bout de la carrière. Adopte-t-il la ligne supérieure, il ne mettra dans le cours de sa vie religieuse aucune limite à sa sainteté, il planera comme l'aigle aux plus hautes régions. Est-ce la ligne infime qu'il veut tenir, il rampera comme le serpent dans la pratique de la vertu, redoutant toujours, ce semble, d'être trop libéral envers Dieu. Mais c'est la ligne moyenne pour laquelle il se décide, dès lors il ne se distinguera ni par sa ferveur ni par sa lâcheté, il voltigera entre deux, comme l'oiseau domestique qui ne se traîne pas comme le serpent, mais qui ne s'élève pas non plus comme l'aigle.

Or l'expérience démontre qu'on ne quitte jamais ou presque jamais la ligne qu'on a d'abord adoptée. Saint François Xavier s'est dit qu'il ne tiendrait pas à lui que le monde entier ne fût conquis à l'Évangile, et sainte

Thérèse qu'elle s'unirait à Dieu de la manière la plus intime : l'un et l'autre, après avoir adopté leur ligne, l'ont suivie, suivie constamment, suivie jusqu'à la fin. Ce religieux, au noviciat, s'était dit : « Je me contenterai d'une sainteté commune ; je ne prétends ni monter aussi haut que ceux-ci, ni descendre aussi bas que ceux-là ; c'est bien assez pour moi de suivre les chemins battus. » Qu'est-il arrivé? La ligne de mitoyenneté qu'il s'était tracée, il l'a suivie. Que si quelquefois, après ses chutes, il s'est relevé, ç'a été pour se replacer sur sa ligne accoutumée, jamais pour en prendre une plus sublime.

Trop heureux encore si, à force de vigilance et de soins on parvenait à se maintenir solidement sur cette ligne infime ou moyenne ! Mais trop souvent, hélas ! on trouve du mécompte, et, des derniers échelons de la vertu, on glisse imperceptiblement jusqu'aux fatales barrières du péché mortel. « Quand on veut tirer au blanc, dit Rodriguez, avec une arbalète donc l'arc est relâché, il est nécessaire de viser plus haut, sous peine de voir la flèche porter trop bas. Ainsi en est-il de nous : à moins de viser beaucoup plus haut, nous n'arrivons point au but, tant notre volonté est faible et languissante (1) ! » Vous vous proposez de ne point commettre de fautes vénielles de propos délibéré : très bien, il vous échappera cependant quelques-unes de ces fautes. Mais vous vous proposez de n'éviter que les fautes mortelles, sans vous soucier des fautes vénielles : c'est ici que je tremble pour vous : il y a cent probabilités contre une que vous dévierez de la ligne et que vous tomberez tôt ou tard dans les régions du péché mortel. Tel vient de succomber qui ne s'attendait à rien moins, et tel se croit inébranlable qui sera renversé à la première secousse.

Que doit donc faire le novice? viser au comble de la perfection, prendre son vol avec les plus fervents, se

(1) *Pratique de la Perfection chrétienne*, Traité I, ch. 8.

proposer d'éviter jusqu'à l'ombre du péché, ne perdre aucune grâce, saisir toutes les occasions de glorifier Dieu et de se sanctifier, et, pour cela, se former l'idée la plus élevée de la vocation religieuse et de la sainteté qu'elle exige.

5

*Quelques recommandations au novice pour lui faciliter l'acquisition de la vertu.*

C'est Lancicius (1), maître consommé dans la formation des religieux qui va les donner.

1° Bien faire les exercices de la première probation : car plus le coup porté au vieil homme dans ces exercices sera rude, moins le vieil homme aura d'espoir de se relever.

2° Durant la première probation, apprendre exactement les méthodes de prier, de méditer, de s'examiner, en usage dans l'institut, et commencer à s'en servir.

3° Méditer profondément et jusqu'à pleine conviction la fin de l'homme, et de temps à autre prendre quelques heures pour insister sur ce sujet fondamental.

4° Se pénétrer si vivement de la laideur, des châtiments et des suites du péché mortel et du péché véniel, que pour rien au monde on ne consentît à les commettre.

5° Songer que si les damnés ressuscitaient pour subir une nouvelle épreuve, ils ne négligeraient aucun moyen, aucune occasion de travailler à la gloire de Dieu et à leur salut ; mais ne sommes-nous pas plus redevables encore à la souveraine Majesté qui nous a préservés de l'enfer?

6° Dans certaines circonstances ménagées par la Providence, faire des actes héroïques d'humilité et de détachement, pour s'élever tout d'un coup au faîte de la vertu.

(1) *De Conditionibus boni Superioris*, cap. 18.

7° Saisir parfaitement la méditation des Etendards des trois Classes, des trois Degrés d'humilité, de l'Election, et s'en faire aussitôt et sérieusement à soi-même l'application.

8° S'arrêter longtemps à la méditation des règles les plus difficiles de l'institut, en comprendre la lettre et l'esprit, s'interroger soi-même, consulter ses forces.

9° S'entretenir pieusement des choses spirituelles avec les novices fervents, et éviter la compagnie des tièdes qui comptent pour peu les petites règles.

10° Parler fréquemment au Père spirituel des voies de la perfection, et s'ouvrir à lui avec une entière confiance.

11° Se porter avec une sainte avidité à la lecture des ascétiques, et plus spécialement de l'histoire et des ouvrages du Fondateur et des premiers religieux de l'Ordre, pour en connaître et en prendre l'esprit. Lire lentement, en réfléchissant; revenir à plusieurs reprises sur ce qu'on a lu ; se confronter soi-même avec les vérités dont on s'occupe ; bannir toute curiosité, et se proposer pour unique but son propre avancement dans la dévotion.

12° S'adresser souvent cette question : A quel dessein es-tu venu en religion? Pour procurer à Dieu la plus grande gloire, par ta sanctification personnelle et la sanctification du prochain.

13° Vaquer soigneusement à tous les exercices de piété, et recevoir avec la plus grande ferveur possible les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

14° Rechercher les réprimandes publiques et particulières, autant pour s'humilier que pour se corriger de ses défauts.

15° Ne jamais s'excuser, à moins que le Supérieur ne mette sur la voie de donner un éclaircissement ou une justification.

16° S'exciter, dès le début, à l'acquisition de la plus éminente sainteté, suivant ce conseil de saint Bernard : « Si vous commencez, commencez parfaitement ; car, si

« vous commencez parfaitement, vous atteindrez bientôt « au point culminant de la perfection. »

17° Faire avec diligence chaque jour l'examen de sa conscience, notant les gains ou les pertes, et comparant un jour avec un autre jour, une semaine avec une autre semaine.

18° Au commencement de chaque mois, faire l'inventaire spirituel, se demandant où l'on en est par rapport à la réforme de sa vie : répression des passions, diminution des fautes, support des contradictions, ferveur dans les actions ordinaires, désir toujours plus ardent et plus efficace de la perfection.

19° Garder si bien le silence et les autres règles réputées petites par les tièdes, qu'on ne les viole en aucune circonstance ni en aucune façon.

20° Se former à une pureté de vie et à une délicatesse de conscience telles, qu'on n'ait presque aucune faute délibérée à accuser.

21° S'habituer à ne jamais perdre une minute de temps mais s'occuper constamment, d'une manière agréable à Dieu, convenable à son état et conforme aux intentions du Supérieur.

22° Veiller à la garde des sens, observant scrupuleusement les règles de la modestie, pour fermer à l'ennemi les avenues de l'âme.

23° Affliger son corps par des pénitences publiques et privées, mais toujours avec permission.

24° Ne rien refuser de ce qui est demandé, pourvu que la règle autorise à l'accorder et que ce ne soit pas au préjudice d'un plus grand bien.

25° Ne point condamner les paroles ou les actions des autres, mais interpréter toute chose favorablement dans sa pensée et au besoin de vive voix, par amour pour Dieu qui a créé l'homme à son image et l'a recheté au prix de son sang.

26° S'exercer à faire fréquemment des actes d'humi-

lité, préférant les autres à soi, les traitant avec honneur comme meilleurs et dignes de tous respects.

27° Prier du fond du cœur pour ses ennemis passés, présents et futurs.

28° Recourir avec une confiance entière à Marie, aux Anges et aux Saints.

29° Se rendre cet acte familier : « Mon Dieu, je veux faire et souffrir pour vous tout ce que vous voulez, et je veux éviter tout ce qui peut vous déplaire. » Et encore : « Mon Dieu, je vous offre le sang et les mérites de Jésus-Christ aux mêmes intentions auxquelles lui-même vous les a offerts. »

30° Faire un recueil de notes spirituelles, y déposant, pour le retrouver plus tard et s'en pénétrer à loisir, ce qui a le plus frappé dans les lectures et les exhortations, surtout ce qui a rapport au vice qu'on veut déraciner ou la vertu qu'on prétend acquérir.

Tel est le thème que le novice devrait avoir sans cesse sous les yeux, le manuel qu'il devrait avoir sans cesse dans les mains : on ne peut en imaginer de plus court ni de plus complet.

## 6

*Quelques recommandations au Maître des novices, pour assurer le succès de sa tâche.*

Qu'il exerce ses novices à la pratique des vertus solides, surtout de l'abnégation. Trop souvent on veut la piété sans la vertu : on se contente des observances extérieures, on court après le sentiment, on fait fond sur des velléités, on se nourrit de bonbons spirituels. La vertu n'est pas prise au sérieux : on n'en a que le masque, la superficie, l'accessoire ; on se joue dans la dévotion, on abuse de sa facilité. C'est qu'on ne fait qu'effleurer le sol, on ne taille pas dans le vif ; on ne plante pas des chênes,

on sème des fleurs. Vienne le vent de la tentation et de l'épreuve, tout sera balayé en un instant.

C'est la recommandation sur laquelle insiste sainte Chantal : « Voyez-vous, mes Sœurs, je vous en prie à quoi « nous sommes appelées? à une dévotion non féminine, « tendre et molle ; mais puissante, courageuse, relevée « et universelle. Quelle est cette perfection solide et puis- « sante qu'on doit inspirer aux novices? c'est, par exem- « ple, une patience exercée parmi les injures, souffrances « et contradictions ; une humilité vraie et profonde pra- « tiquée parmi les humiliations, abjections et mépris ; « une douceur et égalité d'humeur dans l'inégalité des « sentiments, des événements, multitude d'affaires et « tracas ; une obéissance prompte et simple accomplie « parmi les répugnances, dégoûts et difficultés, et ainsi « des autres vertus (1). »

Saint François de Borgia veut aussi qu'on exerce les sujets à l'abnégation, et qu'on attende, pour les tirer du noviciat, que leurs progrès rassurent pleinement pour l'avenir. Ainsi formés, ils ne s'enorgueilliront point de leurs succès, dans les études, l'enseignement et le ministère apostolique, lorsqu'ils y seront appliqués ; ils recevront avec respect les ordres du Supérieur ; ils accepteront sans murmurer les emplois qui leur seront confiés ; ils ne convoiteront pas un degré plus élevé ; ils ne s'irriteront de rien, ne blesseront personne, aimeront leurs frères : et ainsi une charité parfaite, une paix inaltérable régneront dans la communauté (2).

Bossuet dit quelque part dans son *Histoire universelle :* « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la « patience dans les travaux, la grandeur de la nation et « l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la « constitution d'état la plus propre à produire les grands

(1) *Réponses.*
(2) *Epist. Societati universæ*, avril 1569. Cf. *Monumenta historica S. J.* (Madrid, 1911), Borgia, t. V, p. 74-75.

« hommes. Et si Rome en a plus porté qu'aucune autre « ville, c'est que l'Etat romain était, pour ainsi parler, du « tempérament qui devait être le plus fécond en héros (1).» De même, qui peut mettre dans l'esprit des novices la gloire de Dieu, la patience dans les épreuves, la grandeur de la vie religieuse et l'amour de l'institut peut se flatter d'avoir formé en eux le tempérament qui fait les Saints. La perfection d'un tableau dépend plus du premier dessin que trace le peintre que du coloris dont il revêt les figures.

Que le Maître des novices leur montre tout ce à quoi ils s'engagent, entrant dans les moindres détails, « à l'exemple, dit saint Ephrem (2), des instituteurs primaires, qui ne se bornent pas à expliquer les caractères de l'alphabet, mais qui appellent encore l'attention sur les points et les virgules. »

Qu'il leur inspire le respect pour les anciens, et pourtant qu'il ait soin de les séparer d'eux, ainsi que l'ordonnent tous les instituts, tant pour prévenir la familiarité que pour empêcher l'imitation au moins mal entendue de certaines choses.

Qu'il sache exciter entre eux une sainte émulation, car l'émulation sert beaucoup à développer le courage et la générosité.

Qu'il ne s'imagine pas avoir rempli sa tâche, tant qu'il n'aura pas atteint les quatre fins du noviciat, marquées par saint Bonaventure (3) : 1° apprendre au sujet quelles choses sont nécessaires et utiles au salut et au progrès spirituel ; ce qu'il faut éviter, estimer, faire, espérer, craindre ; et les divers degrés de bonté ou de malice qui peuvent se rencontrer dans nos actes ; 2° l'exercer dans la vertu : car il servirait peu de la lui enseigner théoriquement,

(1) *Discours sur l'Histoire Universelle*, partie III, ch. 6 (Edition Lachat, Paris, Vivès, 1864, t. XXIV, p. 629).
(2) *Consilia de vita spirit. ad monachum novitium*, cap. 36.
(3) *De sex alis*, cap. 1, n. 2 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 132).

s'il n'en venait à la pratique ; 3° le diriger, de peur qu'il ne glisse dans le sentier du mal ou qu'il ne coure indiscrètement dans la route du bien ; 4° le corriger quand il a failli, parce qu'une chute en entraîne une autre, et que l'homme se relève difficilement lui-même, s'il n'a l'appui d'un plus fort que lui.

Certes, on ne moule pas un religieux comme on moule un vase d'argile ou de plomb ; rien ne demande plus de dextérité, de patience et de zèle. La nature elle-même avertit qu'on ne doit rien précipiter : « L'oiseau qui prend « son essor avant l'entière formation de ses ailes, croyant « s'élever dans l'air, tombe à terre. L'architecte qui sur- « charge une muraille fraîchement construite, au lieu « d'édifier, entasse des ruines ; et les mères qui enfantent « avant terme, peuplent non les maisons mais les tom- « beaux (1). » L'avenir de l'Ordre est entre les mains du Maître des novices ; la plupart seront toujours ce qu'il les aura faits, ou de bons soldats rompus à la tactique, ou de mauvaises recrues improvisées auxquelles on ne peut se fier.

Au reste, si former les autres est difficile, se former et réformer soi-même est plus difficile encore, et telle est la double obligation du Maître des novices. Témoin habituel et spectateur intelligent de tant de vertus, centre d'où tout part et où tout aboutit, non moins jaloux de se perfectionner que de perfectionner ses frères, qu'il emprunte à tous pour restituer à tous, qu'il s'enrichisse de leurs biens sans les dépouiller, et leur fasse part de son abondance sans s'appauvrir. Par la vigilance sur lui-même et le soin continuel de s'unir à Dieu, il doit arriver à une vie si sainte que, sans ouvrir la bouche, son exemple ait plus de force, pour instruire et exhorter, que les discours les plus éloquents, et qu'on puisse dire de lui, comme saint Bernard l'a écrit de saint Malachie, évêque

(1) S. Grégoire, *passim in Epistulis.*

d'Irlande : « Il était tout à lui-même et tout à ses « frères ; sa vie était la règle mise en action ; ils lisaient « dans sa conduite comment ils devaient composer la « leur (1). »

(1) *In transitu S. Malach. episc.* Serm. II n° 3. M. L. 183487.

## CHAPITRE III

### De la direction spirituelle

Nous parlerons successivement du soin que le Supérieur doit avoir de faire avancer ses inférieurs, de la discrétion que demande cet emploi, et de quelques autres points qui se rattachent à la direction.

### ARTICLE PREMIER

#### Du soin que le supérieur doit avoir de faire avancer ses inférieurs

1

*Le Supérieur ne peut permettre à ses religieux de demeurer stationnaires sur le chemin de la perfection.*

« Voyez, veillez, priez. Veillez, encore une fois ; et ce « que je vous dis, je le dis à tous : veillez. Vous ne savez « pas à quelle heure viendra le voleur (1). » Qui ne veille pas est toujours surpris. On a beau avoir la vérité devant les yeux, qui ne les ouvre pas, ne la voit pas. Mais, dans une communauté, qui doit ouvrir les yeux qui se ferment? qui doit approcher des paupières endormies le livre de la loi? qui doit monter sur les tours et observer au loin l'ennemi dans la campagne? le Supérieur, appelé

(1) *Marc.* XIII, 33-37.

par les Saints la sentinelle de la cité de Dieu, l'œil de la communauté, le fermier des âmes, le flambeau de la maison de Jésus-Christ, le laboureur du champ du Père de famille, le dépositaire du sort de ses inférieurs. Malheur donc à la communauté dont on pourra dire avec Isaïe : « Tes sentinelles sont toutes aveugles, elles sont toutes « ignorantes ; chiens muets qui ne savent pas aboyer ; « elles ne voient que des choses vaines ; elles dorment, elle « aiment les songes (1). » Jésus-Christ met sur la même ligne l'insouciance et la malice du Supérieur : « Serviteur méchant et paresseux (2); » insinuant qu'un pasteur inattentif est aussi funeste au troupeau que le larron.

« Que l'Abbé, dit saint Benoît (3) dans sa Règle, sache « qu'il est obligé, sous peine de péché, de faire rendre aux « brebis tout le produit que le Père de famille a droit d'en « attendre. » Comme s'il disait : « L'Abbé répondra non seulement des fautes qu'auront commises ses inférieurs, mais même du peu de progrès qu'ils auront fait dans la vertu ; à ce point que, si ceux-ci étaient capables d'avancer à pas de géant dans la perfection, et que, faute d'avoir été excités et aiguillonnés, ils n'aient marché qu'à petits pas, celui-là sera puni pour chaque degré de gloire dont les aura privés sa négligence. » C'est là même pensée que saint Bernard développe au pape Eugène : « Si vous vous « regardez comme le débiteur, non comme le dominateur « des sages et des insensés, faites en sorte que ceux qui ne « goûtent point les choses de Dieu, commencent à les « goûter ; que ceux qui les goûtent déjà, ne s'en dégoûtent « point ; et que ceux qui en ont perdu le goût, s'efforcent « de le recouvrer sans délai (4). »

La perfection est une dette que le religieux paie toujours, sans l'acquitter jamais ; c'est le pain quotidien

(1) *Is.* LVI, 10.
(2) *Math.* XXV, 26.
(3) *Regula Si Benedicti*, cap. 2. M. L. 66[265].
(4) *De Consid.*, l. III, cap. 1, n. 2. M. L. 182[759].

dont il se nourrit chaque jour, et qu'il gagne à la sueur de son front ; c'est le négoce où il doit faire fructifier tous les talents reçus, sans mettre à son ambition ni terme ni mesure. Vous dites : « Je suis assez riche, je n'ai plus besoin de rien, je ne veux pas être meilleur que mes pères...» Ce langage n'est pas d'un religieux : « Le débiteur qui « doit mille écus, répond saint Grégoire, ne se croit pas « quitte pour en avoir payé cent ; et le voyageur qui doit « aller au terme, compte pour peu d'avoir fait la moitié « de la route (1). »

« Ignorez-vous, dit ailleurs le même Père, que quiconque a commencé l'œuvre de sa sanctification, ressemble à l'homme qui remonte à la nage un fleuve rapide? s'il cesse un moment de lutter et de se raidir, le courant l'entraîne. S'arrêter, c'est reculer ; ne pas acquérir, c'est perdre ; déposer les armes, c'est être vaincu ; travailler avec lâcheté, c'est défaire son ouvrage. Ah ! vous ne voulez pas devenir meilleur, vous voulez donc cesser d'être bon? Vous ne voulez pas grimper au sommet, vous voulez donc rouler dans l'abîme? Et d'où vient qu'après avoir pris Jésus-Christ pour modèle et pour maître, vous résistez à sa grâce, insultez à sa bonté, et trahissez vos serments (2) ? »

C'est ainsi que le Supérieur doit exciter l'ardeur de ses religieux dans la noble et pénible carrière de la perfection, dont il a été dit : « Peu la trouvent bien, peu y entrent, « très peu la parcourent. » « Pour cela, ajoute Lancicius, qu'il ait souvent avec eux des entretiens particuliers, n'imitant pas ces Supérieurs, qui passent leur temps à lire des lettres ou à remplir d'autres ministères et qui ne parlent jamais à leurs inférieurs que pour les reprendre ou s'informer de la manière dont ils remplissent leur emploi (3). »

(1) *Moral.* l. XXII, cap. 5. M. L. $76^{218}$.
(2) *Reg. Past.*, P. III, cap. 34. M. L. $77^{118}$.
(3) *De Condit. boni Super.*, ch. 19.

2

*Le Supérieur doit, avant tout, obtenir de ses religieux la perfection qu'exige la règle et que produit la vie commune.*

Cette perfection que donnent la règle et la vie commune étant précisément ce que le religieux est venu chercher, le premier soin du Supérieur doit être de la lui faire acquérir.

Nul homme ne renonce gratuitement à son indépendance naturelle ; nous ne consentons à subir la volonté d'autrui qu'en vue d'un bien plus grand que celui qui résulterait de la conservation ou de l'usage de notre liberté. Lors donc que le religieux a abdiqué sa volonté entre les mains de l'obéissance, dans tel Ordre et sous telle règle, que s'est-il proposé? avant tout, d'être protégé par l'obéissance, dans cet Ordre et sous cette règle, contre les vices du dedans et les dangers du dehors, et d'acquérir ainsi la perfection. Sujet à des caprices et à des lâchetés, exposé à des séductions et à des scandales, ne pouvant compter ni sur la rectitude, ni sur la constance de sa volonté, il a espéré que la règle qu'il choisissait spontanément, durant tout le cours de sa vie religieuse, l'arrêterait sur la pente du mal, l'assujettirait au bien, et le ferait devenir saint et parfait d'une manière d'autant plus sûre et plus efficace qu'elle serait consacrée et sanctionnée par l'Eglise. Or, le Supérieur est le gardien, le dépositaire de la règle, au nom de l'Eglise ; à lui donc de protéger par la règle, de perfectionner par la règle, tous ceux qui l'ont embrassée ; et parce que tous ont été confiés à un seul, à lui de ramener au bien général tous les intérêts particuliers, de faire concourir au bien général toutes les volontés individuelles.

De là la perfection de tous et de chacun dans la pratique de la règle ; de là la vie commune produite par la

pratique de la même règle ; de là l'obligation qu'a le Supérieur d'obtenir avant tout de ses religieux la perfection qu'exige la règle et que produit la vie commune.

Cette vie commune a paru si importante à l'Eglise, qu'en approuvant les divers instituts, elle ordonne expressément de ne fonder des maisons qu'autant qu'on aura un nombre suffisant de religieux pour y pratiquer l'observance régulière.

« Il n'est rien, dit saint Bernard, qui agrée tant à Dieu « qu'une vie commune, qu'une discipline commune, que « des affections communes (1). » La vie commune consiste dans l'égale participation aux biens communs ; la discipline commune fleurit lorsque tous font assidûment les exercices communs ; les affections communes règnent là où les religieux sont unis par les liens fraternels d'une charité commune. Le P. Balthazar Alvarez (2) disait que vivre avec la communauté et comme la communauté, était le sacrifice le plus agréable à Dieu et la source des plus abondantes bénédictions. Lui demandait-on de pratiquer des pénitences extraordinaires, il imposait celle-ci : Suivez en tout la communauté, sans exemption ni privilège. « Mieux vaut, ajoutait-il, vivre un peu moins, ou avec une santé débile, en suivant la communauté, que de vivre longtemps ou avec une santé parfaite, en usant d'exemption et de privilège qui excitent la jalousie des autres. » Pour lui, il sollicitait de Notre-Seigneur cette grâce, qui lui paraissait immense, de pouvoir suivre jusqu'à la fin la communauté ; et bien qu'il eût des infirmités, il les dissimulait pour ne point sortir du train commun. L'expérience lui avait appris que le religieux exact à suivre la communauté, est aidé de Dieu, avance dans la vertu, et trouve du temps pour tout, pour ses exercices spirituels comme pour ses emplois.

Ce n'est pas que, si quelqu'un est poussé à une plus

(1) *In Ascens. Domini.* serm. 5, n. 13. M. L. 183321.
(2) *Vie* par le P. du Pont, ch. 4.

haute perfection et à des vertus extraordinaires, il ne faille le seconder et le presser de correspondre à la grâce. « Jamais, dit Barthélemi des Martyrs, les Saints ne fussent devenus saints, s'ils n'eussent acquiescé à l'inspiration divine qui les poussait à des vertus singulières et exceptionnelles ; mais le Supérieur doit : 1° examiner avec soin l'esprit qui porte le religieux à ces vertus : l'obéissance à s'en déprendre, ou l'obstination à s'y attacher, sera la pierre de touche. Il doit : 2° éviter de paraître estimer fort ces faveurs singulières et juger de la sainteté par ces vertus exceptionnelles ; il courrait risque de dresser un piège à l'humilité du religieux ainsi favorisé, de pousser à l'illusion ceux qui ne sont pas conduits par cette voie, peut-être même d'éveiller la jalousie dans le reste de la communauté. Les filles, en général, sont très flattées de ces dons extraordinaires ; il faut leur rappeler que saint Paul préfère la charité à tout ce qu'il y a de sublime et de rare en ce genre, et que le fondement nécessaire qu'il importe d'établir, c'est la sainteté qu'exige la règle et que produit la vie commune. »

Quant aux exemptions et aux privilèges nécessaires, nous avons suffisamment tracé la conduite du Supérieur, au Chapitre sixième du quatrième Livre, en parlant de son attention paternelle à pourvoir aux besoins de ses inférieurs.

### 3

*Le Supérieur, pour conduire ses religieux à la perfection, doit assidûment les instruire et les exhorter.*

L'ignorance n'est pas seulement un des effets du péché originel, elle est encore une des grandes causes des péchés actuels que nous commettons : car l'homme qui agit dans les ténèbres de l'ignorance, ressemble à celui qui marche au milieu de la nuit, il tombe ou s'égare à chaque pas.

D'où l'on peut dire que Notre-Seigneur est venu sur la terre autant pour détruire l'ignorance que pour détruire le péché. Tel est encore et tel sera toujours le premier objet de la mission de quiconque continue son œuvre : « Enseignez. » Dès là qu'on est pasteur à quelque titre, on est docteur.

Les exhortations du Supérieur ont ces trois effets : 1° lui-même apprend et s'excite à faire ce qu'il dit ; 2° il encourage les fervents et réchauffe les tièdes ; 3° il éveille les bons désirs et anime les volontés engourdies. Combien de religieux ignorent les voies de la perfection, ou se reposent dans la connaissance spéculative qu'ils en ont, ou se font illusion dans la manière de s'appliquer à eux-mêmes cette connaissance ! Les exhortations du Supérieur ne sont pas seulement un flambeau qui éclaire, c'est encore un feu qui réchauffe.

Mais il faut parler simplement, solidement, avec onction et charité « d'une manière pratique et qui aille au cœur », dit Lancicius.

Ce genre d'instruction demande une préparation longue et sérieuse, à laquelle ne se résoudraient jamais des hommes attachés presque exclusivement à certaines études ou à certaines œuvres qui absorberaient leur temps, leurs affections, les ressources de leur esprit, et leur laisseraient à peine jeter par intervalles un coup d'œil superficiel sur les devoirs de leur charge.

Si le Supérieur ne peut parler lui-même, qu'il se fasse remplacer par un religieux grave et instruit.

L'objet des exhortations, pour n'être point banal, doit être restreint dans les observances et les vertus religieuses.

En montrant l'étendue des obligations, il faut montrer aussi la magnificence des promesses faites à la fidélité ; si l'un est nécessaire pour l'instruction, l'autre ne l'est pas moins pour l'encouragement. On doit souvent citer l'institut, les exemples et les paroles du Fondateur, les

maximes des Saints de l'Ordre et les beaux traits de leur histoire.

On doit revenir souvent, en divers temps et de diverses manières, sur les vertus qu'on veut planter et sur les vices qu'on veut déraciner : preuves sur preuves, détails sur détails. Tous les religieux ne sont pas présents chaque fois que la même matière est traitée, toutes les exhortations ne sont pas également goûtées et comprises ; d'ailleurs les plus fortes impressions s'effacent bientôt. Ne parler qu'une fois ou deux d'une chose, c'est comme si l'on n'en parlait point du tout. Pour imprimer un cachet sur la cire, il faut appuyer fortement ; pour donner à la laine une nouvelle couleur, il faut la tremper souvent dans la teinture ; et quand on veut obtenir d'un mauvais payeur une grande somme qu'il doit, on ne cesse de le harceler à temps et à contre-temps.

Cette certitude dans le but et cet esprit de suite manquent à quelques Supérieurs : leurs efforts ne sont ni coordonnés ni progressifs ; chaque exhortation est bonne, chaque avis est motivé, mais tout cela se suit et ne s'enchaîne pas ; point de liaison avec ce qui précède ni avec ce qui doit venir après ; ils marchent au hasard et comme à tâtons, faute de se dire de temps en temps : Il est un but que je poursuis ; où en suis-je? qu'ai-je fait jusqu'ici? que dois-je faire?

Saint Grégoire veut encore qu'en parlant de la vertu devant un nombreux auditoire, nous ne donnions lieu à personne de tomber dans le vice contraire. « Il faut que « nos paroles traversent au milieu des passions comme « d'un seul trait, et, cependant que, telles qu'un glaive « à deux tranchants, elles enlèvent de droite et de « gauche les fruits des passions charnelles : exhortant « les superbes à l'humilité sans décourager les timides, « et inspirant de la fermeté aux timides sans enhardir « les superbes ; animant aux bonnes œuvres les oisifs « sans pousser les esprits remuants hors des bornes et

« imposant un frein aux esprits remuants sans endormir « les oisifs dans une fausse sécurité ; réprimant les « emportements des impatients sans ajouter à l'indo- « lence des cœurs mous, et enflammant le zèle des cœurs « mous sans exciter le feu des irascibles. Il faut donc « prêcher le bien sans qu'on puisse dire qu'on ordonne « le mal ; louer la perfection sans déprécier les vertus « communes ; et entretenir les vertus communes, sans « empêcher de tendre à la perfection, par la pensée que « le reste suffit (1). »

## ARTICLE II

### DE LA DISCRÉTION QUE DEMANDE CET EMPLOI

#### 1

*On ne doit pas conduire tous les religieux à la perfection par la même voie et de la même manière.*

Quoiqu'il faille tenir une conduite autant que possible uniforme pour l'extérieur, il est néanmoins indispensable de tenir quelquefois pour l'intérieur une conduite différente et de bien distinguer les enfants des géants, sur la route de la vertu. Dieu n'a pas donné à tous les mêmes qualités naturelles, le même degré d'intelligence, la même énergie de volonté, ni les mêmes ressources surnaturelles, la même abondance de lumières, la même impulsion ; il ne nous a pas tous rendus capables des mêmes choses, il ne nous veut pas tous au même niveau de perfection, il n'emploie pas envers tous les mêmes moyens. On ne peut donc faire entrer toutes les âmes dans le même chemin, les gouverner toutes d'après les mêmes principes, leur parler à toutes le même langage, les

(1) *Reg. Past.*, P. III, cap. 36. M. L. 77121.

pousser toutes au même but, avec la même rapidité et dans le même espace de temps.

Nous l'avons déjà dit : les tempéraments et les caractères varient à l'infini; chacun a ses habitudes plus ou moins droites, ses mœurs plus ou moins réglées, sa volonté plus ou moins forte. Il est des âmes généreuses, dévouées, et qu'on dirait toutes-puissantes ; il en est d'étroites, de resserrées, de bornées en tous sens. Celle-ci est attirée à un état plus sublime que le vulgaire de la communauté : ce serait lier les mains à Dieu que de la retenir ; celle-ci suffit à peine à atteindre le niveau obligé : ce serait la violenter en pure perte que d'essayer de le lui faire franchir. L'un périrait dans la route où l'autre se sauvera. Il en est sur qui il faut toujours avoir les yeux ouverts pour observer leurs écarts et les redresser incontinent ; il en est qu'il faut laisser sur leur bonne foi, parce qu'on a lieu de compter sur la solidité de leur vertu, ou qui reviendront d'eux-mêmes, s'ils s'égarent.

En un mot, il faut suivre une méthode qui en un sens soit toujours la même, car tous les religieux d'une communauté sont appelés au même genre de sainteté, résultant des vœux et des fins particulières de l'institut ; et une méthode pourtant différente en un autre sens, car ce n'est pas à une sainteté égale qu'ils se sont engagés, chacun ayant reçu sa mesure de grâce et de force : une méthode toujours la même, en ce sens qu'elle soit invariablement conforme aux règles et aux observances ; et une méthode différente, en ce sens qu'elle s'harmonise avec l'attrait et tienne compte des dispositions individuelles. Rien de plus varié que la méthode d'un médecin expérimenté : le fer et le feu, les émollients et les irritants, les nutritifs et les détersifs, il sait approprier tout aux sujets divers, quelquefois au même sujet, mais à des phases différentes de la maladie. Qui consentirait jamais à prendre pour médecin celui qui n'aurait qu'un même formulaire de remèdes et qui l'appliquerait uniformé-

ment à tous ses malades? Or, le Supérieur n'est que le ministre de la grâce, pour en suivre les mouvements, comme le médecin n'est que le ministre de la nature, pour la seconder.

## 2

*On ne doit pas accommoder à soi les religieux, mais s'accommoder à eux.*

Prendre pour règle universelle et invariable de ses décisions et de ses maximes son goût particulier et son attrait personnel, c'est témérité, orgueil, infidélité à l'Esprit de Dieu ; c'est indiquer qu'on est trop peu attentif à étudier, trop peu éclairé pour saisir et démêler les opérations délicates et presque imperceptibles de la grâce ; trop peu maître de soi, trop peu formé à l'abnégation, pour renoncer à ses vues propres et s'adapter à un mouvement étranger ; peut-être trop imparfait et trop jaloux, pour souffrir que d'autres soient éminents en sainteté, tandis qu'on ne l'est soi-même qu'en dignité ; c'est en voulant forcer le naturel et la conscience des religieux pour les assujettir à son système ou plutôt à son humeur, les rebuter, les décourager, les étourdir, au point de les réduire à l'impuissance de rien faire ; c'est avec beaucoup de talent quelquefois, ne gagner les âmes ni à soi ni à Dieu, en perdre plus qu'on n'en sauve, ou du moins en arrêter plus qu'on n'en pouse.

« C'est une chose pleine de périls, disait saint Ignace, « de vouloir conduire tous les religieux par le même « sentier : c'est une chose pire encore de les mesurer sur « soi-même, et de prétendre leur imposer son propre « esprit (1). »

Sainte Thérèse reprend vivement les Supérieures qui, adonnées à la mortification, veulent que toutes leurs

(1) X. de Franciosi, *Esprit de Saint Ignace*, cap. 26 (gouvernement), nº 23 (Montreuil-sur-Mer, Delambre. 1898, p. 567).

inférieures soient mortifiées comme elles, ou qui, pleines d'attrait pour l'oraison, permettent de la prolonger contre la règle. Elle recommande de suivre l'institut et de se conformer à la marche de l'Esprit-Saint sur chaque sujet.

Certes, s'il est dans l'ordre que l'inférieur s'ajuste à son Supérieur pour lui obéir, n'est-il pas dans l'ordre que le Supérieur s'accommode à son inférieur pour le diriger à la perfection? A celui qui voudrait astreindre tout le monde à son attrait particulier, l'Esprit-Saint ne pourrait-il pas dire : Pourquoi opposez-vous votre action à la mienne? Vous êtes porté à la mortification, d'autres à la charité. M'empêcherez-vous de varier mes dons, d'accomplir les desseins de ma miséricorde?

Dieu a différentes demeures dans son royaume, différentes splendeurs, différentes félicités. Chacun de nous a sa place qui l'attend, son ornement qu'on lui prépare, sa couronne qui lui est réservée ; et toutes les opérations de la grâce tendent à nous faire mériter le trône auquel nous sommes prédestinés, par le genre de sainteté qui y correspond.

Quel sera donc le soin du Supérieur? D'étudier les desseins de Dieu sur chaque religieux, afin de s'y conformer ; d'observer la marche de la grâce, ce qu'elle a fait, ce qu'elle demande, pour la suivre au lieu de la devancer ; de constater les progrès et les pertes, les résistances, les retards, les reprises ; de démêler, à travers les goûts et les penchants de la nature, les vues et les désirs que donne l'Esprit-Saint, l'attrait et l'inclination qu'il favorise, pour diversifier ses voies et ses moyens, selon les voies et les moyens du grand et premier directeur, qui est Dieu même : de cette manière, la conduite visible du Supérieur s'ajustant parfaitement à la conduite invisible de Dieu, les âmes, poussées en même temps à la vertu par deux vents favorables, ne pourront manquer d'y faire des progrès rapides.

3

*On doit, en secondant les opérations de la grâce, se servir comme elle des inclinations naturelles.*

Comment admirer assez cette grâce qui, toujours la même dans son fond, prend, selon l'occasion et les besoins, diverses formes, pour aller plus sûrement à ses fins : tantôt écartant les objets de séduction, tantôt amenant sous notre main ce qui peut nous édifier ; saisissant le moment opportun ou le faisant naître ; pressant et semblant craindre de trop presser ; disparaissant et revenant bientôt pour reprendre son ouvrage au point où elle l'avait laissé? Que de saintes adresses ! que de ménagements ! elle ne s'indigne pas de nos chutes et ne se rebute pas de nos lenteurs. Pour accroître nos forces et relever notre volonté qui s'abat presque à chaque pas, elle nous anime tout doucement et nous porte comme une tendre mère. Elle étudie, pour ainsi dire, notre tempérament et consulte nos dispositions : car elle ne détruit pas la nature, mais elle la perfectionne ; elle ne déracine pas nos passions, elle ne fait que les rectifier en substituant des objets innocents à des objets criminels, et produit ainsi nos vertus du même fond qui produisait nos vices. Comme la rosée tombant du ciel diversifie ses saveurs et ses couleurs selon les fleurs et les fruits qu'elle arrose, pour être en même temps la pourpre des roses et la blancheur des lis ; ainsi la grâce divine se transforme-t-elle selon le caractère de chacun de nous, et nous présente-t-elle l'appât qui est le plus de notre goût. Elle montre aux uns la beauté de la vertu, aux autres la laideur du vice ; elle terrasse celui-ci par la crainte, relève celui-là par l'espérance ; elle rappelle à ce cœur généreux les bienfaits dont elle l'a comblé, à ce cœur ami de l'équité les droits inalié-

nables du Créateur sur sa créature. A-t-elle donné à Paul un caractère tranquille, à Marie-Magdeleine un cœur indifférent? Non, elle a laissé à l'un toute sa vivacité, à l'autre toute sa sensibilité naturelle ; et pourquoi? pour faire de la fureur d'un persécuteur le zèle d'un apôtre, et des ardeurs impures de l'amour profane le feu sacré de la charité. Son grand art est de triompher de nos passions par nos passions, d'enter la vertu sur le vice, de nous rendre saints comme nous voudrions l'être si nous pouvions choisir le genre de notre sainteté, de nous proposer le bien qui est le plus conforme à notre humeur, et de ne l'exiger qu'en le faisant aimer et en y répandant une onction mille fois plus délicieuse que tous les plaisirs auxquels elle nous fait renoncer.

Que le Supérieur, persuadé que chaque sujet a un assemblage de défauts qui lui sont propres et qu'il doit réprimer, de bonnes qualités qui lui sont personnelles et qu'il doit perfectionner, mette son habileté à employer les bonnes qualités de ses religieux contre leurs défauts, à se servir de ce qu'ils sont pour les rendre tels qu'ils doivent être. Quoiqu'il faille quelquefois, selon le conseil d'A. Kempis, brusquer et violenter la nature pour la redresser et la perfectionner, ordinairement néanmoins, la nature doit aider l'instruction et l'instruction aider la nature, comme s'exprime Quintilien, et l'on ne saurait trop imiter la sagesse et la providence divines, dont Salomon a dit qu'elles nous traitent avec respect et circonspection (1). Dès lors, qu'il s'applique à découvrir leur penchant pour la vertu et les ressources dont ils disposent, qu'il sache aussi leur penchant pour le vice et les séductions qui les sollicitent, afin d'offrir à l'attrait naturel un objet bon, si le premier objet était mauvais, ou de fortifier et de développer l'attrait, si l'objet était déjà légitime et saint.

(1) *Sap.*, XII, 18.

## 4

*On doit procéder lentement et ne pas prétendre élever tout d'un coup à la perfection.*

Tout Supérieur qui, avec l'esprit de Dieu, a les entrailles d'un père, saura condescendre, attendre, se proportionner. Une mère ne mesure point ses pas sur la longueur de ses jambes, mais sur la petitesse de celles de son enfant. La nature et l'art vont lentement dans leurs œuvres. Le froment, avant de donner son grain, n'est d'abord qu'un germe, puis une herbe, ensuite une tige vide. Que de coups de ciseau ne faut-il pas pour faire une statue ! Que de coups de pinceau pour un tableau ! Dieu prend aussi du temps pour perfectionner ses élus ; sa grâce procède graduellement, parfois d'une manière imperceptible. Compte-t-on beaucoup de Saints élevés subitement au faîte de la perfection? Ce Supérieur si ardent a-t-il été parfait en un jour?

Il ne faut donc point exiger que des novices, ou des religieux encore peu avancés, soient immédiatement affranchis de leurs imperfections et disciplinés comme les vétérans de la religion. On ne peut pas corriger tout à la fois, ni faire tout en un jour. Dans la vertu, on ne va que du moins au plus ; on s'essaie avant de produire des chefs-d'œuvre. Le voyageur tombe quelquefois, le soldat reçoit quelques blessures : la faiblesse humaine s'échappe par intervalles. C'est le privilège de Marie d'avoir été parfaite dès le début, et c'est de nous tous que Salomon a dit : « Le juste croît et s'avance comme le jour vers son midi (1). » Au reste, la vertu est assez belle pour qu'on se résigne à l'acquérir au prix de travaux immenses.

Ne vous affligez pas si vos inférieurs ne vont qu'à petites journées et n'arrivent pas à la perfection au gré

(1) *Prov.*, IV, 18.

de vos désirs, c'est-à-dire tout d'un coup ou en peu de temps. Mesurez votre zèle à leur portée, non leur portée à votre zèle. Il vaut mieux quelquefois n'aller qu'au pas que de courir de toutes ses forces ; car plus on s'élance, si c'est dans les ténèbres, plus la chute est effroyable. « On brouille, on rompt, on fait mille nœuds, dit la Mère « Marie de Joseph dans ses *Maximes*, lorsqu'on veut « dévider trop vite un écheveau de fil. C'est ce que font « les Supérieurs quand ils veulent à la hâte dévider la « perfection dans leurs religieux. Notre-Seigneur ne « donna pas tout d'un coup la perfection à ses Apôtres. « Un jardinier, content de voir les arbres nouvellement « plantés prendre racine, n'en attend pas d'abord du « fruit, et il ne se décourage pas, alors même qu'ils « tardent quelque temps à en produire. Aux uns, il faut « plus de temps ; aux autres, moins ; ceux-ci donnent « beaucoup ; ceux-là, peu. »

Sans nul doute, il faut conduire les religieux à la vertu ; mais il faut les y conduire d'un pas réglé, non par des marches forcées qui les mettraient hors d'haleine, ou par des bonds impétueux qui les exposeraient à heurter contre quelque obstacle imprévu ; avec suavité et délicatesse, comme en flattant et caressant, non avec rigueur et violence, comme en poussant ou traînant de vive force. Un filet d'eau intarissable est préféré à un torrent qui ne coule qu'après l'orage. On fait mourir un arbre en le hâtant ; on tue le cheval par une charge excessive.

Sans doute encore, certains instituts aspirent à une plus haute perfection ; ils ont voué à Dieu une vie sanctifiée par les jeûnes, les macérations, la prière : dès lors ce qui serait assez parfait pour d'autres l'est trop peu pour eux, et les Supérieurs ne sauraient arguer de la faiblesse de la nature pour relâcher de la rigueur de la règle. Cependant, dans toute espèce d'instituts et à l'égard de tout religieux, il faut se souvenir que Dieu est un créan-

cier de bonne composition, qui reçoit peu à peu et avec remise.

« Celles qui servent les âmes, écrivait sainte Chantal, « ne doivent point s'étonner des petits pas qu'elles font, « mais les pousser doucement et suavement, pour leur « faire suivre tranquillement les avis qu'on leur donne, « et enfin, faisant ce qui est en nous, remettre le tout à « Dieu qui a plus d'intérêt que nous à leur perfection, « et demeurer en repos (1). » « Ne prenez point trop à « cœur les fautes et inutilités des filles ; Dieu ne vous les « a pas commises pour les rendre parfaites, mais seule- « ment pour leur enseigner la perfection et leur devoir : « si elles vous croient, vous serez bienheureuses, sinon, « vous ne sauriez qu'y faire ; car c'est à vous de planter « et d'arroser, et à Dieu de donner l'accroissement. « Tirez de chacune ce que vous pourrez, dites-leur ce « qui est de leur devoir selon leur portée. Il faut avoir « patience, aller pied à pied, et se contenter du peu que « chacune vous pourra donner, et ne se point fâcher de « ce que quelques-unes ne donneront rien. Faites douce- « ment ce que vous pourrez par prières, remontrances, « corrections et pénitences, et laissez à Dieu le reste ; « car il a plus d'intérêt que vous en ces âmes-là (2). »

Généralement parlant, plus les choses sont excellentes en elles-mêmes, moins elles sont bonnes aux commençants ; qu'il faut donc se proportionner à leur faiblesse, ne leur présenter la perfection que de loin, les y inviter tout au plus, et ne pas paraître vouloir les y forcer ; de peur qu'en se pressant trop d'en faire des hommes parfaits, on n'en fasse que des pécheurs de rechute, achevant ainsi de briser le roseau déjà froissé et d'éteindre la mèche qui fumait encore.

(1) *Lettre* 31e, liv. III.
(2) *Lettre* 40e, liv. III.
(3) *Luc*, V, 36.
4) *Marc*, II, 22.

5

*On peut et on doit, dans certains cas, avoir une sage et paternelle condescendance pour la faiblesse des religieux.*

*Tout ou rien*, mot fatal en direction non moins qu'en administration.

Que le Supérieur considère attentivement ces cinq choses :

1° Ses religieux n'ayant pas tous reçu les mêmes ressources pour le bien, ainsi que nous l'avons dit, ni peut-être des ressources égales aux siennes, ne peuvent évidemment atteindre à la même hauteur de perfection ; les y pousser sans relâche et de front, ce serait se fatiguer et les fatiguer beaucoup sans fruit.

« Il faut tirer de chaque esprit ce qu'on peut en avoir, « écrivait sainte Chantal à une Supérieure, avec douceur, « sauf le train commun de l'observance extérieure : les « petits esprits n'étant pas capables d'une grande per- « fection, on doit les mener chacun selon sa portée et son « attrait, couvrant leurs défauts, exigeant peu d'eux, « évitant de les effaroucher et veillant par-dessus tout « à ce qu'ils soient contents et à ce qu'ils fassent avec « joie ce qu'ils peuvent faire, sans jamais les exposer à la « désobéissance. Toutes les filles n'ont pas une égale « capacité ni les mêmes dispositions, et cependant on « veut bien souvent d'elles les mêmes choses : cela « apporte beaucoup de trouble aux mères et aux filles, « et leur ôte cette sainte et très désirable liberté d'esprit, « si utile aux âmes religieuses, que sans elle aucun pro- « grès n'est possible. »

2° Quelle que soit la bonne volonté de quelques-uns, ils ont de temps à autre des intervalles de faiblesse et de découragement. Un Supérieur n'a pas à conduire des anges, ni à gouverner dans le ciel ; c'est le propre de

la misère humaine de ne pouvoir se soutenir également et toujours. Donc, refuser dans ces moments quelque légère satisfaction, ce serait exposer la vertu à de grands dangers.

« Pour attirer plus suavement à la perfection, disait « saint François de Borgia, on doit condescendre à bien « des imperfections. Les habiles tireurs ont grand soin « de proportionner le coup au calibre de la pièce, de peur « de la faire éclater. » Nous lisons, dans sa *Vie*, que deux jeunes seigneurs, hésitant à entrer dans la Compagnie, l'un parce qu'il voulait changer de linge tous les jours, l'autre parce qu'il désirait, au lieu d'une cellule, une chambre spacieuse, le saint fit donner à chacun d'eux ce qu'il souhaitait. L'esprit de pauvreté les engagea bientôt à renoncer à ce privilège.

3° A peine rencontre-t-on quelques rares âmes qui aillent à la perfection par tous les chemins et du même pas. Prétendre les pousser sans ménagement dans le chemin qui leur est difficile, c'est souvent ralentir leur marche dans le chemin qui leur est facile. Il faut les laisser racheter avec usure d'un côté ce qu'elles paraissent perdre de l'autre.

« Le mérite d'un précepteur, dit saint Jean Climaque, « n'est pas de faire de bons écoliers avec des gens d'es- « prit, mais de savoir polir et cultiver les plus grossiers : « comme l'adresse d'un cocher n'est pas de conduire des « chevaux domptés, mais de remporter le prix avec les « plus fougueux (1). » Ainsi un Supérieur n'est pas habile pour pousser à la vertu des religieux qui y courent d'eux-mêmes, mais pour y acheminer doucement les lâches et les faibles.

4° Une des sages et souveraines industries dont les directeurs se servent pour dégager les âmes de leurs imperfections, est de les contenter dans leurs imperfec-

(1) *Lib. ad Past.*, cap. 5. M. G. 881177.

tions mêmes, tantôt permettant une satisfaction innocente, tantôt dissimulant à dessein une de ces faiblesses qui se réparent bientôt. La nature, ainsi soulagée, reprend force et vigueur pour porter gaîment la charge.

Cette règle de sagesse rappelle cette maxime de saint Ignace : « Cédez volontiers le commencement de la « conversation, dans l'espoir de vous réserver la fin. » C'est-à-dire, abondez d'abord, du moins en apparence, dans le sens de celui que vous voulez gagner à Dieu, afin de l'amener au vôtre. L'histoire de ce saint est pleine de traits de condescendance. Un jeune novice, fatigué de la règle, commençait à se dégoûter de sa vocation ; saint Ignace l'ayant su, lui permit de vivre pendant quelques jours à sa fantaisie, se levant, mangeant, se promenant comme il l'entendrait. Touché de cette bonté et un peu délassé, le novice eut honte de sa délicatesse et redemanda le train commun. On avait un jour ordonné à un autre novice, noble romain, de servir publiquement les maçons ; saint Ignace, l'ayant appris, révoqua l'ordre, disant que c'était soumettre ce jeune homme à une trop dure épreuve. Le Père Gonzalve lui ayant demandé s'il pouvait, par de petits présents, exciter les jeunes gens au travail : « Oui, oui, répondit le saint, attirez par de petits présents ces enfants du bon Dieu ; je le veux, je le désire. » Il fit lui-même distribuer peu à peu à deux frères, encore enfants et novices, des confitures que leur mère leur avait envoyées. Il laissa assez longtemps un beau crucifix à un novice qui l'avait apporté de sa famille ; puis, quand ce novice eut fait des progrès dans la vie spirituelle : « C'est maintenant, mon frère, dit-il, qu'il faut ôter le crucifix de vos mains pour le graver dans votre cœur. »

5° Le joug de la religion est fort pesant pour toute une vie, si pesant que, au dire des saints Pères, le religieux qui le porte est un martyr. N'est-il donc pas du devoir d'un Supérieur de chercher à l'adoucir autant qu'il est

en lui, surtout quand nous voyons Jésus-Christ lui-même adoucir par son onction suave le joug de son Évangile? Or l'onction du Supérieur, c'est sa condescendance.

Toutefois le Supérieur, en usant de condescendance, doit prendre quelques précautions : 1° tenir les concessions et les dispenses aussi secrètes que possible, de peur que les autres, s'imaginant être dans le même cas, ne veuillent participer au même privilège ; 2° ne point les rendre habituelles, ni les accorder pour toujours : car, si le religieux les regarde jamais comme un droit, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parviendra à les lui retirer ; 3° les restreindre à un petit nombre, car du moment que le grand nombre vivrait d'exemptions, la discipline serait perdue, sinon gravement compromise.

Toute cette doctrine est empruntée de Modeste de Saint-Amable (1).

## ARTICLE III

### DE QUELQUES AUTRES POINTS QUI SE RATTACHENT A LA DIRECTION

Ces points se réduisent à cinq principaux : la passion dominante, la méthode pour combattre le vice et acquérir la vertu, les tentations, le troisième degré d'oraison, et la pratique du plus parfait.

(1) *Part. Sup.*, liv. I, chap. 5.

## PARAGRAPHE I

### *De la passion dominante.*

#### 1

*Règles qu'on peut indiquer au religieux pour l'aider à découvrir sa passion dominante.*

Il n'est sans doute aucune passion dont nous n'ayons en nous le germe, et sous ce point de vue tous les hommes se ressemblent. Cependant chacun a un penchant plus rapide que les autres penchants, un attrait plus impétueux que les autres attraits, un vice favori qu'on appelle passion dominante.

Voici les règles à l'aide desquelles on parvient à la découvrir :

1° Analyser notre tempérament, dont l'influence sur nos mœurs est incontestable. Au deuxième Article du premier Chapitre de ce Livre, nous avons donné les traits les plus saillants de chaque tempérament.

2° Rappeler les exemples que nous avons eus sous les yeux, et les penchants qu'a développés la première éducation. L'enfant est essentiellement imitateur ; il apprend à vivre comme il apprend à parler, en copiant ceux qui l'entourent ; et, s'il est vrai que nous suçons le venin avec le lait, il ne l'est pas moins que nous le suçons avec l'éducation, et que trop souvent nous avons à combattre en nous les vices que nos parents et nos maîtres n'ont pas eu soin de combattre en eux.

3° Examiner nos pensées les plus ordinaires, celle qui nous surprend la première à notre réveil, qui nous quitte la dernière à notre coucher, qui se présente tout naturellement à notre esprit quand il est calme, qui vient nous distraire dans nos prières et nos emplois, qui nous

préoccupe même quelquefois en songe : « Là où est votre trésor, dit Jésus-Christ, là aussi est votre cœur. »

4° Remonter à la source de notre plus grande joie et de notre excessive tristesse, à l'occasion de nos dépits et de nos fausses démarches, à l'objet de nos craintes les plus vives et de nos désirs les plus violents. C'est la passion dominante qui, contrariée ou satisfaite, fait dans notre âme le trouble ou la paix, le calme ou la tempête ; c'est elle qui nous rend susceptibles, imprudents, à charge à nous-mêmes et insupportables aux autres.

5° Revenir sur certaines paroles qui nous échappent à notre insu, certaines maximes dont nous n'apercevons pas toute la portée, certains proverbes jetés au hasard et qui trahissent l'homme tout entier : « La bouche, dit Jésus-Christ, parle de l'abondance du cœur », dans ces moments surtout où le cœur s'épanche en toute liberté, à table, au jeu, dans une conversation amicale et prolongée.

6° Consulter ceux qui vivent habituellement avec nous ; rappeler les invectives et les paroles piquantes de ceux qui nous ont haï ou jalousé, les bruits et les soupçons qui circulent sur notre compte, les avertissements de nos parents et de nos maîtres, et surtout les observations qui nous ont été faites au noviciat.

7° Rechercher le principe secret qui nous fait agir, nos motifs déterminants, nos intentions intimes. C'est la passion dominante qui, par des voies couvertes et imperceptibles, se mêle à tout, décide de tout, est l'âme, le mobile de toute notre conduite.

8° Jeter un coup d'œil sur les fautes que nous commettons chaque jour, chaque semaine, chaque année, et tenir pour certain que la passion dominante revendique pour ses fruits propres les fautes les plus grièves et les plus nombreuses. C'est l'arbre dont le terrain de notre cœur favorise le plus la culture et le développement.

9° Démasquer la tactique du démon et du monde contre nous.

Du démon. « Comme un général habile qui, avant d'assiéger une place, va reconnaître les bastions les plus ruineux pour les battre d'abord en brèche, ou qui, avant de livrer bataille, étudie le caractère du chef ennemi, pour tirer parti de sa timidité ou de sa présomption ; ainsi, dit saint Ignace, le démon s'applique-t-il à découvrir le vice de notre caractère, le côté par où nous sommes plus accessibles, afin que, secondant notre passion dominante et se mettant d'accord avec elle, il nous entraîne plus sûrement au fond de l'abîme. Profitant de son étude, remarquons le point où il dirige le plus souvent et le plus vivement ses attaques, et disons : « Voilà ma passion dominante. »

Du monde. Il faut prendre chacun par son faible, dit-on ; les passions humaines veulent être apprivoisées, on ne réussit auprès des hommes que par là ; il faut flatter la sensualité de celui-ci, entrer dans les antipathies de celui-là... On appelle cela savoir son monde, posséder le secret de s'ouvrir dans les cœurs un chemin facile et de les tourner comme on veut. Désirons-nous nous connaître? Démêlons tous ces mystères de séduction ; rendons-nous compte des manœuvres de quiconque a quelque intérêt à gagner nos bonnes grâces ; répondons franchement, après un moment de réflexion, à ces questions : Quelle arme le monde va-t-il prendre dans mon cœur pour me soumettre? Quel penchant caresse-t-il de préférence par ses louanges ou par ses promesses? Comment se sert-il de moi contre moi?

10° Ecouter l'Esprit-Saint parlant à notre cœur dans l'oraison, à la communion, dans les visites au Très Saint-Sacrement. Il s'efforce surtout de combattre la passion qui s'oppose le plus à ses desseins, qui rend inefficaces les sacrements, qui nous fait courir les plus grands risques. Sur quoi portent ses avis et ses reproches intérieurs?

11° Entre toutes nos passions, remarquer celle qui, à considérer la longueur du temps qu'elle nous tyrannise, la continuité de ses attaques, l'accroissement de ses forces, le peu de succès qu'ont eu nos combats contre elle, est évidemment la plus importune, la plus impérieuse, la plus enracinée.

12° Nous avouer à nous-mêmes le point que nous combattons avec le plus de répugnance dans notre conduite, celui que nous défendons avec le plus de chaleur, celui que nous cherchons à justifier par plus de prétextes. Ce point touche à la passion dominante. Cette passion est l'endroit sensible ; on rompt avec quiconque ose la contredire. « Tout le reste dont on veut nous dépouiller, dit Fénelon, ne tient presque pas ; ce sont des habits qui se lèvent du bout du doigt ; mais essayer de nous enlever cette passion, c'est arracher la peau, c'est nous écorcher tout vifs, c'est nous déchirer jusque dans la moelle des os. »

Quiconque voudra faire usage de ces règles, arrivera d'une manière sûre et prompte à la connaissance de sa passion dominante.

## 2

*Motifs qu'on doit proposer au religieux pour l'engager à combattre sa passion dominante.*

1° Elle dégrade et empoisonne nos vertus.

Qu'est-ce, en effet, que la vertu d'un religieux dominé par une passion favorite, sinon une vertu pleine de défauts et vide de mérites? La passion a tellement débauché son cœur et déréglé son esprit, qu'il ne juge que sur ses fausses lumières, n'agit que sur son impression, ne résonne que selon son caprice. C'est sa passion qui préside à sa piété, règle ses exercices, dicte en quelque sorte sa prière. S'il est retiré et ami du silence, c'est par

humeur chagrine ; s'il est actif et entreprenant, c'est par désir de faire du bruit et de se produire ; s'il est respectueux et soumis à l'égard de ses Supérieurs, c'est pour se faire bien venir et obtenir ce qu'il convoite.

Il se fait de ses prétendues vertus comme un voile pour couvrir la malignité trop apparente de sa passion. Ainsi celui qui a des attaches naturelles ne s'en fait point de scrupule, parce qu'il se sent d'ailleurs assez porté aux choses de la dévotion ; celui qui est impatient et brusque ne s'en étonne point, parce qu'il ne manque pas de zèle ; celui qui est avide de louanges se retranche sur le besoin qu'a le religieux d'une bonne réputation.

Tout ce qui ne se rapporte pas à la passion dominante, on le critique, on le repousse ; on ne connaît pour ainsi dire qu'une vertu sur la terre, celle qui s'engendre de la passion dominante. Je ne sais, dit l'un, en quelle conscience on peut monter à l'autel ou communier, après avoir perdu dans l'oisiveté des heures entières ; mais il conçoit admirablement bien qu'on puisse célébrer la messe ou s'approcher de la Table sainte, après des médisances qu'il jugerait graves dans un laïque. Un autre déclame hautement contre l'imprudence de quelques-uns de ses frères, il exagère les échecs qu'ils ont éprouvés ; mais lui-même s'engourdit dans l'inaction, et, de peur d'échouer dans une entreprise téméraire, il n'en tentera jamais aucune.

Sur tout le reste, on raisonne à merveille, on est sévère même au delà de l'Evangile ; on ne se dément que sur la passion dominante ; et tel qui n'a pas assez de larmes pour déplorer une distraction, ne songe pas même à se reprocher sa sensualité dans les repas et mille infractions qu'il fait à la vie commune.

Ainsi se fait-on une régularité de tempérament, une vertu bizarre qui n'est au fond qu'une inclination qui règne sur les autres inclinations.

2° Elle nous conduit à une foule de fautes.

C'est l'expérience constante : dès qu'une passion trop ménagée s'est rendue maîtresse de notre cœur, elle veut se satisfaire à tout prix, se satisfaire par tous les moyens. Supposez les attentats les plus énormes, le religieux jusque-là le plus fervent en est capable, dès que la passion commence à le solliciter et qu'il y prête l'oreille. Qu'est-ce qui a poussé Judas au déicide, Arius et Luther à l'hérésie, tant d'illustres personnages aux plus scandaleux excès? une passion indomptée. Ils étaient loin, dans le principe, de prévoir que le dénoûment serait si désastreux, ils se rassuraient sur leurs victoires passées, ils se plaisaient à mesurer la hauteur des retranchements qui semblaient devoir les mettre pour toujours à couvert ; mais un instant a fait ce que n'avaient pu faire tant d'années, les barrières en apparence insurmontables se sont renversées tout-à-coup, ils en sont venus jusqu'à se familiariser avec les iniquités auxquelles ils avaient dit mille fois anathème.

3° Elle réussit à nous faire excuser et même canoniser nos vices.

On serait trop importuné par les remords de la conscience, si ce que l'on fait se montrait toujours sous l'image du péché ; il faut donc trouver le moyen de concilier tout, la conscience avec la passion. Par exemple, on est en peine si ces assiduités n'ont rien de coupable ou de dangereux, on ne sait si la froideur où l'on est avec ce religieux ne va pas jusqu'à intéresser la charité, la conscience fait sentir à ceux-ci le péril d'une vie désœuvrée, elle reproche à ceux-là des conversations où l'autorité est censurée. Qui ne sait que ces retours seraient capables de répandre l'amertume sur toutes les satisfactions que procure la passion dominante? Que fait-elle? Elle détourne l'esprit de tout ce qui pourrait la faire condamner, et ne l'applique qu'aux prétextes qui peuvent la justifier. Tantôt elle nous exagère le grand nombre de ceux qui sont comme nous sensuels,

oisifs, murmurateurs : comme si le dérèglement des autres pouvait légitimer le nôtre. Tantôt elle nous rassure par ce témoignage secret, que nous ne voulons pas donner à la passion son dernier effet : cette attache n'ira pas jusqu'au péché, ces plaintes n'aboutiront pas à la désobéissance : comme si la passion, pour n'être point portée à l'extrémité, cessait d'être répréhensible. Enfin, elle se canonise elle-même, appelant cette attache, charité ; cet emportement, zèle ; cette liberté de censurer, amour de l'ordre.

Et n'allons pas croire qu'il soit besoin d'un long combat pour faire taire la conscience. Du moment que la passion est d'un côté et le devoir de l'autre, ou plutôt, du moment que le cœur a pris parti, ce serait un miracle si la conscience demeurait droite et saine. Peut-être ne laissons-nous pas de disputer un peu avec nous-même, mais enfin nous nous rendons, et la cause est jugée en notre faveur.

La belle parole de saint Augustin ! « Tout ce que nous « voulons est bon, tout ce que nous voulons est juste. « tout ce que nous voulons est saint. » D'où vient cela? de l'ascendant que notre cœur, séduit, prend insensiblement sur notre esprit pour lui faire juger des choses, non selon ce qu'elles sont, mais selon ce que nous voudrions qu'elles fussent.

4° Elle a pour terme le plus fatal aveuglement.

Qui pourra, en effet, rompre le charme et dissiper l'illusion? — Le religieux que cette passion domine? — Mais comment se résoudre de soi-même à combattre une passion qu'on chérit, avec laquelle on a, pour ainsi dire, contracté une alliance éternelle, à qui on a promis de n'agir que par son mouvement ; une passion qu'on regarde comme une vertu, qu'on défend envers et contre tout, avec laquelle on s'est comme identifié? — Le confesseur de ce religieux? — Mais il lui répondra qu'il s'alarme sans raison, que sa conscience lui rend bon

témoignage. Et puis, quand nous consultons notre confesseur, ce n'est pas toujours pour avoir son avis, mais pour l'amener au nôtre. Non contents de suivre notre passion, nous prétendons l'appuyer du conseil d'autrui. Ceux qui abondent dans notre sens sont les seuls sages ; tous les autres sont des esprits étroits, scrupuleux, outrés. De là ce soin si attentif de bien marquer toutes les circonstances qui nous sont favorables, et de supprimer ou dissimuler toutes celles qui nous sont contraires.

C'est donc au Supérieur qu'il appartient de désabuser ses religieux, en les forçant de reconnaître leur passion dominante à l'aide des règles indiquées, et de leur fournir de pressants motifs de la combattre avec courage et persévérance.

### PARAGRAPHE 2

*De la méthode pour combattre le vice et acquérir la vertu.*

#### 1

*Méthode pour combattre le vice.*

L'auteur de l'*Imitation* dit que deux choses contribuent surtout à opérer dans l'âme une pleine et entière réforme : attaquer avec énergie le vice auquel la nature incline davantage, et s'exercer avec ferveur à la vertu dont on a un plus pressant besoin (1).

Donnons d'abord la méthode employée et recommandée par les Saints pour combattre le vice, nous donnerons ensuite la méthode pour acquérir la vertu. Ces méthodes sont aussi simples que sûres.

Quatre règles constituent la première :

(1) Lib. I, cap. 25, n° 4.

1° Attaquer d'abord le vice dominant. Droit au cœur, à la source même du mal : sans cela, peine perdue, c'est toujours à recommencer. Quand la langue est chargée, au lieu de s'amuser à la nettoyer, on confie à l'estomac, vrai et unique siège du mal, la potion salutaire qui doit chasser les mauvaises humeurs. A quoi servirait de cicatriser une plaie, tant que le *virus* séjournerait dans les veines?

La passion dominante est la colonne dont la chute entraînera la ruine de l'édifice, le Goliath dont la mort sera suivie d'une complète déroute, la capitale qui une fois prise décidera de la conquête du royaume entier.

2° Commencer par les effets du vice les plus extérieurs, les plus grossiers, les plus capables de scandaliser, les plus faciles à réprimer, et arriver insensiblement à ce qu'il y a de plus intime, de plus subtil, de plus difficile. Dieu lui-même avait dit à son peuple de ne pas entreprendre simultanément l'extermination de tous les peuples de Chanaan, ce qui serait au-dessus de ses forces, mais de les ruiner peu à peu et par parties (1).

Qu'on ne craigne pas, en attendant, d'être vaincu sur d'autres points ou envahi par d'autres vices : celui qui combat avec énergie un vice conçoit de l'horreur pour tous ; et l'habitude qu'il contracte de se tenir en garde d'un côté, le rend comme inexpugnable de tous les autres côtés.

3° Concentrer sur ce point unique toutes nos forces spirituelles : l'examen, qu'il soit fréquent et sévère ; la confession, que l'accusation et le ferme propos portent spécialement sur les fautes que le vice fait commettre ; la prière, qu'elle se propose d'obtenir la grâce de la victoire ; la lecture, qu'elle inspire ou l'horreur du vice ou l'amour de la vertu opposée ; les pénitences, qu'elles soient multipliées en raison des chutes ; la méditation,

(1) *Deut.*, VII, 22.

qu'elle considère souvent la laideur et les suites désastreuses du vice.

Puisque la passion dominante est de tous nos ennemis le plus implacable et le plus terrible, celui qui porte l'étendard, qui a le commandement général, qui est l'âme et le conseil de tout le camp, imitons le vindicatif qui fomente dans son cœur une haine toujours plus vive contre son adversaire, et jour et nuit ne cesse de machiner sa ruine.

4° Combattre le vice par des actes contraires : la colère par la douceur, la paresse par l'exactitude, la dissipation par le recueillement, l'orgueil par l'humilité. Pour le vice impur, quoique les austérités soient utiles, il serait souvent dangereux de vouloir l'affronter et de se mesurer corps à corps avec lui : mieux vaut s'abîmer dans son néant, se distraire et prier.

La victoire ne consistant pas précisément à éteindre le vice dominant et à n'en plus sentir les atteintes, mais à lutter sans cesse pour n'être pas vaincu, il ne faut jamais désespérer du succès, mais se persuader qu'avec la grâce de Dieu on peut tout, et que tôt ou tard l'ennemi cédera aux efforts continus.

## 2

*Méthode pour acquérir la vertu.*

Quatre règles encore la constituent :

1° Choisir d'abord la vertu dont l'acquisition est d'une plus grande importance : ou celle opposée au vice dominant, ou celle pour laquelle nous avons plus de ressource et d'attrait. En choisissant la première, nous remporterons un double avantage : nous abattrons et nous édifierons, nous arracherons et nous planterons ; en choisissant la seconde, nous pouvons espérer d'aller et plus vite et plus loin dans la pratique de cette vertu.

Rien n'est beau comme le firmament, vu à travers un puissant télescope ; chaque astre a son mouvement propre, son volume, sa nuance : faible image et pâle reflet du ciel, où chaque élu dépose sur le manteau royal de Notre-Seigneur, telle qu'un diamant et un rubis, la vertu qui a le plus brillé en lui sur la terre ! Avec quel soin le religieux, sous l'inspiration de la grâce, ne doit-il pas discerner d'abord et cultiver ensuite la vertu par laquelle il veut éternellement et resplendir lui-même et faire resplendir la robe mystique de Jésus-Christ !

2° N'en prendre qu'une à la fois, et la diviser par degrés. On connaît les adages : Qui n'a qu'une affaire la fait bien mieux. — Divisez pour régner. — Qui veut tout faire à la fois, ne fait rien.

Ici encore, on doit être sans crainte sur les autres vertus et sur les autres actes de la même vertu. Comme toutes les vertus se tiennent, les efforts qu'on fait pour l'une portent par contre-coup sur toutes les autres : et celui qui, par amour pour Dieu, s'applique avec tant d'ardeur à l'acquisition d'une vertu sur un point, ne laissera pas échapper l'occasion de pratiquer cette même vertu sur les autres points, quand la Providence la fera naître.

3° Exciter en nous un vif désir et une haute estime de cette vertu : car le succès est proportionné aux efforts, les efforts au désir, le désir à l'estime. Qui bien estime, bien désire ; qui bien désire, bien cherche ; qui bien cherche, bien trouve.

Or, pour estimer et pour désirer une vertu, il faut considérer souvent et attentivement combien elle est excellente, utile, nécessaire ; il faut l'étudier dans Jésus-Christ, dans Marie, dans les Apôtres et les Saints de notre état ; il faut lire quelques traités de cette vertu, recueillir les maximes les plus frappantes et les mieux adaptées à notre position ; il faut avec ces extraits,

comme le recommandait saint Ignace, composer à notre usage des sujets de méditation.

4° Exercer le plus souvent possible des actes de cette vertu. Qui dit vertu, dit courage, habitude : courage contre soi-même, habitude acquise par des actes réitérés. La vertu s'apprend comme la lecture, comme la musique, comme la peinture.

Point de vertu sans travail. Le royaume du ciel souffre violence : chacun doit payer de sa personne, dresser ses batteries, monter à l'assaut. Illusion de croire que Dieu nous donnera des vertus toutes faites, et, quand on les demande à Dieu, il exauce en ce sens : 1° qu'il fait naître les occasions d'en produire les actes ; 2° qu'il confère la grâce nécessaire pour se vaincre soi-même. Saint François Xavier répétait sans cesse : « Surmontez-vous vous-même, surmontez-vous vous-même » ; et, quand on paraissait étonné de cette insistance, il répondait : « Tel est l'avis que m'a légué Ignace, mon père ; si vous le suivez, il suffit (1). »

Au reste, qu'on travaille à l'extirpation d'un vice ou à l'acquisition d'une vertu, on ne doit jamais limiter le temps de la lutte ou de l'exercice, de peur de trouver du mécompte ; mais combattre le vice jusqu'à ce qu'il soit hors d'état de nous nuire et que ses mouvements soient aisément apaisés, et pratiquer les actes de la vertu jusqu'à ce que l'habitude en soit contractée. Ce grand chêne qui couronne la montagne, est-il venu en un jour et l'abattra-t-on d'un seul coup? Ainsi en est-il de la vertu, elle croît peu à peu ; ainsi en est-il du vice, il diminue insensiblement. Que si l'on interrompt pour quelques jours, revenir bientôt à la charge : car l'ennemi n'attend que le moment opportun pour nous surprendre à l'improviste.

(1) Cf. Laborde, *Esprit de saint François Xavier* (2e édit., Paris, Tèqui, 1922), p. 166.

### PARAGRAPHE 3

## *Des tentations*

### 1

*Principes généraux que le Supérieur ne peut laisser ignorer à ses inférieurs.*

Ces principes se rapportent à la conduite que le religieux doit tenir avant la tentation, pendant la tentation et après la tentation.

*Avant la tentation* : 1° Que le religieux n'ait pas de la tentation une crainte exagérée. Outre que la tentation n'est point d'elle-même un péché, à moins qu'on n'y ait donné occasion ; que la délectation elle-même n'est point criminelle, tant que la partie supérieure s'en retire et la désavoue ; qu'il n'y a que le consentement, fruit de la volonté, qui soit à nous et qui nous souille ; la tentation, dans les desseins de Dieu qui la permet, est un moyen de nous punir, de nous humilier, de nous détacher, de nous purifier, de nous guerrir, de nous instruire, d'augmenter notre mérite. C'est le soufflet qui réprime l'orgueil, l'éperon qui tient en haleine, le creuset où l'or s'épure ; c'est l'orage qui apprend au matelot à prier, la difficulté du voyage qui fait soupirer après la patrie, l'épreuve qui nous fait reconnaître ce que nous pouvons par nous-mêmes ; c'est le couteau qui émonde la vigne pour lui faire produire des fruits plus excellents et plus nombreux, le marteau qui dégrossit et façonne les pierres vivantes de la Jérusalem céleste, le coup de pinceau qui forme en nous les traits du divin Crucifié ; souvent c'est l'apprentissage dans l'art de conduire les âmes, car « celui, dit l'*Ecclésiastique*, qui n'a pas été

« tenté, que sait-il? (1) » Toujours et pour tous, c'est le combat qui fait triompher la grâce et multiplie nos couronnes, puisqu'il est bien plus glorieux de battre sans cesse un ennemi qui ne meurt jamais, que d'être privé, par une extermination complète, de l'occasion de prouver à Dieu sa fidélité et son amour.

2° Qu'il soit attentif aux ruses et aux manœuvres du tentateur. Tantôt Satan jette un bandeau sur notre esprit en justifiant à nos yeux, par de spécieux sophismes, ce qui est blâmable. Tantôt il nous agite de scrupules, de désirs bizarres et opposés, cherchant à nous rendre le joug de la vertu intolérable et à nous le faire secouer. Tantôt, pour nous dégoûter des observances il nous dit : « Ne peut-on pas être un bon religieux, devenir un saint, sans toutes ces minuties? Dieu fait-il dépendre sa grâce de si peu?... » Il a bien soin de n'exiger que peu en commençant, de peur d'effaroucher, se réservant de demander toujours davantage. Il se transfigure même en ange de lumière, nous poussant au bien pendant quelque temps, mais à un bien moindre ; ou à un bien plus grand, mais impossible ; ou à un bien qui ne convient pas à notre état ; ou à un bien qui n'est tel qu'en apparence.

*Pendant la tentation :* 1° Que le religieux n'accorde rien à la tentation, pas le plus léger consentement, repoussant aussitôt la pensée mauvaise, retranchant sans délai ce qui est ou peut devenir une occasion de péché.

2° Qu'il ne mette point en question s'il lâchera pied sur quelque point de ses règles ou de ses résolutions. Ce n'est pas le moment propre à la délibération. Tout homme fatigué cherche à se soulager : or, dans la tentation, nous souffrons du travail de la lutte ; pour peu que nous délibérions sur ce qu'il faut faire ou omettre, nous

(1) *Eccli.* XXXIV, 9.

courrions risque de décider en faveur de la liberté et de la nature.

3° Qu'il multiplie les actes de vertu et prenne ainsi l'offensive, au lieu de se tenir simplement sur la défensive : des actes d'humilité, de patience, de mortification, d'amour de Dieu ; des examens plus sévères, des oraisons plus prolongées.

4° Qu'il redouble de confiance en Dieu, appuyé sur la parole de l'Apôtre : « Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous « soyez tenté au-dessus de vos forces (1). » En permettant la tentation qu'il tempère et proportionne, Dieu, dit saint Jean-Chrysostome, se comporte comme un joueur de luth, qui pince ses cordes, assez pour en tirer un son harmonieux, mais non de manière à les rompre (2) ; comme un potier, dit saint Ephrem, qui met au four des vases de différents calibres, et qui, sûr dans ses calculs, laisse davantage les grands, moins les moyens, moins encore les petits.

5° Qu'il ne se replie point avec anxiété sur lui-même pour examiner ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il ressent, s'il consent ou non, s'il commet un péché mortel ou véniel. Il risquerait ainsi de rentrer plus avant dans la tentation, surtout si elle a pour objet la sensualité. Le plus sûr est d'imiter l'enfant à qui l'on montre une bête horrible, il se rejette et se cache aussitôt dans le sein de sa mère pour ne rien voir.

*Après la tentation* : 1° Si le religieux a été vainqueur, qu'il remercie Dieu ; l'action de grâces est un titre pour recevoir des faveurs nouvelles, et un préservatif contre la vaine gloire. Qu'il vise à profiter de la victoire, en recherchant les motifs qu'a pu se proposer Dieu dans cette tentation ; en constatant par quels moyens il a réussi à la dissiper, afin de les employer en pareille circonstance; en redoublant de vigilance, de peur que le démon ne

(1) I. *Cor.* x, 13.
(2) *Ad popul. Antioch. Hom.*, 4, n. 2. M. G. 4963.

revienne à l'improviste avec sept esprits plus méchants encore.

2° S'il a été vaincu, qu'il se relève au moment même. « Quand nous avons failli, dit saint François de Sales, « demandons aussitôt à notre cœur s'il n'a pas toujours « vive et entière la résolution de servir Dieu, et j'espère « qu'il nous répondra qu'oui, et qu'il souffrirait plutôt « mille fois la mort que d'abandonner cette résolution. « — Pourquoi donc bronches-tu? pourquoi es-tu si « lâche? — Il répondra : Je ne sais comment j'ai été sur- « pris, ma pesanteur m'accable. — Hélas ! il lui faut « pardonner, ce n'est pas par infidélité, c'est par infir- « mité qu'il pèche. Il le faut corriger doucement, tran- « quillement, et non pas le courroucer et le troubler « davantage. Eh bien ! mon cœur, mon ami, au nom de « Dieu, prends courage, cheminons, prenons garde à « nous, élevons-nous à notre secours et à notre Dieu (1). » On doit aussi, pour venger sa défaite et montrer à Dieu son repentir, faire avec la plus grande ferveur quelque acte de contrition, d'humilité, d'amour de Dieu.

## 2

*Principes relatifs à certaines tentations.*

Il est des tentations dites extraordinaires, tant à cause de leur violence et de leurs effets, qu'à cause du petit nombre et de la sainteté des personnes qui les éprouvent. Du côté du démon, c'est le suprême effort de la rage ; du côté de Dieu, c'est un trait merveilleux de sa sagesse qui veut ou épurer, ou exercer, ou instruire certaines âmes d'élite.

Les principales sont : 1° des impressions de désespoir :

(1) *Esprit.*

celui qui subit cette tentation, tout en aimant Dieu très parfaitement, se croit réprouvé ; il entend une voix intérieure qui lui dit : « Tue-toi, finis une vie misérable ; » parfois il lui semble qu'il ferait à Dieu un sacrifice agréable, s'il s'arrachait l'existence ; 2° Des doutes sur la foi : tous les mystères n'apparaissent plus que comme des rêveries et des fables ridicules ; il vient à l'esprit des objections insolubles, qui mettent à néant d'une manière évidente tout ce qui est le mieux établi dans le christianisme ; on ne peut pas dire seulement, *je crois ;* on se regarde comme un païen et un athée ; 3° Des désordres impurs qui ont toutes les apparences du crime, et auxquels pourtant la volonté n'a aucune part. L'imagination est fascinée, les sens emportés, le cœur pris et épris ; c'est à peine si la volonté peut se rendre compte de sa liberté et de sa résistance ; 4° La haine de Dieu, au point de trouver ses délices dans les outrages qu'on fait à Dieu, de détester ceux qui s'appliquent à servir Dieu, de regretter de n'avoir pas à sa disposition les langues et les cœurs de toutes les créatures pour maudire Dieu. On trouve dans son esprit, quelquefois sur ses lèvres, des formules de blasphèmes et d'imprécations exécrables ; 5° L'aversion pour le Supérieur ou pour d'autres religieux : en eux tout choque, leurs discours, leurs actions, leur visage, leur démarche, le son de la voix ; on interprète tout en mal, on transforme leurs vertus en vices ; on ne voit en eux que des ennemis ou des hypocrites ; 6° Le dégoût de la vocation et une indicible horreur pour les choses saintes : oraisons, sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, prédication, ministères de charité et de zèle ; tout ce qu'on aimait jusque-là, tout ce qu'on estimait de plus sacré, paraît détestable ; on ne se traîne qu'à regret aux exercices ; on ronge sa chaîne, on voudrait en être débarrassé pour toujours.

Il est aisé de comprendre quelle doit être la prudence,

la charité, la patience du Supérieur à l'égard des religieux soumis à ces sortes d'épreuves.

D'abord, qu'il les rassure et les empêche de se laisser aller au découragement. « La rage de Satan suppose que « vous êtes les amis de Dieu, et ses plus violents assauts « indiquent que votre vertu est très parfaite : « car, « disait saint François de Sales, les chiens n'aboient « qu'aux étrangers, et l'on ne déploie les formidables « batteries que contre les citadelles bien fortifiées. » « Votre conduite est d'ailleurs exemplaire ; la tentation « passée, vous frémissez au seul souvenir de ce que vous « avez ressenti ; vous ne négligez aucun des moyens « qui vous sont prescrits pour vous prémunir ; c'est « dans les plus saints exercices, lorsque vous aspirez à « vous unir à Dieu, que Satan vous harcelle ; autant « d'indices de votre fidélité et de votre résistance. Peut-« être Dieu veut-il appliquer vos mérites à des âmes « pour le salut desquelles vous vous êtes dévoués. Peut-« être vous destine-t-il à diriger un jour des âmes en « butte aux mêmes tentations. Peut-être vous fait-il « ainsi expier et racheter le passé. »

Il faut ensuite leur recommander trois choses : l'obéissance aux avis de celui qui a grâce et mission pour la conduire, quelque peu important et même nuisibles qu'ils leur paraissent ; la fidélité à tous leurs exercices spirituels, quelque dégoût qu'ils y ressentent ; le mépris du tentateur et de la tentation.

Que si le religieux est tenté contre sa vocation, le Directeur doit lui dire que les raisons qui ont déterminé son élection, raisons qui consistaient dans des lumières surnaturelles et des touches secrètes de la grâce, subsistent, quoique le sentiment ait disparu ; que Dieu, qui ne fait rien en vain ni à moitié, ne l'a pas appelé, par un enchaînement si admirable de circonstances, pour le renvoyer ; que ses promesses et ses rénovations, étant de vraies grâces et des grâces insignes, indiquent

assez qu'il est dans sa vocation et que l'intention de Dieu est qu'il y persévère ; que, d'après les Docteurs, il est dans la voie du salut la plus sûre, tant à cause des grâces que Dieu répand sur le religieux, qu'à cause de l'éloignement des occasions de péché où le place sa règle ; tandis qu'au témoignage des Saints, s'il quitte et perd par sa faute sa vocation, il se jette dans la voie la plus difficile, tant à cause des dangers auxquels il va de nouveau s'exposer, qu'à cause de la malédiction presque inévitable qu'attireront sur lui son infidélité et son inconstance.

On vit saint Ignace s'imposer un jeûne de trois jours entiers, accompagné de prières et de gémissements continuels devant Dieu, afin d'obtenir pour un de ses novices la délivrance de cette tentation. Il passa avec un autre la plus grande partie de la nuit, frappant à la porte de son cœur, lui exposant, avec cette persuasion qui accompagnait toutes ses paroles, les puissantes raisons qui devaient l'éclairer, l'atterrant ou le consolant, lui faisant verser tour à tour les larmes de l'effroi et celles d'une profonde contrition. Quand il découvrait par une lumière surnaturelle que le vrai motif de la tentation était une faute grave, cachée par le novice ou le religieux, il mettait le doigt sur cette plaie secrète, cherchait par tous les moyens à en obtenir l'aveu, faisait quelquefois lui-même l'accusation de ses fautes les plus considérables, et n'hésitait pas à réveiller au milieu de la nuit un des confesseurs de la maison, pour ne pas remettre au lendemain ce qui devait rendre la paix à un malheureux.

### PARAGRAPHE 4.

*De l'esprit de prière. — Du 3e degré d'oraison*

Le supérieur doit veiller paternellement sur le soin que chacun prend de vivre dans le recueillement et

l'esprit de prière. Sans ce soin, il n'y a plus de religieux ; en général les pires déchéances sont à redouter.

Les exercices de Règle doivent être faits régulièrement. Il ne faut en dispenser que rarement et pour de bons motifs. Si les occupations devenaient telles que, d'une façon habituelle et pendant un temps considérable, il fût impossible d'éviter des omissions dans les exercices de piété ou encore un état d'empressement fiévreux, d'agitation dissipante, de surmenage, les occupations devraient être diminuées.

En dehors des exercices de Règle, le supérieur se gardera d'imposer ou de suggérer des prières vocales nombreuses, des neuvaines répétées et d'autres exercices de surérogation. La multitude des prières pourrait mener finalement à la perte de l'esprit de prière.

C'est surtout dans l'art de prier que chacun doit être aidé selon ses aptitudes personnelles et non pas conduit comme mécaniquement par une méthode trop étroite et artificielle. Un maître en littérature a dit : « Le style, c'est l'homme » ; on pourrait dire aussi : l'oraison, c'est l'âme. Chacun a la sienne avec une nuance qui lui est propre.

En principe, l'âme en oraison doit s'unir à Dieu de la façon qui lui est à la fois la plus aisée et la plus fructueuse (1).

### I

*En quoi consiste le troisième degré d'oraison, et quels sont les religieux qui y sont appelés.*

Nous ne parlerons ni du premier degré d'oraison, qui consiste à chercher Dieu par la méditation, ni du second degré, qui consiste à s'approcher de Dieu par les affections, ni du quatrième, où l'âme se repose en Dieu, ni

(1) Cf. Ch. de Smedt, S. J., *Notre Vie surnaturelle*, 3e édit., t. II, p. 70.

du cinquième, où l'âme s'unit à Dieu : les deux premiers sont les plus ordinaires et présentent peu de difficultés ; les deux derniers se rencontrent rarement, et sont expliqués dans plusieurs ouvrages : qu'il suffise de donner ici quelques notions générales sur le troisième degré.

1° Le troisième degré d'oraison, autrement dit de recueillement actif ou d'attention amoureuse à Dieu présent, consiste en trois choses : dans un regard sur Dieu, dans un souvenir de Dieu, dans une tendance vers Dieu ; en sorte que notre esprit, notre mémoire, notre volonté concourent ensemble pour produire cette attention amoureuse qui est tout à la fois regard, souvenir et tendance. L'esprit, par le moyen de la foi, voit Dieu présent, c'est-à-dire qu'il le croit présent, et, dans cette croyance, le considère d'une simple vue, sans réflexion, sans raisonnement, sans autre acte de l'entendement. La mémoire rappelle souvent le souvenir de Dieu présent, et, avec le temps, rend ce souvenir habituel. La volonté tend amoureusement vers Dieu, et vivifie cette vue et ce souvenir qui ne sauraient rester froids et indifférents.

Quelques-uns, surtout dans les commencements, regardent Dieu comme remplissant l'univers ; ils marchent en Dieu, parlent en Dieu, voient et agissent en Dieu. D'autres sont attirés à regarder Dieu dans la suprême partie de leur âme ; d'autres, et ce sont ordinairement les plus avancés, sont attirés à le regarder au milieu de leur cœur. Chacun doit suivre son attrait.

Dans cet état, on peut et on doit sans doute penser aux mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge : 1° quand Dieu les met dans l'esprit ; 2° dans les solennités de l'Eglise ; 3° quand on croit en avoir besoin pour ranimer son attention amoureuse ; mais cette pensée, plus simple et plus spirituelle qu'autrefois, est moins accompagnée de réflexions et de représentations.

2° On peut être appelé à cet heureux état par une

vocation extraordinaire ou par une vocation ordinaire.

Dieu appelle de la première manière qui il veut et quand il veut, sans qu'on ait rien fait dans l'intention d'acquérir cette faveur, sans qu'on s'y attende, et quelquefois sans avoir jamais entendu parler de cette oraison. Dans ce cas, l'attention est attirée tout à coup avec force et suavité, par une grâce non commune à laquelle on s'abandonne. Dieu a coutume de n'appeler ainsi que les religieux qui s'appliquent à lui rendre de grands services, ou à le chercher de toute l'étendue de leurs désirs.

Dieu appelle de la seconde manière ceux qui, ayant ou entendu parler de cette oraison, ou lu les avantages qu'on en retire, ou admiré la sainteté des personnes qui s'y trouvent, se sentent intérieurement pressés de prendre cette voie pour arriver à la perfection. On reconnaît que l'attrait vient de Dieu, non de la nature ou du démon, à trois marques : 1° lorsqu'on éprouve une certaine absence de goût pour la méditation ou pour l'oraison affective, et qu'on en retire peu de fruits malgré la bonne volonté d'en profiter ; 2° lorsqu'on se sent porté à l'unité de pensée et d'affection, à une sorte de silence intérieur, et éloigné de cette multiplicité d'actes et de réflexions qu'on produisait autrefois ; 3° lorsqu'on a une vertu solide et constante, éprouvée et accompagnée d'une grande pureté d'âme et d'un désir sincère d'être tout à Dieu et de mourir à tout le reste.

Il est de la plus haute importance de s'en rapporter aux lumières d'un sage directeur, pour ne point tomber dans l'illusion.

2

*Quels sont les avantages de cette oraison, et comment doivent se comporter les religieux que Dieu y a élevés.*

1° Les avantages qu'on retire de cette oraison sont aussi excellents que nombreux : 1° on connaît mieux les

perfections de Dieu sur qui on a les yeux incessamment fixés et l'on connaît mieux ses propres misères, parce qu'on voit en Dieu comme dans un miroir limpide où les moindres tâches paraissent à découvert ; 2° on se détache plus absolument de toute chose pour s'attacher à Dieu seul : car, dans cet exercice, on éloigne son esprit et son cœur de tous les objets créés pour se porter uniquement vers Dieu ; 3° on commence à pratiquer cette belle maxime des Saints : *tout* et *rien*, c'est-à-dire à regarder Dieu comme tout et le reste comme rien ; 4° on se fortifie dans l'humilité, en voyant sa faiblesse, son dénûment, son néant en présence du Dieu tout-puissant, souverainement riche et infiniment grand ; 5° on vit dans la mortification la plus excellente et la plus nécessaire, qui consiste à réprimer les mouvements intérieurs et à reporter constamment vers Dieu toutes les pensées et toutes les affections ; 6° on possède cet œil simple dont parle l'Évangile, qui regarde purement Dieu en toute chose, sans retour sur soi-même ou sur la créature : semblable à l'aiguille aimantée qui se tourne toujours vers le nord, sans pouvoir se fixer d'un autre côté ; 7° on aime Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, de toutes ses forces, puisqu'on ne voit que Dieu, on ne se souvient que de Dieu, on ne veut tendre qu'à Dieu ; 8° on jouit de la véritable paix qui ne se trouve qu'en Dieu, notre centre, notre fin, notre félicité et notre vie ; 9° on se transforme peu à peu en l'image de Dieu, ainsi que s'exprime saint Paul, par l'habitude de le contempler, de converser avec lui, de s'épancher en lui, de l'étreindre et de l'embrasser par des transports toujours plus purs, toujours plus doux, toujours nouveaux.

2° Quant à la manière de se comporter dans cet état d'oraison, ce qu'on peut dire en général, c'est qu'il faut éviter avec soin tout ce qui serait capable de ralentir ou de détruire l'attention amoureuse à Dieu présent. Donc : 1° ne pas trop s'exciter soi-même à produire certains

actes utiles et même nécessaires autrefois, prières particulières, sentiments de regret, etc... : les accepter cependant et s'y abandonner doucement, lorsque Dieu les met dans l'esprit ; 2° faire ses examens, ses communions, ses prières vocales d'obligation ou de règle, autant que possible sans interrompre son simple regard ; 3° vaquer à l'étude et aux emplois, prendre la récréation, aller au réfectoire, en se conservant toujours dans l'attention à Dieu présent, sinon actuelle, du moins habituelle : pour cela, faire par intervalles de petites pauses, afin de rentrer en possession de soi-même et de son trésor ; 4° dès le réveil, en même temps qu'on ouvre les yeux du corps, il faut ouvrir les yeux de l'esprit pour contempler Dieu, et comme on a commencé et continué la journée en ce saint exercice, on doit l'achever par un dernier regard sur Dieu.

Les défauts dans lesquels le religieux élevé à cette oraison serait exposé à tomber, sont : 1° l'incertitude sur la bonté de cette oraison ou sur la vocation à cette oraison : au lieu de perdre le temps en mille réflexions inutiles, qu'il consulte son Directeur et s'en tienne à sa décision ; 2° la résistance aux desseins de Dieu, qui demande certains sacrifices ou certains actes de vertu : en regardant Dieu, il faut écouter ses ordres et être prompt à les exécuter ; 3° la négligence à vaquer à l'oraison durant le temps déterminé par la règle, sous prétexte qu'on est tout le jour en oraison : sans ce secours, l'attention amoureuse à Dieu présent s'affaiblirait bientôt et finirait par s'évanouir ; 4° l'oisiveté, lorsque, dans l'oraison, cédant à l'engourdissement et aux distractions on n'a pas soin de se recueillir et d'exciter son esprit abattu, qu'on ne correspond pas à l'opération intérieure de Dieu, qu'on se laisse entraîner volontairement à des pensées vaines ; 5° le découragement que produisent d'un côté la crainte d'offenser un Dieu si bon et l'impuissance de l'aimer comme on voudrait, de l'autre la vue

des désordres où la plupart des hommes sont plongés et la triste nécessité où l'on est de converser avec le monde.

Dans chaque institut, il y a des méthodes tracées de prier et de méditer ; le Supérieur doit en exiger la pratique, sans doute, mais sans contrarier les attraits particuliers et les desseins de Dieu sur certaines âmes. Ces attraits et ces desseins constatés, c'est pour lui un impérieux devoir de les seconder et de s'y adapter.

### PARAGRAPHE 5

## *De la pratique du plus parfait.*

### 1

*Quelques questions sur l'habitude du plus parfait.*

L'Apôtre écrivait aux Romains : « Réformez-vous « dans vos idées et vos sentiments, afin de reconnaître quelle est la volonté de Dieu bonne, meilleure et parfaite (1) ». Voilà donc trois degrés d'excellence dans nos actes : le bien, le mieux, le plus parfait : « le bien, dit saint Anselme, qui convient aux commerçants ; le mieux, où s'exercent ceux qui profitent ; le plus parfait, qui est le point culminant où nous puissions viser. »

Saint Paul proposant le second et même le troisième degré à de simples fidèles récemment convertis du paganisme, un Supérieur craindra-t-il de proposer l'un et l'autre à des religieux nourris dans la piété et spécialement engagés à la perfection?

1° En quoi consiste l'habitude du plus parfait?

A choisir, entre deux choses ou entre deux manières de faire la même chose, la plus parfaite. Nulle obligation

(1) *Rom.*, XII, 2.

pour le religieux, dans certains cas, de faire ceci qui est bien ou cela qui est mieux, de préférer telle manière d'agir meilleure à telle autre manière simplement bonne : quelque parti qu'il prenne, il restera irrépréhensible ; son action ne sera même pas sans mérite. Mais, pour se conformer au conseil de l'Apôtre, il laisse habituellement le bien pour le mieux, il laisse même le mieux pour le plus parfait.

2° Que peut-on, dans le détail de la vie religieuse, appeler le plus parfait?

Dans les devoirs envers Dieu, c'est ce qui lui procure plus de gloire, vu l'excellence de la chose que l'on fait pour lui et la ferveur dont on est animé en la faisant. Dans les devoirs envers le prochain, c'est ce qui lui est le plus avantageux, vu la grandeur et les conséquences des services temporels et surtout spirituels qu'on lui rend. Dans les devoirs du religieux envers lui-même, c'est ce qui contrarie davantage la nature corrompue, vu les sacrifices qu'on lui impose et l'impuissance où on la met de résister à la grâce. En général, c'est ce qui se rapproche le plus de l'esprit des conseils évangéliques dans l'institut que l'on suit et dans la position où l'on se trouve.

3° Le plus parfait est-il absolu et invariable?

Il dépend assez souvent des circonstances : telle chose sera plus parfaite pour l'un et moins parfaite pour l'autre à raison du caractère différent, des tentations opposées, des obligations diverses ; telle chose sera plus parfaite dans un temps et moins parfaite dans un autre temps, parce que les événements auront amené des besoins nouveaux, ou que les desseins de Dieu mieux connus auront changé ou modifié la situation. Inutile d'avertir que le plus parfait se combine avec l'ensemble des devoirs et ne doit jamais préjudicier à aucun. D'ailleurs, comme le dit saint François de Sales, la perfection ne consiste pas dans la multiplicité des actions que nous faisons,

mais dans la perfection avec laquelle nous les faisons.

4° Est-il facile de discerner en toute chose le plus parfait?

Oui, si on est attentif à écouter la voix intérieure de l'Esprit-Saint et à consulter la droite raison éclairée par la foi. Dans le doute, on peut s'adresser à soi-même les questions suivantes : Quels sont sur ce point les exemples de Jésus-Christ et des Saints? — Quelles sont leurs maximes? — Que feraient-ils à ma place? — Que voudrais-je avoir fait à l'heure de la mort et au jugement particulier? — Quel parti prendraient un réprouvé et un saint renvoyés sur la terre, l'un pour expier ses fautes, l'autre pour embellir sa couronne? — Quel conseil donnerais-je dans le cas présent à un religieux dont j'aurais à cœur la perfection? — Au reste, le religieux a d'une part ses règles qui lui donnent sur la perfection de son état les idées les plus sûres et les plus claires, de l'autre son Supérieur établi de Dieu pour lever ses doutes et éclaircir ses difficultés.

## 2

*Quelques questions sur le vœu du plus parfait.*

1° A quoi s'engage-t-on par le vœu du plus parfait?

Les obligations contractées par les vœux, en dehors des vœux de religion, dépendant de la libre volonté de celui qui les fait, on peut s'engager sous peine de péché mortel ou sous peine de péché véniel, pour toutes les vertus et toutes les règles ou pour quelques-unes, pour toute la vie ou pour un laps de temps déterminé. Si l'on se lie sous peine de péché véniel, la transgression n'ira jamais jusqu'au mortel ; si sous peine de péché mortel, la transgression n'atteindra les limites du péché grave que lorsqu'elle sera devenue grave à raison du nombre

et de l'importance des négligences ou des dispositions du cœur.

2° Tout religieux peut-il faire le vœu du plus parfait?

Pour faire ce vœu, il faut y être poussé par l'esprit de Dieu, être autorisé par son Supérieur, avoir une conscience droite et un jugement sain, remplir exactement les devoirs de la vie religieuse, s'être fortifié dans la pratique de toutes les vertus. Un sage Supérieur conseillera d'abord l'habitude du plus parfait au religieux qui lui demandera à faire le vœu ; il attachera ensuite à l'habitude la sanction générale des règles ; plus tard il permettra le vœu pour une tendance à faire le plus parfait, pour un temps assez court et sous peine de péché véniel ; il pourra enfin prolonger le temps et laisser resserrer plus étroitement l'obligation, il ne permettra jamais ou presque jamais ce vœu à perpétuité ; il devra quelquefois le suspendre pour un temps, par exemple, s'il y avait trouble, perplexité, défaut de confiance au Supérieur, négligence habituelle ; et, pour aller au-devant des scrupules, il mettra toujours cette condition, que le religieux ne s'engage à rien dans le doute.

3° Pour quels motifs fait-on ce vœu?

Pour se mettre dans l'heureuse nécessité d'être fidèle à Dieu en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes ; de l'aimer de toutes ses forces, du moins d'un amour effectif, sans réserve et toujours ; de reconnaître, autant qu'il est possible, ses miséricordes infinies par l'accomplissement de ses moindres ordres et de tous les devoirs de son état.

Pour retrancher brusquement et sans quartier à la nature l'espérance de se satisfaire, espérance qui semble toujours subsister au fond du cœur, en quelque état de mortification qu'on puisse être, et la contraindre de réparer par cette expiation forcée les fautes anciennes et celles que la fragilité fera commettre encore.

Pour acquérir tout d'un coup le mérite d'une longue

vie, dans l'extrême incertitude où l'on est d'avoir seulement un jour devant soi, et se mettre en état de ne pas craindre que la mort vienne ravir les moyens de glorifier Dieu de plus en plus : car la volonté, manifestée par le vœu, de glorifier Dieu par tous les moyens, embrassant toute la vie et la plus longue vie, ne peut manquer d'être prise pour l'effet et imputée à mérite.

4° Ce vœu n'est-il pas une entrave à la liberté d'esprit et de cœur?

Non, s'il est fait selon les conditions indiquées. « Je ne « crains pas, écrit le Père de La Colombière, que ce vœu « m'ôte le repos de l'âme, et devienne pour moi une pierre « de scandale. Plus on aime la loi divine, dit le Psalmiste, « plus le cœur se dilate et se trouve à l'aise. Le soin « exact d'obéir aux règles et aux plus menues obser- « vances met l'esprit en liberté, au lieu de lui causer de la « contrainte ; et le vœu facilite ce soin, non seulement « parce qu'il éloigne les tentations par la crainte de com- « mettre un péché grief, mais encore parce qu'il engage « Dieu à donner de plus forts secours dans l'oraison. La « seule pensée de ce vœu me réjouit, loin de m'effrayer ; « il me semble que je vais entrer dans le royaume de la « liberté et de la paix, que je touche à mon bonheur, et « que j'ai enfin trouvé le trésor qu'il faut acheter si « cher (1). »

3

*Combien il est avantageux et convenable au religieux de s'exercer à la pratique du plus parfait.*

Nous ne faisons qu'indiquer les avantages de cette pratique.

Affranchissement de péchés délibérés ; puisqu'on ne choisit plus entre le bien et le mal, mais entre le bien et le

(1) *Retraite Spirituelle*, 2e semaine, projet d'un vœu.

plus parfait. — Nulle attache aux moindres imperfections ; puisqu'on vise à s'éloigner de l'ombre même du péché. Pureté d'intention, conformité à la volonté de Dieu, soin des petites choses ; puisque, dans toute circonstance, on se propose et l'on s'efforce de rendre à Dieu la plus grande gloire. — Où sera la ferveur, si elle n'est là? — Attention continuelle à la présence de Dieu, dont on cherche, à chaque instant, à connaître le bon plaisir. — Mortification incessante, par la réduction de tous les appétits déréglés de la nature. Efficacité du zèle, car Dieu a coutume de bénir les travaux de ceux qui se dévouent sans réserve à son service. — Sainteté portée en peu de temps au degré le plus sublime, par l'habitude contractée de toutes les vertus. — Trésors incalculables de satisfactions et de mérites. — C'est-à-dire que la pratique du plus parfait est la voie du salut la plus sûre, puisqu'elle arrache à tous les périls ; la plus courte, puisqu'elle fait monter en un instant au faîte de la sainteté ; la plus méritoire, puisqu'elle résume tout le bien possible dans son état.

Maintenant demander s'il est convenable au religieux de s'exercer à cette pratique, c'est demander s'il est convenable qu'un voyageur, pour arriver à son but, prenne le chemin le plus direct ; qu'un débiteur, pour s'acquitter fasse toute la diligence dont il est capable ; qu'un général d'armée ne laisse échapper aucune occasion d'étendre le royaume de son prince et de mériter pour lui-même de nouveaux triomphes. Le religieux, par le fait seul de son entrée en religion ne tend-il pas à la perfection? Ses vœux ne sont-ils pas comme une dette rigoureuse de vertus angéliques et une profession solennelle de vie toute céleste? Ne s'est-il pas enrôlé sous l'étendard du Roi des cieux, pour lui conquérir des âmes? A qui s'adresseront ces paroles : « Soyez saints, parce que je suis saint (1) » ; et ces autres : « Soyez parfaits, comme

(1) *Lev.*, XI, 44.

votre Père céleste est parfait (1) » ; si ce n'est au religieux?

« Ah ! lâches que nous sommes, s'écriait quelquefois « saint Ignace ; dans la cour des princes, il est des offi- « ciers incomparablement plus dévoués à un roi mortel « que nous ne le sommes au Roi des rois. Combien peu « profitent, autant qu'ils le pourraient et le devraient, du « sang de Jésus-Christ versé pour leur salut ! Combien « peu comprennent ce que Dieu ferait en eux et par eux, « s'ils se livraient entièrement à la grâce ! » Il ajoutait : « Un seul acte parfait vaut et avance plus devant Dieu « que mille actes vulgaires : le fervent franchira d'un « saut l'espace que le tiède ne parcourra pas en plusieurs « années (2). »

Heureux, même dès cette vie, les religieux qui s'immolent à la gloire de Dieu constamment, par le motif le plus pur, de la manière la plus excellente ! Sans parler de la surabondance des grâces obtenues, de la paix du cœur, de l'onction de l'Esprit-Saint, de l'assurance morale de la prédestination, qui pourrait dire toutes les consolations que Dieu leur prodigue?

Non moins heureux le Supérieur qui compte dans sa communauté de tels religieux ! En même temps qu'ils apparaissent au milieu de leurs frères comme la règle vivante et la sainteté personnifiée, ils attirent sur son gouvernement mille bénédictions et lui rendent au centuple le bien qu'il leur fait.

(1) *Matth.*, v, 48.
(2) X. de Franciosi, *Esprit de Saint Ignace*, cap. 21 (Ferveur). Montreuil-sur-Mer, Delambre, 1898. p. 469 (*Lettre aux Scolastiques de Coïmbre*).

## CHAPITRE IV

### Du confesseur (1).

#### 1

*Que les religieuses ne se familiarisent point avec le confesseur.*

Saint Vincent de Paul donnait aux Filles de la charité ces avis : « Dès que vous sentez de l'attache au confesseur, « quittez-le ; vous vous perdriez. Sainte Thérèse vous dit « de quitter aussi celui qui serait vain ou qui vous ména- « gerait. Mais, ajoute-t-elle, si le confesseur est humble « et qu'il vous traite selon l'esprit de Dieu, changer pour- « rait être une tentation. » 2° De tous les commerces « inutiles, celui avec le confesseur est le plus dangereux. « 3° Les bons confesseurs ne voient leurs pénitents qu'au « confessionnal ; dès qu'ils se familiarisent, ils perdent « grâce et talent pour la conduite spirituelle. Sainte « Thérèse dit encore : « Après que, par une confession « simple et courte, vous avez satisfait à votre conscience, « vous recevrez mille fois plus de profit de vous entre- « tenir avec Dieu que de converser avec le confesseur. » « 4° Une fille qui veut toujours se confesser et se faire « diriger, à qui il faudrait toujours, pour ainsi dire, un « confesseur à ses côtés, est un petit esprit qui cherche « l'amusement dans la piété même. »

A ces avis si sages, joignons quelques autres maximes :

(1) Pour le détail des dispositions actuelles de la législation canonique, voir : Nature et obligations de l'Etat religieux, par le P. Lucien Chaupin pp. 208-238, Paris, Beauchesne.

« Ayez peu de commerce avec les hommes, fût-ce « même avec Paul et les plus grands Saints ; Dieu vous « instruira lui-même. Les longues et fréquentes conversa- « tions, quelque spirituelles qu'elles soient, ne sont pas « d'ordinaire d'une grande utilité ; elles font même sou- « vent perdre l'estime qu'on avait pour les personnes les « plus vertueuses et les plus recommandables (1). »

« Autant que faire se peut, on doit veiller à rendre les « entretiens avec le directeur très rares et très courts (2). »

« C'est avec les personnes pieuses qu'il faut se montrer « plus retenu, d'autant que l'amour spirituel passe ordi- « nairement les limites et devient charnel ; et l'on ne s'en « aperçoit que lorsque les volontés sont tellement prises « et éprises qu'on aime mieux rompre avec Dieu qu'avec « la créature (3). »

Laissons parler maintenant sainte Chantal dans ses *Réponses sur les Constitutions* : « Notre bienheureux Père « a dit quatre points qu'il faut inviolablement observer « et garder sur ce sujet : le 1er est qu'il ne faut pas que le « confesseur soit permanent, c'est-à-dire qu'on ne l'as- « sure pas en telle sorte qu'on ne le puisse changer quand « il serait expédient ; le 2e, qu'il ne se faut point familia- « riser avec lui, mais le respecter cordialement, et faire « que de son côté il traite avec révérence à l'endroit des « Sœurs ; le 3e, qu'il ne le faut jamais nourrir, mais lui « donner une pension suffisante, afin de ne se charger de « rien autre chose, comme serait de blanchir ou faire « blanchir son linge, et autres choses semblables ; le 4e, « qu'il faut avoir peu de communication avec lui hors la « confession. »

La Sainte donne ensuite les raisons qui nécessiteraient un changement : « Si les confesseurs faisaient quelque « ligue, attirant les Sœurs ou les désunissant de la Supé-

(1) Sainte Thérèse, avis à ses religieuses.
(2) Saint Basile, *Const. monast.*, cap. 3. M. G. 31 1344.
(3) Vie du P. Balthazar Alvarez, par le P. du Pont, ch. 49.

« rieure, ou voulant prendre des autorités par-dessus la « sienne, ou qu'ils fissent quelque chose contre leur répu- « tation, ou enfin qu'ils se rendissent si difficiles et si durs « que l'on ne pût compatir à leur humeur ; mais quand il « s'en rencontre de bons et zélés à l'observance, soigneux « de tenir les Sœurs en union, surtout avec la Supérieure, « affectionnés et respectueux envers le monastère, certes, « il les faut bien conserver.

« La Supérieure se doit enquérir des vertus et bonnes « qualités des ecclésiastiques du diocèse ; et ceux qu'elle « croira, selon Dieu, avoir les conditions plus appro- « chantes de celles que la Règle marque, elle les proposera « aux conseillères et puis au Chapitre ; puis, selon ce qui « aura été résolu, elle priera ou fera prier Monseigneur « l'Evêque de leur donner un Père spirituel, ajoutant « après que « s'il trouvait bon de nous donner un tel ou « un tel, qu'elle croit que les Sœurs l'agréeraient, et l'en « supplient très humblement. »

## 2

*Les Communautés doivent prudemment éviter ce qui pourrait leur faire perdre leur légitime liberté d'action.*

Il ne saurait y avoir deux têtes sur un même corps. Tout Ordre bien organisé trouve en lui-même, sous la haute surveillance de l'autorité hiérarchique, les principes de sa vie, les ressorts de son action, ce qui lui est essentiel pour se soutenir, se gouverner, se perpétuer ; et l'Eglise a toujours maintenu dans leur intégrité les droits inscrits dans les Constitutions approuvées des Ordres religieux.

Or, il est une sorte de domination contre laquelle les Communautés religieuses de filles ne sauraient trop se tenir en garde, c'est celle exercée par des ecclésiastiques officieux plus qu'il ne convient. Pour ne point les exposer

à la tentation de sortir de leurs attributions et d'empiéter sur celles de la Supérieure, tentation infiniment délicate et à laquelle peu d'hommes résistent tout à fait, il faut se passer d'eux dans tout ce qui n'est pas de leur office et de leur compétence et ne leur demander conseil ou approbation qu'à propos, dans des cas rares et prévus par la Règle. Demander conseil ou approbation, c'est faire contrôler ses actes, reconnaître au moins jusqu'à un certain point l'autorité de celui à qui l'on s'adresse, et s'engager à déférer à son avis presque comme à un ordre. Il n'est pas de complaisance plus fatale que celle qui consiste à abdiquer une partie de ses droits, à accepter une sorte de tutelle, à se laisser subjuguer, pour flatter, se mettre en faveur, obtenir protection, dans un siècle surtout où le système de la centralisation absorbe tous les pouvoirs subalternes et où la force occulte et impitoyable de l'administration se mêle à tout, se substitue à tout, tend à tout effacer, à tout annihiler. Si, sous prétexte de recevoir le bénéfice d'une goutte d'huile, vous permettez à un doigt étranger de toucher à la machine qui fonctionne chez vous, vous apercevrez bientôt un bras infatigable qui se croira chargé de faire tout mouvoir à son gré ; et si, par imprudence, vous mettez seulement la frange de votre robe dans les rouages de la machine qui fonctionne chez le voisin, votre habit sera à l'instant même envahi, vos membres saisis et votre corps broyé tout entier.

Sur ce point comme sur tous les autres sainte Chantal montre sa profonde sagesse dans les recommandations qu'elle fait à ses filles : « Non, il ne faut pas donner ni laisser prendre d'autorité sur le monastère au confesseur ordinaire, sinon celle que la Constitution lui donne. Il n'en doit point avoir d'autre, ni sur la conscience des Sœurs, sinon au sacrement de la sainte confession en laquelle nous nous soumettons à sa juridiction tant seulement. Et les Sœurs ne doivent en façon quelconque

s'adresser à lui pour obtenir des congés, n'étant en son pouvoir de les donner autrement. Au reste, nous le devons grandement honorer et respecter, ainsi que la Règle l'ordonne.

« Tout ce que l'on peut résoudre par soi-même, selon la lumière que l'on aura tant par les Règles que par les Constitutions et conseils de la Supérieure et des Sœurs conseillères, il n'en faut point communiquer au dehors. Car, comme nous devons être fidèles et affectionnées à rendre à nos Supérieurs ce que nous leurs devons, aussi ne faut-il pas leur être importunes pour les choses que nous pouvons faire de nous-mêmes. Et de plus, croyez-moi, qu'il se faut bien garder d'attirer des servitudes et sujétions sur nous, qui pourraient lever la sainte liberté et autorité que doivent avoir les Supérieures sur leurs monastères en la conduite des affaires ordinaires.

« Si nous prenions des directions particulières de chacun, bientôt on verrait en l'une de nos maisons l'esprit des Capucins, en l'autre celui des Jésuites, en l'autre celui des Pères de l'Oratoire, et ainsi de tous ceux desquels on se servirait, et par ce moyen nous serions bientôt bigarrées ; et notre esprit, que Dieu nous a donné, qui est un partout, et le seul esprit de notre bienheureux Père, ne paraîtrait plus. Gardons-nous de tomber jamais en cette faute : car vraiment ce n'en serait pas seulement une bien grande, mais une ruine totale de notre institut. Seigneur Jésus ! étouffer l'esprit de notre saint Fondateur pour en introduire un étranger ! Sa bonté nous préserve de ce malheur ! Or, pour l'éviter, il faut que nous écoutions tout ce que l'on nous dira, mais que nous n'en prenions en aucune façon que ce qui nous servira à mieux et plus exactement observer ce que nous avons reçu de ce Bienheureux. »

« Il ne faut nous assujettir ou attacher à aucun Ordre ou religieux particulier, tout en recourant à eux en nos besoins, de peur que nous ne vinssions à perdre notre

liberté. Nous devons nous entretenir avec tous et avoir en notre Congrégation l'esprit universel. En sorte de quoi, nous ne devons jamais donner ouverture ou confiance à personne, sous prétexte d'humilité, de prendre des autorités sur nous, qui nous empêchent de dire librement, selon notre institut, ce que nous jugeons à propos. Nos légitimes Supérieurs nous doivent suffire ; ne nous assujettissons à aucun autre. Honorons chacun, servons-nous de leurs avis en nos besoins, mais librement, sans nous y attacher, ni craindre de les offenser en ne les suivant pas, lorsqu'ils ne nous seront pas convenables ou utiles. Enfin, nous sommes obligés à nous conserver et maintenir en notre devoir, et non à faire ce que chacun désire de nous, et nous persuade quelquefois par intérêt, au préjudice de notre bien. Certes, nous devons garder respect à notre institut et à nous-mêmes. Prenons garde à ce point, mais employons-le avec esprit d'humilité et de prudence, en sorte que personne n'ait sujet de se mécontenter de nous, et que nous ne tombions en ingratitude envers ceux qui nous assistent, refusant de leur déférer dans les choses légitimes (1). »

Evidemment ce que dit ici sainte Chantal des prédicateurs, n'a pas toute son application dans les Congrégations de religieuses calquées sur des instituts de religieux, entées sur le même arbre, vivant de la même vie. Que le confesseur, dans ces Congrégations et dans les autres, se garde bien de prendre un ascendant qui ne convient qu'à la Supérieure, de s'immiscer dans ce qui n'est nullement de sa compétence, d'interpréter les règles ou d'inoculer son propre esprit. Plus il s'efforcera de borner son ministère à la confession, plus il sera assuré de plaire et de faire le bien.

« On doit éviter, dit la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers, tout ce qui pourrait attribuer une

(1) *Réponses sur les Constitutions.*

supériorité quelconque au confesseur, comme de lui rendre compte des manquements commis par les religieuses, de le charger d'imposer les pénitences disciplinaires à celles des religieuses qui s'absenteraient du chœur, de paraître l'établir Supérieur du monastère, de quelque manière que ce soit (1). »

3.

*Les Ecclésiastiques doivent laisser aux Communautés dont ils sont chargés leur légitime liberté d'action.*

Le délégué de l'Evêque lui-même, improprement appelé Supérieur, doit se renfermer strictement dans ses attributions qui se réduisent à cinq points : 1° signifier à la Communauté les ordonnances générales ou particulières de l'Ordinaire ; 2° trancher de sa part la difficulté dans les questions et les doutes qui intéressent la paix de la communauté, sa prospérité ou l'interprétation des Règles ; 3° appuyer l'autorité de la Supérieure contre les agressions des esprits remuants ou indisciplinés ; 4° s'informer à certaines époques de l'état de la Communauté, de la régularité qui y règne, afin de la rendre toujours plus parfaite, et des abus qui pourraient s'y glisser, afin de les faire disparaître ; 5° exiger, toujours au nom de l'Evêque, qu'on lui rende compte du temporel, qu'on demande son consentement dans les choses d'une importance majeure, qu'on soumette à son approbation les administrateurs temporels. Cette haute surveillance sur le temporel des Communautés exemptes ou non exemptes, cloîtrées ou non cloîtrées, de vœux solennels ou de vœux simples, est un droit des Evêques établi sur le Droit Canonique.

« Toutefois, dit le Dr Bouix, il n'est ici question que

(1) *Rép.* du 7 sept. 1797.

d'une direction ou d'un contrôle ; le domaine et l'administration des biens appartiennent à la Communauté, et le délégué de l'Evêque exercerait une odieuse et intolérable tyrannie, s'il refusait son consentement à des projets sages ou s'il l'interposait pour des achats, des réparations, des aumônes, des dépenses d'une légère importance, comme s'il lui était permis de faire peser ses caprices sur les religieuses ou qu'il fût réellement le propriétaire ou le gérant de leurs biens (1). »

« Le gouvernement intérieur, dit toujours le même Docteur, la direction spirituelle, le choix des officières, la nomination aux emplois, le choix du médecin et de l'architecte, et en général tout ce qui tient à l'économie domestique, appartient non à l'Evêque ou à son délégué, mais à la Supérieure selon les Constitutions de son institut (2). »

Inutile de rappeler ici cette disposition de l'Eglise au sujet des instituts modernes de religieuses formant Congrégation sous le gouvernement d'une Supérieure générale et répandues dans plusieurs diocèses : « Le Saint-Siège n'a pas coutume d'approuver ni de permettre qu'un Evêque soit le Supérieur général d'une Congrégation de religieuses qui est établie dans plusieurs diocèses, pour sauvegarder la juridiction des Ordinaires, dans les limites des saints Canons. L'inconvénient serait le même si l'Ordinaire de la maison-mère nommait un Supérieur général? Un évêque n'ayant pas de juridiction hors de son diocèse, ne peut accorder aucun pouvoir au Supérieur général sur les établissements situés dans les autres diocèses. Il n'y a que le Saint-Siège qui pourrait établir un Supérieur général, et personne autre ne le peut.

« Il faut donc supprimer dans les Constitutions tout ce qui se rapporte à l'Evêque comme Supérieur général, et

(1) *De Jur. Reg.*
(2) *Ibid.*

au Supérieur général nommé et délégué par lui. Cependant, on permet quelquefois que le Chapitre général soit présidé par l'Evêque du diocèse où le Chapitre se tient, en qualité de délégué apostolique, et l'on a coutume de prescrire en pareil cas que l'Evêque transmette à la Sacrée Congrégation une relation détaillée de l'état de l'institut (1). »

On comprend aisément que le privilège de l'exemption pour les Ordres réguliers, et la protection d'un Cardinal pour les Congrégations religieuses, reposent sur la nécessité de laisser aux Supérieurs généraux leur liberté d'action, d'éviter les conflits avec les Evêques et de conserver les instituts dans leur unité et leur intégrité originelle. La déférence des Supérieurs d'un côté, et la bienveillance des Evêques de l'autre, ne sauraient être toujours une garantie suffisante. Par là même, que le Saint-Siège approuve les Constitutions d'une Congrégation, il laisse à l'autorité légitime qui préside à ces Congrégations, Supérieure générale, Cardinal-Nonce, Evêque ou simple prêtre, le soin et le pouvoir d'administrer les biens et le pouvoir des sujets, selon les intérêts généraux de la Congrégation, indépendamment des Evêques locaux, sans quoi l'approbation donnée aux Constitutions serait illusoire.

Que le délégué de l'Evêque se souvienne qu'il ne doit faire aux Règles ni addition, ni retranchement, ni modification quelconque, si ces règles sont revêtues de l'approbation du Saint-Siège et placées sous sa sauvegarde, et que, si elles sont simplement approuvées par l'Evêque, il ne peut rien changer ni rien ajouter sans la volonté expresse de l'Evêque, ni même sans le consentement de la Congrégation, lorsqu'il s'agit d'un point grave et qui touche à l'essence de l'institut, par exemple, l'introduction d'un nouvel emploi à exercer.

(1) *Analecta*, liv. 42 et 45.

« Qu'il évite, dit l'abbé de Montis, de se substituer à la « Supérieure, donnant les permissions, faisant les muta- « tions, distribuant les emplois, acceptant les fondations, « faisant la direction spirituelle, infligeant des péniten- « ces, etc. Que s'il prétend gouverner seul et se poser « comme maître dans la Communauté, qu'arrivera-t-il? « La Supérieure le regardera comme un homme à charge, « qui la gêne dans l'exercice de son emploi et l'usage de « son autorité ; elle usera de stratagème pour s'en procu- « rer un qui lui laisse sa liberté ; elle priera l'Evêque d'être « son unique Supérieur ; tout en parlant avec civilité à « ce Supérieur fâcheux, elle travaillera adroitement à « l'éloigner, à rendre ses visites peu fréquentes, inutiles, « banales ; elle empêchera ses religieuses de le voir ou « montrera du froid pour celles qui le voient, tâchant « ainsi de lui laisser le titre de Supérieur sans fonction.

« Il doit vivre en bonne intelligence avec la Supérieure, « évitant toutefois de paraître trop uni avec elle, de l'en- « tretenir trop souvent et trop longtemps : perte de temps, « mauvaise édification, danger pour le cœur de s'attacher. « Qu'il se contente de la voir lorsque des affaires spiri- « tuelles ou temporelles semblent l'exiger ; quant à la vi- « site de la Communauté, plus il la multipliera, plus il la « rendra fastidieuse.

« Qu'il évite les prédilections marquées qui se trahis- « sent par des entretiens prolongés, réitérés, affectueux ; « ce qui donne lieu à la jalousie, aux murmures, à la divi- « sion, à la critique. Qu'il s'abstienne même de confesser : « car, outre les partis qui ne manqueraient pas de se for- « mer, il courrait risque, dans ses décisions ou avis, de « paraître favoriser ses pénitentes et quelquefois trahir le « secret de la confession. Que s'il ne favorisait pas celles « qui s'adressent à lui, elles le quitteraient et offriraient « à la Communauté le spectacle de cette vengeance ridi- « cule. »

La Sacrée Congrégation ne veut pas même que l'ouver-

ture de conscience se fasse aux Supérieurs ou directeurs délégués par l'Evêque (1).

Le Cardinal protecteur lui-même, d'après une Constitution d'Innocent XII, ne peut ni corriger ou changer en aucune façon les statuts du Chapitre général, provincial ou conventuel ; ni nommer ou destituer un Supérieur ou un officier ; ni promouvoir à un grade un religieux, ou l'en faire déchoir ; ni envoyer un religieux d'un lieu à l'autre, ou même lui permettre d'y aller ; ni punir un religieux, ou l'exempter d'une pénitence qui lui a été imposée ; ni lui accorder l'usage d'une chambre, d'un livre ou de tout autre objet, etc. Son pouvoir se borne aux choses qui intéressent l'Ordre entier, ou tout le corps de la religion, telles que seraient une erreur dans la foi ou la désobéissance au Saint-Siège, à moins d'une juridiction ou d'une délégation spéciale, donnée par le Souverain Pontife, qui lui attribue la correction, le gouvernement, le jugement en dernier ressort, etc. (2).

Que penser de ces délégués qui, s'imaginant être les vrais et uniques Supérieurs des Communautés ou Congrégations, au lieu d'y faire de loin en loin de courtes apparitions, s'y installeraient d'une manière fixe, ou du moins viendraient régulièrement chaque semaine présider le Conseil, trancheraient et décideraient d'un ton absolu, recueilleraient à peine les suffrages pour la forme, exerceraient leur tyrannie sur les Supérieures, quelquefois même sur les Mères générales, et sous prétexte de prêter leur appui à ces Communautés ou à ces Congrégations, les écraseraient de tout leur poids? Serait-ce là entrer dans la pensée de l'Eglise? Ne s'apercevraient-ils pas bientôt qu'ils détruisent le mécanisme du gouvernement religieux, ôtent tout l'intérêt que les religieuses pourraient prendre à leurs propres affaires, tiennent les cœurs dans

(1) *Anal.*, liv. 54.
(2) Bouix, *De Jure Reg.*, t. II, Pars V^a^, cap. 4.

la gêne et la souffrance, et provoquent une réaction non moins funeste au dedans que scandaleuse au dehors?

La Constitution *Elsi mendicantium* de saint Pie V, obligatoire seulement pour les Ordres de femmes proprements dits, donne une idée de la réserve que l'Eglise exige de l'Evêque ou de son délégué. Dans l'information ou examen qui doit précéder la prise d'habit d'abord et ensuite la profession, il leur est enjoint de se borner, à l'égard de la postulante ou de la novice, à cette triple demande faite à la grille : « Agissez-vous librement? avez-vous été insidieusement attirée? avez-vous l'intel- « ligence de la démarche que vous faites? » Le saint concile de Trente ne s'étend pas plus loin. Donc, conclut le Dr Bouix, sont censées indues les interrogations suivantes et autres semblables : « Avez-vous quelquefois songé au « mariage? avez-vous vécu chrétiennement? êtes-vous « sujette aux tentations de la chair ou à des chutes? » Et dans le cas où l'on s'aviserait de faire ces interrogations, la postulante ou la novice ne sont point tenues de répondre (1).

Pour ce qui est de la discrétion nécessaire à quiconque remplit l'emploi de confesseur ou de délégué dans les Communautés, qu'il suffise de citer cette parole de sainte Chantal, au sujet de la visite épiscopale : « Cette action « est de si grande importance et confiance, que la Supé- « rieure doit supplier très humblement le Prélat de com- « mander à ceux qui l'assistent de garder comme un se- « cret de conscience tout ce qu'ils verront qui se passera ; « autrement l'on ôterait aux Sœurs toute la simplicité et « confiance qu'elles doivent avoir en cette occasion (2). » La probité, non moins que la religion, fait un devoir de tenir sous clef tout ce qui de près ou de loin touche à la conscience des individus et à l'honneur de la Communauté.

(1) *De Jur. Regul.*, t. I, Pars IVa, sect. 3.
(2) *Réponses sur les constitutions.*

# LIVRE SEPTIÈME

## DE LA PATIENCE DANS LES CONTRADICTIONS

Impossibilité où se trouve le Supérieur d'échapper aux contradictions. — Avantages qu'il peut retirer des contradictions. — Conduite qu'il doit tenir dans les contradictions.

---

### CHAPITRE PREMIER

### De l'impossibilité où se trouve le Supérieur d'échapper aux contradictions.

1

*Ni Dieu ni les Saints les plus sages n'ont pu contenter tout le monde.*

Aux Supérieurs qui aspireraient à contenter tout le monde, nous dirons avec le Père Binet, dans son ouvrage qui a pour titre : *Quel est le meilleur gouvernement?* (1)

Vous êtes donc plus sages que Dieu ! Il a créé des Anges, et un tiers s'est révolté contre lui ; il a donné une loi aux hommes, et la plupart la transgressent ; il a envoyé son Fils sur la terre, et les Juifs l'ont fait mourir. Fait-il briller son soleil, on demande la pluie ; et dès qu'il pleut, on soupire après le beau temps. A peine trouve-t-on un seul homme satisfait de la position qui lui est faite par la Providence. Nul gouvernement

(1) Toulouse, Dieulafoy, 1835, ch. 6.

plus parfait que celui de Dieu, et nul gouvernement qui donne lieu à plus de murmures et de plaintes.

Vous êtes donc plus sages que Jésus-Christ ! S'il mange avec les pécheurs, on dit que c'est un homme de bonne chère. S'il fait des miracles, on dit que c'est un possédé ; s'il ravit le peuple par sa doctrine, on dit que c'est un séducteur. Pourquoi n'est-il pas venu plus tôt? disent les uns. Pourquoi n'est-il pas venu plus tard? disent les autres. Ne pouvait-il pas choisir une autre mère qu'une pauvre femme, un autre genre de mort que la croix, d'autres apôtres que des pêcheurs? Notre-Seigneur disait ouvertement aux Juifs qu'il ne savait plus comment les prendre.

Vous êtes donc plus sages que Marie ! Elle savait bien la perplexité où se trouvait Joseph, après ce qui s'était passé en elle ; mais que faire? Révéler le mystère? c'est aller contre l'ordre de Dieu. Le tenir caché? c'est laisser son chaste époux dans les angoisses. Il faut que Dieu vienne au secours de l'un et de l'autre.

Vous êtes donc plus sages que les Anges ! Dieu, dit Cassien, n'a pas voulu donner aux hommes des Anges pour gouverneurs, dans la persuasion que ces esprits bienheureux ne contenteraient personne. Quoi ! leur dirait-on sans cesse, vous sied-il de mettre le faix sur nos épaules, à vous qui n'avez ni infirmités à souffrir, ni tentations à vaincre, ni chair à porter? Est-ce que le moindre d'entre vous ne donnerait pas en une heure plus d'ordres et de conseils que n'en pourraient accomplir en cent ans tous les religieux et tous les Papes? Il fait bon commander, mais essayez, essayez un peu d'obéir.

Saint Paul veut qu'on laisse à Antioche Jean Marc qui, autrefois, refusa de l'accompagner à Jérusalem. Saint Barnabé, au contraire, est d'avis qu'on oublie le passé et qu'on le garde. Que feront-ils? l'un ira d'un côté, et l'autre de l'autre.

Saint Bernard avait reçu le don des miracles ; mais quand il en faisait, son oncle et son frère venaient lui dire : « Vous êtes un téméraire, l'orgueil vous perdra. » Et quand il s'abstenait d'en faire, les moines lui disaient : « Maître, vous enfouissez le don de Dieu, vous privez l'Ordre de la gloire que vous pourriez faire rejaillir sur lui, vous contristez vos religieux et les saints Anges. »

Saint Epiphane et saint Jean Chrysostôme agitaient un jour la question des Origénistes. Le premier dit qu'il ne souffrira jamais les hérétiques. Le second proteste qu'il ne confondra jamais l'innocent avec le coupable. « Je vois bien, reprit saint Epiphane, que vous penchez du côté d'Origène. — Et moi, répliqua saint Jean Chrysostôme, je crains fort que vous ne soyez du côté des ennemis de la vérité. — Eh bien ! ajouta saint Epiphane, je m'en vais et je vous dis, de la part de Dieu, que vous ne mourrez pas à Constantinople, mais en exil. — Et moi, reprit saint Jean Chrysostôme, je vous annonce que vous n'arriverez même pas chez vous, et qu'aussi bien que moi vous mourrez en route et sur mer (1). »

Tous deux étaient des Saints, tous deux prophétisèrent, tous deux avaient raison, et tous deux semblaient avoir un peu tort.

## 2

*Les caractères étant si divers et les jugements si malins, c'est chimère de viser à contenter tout le monde.*

Comment ferez-vous, lorsque plusieurs vous demanderont une chose que vous ne pouvez accorder qu'à un seul? et lorsque vous ne plairiez aux hommes qu'à la condition de déplaire à Dieu? et lorsqu'un secret confié vous empêchera d'exposer les véritables motifs d'une

(1) Baronius, *Annales*, cap. 2, 3, 6 (Mayence, 1514, p. 452, 453).

démarche qu'on critique? et lorsque les goûts seront différents, les vues opposées, les intérêts incompatibles?

Pourrez-vous contenter à la fois et les courageux qui ne demandent qu'à s'élancer dans la carrière, et les lâches qui se sentent écrasés par un atome, arrêtés par un brin d'herbe ; et les doux qui veulent qu'on répande l'huile à profusion, et les sévères qui désirent entendre gronder sempiternellement le tonnerre ; et les prudents qui toujours pèsent et discutent, et les insensés qui se hâtent d'agir et d'exécuter? L'un est vif comme le feu, l'autre lourd comme le plomb ; celui-ci plane comme l'aigle, celui-là rampe comme la tortue.

Quel secret si beau et si rare possédez-vous donc pour contenter, hors de la communauté, quelquefois même au dedans, tant d'esprits occupés à examiner tout ce que vous dites et tout ce que vous faites : ces esprits orgueilleux qui n'applaudissent qu'à leur manière de penser et de faire ; ces esprits envieux, aux yeux de qui n'avoir pas tort c'est avoir celui de tous les torts qu'ils pardonnent le moins ; ces esprits ombrageux qui se nourrissent de soupçons et de conjectures ; faux et opiniâtres qui veulent toujours ce qu'ils ont voulu d'abord, et qu'un concile n'aurait pas la force de redresser ; pointilleux et brouillons qui trouvent des difficultés partout ou qui en font naître, pour qui l'évidence même n'est pas assez lumineuse, et qui triomphent du malheureux talent qu'ils ont d'entraver ou de faire échouer tout projet qui tourne à la gloire de Dieu ; ces esprits singuliers et originaux que le plaisir de penser seuls touche infiniment plus que la honte de penser mal?

Non, vous changeriez plus souvent de conduite que les vents ne changent de direction, que vous ne réussiriez pas à contenter ces esprits inquiets et fantasques qui trouvent à redire à tout, quelque parti qu'on prenne, qui ne peuvent souffrir ni leur propre repos ni celui des autres, qui ne savent ce qu'ils veulent et seraient bien

fâchés que quelqu'un les contentât, qui ne se contentent point eux-mêmes, et dont la plus douce et la plus habituelle jouissance est d'être mécontents de tout.

« O mon Dieu ! s'écrie saint Pierre Damien, de quelle « patience n'a pas besoin un Supérieur pour supporter « tant d'humeurs différentes ! Si c'est un homme « d'affaires, on dit que ses sorties ruinent l'esprit inté- « rieur ; s'il demeure dans la retraite, on dit qu'il perd « les amis et laisse tomber le temporel. Une juste séve- « rité passe pour cruauté, une sage condescendance « pour mollesse. Et il n'est personne qui ne croie son « jugement fondé, et qui ne s'imagine avoir les meilleures « raisons de le divulguer et de le faire partager aux « autres (1). »

« On étudie vos défauts, on les exagère, on vous en attribue que vous n'avez pas. Vous ne faites pas une fausse démarche qui ne soit impitoyablement relevée. On donne un mauvais tour à vos actions les plus innocentes. Vous distinguez le mérite dans la distribution des emplois, c'est partialité ; vous les partagez sans prédilection et sans choix, c'est injustice. Vous êtes sérieux et grave, on vous accuse d'être fier et hautain. Vous cherchez à édifier, on appelle cela hypocrisie. Vous avez des déférences pour les anciens et des ménagements envers les jeunes, c'est ruse, c'est politique, vous n'en usez ainsi que pour gagner des suffrages et vous faire des appuis. On traitera votre sagesse d'artifice, votre piété de scrupule, votre zèle d'emportement. Parlez, on fera dire des choses auxquelles vous n'avez jamais pensé. Gardez le silence, on trouvera dans votre silence du mystère. Agissez, n'agissez pas, observez-vous, contraignez-vous, on fera venin de tout (2). »

« Les plus spirituels étant souvent les plus attachés

(1) *Epist.*
(2) Beaufils, *Le Trésor des Supérieures*, 1re lettre (Paris, Lacroix, 1835, p. 17).

à leur sens, sont les plus intraitables. Combien qui s'interdisent volontiers tous les autres plaisirs, excepté celui de censurer et d'exhaler leur mauvaise humeur ! Chaque particulier prétend se dédommager, par des coups de langue, des rigueurs de la dépendance. C'est un continuel conflit que le démon s'efforce de fomenter entre le chef et les membres, dont l'un s'occupe à édifier et les autres à détruire : car nous sommes naturellement ennemis de la sujétion, et il n'est point de joug assez léger pour nous plaire (1). »

« Oh ! qu'il est rare, dit Tritème, de trouver un Abbé « qui plaise à tous ses inférieurs ! Trop souvent l'Abbé « porte le poids de la haine universelle, tous se raidissent « contre lui, et lui contre tous (2). »

## 3

*Que le Supérieur s'attende au blâme dans les corrections et la réforme des abus.*

Qui voulut jamais arrêter une passion, s'opposer à une erreur, sans provoquer une réaction? « Est-il bien facile, « dit saint Augustin, de trouver un homme qui veuille « être repris? Où est ce sage à qui l'Esprit-Saint rend ce « témoignage : « Reprenez-le, et il vous aimera (3)? » « Tout méchant poursuit le juste, parce que le juste ne « veut pas consentir à sa méchanceté, dit ailleurs le « même Docteur. Que le méchant fasse le mal, et que « l'évêque se taise, voilà un bon évêque ; mais si l'évêque « parle, voilà un détestable évêque (4). »

Saint Paul écrivait aux Romains : « S'il est possible « autant qu'il est en vous, ayez la paix avec tout le

(1) *Ibid.*, p. 19.
(2) *Ind.*, cap. 2, *Reg.*
(3) *Epist.*, 210, n. 2. M. L. 33957.
(4) *Enarr. in Psalm.*, 128, cap. 4. M. L. 371690.

« monde (1). » Sur quoi saint Grégoire pape fait cette réflexion : « L'Apôtre savait bien qu'il est impossible « aux bons de vivre avec les méchants, c'est pourquoi « il a soin de mettre cette clause : s'il est possible (2). » Et dans une lettre à Maxime, évêque de Solone : « Ayez « cette conviction intime et inébranlable, que nul ne « peut plaire en même temps à Dieu et aux hommes « pervers. Que votre Fraternité s'estime donc d'autant « plus agréable au Dieu tout-puissant, qu'elle l'est « moins aux hommes méchants (3). »

« Voilà deux propositions, dit saint Bernard, qui me « paraissent également fondées en preuves : Celui qui « plaît aux bons ne peut pas n'être pas bon lui-même. « — Celui qui déplaît aux méchants ne peut pas être « lui-même méchant (4). » Il écrivait aux Abbés assemblés à Soissons pour la réforme d'un monastère de Saint Benoît : « Il est impossible de faire exécuter les règlements et de rétablir la discipline, sans que les hommes lâches et déréglés s'en offensent et s'en scandalisent. Il est tout naturel que ces nouveaux Pharisiens, dont l'indignation est provoquée non par l'introduction d'un babil effréné, mais par le rétablissement d'un silence religieux, cherchent une occasion de se déchaîner contre vous. Mais laissez-les crier : ce sont des aveugles et des conducteurs d'aveugles. Ayez plutôt égard au salut des simples qu'aux murmures des malins. Il ne faut pas se soucier beaucoup de scandaliser ceux qu'on ne peut guérir sans devenir soi-même malade. Non, n'espérez pas que l'universalité de vos statuts plaise à l'universalité de vos inférieurs : aussi bien faudrait-il renoncer à en faire. Il est plus sage de s'accommoder plutôt à leurs besoins qu'à leurs désirs, de préférer leur

(1) *Rom.*, XII, 18.
(2) *Epist., ad Eulog.*, l. V, ind. 13, ep. 43. M. L. 77772.
(3) *Epist.*, l. X, ind. 3, ép. 36. M. L. 771098.
(4) *Epist.*, 249. M. L. 182449.

avancement spirituel à leur satisfaction naturelle, et, puisqu'ils ne peuvent aller d'eux-mêmes à Dieu, de les y traîner de vive force au lieu de les abandonner aux passions de leur cœur. J'avoue que vous ne pourrez réussir sans souffrir d'étranges contradictions, mais c'est en ce point, plus qu'en tout autre, que doit se signaler votre magnanimité (1). »

Saint Jérôme, écrivant à saint Augustin, lui rend cet illustre témoignage : « Tous les catholiques vous aiment « et vous respectent ; et, ce qui relève plus encore votre « gloire, tous les hérétiques vous détestent. Ils ne me « détestent guère moins que vous, et, s'ils ne nous assas- « sinent pas l'un et l'autre, ce n'est pas la volonté qui « leur manque (2). »

Quelle alternative ! Si le Supérieur fait observer la Règle selon le devoir de sa charge, quelques-uns se plaignent et murmurent. S'il est négligent et laisse le relâchement s'introduire, il devient responsable des fautes de ses religieux. Dans le premier cas, il ne saurait toujours plaire aux hommes ; dans le second, il déplaît sûrement à Dieu.

### 4

*Que le Supérieur s'attende à l'ingratitude pendant et après son gouvernement.*

« Se fier à la reconnaissance, dit Gracian, c'est sim- « plicité. Car il est aussi ordinaire à la reconnaissance « d'oublier, qu'à l'espérance de se souvenir. Dès que « l'on a bu, on tourne le dos à la fontaine. Dès qu'on a « pressé l'orange, on la jette à terre. Se souvenir des « bienfaits est à charge, dit quelque part Tacite (3). »

(1) *Epist.*, 91, n. 4. M. L. 182224.
(2) *Epist.*, 141. M. L. 221180.
(3) *Homme de Cour*, max 1.

Jean de Luque, religieux Minime, donnait à tous les prélats ces trois avis, comme moyen d'avoir quelque paix d'esprit : « Ayez soin de demander conseil dans les « affaires, ne vous hâtez pas de faire la correction, « n'attendez qu'ingratitude pour prix de vos peines. »

Les persécutions, les calomnies, l'ingratitude : tel est, au dire de Dom Barthélemi des Martyrs, le partage des prélats.

« La prélature, dit Modeste de Saint-Amable, se « montre riante et gracieuse, pour se faire aimer et « rechercher ; mais à peine est-on pris dans ses filets, « elle fait payer avec usure ses caresses, donnant le « travail pour le repos qu'elle promettait, la servitude « pour la domination, et l'on voit bien alors qu'elle ne « flattait que pour opprimer (1). »

« Avant d'être en charge, vous jouissiez de l'estime « et de l'affection de tous vos frères ; devenu Supérieur, « et parce que vous êtes Supérieur, vous en voyez plu- « sieurs s'éloigner de vous, quelques-uns même se tour- « ner contre vous. C'est peu encore : après avoir été « longtemps plein de ménagements et d'égards pour un « religieux, s'il vous arrive par inadvertance de le frois- « ser, c'en est fait, tout le bien est oublié, vous n'êtes « plus qu'un Supérieur fâcheux (2). »

Les services que vous avez rendus à la communauté, peu de religieux les prennent pour eux et vous en savent gré ; chacun, au contraire, sent la peine que vous avez pu lui faire et ne l'oublie guère. Faut-il vous voter des actions de grâces et des éloges, quelques rares voix se font entendre ; s'agit-il de vous blâmer, c'est un concert presque unanime de clameurs et de plaintes.

Vraiment : les ennuis d'un Supérieur sont parfois bien amers ; ses intentions sont méconnues, ses efforts ne sont pas secondés. S'il a l'esprit de sa charge, il n'a rien plus à cœur que le progrès des siens ; mais lorsque, après

(1) *Parf. Sup.*, liv. II, chap. 4.
(2) *Parf. Sup.*, liv. II, chap. 11.

des avis multipliés, des exhortations pressantes, il en verra plusieurs toujours au même point, quel dégoût et quel déboire n'éprouvera-t-il pas? Il est sans cesse en mouvement, et point ou peu de progrès ; il est tout de feu, et autour de lui il lui semble que tout est de glace. Il se demande tous les soirs, toutes les semaines, tous les mois : Qu'ai-je obtenu? et sa conscience lui répond avec douleur : « Presque rien. » Il sera à se dire : Peut-être ai-je été trop doux ou trop sévère envers celui-ci ; si j'eusse pris celui-là d'une autre manière, j'aurais réussi. D'un autre côté, emporté par les affaires, lui-même se verra distrait, froid, ne faisant aucun progrès. Avec tout cela, l'assurance que son gouvernement est blâmé, que les cœurs qu'il ambitionne le plus de gagner et d'ouvrir se détachent et se resserrent.

Attendez-vous, après votre déposition, à quelque chose de pire encore : quelques-uns se vengeront de la contrainte où ils avaient vécu, en s'exprimant librement sur votre conduite, en donnant des signes non équivoques de leur allégresse, en se montrant aussi ouverts et confiants avec votre successeur qu'ils l'avaient été peu avec vous.

Etre ainsi payé d'ingratitude, paraissait à saint Bonaventure la plus rude épreuve.

Le plus doux des hommes, Moïse, ne s'écriait-il pas? « Je ne puis soutenir ce peuple, car il m'est à charge. Si « vous ne voulez pas m'affranchir de l'autorité, je vous « en conjure, faites-moi mourir, et j'estimerai que j'ai « trouvé grâce à vos yeux ; mais ne me condamnez pas « à tant de maux (1). »

Au rapport de Pétrarque, le pape Adrien ne souhaitait pas d'autre malheur à ses ennemis que de devenir papes. Sénèque avait tenu le même langage pour la royauté, mais il ajoute cette sentence profonde : « Celui qui craint trop la haine, le mépris, le jugement des hommes, ignore l'art de bien régner. »

(1) *Num*, xi, 14-15.

## CHAPITRE II

### Des avantages qu'un Supérieur peut retirer des contradictions.

#### 1

*Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer la pureté d'intention et la vigilance.*

Il eût été facile à Dieu de mettre Moïse et le peuple hébreu en possession de la Terre promise, aussitôt après le passage de la mer Rouge, et sans coup férir ; il ne le voulut pas. Pour éprouver la fidélité de la nation et de son chef, il permit que les habitants du pays, pendant de nombreuses années, ne cessâssent de les harceler et de les mettre dans la nécessité de conquérir pied à pied les provinces qu'il leur faisait traverser.

Vous dites tant à Dieu que vous l'aimez de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces ; pour éprouver votre fidélité, Dieu vous donne à conduire quelques religieux indociles. Si vous aimez Dieu purement, tendrement, généreusement, ne les supporterez-vous pas par amour pour Dieu? Ces religieux, il est vrai, ne méritent pas ces ménagements ; mais Jésus-Christ ne les mérite-t-il pas pour eux ; Jésus-Christ qui vous supporte vous-même malgré vos infidélités et vos ingratitudes ; Jésus-Christ qui vous conjure, par son sang répandu pour ces religieux et pour vous, de les aider, de les encourager, de les rendre dignes de leur sublime vocation?

« L'office du Supérieur, dit Balthazar Alvarez (1), est « de servir les âmes pour lesquelles Jésus-Christ est « mort, comme l'esclave sert ses maîtres, pour l'amour « de Jésus-Christ ; et, en ce peu que nous faisons pour « Dieu, estimons-nous heureux si nos inférieurs n'ont « point d'égard à notre charité et n'ont aucun souci des « services que nous leur rendons ; Notre-Seigneur tient « ces services pour d'autant plus purs qu'ils ont été « moins agréés. »

Tout acte de charité ayant pour objet des religieux mal intentionnés, se change en acte d'amour de Dieu très parfait et souvent héroïque. Les motifs humains n'y ayant aucune part, tout y est pur et surnaturel.

Si tous vos religieux s'empressaient d'entrer dans vos vues, vous révéraient et avaient en vous une pleine et entière confiance, vous courriez risque de vous arrêter à cette vaine satisfaction et d'y perdre en partie votre mérite. Mais quand on répond à votre charité par des froideurs, à votre zèle par l'indifférence, oh ! alors, vous vous habituez à ne chercher que Dieu, à tout faire pour Dieu : si bien que vos contradicteurs, paraissant vous nuire et vous entraver, vous servent merveilleusement devant Dieu, et, sans partager votre mérite, contribuent puissamment à le multiplier.

« Le sage, dit Gracian, tire plus de profit de ses enne- « mis, que l'insensé n'en tire de ses amis. Les envieux « servent d'aiguillon au sage dans les difficultés, au lieu « que les flatteurs le rendent mou et lâche. La flatterie « est plus cruelle que la haine, d'autant qu'elle pallie les « défauts auxquels celle-ci fait remédier. Le sage se fait « de la haine de ses envieux un miroir, où il se voit bien « mieux que dans celui de la bienveillance. Ce miroir « lui sert à corriger ses défauts, et par conséquent à « prévenir la médisance : car on se tient sur ses gardes,

(1) *Vie*, par le P. du Pont, ch. 23.

« quand on a des rivaux ou des ennemis pour voisins (1). » Saavedra dit dans le même sens : « Quoique le murmure « soit mauvais en soi, il est pourtant bon pour la répu- « blique, rien n'ayant plus de poids sur les magistrats « et sur les princes pour les retenir dans le devoir. Que « n'oseraient-ils pas, quelles fautes ne commettraient- « ils pas, s'ils n'étaient tenus en bride par la crainte du « blâme (2)? » « Après la ruine de Carthage, les sages « commencèrent à craindre pour Rome, convaincus que « la puissance de sa rivale la tenait en haleine et l'empê- « chait de s'énerver. Le fer brille, tant qu'on s'en sert ; « mis à l'écart, il se rouille. Souvent les citoyens tour- « nent contre eux-mêmes, en temps de paix, la va- « leur qu'ils déployaient contre l'ennemi en temps de « guerre (3). »

« Voulons-nous, dit plus chrétiennement saint Jé- « rôme, que nos adversaires, frappés de l'intégrité de « notre vie et de notre doctrine, n'osent nous accuser? « veillons à éloigner tout ce qui pourrait servir de pré- « texte tant soit peu vraisemblable à la malignité ; « car quel est l'homme assez impudent pour avancer « que les rayons du soleil ne sont que des ombres « obscures (4)? »

Il ne faut pas réfléchir longtemps pour reconnaître que les contradictions sont un contrepoids salutaire à quelque passion du Supérieur, qu'elles ramènent à un juste tempérament et contiennent dans de justes bornes, en même temps qu'elles lui font tirer cette conclusion pratique, qu'il doit mener une vie telle qu'il puisse défier la calomnie et prévenir jusqu'aux moindres soup- çons de l'envie. Ce mot de saint Ignace est assez connu : « Dieu nous garde que nos ennemis, disant du mal de « nous, ne disent vrai ! »

(1) *Homme de cour*, max. 84.
(2) *Idea principis christiano-politici*, symb. 14, p. 90.
(3) *Idea principis christiano-politici*, symb. 83, p. 502-503.
(4) *Comm. in Ep. ad Titum*, cap. 2. M. L. 26583-584.

## 2

*Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer l'humilité et le détachement des dignités.*

C'est une maxime constante que nul n'est propre au gouvernement des âmes s'il ne redoute le fardeau, et qu'un pasteur doit être prêt à se démettre de sa charge, si Dieu le veut, avec plus de joie qu'il ne l'a acceptée. « Plus les dignités sont hautes, dit saint Augustin, plus « elles sont dangereuses ; car on risque plus de tomber « quand on est sur un lieu élevé que quand on est à « terre. Il faut donc descendre en proportion de son « élévation, et s'humilier en proportion de sa dignité (1). » Cependant, on prend bientôt goût à l'autorité, on s'en prévaut, on s'en montre jaloux ; et tel qui protestait d'abord de son indignité et à qui il a fallu faire violence, ne voudrait plus, après quelques semaines, entendre parler de démission, et s'offrirait à vous prouver par dix raisons invincibles que, toutes choses égales d'ailleurs, il était encore le plus digne et le plus capable (2).

Que fait Dieu? Il vous envoie tribulation sur tribulation, déboire sur déboire, pour vous humilier et vous empêcher de vous complaire démesurément dans la domination.

Celui qui fixe le soleil est tout ébloui ; pour le rappeler à lui-même et lui rendre la vue, il suffit de lui donner un soufflet. Ainsi vous étiez peut-être ébloui par la contemplation de votre mérite ; la tête vous tournait sur ce pinacle ; il vous semblait que vous ne touchiez plus du pied la terre. A ce moment, un ange de Satan, comme s'exprime saint Paul vient vous souffleter, vous désen-

(1) *Enarr. in Ps.* 137, cap. 9. M. L. 37 1778-1779.
(2) *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux ?* Toulouse; Dieulafoy, 1833, cap. 7, p. 139.

chanter, vous tirer de votre éblouissement. Vous voyez alors ce que vous êtes, du moins le cas qu'on fait de vous ; et soumettant votre conduite à un examen sévère, vous vous interrogez devant Dieu : N'aurais-je point à me reprocher, dans la surveillance, quelques négligences, dans mes rapports avec les religieux, quelques saillies de caractère ; dans le choix des officiers, quelques vues moins droites? Le sujet qui me fait le plus souffrir aujourd'hui, n'est-ce point celui-là même à qui j'avais accordé autrefois une amitié trop exclusive ? Cette supériorité qui m'écrase de tout son poids, ne l'aurais-je point convoitée par un secret sentiment d'ambition? Etant inférieur, n'ai-je point mêlé un peu de fiel dans la coupe de mon Supérieur, prêté mes mains pour l'étendre sur la croix, ma langue pour le percer.

Ne dirait-on pas que c'est une loi invariable et sans exception, que chacun doit avoir un ange de Satan pour le souffleter? Jésus-Christ a eu Judas et les Pharisiens ; les Apôtres, les tyrans et les faux-frères : David, Absalon ; Joseph, ses frères ; Isaac, Ismaël ; Abel, Caïn ; saint Michel, Lucifer. Et saint Paul ne nous crie-t-il pas : « Tous « ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souf- « friront persécution (1)? »

Un jour, saint François d'Assise s'entretenait avec le frère Léon sur la vertu d'humilité et d'abnégation : « Supposons, dit-il, dans un moment de ferveur que mes « frères viennent me chercher, avec beaucoup de respect « et de confiance, pour assister au Chapitre général, et « qu'ils me prient instamment d'y prêcher. Mon exhorta- « tion terminée, s'ils s'élevaient contre moi, disant : « Nous ne voulons plus que vous nous gouverniez ; c'est « assez longtemps porter la honte d'avoir pour Supérieur « un homme sans science, sans éloquence, et presque sans « prudence et sans expérience. » S'ils me faisaient mille

(1) II. *Tim.*, III, 12.

« affronts et me chassaient de l'assemblée : eh bien ! je ne « me croirais et je ne serais pas vraiment religieux, si je « n'entendais et ne recevais tout cela avec autant de « calme et de sérénité que si l'on me prodiguait des éloges « et des récompenses. » Il ajouta : « Assurément les préla- « tures sont bien dangereuses pour le salut, tant à cause « de la vaine gloire qui les corrompt, qu'à cause de la « difficulté du gouvernement. Dans l'humble état d'infé- « rieur, au contraire, il n'y a que des sujets de mérite. Si « l'on m'ôte la supériorité, je suis affranchi de l'obligation « de rendre à Dieu compte d'un grand nombre d'âmes. « Si on me la laisse, la responsabilité et les louanges me « mettent sur le bord du précipice. Pourquoi donc « m'attarder à ce qui est plein de périls, de préférence « à ce qui est plein de fruits spirituels? »

## 3

*Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer le support du prochain et le pardon des injures.*

Lorsque Séméi poursuivait David de ses pierres et de ses outrages, les officiers du roi fugitif s'offrirent à tuer l'insolent. « Non, répondit David, laissez-le dire ; qui sait « si Dieu ne lui a point ordonné d'agir ainsi, pour que ma « patience l'engage à me rétablir dans ma félicité pre- « mière (1) ? » Votre Séméi, à vous, c'est ce religieux bizarre, intraitable, qui semble prendre à tâche de semer votre chemin de croix et d'épines. Qui sait si, dans les desseins de Dieu, l'éclat de votre couronne immortelle ne dépend pas en grande partie des actes de vertu qu'il vous fait pratiquer? « Une âme, dit saint Liguori, gagne plus par l'humble acceptation d'un affront, que par dix

(1) II. *Reg.*, XVI, 11-12.

jeûnes au pain et à l'eau. » Un *Béni soit Dieu* prononcé dans l'adversité, au dire de Jean d'Avila (1), vaut mieux que mille *Te Deum* chantés en actions de grâces pour des faveurs temporelles.

« Un premier pas dans la sainteté, disait saint Bernard, c'est de point s'élever au-dessus des autres ; un second, c'est de ne vouloirobéir ; un troisième, c'est de supporter patiemment les injures. » La vraie marque des enfants de Dieu, c'est de rendre le bien pour le mal : « car, disait Jésus-Christ, si vous faites du bien à ceux qui vous en font, en quoi vous distinguez-vous des païens (2) ? »

C'est peu : supporter, pardonner, rendre le bien pour le mal, est une condition essentielle de la vie commune, du gouvernement religieux surtout.

La vie de communauté n'est qu'un support réciproque et un pardon mutuel de défauts sans nombre inhérents à notre nature, et de fautes continuelles qui nous échappent. Il ne faut pas vivre longtemps pour s'apercevoir que, dans les sociétés même les mieux choisies, bien des imperfections se trouvent mêlées à quelques rares vertus ; que pour vivre en paix, même avec les meilleurs, il faut savoir souffrir beaucoup et se contenter de peu ; que chaque homme pèse sur son voisin, et que quiconque se refuse à porter le fardeau des autres ne mérite pas que les autres portent le sien.

Pire encore est le sort du Supérieur, sur qui pèse la communauté tout entière. De lui, comme de saint Paul, il est écrit : « Je lui montrerai combien il lui faudra souffrir pour mon nom (3). » « Le Supérieur, disait Balthazar « Alvarez, est le moins épargné quant au corps et le plus « maltraité quand à l'âme : plaies sur plaies, douleurs sur « douleurs (4). »

(1) L. III, *lettre 49e à une femme affligée d'un malheur arrivé à son fils* (Migne, 1845, p. 254).
(2) *Math.*, v, 46-47.
(3) *Act.*, IX, 16.
(4) *Vie*, par le P. du Pont, ch. 23.

Aussi le support du prochain et le pardon des injures, dans la supériorité, étaient-ils, aux yeux de saint François de Sales, le sceau authentique et la pierre de touche de la vraie vertu. « Ce sont les menus feux qui s'éteignent « par le vent, disait-il, les gros s'allument. Le meilleur « poisson se nourrit dans les eaux salées de la mer, et les « meilleures âmes s'engraissent de la grâce dans les persé- « cutions. Comme les eaux du déluge faisaient monter « l'arche vers les nues, ainsi les eaux de la tribulation « font monter l'âme vers Dieu. »

Dès qu'on louait quelqu'un en sa présence, il demandait aussitôt : « A-t-il exercé l'autorité, et a-t-il eu des « ennemis? »

Quand on lui rapportait les discours calomnieux de ses ennemis, il répondait : « Ne disent-ils que cela? Oh ! « vraiment, ils ne savent pas tout, ils m'épargnent ; ils ont « de moi plus de pitié que d'envie, et me souhaitent meil- « leur que je ne suis. Eh bien ! Dieu soit béni : il faut se « corriger, si je ne mérite pas d'être repris pour cela, je le « mérite pour autre chose, et c'est toujours miséricorde « que je le sois si bénignement. Ce qu'on dit est pure « calomnie, soit ; mais c'est au moins un écueil qu'on nous « signale, veillons à ne pas le rendre vrai. Après tout, ce « n'est qu'une croix de paroles, une tribulation de vent, le « bourdonnement d'une mouche. »

Saint Augustin avait eu les mêmes sentiments : « Sans « le savoir, disait-il, mes ennemis contribuent à me faire « trouver accès auprès de Dieu ; car, par leurs offenses, ils « me fournissent l'occasion de leur accorder un pardon « qui me mérite celui que je réclame pour mes propres « offenses (1). »

(1) *Serm.* 383, cap. 2. M. L. 39[1687].

## CHAPITRE III

### De la conduite que le Supérieur doit tenir dans les contradictions.

1

*Si les contradictions viennent du monde, que le Supérieur se console dans la pensée que tel est le sort des œuvres de zèle, et qu'il marche avec intrépidité et prudence.*

La terre, dit-on, ne pourrait subsister sans le combat éternel des éléments ; la navigation était jadis impossible sans le retour et la lutte des vents opposés ; ce qui fait la santé du corps, c'est la combinaison des différentes humeurs ; et ce qui empêche une société de s'énerver et de se dissoudre, ce sont les épreuves auxquelles la guerre la soumet de temps à autre.

Jésus-Christ semble avoir adopté ce principe pour son Eglise, en déclarant qu'il est nécessaire qu'il arrive des scandales, et en ménageant tellement les circonstances que, depuis dix-huit siècles, l'Eglise n'a pas été un seul jour sans épreuve. C'est la guerre de l'erreur contre la vérité, des passions contre la vertu, de la cité du démon contre la cité des enfants de Dieu : guerre acharnée qui a commencé au ciel entre Lucifer et saint Michel, qui s'est ranimée aux portes du paradis terrestre entre Caïn et Abel, qui s'est signalée par un attentat déicide sur le Calvaire, et qui ne se terminera qu'à l'Antechrist égorgeant le dernier des martyrs.

Quel sera donc le partage de quiconque entreprendra de glorifier Dieu par le combat des vices et des erreurs?

le partage de Jésus-Christ, le partage des Apôtres, le partage de l'Église.

« L'art des arts est la conduite des âmes, disait saint « François de Sales : il ne s'en faut pas mêler, si l'on ne « se résout à mille maux et mille traverses. Le Fils de Dieu « étant un signe de contradiction, doit-on s'étonner si son « ouvrage y est exposé? Il a tant travaillé et tant souffert « pour gagner des âmes! ses coadjuteurs et ses coopéra- « teurs, qui ne sont que ses disciples, auront-ils meilleur « marché que leur Maître? »

« Plus il y a de gloire de Dieu dans une affaire, dit « M. Bourdoise, plus elle est difficile et plus on a besoin « des lumières du ciel pour y réussir. Ce qui est de Dieu, « est amer au commencement et doux à la fin. Ce qui est « du démon, au contraire, est doux au commencement et « amer à la fin. Je me moque de tous les desseins, si « beaux, si saints qu'ils soient, s'ils n'ont été contredits et « traversés. Quand tout le monde se soulève contre vous « dans une entreprise, allez hardiment, c'est là qu'il fait « bon. Ce mot *difficulté* dans les affaires de Dieu, est un « mot infernal. Il ne faut espérer de succès dans les « affaires de Dieu qu'autant qu'elles ont été en butte à la « persécution. Vous avez un grand repos d'esprit quand « vous vous employez à une affaire qui est bonne, qui « est à faire, et qui demeurera à faire, si vous ne la faite.»

Un jour saint Ignace fut trouvé triste et abattu. C'est que, dans une province, la Compagnie jouissait d'une prospérité que rien ne troublait ; et il regardait cette tranquillité comme la punition de quelques fautes pour lesquelles Jésus-Christ refusait d'admettre la Compagnie au partage de sa Passion. Un autre jour, il sortait rayonnant de joie d'une longue méditation : Ribadeneyra lui en ayant demandé la raison : « C'est, répondit le Saint, que Notre-Seigneur a daigné m'apparaître et m'assurer en personne que, conformément aux instantes prières que je lui en avais faites, la Compagnie ne cessera jamais,

tant qu'elle durera, de jouir du précieux héritage de sa Passion, au milieu des contradictions et des persécutions. »

Tel est le cas que faisaient les Saints des traverses et des épreuves, ils les envisageaient comme le sceau et la consécration de toute œuvre qui tourne à la gloire de Dieu, et comme le gage et la condition de son succès. Aussi loin, de se laisser abattre et arrêter, puisaient-ils dans cette pensée un nouveau courage.

« Les anges, disait saint Ignace, quel que soit le succès « de leur ministère auprès des hommes, ne perdent pas « leur bienheureuse paix, et ne négligent aucune industrie « pour leur salut ; c'est ce que nous devons faire. » « Alors « même qu'on est en tout contredit et payé d'ingratitude « dit saint Bonaventure, on ne doit pas laisser de se porter « avec la même ardeur aux fonctions de sa charge (1). « Est-ce que le gouvernement de Dieu dans le monde n'est « pas l'occasion et l'objet de mille plaintes, demande le « Père Saint-Jure? Cependant Dieu n'en continue pas « moins de régir toutes choses d'après les lois de sa divine « sagesse ; imitons cet exemple. » « Faites bien et laissez « parler, disait saint François de Sales. Redouter les di- « vers jugements, c'est craindre de voyager en été de « peur des mouches. »

Dût le Supérieur succomber et ne recueillir que le blâme, qu'il s'écrie avec saint Paulin : « Oh ! l'heureux « sort, de déplaire aux hommes avec Jésus-Christ ! il est « bien plus redoutable que désirable, l'amour de ceux à « qui l'on ne peut plaire sans déplaire à Jésus-Christ (2). Et avec Dom Barthélemi des Martyrs : « Je désire avoir « la paix en même temps avec Dieu et avec les hommes, « mais, si je ne puis plaire à Dieu sans déplaire aux « hommes, que les hommes me condamnent, pourvu que « Dieu m'approuve. »

(1) *De sex alis*, cap. 4, n. 7 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 139).
(2) *Epist.* 38, n. 2. M L. 61358.

Les censeurs multiplieront leurs plaintes, marchez toujours. Ils trouveront leur punition, dès ce monde, dans la peine qu'ils souffriront et dans le peu d'attention que vous accorderez à leurs clameurs. Pour vous, vous trouverez votre justification dans le témoignage de votre conscience, et votre consolation dans ce trait de ressemblance avec le divin Maître.

Loin de nous toutefois la pensée de pousser le Supérieur à la témérité, sous prétexte d'intrépidité et de zèle. Il est des circonstances où il faut savoir se désister, ou tout au moins faire un pas en arrière et attendre le moment opportun. Les Apôtres, chassés de Jérusalem, se tournèrent du côté des Gentils. Jésus-Christ prit la fuite pour échapper à Hérode et, plus d'une fois il se déroba aux poursuites des Juifs. C'est l'exemple qu'ont suivi tous les Saints quand ils n'avaient à sacrifier ni le devoir ni la vérité.

Dans le doute si l'on veut s'établir, tenir tête à l'orage, continuer une œuvre ou la mettre en exécution, il faut avancer lentement et à petit bruit, n'éveiller l'opinion que par degrés, faire plutôt des essais que des entreprises définitives.

Sous ce titre : *Tirer quelques coups en l'air*, Gracian fait ce commentaire : « C'est le moyen de reconnaître com-« ment sera reçu ce que l'on prétend faire, surtout quand « ce sont des choses dont l'issue ou l'approbation sont « douteuses. C'est par là qu'on tire à coup sûr, et qu'on « est toujours maître de reculer ou d'avancer ; c'est « ainsi que l'on sonde les volontés, et que l'on sait où il « faut mettre le pied. Cette précaution est très nécessaire « pour demander à propos, pour bien placer son amitié, « et pour bien gouverner (1). »

L'amour des croix n'exclut donc pas la prudence, et la confiance en Dieu ne dédaigne aucune des précautions que suggère la raison.

(1) *Homme de cour*, max. 164.

2

*Si les contradictions viennent des Ordres religieux, que le Supérieur redouble d'égards pour eux et interdise tout discours inspiré par le ressentiment et la jalousie.*

N'a-t-on pas vu des Saints, aussi recommandables par leur charité et leur prudence que par leur savoir et leur génie, soutenir avec chaleur des opinions différentes, et, poursuivant le même but, se contredire sur les moyens de l'atteindre? Rien donc d'étonnant s'il s'élève, à propos de la doctrine ou des ministères, entre les Ordres religieux, des conflits, plus imputables à la faiblesse humaine qu'à la malice.

Mais hélas ! il faut l'avouer : « Il y a toujours, dit la « Père Prat, de ces hommes, qui, en renonçant au monde, « en portent les vices avec eux dans la religion : au lieu « d'embrasser la charité qui a inspiré leurs Règles, ils « font de leurs Règles mêmes un titre de vanité, et de « leur état un parti ; les autres familles religieuses ne sont « à leurs yeux que des rivales, dont la gloire, les travaux, « les vertus même, les importunent ; ils montrent plus « d'ardeur pour empêcher le bien qu'elles font, que de « zèle pour combattre le mal qui se commet partout. « Comme si l'on faisait injure à leur règle en servant Dieu « sous une autre, ils traitent en ennemis les religieux qui « ne la suivent pas, déchirent leur réputation, décrédi- « tent leurs ministères ; s'ils ne peuvent condamner leurs « actes, ils accusent leurs intentions, ou bien ils emprun- « tent à la calomnie des interprétations et des inventions « odieuses ; ils blâment tout en eux, leur profession, leur « genre de vie, leurs pratiques, leurs œuvres ; ils s'attris- « tent de leurs succès : ils triomphent de leurs revers, « s'associent à leurs ennemis déclarés, même aux héré- « tiques, pour leur nuire, leur en susciter partout, dans « tous les rangs de la société, tantôt par des calomnies

« manifestes, tantôt par des insinuations perfides ; ils « applaudissent aux attaques dont ils les voient accablés, « y prêtent même la main selon leur pouvoir, et ne recu- « lent pas devant la honte de travailler à leur perte (1). »

Quand un Supérieur a dans sa communauté un de ces hommes haineux et jaloux, il doit avoir l'œil sur lui comme sur un ennemi de son Ordre aussi bien que des autres Ordres, le consigner dans sa cellule et son monastère, de peur qu'il n'allume partout la discorde, lui interdire tout discours défavorable aux autres religieux, et, s'il s'est échappé au dehors d'une manière scandaleuse le condamner à faire ses excuses et réparation d'honneur.

Saint François Xavier écrivait au Père Gomez : « J'ai « une recommandation à vous faire, c'est d'avoir toujours « une extrême charité, un profond respect, une grande « complaisance pour les révérends Pères des Ordres de « Saint François et de Saint Dominique, et de ne laisser « jamais échapper l'occasion de leur donner à tous et à « chacun d'eux en particulier des témoignages non équi- « voques d'une amitié réelle et sincère. Evitez avec le « plus grand soin tout ce qui pourrait susciter quelque « dissension ou seulement quelque froideur entre eux et « nous. Veillez à ce que nos Pères dans leurs rapports se « distinguent par une grande modestie, et que cette mo- « destie parte d'une profonde humilité et du sentiment « intime de notre bassesse : c'est le moyen le plus efficace « pour étouffer promptement les haines, les jalousies, les « soupçons, les semences de discorde. Je veux plus encore : « c'est qu'il ne faut pas renfermer au dedans de soi ces « sentiments de respect pour les hommes les plus notables « des Ordres religieux, tels par exemple que les profes- « seurs ; faites-vous un devoir de leur rendre des visites « de civilité ; recherchez même soigneusement l'occasion « de leur témoigner toute espèce d'honneurs et de préve-

(1) P. Prat, *Histoire du P. Ribadeneyra* (Paris, Palmé, 1862), t. VII, p. 535-536.

« nances ; faites même que le peuple en soit témoin, pour « ôter à sa malignité, qui ne demande pas mieux que de « voir la discorde dans le clergé, tout espoir d'un pareil « spectacle à nos dépens (1). »

Le frère Léon, compagnon et confesseur de saint François d'Assise, raconte que, dans des entrevues fréquentes et cordiales qu'avaient saint François et saint Dominique, ils prirent des mesures pour établir solidement une parfaite intelligence entre les deux Ordres ; et qu'après avoir loué mutuellement leur institut, ils recommandèrent un jour à leurs compagnons, qui étaient présents, une amitié et un respect réciproques ; que saint Dominique pria François de lui donner sa ceinture faite de corde et garnie de gros nœuds, et que, l'ayant obtenue par ses instances réitérées, il la porta toute sa vie sous son habit comme un symbole de l'estime et de la perpétuelle charité qui les unissaient.

Dans la lettre circulaire que Humbert, Général des Frères prêcheurs, et Jean de Parme, Général des Frères mineurs, adressèrent aux deux Ordres l'an 1256, on lit ces paroles : « Considérez, nos très chers Frères, avec quelle « sincérité vous devez mutuellement vous aimer, vous « que la sainte Eglise, notre mère, a enfantés en même « temps, vous que des professions assez semblables ren- « dent de véritables frères ; vous que la bonté de Dieu a « destinés de toute éternité pour travailler au même ou- « vrage, qui est le salut des âmes. Oh ! quelle charité « et quelle concorde demandent de nous nos Pères saint « Dominique et saint François, et les premiers religieux « de nos Ordres, qui s'aimaient si tendrement et se don- « naient tant de marques d'affection, se regardant comme « des anges, se prévenant de civilités, se supportant « comme Jésus-Christ nous a supportés tous, prenant « part à leurs communs progrès, se louant et secourant,

(1) *Lettres de saint François Xavier* (trad. Léon Pagès, Paris, Poussielgue, 1855, l. X, lettre 10, t. II, p. 105).

« surtout évitant avec soin jusqu'aux moindres choses « qui auraient pu jeter quelque sujet de scandale ou de « trouble entre les deux Ordres ! »

Quand l'Eglise, par la Règle même des anciens Ordres et par le vœu souvent émis des Souverains Pontifes, demande que les Supérieurs généraux résident à Rome, c'est sans doute pour plusieurs excellentes raisons, telle que la sécurité des sujets protégés contre des abus d'autorité, la facilité des relations si nécessaires et si fréquentes avec le Saint-Siège, la diffusion des familles religieuses dans toute la catholicité, le maintien des saines doctrines prises à leur source, etc. ; mais n'est-ce pas aussi afin que ces Supérieurs généraux, resserrant les nœuds de la fraternité chrétienne et religieuse dans des rapports intimes, et puisant d'ailleurs la charité universelle au cœur du Père commun, soient à portée de répandre, par le canal ordinaire de leurs communications avec les inférieurs, dans le monde entier, jusqu'aux contrées les plus lointaines, ce même esprit de paix et de concorde qui les anime les uns à l'égard des autres?

3

*Si les contradictions viennent du clergé paroissial, que le Supérieur évite tout froissement et qu'il éclaire, au besoin, les esprit prévenus sur l'utilité des Réguliers auxiliaires dans les villes.*

Dans le premier Chapitre général de l'Ordre des Frères mineurs, quelques religieux racontèrent qu'un grand nombre de Curés leur avaient refusé non seulement l'aumône, mais encore la permission de prêcher : prières, soumissions, tout avait été inutile. François répondit : « Mes Frères, nous sommes envoyés au secours des prêtres « pour suppléer à leur défaut. Chacun recevra sa récom- « pense proportionnée, non à son autorité, mais à son « travail. Sachez que la chose la plus agréable à Dieu,

« c'est de travailler à sauver les âmes, et que nous les « sauverons en nous rapprochant des prêtres, non en « nous séparant d'eux. S'ils nous font obstacle, Dieu, qui « s'est réservé la vengeance, leur rendra en son temps ce « qui leur est dû. Soyez donc soumis aux Supérieurs « ecclésiastiques, afin de prévenir la jalousie, autant qu'il « est en vous. Si vous êtes des enfants de paix, vous ga- « gnerez le clergé et le peuple, ce qui sera plus selon le « cœur de Dieu, que si vous ne gagniez que le peuple, le « clergé se scandalisant. Couvrez les fautes des prêtres, « suppléez à leurs manquements, et n'en soyez que plus « humbles. »

« Saint Ignace exigeait que ceux dont les travaux « avaient pour but unique le salut des âmes y employas- « sent leurs talents avec tant de prudence, que personne « n'y pût trouver une cause raisonnable de déplaisir. « Dans la Compagnie, disait-il, on rencontre deux classes « d'ouvriers également ardents au travail : les uns édi- « fient sans détruire, ce sont ceux dont le zèle, se joi- « gnant à une grande circonspection, ne nuit à personne « et se rend utile à tous. Ils ne pensent pas que tout ce qui « est possible doive être fait, mais seulement ce qui est « permis et sage. S'ils prévoient le danger ou même l'ap- « parence d'un scandale amené par des désunions ou des « ruptures, surtout avec des Supérieurs, ils savent se re- « tirer et remplacer par leur modestie et leur humilité « les œuvres de zèle rendues impossibles par la faute d'au- « trui. La seconde classe, au contraire, détruit au lieu « d'édifier : c'est celle des ouvriers qui, consultant plutôt « leur ferveur que la sagesse, ne calculent pas les consé- « quences du mal qu'entraînera le bien qu'ils veulent « faire, et, pour gagner une âme, ne s'inquiètent pas d'en « perdre dix. Rencontrent-ils un obstacle, il faut qu'ils le « renversent, dût le monde en être bouleversé, et ils alliè- « nent de l'Ordre entier des personnages dont la bienveil- « lance et la protection seraient nécessaires pour travailler

« librement au service de Dieu. » Quant Ignace ne pou-
« vait, par ses avis, modérer leur zèle indiscret, il n'hési-
« tait pas à les retirer des ministères publics (1). »

Hélas ! Il faut bien le dire : quelques précautions qu'ils prennent, jamais prêtres séculiers et réguliers, travaillant ensemble, n'éviteront tout froissement, tout malentendu, toute rivalité ; jamais ils ne parviendront à s'affranchir de toute prévention, de toute critique jalouse, de tout effet de misère humaine. Il y aura toujours une fois ou l'autre des conflits, des empiétements, des intentions moins droites, des paroles moins charitables, comme il y aura toujours des fautes et des bévues, des imprudences, des erreurs, des démarches mal combinées. Qui est infaillible ou impeccable? Saint Paul parle de prêtres qui prêchaient pour amoindrir son crédit et exciter son ressentiment. Les Apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, n'étaient pas tout à fait exempts d'ambition et de jalousie. Saint Bonaventure, plaidant la cause de ses religieux accusés de détourner et de dévorer les aumônes des fidèles, disait : « Si nous ne devions nous établir que là où le clergé
« serait d'humeur de nous souffrir, je ne sais si nous pour-
« rions seulement poser le pied dans l'Eglise (2). »

Quelle abnégation et quelle largeur de vues ne faut-il pas, pour dire avec Moïse : « Qui me donnera de voir tout
« le peuple prophétiser et parler sous l'inspiration de
« l'esprit du Seigneur? (3) » et avec l'Apôtre : « De quel-
« que manière que Jésus-Christ soit annoncé, pourvu
« qu'il le soit, je m'en réjouis et je m'en réjouirai tou-
« jours (4) ! » Cette abnégation et cette largeur de vues manquant, on n'envisage que le particulier, on ne s'élève jamais à un coup d'œil d'ensemble, on s'applique à dé-

(1) P. Bartoli, *Histoire de Saint Ignace*, l. III, cap. 9 (Paris, Vaton, 1844, t. II, p. 196).
(2) Opusc. 13, *Determinationes quæstionum*, p. II, quæst. 10 (Edit. Quaracchi, Florence, 1898, t. VIII, p. 365).
(3) *Num.*, XI, 29.
(4) *Philip.*, I, 18.

truire les influences étrangères pour établir la sienne, on regarde les auxiliaires comme des concurrents et des rivaux, on aime mieux empêcher le bien que de le voir faire par d'autres. Hélas ! il suffirait, pour guérir le mal, d'un grain d'humilité, de zèle, de sainteté, et ce grain ne se trouve pas.

Il en faut donc prendre son parti de part et d'autre. Tout au plus, le Supérieur religieux peut-il espérer de dissiper quelques préventions relativement à l'utilité des Réguliers résidant et exerçant le ministère dans les villes.

Voici quelques-unes des raisons qu'il peut au besoin développer :

Léon XIII, dans une encyclique adressée au cardinal Richard, 23 décembre 1900, définit le rôle des religieux dans l'Eglise en les appelant des « auxiliaires précieux de l'épiscopat et du clergé ».

Dans l'encyclique contre l'américanisme il dit que «... l'Église a toujours eu la vie religieuse en haute estime. Et, certes, ce n'est point à tort ; car ceux qui, appelés de Dieu, embrassent spontanément ce genre de vie, et qui, non contents des devoirs communs qu'imposent les préceptes, s'engagent à la pratique des conseils évangéliques, ceux-là se montrent les soldats d'élite de l'armée du Christ (1). »

« Soldats d'élite, auxiliaires précieux », ce sont de bien beaux titres, les religieux doivent s'appliquer à en vérifier la signification par leurs actes.

Ils sont appelés à exercer un triple apostolat dans l'Église :

1° *L'apostolat de la parole et des œuvres.* Citons encore Léon XIII dans la même encyclique : « Quels services empressés, quelle abondante moisson les Ordres religieux n'apportent-ils point à la cause catholique partout où ils sont établis : Combien nombreux sont-ils à faire pénétrer

(1) *Testem benevolentiæ,* 22 janvier 1899.

l'Évangile sur de nouveaux rivages et à étendre les frontières de la civilisation au prix des plus grands efforts et des plus graves périls ! C'est à eux, non moins qu'au clergé séculier, que le peuple doit les héros de la parole divine et les directeurs des consciences ; c'est à eux que la jeunesse doit ses maîtres, l'Église enfin les exemples de tous les genres de sainteté (1). »

2° *L'apostolat de l'exemple.* Ne faut-il pas qu'il y ait dans l'Église des âmes qui, par état et comme officiellement, pratiquent les conseils de perfection donnés par Notre-Seigneur au jeune homme de l'Évangile : *Si vis perfectus esse : vade, vende quæ habes et da pauperibus... et habebis thesaurum in cœlo : et veni sequere me.* Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres et tu auras un trésor au ciel, viens, suis-moi (2).

Un tel exemple fait briller aux yeux du monde la sainteté de l'Eglise, rappelle à tous l'esprit de sacrifice et le don de soi à Dieu sans réserve.

3° *L'apostolat de la prière et de l'immolation personnelle.* L'Église estime cette vie de prière et d'immolation, qui est la base de l'esprit religieux, au moins autant que l'apostolat par la parole et les œuvres.

Nous en avons pour preuve la parole de deux papes.

Léon XIII dit dans l'encyclique déjà citée : « Il faut accorder les mêmes éloges à ceux qui embrassent la vie active et à ceux qui, épris de la solitude, s'adonnent à la prière et à la mortification corporelle. Combien ceux-ci ont mérité et méritent encore excellemment de la société, on ne peut l'ignorer si l'on sait la puissance, pour apaiser la colère de Dieu et se concilier ses faveurs, de la prière perpétuelle du juste (3), surtout si elle est jointe à la macération de la chair (4).

(1) *Ibid.*
(2) *Matth.*, XIX, 21.
(3) *Jac.* V, 16.
(4) *Testem benevolentiæ*, 22 janvier 1899.

Quant à Pie X, il répond en ces termes à une consultation que lui faisait parvenir un des plus grands Instituts de Frères enseignants de France : «... Ce que nous ne voulons absolument pas, c'est que parmi vous et parmi les Instituts semblables aux vôtres, qui ont pour but l'éducation des enfants, s'introduise l'opinion que nous savons être en train de se répandre, et d'après laquelle *vous devriez faire à l'éducation des enfants la première place, et à la profession religieuse seulement la seconde*, sous prétexte que l'esprit et les nécessités des temps le veulent ainsi. Sans doute, il faut, autant qu'on le peut, apporter remède aux maux dont souffre la société, et par suite céder en plusieurs choses aux besoins des circonstances actuelles, mais sans descendre cependant jusqu'à porter atteinte en quoi que ce soit à la dignité d'Instituts très vénérables, ce qui serait du même coup porter atteinte au patrimoine sacré de la doctrine elle-même.

« C'est pourquoi, en ce qui vous concerne, qu'il soit bien établi que *la vie religieuse est de beaucoup supérieure à la vie commune des fidèles*, et que, si vous êtes grandement tenu envers le prochain par le devoir d'enseigner, bien plus forts sont les liens qui vous enchaînent à Dieu... (1) »

Les religieux s'efforceront de faire pénétrer discrètement ces principes catholiques sur la vie religieuse chez les esprits prévenus ou faussés par certaines idées en vogue à notre époque, chez ceux qui pensent que « les religieux ont fini leur temps et n'ont qu'à disparaître ».

Ils s'appliqueront surtout à se montrer pleins d'attentions et de dévouement à l'égard du clergé paroissial, favoriseront le plus qu'ils pourront les œuvres et l'assistance aux offices de la paroisse. Les catholiques sur lesquels ils ont action feront ainsi un grand bien par l'exem-

(1) Lettre de Pie X au Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes à Paris, le 23 avril 1902.

ple, et les religieux contribueront à la charité et à l'union des cœurs de la façon la plus puissante.

Est-il besoin d'ajouter que les religieux se garderont soigneusement de paraître approuver les blâmes, les critiques, la mésestime que certains fidèles se permettent aisément à l'égard des prêtres.

Ils seront de la sorte dans leur rôle « d'auxiliaires des évêques et du clergé » et ils donneront, comme c'est leur devoir, l'exemple du dévouement fraternel et de l'union des cœurs.

On peut affirmer que cette ligne de conduite contribuera en général beaucoup plus au bien de l'Église et à l'entente commune que des revendications rigoureuses et bruyantes, car c'est la ligne de conduite habituelle chez les saints.

4

*Si les contradictions viennent des religieux imparfaits ou fâcheux, que le Supérieur n'aspire pas à s'en défaire ni à se démettre de sa charge, puisque c'est surtout pour eux qu'il est Supérieur.*

« Une statue, dit le père Binet dans l'ouvrage déjà cité, serait capable d'être à la tête de cinquante mille chrétiens, si chacun d'eux faisait son devoir. Un homme pourrait être le Supérieur d'une communauté de mille millions d'anges. Un enfant dirigerait un vaisseau lorsque la mer est calme. Dans un concert où chaque musicien est habile, on ne nomme personne pour battre la mesure. De qui êtes-vous donc supérieur, directeur, gardien, médecin spirituel? Des bons religieux? la loi intérieure de la charité suffit presque pour les conduire. Vous êtes établi supérieur, directeur, gardien, médecins pirituel, en grande partie pour les esprits indociles, pour les cœurs malades. Ce sont ceux-là surtout qui vous ont été confiés, ceux-là dont vous avez à porter le fardeau (1). »

(1) *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?* Toulouse, Dieulafoy, 1833, ch. 7 *passim*.

« La Supérieure n'est pas tant faite pour les fortes que « pour les faibles, disait saint François de Sales ; bien « qu'il faille avoir soin de toutes, afin que les plus avan- « cées ne retournent pas en arrière. Ayez à cœur le sup- « port des filles imparfaites qui seront en votre charge ; « ne faites jamais l'étonnée, quelque sorte de tentations « ou d'imperfections qu'elles vous découvrent. Soyez « merveilleusement tendre à l'égard des plus imparfaites, « pour les aider à faire grand profit de leurs imperfec- « tions. Remarquez que celles qui ont le plus de mauvaises « inclinations, sont celles qui peuvent parvenir à une « plus haute perfection. »

Cette dernière parole mérite d'être méditée.

Le meilleur Supérieur n'est donc pas celui qui gouverne dans le paradis terrestre, dont les sentiers sont semés de fleurs et qui se nourrit de lait et d'ambroisie ; le meilleur Supérieur est celui qui est constamment cloué à la croix, constamment abreuvé de fiel et de vinaigre, constamment brisé par la flagellation. Or ce ne sont pas les bons religieux, mais les mauvais qui se chargent d'étendre le Supérieur sur le gibet, de porter à ses lèvres le calice, de graver sur son cœur les stigmates douloureux du Sauveur. Les bons religieux édifient et consolent le Supérieur : les mauvais attendent de lui le support, la correction, l'instruction et l'exemple. Il reçoit des premiers, et il donne aux seconds.

Vous voulez donner votre démission, secouer la poussière de vos pieds, passer dans une autre maison ! Prenez garde qu'il n'y ait dans votre résolution plus d'impatience que de zèle, plus de lâcheté que de courage, plus d'étourderie que de sagesse. Nous ne voyons pas que Jésus-Christ ait fait beaucoup auprès de ces Juifs qui, pour prix de ses sueurs, crient : « Crucifiez-le ! crucifiez-le ! » et cependant Jésus-Christ déserta-t-il la Judée? Saint Jacques s'arracha-t-il de l'Espagne, où, après plusieurs années, il n'avait réussi à convertir que quelques per-

sonnes? Saint Paul prit-il une route opposée à celle de Jérusalem, où il savait que les plus horribles tribulations l'attendaient? Le démon désespère-t-il jamais de la perte d'un homme et l'abandonne-t-il, sous prétexte que, depuis cinquante et soixante ans, il n'a encore rien obtenu de lui?

A ceux qui voulaient se retirer du ministère pastoral pour échapper aux contradictions et vivre plus tranquilles, saint François de Sales répondait : « Sachez que « Dieu déteste la paix de ceux qu'il a destinés à la guerre ; « il est le Dieu des batailles aussi bien que le Dieu de « paix. »

Vous croyez qu'ailleurs, ou dans une autre condition, vous feriez des merveilles ! Pas plus que le médecin qui fuit les malades au lieu de les guérir ; pas plus que le pilote qui abandonne le gouvernail ou se cache dans le port au moment de l'orage.

Sans ces deux ou trois sujets fâcheux, dites-vous, votre communauté serait un paradis ; tous les autres sont des anges. Mais n'est-ce pas Dieu qui vous envoie ces deux ou trois sujets fâcheux, qui les souffre le premier, qui les confie à votre charité? Tous les autres sont des anges ! et peut-être que tous les autres réunis n'amassent pas autant de mérites que ces deux ou trois sujets, parce que, chez eux, c'est vice de caractère plutôt que malice, et que le peu qu'ils font leur coûte plus qu'aux autres les plus grandes vertus. Peut-être les verrez-vous un jour dans le ciel bien au-dessus de ceux que vous appelez des anges.

Notre mal, c'est de ne pas nous ajuster aux dispositions de Dieu, touchant la manière de le glorifier : celle qui lui plaît ne nous plaît pas. Il veut que nous entrions dans la voie des souffrances, et nous voulons entrer dans celle des consolations. Il demande de nous des efforts en apparence inutiles, un courage à toute épreuve ; et nous voudrions voir les vertus germer sous nos pas, la grâce

opérer des prodiges à chacun de nos discours. Il nous retient dans une sorte de purgatoire, et nous voudrions être déjà dans le ciel. Il nous donne à conduire des hommes infirmes, et nous voudrions qu'ils ne fissent point de fautes. C'est vouloir l'impossible ; c'est flatter notre impatience, qui ne veut rien voir qui lui déplaise et lui résiste ; c'est nous affliger de la perte de notre propre excellence, qui ne sera pas reconnue dans une mauvaise conduite ni dans un petit succès.

5

*Que le Supérieur se résigne et ne laisse pas de leur continuer ses soins, puisqu'on lui demande non le succès, mais le travail.*

Ce point est capital dans la supériorité : souffrir en paix le mal qu'on ne peut empêcher, et supporter tranquillement et sans trouble la privation du bien qu'on désire le plus ardemment pour la communauté en général ou pour un de ses membres en particulier. Il faut savoir se résigner, supporter et attendre. Dieu, qui certainement pourrait, s'il le voulait, obtenir de ses créatures tout ce qu'il en exige, attend souvent et longtemps avec une admirable patience, sans jamais user de violence à leur égard. Et nous, qui n'avons ni le pouvoir de Dieu, ni la connaissance de ses impénétrables secrets, nous nous impatienterions quand nous ne sommes pas secondés ou obéis ! Oserions-nous prétendre vouloir le bien plus qu'il ne le veut lui-même? Attendons ses moments, assurés d'obtenir à la fin ou la chose demandée ou quelque chose de mieux encore. Qui sait d'ailleurs si, dans telle circonstance, ce n'est pas uniquement notre bonne volonté et notre résignation qu'il désire, et nullement le succès et le service que nous voulons lui rendre?

« Quand vous aurez fait de votre côté ce que vous « avez cru devoir faire, écrivait le Père Rigoleu à une

« Supérieure, tenez-vous en repos et abandonnez à la « divine Providence le succès, selon qu'il lui plaira d'en « ordonner. Ne soyez pas trop empressée, soit pour les « fautes qui arrivent ou qui peuvent arriver, soit pour « les moyens de les prévenir. N'empêchez pas un mal « par un autre mal, je veux dire par un trop grand « empressement pour le bien. Considérez comme Dieu « agit à notre égard : il fait de son côté ce que sa sagesse « et son amour lui suggèrent en notre faveur, puis il « nous laisse en pleine liberté de nous déterminer à faire « le bien ou le mal. Voyez comme Notre-Seigneur agis- « sait avec ses disciples : il les instruisait et les exhor- « tait, puis il les laissait dans leur liberté, sans s'empresser « nullement pour ce qui devait arriver. Vouloir trop « bien faire, nuit quelquefois ; il y a des esprits qui se « fortifient dans le mal, quand ils voient qu'on s'oppose « trop fortement à eux. Dans ces rencontres, il faut avoir « un cœur large et attendre de Dieu le remède de ces « sortes d'esprits. C'est pourquoi l'on dit communément « qu'il vaut mieux alors traiter avec Dieu qu'avec les « hommes, et qu'on gagne plus sur les cœurs en s'adres- « sant à Celui qui tient les cœurs dans sa main et qui les « tourne comme il lui plaît. Je crains que vous n'ap- « préhendiez trop les fautes, et que vous ne soyez pas « assez établie dans cette sérénité de cœur et de visage, « et dans cette égalité d'esprit que les Supérieurs ne « doivent jamais perdre (1). »

C'est ce qu'écrivait saint Bernard au pape Eugène : « Ne vous découragez point ; on vous demande le soin, « non la guérison du malade. Vous avez entendu la « parole du Samaritain au maître d'hôtel : « Ayez soin « de lui (2) » et non : « Guérissez-le. » C'est bien parler, « car il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de

(1) *La Vie du P. Rigoleu, S. J., avec ses traités de dévoiont et ses lettres spirituelles*, par le P. Champion, lettre 30e.
(2) *Luc.*, x, 35.

« guérir le malade. Mais laissez-moi vous citer un « auteur que vous devez mieux connaître et mieux « apprécier : « J'ai travaillé plus que tous les autres », « disait saint Paul (1). Voyez-vous? Il ne dit pas : « J'ai « eu plus de succès, j'ai fait plus de fruits que les autres » ; « sa religion lui interdit cet insolent langage. Au sur- « plus, cet homme, instruit de Dieu lui-même, n'igno- « rait pas que chacun recevra selon son travail, non « selon ses succès. Et vous aussi, je vous en conjure, « faites ce qui dépend de vous, Dieu fera ce qui dépend « de lui ; il saura bien opérer la guérison sans vos empres- « sements et vos inquiétudes. Plantez, arrosez, cultivez ; « voilà votre tâche ; pour l'accroissement, Dieu le « donnera, s'il veut ; s'il ne le veut pas, vous ne perdrez « rien, car il est écrit : « Dieu accordera à ses Saints la « récompense due à leurs travaux (2). » O heureux tra- « vaux, qu'aucun désastre ne peut frustrer du légitime « salaire (3) ! »

Le même enseignement se retrouve dans un discours de la Sainte Vierge à sainte Brigitte : « Les amis de Dieu « ne doivent jamais se ralentir à son service, mais tra- « vailler sans relâche, afin que les méchants deviennent « bons, et que les bons deviennent parfaits. Celui qui « crierait à tous les passants que Jésus-Christ est le Fils « de Dieu, et qui, pour les convertir, ne négligerait « aucun moyen, ne laisserait pas, soit qu'il en ramène « peu, soit qu'il n'en ramène point, d'obtenir la même « récompense que s'il les ramenait tous. Comme si deux « mercenaires, sur le commandement de leur maître, « entreprenaient de creuser les flancs d'un rocher très « dur, que l'un trouvât une veine de l'or le plus pur, et « que l'autre ne trouvât rien ; en supposant dans les « deux la même activité au travail, n'est-il pas évident

(1) II. *Cor.*, XI, 23.
(2) *Sap.*, X, 17.
(3) *De Consid.*, l. IV, cap 2. M. L. 182723.

« qu'ils mériteraient l'un et l'autre la même récom-
« pense (1)? »

« Il y a de certaines entreprises, disait saint François
« de Sales, que Dieu veut que nous commencions et que
« d'autres achèvent. Le laboureur n'est pas blâmable
« pour n'avoir pas fait une abondante récolte, mais pour
« n'avoir pas donné à son champ la culture nécessaire. »
Les uns sont destinés de Dieu à semer, les autres à moissonner ; celui-ci à jeter les fondations de l'édifice, celui-là à y mettre le comble ; et les David qui ramassent les matériaux font autant que les Salomon qui les mettent en œuvre. Il faut se résigner à s'arrêter où Dieu s'arrête ; il ne veut tirer de nous qu'une certaine mesure de gloire ; quand il voudra achever son œuvre, il ne sera pas embarrassé pour trouver des ouvriers.

## 6

*Qu'il se persuade que sa patience est également profitable à la communauté et à lui-même.*

Comptez sur la résistance des inférieurs et continuez à leur faire du bien, sans vous laisser ni arrêter, ni attrister, ni aigrir. A votre patience sont attachés votre principal mérite et la réforme des religieux indisciplinés ; ils vous devront leur salut, et vous leur devrez le plus beau fleuron de votre couronne.

« En contemplant sur nos places publiques ces têtes
« de dragon d'où s'échappent les eaux les plus limpides,
« avez-vous jamais accusé l'artiste d'avoir voulu attenter
« à vos jours et vous faire mordre? Non, certes : vous
« avez admiré son art et puisé tranquillement à la fontaine
« une onde pure. Eh bien ! ces religieux qui vous regar-
« dent d'un œil farouche, qui ouvrent la bouche pour

(1) *Les Révélations de sainte Brigitte de Suède* (trad. Jacques Ferraige, Avignon, Seguin, 1850), l. IV, ch. 31, t. II, p. 211.

« vous calomnier, ce sont des gueules de dragon, soit. « Mais que ne faites-vous pour eux ce que vous faites « pour la fontaine? Que n'allez-vous puiser entre leurs « dents aiguës, sous leur œil menaçant, les eaux les plus « salutaires? c'est-à-dire l'occasion de pratiquer les plus « belles vertus (1)? »

« Voulez-vous savoir encore ce que sont pour vous, « dans la pensée de Dieu, ces religieux et, en général, « tous vos contradicteurs? ce que sont pour les élèves « les plus distingués, dans les thèses publiques, les argu- « mentateurs. Ils font ressortir vos vertus, votre patience, « votre humilité, votre charité. Ce sont des amis, non « des ennemis ; à l'exemple des étudiants, vous devriez « leur témoigner sincèrement votre reconnaissance (2). »

Qui dira les grâces sans nombre qu'attire sur la communauté la patience du Supérieur? « Les Supérieurs « sans croix, disait Fénelon, sont stériles pour former « des enfants de grâce. Une croix bien soufferte acquiert « une autorité infinie et donne bénédiction à tout ce « qu'on fait. » Sainte Chantal écrivait à une Supérieure : « Votre communauté ne paraît pas avancer ; il vous « semble que vous travaillez en vain, et que toute autre « ferait mieux. Et vous ne pensez pas que le bien n'est « pas souvent moins réel, quoiqu'il ne paraisse pas au « dehors ; que vous semez aujourd'hui, et que celle qui « vous succédera, verra fructifier votre grain en son « temps. Pas une de vos paroles ne tombe par terre ; par « un soupir poussé vers le ciel, n'est inutile ; chaque bon « exemple produira un jour son fruit au centuple. » Elle disait à une autre : « Quant à ces filles, travaillez dou- « cement autour d'elles, sans vous en tourmenter. Dieu, « qui est plus intéressé que vous en leurs défauts, les « souffre bien ; souffrez-les aussi : car vous n'en êtes nul-

(1) P. Binet, *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?* Toulouse, Dieulafoy, 1833, ch. 7, p. 134.
(2) P. Lohner.

« lement responsable. Elles reviendront avec le temps, « et feront peut-être plus de profit de vos instructions « et exemples sous une autre mère que non pas main- « tenant. Notre-Seigneur ne permettra pas qu'elles per- « dent le fruit de votre charitable travail autour d'elles, « mais peut-être ne veut-il pas que vous en ayez le fruit « et la consolation, réservant cela pour une autre (1). » Saint Paul se vantait d'accomplir en sa chair ce qui manquait à la Passion de Jésus-Christ (2), c'est-à-dire d'obtenir aux pécheurs, par ses angoisses de tout genre, l'application des mérites de Jésus-Christ. C'est en ce sens que saint François de Sales a dit de saint Etienne : « S'il n'eût pas prié pour Saül, nous n'aurions pas eu « Paul. »

N'est-ce rien, d'ailleurs, que cette multitude d'actes méritoires que font les bons religieux à l'occasion ou pour l'amendement des méchants : prières, mortifications, avis charitables, saints exemples, support, patience, vigilance sur eux-mêmes, résistance à l'entraînement du scandale, etc.? Ce qui faisait dire à saint Augustin, que les bons cesseraient bientôt d'être bons, s'ils n'étaient exercés par les méchants (3).

Courage donc, ô Supérieur fidèle ! n'hésitez pas à semer dans les larmes, afin de moissonner dans l'allégresse ; semez de toutes vos forces, afin d'avoir le centuple au jour de la moisson. Jamais le laboureur ne se plaint que les semailles durent trop : car plus il sème, plus il récolte ; et, en été, quand il voit que chaque boisseau lui en rend vingt ou trente, il voudrait avoir semé davantage. Or, c'est pour vous maintenant le temps de jeter la semence de la gloire éternelle ; et cette semence, c'est la patience dans les contradictions non moins que la fidélité à tous les devoirs de votre charge.

(1) *Lettre* 42e, liv. III.
(2) *Col.*, I, 24.
(3) *Serm.* 354, n. 3. M. L. 39[1564]; cf. aussi saint Grégoire, *Epist.*, l. XI nid. 4, ep. 45. M. L. 77[1157].

Dites avec l'auteur de l'*Imitation* : « Seigneur Jésus, « qu'il me soit fait selon votre parole et votre promesse ; « rendez-moi digne du bonheur immense d'observer vos « commandements et de m'asseoir avec vous dans le « royaume de votre Père. J'ai reçu, j'ai reçu de votre « main la croix ; je la porterai, oui, je la porterai, comme « vous l'avez voulu, jusqu'à la mort. Certes, la vie d'un « bon religieux est une croix, mais une croix qui conduit « à la gloire. J'ai commencé ; il ne m'est plus permis de « retourner en arrière : il n'y a plus à s'arrêter. Allons, « mes frères, marchons ensemble. Pour Jésus, nous nous « sommes chargés de la croix ; continuons pour Jésus de « de porter la croix. Il sera notre soutien, Celui qui est « notre chef et notre guide. Voilà que notre roi marche « devant nous ; il combattra pour nous. Suivons avec « courage : que rien ne nous effraie ; soyons prêts à « mourir généreusement dans cette guerre, et ne souil- « lons pas notre gloire de la honte d'avoir fui la croix (1). »

(1) Lib. III, cap. 56, n. 5 et 6.

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

### DE LA SUPÉRIORITÉ EN GÉNÉRAL

Difficultés qu'elle rencontre. — Dangers auxquels elle expose. — Avantages qu'elle procure. — Qualités générales exigées de l'élu. — Devoir du Supérieur à l'époque des élections.


CHAPITRE PREMIER. — Difficultés que rencontre la Supériorité . . . . . 1

1. Le gouvernement des communautés est l'art des arts . . . . . *ibid.*
2. Cet art demande un rare concours de qualités et une sorte de noviciat préalable . . . . . 3
3. Le Supérieur doit étudier l'art de gouverner . . . 6

CHAPITRE II. — Dangers auxquels expose la Supériorité . . . . . 9

1. Elle met la vertu à une rude épreuve . . . . . *ibid.*
2. Elle entraîne une effrayante responsabilité . . . . 11
3. Il faut plutôt craindre que désirer la Supériorité . 13

CHAPITRE III. — Avantages que procure la Supériorité . . . . . 16

1. Elle fait pratiquer de grandes vertus . . . . . *ibid.*
2. On doit se résigner à la Supériorité avec confiance 18

CHAPITRE IV. — Qualités générales exigées de l'élu . . 21

1. Un bon esprit . . . . . *ibid.*
2. Une vertu solide . . . . . 23
3. La science compétente . . . . . 25

CHAPITRE V. — Devoirs du Supérieur à l'époque des élections . . . . . 29
1. Qu'il soit disposé à quitter la Supériorité avec plus de joie qu'il ne l'a acceptée. . . . . *ibid.*
2. Qu'il rappelle et explique au besoin l'obligation d'élire le plus digne . . . . . 32
3. Qu'il prémunisse contre la brigue et la coalition. . 34
4. Avis de sainte Chantal aux Supérieures élues et aux Supérieures déposées, sur les rapports qu'elles doivent avoir entre elles . . . . . 36

## LIVRE DEUXIÈME

### DE LA SAINTETÉ DU SUPÉRIEUR

Esprit d'Oraison. — Humilité. — Régularité. — Charité.

CHAPITRE PREMIER. — De l'esprit d'oraison nécessaire au Supérieur . . . . . 41
1. L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour ne point tomber dans la dissipation et la dureté de cœur . . . . . *ibid.*
2. L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour agir constamment sous la dépendance et dans l'esprit de Dieu. . . . . 44
3. L'esprit d'oraison est nécessaire au Supérieur pour se démêler des difficultés et aider efficacement ses inférieurs . . . . . 47

CHAPITRE II. — De l'humilité nécessaire au Supérieur. 53
1. Le Supérieur humble se croit indigne de sa charge, et ne s'attribue point le bien qui se fait pendant son gouvernement. . . . . *ibid.*
2. Le Supérieur humble ne se complaît point dans les honneurs qu'on lui rend. . . . . 56
3. Le Supérieur humble se porte volontiers aux offices les plus bas. . . . . 58
4. Le Supérieur humble ne cache pas ses vertus et ses talents, et ne laisse pas avilir son autorité . . . 61

CHAPITRE III. — De la régularité nécessaire au Supérieur . . . . . 64
ARTICLE 1er. Motifs qui rendent la régularité nécessaire au Supérieur . . . . . *ibid.*
1er MOTIF. Il est au-dessus et en vue de tous ses inférieurs . . . . . *ibid.*
2e MOTIF. Ses actions bonnes ou mauvaises sont une loi à ses inférieurs . . . . . 66
3e MOTIF. Ses vices ont des suites désastreuses pour la communauté. . . . . 68
4e MOTIF. S'il ne donne l'exemple, ses corrections se retournent contre lui. . . . . 70
5e MOTIF. S'il ne donne l'exemple, ses exhortations sont sans fruit. . . . . 72
ARTICLE IIe. Ce que la régularité exige du Supérieur. . . 74
1. Qu'il garde exactement la résidence. . . . . *ibid.*
2. Qu'il soit constamment à la tête de la communauté . . . . . 78
3. Qu'il ne se permette pas ce qu'il refuse aux autres. 81
4. Qu'il se montre le parfait modèle des vertus religieuses. . . . . 84

CHAPITRE IV. — De la charité nécessaire au Supérieur 87
1. Combien la charité est nécessaire au Supérieur. . *ibid.*
2. Qualités que doit avoir cette charité . . . . . 90

## LIVRE TROISIÈME

## DE LA PRUDENCE

Sa nécessité. — Politique religieuse et politique mondaine. — Conditions essentielles de la prudence religieuse

CHAPITRE PREMIER. — Nécessité de la prudence pour bien gouverner . . . . . 95
1. Définition de la prudence. . . . . *ibid.*
2. Sans la prudence le Supérieur ne saurait remplir les fonctions de sa charge . . . . . 97
3. Le Supérieur doit demander instamment à Dieu la prudence. . . . . 100

CHAPITRE II. — Politique religieuse et politique mondaine. . . . . 104
1. Tableau de la politique religieuse. . . . . *ibid.*
2. Tableau de la politique mondaine. . . . . 106
3. Quelques traits de politique mondaine dans le gouvernement religieux. . . . . 108
4. Combien les maximes de la politique mondaine sont opposées à celles de l'Evangile, et combien le despote qui les suit diffère du bon prince. . . 113
5. Combien le Supérieur doit avoir en horreur la politique mondaine, et combien elle serait funeste à son gouvernement. . . . . 116

CHAPITRE III. — Conditions essentielles de la prudence religieuse . . . . . 121

Article 1er. Première condition essentielle de la prudence religieuse, se défier de soi-même. . . . . *ibid.*
1. Il importe, avant tout, que le Supérieur se connaisse lui-même. . . . . *ibid.*
2. Le Supérieur doit se tenir en garde contre la passion, l'humeur, l'égoïsme . . . . . 124
3. Le Supérieur doit se tenir en garde contre la précipitation et l'entêtement. . . . . 127
4. Le Supérieur doit se tenir en garde contre l'idée de sa capacité, les préjugés, les préventions. . . . 131

Article IIe. Deuxième condition essentielle de la prudence religieuse, connaître les hommes. . . . . 133
1. Une des principales affaires du Supérieur est l'étude des hommes. . . . . *ibid.*
2. Comment parvient-on à connaître les hommes . . 137

Article IIIe. Troisième condition essentielle de la prudence religieuse, profiter des leçons de l'expérience . . . . . 141
1. On doit mettre à profit ses expériences et celles des autres. . . . . *ibid.*
2. On ne doit pas imiter les autres sans discernement. 144

Article IVe. Quatrième condition essentielle de la prudence religieuse, savoir consulter. . . . . 146

*Paragraphe* 1er. Combien il est avantageux au Supérieur de demander conseil . . . . . *ibid.*
1. Témoignage de l'Ecriture. . . . . *ibid.*
2. Témoignage des Saints. . . . . 148
3. Témoignage de l'expérience. . . . . 150
4. Témoignage de la raison . . . . . 151
5. Quelques exemples. . . . . 153
*Paragraphe* 2e. Quel choix le Supérieur majeur ou le Chapitre doivent faire des conseillers. . . . . 155
1. Les conseillers doivent être probes et désintéressés . . . . . *ibid.*
2. Les conseillers doivent être peu nombreux, mais recommandables par l'âge et l'expérience . . . 158
*Paragraphe* 3e. Comment on doit procéder dans la délibération . . . . . 161
1. Consulter en toute franchise, à dessein de connaître le meilleur parti. . . . . *ibid.*
2. Laisser aux conseillers toute liberté de dire leur avis . . . . . 163
3. Apprécier la valeur de chaque opinant. . . . . 165
4. Prendre sa résolution par soi-même. . . . . 167
5. Ne point précipiter son jugement. . . . . 170
6. Ne pas toujours délibérer. . . . . 172
7. Résumé des qualités nécessaires pour discerner le meilleur . . . . . 173

Article ve. Cinquième condition essentielle de la prudence religieuse, bien conduire les entreprises. . 175
1. Universaliser le bien. . . . . *ibid*
2. Savoir se contenter de ce qu'on peut . . . . . 178
3. Prévoir tout ce qui peut être prévu. . . . . 179
4. Ne point raffiner en matière de prudence. . . . . 181
5. Saisir les occasions et les temps. . . . . 184
6. Ne se montrer pas d'abord entièrement. . . . . 185
7. Ménager les esprits. . . . . 187
8. Consolider les œuvres. . . . . 189
9. Ne s'étonner de rien et ne jamais se déconcerter. . 191

Article vie. Sixième condition essentielle de la prudence religieuse, être discret . . . . . 193

*Paragraphe* 1er. Importance de la discrétion . . . . . *ibid.*
1. La discrétion est un des fondements nécessaires d'un gouvernement sage . . . . . *ibid.*
2. La discrétion est souvent une obligation de conscience . . . . . 195
*Paragraphe* 2e. Objet de la discrétion du côté du Supérieur . . . . . 196
1. Les confidences et les fautes de ses inférieurs . . . *ibid.*
2. Ce qui intéresse une tierce personne . . . . . 198
3. Les affaires du gouvernement intérieur et les lettres . . . . . 199
*Paragraphe* 3e. Objet de la discrétion par rapport aux inférieurs . . . . . 201
1. Les choses que la charge ou l'emploi ordonnent de tenir secrètes . . . . . *ibid.*
2. Les choses qu'on ne peut divulguer sans violer les lois de l'amitié ou de la charité fraternelle . . . 203
*Paragraphe* 4e. Légitimes manières de pratiquer la discrétion . . . . . 205
1. Aux indiscrets, opposez le silence et la retenue dans les paroles . . . . . *ibid.*
2. A ceux qui rusent, opposez la droiture et l'impassibilité . . . . . 207

Article viie. Septième condition essentielle de la prudence religieuse, avoir un admoniteur . . . . . 210
1. L'admoniteur est pour le Supérieur le plus utile de tous les amis . . . . . *ibid*
2. Le flatteur est pour le Supérieur le plus perfide de tous les ennemis . . . . . 214
3. L'admonition doit être faite avec discrétion et respect . . . . . 217
4. L'admonition doit être reçue avec docilité et reconnaissance . . . . . 221

# LIVRE QUATRIÈME

## DE L'ALLIANCE DE LA DOUCEUR AVEC LA FERMETÉ

La douceur et la fermeté sont les éléments constitutifs du gouvernement religieux. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop rigoureux. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop doux. — De l'affabilité, compagne nécessaire de la douceur. — De la gravité, compagne nécessaire de la fermeté. — De l'attention paternelle à pourvoir aux besoins des inférieurs, autre compagne de la douceur. — De la vigilance, autre compagne de la fermeté. — Quelques modèles de douceur.

CHAPITRE PREMIER. — La douceur et la fermeté sont les éléments constitutifs du gouvernement religieux . . . . . 223
1. Quel est le meilleur gouvernement religieux? . . . *ibid.*
2. La douceur, essentielle à tout gouvernement, l'est surtout au gouvernement religieux . . . . . 227
3. La fermeté n'est pas plus étrangère au gouvernement religieux qu'à tout autre . . . . . 229
4. La douceur et la fermeté doivent s'unir et agir de concert dans le gouvernement religieux . . . . 231
5. S'il fallait pencher d'un côté, ce serait du côté de la douceur . . . . . 233
6. Moïse, beau modèle de douceur et de fermeté . . . 235
7. Deux moyens d'arriver à ce juste tempérament d'une fermeté douce et d'une douceur ferme . . 237

CHAPITRE II. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop rigoureux . . . . . 240
1. Commander des choses excessives . . . . . *ibid.*
2. Multiplier arbitrairement les observances religieuses . . . . . 242
3. Se servir facilement des termes impératifs, *je veux*, *j'ordonne* . . . . . 244
4. Prendre un ton dur et hautain . . . . . 246
5. Fermer l'oreille aux réclamations et aux excuses . 248
6. Refuser ou accorder de mauvaise grâce . . . . . 250

7. Suivre de trop près ses inférieurs. . . . . 252
8. Etre trop jaloux des égards dus à sa dignité . . . 253
9. Montrer de la partialité. . . . . 255

CHAPITRE III. — Traits auxquels se reconnaît le gouvernement trop doux. . . . . 258
1. Ne veiller qu'aux points plus importants . . . . *ibid.*
2. Faire trop facilement droit aux réclamations et aux excuses. . . . . 260
3. Laisser certaines fautes impunies. . . . . 262
4. Reprendre seulement pour la forme. . . . . 264
5. Faire des concessions par quelque respect humain. 266
6. Ne pas relever de temps en temps son autorité par quelque coup d'éclat. . . . . 268
7. Se laisser gouverner . . . . . 270
8. Temporiser quand il faudrait agir. . . . . 273
9. Etre inconstant et variable dans ses résolutions. . 274

CHAPITRE IV. — De l'affabilité, compagne nécessaire de la douceur . . . . . 277
1. Tendez par-dessus tout à gagner le cœur de vos inférieurs. . . . . *ibid.*
2. Soyez accessible et communicatif . . . . . 280
3. Faites bon accueil en tout temps. . . . . 281
4. Sachez faire quelquefois les avances. . . . . 284
5. Montrez un visage gracieux. . . . . 286
6. Ayez une parole agréable. . . . . 289
7. Condescendez et obligez avec joie. . . . . 290

CHAPITRE V. — De la gravité, compagne nécessaire de la fermeté. . . . . 294
1. La gravité du Supérieur dépend du souvenir habituel de la majesté divine qu'il représente, et d'un certain ascendant que donne la nature . . *ibid.*
2. La gravité du Supérieur dépend du juste milieu qu'il sait garder entre une sévérité rebutante et une familiarité peu digne . . . . . 296
3. La gravité du Supérieur dépend du soin avec lequel il s'interdit les paroles inconsidérées et puériles. . . . . 299

4. La gravité du Supérieur dépend de l'attitude digne qu'il prend dans les récréations et les disputes. . . . . 301
5. La gravité du Supérieur dépend de l'uniformité de son gouvernement et de son humeur. . . . . 304

CHAPITRE VI. — De l'attention paternelle à pourvoir aux besoins des inférieurs, autre compagne de la douceur . . . . . 307
1. Cette attention est un des caractères de la charité apostolique. . . . . *ibid.*
2. Cette attention est une des garanties de la discipline religieuse. . . . . 309
3. Cette attention, outre le nécessaire, comprend encore certaines prévenances. . . . . 311
4. Cette attention doit se montrer paternelle surtout à l'égard des malades. . . . . 314
5. Cette attention suppose et exige une confiance sans bornes en la Providence. . . . . 319

CHAPITRE VII. — De la vigilance, autre compagne de la fermeté. . . . . 323
ARTICLE 1er. Triple objet de la vigilance. . . . . *ibid.*
*Paragraphe* 1er. Premier objet de la vigilance : les règles . *ibid.*
1. Le Supérieur est le dépositaire et le gardien des règles, pour les faire observer toutes et toujours. *ibid.*
2. Le Supérieur ne peut ni toucher aux constitutions, ni changer à son gré les coutumes. . . . . 326
3. Le Supérieur doit saisir l'esprit des règles, pour interpréter et adoucir au besoin . . . . . 329
4. Le Supérieur a besoin d'une extrême prudence, quand une modification ou une innovation paraît nécessaire. . . . . 332
*Paragraphe* 2e. Deuxième objet de la vigilance : les emplois. . . . . 335
1. Dans la distribution des emplois, il faut avoir égard à l'attrait et à l'aptitude des sujets. . . . *ibid.*
2. Dans la distribution des emplois, il faut avoir égard à la vertu et au caractère des sujets . . . 337
3. On doit surveiller particulièrement les religieux oisifs. . . . . 339

4. On doit surveiller particulièrement encore les religieux dont l'emploi peut exposer la vertu . . . 342

*Paragraphe* 3e. Troisième objet de la vigilance : les officiers . . . . . 345

1. Dans le choix des officiers, le Supérieur doit se défier des passions de ses inférieurs, surtout de l'intrigue . . . . . *ibid.*

2. Dans le choix des officiers, le Supérieur doit se défier des passions de son propre cœur, surtout de la jalousie . . . . . 347

3. Le Supérieur doit instruire ses officiers et appuyer leur autorité . . . . . 349

4. Le Supérieur doit éviter de s'immiscer dans les fonctions de ses officiers et de les laisser trop à eux-mêmes . . . . . 353

5. Le Supérieur doit discerner les officiers propres au gouvernement et les y former . . . . . 357

Article IIe. Triple écueil de la vigilance . . . . . 359

*Paragraphe* 1er. Premier écueil de la vigilance : les détails *ibid.*

1. Il ne convient pas au Supérieur de se perdre dans les détails . . . . . *ibid.*

2. Sentiments de Jéthro, beau-père de Moïse, et de saint Ignace, sur les détails . . . . . 362

*Paragraphe* 2e. Deuxième écueil de la vigilance : le temporel . . . . . 365

1. Saint Grégoire déclare qu'il est aussi funeste que honteux au Supérieur de se réserver le soin du temporel . . . . . *ibid.*

2. Saint Bernard, dans son Livre *de la Considération*, développe la même idée . . . . . 368

3. Règles pour éloigner également le Supérieur du soin excessif et de l'abandon total du temporel . 371

*Paragraphe* 3e. Troisième écueil de la vigilance : l'égoïsme. 375

1. Que le Supérieur sache qu'il n'est en réalité que le serviteur de ses inférieurs . . . . . *ibid.*

2. Que le Supérieur sache qu'il s'est rendu caution pour ses inférieurs . . . . . 377

3. Le Supérieur doit préférer les satisfactions de ses inférieurs aux siennes propres . . . . . 380
4. Le Supérieur doit même préférer les intérêts spirituels de ses inférieurs à ses intérêts propres. . . 382
5. Que le Supérieur soumette souvent sa vigilance à un examen sévère . . . . . 385
6. Que le Supérieur soumette non moins souvent son égoïsme à un examen sévère. . . . . 387

CHAPITRE VIII. — Quelques modèles de douceur. . . 391
1. David, saint Joseph, saint Paul . . . . . *ibid.*
2. Saint Benoît, saint Bernard, saint François d'Assise . . . . . 393
3. Saint Ignace . . . . . 395
4. Saint François de Sales. . . . . 397

## LIVRE CINQUIÈME

## DE LA CORRECTION

De l'obligation qu'a le Supérieur de corriger ses inférieurs. — La correction doit être fondée sur la justice. — La correction doit être réglée par la discrétion. — La correction doit être animée de la charité. — De la réforme qu'il faut quelquefois introduire dans les communautés.

CHAPITRE PREMIER. — De l'obligation qu'a le Supérieur de corriger ses inférieurs . . . . . 399
1. Cette obligation est plus stricte et plus étendue pour le Supérieur que pour les particuliers. . . *ibid.*
2. Cette obligation va jusqu'à rendre le Supérieur responsable des fautes que l'impunité ferait commettre . . . . . 400
3. Cette obligation, loin d'être opposée à la charité, la suppose . . . . . 403
4. Cette obligation est quelquefois indépendante des effets heureux ou fâcheux que la correction produit immédiatement sur le coupable . . . . . 405
5. Cette obligations si stricte et si grave est en même temps la plus difficile et la plus délicate . . . . 407

CHAPITRE II. — La correction doit être fondée sur la justice . . . . . 410

Article 1er. Le Supérieur, dans l'acceptation et l'appréciation des faits signalés, doit se prémunir contre les influences que les faux rapports et ses propres passions pourraient exercer sur son jugement. . . . . *ibid.*

*Paragraphe* 1er. Comment le Supérieur doit se prémunir contre les faux rapports. . . . . *ibid.*

1. Qu'il craigne de passer pour un homme crédule qui reçoit argent comptant les rapports et se met à la merci des rapporteurs. . . . . *ibid.*
2. Qu'il instruise la communauté de ce qu'elle peut et doit en matière de rapports, et qu'il lui inspire la plus vive horreur pour la calomnie . . . 413
3. Qu'il s'applique prudemment à démêler ce qu'il y a de vrai dans les rapports et le degré de confiance que méritent ceux qui les font . . . . . 417

*Paragraphe* 2e. Comment le Supérieur doit se prémunir contre ses propres passions . . . . . 422

1. Qu'il examine si quelque passion n'influe pas comme à son insu sur son jugement. . . . . *ibid.*
2. Qu'il dépose avec soin tout ressentiment pour offense personnelle. . . . . 424

Article IIe. Le Supérieur doit être vrai dans les termes employés pour l'accusation, et équitable dans la peine infligée par la sentence. . . . . 427

*Paragraphe* 1er. Vérité des termes employés par le Supérieur pour l'accusation . . . . . *ibid.*

1. La vérité exige que, si le fait est douteux, le Supérieur le donne à l'inférieur comme douteux, et que, s'il est certain, il ne parle point de l'intention . . . . . *ibid.*
2. La vérité exige qu'on ne déduise contre le prévenu que ce qui est strictement renfermé dans les données, sans exagération et sans sophismes. . 429

*Paragraphe* 2e. Equité de la peine infligée par la sentence du Supérieur . . . . . 431

1. L'équité demande qu'avant de condamner l'accusé, le Supérieur écoute tout ce qu'il voudra dire pour sa défense . . . . . *ibid*
2. L'équité demande que le Supérieur proportionne la peine à la faute . . . . . 434
3. L'équité demande que le Supérieur ménage la réputation du coupable . . . . . 436
4. L'équité demande que le Supérieur ne punisse que le coupable, et une seule fois pour la même faute, sans rétroaction et sans acception de personnes. 439
5. L'équité demande que le Supérieur ne fasse pas parvenir, sans une vraie utilité, une faute à la connaissance des Supérieurs majeurs ni de ses successeurs . . . . . 440

CHAPITRE III. — La correction doit être réglée par la discrétion. . . . . 443

ARTICLE 1er. La discrétion apprend au Supérieur à choisir le moment opportun pour la correction . . . . *ibid.*
*Paragraphe 1er*. Ecueils contre lesquels vient le plus souvent échouer la correction. . . . . *ibid.*
1er ECUEIL. Etre trop lent à corriger. . . . . *ibid.*
2e ECUEIL. Etre trop prompt à corriger . . . . . 445
3e ECUEIL. Vouloir corriger chaque faute. . . . . 447
*Paragraphe 2e*. Règles propres à assurer le succès de la correction. . . . . 450
1 e RÈGLE. Ne jamais corriger quand l'inférieur est ému ou quand sa passion est dans tout son feu . *ibid.*
2e RÈGLE. Ne faire que les corrections dont on peut se promettre qu'elles auront tôt ou tard un bon effet sur le coupable ou sur la communauté, ou du moins que le bon effet surpassera le mauvais. 452
3e RÈGLE. Attendre, autant que possible, le moment où l'inférieur est préparé par la grâce et libre de toute prévention. . . . . 454

ARTICLE IIe. La discrétion apprend au Supérieur à s'accommoder aux personnes . . . . . 456
1. Qu'il ait égard à l'âge de ceux qu'il veut corriger . *ibid*

2. Qu'il ait égard à la condition de ceux qu'il veut corriger. . . . . 459
3. Qu'il ait égard au degré de vertu et de bonne volonté de ceux qu'il veut corriger . . . . . 461
4. Qu'il ait égard au caractère de ceux qu'il veut corriger. . . . . 463
5. Qu'il ait égard à la faiblesse d'esprit et aux maladies imaginaires de ceux qu'il veut corriger. . . 465

Article IIIe. La discrétion apprend au Supérieur à procéder avec gradation et mesure dans l'application des remèdes. . . . . 467
1. Constatez d'abord la nature et la cause de la maladie, et contraignez le religieux de la reconnaître et de l'avouer. . . . . *ibid.*
2. Engagez le religieux à vaquer aux choses spirituelles, et vous-même suggérez-lui des pensées fortes et saisissantes . . . . . 469
3. Efforcez-vous de gagner sa confiance et multipliez avec lui les entrevues. . . . . 471
4. Suspendez, s'il le faut, le traitement, surtout ne punissez jamais sans avoir averti le coupable. . 472
5. Commencez par la correction secrète, pardonnez les fautes avouées de bonne foi, et laissez le coupable en quelque façon juge de la pénitence qu'il doit faire. . . . . 474
6. Que vos corrections soient courtes et précises, ne recourez aux remèdes violents qu'à l'extrémité, n'exigez jamais ou presque jamais jusqu'aux dernières satisfactions . . . . . 476
7. Après la punition, ne laissez jamais le sujet abattu et désolé ; redoublez au contraire pour lui de cordialité et de complaisance. . . . . 480
8. Si le sujet s'obstine et se montre incorrigible, après avoir fait retentir à son oreille les menaces divines, procédez contre lui selon les règles de l'institut. . . . . 482

CHAPITRE IV. — La correction doit être animée de la charité. . . . . 486

ARTICLE 1er. Ce qu'opère la charité dans l'action. . . . *ibid.*
*Paragraphe* 1er. La charité, dans la correction, épure l'intention. . . . . *ibid.*
1. L'amendement du coupable est la fin que la charité se propose dans la correction. . . . . *ibid.*
2. Il faut si bien distinguer la personne de la faute, qu'on puisse, en punissant celle-ci, continuer d'aimer celle-là. . . . . 488
*Paragraphe* 2e. La charité répand la suavité dans les paroles. . . . . 490
1. Quoique la colère soit parfois légitime, il faut éviter de prendre souvent le ton du courroux et de l'indignation . . . . . *ibid.*
2. On doit s'abstenir avec grand soin des apostrophes injurieuses et n'user de l'ironie qu'avec une extrême réserve . . . . . 492
3. Ce serait un crime de provoquer une réponse insolente, comme pour avoir lieu de punir avec plus de raison. . . . . 494
4. Un Supérieur, loin de relever, du moins sur-le-champ, les réponses passionnées de ses inférieurs ou de disputer avec eux, doit se taire ou emprunter le langage de la compassion et de la tendresse. . . . . 496
5. Si le Supérieur croit avoir manqué à la charité ou à la justice, qu'il revienne sans honte et sans délai, quoique prudemment, sur ce qu'il a dit ou fait . . . . . 500
*Paragraphe* 3e. La charité inspire la délicatesse des procédés . . . . . 502
1. On doit recourir à mille industries pleines de suavité et de délicatesse, pour triompher de la répugnance du sujet et alléger sa peine . . . . *ibid.*
2. Quelques exemples de cette délicatesse de procédés . . . . . 504

ARTICLE IIe. Comment on parvient à acquérir et à conserver cette charité. . . . . 507
*Paragraphe* 1er. On parvient à acquérir et à conserver

cette charité, 1° en ne perdant jamais de vue sa propre infirmité. . . . . *ibid.*
1. Que le Supérieur se dise à lui-même : Y a-t-il faute commise par un autre que je n'aie commise ou que je ne puisse commettre? . . . . . *ibid.*
2. Qu'il regarde intérieurement ses frères comme meilleurs que lui, et s'accuse d'être la cause de leurs fautes. . . . . 509
*Paragraphe* 2e. On parvient à acquérir et à conserver cette charité, 2° en maintenant son âme dans une paix inaltérable . . . . . 512
1. Le trouble du Supérieur peut produire en lui-même et dans celui qu'il corrige les plus funestes effets. . . . . *ibid.*
2. La multitude et la grièveté des fautes n'ont rien, après tout, qui doive surprendre et troubler un Supérieur. . . . . 515
3. Le Supérieur qui se maintient dans l'esprit de paix, ne désespère jamais du succès de la correction . . . . . 517
4. Lettre de Fénelon à un Supérieur sur cet esprit de paix et de patience dans la correction. . . . . 519

CHAPITRE V. — De la réforme qu'il faut quelquefois introduire dans les communautés. . . . . 522

Article 1e. De l'obligation du Supérieur et des inférieurs touchant la réforme. . . . . *ibid*
1. Le Supérieure doit travailler à rétablir l'observance . . . . . *ibid*
2. Les inférieurs doivent trouver bon qu'on rétablisse l'observance. . . . . 526

Article IIe. De la conduite à tenir pour détruire les abus, mettre fin aux cabales, apaiser les disputes. . . 530
1. Conduite à tenir pour détruire les abus . . . . . *ibid.*
2. Conduite à tenir pour mettre fin aux cabales. . . 533
3. Conduite à tenir pour apaiser les disputes . . . . 536

# LIVRE SIXIÈME

## DE LA FORMATION DES SUJETS

Du choix des sujets. — Du noviciat. — De la direction spirituelle. — Du confesseur.

CHAPITRE PREMIER. — Du choix des sujets . . . . 539

ARTICLE Ier. Des caractères de la vocation à la vie religieuse . . . . . *ibid.*
1. Caractères positifs de la vocation à la vie religieuse . . . . . *ibid.*
2. Caractères négatifs de la vocation à la vie religieuse . . . . . 543
3. Sentiments de saint Laurent Justinien et de saint François d'Assise sur l'admission et le choix des sujets . . . . . 546
4. Sentiments de sainte Thérèse et de sainte Chantal sur l'admission et le choix des sujets. . . . . 548
5. Sentiments du P. Ignace Armand, jésuite, consulté par saint François de Sales, sur l'admission et le choix des sujets . . . . . 550
6. Quelques observations importantes. . . . . 553

ARTICLE IIe. Des différents tempéraments et des différents esprits. . . . . 557
1. Le tempérament mélancolique et le lymphatique. *ibid.*
2. Le sanguin, le bilieux, le nerveux. . . . . 559
3. L'esprit intrigant et le rapporteur . . . . . 561
4. Le curieux et le mécontent . . . . . 563
5. Le scrupuleux. . . . . 564

CHAPITRE II. — Du noviciat. . . . . 567
1. Le noviciat doit donner au sujet l'esprit religieux. *ibid.*
2. Le noviciat doit donner au sujet, outre l'esprit religieux en général, l'esprit propre de son institut. . . . . 570

3. Le noviciat doit donner au sujet une vénération profonde pour tous les Ordres religieux et une affection particulière pour le sien . . . . . 572
4. Le noviciat doit inspirer au sujet un ardent désir de la plus haute perfection. . . . . 575
5. Quelques recommandations au novice pour lui faciliter l'acquisition de la vertu . . . . . 577
6. Quelques recommandations au Maître des novices pour assurer le succès de sa tâche. . . . . 580

CHAPITRE III. — De la direction spirituelle . . . . . 585

Article 1er. Du soin que le Supérieur doit avoir de faire avancer ses inférieurs. . . . . *ibid.*
1. Le Supérieur ne peut permettre à ses religieux de demeurer stationnaires sur le chemin de la perfection. . . . . *ibid.*
2. Le Supérieur doit, avant tout, obtenir de ses religieux la perfection qu'exige la règle et que produit la vie commune . . . . . 588
3. Le Supérieur, pour conduire ses religieux à la perfection, doit assidûment les instruire et les exhorter. . . . . 590

Article IIe. De la discrétion que demande cet emploi . . 593
1. On ne doit pas conduire tous les religieux à la perfection par la même voie et de la même manière. *ibid.*
2. On ne doit pas accommoder à soi les religieux, mais s'accommoder à eux . . . . . 595
3. On doit, en secondant les opérations de la grâce, se servir comme elle des inclinations naturelles. . . . . 597
4. On doit procéder lentement et ne pas prétendre élever tout d'un coup à la perfection. . . . . 599
5. On peut et on doit, dans certains cas, avoir une sage et paternelle condescendance pour la faiblesse des religieux. . . . . 602

Article IIIe. De quelques autres points qui se rattachent à la direction . . . . . 605

*Paragraphe* 1er. De la passion dominante . . . . . 606
1. Règles qu'on peut indiquer au religieux pour l'aider à découvrir sa passion dominante. . . . . *ibid.*
2. Motifs qu'on doit proposer au religieux pour l'engager à combattre sa passion dominante. . . . 609
*Paragraphe* 2e. De la méthode pour combattre le vice et acquérir la vertu. . . . . 613
1. Méthode pour combattre le vice . . . . . *ibid.*
2. Méthode pour acquérir la vertu . . . . . 615
*Paragraphe* 3e. Des tentations. . . . . 618
1. Principes généraux que le Supérieur ne peut laisser ignorer à ses inférieurs. . . . . *ibid.*
2. Principes relatifs à certaines tentations. . . . . 621
*Paragraphe* 4e. De l'esprit de prière. Du troisième degré d'oraison. . . . . 624
1. En quoi consiste le troisième degré d'oraison, et quels sont les religieux qui y sont appelés . . . 625
2. Quels sont les avantages de cette oraison, et comment doivent se comporter les religieux que Dieu y a élevés. . . . . 627
*Paragraphe* 5e. De la pratique du plus parfait. . . . . 630
1. Quelques questions sur l'habitude du plus parfait. *ibid.*
2. Quelques questions sur le vœu du plus parfait . . 632
3. Combien il est avantageux et convenable au religieux de s'exercer à la pratique du plus parfait . 634

CHAPITRE IV. — Du confesseur . . . . . 637
1. Que les religieuses ne se familiarisent point avec le confesseur . . . . . *ibid.*
2. Les Communautés doivent prudemment éviter ce qui pourrait leur faire perdre leur légitime liberté d'action. . . . . 639
3. Les Ecclésiastiques doivent laisser aux Communautés dont ils sont chargés leur légitime liberté d'action . . . . . 643

# LIVRE SEPTIÈME

## DE LA PATIENCE DANS LES CONTRADICTIONS

Impossibilité où se trouve le Supérieur d'échapper aux contradictions. — Avantages qu'il peut retirer des contradictions. — Conduite qu'il doit tenir dans les contradictions.

CHAPITRE PREMIER. — De l'impossibilité où se trouve le Supérieur d'échapper aux contradictions . . . . . 649
1. Ni Dieu ni les Saints les plus sages n'ont pu contenter tout le monde . . . . . *ibid.*
2. Les caractères étant si divers et les jugements si malins, c'est chimère de viser à contenter tout le monde . . . . . 651
3. Que le Supérieur s'attende au blâme dans les corrections et la réforme des abus . . . . . 654
4. Que le Supérieur s'attende à l'ingratitude pendant et après son gouvernement . . . . . 656

CHAPITRE II. — Des avantages qu'un Supérieur peut retirer des contradictions . . . . . 659
2. Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer la pureté d'intention et la vigilance . . . . . *ibid.*
2. Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer l'humilité et le détachement des dignités . . . . . 662
3. Les contradictions fournissent au Supérieur l'occasion de pratiquer le support du prochain et le pardon des injures . . . . . 664

CHAPITRE III. — De la conduite que le Supérieur doit tenir dans les contradictions . . . . . 667
1. Si les contradictions viennent du monde, que le Supérieur se console dans la pensée que tel est le sort des œuvres de zèle, et qu'il marche avec intrépidité et prudence . . . . . *ibid.*

2. Si les contradictions viennent des Ordres religieux que le Supérieur redouble d'égards pour eux et interdise tout discours inspiré par le ressentiment et la jalousie. . . . . 671
3. Si les contradictions viennent du clergé paroissial, que le Supérieur évite tout froissement et qu'il éclaire, au besoin, les esprits prévenus sur l'utilisation des Réguliers auxiliaires dans les villes. 674
4. Si les contradictions viennent des religieux imparfaits ou fâcheux, que le Supérieur n'aspire pas à s'en défaire ni à se démettre de sa charge, puisque c'est surtout pour eux qu'il est Supérieur. . 680
5. Que le Supérieur se résigne et ne laisse pas de leur continuer ses soins, puisqu'on lui demande non le succès, mais le travail. . . . . 683
6. Qu'il se persuade que sa patience est également profitable à la communauté et à lui-même. . . 686

MAYENNE IMPRIMERIE FLOCH. — 8-1925.

53770